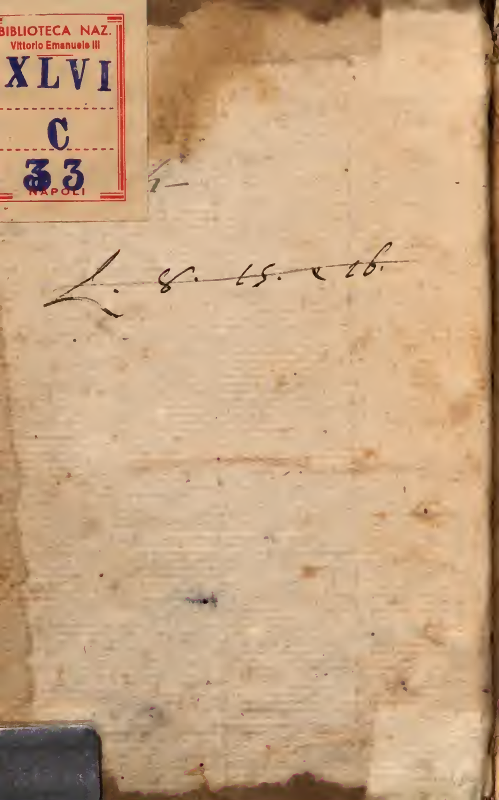



BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVI
C
33
NAPOLI
L. 8. 15. e 16.

TRAITEZ HISTORIQUES ET DOGMATIQUES,

SUR DIVERS POINTS
de la Discipline de l'Eglise & de la
Morale Chrétienne.





LA METHODE D'ÉTUDIER ET D'ENSEIGNER

CHRÉTIENNEMENT ET SOLIDEMENT

LES

HISTORIENS PROFANES.

PAR RAPPORT A LA RELIGION Chrétienne, & aux Ecritures.

Par le R. P. LOUIS THOMASSIN Prêtre de l'Oratoire.

TOME PREMIER.





A PARIS,
Chez LOUIS ROULLAND le fils, ruë S. Jacques, à Saint Loüis.

M. DC. XCIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.





AVERTISSEMENT.

LE Libraire n'a pas plustôt acquis le droit aux Privileges de ces Livres, qu'il a desiré avec empressement pouvoir faire achever l'impression des Methodes, que l'Auteur avoit commencées, pour apprendre Chrétiennement & solidement les Lettres humaines, par rapport aux Lettres divines Il les finit ici par les Historiens profanes, qui semblent avoir moins besoin de Methode que les Poëtes, les Philosophes & les Grammairiens; lesquels ont paru les premiers; avec un mélange inseparable des Orateurs, qu'il a joints particulierement à la fin des Philosophes, & répandus jusque dans ce dernier Ouvrage. Aussi a-t il reservé cette Methode sur les Historiens la derniere, comme la moins preſſée: parce qu'en attendant, il a bien compris l'usage qu'on devoit faire de l'observation de Pline, que de quelque maniere qu'on enseigne l'Histoire, elle est toûjours agreable: Je ne sçai si on peut ajoûter, & utile. Mais je sçai, qu'elle le peut étre incompara-

blement davantage avec le ſecours, dont nous parlons ; & qu'il ne faut pas ſe contenter d'un fruit mediocre, lorſqu'on en peut remporter un tres grand.

Il y a lieu d'eſperer qu'on le remportera tout entier d'une Methode auſſi facile que celle-ci, dans laquelle l'Auteur s'eſt au moins épargné le détail embarraſſant, où il étoit entré dans les precedentes, particulierement pour les Poëtes, en les parcourant les uns aprés les autres. On ſçait que cela ne ſe peut faire ſans quelques redites, à cauſe de la conformité aſſez frequente des matieres dans les divers Auteurs : ce qui a fait groſſir conſiderablement cette premiere Methode, juſqu'à compoſer trois volumes, comme ceux ci, des ſeuls Poëtes.

Cela étoit bon pour commencer, afin de conduire & d'accoûtumer inſenſiblement les jeunes Etudians à s'attacher aux endroits, qui le meritent dans la lecture des Livres. Mais ces exemples une fois donnez, l'Auteur a bien jugé qu'il valloit mieux dans ſa derniere Methode, que nous publions ſur les Hiſtoriens, reduire

les choses par matieres, afin qu'on les trouvât toutes ramassées ensemble, quoique de differens Ecrivains, ce qui empêche les repetitions, ou les redites, & abrege notablement l'ouvrage.

Il a commencé pour cela par un plan abregé de l'Histoire du genre humain, & des grands Etats qui l'ont gouverné, jusqu'à l'Empire de JESUS-CHRIST, *qui en est la fin. Il a suivi dans cette déduction la Chronologie la plus exacte & la moins embarrassée, qui compte assez juste quatre mille ans, depuis le commencement du monde jusqu'à l'Ere Chrétienne; ce qui est d'autant plus commode, qu'elle est plus conforme en même tems à nos divines Ecritures, selon le Texte original; qu'elle en justifie mieux toutes les Epoques principales; & qu'elle se trouve comme un centre au milieu des autres opinions, qui partagent les Chronologues entr'eux, & auquel il est plus aisé de rapporter les diversitez infinies des Historiens profanes Il parcourt ensuite leurs sentimens pour la Religion pour la morale, pour la politique: il ajoûte leurs*

reflexions sages & édifiantes, avec celles des Saints Peres de l'Eglise, tant sur ces grands Etats, & sur les premieres conditions du monde, qui sont chargées du gouvernement public; que sur les états & les conditions particulieres, qui composent les familles & les maisons privées. Il fait considerer en dernier lieu la décadence des unes & des autres, c'est-à-dire la fragilité de toutes les choses humaines, sans aucune exception, non seulement par le poids des raisons des saints Docteurs; mais encore par le propre aveu des Historiens, & par l'experience qu'ils attestent, de tous les hommes.

Le Lecteur éclairé comprend assez la vaste étenduë de cette entreprise. & la reduction surprenante qu'il en a fallu faire à de certaines limites. Les Tables generales des Chapitres, qui sont à la tête de ces deux Tomes, l'en instruiront davantage; & encore plus les Sommaires de chaque Chapitre, qui en mettent d'abord toute la doctrine devant les yeux, suivant l'usage des plus habiles Auteurs. Ajoûtez la prodigieuse quantité d'Histo-

riens, tant Grecs, que Latins, qui sont ici compilez, & dont on trouvera les beaux endroits choisis & recueillis tout d'un coup, avec les reflexions les plus propres des Philosophes & des Orateurs, & celles des Saints Peres de l'Eglise. Le Lecteur ne laissera pas d'appliquer à chaque Historien separément, toutes les observations judicieuses & instructives, qui sont ici ramassées; quand il voudra parcourir leurs ouvrages en particulier, & faire usage des principes generaux qui sont ici établis, en tirant des consequences naturelles dans les diverses occasions qui se presentent, ce qui doit être la fin d'une Methode, & le fruit de toutes ces études.

On peut conclure encore plus facilement de tous ces principes; quelle doit être la fin des autres études plus Chrétiennes & plus Ecclesiastiques en elles-mêmes, que l'on peut faire non seulement de l'Histoire tant sacrée qu'Ecclesiastique, mais encore des Conciles & des Peres; & generalement de tous les autres monumens de nôtre sainte Religion; sur quoi l'Au-

teur s'est aussi expliqué bien plus amplement dans ses Traitez sur les Dogmes & sur la Discipline ancienne & moderne de l'Eglise, & plus particulierement dans les deux ou trois Editions un peu differentes qui se sont faites de ses Memoires sur la Grace. De maniere qu'on peut reconnoître, qu'il a donné d'excellentes regles pour toutes les Etudes, qui conviennent à un honnête homme, & à un parfait Ecclesiastique, comme lui. Il s'en est en effet tres-bien trouvé le premier, pour monter à la vaste étenduë qu'il s'est acquise dans toutes les Sciences. Comme c'est ici son dernier ouvrage en ce genre, on a cru devoir y ajoûter ces Avis.

S'il étoit permis de couronner l'œuvre par où il l'a commencé à la tête de la premiere Methode, on proposeroit un exemple encore plus illustre en la personne de Monseigneur l'Archevêque, que l'Auteur a regardé lui-même, comme un modele vivant & achevé de toutes ces Etudes, en lui dédiant ses Ouvrages, comme un bien qui lui appartenoit par plusieurs titres, sur tout par rapport à la

Religion & aux Lettres divines, dont ce grand Prelat s'est rempli jusqu'au comble, par tous les degrez des Sciences, en presupposant le fondement necessaire des belles Lettres, qu'il consacre desormais en tant de differentes manieres, par l'éminence & la superiorité de son genie. On ne pourroit rien proposer de plus grand pour nôtre sujet. Mais pour le traiter dignement, il faudroit avoir son élevation, ou du moins celle de l'Auteur, dont l'épuisement nous oblige seulement à suppléer encore au défaut de sa santé, par quelques Avis qu'il a jugez necessaires, contre les difficultez qu'on voudroit opposer à ces Methodes.

SUPPLEMENT
A LA PREFACE
GENERALE

QUI A ESTE' MISE A LA TESTE de la premiere Methode sur les Poëtes, pour prevenir quelques objections qui regardent principalement cette derniere Methode d'apprendre l'Histoire.

CES Objections nous donneront occasion d'achever quelques éclaircissemens necessaires pour toutes ces Methodes en general, dont le principal est l'avis de n'en faire pas plus d'état, que l'Auteur lui-même a pretendu, suivant à son ordinaire le grand Augustin; lequel au milieu des instructions à peu prés semblables, qu'il a données pour toute la Doctrine Chrétienne, avertit expressément d'éviter l'erreur de ceux, qui font de ces regles un capital & une espece de beatitude, pendant qu'ils se donnent la gêne pour garder scrupuleusement, tant de preceptes difficiles & épineux dans la pratique. *Absit error, quo videntur sibi homines ipsam beatæ vitæ veritatem didicisse, cùm ista*

Premiere Objection.

Lib. 2. De Doct Christ, c 37.

didicerint : quanquam plerumque accidat , ut faciliùs homines res eas assequantur, propter quas assequendas ista discuntur, quàm talium præceptorum nodosissimas & spinosissimas disciplinas. C'est ce qu'on voudroit tourner d'abord en objection contre toutes ces Methodes, ajoûtant, comme fait le même Pere aussi-tôt, qu'il en seroit comme de celui qui ne voudroit pas qu'on marchât autrement, que selon les regles qu'il prescriroit, de ne marcher qu'à pas comptez, en levant le pied gauche aprés le pied droit, & en remuant successivement les jointures les unes aprés les autres. Il diroit vrai sans doute, & il n'est pas possible de marcher autrement. Mais il est plus aisé de bien marcher, que de garder en marchant toutes ces regles de conduite pour s'en bien acquitter. *Tanquam si quispiam dare volens præcepta ambulandi, moneat non esse levandum pedem posteriorem, nisi cùm posuerit priorem ; deinde minutatim quemadmodum articulorum & poplitum cardines oporteat movere, describat : vera enim dicit, nec aliter ambulari potest ; sed facilius homines hæc faciendo ambulant, quàm animadvertunt cùm faciunt, aut intelligunt, cùm audiunt, &c.*

Réponse. Rien n'est plus juste que cet avis de saint Augustin, en s'y tenant precisément, contre l'abus & l'amusement qu'il décrie.

Mais ce Pere eſt bien éloigné de rejetter comme inutile le ſecours des regles pour les Etudes, particulierement par rapport aux Lettres divines. Il n'a rien au contraire plus à cœur dans cet ouvrage de la Doctrine Chrétienne, que d'en établir l'utilité. Il refute dès la Preface ceux qui aïant appris les ſaints Livres ſans ſecours & ſans regles, voudroient condamner toutes celles qu'il alloit donner. Il les étale fort au long dans le corps de l'Ouvrage: & il emploie des Chapitres entiers à tirer des Lettres humaines, & en particulier de l'Hiſtoire profane même, des ſecours tres-avantageux pour l'intelligence des Livres ſaints *Quidquid de ordine temporum tranſactorum indicat ea, quæ appellatur Hiſtoria, plurimum nos adjuvat ad ſanctos Libros intelligendos, etiamſi præter Eccleſiam, puerili eruditione diſcatur, &c.* On ne peut rien ſouhaitter de plus formel, par rapport au deſſein principal de cette Methode, qui eſt de faire ſervir l'étude de l'Hiſtoire profane à l'éclairciſſement de l'Hiſtoire ſacrée. Saint Auguſtin l'en juge tres-capable, lors même qu'on l'a appriſe hors de l'Egliſe, & ſans rapport à ce deſſein; ce qu'il appelle une érudition puerile, c'eſt-à-dire commençante & tres-imparfaite. A plus forte raiſon a-t-il eſtimé cette étude propre à nôtre deſſein,

Lib. 2. De Doct. Chriſt. c. 28.

quand elle eſt faite avec art & methode ; comme il l'a enſeignée & pratiquée lui-même; car il ſemble que Dieu l'ait donné à ſon Egliſe, pour relever toutes choſes dans un degré éminent : ſi bien qu'il nous fournira plus que nul autre de ces admirables regles, leſquelles aprés tout ne ſont pas ſi difficiles que toutes celles des autres Sciences, dont il a parlé d'abord. Car elles ne conſiſtent pour la plûpart que dans des reflexions ſages & édifiantes ſur les évenemens de l'Hiſtoire profane, leſquelles ſervent à la conſacrer, & à en faire un ſaint uſage par rapport à la Religion & à la Morale Chrétienne. C'eſt ce qu'on a voulu dire, quand on lui a donné rang entre les parties d'une Philoſophie toute divine, & de la veritable Theologie.

Infra l. 3. c. 4. n. 9.

Autres objections.

Mais cela s'accorde peu, dira-t-on, avec le rang que le même ſaint Auguſtin donne ailleurs à l'Hiſtoire, en la ravalant preſque au plus bas étage des Etudes humaines, comme un acceſſoire de la Grammaire, à laquelle il avouë qu'elle renvoie ſes plus grandes difficultez. *Huic diſciplinæ accedit Hiſtoria, non tam ipſis Hiſtoricis, quàm Grammaticis laborioſa.* C'eſt ſans doute à cauſe des premiers élemens dont il venoit de parler, & d'une critique neceſſaire, qu'on n'a pas negligée ici : mais

Lib. 2. De Ordine. c. 12

qu'il faut avoüer être infiniment au dessous de ce rang éminent d'une Theologie parfaite, auquel on a voulu faire monter l'Histoire ; contre le sentiment, du moins en apparence, du Prince des Theologiens, titre qu'on ne peut refuser a S. Augustin. Nous verrons ses veritables sentimens plus bas.

On objecte auparavant, que cela s'accorde encore moins avec le Philosophe Aristote, lequel degrade même l'Histoire du rang qu'on lui vouloit donner entre les parties de la veritable Philosophie, dont il la juge moins capable que la Poësie même : Il en rend cette raison decisive ; que la Poësie regarde un objet plus universel : au-lieu que l'Histoire ne traitte que des faits singuliers, qui ne furent jamais l'objet d'une science, ni par consequent d'une veritable partie de la Philosophie. *Quamobrem res magis Philosophica, & melior est Poësis, quàm Historia. Nam Poësis magis universalia, Historia magis singularia dicit.* Cette raison, avec ce que nous avons rapporté dans le premier avertissement de Pline, que de quelque maniere qu'on écrive l'Histoire, elle ne laisse pas de plaire, & peut-être de profiter : Tout cela, dis-je ensemble a pû faire conclure à deux des plus sçavans Philosophes de nos derniers tems, que l'Histoire ne pou-

Aristot. in Poet. c. 9.

Picus Mirandul. l. 3.

De vanitate Doctr. Gent. c. 3. voit, & ne devoit point être traitée par regles ; d'où vient, dit-on, qu'aucun *Zabarella De natura Logica.* des Anciens n'a entrepris de les prescrire.

Avant que de faire répondre S. Augu- Réponses. stin, voïons s'il est vrai qu'Aristote & les autres Anciens profanes, n'ont point reconnu l'art & la methode dont nous parlons en general, pour étudier l'Histoire, & pour lui donner la part qui lui est duë, entre les Sciences & les principales parties de la Philosophie. Il est vrai qu'Aristote a paru dénier cet avantage à l'Histoire, quand il l'a regardée toute nuë, & appliquée aux seuls faits singuliers ; & qu'il avoit auparavant établi cette difference entre l'Historien & le Poëte, que le premier ne raconte que les purs faits, & le second ce qui s'est dû faire, avec toute la bienseance convenable, sans regarder à la cadence ou à la mesure, ni au défaut de mesure, qui ne les distingue pas proprement. *Historicus & Poëta non in eo inter se differunt, quòd aut cum metro dicant, aut sine metro : sed quòd unus quidem facta dicit ; alter verò qualia fieri debent.* *Arist. supra laud. c. 9. de Poetica.* Voilà tout le fondement de la preference qu'il a donnée à la Poësie, ou plûtôt à la Poëtique, qui en est differente elle-même ; en ce que celle-ci est l'art qui donne des regles generales de bienseance & de proportion ; & celle-

là, en les recevant, les execute. Si donc vous distinguez de même entre l'art Historique & l'Histoire ; en sorte que l'une & l'autre se mêlant ensuite ensemble, l'Histoire propose & pratique les mêmes regles de bienseance qu'elle a reçûës, par des reflexions judicieuses, avec toutes les autres conditions que les Anciens ont tres-certainement prescrites : il s'ensuivra que l'Histoire ne sera plus au dessous de la Poësie ; mais qu'elle deviendra elle-même un art, & une partie considerable de la Philosophie, comme l'ont définie expressément plusieurs autres Philosophes, Orateurs, & Historiens.

Regles tres-amples de l'Histoire, selon tous les Anciens.

Nous ne sçaurions mieux le prouver, qu'en rapportant fidelement quelques-unes de ces excellentes regles, qu'ils ont prescrites, pour bien écrire & pour bien étudier l'Histoire. Je commence par deux des plus anciens Historiens qui les ont executées pareillement des premiers, avec toute la fidelité possible. Thucydide, quoique posterieur à Hérodote pour le tems, est le premier de tous en ce genre, au jugement de Ciceron, dont le fameux éloge pour l'Histoire, lui a été attribué par ses propres Commentateurs ; tant il a gardé exactement les regles, qui font appeller l'Histoire le temoin des temps, le flambeau de la verité, la vie

Lib. I. post initium Et apud Oratorem. l. 2.

de la memoire, la maîtresse de la vie & la fidele messagere de l'antiquité. Toutes qualitez glorieuses, qui lui peuvent servir ici d'inscription, mais qu'on n'acquiert point sans art & sans methode. *Historia testis temporum, lux veritatis, vita memoriæ, magistra vitæ, nuncia vetustatis, &c.* Il ne sera pas necessaire de repeter plus bas ce magnifique eloge de l'Orateur pour l'Histoire, qu'on a tellement crû fondé dans les Loix, que Thucydide se prescrit d'abord pour la sienne, qu'on le lui a approprié avec d'autres eloges, qui le font regarder lui-même comme une loi vivante & animée de prudence, d'exactitude, de gravité, & de discernement pour les choses & pour les sentences: Si bien que d'ailleurs Demosthene, le plus celebre Orateur des Grecs, l'avoit non seulement lû, mais appris tout entier. On croit même que Thucydide a donné occasion à la plus vrai-semblable etymologie de l'Histoire tirée du Grec, εἰς ὁρῶν, à cause de la premiere condition qu'il exige dans l'Historien; d'avoir vû les choses qu'il raconte, ou d'y suppléer par d'autres témoins oculaires, qu'il doit citer.

L'autre est Polybe, qui le suit de prés, &, qui pour définir l'Histoire dans le cours de la sienne, par la verité, comme la

regle par sa droiture, *ut regula rectitudine, sic Historia definitur veritate*, établit dés le Livre premier, pour fondement de l'Histoire, le dégagement où doit être l'Historien, de toute passion pour l'ami, ou pour l'ennemi, en sorte qu'il n'ait en vuë que la verité pure, laquelle est, dit-il, à l'Histoire ce que la lumiere, ou la vie est à l'animal; & dans le L. 2. agissant sur le même pied, il met la même difference qu'Aristote, entre la Poësie & l'Histoire, en ce que la premiere ne songe qu'à plaire dans le moment, par une vrai-semblance affectée, qui est souvent tres fausse & trompeuse; & la seconde à enseigner & conduire pour jamais ses Lecteurs par son exacte & indispensable verité. En faudroit-il davantage pour donner la preference à l'Histoire, sur la Poësie, dont les fins & les effets sont si differentes? Mais il ajoûte pour cela dans le L. 3. des conditions tres-particulieres, tant pour l'Auteur, que pour le Lecteur de l'Histoire, qui demandent une circonspection & une attention toute extraordinaire à ce qui precede & à ce qui suit, c'est-à-dire à toutes les circonstances qui accompagnent l'action, pour en tirer le fruit qui en doit être la fin stable & permanente, & non pas un vain plaisir sterile & passager. *Quamobrem nec qui scribunt,*

L. 1 pag. 17. 18.

L. 2. p. 197. 198.

L. 3. p. 257. 258. *nec qui legunt Historias, tantoperè ad ea quæ sunt gesta par est attendere; atque ad ea quæ ante acciderant, quæque simul evenêre, aut res transactas sunt consecuta. Quippe si tollas ex Historia, quare, quomodo, quo fine, quidve fuerit actum, & quàm convenientem exitum res gesta habuerit, quod superest illius, commissio mera est, non autem opus ad erudiendum Lectorem comparatum; & in præsens quidem oblectationem, in posterum verò utilitatem nullam omninò affert.* Voilà bien des conditions jointes sommairement ensemble, que cet Historien & ses semblables ont encore mieux executées, comme on le verra dans le cours de cet Ouvrage, qu'il n'est pas à propos d'anticiper ici par avance Il vaut mieux les déveloper plus en détail avec les Auteurs plus dogmatiques, qui en seront les meilleurs juges, tant au dedans, qu'au dehors de l'Eglise, pour me servir des termes de Saint Augustin, cité plus haut.

Ciceron vient en son rang pour le tems, qui lui a donné moïen de recueillir ce qu'il y avoit de meilleur, non seulement dant les premiers Historiens profanes, dont il rapporte les exemples; mais encore dans les plus anciens Philosophes & Orateurs, qu'il est bon de consulter là dessus avec lui. Il s'est montré d'abord plus Philosophe qu'Orateur en ce point,

quoique ce soit dans les Livres qui portent le nom de *l'Orateur* Il declare nettement qu'on n'en a pas besoin pour l'Histoire : C'est assez , dit-il , de n'être pas menteur. *Nihil opus est Oratore , satis est non esse mendacem* Car qui ne sçait, ajoûte-t-il plus bas , que la premiere regle de l'Histoire est , qu'on n'y avance rien de faux , qu'on n'y cache aucune verité necessaire, & qu'on soit pour cela dégagé de tout soupçon de partialité, de faveur , ou de haine ? *Quis nescit primam esse Historiæ legem , ne quid falsi dicere audeat , deinde ne quid veri non audeat ; ne quæ suspicio gratiæ sit in scribendo, ne qua simultatis. Hæc scilicet fundamenta nota sunt omnibus.* L'Histoire a donc ses regles , de l'aveu de tout le monde , dont voilà la premiere & la plus fondamentale, selon Ciceron. Et de peur qu'on ne croie qu'il ait negligé le stile, pour lequel il étoit naturellement passionné, il prononce simplement en Juge équitable plus bas , qu'il doit être net & coulant , exempt de toute enflure & des pointes qui sont plus propres aux pieces de Barreau. *Verborum autem ratio & genus orationis fusum , atque tractum , & cum lenitate quadam æquabili profluens , sine hac judiciali asperitate , & sine sententiarum forensium aculeis prosequendum est , &c.* Ce ne sont encore que les dispositions propres à ne

Lib. 2. De Oratore.

point imposer, ni alterer la verité par des passions ou des paroles contraires de la part de l'Auteur. Ciceron estime particulierement le stile d'Herodote, qu'il appelle le Pere des Histoires, quoiqu'il ne l'exempte pas encore, non plus que Theopompus, des fables Poëtiques, dont il distingue les loix, à peu prés comme Aristote dans les livres qui en portent le nom.

Passons à ce que l'Orateur exige du Lecteur. Il veut qu'il s'applique tout autrement aux choses, si elles sont importantes & dignes de memoire. Il veut qu'on en examine les motifs ou les desseins; qu'on passe à l'action qui les execute, & à l'évenement qui en marque le succés; qu'on fasse attention au jugement de l'Auteur touchant les motifs; & quant à l'execution, qu'on considere non seulement la substance de l'action, mais encore la maniere; & dans l'évenement, tous les ressorts de conduite sage, ou temeraire, sans omettre même ce qui dépend du cas fortuit, ou du hazard, comme on parloit alors *Quoniam in rebus magnis, memoriaque dignis, consilia primùm, deinde acta, postea eventus expectantur, & de consiliis significari, quid scriptor probet, & in rebus gestis declarari, non solùm quid actum, aut gestum sit, sed etiam quomodo; & cùm de even-*

Ibidem. De Orat.

tu dicatur, ut causæ explicentur omnes, vel casus, vel sapientiæ, vel temeritatis. Le Lecteur doit prendre garde à toutes ces choses; & en effet l'Auteur n'est obligé de les marquer, que parce que le Lecteur s'y attend, *expectantur*, & qu'il y doit faire attention. Voilà ces reflexions que nous cherchions, qui peuvent être faites en une infinité d'autres manieres, que nous trouverons plus bas. Et quand il n'y auroit que celles-là, on ne pourroit refuser à une Histoire ainsi reflechie, la part qui lui est dûë entre les Sciences, & les principales parties de la Philosophie. Car ce ne sont plus ces purs faits singuliers dont parloit Aristote, pour le corps de l'Histoire; mais des principes generaux & des regles uniformes de conduite, qui en sont comme l'ame, la vie & l'embonpoint.

En ce sens on ne jugera plus l'Histoire inferieure à la Poësie, laquelle peut à la verité amuser & divertir pour un moment par son agreable mélange de fictions! Mais puis que ce ne sont que des fictions & des contes faits à plaisir, elle ne peut contenter long-temps un esprit raisonnable. L'Histoire lui dispute même cet agrément passager. Car Ciceron soûtient encore, qu'il est dans son comble, lorsque l'Histoire s'en mêle, y pré-

ſuppoſant comme nous avons vû, le fondement ſolide de la verité; quoiqu'elle repreſente les diſgraces les plus deſagreables & les plus bizares de la fortune, & de l'inconſtance humaine. Ces miſeres étrangeres, qu'on n'a garde de ſouhaitter pour ſoi-même, ne laiſſent pas de plaire. Le ſouvenir même de ſa propre miſere paſſée, quand on y penſe tranquillement & ſans douleur, ſe tourne alors en plaiſir & en joie. A plus forte raiſon la compaſſion pleine de tendreſſe qu'on a pour les malheurs d'autrui, dont on ne

L. 5. Epiſt. ad Lucceium. 12.

ſe reſſent point. *Nihil aptius ad delectationem Lectoris, quàm temporum varietates fortunæque viciſſitudines, quæ etſi, nobis optabiles in experiendo non fuerint, in legendo tamen erunt jucundæ. Habet enim præteriti doloris ſecura recordatio delectationem. Cæteris nulla perfunctis propria moleſtia, caſus alienos ſine dolore intuentibus etiam miſericordia eſt jucunda*

Et plus bas, aprés l'énumeration des diverſes paſſions qu'excite & reveille en nous ſucceſſivement la vuë des accidens douteux d'une fortune bizarre dans quelque illuſtre malheureux, telles que ſont l'admiration, l'attente d'un eſprit en ſuſpens, l'ennui, l'eſperance, & la crainte. Et ſi l'iſſuë en eſt remarquable, tout ſe termine encore à la joie, dont l'eſprit eſt

rempli par cette agreable lecture. *At viri sæpe excellentis ancipites variisque casus habent admirationem, expectationem, molestiam, spem, timorem: si verò exitu notabili concluduntur, expletur animus jucundissimæ lectionis voluptate.* Cela est si vrai, qu'on a vû quelquefois des effets surprenans de ces évenemens singuliers racontez à propos, rejallir jusque sur les corps, & qu'une seule Histoire accompagnée de tous ses assaisonnemens, a plus causé de guerisons desesperées, que tous les secours de la Medecine d'Hypocrate & de Gallien. *Ibidem.*

C'est donc ce qu'a voulu dire Pline, tant de fois cité, & si peu examiné par les adversaires. Car il a même voulu dire quelque chose de plus. Sçavoir que cela est tellement naturel à l Histoire, que sans y emploïer l'art, dont nous parlons, elle ne laisse pas de plaire ; parce que, comme il ajoûte, les hommes sont naturellement curieux, & se laissent charmer par le simple narré des choses singulieres, qu'on suppose ici veritables ; à la difference des contes & des fables des Poëtes, qui ne laissent pourtant pas aussi, dit-il, de les enchanter : *Historia quoquomodo scripta delectat, sunt enim homines naturâ curiosi,* L.5. Epist.8. *& quamlibet nudâ rerum cognitione capiuntur, ut qui sermunculis etiam, fabulisque ducuntur.* Il suppose toûjours, que la fable delecte

d'une maniere inferieure à l'Histoire, à cause du défaut de verité chez-elle, lequel nous a paru essentiel. Ainsi il sera vrai de dire, que l'Histoire même toute nuë l'emportera sur la Fable & sur la Poësie, par un veritable & solide plaisir. Autrement si elle ne produisoit qu'une delectation curieuse & sterile ; ce ne seroit plus une Histoire, mais la Fable même, & un amusement propre aux enfans, selon l'observation expresse d'un autre Ancien. *Id fabulas est pueris narrare, non historias scribere, &c.*

Sempronius Asellio. l. 5. c. 8.

Saint Augustin, auquel il est tems de revenir, sçavoit bien jusqu'où peut aller la Fable & la Poësie & il avoit éprouvé lui-même dans Virgile, pour Enée, & pour Didon, tout ce que Ciceron nous vient de dire des passions les plus vives, sur le sort malheureux des personnes illustres. Mais il s'en accuse comme d'une faute considerable dans ses Confessions. Et aprés sa conversion, non seulement il étoit tres-éloigné de ces vains amusemens, que causent les Fables & les Romans : mais il se seroit encore tenu plus coupable de ne tirer que ce fruit des Histoires, sans passer jusqu'à l'instruction édifiante qu'elles doivent toûjours produire & laisser dans les esprits. Il la trouve non seulement dans les actions heroï-

Confess. l. 1. c. 13.

ques de vertu, & dans les grands évenemens de la vie, qui en sont les suites & les récompenses : mais jusque dans les jeux, qui paroissent les plus indifferens, pour ne pas dire pueriles. Il ne veut pas qu'on se contente en tout cela d'un plaisir curieux & sterile ; mais il veut qu'on y cherche encore quelque chose de plus digne de la sagesse & de la gravité des Auteurs qui s'y sont appliquez.

En voici un échantillon tiré même du premier Historien sacré, qui peut bien servir de modele à tous les Historiens profanes, qu'on n'estime, qu'autant qu'ils en approchent, & qu'ils l'imitent de prés. C'est l'action de Joseph avec ses Freres, qui est décrite par Moïse, comme un jeu peu capable en apparence des reflexions serieuses & instructives que S. Augustin y découvre ; lorsque le saint Patriarche exerça & embarassa si longtemps ses Freres, avant de se découvrir à eux. Ce Pere excite sur ce sujet une sainte curiosité dans l'esprit des Lecteurs, pour y trouver quelque chose de grand & de mysterieux. *Sed magis movet, quid sibi velit illa actio Joseph, quâ fratres suos, donec eis aperiret, quis esset, totiens ludificavit, & tantâ expectatione suspendit; quod licet tantò sit suavius cùm legitur, quantò illis sit inopinatius, cum quibus agitur; tamen sapientiæ*

In cap. 44. Gen. q. 145.

illius gravitate, nisi magnum aliquid isto quasi ludo significaretur, nec ab illo fieret, nec ea scriptura contineretur, in qua est tanta sanctitatis authoritas, & prophetandorum tanta intentio futurorum : quod modò exequi exponendo non suscepimus, sed admonere tantùm voluimus, quid hic oporteat inquiri, &c.

Saint Augustin ne laisse pas d'ajoûter plus bas le sens qu'il croit renfermé dans cette action de Joseph, & je ne ferai pas non plus de difficulte d'en rapporter quelque chose pour servir encore de modele de reflexions en des rencontres semblables. Il observe que le saint Patriarche ne pretendoit pas rendre ses Freres malheureux, les tenant par cette longue épreuve comme en suspens, tant qu'il voulut, parce qu'il en voïoit l'issuë future plus heureuse, & d'autant plus heureuse, qu'elle étoit plus differée ; pour leur apprendre, & aprés eux à tous les siecles, ce que saint Paul a dit depuis, que les peines & les souffrances de ce siecle, pour longues & grandes qu'elles nous paroissent, n'ont pourtant pas de proportion avec l'excés de gloire & de joie qui nous attend, & qui attendoit ces pauvres Freres de Joseph, lorsqu'il se dévoila, pour ainsi dire, à leurs yeux, & qu'il s'y découvrit au plus loin de leur pensée : Car ils virent celui qu'ils croïoient perdu par

leur propre faute, au comble de la grandeur & de la puissance, dont il vouloit bien les rendre participans par une plus grande bonté. Jamais surprise ne fut plus inesperée, ni plus agreable. *Non negligenter considerandum puto*, ajoûte saint Augustin, *tantam miseriam in perturbatione fratrum suorum, quos Joseph quandiu voluit, tenuit, & quantâ voluit morâ protraxit : non eos utique faciens calamitosos, quando etiam ipsorum futuræ gloriæ exitum cogitabat : & totum hoc quod agebat ut eorum gaudium differretur, ob hoc agebat ut eâdem dilatione cumularetur : tanquam non essent condignæ passiones eorum in illo toto tempore, quo turbabantur, ad futuram gloriam exultationis, quæ in eis fuerat revelanda, fratre cognito, quem à se perditum esse arbitrabantur, &c.* *Ibidem.*

Je laisse le reste de la reflexion de S. Augustin, & celles des autres Peres, tant sur cet évenement singulier, que sur une infinité d'autres semblables, qui n'en paroissoient guéres capables, au goût de ceux qui ne se jettent sur les Histoires, comme parle ailleurs le même S. Docteur, qu'avec une disposition toute puerile par curiosité & pour un vain plaisir. Ces gens là traitent souvent ces reflexions d'imaginations & de réveries, sur tout quand elles vont jusqu'aux mysteres & aux secrets de la Providence, que les Saints Peres y

découvrent ; ſans conſiderer que ces Peres n'ont fait qu'imiter la conduite ſolide & irreprochable du grand Apôtre, qui trouve dans toutes les Hiſtoires anciennes, même les plus éloignées, des rapports à nos ſaints myſteres les plus ſublimes, particulierement dans ſes Epîtres aux Romains, aux Galates, & aux Hebreux ; & qui a rapporté pareillement des traits de l'Hiſtoire profane, auſſibien que ceux de la Poëſie des Païens à nôtre Ste Religion: telles ſont les inſcriptions du Dieu inconnu, & les ſentimens des Philoſophes anciens, qui ſe ſont ſervi de l'Hiſtoire de la nature, pour connoître les attributs divins les plus cachez & inviſibles, par les creatures viſibles, quoiqu'ils n'en aïent pas fait tout l'uſage qu ils devoient. C'eſt ainſi qu'on peut ſe ſervir de tout par rapport à la Religion & aux divines Ecritures, qui nous ont ſervi les premieres pour les Lettres humaines, & auſquelles il eſt juſte que celles-ci rendent la pareille à leur tour, par une eſpece de cercle & de retour tres-naturel : mais en donnant toûjours la preferance à ce qui nous paroîtra venir de l'autorité divine : quelque autorité humaine qu'on lui oppoſe, nous n'heſiterons pas à la rejetter comme tres-fauſſe, avec ce Guide ſi éclairé dans ſes livres de la Cité de

Dieu, où il en a fait tant de paraleles si justes. Et il conclud ainsi : *Nos in nostra Religionis historia fulti auctoritate divina, quidquid ei resistit non dubitamus esse falsissimum, quomodolibet se habeant cætera in sæcularibus litteris.* Lib.18.c.4.

Concluons donc avec cet illustre Pere, dans ses livres sur la Lettre de la Genese, que l'Histoire embrasse étroitement tous les deux, c'est-à-dire, tout ce qui se passe de divin & d'humain dans le monde, mais en rapportant l'un à l'autre mutuellement & dans son rang. *Historia est, cùm sive divinitùs sive humanitùs res gesta commemoratur, &c.* L 18 c.40. Et ailleurs, il conclud encore plus juste pour nôtre sujet que l'Histoire ainsi reglée ne peut plus être contée purement entre les Lettres ou les inventions humaines, parce que les choses qu'elle raconte comme passées & irrevocables, sont rangées à propos par son moïen dans l'ordre des temps, dont Dieu même est l'Auteur & l'Administrateur, par sa divine Providence. *Non inter humana instituta ipsa Historia numeranda est, quia jam quæ transierunt, nec infecta fieri possunt, in ordine temporum habenda sunt, quorum est conditor & administrator Deus, &c* Lib. 2 De Doct Christ. c. 28. Ne semble-t-il pas vouloir corriger dans cet endroit ce qu'il avoit avancé precedemment dans ses livres de l'Ordre, où il n'en

faisoit qu'une partie de la Grammaire; qui est au plus bas étage des Lettres humaines.

Mais outre ce que nous avons répondu d'abord avec lui, tirons de ces mêmes Livres de l'Ordre, & de quelques autres de saint Augustin, dequoi délivrer entierement l'Histoire de cet opprobre: nous expliquerons en même tems plus à fond la conclusion de ce Pere qui la vient d'élever à un ordre superieur & tout divin, pour la justice qu'elle rend à la divine Providence. Elle conserve, dit-il, dans l'ordre des tems les diverses parties qui le composent & qui en font toute la beauté, mais qui nous échaperoient sans le secours de l'Histoire: Il avoit demandé dans un autre livre du premier Tome, quel étoit donc le moïen d'arrêter des choses qui ne commencent que pour finir aussi-tôt, & dont l'être n'est qu'une course & une chute precipitée dans le non être & vers le neant, d'où elles ne font que sortir? Comment, dit-il encore, leur donner quelque état de consistance & de stabilité? *Quomodo tenebuntur, ut maneant, quibus est incipere ut sint, quod est pergere, ut non sint?* Mais il répond dans les Livres de l'Ordre, que c'est proprement pour retenir & fixer ces êtres passagers & fugitifs, que la memoire est necessaire. *Quibus*

L. 3. de Lib. Arb. c. 5.

autem est memoria necessaria, nisi prætereuntibus & quasi fugientibus rebus, &c. Il comprend ici l'Histoire qui est appellée une memoire, ou un memorial dans la définition de quelques-uns. C'est au moins une des proprietez, que d'autres ont tirée de l'étymologie, vraie ou fausse de l'Histoire, παρὰ τὸ ἱστάναι τὸν ῥοῦν τῆς μνήμης, c'est-à-dire, arrêter le flux precipité de la memoire. *Plato in Cratylo.*

Voïons maintenant l'usage de cette proprieté de l'Histoire, pour faire éclater l'ordre de la divine Providence, & la beauté qu'elle procure à l'Univers. On en sera encore plus convaincu, si on considere avec le même saint Docteur, que la source de presque toutes les erreurs sur ce sujet, ne vient que de l'impuissance où nous sommes par nous-même, de voir toutes les parties qui composent ce bel ordre. Nôtre vie est si courte, qu'elle ne nous permet d'envisager qu'une tres-petite partie de ce tout, à laquelle nous sommes attachez & bornez par la condition de nôtre mortalité, sans pouvoir découvrir par nous-mêmes le rapport qu'elle a avec les autres parties de l'Univers. C'est pourtant dans ce rapport que consiste toute l'harmonie qui regne dans le monde, dont nous ne sommes pas assez touchez. *Cujus Ordinis decus propterea nos non delectat, quoniam parti ejus pro conditione nostræ morta-* *Lib. 12. De Civit. c. 4.*

litatis intexti, universum, cui particulæ, quæ nos offendunt, satis aptè decenterque conveniunt, sentire non possumus. C'est à peu prés le sens de cette plainte plus ancienne de Job sur nôtre nouveauté, comme si nous n'étions que des avanturiers arrivez de la veille; & sur nôtre mortalité, qui fait passer nos jours, comme l'ombre au premier raïon du Soleil, ce qui est la source même de nos ignorances. *Hesterni quippe sumus, & ignoramus, quoniam sicut umbra dies nostri sunt super terram.*

Job. c. 8.

Lib. 2. De Ord. c. 4.

Delà vient donc, continuë S. Augustin, dans les livres de l'Ordre, que chacun ne considerant avec un esprit borné & étroit que la partie du tems à laquelle il est servilement attaché, se trouve choqué des laideurs affreuses, qui paroissent dans cette limitation. Mais quand il leve les yeux, & qu'il étend sa vûë plus loin, en contemplant les proportions des autres parties de l'Univers, il n'y trouve rien qui ne soit ordonné & placé dans son propre lieu. *Ita fit, ut angusto animo, ipsam solam quisque considerans, veluti magna repercussus fœditate, aversetur: si autem mentis oculos erigens, atque diffundens, universa collustret, nihil non ordinatum, suisque semper veluti sedibus distinctum, dispositumque reperiret.* L'Histoire sert à cet usage: comme elle embrasse tous les tems, elle rallie & represente

represente devant les yeux ces diverses parties écartées, & elle en fait par ce rapport éclater la justesse & la proportion. Aussi est-ce à elle que le S. homme Job nous avoit renvoïez par avance, pour y trouver le remede à nôtre mortalité. *Consultez*, disoit-il, *le tems de nos Aïeuls, & lisez soigneusement l'Histoire de nos Peres*, qu'il entend, comme saint Augustin, par le mot de memoire. *Interroga generationem pristinam, & diligenter investiga Patrum memoriam.* *Job. ibid.*

Je laisse les exemples que saint Augustin en donne dans le Poëme & dans les diverses pieces de Theatre, qui ne sont que les images & les representations de ces renversemens tragiques de familles, & des funestes revolutions d'Etats, dont on est si fort choqué dans le monde, quand on n'en void ni la cause ni l'effet, ou l'issuë proportionnée, c'est-à-dire, quand on ne remonte pas jusqu'au commencement, qui est comme le prologue, ou qu'on ne descend point jusqu'à la catastrophe, qui rectifie souvent les desordres, & repare les scandales par des punitions exemplaires. Car alors on peut dire que ces châtimens, tout laids & affreux qu'ils paroissent en eux-mêmes, font une beauté, quand ils sont joints à leurs cau- *Ibidem.*

ſes, & que par l'œil de l'Hiſtoire on découvre les iniquitez, qui ont attiré ces malheurs ſur une Famille, ou ſur un Etat: ou bien on reconnoît que ce ſont des épreuves ſalutaires par les dedommagemens avantageux, qui ne manquent guéres de les couronner.

Il eſt vrai que l'Hiſtoire ne fait pas tout elle ſeule, & que comme elle ne s'étend que ſur le paſſé; il faut, ſelon le même Saint Auguſtin, lui joindre quelquefois la Prophetie, qui regarde l'avenir, afin d'embraſſer toute l'étenduë de la Providence. *Quoniam divina providentia non ſolùm ſingulis hominibus quaſi privatim, ſed univerſo generi humano tanquam publicè conſulit, quid cum ſingulis agatur, Deus ſcit, atque ipſi, cum quibus agitur, ſciunt: quid autem agatur cum genere humano, per Hiſtoriam commendari voluit, & per Prophetiam.* On donne des exemples de la neceſſité de la Prophetie dans la proſperité preſente des méchans, & dans l'oppreſſion des gens-de-bien, qui cauſeroient d'étranges ſcandales, comme contraires à l'ordre reglé de la Providence; ſi la Prophetie ne venoit au ſecours, pour nous apprendre que cela ne durera pas toûjours, & que tôt ou tard l'une & l'autre fortune doivent changer de face, de quelque maniere que ce ſoit.

L. de vera Relig. c. 25.

Mais en cela même l'Histoire n'est pas inutile : car les exemples constans de ce qui est toûjours arrivé, apprennent à conjecturer l'avenir, & d'Historiens nous font devenir Prophetes, ce que S. Augustin a encore heureusement exprimé en un mot ailleurs. *Experimento præteritorum, futura conjiciuntur.* Et dans le livre precedent de la vraie Religion, il en met le capital dans cette double voie de connoître la dispensation temporelle de la divine Providence, qui fait toute la Theologie, depuis le peché, pour nous conduire tres certainement jusqu'à l'éternelle, par l'assurance & la fidelité de Dieu dans ses promesses. *Hujus Religionis sectandæ caput est Historia & Prophetia dispensationis temporalis divinæ providentiæ, pro salute generis humani in æternam vitam reformandi atque reparandi.* Qui peut douter aprés cela que l'Histoire ne soit une veritable Theologie ? Du moins dans la suite parcourant & distinguant les divers degrez, par lesquels il faut passer pour arriver à la connoissance des veritez divines les plus sublimes, il met la premiere démarche & comme l'enfance spirituelle dans le lait de l'Histoire, qui la nourrit & la fortifie par les bons exemples, *Primam in uberibus utilis Historiæ, quam nutrit exem-*

Lib. 4. De Trinit. c. 15.

L. De vera Relig. c. 7.

C. 29.

plis,&c. Mais à condition, comme il ajoûte encore plus bas, qu'on ne s'y amusera pas par une vaine & perilleuse curiosité, mais qu'on en fera un veritable degré pour s'élever aux veritez immortelles & permanentes, dont elles sont des preludes & des images sur la terre. *In quorum consideratione non vana & peritura curiositas exercenda est; sed gradus ad immortalia & semper permanentia faciendus.* Peut-on confirmer plus clairement les conditions, ou les précautions qu'on a apportées dés le commencement contre les déreglemens dangereux dans l'Histoire.

Nouvelle objection.

Le principal est cette curiosité vicieuse, qu'il appelle ailleurs une cupidité effrenée d'acquerir tout ce qui est au dehors, que nôtre ame aime éperduëment & avec d'autant plus de passion & d'empressément mêlé d'inquietude, qu'elle en sent la perte inévitable, si elle ne se jette dessus avec avidité, pendant qu'elle se néglige étrangement au dedans elle-même, assurée qu'elle est de ne se pouvoir perdre. *Cupiditate acquirendi ex his quæ foris sunt, quorum cognitum genus amat, sentitque amitti posse, nisi impensa cura teneatur, perditque securitatem, tantoque seipsam minus cogitat, quanto magis secura est quod seipsam non possit amittere.* On ne peut pas

Lib. 10. De Trin. c. 5.

diſſimuler que ce ne ſoit un poiſon répandu ſur toutes les Hiſtoires, & on en pourroit faire une nouvelle objection contre ces études, ſi nous n'avions apporté par avance les preſervatifs néceſſaires, & ſi cet incomparable Docteur n'avoit eu ſoin de nous faire rentrer en nous-mêmes par la repetition ſi frequente chez lui du mot d'Iſaie, *Redite prævaricatores ad cor;* & par ces vœux qui lui ſont propres, parlant à Dieu, que je vous connoiſſe, & que je me connoiſſe! *Noverim te, noverim me!* & enfin par ce precepte des Anciens: *Noſce teipſum.* C'eſt dans cette connoiſſance interieure de ſoi-même, que l'ame revenant de ſa diſſipation, retrouve ſon Dieu, dont le Roïaume eſt au dedans de nous, ſelon la Verité même: & c'eſt dans la plenitude des veritez divines & éternelles, dont l'ame eſt toute penetrée, qu'elle s'éleve hardiment au deſſus de tout le reſte, & qu'elle oſe par une innocente preſomption ſe déclarer elle-même immortelle. *Hic ſe multum erexit, multumque præſumpſit, ita auſa eſt immortalem animam comprobare.* C'eſt preſque la fin du ſecond Livre de l'Ordre de ſaint Auguſtin, & le fruit des preparations qu'il nous a fournies pour l'Hiſtoire, avec tous les degrez qu'il diſtingue ailleurs ſi exactement, pour paſ-

Réponſe.

Lib. 2. De Ordine. c. 19.

ser des veritez temporelles & historiques aux veritez divines & immortelles. Il a suivi cet ordre que nous trouverons établi dans le cours de cette Methode par nos Historiens profanes mêmes, en distinguant les six ou sept âges d'un Etat, & de tout le genre-humain, comme d'un grand homme universel, par rapport à ceux de chaque homme particulier, afin de passer ensuite des choses temporelles aux éternelles, & des visibles aux invisibles. *Sicut autem unius hominis, ita & humani generis, recta eruditio, per quosdam articulos temporum atque ætatum, profecit accessibus; ut à temporalibus ad æterna capienda, & à visibilibus ad invisibilia surgeretur, &c.*

Lib. 10. De Civit. c. 14.

S'étonnera-t-on aprés tout cela de voir traiter l'Histoire de veritable Theologie, & de Philosophie toute divine ? S'étonnera-t-on d'entendre dire de tems en tems dans le cours de cette Methode, qu'il faut lire l'Histoire profane même en Chrétiens, en Philosophes, en Theologiens ? On s'en étonnera encore moins, si aprés le plus excellent de tous nos Theologiens Latins, on écoute celui que les Grecs ont appellé le Theologien par excellence, Saint Gregoire de Nazianze dans sa Lettre à Nicobule touchant l'étude de l'Histoire. Je n'en détacherai que ce mot où

Epist. ad Nicob. de Hist. legendâ, inter Carmina T. 2.

il la considere comme un reservoir de sagesse consommée, & du bon sens de plusieurs hommes unis ensemble, qui remplissent avantageusement nôtre ame de leurs connoissances. *Quam præclarum est mentem historiarum cognitione instructam & refectam habere. Historia enim conglobata quædam & coacervata sapientia est, hominumque multorum mens in unum collecta, &c.* On sera peut-être plus étonné de voir tous les mêmes sentimens dans les Philosophes & dans les Historiens profanes. Nous ne finirions jamais, s'il falloit écouter Seneque, qui trouvera sa place ailleurs. Mais ce mot de Denis d'Halicarnasse peut suffire ici, où il semble tirer cette consequence de tous nos principes, que l'Histoire est au moins une Philosophie d'exemples, *Historia est Philosophia exemplis constans.* Les Poëtes mêmes qui ont voulu donner dans leur Ulysse l'idée d'une prudence consommée, lui font ramasser pour cela tous les exemples des hommes qu'il a visitez dans ses voïages, lesquels à la verité peuvent tenir lieu quelquefois de l'Histoire : mais elle sera toûjours sans contredit la voie la plus courte & la plus parfaite. Car elle fait voir plus de païs en une heure, que le voïage en plusieurs années ; & elle rassemble non seulement les

mœurs & les usages des Peuples d'apresent ; mais encore ceux de tous les siecles passez avec le dénoüement & le discernement judicieux du bien d'avec le mal, quand elle est faite avec les conditions prescrites, comme l'ont composée la plûpart des anciens Historiens, ausquels on supplée dans cette Methode par les maximes plus exactes de la Religion Chrétienne, & par les reflexions les plus justes des Peres.

Elles tendent toutes principalement, comme nous avons vû, à un amour sincere de la verité, comme à leur fin derniere, de même qu'elle a été considerée la premiere comme l'essence, & la difference qui distingue l'Histoire de tout le reste. Les Historiens en sont demeurez d'acord les premiers ; & Polybe entre les autres n'en a marqué les dispositions dans ses premiers livres, que pour la faire enfin entrer dans la définition de l'Histoire dans le 12. ainsi que nous l'avions fait esperer, *Ut linea rectitudine, sic Historia definitur veritate.* Il pousse même l'amour de la verité jusqu'à l'idolatrie dans le liv. suivant, la proposant elle-même comme la plus grande des divinitez. *Equidem existim naturam mortalibus veritatem constituisse Deam maximam ;* ce qui peut pourtant a-

L. 12. p. 916.

L. 13. p. 937.

voir un bon ſens en la regardant en Dieu. Derniere objection.
Mais n'eſt-ce point ce qui nous doit faire deſeſperer de la trouver dans l'Hiſtoire, & faire échoüer, pour ainſi dire, toute nôtre courſe au port. Car enfin les Hiſtoriens mêmes ont eu la bonne foi de reconnoître qu'elle ne venoit jamais pure juſques à eux. Quinte Curce le fait avoüer franchement à ſon Heros Alexandre, qui n'en excepte pas ſa propre gloire, quoique ſolide & bien fondée d'ailleurs. *Nunquam ad liquidum fama perducitur, omnia, illa tradente, majora ſunt vero. Noſtra queque gloria, cùm ſit ex ſolido, plus tamen habet nominis, quàm operis.* Nous verrons d'autres ſemblables aveus en leur lieu. Mais pour finir plûtôt cette matiere odieuſe, qui n'eſt peut-être déja que trop longue, un des derniers Auteurs de l'Hiſtoire Auguſte, n'exempte aucun de ſes Confreres ou de ſes Predeceſſeurs de menſonge, non pas même Tite-Live, Sallufte, Tacite, & Trogue-Pompée, qui ſont les plus eſtimez : Ce qui a fait croire à quelques-uns qu'il leur donnoit à tous auſſitôt la qualité la plus odieuſe de Comtes des menſonges, *Comites mendaciorum*; comme nous donnons celle de *Pere du menſonge* au Demon. Quoiqu'il en ſoit, Seneque avoit eu déja grande raiſon d'-

Quint. Curtius. l. 9. n. 2.

Fl. Vopiſc. in Aurel.

observer que personne ne s'est jamais avisé de demander à un Historien des garants de son Histoire: *Quis unquam ab Historico juratores exegit?* Tant il y a peu de sureté dans leurs recits, où ils s'accordent d'ailleurs si peu : Que sert donc de tant vanter la verité comme la fin principale de l'Histoire, & de faire tant valoir tous les moïens que nous y avons rapportez jusqu'ici ?

Nous répondons neanmoins que tout n'est pas perdu pour cela, La discorde même qu'on nous oppose, des Historiens entr'eux, est une preuve qu'ils ne sont pas tous, ni toûjours opposez à la verité; puisque la fausseté seule lui est opposée, l'un, ou plusieurs d'entr'eux doivent avoir la verité pour leur partage : comme leur concorde n'est pas toûjours une preuve qu'ils aient des compagnons de leurs mensonges, ce que Vopiscus vouloit dire seulement par la qualité de *Comites mendaciorum*. Au contraire c'est le plus souvent la force de la verité qui les fait tomber d'accord entr'eux, du moins pour les choses principales & pour la substance des faits, quoiqu'ils puissent varier dans la maniere & pour les circonstances. Cette diversité peu importante, est encore une preuve d'ailleurs de leur liberté,

& une conviction qu'il n'y a point eu de complot & de concert affecté pour les choses essentielles où ils sont d'accord, ce qui est un grand témoignage de la verité, comme raisonne encore plus juste Saint Jean Chrysostome, au sujet des Historiens les plus sacrez que nous aïons, qui sont les quatre Evangelistes. *Imò hoc ipsum est testimonium veritatis. Si enim ex toto & in omnibus consonarent, & cum nimia diligentia atque cura usque ad tempora & loca omnia, usque ad singula æqualiter verba concurrerent, nemo inimicus credidisset unquam : sed eos communi ad decipiendum consilio congregatos, quasi ex humana quadam conspiratione, &c.* Homil. 1. in Matth.

La bonne foi même avec laquelle les Historiens profanes ont reconnu, combien il est difficile d'atteindre au juste la verité, est une autre preuve de l'amour qu'ils lui portent, & du desir sincere qu'ils ont eu de la sauver & de la transmettre à la posterité. Or sans parler de la nature des choses spirituelles qu'on possede au moins en partie par l'amour & par le desir : rien n'est plus propre à la procurer que cette sincerité & cette droiture, que Saint Augustin appelle le voisinage de la liberté, & par consequent de la verité, qui nous rend libres, selon lui, aprés

JESUS-CHRIST qui eſt la verité même. Ce Pere a plus de peine à la reconnoître dans les Poëtes, dans les Orateurs & dans les Philoſophes mêmes, auſquels il dénie pour la plûpart la verité des arts liberaux. Mais il la reconnoît poſitivement mieux que Polybe dans les Hiſtoriens, lorſqu'ils n'ont point envie de tromper, & qu'ils ne trompent qu'aprés avoir été trompez les premiers par une inévitable infirmité. *Eſt in Hiſtoricis aliqua propinquitas libertatis, cùm voluntatem mentiendi non habent, nec homines fallunt, niſi cùm ab hominibus humanâ infirmitate falluntur.* Saint Auguſtin n'eſt pas ſuſpect au ſujet de la verité qu'il a paſſionnément aimée: & comme on n'aime jamais, ſelon lui, à être trompé, on ne trompe pas toûjours, ſur tout dans la diſpoſition qu'il vient de décrire dans les Hiſtoriens. On peut dire même, que c'eſt ce qui arrive le plus rarement; & en ce cas là encore, nous ne laiſſons pas de recueillir de leur Hiſtoire un grand fruit dans les exemples à imiter ou à fuir, qu'ils nous propoſent, & qu'ils accommodent à nos uſages par des enſeignemens ſalutaires. C'eſt la derniere conſequence qu'en tire ſaint Auguſtin, qui nous conduira ſurement juſqu'au bout. *Exempla, vel cavenda, vel metuenda, & qua-*

Epiſt. 131. ad Memor. veteri ſtilo.

Lib. 12. De Trini. c. 14.

rumcumque rerum, quæ nostris accommodata sunt usibus, necessaria documenta, historicâ cognitione colligimus.

Il ne reste plus qu'à montrer que les Auteurs profanes ont eû eux-mêmes cette intention, & qu'ils ont connu ces devoirs pour les remplir. Pline reconnoît au moins qu'un de leurs premiers soins doit être de ne pas laisser perir les choses, qui meriteroient une éternité toute entiere. *Mihi pulcrum imprimis videtur non pati occidere, quibus æternitas debeatur.* Il entend les veritez, ou les vertus de pratique, que l'Histoire doit immortaliser en sa maniere. Tacite, dont nous n'avons pas voulu rapporter ici les grands sentimens par avance, merite bien au moins d'être écouté pour ce devoir principal de l'Histoire, qui consiste, dit-il, à ne point laisser ni les vertus en oubli, ni les vices impunis, & d'en arrêter le cours par la crainte de l'infamie qui les suit, & de la posterité qui les vange. *Præcipuum munus Annalium reor, ne virtutes sileantur, utque pravis dictis factisque ex posteritate & infamia metus sit.* Il est certain en effet que l'esperance de l'avenir a été assez puissante pour en porter beaucoup aux grandes actions, & que la crainte de la posterité vengeresse a eu plus de pouvoir sur l'es-

L. 5. Epist. 8.

Annal. l. 3.

prit de plusieurs Tyrans, pour les détourner du mal, que toute autre consideration : ce qui leur a fait regarder les Historiens comme leurs plus grands ennemis, sans lesquels leurs crimes auroient été impunis en ce monde.

Pour toutes ces considerations, on a toûjours conseillé l'Histoire, particuliérement aux Princes & aux Rois, dont on a dit qu'ils seroient heureux, & les Peuples avec eux, s'ils étoient Philosophes, ou si les Philosophes étoient Rois. Cela s'entend de la Philosophie d'exemples, qui est propre à l'Histoire. D'autres ont même pretendu qu'on leur doit apprendre tout, sans qu'ils s'en aperçoivent, par le moïen de l'Histoire, à quoi ce Recüeil methodique peut servir. C'est à quoi se sont aussi le plus appliquez les Princes les plus sages & les plus heureux de tous les siecles, que nous verrons souvent passer en revûë chez nos Historiens, dans le cours de cet Ouvrage. Finissons par un Prince Chrétien du tems moïen, qui a pû conseiller l'Histoire ancienne à son Fils & Successeur, dans toute son étenduë. C'est Basile de Macedoine Empereur de Constantinople, qui la laissa comme par testament à Leon, surnommé le Sage, ou le Philosophe, pour l'usage

qu'il en fit. Ne cessez jamais, lui dit-il en « mourant, de füeilleter les Histoires des « Anciens. Vous y trouverez sans travail, « ce qui a beaucoup coûté de peine & de « travail aux autres. Vous y distinguerez « les vertus des gens de bien, d'avec les vi- « ces des méchans. Vous y découvrirez les « vicissitudes surprenantes de la vie humai- « ne, & les révolutions extraordinaires « qui y sont arrivées, l'inconstance & l'ins- « tabilité de ce monde, jusqu'à la fragilitè « & la décadence des Empires, qui parois- « soient les mieux établis. Vous y verrez « les punitions exemplaires des scelerats, « & les récompenses des gens de bien. « Vous vous donnerez bien de garde d'i- « miter ceux-là de peur d'éprouver la ri- « gueur de leur sort : Et vous vous confor- « merez d'autant plus volontiers à ceux- « ci, que vous aurez plus de sujet d'espe- « rer part à leur récompense. *Evolvere ne* « *unquam cesses Historias Veterum, tot enim reperies sine labore, quæ alii magno cum labore congesserunt. At inde bonorum virtutes, & improborum vitia cognosces, & vitæ humanæ varias mutationes & rerum in ea conversiones. Mundi hujus instabilitatem, & imperii ad cadendum pronitatem disces. Breviter malefactorum pœnas & bonorum præmia leges, quorum ista effugies, ne ultionis*

Apud Bar. An. 886. n. 13.

quæ inde ſequitur ſeveritatem patiâris. Hæc autem amplecteris ut præmia, quæ ex eis manant, conſequi merearis. Nous ne pouvions pas finir par un plus bel endroit, qui eſt comme le plan & le projet en racourci de tout ce grand Ouvrage.

TABLE

TABLE DES CHAPITRES contenus dans ce premier Tome.

LIVRE PREMIER.

De l'établissement des grands Empires du Monde.

CHAPITRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

De la Religion des Historiens profanes, par rapport aux Ecritures & à la Religion Chrestienne.

LIVRE III.

De la Morale des Historiens.

Fin de la Table des Chapitres.

METHODE



METHODE
D'ETUDIER ET D'ENSEIGNER
CHRETIENNEMENT ET SOLIDEMENT
LES HISTORIENS
PROFANES,

Par rapport aux Lettres divines & à l'Ecriture sainte.

LIVRE PREMIER.

De l'établissement des grands Empires du Monde.

CHAPITRE PREMIER.

De ce qui se passa de plus important avant le commencement de l'Empire des Assyriens. Et premierement depuis la création du monde jusqu'au déluge universel. De la création & du commencement du monde.

I. Sur la question, si le monde a eu un commencement, les Philosophes ont esté partagez.

II. Les Historiens ne l'ont pas esté, la Tradition du genre humain ayant esté plus constante & plus ferme que le raisonnement.

III. Le commencement du monde attesté par les Poëtes.

IV. Non comme Poëtes, ou comme Philosophes, mais comme Historiens; en quoy ils ont imité l'Ecriture, qui est une Theologie historique & positive.

V. Plus les Philosophes sont anciens, plus ils sont declarez contre l'éternité du monde.

VI. Dispute des nations diverses sur leur antiquité; sans pouvoir disconvenir d'un commencement.

VII. Les Egyptiens prétendoient que leur terre arrosée du Nil, avoit la premiere produit des animaux & des hommes. Refutation de cette fable.

VIII. Nouvelles preuves contre cette prétention de l'Egypte, ou de quelque autre Province du monde que ce puisse estre. Pourquoy quand nous découvrismes l'Amerique, nous n'y trouvâmes point d'autres animaux que des feroces.

IX. La seule Ecriture sainte contient la clef, & le dénouëment de toutes les Histoires, & toute la nature luy rend témoignage.

X. Sentimens de Strabon & de Columelle.

XI. Saint Augustin montre, que selon les Historiens, les Nations, les Peuplades, les Villes, les Etats, les Arts ont commencé; les Philosophes éludoient cette verité de l'histoire par des embrasemens & par des déluges alternatifs, mais fabuleux; Refutation par saint Augustin.

XII. Ce mesme Pere refute l'antiquité imaginaire des Egyptiens.

XIII. Il ne seroit pas plus glorieux au monde d'avoir commencé cent mille ans avant le vray commencement que l'Ecriture luy donne.

XIV. Nouvelle refutation de la prétenduë antiquité des Egyptiens.

XV. D'où sortirent les incendies & les déluges alternatifs des Philosophes contre la foy de l'Histoire sainte & profane.

LES Philosophes ont esté partagez sur la question du commencement & de la création du monde; les uns ayant crû qu'il estoit éternel & increé, au moins quant à la matiere; les autres qu'il estoit éternel, comme émanant éternellement de Dieu, ainsi qu'il émaneroit une lumiere éternelle du Soleil, si cet Astre estoit éternel; enfin les autres ayant pensé que le monde avoit esté créé de Dieu dans le temps, &

que sa durée jusqu'à present n'avoit esté que de quelques milliers d'années. Aristote a crû le monde éternel, & on croit que ce fut aussi le sentiment de Parmenides, de Melissus, de Pythagore, des Chaldéens, & de quelques autres. Empedocle, Heraclite, Anaximene, Anaxagore, Democrite, Epicure, Zenon, les Stoïciens & les Brachmanes ont esté dans un sentiment contraire, & ont donné un commencement au monde. Il y a quelque sujet de douter de Platon, quoy qu'il soit indubitable, que s'il a crû le monde sans commencement, il ne l'a pas crû sans Principe, ayant parlé si souvent & si clairement de la maniere dont il émane de l'unité & de la fecondité du premier Principe de tous les estres, qui est luy-mesme au dessus de l'estre. Enfin le nombre de ceux qui ont pensé que le monde estoit éternel, a esté si petit, qu'Aristote a écrit qu'il estoit seul dans ce sentiment.

II. Mais s'il y a eu quelque partage d'opinions sur ce sujet entre les Philosophes, il n'y en a point eu entre les Historiens. L'esprit humain a pû s'égarer dans ses raisonnemens purement speculatifs, & imaginer toûjours une infinité chimerique d'années avant celle où nous vivons; mais l'histoire du genre humain a toûjours esté trop constante & trop exposée aux yeux des hommes, pour ne pas les contenir dans cette persuasion universelle, que le monde a eu un commencement. Les traces de la Tradition qui a passé du premier homme à ses enfans & à leurs descendans, n'ont jamais pû s'effacer, tant à cause de l'importance de la chose, qu'à cause de la longue vie des premiers hommes, dont Adam, Mathusalem & Sem ont vécu assez long-temps ensemble, je veux dire Adam avec Mathusalem, & celuy-cy avec Sem, qui vécut encore cinq cens ans aprés le déluge, & a pû apprendre à toutes les nations qui peuplerent la

terre aprés la confusion des langues, ce qu'il avoit appris par des témoignages si proches & si irreprochables de la création du monde.

Part. 1. L. 2. c. 13. III. Nous avons fait voir dans le Traité de la lecture des Poëtes, l'uniformité de leurs sentimens, avec ceux qui donnent un commencement, & un Createur à tout l'Univers. Ovide appelle Dieu le Fabricateur & l'Ouvrier, qui a produit l'Univers. *Mundi Fabricator. Ille Opifex rerum.* Il parle du commencement du monde, *Mundi melioris origo. Prima crescentis origine mundi.* Juvenal dit qu'au commencement du monde, le Createur commun de toutes les Natures, donna à l'homme non seulement une vie animale, comme aux bestes, mais aussi une ame intelligente. *Mundi principio indulsit communis conditor illis tantùm animam, nobis animum quoque.* Je ne repeteray pas icy, ce que j'ay rapporté ailleurs des autres Poëtes.

IV. Mais je remarqueray, que ce n'est ny comme Poëtes, ny comme Theologiens, ny comme Philosophes, que les Poëtes ont rendu cet illustre témoignage à la verité; mais comme Historiens. Car nous avons montré au mesme endroit, que toutes ces qualitez estoient reünies dans la personne des
L. 1. c. 6. anciens Poëtes. Saint Augustin a reconnu, que les Poëtes estoient en mesme temps les Theologiens de l'antiquité, parce que la Theologie estoit la matiere
Civit. l. 18. c. 14. de leurs vers : *Per id temporis intervallum extiterunt Poëtæ, qui etiam Theologi dicerentur, quoniam de Diis carmina faciebant.* Mais c'estoit une Theologie positive & historique, fondée sur l'Histoire & sur la Tradition du genre humain. De mesme que l'Ecriture, dont au moins le Pentateuque plus ancien que les plus anciens Poëtes, est une Theologie, mais une Theologie historique, fondée sur la revelation divine, & sur la tradition des Patriarches

anciens. Au fond c'est une histoire, meslée de Theologie, de Philosophie & de Poësie : & comme elle commence par le recit de la création & des commencemens du monde, nous avons aussi jugé à propos de l'imiter dans cette methode de lire les Historiens profanes, par rapport aux Lettres divines.

V. Les plus anciens Philosophes se sont plus generalement declarez pour l'opinion qui donne un Auteur & un commencement à l'Univers, parce qu'ils avoient encore plus de conformité avec les anciens Poëtes, qui avoient suivy de plus prés les Ecritures, & les bruits qui s'en estoient répandus par le monde. Diodore de Sicile dit bien que les *Lib. 1.* Philosophes & les Historiens se sont divisez en deux sentimens contraires sur cette question ; mais je ne sçay s'il pourroit justifier ce qu'il avance touchant les Historiens. Il est bien plus juste de le croire, quand il dit ensuite, qu'il est difficile de dire quels ont esté les premiers Rois, ou les premiers inventeurs des choses, quoy qu'il ne doute pas qu'ils n'ayent eu un commencement. Mais les Historiens ne sont venus qu'un peu tard ; d'où vient aussi que chaque nation se vante d'estre plus ancienne que les autres ; ce qui donne sujet à cet Historien de ne rien decider sur cette dispute de l'antiquité. *De cujusque Nationis antiquitate non modò Græci, sed & Barbarorum plerique ambigant &c. Nos de antiquitate singulorum quæque Nationes aliis, & quanto annorum numero sint priores, certi aliquid non definiemus.*

VI. Il est donc évident, que bien que cet Historien se fut proposé d'exposer les deux sentimens contraires des Historiens sur l'éternité du monde, ou sur son commencement dans le temps ; il n'a rien dit neanmoins, dont on ne doive conclure que le monde a commencé. Car cette contestation sur l'antiquité de differentes nations, ne leur fut jamais

tombée dans l'esprit, si elles eussent crû estre éternelles, & pouvoir remonter à l'infiny, sans trouver jamais aucun de leurs ancestres qui eut eu des enfans, sans avoir jamais eu de pere.

Cet Auteur ajoûte, que les Egyptiens estoient les plus fiers dans cette dispute sur l'antiquité; parce que la fecondité des eaux du Nil & des terres qui en sont arrosées, paroissoit la plus propre à avoir produit les premiers animaux. *Unde manifestum fit mundo jam primùm coagmentato, primos in Ægypto homines propter fertile soli temperamentum generatos esse.* Cette prétention mesme estoit encore une preuve de la persuasion commune de tous les hommes, que les hommes & les animaux avoient commencé de paroistre sur la terre, quoy qu'ils contestassent entre eux quelle estoit la terre, ou la province, où ils avoient commencé.

VII. Mais cette confession de la premiere production de tous les animaux, soit raisonnables, soit privez de raison, est une preuve constante de la verité du recit que nous en avons dans l'Ecriture. Car si la terre d'Egypte en avoit une fois produit, pourquoy n'auroit-elle pas continué d'en produire de semblables, ou de differentes especes? Pourquoy n'eut-elle pas produit au moins une seconde, & une troisiéme fois dans une si longue revolution de siecles? Pourquoy l'Egypte seule eut-elle produit des animaux, & que toutes les autres terres du monde n'eussent point produit? Car nous avons découvert, principalement depuis deux ou trois cens ans, plusieurs autres rivieres par le monde, qui ont les mesmes avantages que le Nil. Mais avec quelle ombre de probabilité peut-on dire, que l'eau & la terre du Nil estoit feconde pour la production de tous les animaux parfaits sans exception, & que celle des autres provinces du monde n'en pouvoit

produire un seul ? Ce que j'ay dit de l'Egypte & du Nil, se peut dire de toutes les autres provinces de la terre & de leurs fleuves.

Et si quelqu'un se veut imaginer, que toutes les terres produisirent des animaux parfaits, comme elles en produisent encore d'imparfaits : il faut répondre que cette fecondité n'auroit pû estre épuisée par un seul enfantement : & que ces diverses provinces poussetoient encore au moins quelquefois de semblables fruits ; de mesme que les arbres en repoussent tous les ans selon leurs especes, & les terres reproduisent tous les jours de nouveaux reptiles & de nouveaux insectes, des mesmes especes, dont elles en ont produit depuis plusieurs siecles.

Il faut ajoûter à cela, qu'il y a plusieurs especes d'animaux, qui ne peuvent vivre que dans un certain climat, & qui par tout ailleurs cessent de se multiplier & de vivre. Il est donc certain que ny l'Egypte, ny aucun autre pays particulier n'a pû produire autrefois toutes sortes d'animaux ; & il n'est pas moins veritable que toutes les terres n'ont pas produit elles-mesmes au commencement, tous les animaux qui leur estoient propres.

VIII. Car d'où vient que nous transportons certaines especes d'animaux dans des pays, où jamais on n'en avoit vû, & où ils se multiplient d'une maniere surprenante ? D'où vient que lors des nouvelles découvertes de l'Amerique, il y a environ deux cens ans, nous y trouvâmes toutes sortes de bestes sauvages, & que nous n'y en rencontrâmes pas une seule espece de celles qui sont douces & privées ? Ce grand continent qui ne cede peut-estre pas au nostre en grandeur, & qui le surpasse en fertilité, n'estoit il propre dans toute son étenduë qu'à produire des bestes feroces ? Pourquoy donc y a-t-on admiré dans la suite la multiplication prodigieuse

de ceux que leur douceur nous a rendus plus familiers & plus utiles, quand nous les y avons eu transportez? Il est visible que cela ne peut provenir que de ce que les bestes feroces ont passé d'elles-mesmes de nostre continent dans celuy de l'Amerique, par les montagnes & les pays incultes du Nort, qui joignent l'Amerique avec l'Europe & l'Asie; & que les autres animaux plus doux & plus timides n'ayant pû traverser ces montagnes affreuses & presque inaccessibles, ont attendu le temps de nos derniers embarquemens pour passer avec nous dans ce nouveau Monde.

IX. Aprés cela on demeurera d'accord, qu'il n'y a que l'Ecriture sainte, & l'Histoire qui y est contenuë, qui réponde parfaitement à l'histoire naturelle, & à toutes les veritez que l'experience nous y fait tous les jours découvrir; & que dans les oppositions que nous trouvons entre l'histoire de l'Ecriture, & l'histoire profane, la nature toute entiere, & l'experience de tous les siecles rend témoignage à la premiere contre la seconde. Ainsi la nature toute entiere, le consentement de toutes les nations du monde, & les découvertes nouvelles qui se font de siecle en siecle, declarent hautement que le monde a commencé, que ce grand Tout a esté créé, qu'il n'y a rien d'éternel dans cet Univers, que les generations & les productions des animaux ont commencé, que ce n'est que dans un seul endroit du monde que les premiers hommes & les premiers animaux parfaits ont esté produits, que cette production s'est faite par un commandement exprés de Dieu; ainsi elle ne s'est faite qu'une fois, & en un seul endroit, d'où les animaux se sont répandus dans le reste du monde.

L. 17. pag. 557. X. Strabon distingue la Nature de la Providence. Il donne le nom de Nature au Monde corporel. Il

nomme Providence cette Puiſſance divine, qui a produit les animaux & les hommes pour peupler la terre, & les Anges pour remplir le Ciel. *Providentiæ, quæ cùm plurimarum rerum ſit opifex, & varietatis cupida, inprimis animalia creavit, quæ longè ceteris antecellunt, atque horum ipſorum præſtantiſſima, Deos atque homines : quorum gratia cetera ſunt conſtituta. Diis itaque cælum, hominibus terram incolendam dedit.* Columelle dit que le Createur du monde a donné à la terre une fecondité inépuiſable ; *Humi naturam* *Præfat. l. 1.* *primus ille mundi genitor perpetua fecunditate donavit.*

XI. Saint Auguſtin a traité cette queſtion, & a preſſé contre les défenſeurs de l'éternité du monde, ce meſme argument que nous avons touché, & qui ſe tire de la premiere origine des Arts, des Sciences, des Villes & des Etats, dont les Hiſtoriens profanes ont rendu témoignage. Car ſi le monde eſtoit éternel, il n'auroit jamais eſté ſans Arts, ſans Sciences, ſans Villes & ſans Etats ; ainſi on n'en deſigneroit ny les commencemens, ny les auteurs. *Et cùm illis dictum fuerit ; Si ſemper humanum* *Civit. l. 12.* *genus fuit, quonam modo verum loquatur eorum hiſtoria,* *c. 10.* *narrans qui fuerint, quarumque rerum inventores, qui primi liberalium artium, aliarumque inſtitutores, vel à quibus primùm illa vel illa regio, parſque terrarum, illa atque illa inſula incoli cœperit.* Les Payens répondoient, que le monde eſtoit ſujet à des embraſemens & à des déluges reglez aprés un certain nombre d'années, aprés quoy ce peu qui pouvoit eſtre reſté d'hommes ſur les plus hautes montagnes, donnoit comme une ſeconde naiſſance au genre humain, aux Arts, aux Sciences & aux Villes. *Reſpondent diluviis & conflagrationibus per certa intervalla temporum, non quidem omnia, ſed plurima terrarum ita vaſtari, ut redigantur homines ad exiguam paucitatem ; ex quorum progenie rurſus multitudo priſtina reparetur &c.*

C'estoient les Philosophes qui avoient usé de cette défaite, pour éluder la force de l'argument qu'on tiroit des Historiens, qui avoient remarqué les temps que les Isles & les Provinces avoient commencé d'estre habitées, & que les Villes, les Etats & les Arts y avoient pris naissance. *Quonam modo verum loquatur eorum historia &c.* Saint Augustin se sert donc des Historiens pour convaincre les Philosophes. Platon avoit parle de cette alternative d'embrasemens & d'inondations dans son Timée, & il en avoit mis le discours dans la bouche des Prestres d'Egypte, qui prenoient de là occasion d'élever leur pays au dessus de la Grece; parce qu'il ne pleut jamais dans l'Egypte, ce qui fait qu'elle n'est pas sujette à ces inondations, qui désolent quelquefois la Grece, & y détruisent tous les monumens de l'antiquité. *Juvenis semper vobis Græcis est animus, in quo nulla est, ex vetustatis commemoratione, prisca opinio, nulla cana scientia. Quod ideo vobis contingit, quia multa & varia hominum exitia fuerunt, eruntque. Maxima quidem aut ignis conflagratione, aut aquæ inundationibus provenire necesse est &c. In hac nostra regione nunquam aqua in agros supernè descendit, contrà verò sursum è terræ visceribus scaturit. Quamobrem antiquissimarum rerum apud nos monumenta servantur.*

Saint Augustin dit fort judicieusement, que les auteurs de ces déluges & de ces embrasemens alternatifs, avoient bien pû dire ce qu'ils avoient imaginé, mais qu'ils n'en avoient rien pû sçavoir au Civit. l. 12. c. 10. vray : *Dicunt quod putant, non quod sciunt.* En effet Platon n'a pû citer que l'exemple de l'embrasement de Phaëton; & s'il eut voulu rapporter les déluges, il n'eut pû rapporter que celuy d'Ogyges, celuy de Deucalion & le déluge universel au temps de Noé. Or l'embrasement de Phaëton, s'il n'est point

purement fabuleux, ne dépeupla & ne désola nullement l'Univers, selon le témoignage des Poëtes mesmes. Et quant aux déluges d'Ogyges & de Deucalion, il est constant que la Grece seule en fut incommodée; & que non seulement l'Egypte, mais toutes les autres provinces du Monde en furent entierement exemptes. Les Historiens & les Poëtes ont donc en ce point beaucoup plus de convenance avec nos divines Ecritures, & avec la foy & l'attestation de tout le genre humain, que ces embrasemens & ces déluges reïterez & universels, sont entierement chimeriques.

XII. Les Egyptiens ne laissoient pas d'attribuer à leur pays, à leur Etat, & à leurs Histoires plusieurs milliers d'années au delà de la créance commune des hommes & de la verité de nos Ecritures, qui attestent que le Monde n'est pas si ancien qu'ils le faisoient. Saint Augustin leur oppose l'Histoire, non seulement des Grecs, mais de toutes les autres nations du monde, qui donnoient aux Empires des Assyriens, des Perses & des Macedoniens une durée bien plus courte, & un bien moindre nombre d'années que les Annales des Egyptiens, selon lesquels l'Empire des Perses & des Macedoniens avoit duré plus de huit mille ans: *Plusquam octo millia annorum*; au lieu que selon les Grecs ces deux Empires n'avoient duré qu'un peu plus de sept cens ans. D'où ce Pere conclud, qu'on ne pourroit pas justifier ce que les Egyptiens avançoient, mesme quand on diroit comme quelques-uns l'ont estimé, que leurs années n'estoient que de quatre mois. *Perhibentur enim Ægyptii olim tam breves annos habuisse, ut quaternis mensibus finirentur.* D'où enfin ce Pere conclud, que l'histoire Greque est plus veritable en ce point, & plus conforme à nos Ecritures, que celle de l'Egypte. *Ideo Græciæ potiùs fides habenda est,*

quia veritatem non excedit annorum, qui litteris nostris, quæ verè sacræ sunt, continentur. Au reste si les Egyptiens avoient si fort étendu au delà des justes bornes la durée de l'Empire des Perses & des Macedoniens, & des Assyriens mesmes, ausquels seuls ils donnoient cinq mille ans, selon le mesme saint Augustin; que devons nous penser de la liberté qu'ils s'estoient donnée dans la multiplication imaginaire des siecles plus éloignez de nostre memoire?

Ce mesme Pere se rit ailleurs de la folle vanité des Egyptiens, qui se vantoient d'avoir observé les
Civitat. Astres, depuis plus de cent mille ans. *Ex quo ratio-*
L. 18. c. 40. *nem siderum comprehendit Ægyptus, ampliùs quàm centum annorum millia numerari.* C'estoit toûjours donner un commencement aux observations Astronomiques & au monde. Ainsi le mensonge mesme sert à affermir la verité, puis qu'on n'a pas pû mesme feindre des fables, où il ne paroisse qu'on estoit au fond prévenu de la pensée, que le monde n'avoit pas toûjours esté.

XIII. Que si l'esprit humain se flatte quelquefois de cette pensée, qu'il est plus glorieux au monde d'avoir déja duré plus de cent mille ans selon les Egyptiens, que six mille seulement, ou environ selon nos Ecritures: le mesme saint Augustin répond excellemment, que puis qu'il est necessaire que le monde ait commencé, il importe peu quand il a commencé: parce que quand on avanceroit sa création au delà de cent mille ans, la mesme difficulté reviendra toûjours, pourquoy il n'a pas commencé
L. 11. c. 12. plûtost: *Similiter quæri posset, cur non antè fecerit.* A quoy ce Pere ajoûte, que cette idée & ce desir d'une tres longue durée, nous venant de l'idée & du desir que nous avons de l'éternité: il est presque inutile de préferer cent mille ans à six mille; puisque tout ce qui commence & finit, n'est jamais long, &

qu'une multiplication arbitraire d'années ne ſera toûjours rien, comparée à l'éternité.

XIV. Mais il ne faut pas oublier ce que le meſme ſaint Auguſtin oppoſe aux Egyptiens, qu'en vain ils ſe vantoient d'une ſcience celeſte de cent mille ans, eux qui avoient appris les premiers élémens des lettres de leur Reine Iſis, qui vivoit il n'y avoit pas plus de deux mille ans, ſelon les Hiſtoriens meſmes d'Egypte. *In quibus libris iſtum numerum collegerunt, qui non multum ante annorum duo millia litteras magiſtra Iſide didicerunt? Non enim parvus author eſt in Hiſtoria Varro, qui hoc prodidit: quod à litterarum etiam veritate divinarum non diſſonat.* Toutes les autres nations du monde & leurs Hiſtoriens ont tourné en ridicule la vaine & fabuleuſe oſtentation des Egyptiens dans la prétenduë durée de leurs Dynaſties; & ont ſuivy des ſentimens plus ſages & plus conformes à nos Lettres divines, comme ſaint Auguſtin le témoigne icy de Varron. D'où il nous paroiſt que l'Hiſtoire de nos Ecritures eſt comme un flambeau qui éclaire toutes les autres Hiſtoires, & y fait remarquer des fauſſetez qui ſe trouvent en meſme temps, ſi on les examine de prés, également contraires au bon ſens, à l'experience, & au ſentiment des autres nations & des autres Hiſtoires. L.18. c. 40.

XV. Je ne diray plus qu'un mot de ce qui peut avoir donné occaſion à la créance des Anciens ſur le déluge & l'embraſement general du monde. Joſeph raconte que Seth fils d'Adam mena luy & ſes enfans, une vie fort ſainte & fort tranquille, qu'ils découvrirent les plus grands ſecrets de l'Aſtronomie, & qu'ayant appris d'Adam que le monde devoit perir une fois par le feu, & une autre fois par l'eau: *Scientes Adamum univerſalem rerum interitum praececiniſſe, unum incendio, diluvio alterum:* ils éleverent Antiq. l. 1. c. 3.

deux hautes colomnes, l'une de pierre, l'autre de brique, afin que celle-là resistast à l'eau, & celle-cy au feu : & y écrivirent les découvertes qu'ils avoient faites dans la science des Astres. Cette tradition de l'inondation & de l'incendie, qui devoit désoler le monde, se répandit aprés le déluge par toute la terre : les Poëtes & les Historiens ont remarqué les évenemens qui en approchoient, & n'ont rien dit en cela qui s'éloigne des Ecritures; les Philosophes se donnant la liberté de raisonner sur des points de fait, sans se regler par l'Ecriture, ou par la tradition generale du monde, sont tombez dans plusieurs extravagances.

CHAPITRE II.

Suite du mesme sujet; De ce qui se passa de plus important depuis la création du Monde jusqu'à l'Empire des Assyriens; traces de l'Histoire sainte parsemées dans toute l'Histoire profane. Des deux Citez contraires, qui embrassent tout le genre humain.

I. Des six, ou sept jours employez à la premiere formation du monde, & des vestiges qui en sont demeurez dans l'Histoire universelle du monde.

II. Selon l'Ecriture la nuit précéda le jour, quelles traces en sont demeurez dans l'Histoire universelle du monde.

III. Nostre ame venuë du souffle de Dieu mesme, & nostre corps formé de ses mains; verité attestée par l'Ecriture & par l'Histoire.

IV. La séduction d'Eve par le serpent, attestée par l'Histoire de tant d'enchantemens par les serpens; le peché du premier homme attesté conformément à nos Ecritures, par la rebellion de la chair contre l'esprit dans tous les hommes, par la honte naturelle, & par les habits.

V. La nuit, les tenebres, la pudeur, dont nous ne pouvons nous empescher de voiler la procréation du plus divin des animaux, est une preuve historique du crime du premier homme,

dont la seule Ecriture a conservé l'histoire & la tradition.

VI. Des Livres qui ont précedé la Bible dans le peuple de Dieu, qui eut le premier usage des lettres.

VII. Des Geants, & des differentes opinions sur leur origine. De ceux qui les font descendre des demons passionnez pour des femmes.

VIII. Les deux Citez qui embrassent tout le monde & tous les siecles, l'une des justes, l'autre des impies, descenduës l'une de Caïn, l'autre d'Abel & de Seth.

IX. Dans Caïn & Abel parût comme en abregé l'histoire & la contrarieté de ces deux Citez dans les siecles suivans. Combien l'histoire de Romulus & de Remus est differente.

I. SI le monde fut crée en six jours, qui furent suivis d'un septiéme, qui fut consacré à un repos sacré & religieux: on continua aussi toûjours depuis à compter les jours par semaines; & cet usage s'estant répandu par toute la terre, à peine peut-on douter qu'il ne tire son origine des Hebreux, & de leurs Ecritures. Les noms qu'ils ont tiré des sept Planetes, sont sans doute plus recens, puisque la connoissance & la distinction des Planetes, principalement de quelques-unes d'entre elles, a certainement demandé beaucoup de temps. Dio Cassius reconnoît que ce furent les Egyptiens, qui apprirent aux Grecs, & aux Romains l'usage de diviser les jours par semaines, & de les nommer du nom des sept Planetes. Nous avons dit ailleurs, que les Ecrivains anciens ont souvent confondu les Israëlites & les Pheniciens avec les Egyptiens. On pourroit donc se persuader, que cet Historien en a usé de la sorte. Mais comme il dit que cet usage estoit nouveau parmy les Grecs & les Romains: *Quod autem dies ad septem sidera illa, quos Planetas* L. 36. *appellant, referuntur, id ab Ægyptiis haud ita dudum institutum, ad omnes homines dimanavit. Nam priscis Græcis, quantum mihi constat, notus is mos non fuit. Et quandoquidem is nunc apud omnes homines, & præsertim*

apud Romanos usitatus est &c. Cela se doit entendre non du nombre de sept jours, & de la revolution des semaines, mais des noms des Planetes, qu'on a appropriez aux jours.

II. Les jours du monde naissant commencent par la nuit. *Factum est vespere & manè dies.* Les tenebres avoient en effet précedé la lumiere : *Tenebræ erant super faciem abyssi. Dixit Deus, Fiat lux.* La Synagogue & l'Eglise ont aussi eu leurs Vespres avant les jours de festes. Plusieurs Nations ont autrefois commencé, & quelques unes commencent encore le jour au Soleil couchant. Cesar a remarqué, que les Druides & les Gaulois comptoient par nuits, & non par jours, pour mesurer le temps. *Spatia omnis temporis non numero dierum, sed noctium finiunt ; & dies natales, & mensium, & annorum initia sic observant, ut noctem dies subsequatur.* Il en donne une autre raison bien differente de celle à laquelle nous nous tenons, sçavoir, que cette nation estoit alors particulierement dévoüée au Dieu des Enfers & des tenebres, *Diti patri.* Mais on sçait que les raisons des coutumes receuës, qu'on tire de la Religion, n'ont pas toûjours esté les premieres, ny les vrayes causes de ces coutumes, qui ont d'autres fondemens encore plus veritables & plus solides dans l'histoire. Tacite semble favoriser l'interpretation que nous donnons au passage de Cesar : quand il dit, que les Allemans mesuroient la durée du temps par les nuits & non par les jours, comme si la nuit menoit le jour aprés elle. *Nec dierum numerum, ut nos, sed noctium computant. Sic constituunt, sic condicunt. Nox ducere diem videtur.* Ce ne fut pas effectivement la nuit qui suivit le jour au commencement du monde, mais ce fut elle qui préceda, & le jour qui suivit. *Vespere & manè.* Quelques curieux des Antiquitez Gauloises ont pensé, que le mot vulgaire

Gen. c. 1.

De bello Gall. l. 6.

De moribus German.

vulgaire *Annuit* pour dire le jour mesme, venoit de cet ancien usage des Gaulois. Chacun jugera à son gré de cette remarque. Mais en general il est tres-veritable, qu'il reste souvent des traces aprés plusieurs siecles des antiquitez les plus reculées & les plus obscures. Il est mesme difficile que de tant d'usages tres anciens il n'en demeure quelque vestige dans les siecles suivans.

III. L'Ecriture nous asseure, que ce fut un souffle de la bouche divine du Createur, qui anima ce corps de terre, qu'il avoit luy-mesme formé & organisé pour l'homme. *Inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ.* C'est de là aussi que les Auteurs profanes ont representé l'ame raisonnable, comme une partie du souffle & de l'Esprit de Dieu: *Divinæ particula auræ.* Et quant au corps, ils n'ont pas douté que Dieu ne l'eut aussi formé, & ne l'eut distingué de celuy de tous les animaux, pour le proportionner à l'excellence de son ame, en luy élevant la teste & les yeux, pour l'obliger à contempler les Cieux, & à s'y attacher plûtost qu'à la terre. *Formavit Dominus Deus hominem de limo terræ, & inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ.* Ce furent donc les divines mains du Createur qui figurerent le corps de l'homme, pour le rendre propre à exercer les fonctions d'un contemplateur des veritez du Ciel, & d'un Seigneur de toute la terre. C'est ce que le Poëte a representé, non en Poëte, mais en Historien: *Pronaque cùm spectent animalia cetera terras, Os homini sublime dedit, cælumque tueri Jussit, & erectos ad sidera tollere vultus.* Platon a trop donné à ses raisonnemens, quand il a voulu dans son Timée, que les Anges ayent receu de Dieu le commandement & le pouvoir de former le corps des animaux. Ovide joint ces deux sentimens, mais il semble préferer le premier, quand il parle de la maniere que

Gen. 2.

Metamor. L. 1.

Ibidem. l'homme fut formé. *Natus homo est: sive hunc divino semine fecit Ille Opifex rerum, mundi melioris origo: Sive recens tellus, seductaque nuper ab alto Æthere cognati retinebat semina cæli: Quam satus Japeto, mistam fluvialibus undis, Finxit in effigiem moderantum cuncta Deorum.* Il dit de Promethée seul, ce que Platon attribuë aux Anges. Mais il confesse, ce qu'il ne peut avoir appris que par la communication de l'ancienne histoire, que l'homme fut formé à l'image de Dieu, pour dominer l'univers, par l'autorité d'une ame raisonnable & intelligente, à laquelle tout le monde corporel n'a rien d'égal, & rien de semblable.

IV. Nous avons dit ailleurs, que la seduction de la femme par le serpent, ou plûtost par le demon, revestu du corps d'un serpent, n'a peut estre pas esté inconnuë aux Ecrivains du Paganisme; puis qu'ils ont donné tant de preuves & tant d'exemples des enchantemens des serpens, plûtost que de tous les autres animaux. Les histoires mesmes de nostre temps, font foy que dans toutes les parties du monde, il est encore assez ordinaire d'y voir des serpens enchantez & des enchanteurs; comme si Dieu vouloit laisser dans l histoire de tous les siecles, ces marques visibles de la familiarité, que le demon contracta dés le commencement du monde avec le serpent.

Le premier peché de l'homme, & les desordres effroyables qui s'en sont ensuivis, ne se sont que trop fait connoistre dans l'histoire de tous les siecles. Car qu'est-ce que toute l'histoire, ou sainte, ou profane, que la narration lamentable de tous les effets funestes du premier peché, & de la premiere dépravation de nostre nature, ou des remedes qu'on y a apportez? Saint Augustin a examiné dans ses livres de la Cité de Dieu cette rebellion, que tous les hommes sentent en eux mesmes, de leur corps

contre leur ame & contre leur volonté, qui ne peut ſouvent arreſter ces mouvemens dereglez & impurs, quoy qu'elle puiſſe n'y point conſentir. Ce Pere declare, que cette deſobeïſſance par laquelle le corps ſe revolte contre l'ame, eſt une juſte peine de celle par laquelle l'ame du premier homme s'éleva contre Dieu. Parce qu'il n'eſtoit pas juſte que le corps, qui eſt comme le ſerviteur de l'ame, luy rendit plus d'obeïſſance qu'elle n'en avoit rendu à ſon ſouverain Seigneur. C'eſt évidemment la ſuite de l'hiſtoire de la Geneſe, où auſſi-toſt aprés le recit du peché de l'homme, ſuit la honte qu'il n'avoit point encore ſentie de ſe voir nud, & l'empreſſement de ſe couvrir de quelque habit. Ce ne fut pas pour cacher ſon corps; qui eſtoit le plus beau & le plus admirable des ouvrages de Dieu, ny pour ſe défendre des incommoditez de la ſaiſon; car la ſaiſon ne s'eſtoit pas changée en un moment, & la felicité du Paradis terreſtre le mettoit à couvert de toutes ces incommoditez: Ce fut pour cacher le dereglement de ſes membres rebelles, qu'il prit des habits, & que tout le genre humain en a uſé depuis.

V. La propagation de celuy de tous les animaux, qui eſt le ſeul qui entre en commerce avec les Intelligences celeſtes & avec Dieu meſme; cette propagation, dis-je, ne peut plus ſe faire qu'en ſecret & dans les tenebres, parce qu'une concupiſcence rebelle y a toûjours trop de part, & dans l'uſage meſme d'un mariage legitime, la honte naturelle force les hommes de cacher les marques ſenſibles ou de leur peché, ou de la peine de leur peché. Ce n'eſt pas la volonté des particuliers qui les a engagez, ou qui les engage dans ce dereglement; c'eſt le malheur de leur naiſſance, & c'eſt par conſequent la peine d'un peché qu'ils contractent par leur naiſſance meſme, toute la nature ayant eſté cor-

rompuë dans sa racine, je veux dire dans celuy qui a esté le pere de tous les autres hommes. Toutes les histoires sont pleines d'exemples & de preuves de cette necessité de couvrir nostre nudité & d'user d'habillemens, de la pudeur naturelle & commune à tous les hommes, qui ne leur permet pas de paroistre jamais nus; de l'uniformité de tout le genre humain dans la coutume de couvrir d'un voile de tenebres, ou d'un impenetrable secret mesme le commerce conjugal le plus legitime; quoy que nul des autres animaux ne porte ces marques de confusion, & que la nature ne puisse avoir rien mis en nous, dequoy nous devions rougir. Les preuves de ces veritez sont tres-évidentes & tres-frequentes dans toutes les histoires, mais la seule histoire de nos Ecritures en découvre la veritable raison & la premiere origine. Ainsi tout ce qui se passe dans le genre humain, & tout ce que les Historiens ont écrit, est une preuve generale & un affermissement de la verité de nos Ecritures. Saint Augustin a traité au long cette matiere. *Quid concubitus conjugalis, qui secundùm matrimonialium præscripta tabularum, procreandorum fit causa liberorum? Nonne & ipse quamquam sit licitus & honestus, remotum ab arbitris cubile conquirit?* Il ajoûte, que les Barbares & les Sauvages mesmes, ceux mesmes qui prennent le bain, enfin les Philosophes Indiens qui font gloire de se passer d'habits, sont neanmoins forcez par la pudeur, de couvrir une partie de leur corps; & si les Philosophes Cyniques ont autrefois pratiqué quelque chose de contraire, leur impudence a esté en mesme temps le sujet de la risée, ou de la détestation des autres hommes. *Quod itaque adversus damnatam culpam inobedientiæ, voluntatem libido inobedienter movebat, verecundia pudenter tegebat. Ex hoc omnes gentes quoniam ab illa stirpe procreatæ sunt, usque adeo tenent insitum pudenda velare,*

L. 14. c. 17. 18.

ut quidam Barbari illas corporis partes, nec in balneis nudas habeant, sed cum earum tegumentis lavant. Per opacas quoque Indiæ solitudines cùm quidam nudi philosophentur, unde gymnosophistæ nominantur, adhibent tamen genitalibus tegumenta, quibus per cetera membrorum carent. Les Cyniques mesmes se laisserent enfin entraîner à la violence de la nature & au consentement de toutes les Nations : *Vicit pudor naturalis opinionem hujus erroris, &c. Plus valuit pudor, ut erubescerent homines hominibus, quàm error, ut homines canibus esse similes affectarent.* Ces Philosophes nous fournissent icy une nouvelle preuve de ce que nous avons dit, que la Philosophie a gasté la raison, quand elle s'est opposée au torrent de la tradition historique, qui estoit venuë successivement depuis nos premiers peres jusques à nous, & dont l'Ecriture sainte estoit ou l'origine, ou la principale dépositaire.

VI. Car il ne faut pas douter, qu'il n'y ait eu d'autres livres parmy les enfans de Dieu plus anciens que la Bible, & mesme avant le déluge. Outre les sciences infuses & naturelles dont Dieu avoit comme doté Adam, en le créant dans un âge parfait, & suppléant abondamment à tout ce que les exercices d'une longue jeunesse eussent pû luy apprendre : la longue vie des premiers hommes leur donnoit de grands moyens pour devenir sçavans, & pour découvrir les arts & les sciences. Joseph nous a dit, que les enfans de Seth approfondirent les secrets de l'Astronomie, & les écrivirent sur deux colomnes, l'une de brique pour resister au feu, l'autre de pierre contre les efforts de l'eau. C'estoient des précautions qu'ils prenoient contre l'incendie & le déluge general, dont ils sçavoient que le monde estoit menacé. Il y a de l'apparence que l'art d'écrire estant inventé, il fut employé en d'autres occasions que

dans celle-cy, & sur d'autres matieres. L'Apostre saint Jude a cité dans sa lettre un passage de la Prophetie d'Enoch, qui fut le septiéme entre les descendans d'Adam. *Prophetavit de his septimus ab Adam Enoch, dicens, Ecce venit Dominus &c.*

Saint Augustin declare qu'on ne peut nier qu'Enoch n'ait écrit un livre, puisque saint Jude en rend témoignage : mais que ce n'estoit pas celuy qu'on avoit encore entre les mains, puis qu'il y est dit, que les Geants qui se rendirent redoutables avant le déluge, avoient eu pour peres d'autres que des hommes. Aussi ce livre n'a point eu de rang entre les Ecritures canoniques, dequoy on peut encore donner cette raison, qu'il n'estoit pas certain par quelles mains, ny par quelle succession il estoit
Civit. l. 15. c. 24. L. 18. c. 38. parvenu jusqu'à nous. *Scripsisse nonnulla divina Enoch illum septimum ab Adam, negare non possumus, cùm hoc in epistola Canonica Judas Apostolus dicat, &c. Illa quæ sub ejus nomine proferuntur, & continent istas de Gigantibus fabulas, quod non habuerint homines patres, rectè judicantur à prudentibus non ipsius esse credenda, &c.*

Voila certainement le commencement des lettres & de l'art d'écrire, dont tant de Nations ont voulu dans les siecles suivans se donner l'honneur. Noé & ses enfans ne purent ignorer cet art, ayant vécu si long-temps avant le déluge & avec Enoch même, ou ses descendans. Ainsi les lettres sortirent de l'Arche avec Noé, se reposerent premierement avec sa posterité dans la Chaldée, & passerent ensuite aux autres Nations. Le monde n'a pû ignorer cette verité, & quoy que les Historiens donnent tantôt aux Egyptiens, & tantôt aux Grecs la gloire de l'invention des lettres ; ils conviennent neanmoins enfin, que d'origine elles sont Pheniciennes, ou Assyriennes, ce qui s'accorde avec l'Ecriture, qui en découv-

vre la source bien plus haut, comme nous le montrerons plus au long ailleurs.

VII. Nous avons parlé des Geants qui vécurent avant le déluge, dans la Methode de lire les Poëtes, & nous y avons fait voir, que les Historiens & les Poëtes de la Gentilité les ont reconnus. Nous y avons aussi fait remarquer, ce que saint Augustin vient de nous dire, que plusieurs avoient crû que ces Geants avoient eu pour peres des demons d'un ordre inferieur, & plus approchans de la matiere, ce qui les avoit rendus susceptibles d'un amour impur pour des femmes. L'histoire fabuleuse des Payens ne nous fait que trop comprendre, que les plus anciens idolatres prirent ce party, & donnerent à leurs Dieux & à leurs Deesses le pouvoir d'avoir commerce avec des hommes & des femmes, & d'en engendrer des enfans. L'Ecriture ne dit point cela, & saint Augustin mesme vient de nous avertir, que ce peut avoir esté une des raisons qui ont fait exclure le livre d'Enoch du nombre des livres Canoniques, parce que ces amours & ces mariages des demons & des femmes y sont racontez. Saint Augustin traite au long cette question, & il nous apprend que la version Latine, dont il se servoit, conforme à la Greque, portoit *Angeli Dei*, *Genes. c. 6.* au lieu de *Filii Dei*, dans l'endroit de la Genese, *v. 2.* où il est dit, selon le texte Hebreu, que les enfans *Civit. Dei.* de Dieu épouserent les filles des hommes, aprés *L. 15. c. 23.* quoy il parut des Geants sur la terre : *Videntes Angeli Dei filias hominum, quia bonæ sunt, sumpserunt sibi uxores ex omnibus quas elegerant.* Ce Pere declare hautement que les bons Anges n'ont pû tomber dans ce desordre ; mais il semble demeurer, ou au moins laisser les autres en quelque suspension, si les demons du plus bas rang, & engagez dans la matiere, n'ont point esté capables de ces passions

brutales, d'où seroient venus les Silvains, les Faunes & tant d'autres monstres entre les Divinitez du Paganisme ? Car si les Septante ont pû expliquer des Anges, ce que le texte Hebraïque avoit dit des enfans de Dieu, comme saint Augustin l'a dit au mesme endroit, quoy que tous les exemplaires ne fussent pas conformes en cela; & si plusieurs des anciens Peres de l'Eglise ont pensé effectivement, que ce furent quelques-uns d'entre les mauvais Anges, qui se laisserent toucher de cet amour charnel, pourquoy ne croirons-nous pas, que plusieurs des anciens Hebreux avoient esté dans ce mesme sentiment, avoient expliqué l'Ecriture en mesme sens, & avoient donné occasion aux Payens de forger leurs Geants & leurs fausses divinitez ?

VIII. Ceux qui n'ont pas donné dans cette opinion de l'amour charnel des demons pour les femmes, disent que les enfans de Dieu, dont Moïse parle dans cet endroit de la Genese, estoient les descendans de Seth, opposez aux descendans de Caïn, qui y sont nommez enfans des hommes, parce que dés lors Dieu commença à distinguer la Cité sainte des Justes, qui sont les enfans de Dieu, d'avec la Cité profane des impies, qui sont appellez enfans des hommes. Abel avoit bien esté comme le précurseur de la Cité de Dieu, & le modele des Justes : ayant esté honoré de ces trois avantages d'estre en mesme temps Prestre, Vierge & Martyr; mais il n'avoit pû en estre le pere, n'ayant point eu d'enfans. Ce fut donc Seth, que l'Ecriture dit avoir esté substitué en la place d'Abel, qui donna commencement par sa sainte famille à la Cité des Justes, que Dieu vouloit continuellement opposer à la Cité des impies, dans la suite de tous les siecles. Ces deux Citez ont commencé avec le monde, & dureront jusqu'à la fin des siecles, tout le genre

humain est compris dans l'une ou dans l'autre ; l'amour du Createur est le caractere des citoyens de l'une, l'amour de la creature forme les citoyens de l'autre, comme nous l'apprenons de saint Augustin. *Fecerunt itaque Civitates duas Amores duo ; terrenam scilicet amor sui usque ad contemptum Dei, cælestem verò amor Dei usque ad contemptum sui.* Civit. l. 14. c. ult. Comme dans chaque homme particulier la vie animale précede la vie spirituelle, aussi Caïn fut l'aîné d'Abel & de Seth : le premier prit le premier possession du monde, & y bastit une ville ; le second y vint ensuite comme un étranger, & y vécut comme étranger, uniquement attaché à la Cité du Ciel, qui est sa veritable patrie. Tels ont esté depuis tous les hommes, comme estant tous membres de l'une, ou de l'autre Cité, estant tous, ou attachez à l'amour & à la joüissance des biens temporels, & dans l'oubly des beautez éternelles du Ciel : ou dominez par l'amour des biens éternels, & dans un grand mépris des vains plaisirs, des faux honneurs, & des richesses perissables de la terre. *Natus est igitur prior Caïn ex illis duobus generis humani parentibus, pertinens ad humanam civitatem, posterior Abel ad civitatem Dei. Sicut enim in uno homine non primum quod spiritale est, sed quod animale, postea spiritale &c. Sic in universo genere humano cum primum duæ istæ civitates cœperunt nascendo atque moriendo procurrere, prior est natus civis hujus sæculi, posterior autem ipse peregrinus in sæculo & pertinens ad civitatem Dei.* Ibidem. L. 15. c. 1.

IX. L'impie Caïn donna la mort au juste Abel, augure éternel de la guerre continuelle, qui a esté & sera toûjours entre les citoyens des deux Citez ; où les justes succomberont en apparence, mais où la perte d'une vie & d'une felicité tres-courte leur procurera une éternité de gloire & de bonheur ; au lieu que les impies qui semblent avoir l'avantage,

ſe trouveront enfin couverts d'infamie ; & envelop-pez dans la damnation éternelle. Romulus tua auſſi Remus ſon frere dans la fondation de Rome ; par où la Providence nous apprend, que les impies ne s'ar-ment pas ſeulement contre les juſtes, mais qu'ils ſe font auſſi la guerre les uns aux autres, & que la cité du demon ſe détruit enfin elle-meſme, ſans que les juſtes s'en meſlent. Enfin ſi les méchans ſouffrent icy, auſſi bien que les juſtes, les cauſes de leur ſouf-france ſont tres-differentes, auſſi bien que le ſuccez & le fruit. Car les méchans ſouffrent, parce qu'ils ſont méchans, & qu'il y en a encore de plus mé-chans qu'eux : au lieu que les juſtes ſouffrent parce qu'ils ſont juſtes, & leurs ſouffrances ſont enfin la

Ibidem. conſommation de leur juſtice & de leur felicité. *Sic*
L. 15. c. 5. *condita eſt Roma, quando occiſum Remum à fratre Ro-mulo Romana teſtatur hiſtoria &c. Ut totam dominatio-nem haberet unus, ablatus eſt ſocius; & ſcelere crevit in pejus, quod innocentia minus eſſet in melius. Hi autem fratres Caïn & Abel non habebant ambo inter ſe ſimi-lem rerum terrenarum cupiditatem; nec in hoc alter al-teri invidit, quod ejus dominatus fieret anguſtior, qui alterum occidit, ſi ambo dominarentur. Abel quippe non quærebat dominationem in ea civitate, quæ condebatur à fratre : ſed invidentiâ illâ diabolicâ, qua invident bonis mali, nulla alia cauſa eſt, niſi quia illi boni ſunt, illi mali. Illud igitur quod inter Remum & Romulum exortum eſt, quemadmodum adversùs ſeipſam terrena civitas di-vidatur oſtendit : quod autem inter Caïn & Abel, inter duas ipſas civitates Dei & hominum, inimicitias de-monſtravit.*

CHAPITRE III.

Regles generales pour découvrir dans toute l'Hiſtoire ſainte, ou profane, le regne de la charité, ou de la cupidité.

I. Regle generale, que toutes les hiſtoires generalement ne contiennent que les combats des deux Citez animées l'une de la charité, l'autre de la cupidité, ou de leurs citoyens particuliers.

II. Dans la lecture de toute l'Hiſtoire ſainte ou profane, nos yeux doivent toûjours eſtre arreſtez ſur les progrez, ou ſur la décadence de l'empire de la charité, ou de la cupidité; de l'amour de Dieu, ou du monde.

III. Diverſes manieres de ne voir & n'obſerver dans toute l'hiſtoire profane, auſſi bien que dans l'Ecriture, que les démarches de la charité & de la cupidité.

IV. Suite des veuës generales, qui tournent à la religion & à la pieté, tout ce qui ſe paſſe, ou ſe lit dans le monde, & dans l'hiſtoire, ſainte, ou profane.

V. Des ſens divers de l'Ecriture, outre le litteral; & de l'application qui s'en peut faire à l'hiſtoire profane.

VI. Du nombre des années entre la création du monde, & le déluge; quelle utilité on peut tirer de l'incertitude de ce point d'hiſtoire, & de quelques autres points de la Chronologie.

VII. Raiſons de préferer la Chronologie du texte Hebraïque, à celle de toutes les traductions qui en ont eſté faites.

I. DAns le chapitre précedent nous avons remarqué la maxime la plus generale, & le principe le plus important, qui doit nous guider dans toute la lecture de l'hiſtoire. Ce ſont toûjours les hiſtoires, ou de la Cité de Dieu, ou de celle des hommes, ou de toutes les deux enſemble; parce qu'elles ſont ordinairement meſlées pendant la vie preſente, & la ſeparation entiere ne s'en fera qu'au dernier jugement. Ce ſont des differens interminables & des combats éternels, ou des méchans contre les bons, ou des méchans contre les méchans, ou

des bons contre les méchans, lors qu'ils les perſecutent par leurs bons exemples, par leurs avertiſſemens, & par leur vie toute ſainte; ou enfin des bons contre les bons & contre eux meſmes, parce que la ſageſſe n'eſt jamais parfaite, ny la pieté conſommée pendant le temps de la vie preſente. De là vient que les juſtes mêmes ſont enfans de Dieu entant qu'ils ſont juſtes, ce qui les rend citoyens du Ciel: mais ils ſont encore en partie citoyens du ſiecle, entant qu'ils ne ſont pas encore tout à fait affranchis, ou des tenebres de l'ignorance, ou des ardeurs des convoitiſes terreſtres; d'où il arrive qu'ils ſont encore quelquefois dans des ſentimens & dans des inclinations contraires les uns aux autres, & chacun d'eux contraire à ſoy-meſme en bien des rencontres.

Ibidem. *Pugnant ergo inter ſe mali & mali; item pugnant inter ſe mali & boni; boni verò & boni, ſi perfecti ſunt, inter ſe pugnare non poſſunt. Proficientes autem, nondumque perfecti, ita poſſunt, ut bonus quiſque ex ea parte pugnet contra alterum, qua etiam contra ſemetipſum. Et in uno quippe homine caro concupiſcit adversùs ſpiritum, & ſpiritus adversùs carnem. Concupiſcentia ergo ſpiritalis contra alterius poteſt pugnare carnalem, vel concupiſcentia carnalis contra alterius ſpiritalem, ſicut inter ſe pugnant boni & mali; vel certè ipſæ concupiſcentiæ carnales inter ſe duorum bonorum, nondum utique perfectorum, ſicut inter ſe pugnant mali & mali; donec eorum qui curantur ad ultimam victoriam ſanitas perducatur.*

II. Je ne continuëray pas de rapporter toutes les autres reflexions que ſaint Auguſtin fait dans la ſuite, ſur la poſterité de Seth & d'Henoch, & ſur celle de Caïn, pour démeſler dans l'une & dans l'autre les marques éclatantes de cette verité ſi univerſelle & ſi importante des deux Citez contraires, fondées ſur deux amours differens, & toûjours

Ibid c. 18. 19. 20.

commises l'une contre l'autre. Il sera plus utile de repeter encore une fois cet avertissement general, qui est de tres-grande consequence, que dans la lecture de l'histoire profane il faut toûjours avoir les yeux de l'esprit arrestez sur ces deux amours, & sur ces deux citez contraires, sur leurs combats, sur leurs victoires, & sur leurs pertes alternatives, sur leur domination & sur leur augmentation, sans que ces deux amours puissent prendre fin, non plus que les deux citez, jusqu'à la fin du monde, qui les separera plûtost qu'il ne les finira. L'une des veritez que saint Augustin a pris le plus de peine d'inculquer, est que la charité va toûjours en s'augmentant dans les bons par la ruine de la cupidité; & que la cupidité au contraire s'augmente toûjours dans les méchans par la diminution de la charité; enfin que toute l'Ecriture & l'Histoire sainte ne tend à autrechose qu'à édifier la charité, & à détruire la cupidité; & que c'est toûjours l'avoir bien comprise, que d'y avoir trouvé des sens qui contribuënt à l'un ou à l'autre. *Non præcipit Scriptura nisi charitatem, nec damnat nisi cupiditatem, & ita informat mores hominum.* Et ailleurs, *Quisquis igitur Scripturas divinas, vel quamlibet earum partem intellexisse sibi videtur, ita ut eo intellectu non ædificet charitatem Dei & proximi, nondum intellexit.* Tout le monde & tout ce qui s'y est passé, & s'y passera encore sous les ordres de la Providence divine, n'a point d'autre but, que de nous exciter à aimer Dieu & les hommes; & tous les mysteres de la Religion, ne sont que comme des machines, destinées à nous élever au comble de la charité, sur les débris de la cupidité: *Omnium igitur quæ prædicta sunt, hæc summa est, ut intelligatur legis & omnium divinarum Scripturarum plenitudo & finis esse dilectio rei, qua fruendum est, & rei quæ nobiscum ea re frui potest. Hoc ergo ut*

De doctrina Christ. l. 1. c. 35.

nosceremus atque possemus, facta est tota pro salute nostra per divinam Providentiam dispensatio temporalis, qua debemus uti, non quasi mansoria quadam dilectione atque delectatione, sed transitoria potiùs, tamquam viæ, tamquam vehiculorum, vel aliorum quorumlibet instrumentorum; ut ea quibus ferimur, propter illud ad quod ferimur, diligamus.

III. Les livres de l'Ecriture sainte comprennent aussi une partie des actions des habitans de la cité terrestre; les méchans y sont toûjours meslez avec les bons, les réprouvez avec les éleus. Ainsi dans la lecture que nous en faisons, nous faisons comme un apprentissage de l'usage que nous devons faire de la lecture des Historiens profanes. Nous ne sçaurions rien de l'histoire de Caïn, & de sa posterité, d'Esaü & de ses descendans, des Chananéens & des Philistins, si l'Ecriture n'avoit pris le soin de nous en instruire; & le saint Esprit n'a pû vouloir nous en instruire dans les saintes Lettres, que dans le dessein d'édifier en nous la charité & d'éteindre la cupidité. L'histoire des païs & des Ecrivains idolatres, peut donc estre leuë dans ce mesme dessein, & pour cette mesme fin.

L'Ecriture a employé presque la mesme diligence à nous apprendre l'histoire des Rois heretiques, ou schismatiques, & souvent idolatres des dix Tribus, & celle des Rois de Juda, qui persevererent dans la vraye Religion. Elle nous a appris dans les livres des Machabées une bonne partie de l'Empire Grec, & des successeurs d'Alexandre. Dans tous ces exemples il paroist que le saint Esprit a voulu nous mettre continuellement devant les yeux, comme un parallele des deux citez, & des deux amours contraires, afin que nous apprenions à trouver ces deux mesmes amours, & ces deux mesmes citez, & d'en faire le parallele dans les Historiens payens;

Car si l'Ecriture sainte est une histoire sainte, dont la beauté est relevée par le mélange d'un peu d'histoire profane: on peut dire aussi avec verité, que les Historiens de la Gentilité n'ont pû faire l'histoire de la Cité terrestre, sans y méler quelques traits & quelques rayons de la Cité du Ciel.

Comme la Cité de Dieu sur la terre est toûjours mélée de bons & de méchans, & qu'elle ne sera tout à fait pure que dans le Ciel : aussi la Cité terrestre ne pourroit subsister, sans quelque mélange du bien avec le mal, des bons, au moins imparfaits, avec les méchans. Ce seroit icy dés à present l'enfer des damnez, s'il n'y avoit nuls restes de bien, ou nuls commencemens. L'image de Dieu a esté si vivement & si profondement imprimée dans l'ame raisonnable, & dans toutes ses démarches, qu'il est impossible de l'en effacer entierement. Il y en reste toûjours quelques traits & quelques vestiges confus. Les pechez mesmes & les crimes les plus grands sont des imitations contrefaites des perfections divines; l'ambition, la volupté, l'avarice semblent vouloir imiter la toute-puissance de celuy qui domine tous les estres, sa joye & son opulence: nos inclinations & nos affections mauvaises, ne sont souvent que les mesmes, qui originairement se portoient à l'amour de nostre Createur, & qui ont esté détournées par le peché vers la creature. L'idolatrie & la superstition sont des images contrefaites de la Religion veritable. Rien n'est plus semblable à la charité que la cupidité, en changeant son objet. L'une & l'autre rend les hommes vigilans, forts & invincibles; mais la cupidité prend le change, & court aprés l'ombre de la vraye gloire & des vrais biens. C'est ce qu'a dit le Concile II. d'Orange *Can. 17.* aprés saint Augustin. *Fortitudinem Gentilium mundana cupiditas; fortitudinem autem Christianorum Dei cha-*

ritas facit. On peut faire le mesme jugement de la temperance, de la prudence, de la justice, de la liberalité, & de toutes les autres vertus, qui brillent de tous costez dans l'Histoire profane, & qui estoient dans les Gentils des dons de Dieu; mais de ces dons dont il fait aussi part à d'autres qu'à ses éleus & à ses amis.

Ces principes estant ainsi présupposez, il en sera de toutes les histoires du monde, comme du monde même qui est un mélange de bien & de mal, mais avec une étrange disproportion, la multitude des maux & des méchans y estant comme infinie, les biens & les bons fort rares. Or tout ce monde estant reglé par une sagesse & une justice toute-puissante, c'est aussi un livre qui nous fait autant de leçons de pieté, de charité & de religion, qu'il y a de creatures, & qu'il s'y fait d'actions. La sagesse & la justice de Dieu y regne par tout, ou en comblant les justes de biens, ou en les purifiant par l'adversité; ou en attirant les méchans par une abondance de biens, ou les chastiant par des afflictions temporelles, qui sont les commencemens du chastiment éternel qui leur est préparé. Ainsi toutes choses tournent à bien, & un esprit éclairé des lumieres du Ciel, ne trouve rien dans le monde qui ne l'édifie. Il en est de mesme de l'histoire, qui est le monde mesme peint & representé plus naïvement avec la plume, qu'on ne sçauroit le faire avec le peinceau.

IV. Il est donc constant, qu'il n'y a rien, non seulement dans les Historiens sacrez, mais dans les profanes, où les yeux éclairez ne puissent découvrir, ou le vice puni, & la justice triomphante; ou le vice impuny, & la clemence de Dieu qui attend les pecheurs à penitence, ou sa justice qui prépare des supplices aux impenitens; ou la vertu couronnée, & un puissant attrait pour la faire suivre; ou la vertu

vertu persecutée, & sa gloire d'autant plus grande; ou des vertus veritables, & en elles de vives images de la Divinité; ou de fausses vertus, & en elles un témoignage évident, que la vertu est si belle & si essentielle à la felicité des hommes, que ceux qui n'en ont pas la verité, veulent au moins en avoir les apparences; ou de grands efforts de l'ambition, qui est un reste de cette noble élevation que Dieu avoit donnée à l'homme, quand il le créa pour dominer la terre, mais un reste alteré, & détourné des veritables grandeurs à celles qui n'ont qu'un vain éclat; ou des abaissemens & des renversemens de grands hommes & de grands Etats, qui nous apprennent que tout ce qui a pû tomber estoit fragile; & que ce qui a pû estre reduit à néant, estoit peu de chose; ou des combats, des défaites, des victoires, qui nous font voir que les hommes, les villes, & les Empires, sont comme des vases de terre, qui se brisent en tombant les uns sur les autres; & qu'estant tous fragiles & perissables, il importe assez peu quels seront ceux qui briseront les autres, ou qui seront brisez les derniers. Tous les exploits de guerre, toutes les seditions pendant le temps de paix, les brigues dans les Magistratures, les agitations bizarres de la police, les conspirations contre les Grands, les oppressions des petits fournissent une riche matiere, où se découvre la vanité, l'inutilité, la fragilité, l'inquietude, l'inconstance, la misere des malheureux esclaves de la concupiscence & de l'amour dereglé des choses de la terre. La seule charité, qui est l'amour des biens éternels, peut remedier à tous ces maux, en détruisant peu à peu le regne de la concupiscence & rétablissant le sien.

J'ay crû devoir donner en peu de mots toutes ces ouvertures, afin que les Lecteurs se considerant comme des citoyens de la Cité de Dieu, & comme

les adverſaires de la cité du demon, tirent tous les avantages qu'ils pourront de la lecture de l'hiſtoire, pour la gloire de leur veritable & éternelle patrie. Nous avons dit ailleurs, qu'il falloit lire les Poëtes en Theologiens & en Cenſeurs; cela eſt encore bien plus neceſſaire dans la lecture des Hiſtoriens; puis qu'on ne peut douter que la Providence divine ne ſoit plus appliquée à regler la conduite des hommes, des Republiques & des Empires, que les fictions des Poëtes, & qu'elle n'y faſſe éclater des marques tout autrement éclatantes de ſa ſageſſe, de ſa puiſſance, de ſa clemence & de ſa juſtice.

V. Saint Auguſtin témoigne qu'il y en avoit, qui vouloient que toute l'Ecriture ſainte, outre le ſens litteral, eut encore par tout un ſens myſterieux, qui découvrit les ſecrets de l'Egliſe, de l'Evangile, de Jeſus-Chriſt, & meſme de la Jeruſalem celeſte &
Civit. l. 17. *c.* 3. de l'Etat futur de la gloire. Ce Pere n'eſt pas tout à fait de cet avis pour ce qui regarde l'état de la gloire & de la felicité à venir; mais il convient que tout l'ancien Teſtament contient les myſteres de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe, cachez ſous les voiles de la lettre. Quand le Fils de Dieu a dit, que Moïſe avoit écrit de luy, *De me enim ille ſcripſit:* ſaint Auguſtin prétend, que c'eſt comme s'il avoit dit, que Moïſe n'avoit écrit que de luy; parce qu'il y a toûjours un ſens ſpirituel & figuré, caché ſous le litteral; il prétend meſme que la lettre eſt ſouvent accompagnée d'exaggerations, qui promettent une ſtabilité, une excellence, & une éternité d'empire
Ibid. c. 5. 6 7. 8. 9. 10. & de ſacerdoce, qui ne peuvent convenir meſme à la lettre qu'à Jeſus-Chriſt & à ſon Egliſe. S'il eſt donc neceſſaire dans la lecture meſme de l'Ecriture, d'avoir toûjours une partie, & meſme la meilleure partie de noſtre attention au deſſus des ſens & au deſſus de la lettre, pour découvrir la verité dans les

figures, l'Eglise dans la Synagogue, le regne de Jesus-Christ dans celuy de Salomon, la Patrie celeste dans l'Eglise de la terre : n'est-il pas aussi bien juste que nous reservions aussi la meilleure partie de nostre attention, quand nous prendrons en main les Histoires profanes, pour y voir le regne de la concupiscence s'augmenter pour se détruire, se défaire luy-mesme pour faire place à l'empire de la charité ; la patience de Dieu, sa bonté, sa clemence regner avec plus de pompe, quand il semble que sa grandeur, & sa justice sont méprisées : & à son tour la grandeur & la justice de Dieu triompher enfin par la juste vengeance qu'il exerce sur ceux qui ont longtemps méprisé ses bontez. Ce sont là comme les sens spirituels, mysterieux & allegoriques, cachez sous la lettre de toutes les Histoires profanes.

VI. Je n'ay point parlé icy de la longue vie des premiers hommes ; on peut voir ce qui en a esté dit dans le livre deuxiéme de la Methode de lire les Poëtes. Je finiray ce chapitre en remarquant le nombre des années depuis la création du monde jusqu'au déluge. Le texte Hebraïque auquel nostre Vulgate Latine est conforme, ne met que mille six cens cinquante six ans. La version des Septante en met beaucoup davantage, & fait le monde beaucoup plus ancien, non seulement avant le déluge, mais aussi aprés. Cette version des Septante a eu un fort grand cours, non seulement dans les Synagogues des Juifs Hellenistes, mais aussi dans toute l'Eglise Greque jusqu'à present ; & dans l'Eglise Latine mesme, où pendant les cinq ou six premiers siecles, on n'a point eu d'autre Bible que celle des Septante, traduite en Latin. A present mesme le Martyrologe Romain autorise cette version & cette multiplication d'années avant & aprés le déluge, beaucoup au delà des nombres que nous lisons dans

Cap. 19.

le texte Hebraïque, & dans la traduction Latine de saint Jerôme, dont l'Eglise Romaine se sert. Dieu n'a pas voulu que nous eussions une certitude parfaite des années de la durée du monde, & il nous a appris par cet exemple à ne nous pas trop arrester à ces sortes de questions, qui sont indifferentes pour l'édification de la charité, & pour le salut des ames, qui est la fin de toutes les Ecritures. Sa Providence a veillé jusqu'à present & veillera jusqu'à la fin avec une bonté infatigable, pour empescher qu'il ne se glisse rien dans les livres sacrez, qui puisse estre le moins du monde préjudiciable, ou à la verité de la foy, ou à la pureté des mœurs. Mais elle a certainement souffert que soit par la faute des Copistes, ou par la negligence des Interpretes il y soit arrivé des alterations d'une tres-petite consequence sur divers points, qui donnent de l'exercice aux Commentateurs. Il faut le dire encore une fois, la Sagesse éternelle veut nous obliger à donner toute nostre attention, aussi bien que tout nostre amour à ce qui regarde, ou les veritez de la foy, ou les regles de la morale & de la charité, & à retrancher autant qu'il se peut, toutes les autres discussions, qui ne sont assez souvent que des amusemens inutiles. Au reste s'il faut en user ainsi, à l'égard des livres sacrez, il est manifeste qu'il n'est gueres moins plus necessaire de separer le pretieux du vil dans l'étude de l'Histoire du monde, & de ne s'y appliquer qu'à ce qui peut estre de quelque utilité & de quelque secours pour l'éternité.

Quand cette diversité ne seroit pas arrivée entre le texte Hebraïque de la Bible, & les versions Greques, il y a bien d'autres raisons qui rendroient toûjours la Chronologie sacrée & les Epoques mesmes les plus fameuses un peu incertaines. Il y a dans le texte Hebraïque mesme beaucoup de contradi-

ctions apparentes, qu'on peut accorder en pluſieurs manieres, & c'eſt cette diverſité de conciliations, qui cauſe du doute & de l'incertitude. Les premieres & les dernieres années des regnes ſont remarquées; mais on ne ſçait ſi ce ſont des années commencées ou finies, & ſi elles ne concourent point. Il y a des interruptions notables, ſur tout depuis le retour de la captivité juſqu'à la naiſſance de Jeſus-Chriſt. C'eſt ce qui a jetté ceux meſmes qui ſuivent le texte Hebraïque dans des ſentimens differens les uns des autres; & quoy que cette difference ne ſoit pas fort grande, elle ne laiſſe pas de nous faire voir que l'Ecriture n'a pas eu deſſein de nous faire excellens Chronologiſtes, mais de nous donner une exacte connoiſſance des veritez neceſſaires au ſalut, & des regles des mœurs. Ainſi il eſt toûjours veritable, que toutes les pages & toutes les lignes de l'Ecriture, ſont autant de leçons de religion & de charité; puiſque les endroits meſmes qui nous laiſſent dans l'ignorance, nous fourniſſent de nouveaux moyens d'exercer l'humilité & la charité. On en peut dire autant des Auteurs & des Hiſtoriens de la Gentilité: où ils nous apprennent quelque choſe d'utile pour nous faire connoiſtre & déteſter le regne de la cupidité terreſtre, & pour nous faire aimer celuy de la charité du Ciel; où ils ne nous apprennent rien de bon, & en cela meſme ils nous donnent l'occaſion & le loiſir de gemir de l'inutilité de la plûpart des choſes & des occupations du monde, & de ſoûpirer aprés le livre de la Sageſſe éternelle. Elle n'eſt autre que le Verbe divin & cette lumiere celeſte, qui éclaire continuellement tous les hommes, & leur fait voir dans le fond du cœur ce qu'ils ne voyent pas toûjours dans les livres: Qu'il faut mépriſer ce monde, qui n'eſt que vanité & inutilité, & ne s'occuper que de l'éternité.

VII. Quoy que nous ne puissions pas avoir une pleine certitude du party qu'il faut prendre dans cette diversité entre les Bibles Hebraïques & les Greques, ou entre les Bibles Latines nouvelles & les anciennes; nous ne laisserons pas de dire, que la cause du texte Original est beaucoup meilleure, & que ce n'est pas sans beaucoup de raison, que saint Jerôme s'y attacha plûtost qu'aux traductions Greques, en quoy il a esté suivy par toute l'Eglise Latine depuis environ mille ans. Le texte Original est toûjours préferable aux versions. La Bible Hebraïque estoit répanduë dans une infinité de provinces fort éloignées, lorsque les Septante interpretes, selon l'opinion la plus commune des saints Peres, & de l'Eglise Greque, firent leur traduction & la remirent entre les mains de Ptolemée Philadelphe, qui en fit le plus riche ornement de sa Bibliotheque d'Alexandrie. Il estoit sans comparaison plus facile de faire ces alterations dans ce seul exemplaire de la traduction Greque, que de les faire uniformément dans une multitude d'exemplaires Hebreux, que les Juifs avoient dans toutes les provinces du monde. On remarque aussi, que selon la supputation des Grecs, Mathusalem auroit vécu quatorze ans aprés le déluge, ce qui est certainement faux, puis qu'il n'estoit pas dans l'Arche. Saint Augustin dit, que cette faute avoit esté corrigée dans quelques exemplaires Grecs; mais il ne laisse pas de se rendre à ce mesme sentiment, qui donne la préference au texte & à la supputation des Hebreux, quoy qu'il vécut en un siecle, où l'autorité des Septante dominoit dans l'usage de l'une & de l'autre Eglise. Ce Pere allegue les mesmes raisons que nous venons de toucher, & principalement la difficulté qu'il y a de croire, que les Juifs dispersez en tant de provinces eussent voulu, ou

Civit. l. 15. c. 11. 13. 14. 15.

eussent pû conspirer, pour se priver eux-mesmes de la verité & de l'autorité des livres canoniques : *Judæorum Gentem tam longè latèque diffusam, in hoc conscribendum mendacium uno consilio conspirare potuisse, & dum aliis invideant authoritatem, sibi abstulisse veritatem.* Saint Augustin ne veut pas non plus qu'on puisse penser que les Septante ayent eux-mesmes fait cette alteration, qui fait le monde plus ancien qu'il n'est, environ de deux mille ans.

CHAPITRE IV.

Ce qui se passa aprés le Déluge jusqu'à la fondation du premier Empire des Assyriens.

I. De l'exacte description de toute l'année du déluge, de ses mois & de ses jours, & ce qu'on en doit conclure pour l'Astrologie déslors parfaite dans le peuple de Dieu.

II. Noé & ses trois enfans connus dans l'histoire profane; l'abstinence de la viande retenuë & attestée par tant de Sages & par tant de peuples pendant plusieurs siecles.

III. Le partage du monde entre les enfans de Noé, connu par les Gentils.

IV. La division des langues, la tour de Babel, les plus anciennes observations des astres par les Chaldéens, peu d'années aprés cette division.

V. Commencemens du regne de Nemrod à Babylone, longtemps avant la premiere grande Monarchie. La litterature, & la vraye religion s'établirent aussi d'abord à Babylone.

VI. Du Royaume d'Egypte & des Sicyoniens.

VII. L'estat du peuple de Dieu, si les predecesseurs immediats d'Abraham furent idolatres, ou luy-mesme.

VIII. Pourquoy Abraham & Moïse ne prirent pas la qualité de Roy; ils formoient une Theocratie, où Dieu seul est Roy.

IX. En quel temps au vray Ninus commença la Monarchie des Assyriens. Du Royaume d'Argos & des Pheniciens.

X. De Ioseph en Egypte, du livre de la Genese, quel profit il faut tirer de sa brieveté.

XI. Des peuplades & des effusions de sagesse & de religion,

que firent Noe, Sem & leurs descendans vers l'Orient au delà de l'Armenie & de la mer rouge.

XII. Deux Ethiopies, Royaume d'Athenes, sortie des enfans d'Israël de l'Egypte; leur entrée dans la terre tant promise, où ils ne trouverent encore que des ombres de la Cité vrayement sainte, & vrayement heureuse : Moïse mesme n'y entra pas. Du Pantateuque.

XIII. Fondation de l'Empire des Assyriens.

Genes. c. 7. I. L'Année du déluge est décrite dans la Genese avec beaucoup d'exactitude. Nous y remarquons qu'elle estoit composée de douze mois & de trois cent soixante & cinq jours. Il faut conclure de là, que l'Astronomie estoit déja montée à un assez haut point de perfection. Car l'histoire Greque nous montre, que peu de nations estoient arrivées à une si exacte connoissance de l'année plusieurs siecles aprés. Les Equinoxes, les Solstices, les ajustemens des mouvemens de la Lune avec ceux du Soleil, les intercalations des mois, qu'on ignora depuis dans tout le reste de la terre, n'estoient pas avant le déluge, ou aprés dans le peuple de Dieu, des secrets inconnus, & Joseph n'a rien dit qui ne soit fort probable, quand il a dit que Seth & sa posterité étudierent avec soin les courses des Astres, & en firent une science, qu'ils mirent par écrit.

II. Quant à Noé qui sauva le monde, & ses trois fils qui le peuplerent, nous avons fait voir *L. 1. c. 1. 2.* dans la seconde partie de l'étude des Poëtes, & dans celuy des Jeûnes, que les Payens en avoient eu connoissance, & en avoient fait leur Saturne & ses trois enfans, entre lesquels le monde fut partagé. Nous avons parlé dans le mesme ouvrage de l'abstinence de la chair, qui fut autrefois observée par tant de personnes & par tant de nations, sur tout dans les sacrifices, ce qui ne pouvoit venir que de l'usage universel qui avoit precedé le déluge, & qui apparemment ne s'éteignit pas entierement, par la per-

mission que Dieu donna à Noé & à ses descendans, de se nourrir de la chair des animaux ; comme il avoit permis à Adam de se nourrir des fruits de la terre. C'est encore icy un exemple memorable de ce que nous avons déja remarqué, que c'est dans la Bible seule que nous trouvons au vray l'origine des coûtumes, qui ont esté communes à plusieurs nations, & dont les autres Ecrivains ont cherché inutilement ailleurs les raisons & les commencemens. Dieu permit à Noé & à ses descendans de se nourrir de la chair des animaux ; il se mit en possession de ce droit, en sacrifiant des victimes sanglantes, & en mangeant une partie, ce qui faisoit aussi partie de tous les sacrifices d'action de graces & de quelques autres. Mais comme ce n'avoit esté qu'une permission, & non un commandement de Dieu, il est fort probable, que Noé qui avoit vécu six cens ans avant le déluge, se nourrissant simplement des fruits de la terre, en usa ordinairement de mesme pendant les trois cens cinquante ans qu'il survécut. Il en faut dire autant à proportion de ses enfans, dont Sem, qui n'estoit pas l'aîné d'âge, avoit vécu cent ans avant le déluge. L'abstinence de la chair fut donc ordinaire dans la famille de Noé & dans celle de ses enfans. Aussi les Israëlites ne furent communément nourris que de manne dans le desert, qui estoit une espece de pain ; la viande ne leur fut accordée que dans des occasions rares & extraordinaires. Il est donc à croire que ce fut de là, que tant de Philosophes, tant de Prestres, tant de Nations entieres, se declarerent pour l'abstinence de la chair.

III. Cent ans aprés le déluge, c'est à dire l'an du monde 1757. Heber fils de Sela, fils d'Arphaxad, fils de Sem, eut luy-mesme un fils nommé Phaleg : à qui on donna ce nom, qui signifie separation en

Hebreu, parce qu'alors la terre fut divisée entre les
Genes. c. 10. v. 25. enfans de Noé, selon l'Ecriture: *Quia in diebus ejus divisa fuit terra.* Dieu avoit commandé à Noé de peupler toute la terre de ses descendans. Ce second pere du genre humain en fit le partage, & c'est ce partage fameux que les Poëtes envelopperent de fables, donnant à Cham le nom de Jupiter, à Japhet celuy de Neptune, & à Sem celuy de Pluton, pour les raisons qui en ont esté rapportées dans l'ouvrage cité sur les Poëtes.

IV. Des montagnes d'Ararat, ou d'Armenie, où l'Arche estoit abordée aprés le déluge, les descendans de Noé descendirent vers la Chaldée dans la vallée de Sennaar, & y conspirant contre cette dispersion qui s'alloit faire, formerent le dessein de bastir la ville & la tour de Babylone. C'est ce
Sap. 10. 5. que dit le Sage, *In consensu nequitiæ cùm se nationes*
Genes. 11. *contulissent.* Ce fut dans l'execution de ce dessein orgueilleux que Dieu les confondit, & les força de se separer, en divisant leur langage en divers dialectes, & faisant qu'ils ne s'entendissent plus les uns les autres, & ne pussent plus si generalement conspirer à établir un empire universel, & à mettre obstacle à leur dispersion. Cette confusion de langues donna le nom de Babel, ou de Babylone à la ville & à la tour qu'ils bastirent, au moins qu'ils commencerent de bastir tous ensemble.

Ce ne fut pas encore là le commencement de l'Empire des Babyloniens; parce qu'il faut un peu plus de temps pour former des Empires, ou des Monarchies universelles. Mais ce fut là où s'arresta la principale peuplade, où la Religion, la litterature, & la Royauté prirent apparemment naissance. Les premieres observations des Astres, que les Chaldéens, ou les Babyloniens firent, commencerent l'an 1771. aprés la création du monde, quatorze ans

seulement aprés la division des nations & des langues. Cette époque se démontre par le recit qu'en a fait Porphyre, au rapport de Simplicius, où il dit, qu'aprés qu'Alexandre le Grand eut pris Babylone, Callisthene envoya en Grece, à la sollicitation d'Aristote, les observations Astronomiques des Chaldéens, pendant 1903. ans. C'est justement le nombre des années depuis l'an 1771. jusqu'à la prise de Babylone par Alexandre. *L. 2. De cælo.*

V. Nemrod un des descendans de Cham, commença en mesme temps à établir sa Royauté dans Babylone; d'où vient aussi que l'un des Prophetes donne le nom de *Terre de Nemrod* à la province de Babylone. La Genese en parle encore plus clairement; *Filii Cham, Chus &c. Porrò Chus genuit Nemrod, ipse cœpit esse potens in terra. Et erat robustus venator coram Domino. Fuit autem principium regni ejus Babylon, & Arach, & Achad, & Chalanne in terra Sennaar.* Ce fut donc un des enfans de Cham, qui estoit auparavant l'aîné des trois freres, & le moins religieux, qui donna naissance au Royaume de Babylone, qui a passé avec raison pour la Capitale de la Cité de la terre, toûjours ennemie de la Cité de Dieu. Nemrod estoit un vaillant chasseur, & il fut le premier qui passa de la chasse à la guerre, tournant ses armes & son empire des bestes sur les hommes. Saint Augustin nous a témoigné cy dessus, que quelques-uns donnoient à l'empire des Assyriens plusieurs milliers d'années. Nous dirons plus bas en son lieu, que plusieurs Historiens Grecs & Latins luy ont donné quinze cens ans de durée jusqu'à la mort de Sardanapale. Si à ce nombre on ajoûte environ deux cens ans, que les Medes & les Perses regnerent avant Alexandre, on trouvera que ce nombre d'années remonte environ jusqu'au temps de Nemrod, & de la construction de la superbe

Michææ c. 5.
Genes. c. 10.

tour de Babylone. Ce n'estoit là que le royaume de Babylone, qui en préceda de plusieurs siecles l'empire, dont nous parlerons plus bas, comme les Rois de Rome précederent de quelques siecles les Empereurs Romains.

Voila la litterature & l'empire dans Babylone, un peu plus de cent ans aprés le déluge. Il est à croire que la religion s'y établit en mesme temps, & que ce fut la vraye religion, ou fort peu alterée. Elle n'avoit pû se gaster beaucoup en cent ans. Noé vivoit encore & vivoit avec ses enfans avant la separation, & il survécut plus de deux cens ans à la fondation de Babylone; enfin il y a de l'apparence qu'il vécut dans le voisinage, son âge ne luy permettant peut-estre pas de s'éloigner beaucoup. Sem vécut encore trois ou quatre cens ans aprés les commencémens du regne de Babylone. Cham avoit sans doute enseigné à Chus son fils, & à Nemrod son petit fils la religion, qu'il avoit apprise de son pere & de ses ancestres avant le déluge. Il estoit donc comme impossible que la veritable religion ne s'établit à Babylone, en mesme temps que l'empire & les lettres.

De là il paroist, que si la fable, l'idolatrie, & toute la litterature des Payens a pris commencement à Babylone, comme nous l'avons montré, & comme nous le montrerons encore ailleurs, elle a pris son origine, ou des livres sacrez, s'il y en avoit avant Moïse, comme le livre d Enoch, qu'on pouvoit alors avoir dans sa pureté; ou du mesme canal de la tradition des Patriarches, Noé, Sem & autres, duquel Moïse mesme avoit pû emprunter beaucoup de choses. Voila donc ce qui a fait dire aux sçavans du Paganisme, que les fables, les arts, les sciences avoient eu comme leur berceau dans Babylone: puisque nous trouvons que Noé &

ses enfans purent y verser pendant quelques siecles ce qu'ils avoient appris dans l'ancien monde avant le déluge : mais ces eaux pures s'y corrompirent peu à peu.

VI. Aprés le royaume de Babylone, celuy d'Egypte fut le plus ancien & le plus renommé. On croit qu'il commença en l'an 1816. du monde, cent soixante ans seulement aprés le déluge. Cham & Misraim son fils y amenerent des colonies ; d'où vient aussi que dans l'Ecriture l'Egypte est appellée *Misraim*, & *Terra Cham*. Constantin Manasses asseure dans ses Annales, que l'Empire d'Egypte avoit duré mil six cens soixante-trois ans. En remontant autant d'années, au dessus de celle où Cambises subjugua l'Egypte, on vient justement à l'an 1816. du monde, & on y trouve la naissance de cet Etat. Cent quatre ans aprés, c'est à dire l'an 1920. du monde, une nation d'Arabie qu'on nommoit *Hyc-sos*, c'est à dire, *Rois Pasteurs*, se jetta sur l'Egypte, la conquist & Salatis premier Roy de cette nation, y regna dix-neuf ans ; au rapport de Manethon rapporté par Joseph.

Psal. 105. v. 23. 27. Psal. 106. v. 21. 22.

L. 1. cont. Apionem.

En 1915. le royaume des Sicyonniens avoit commencé dans le Peloponese, & Egialeus en avoit esté le premier Roy, 1313. ans avant la premiere Olympiade, selon Eusebe dans sa Chronique. Ce fut là vrai-semblablement le commencement des navigations des descendans de Japhet dans la mer Mediterranée, & la premiere, ou la plus importante peuplade des Isles ; car c'est comme on appelloit alors toute l'Europe, selon le stile de l'Ecriture, parce qu'on rencontroit d'abord un Archipel plein d'Isles, & qu'on n'y arrivoit que par mer.

Voila les trois Etats les plus anciens & les plus considerez qui s'établirent peu de temps aprés le déluge, Noé & ses enfans estant encore en vie, &

inspirans encore au genre humain les maximes pures de la veritable religion, & des belles sciences.

VII. Le peuple de Dieu qui descendoit d'Heber & de Phaleg, ne faisoit point encore d'Etat separé. Ils estoient mélez avec les Chaldéens dans la province de Babylone. Abraham qui fut le dixiéme des descendans de Noé en droite ligne, nâquit l'an du monde 2008. & soixante & quinze ans aprés, c'est à dire l'an 2083. Dieu luy commanda de sortir de la ville d'Ur en Chaldée, & de le suivre dans le pays qu'il luy montreroit, & qu'il luy promettoit. Il partit d'Ur avec son pere Tharé, & avec Lot fils de son frere Aran, pour venir dans la Cananée,
Gen. 15. qui estoit la terre promise de Dieu, mais il s'arresta
Actor. 7. à Carres en Mesopotamie, parce que Tharé y tomba malade. On ne doute pas qu'Abraham n'eut appris l'Astronomie dans la Chaldée, mais on doute s'il y estoit aussi tombé dans l'idolatrie. Car l'idolatrie avoit déja commencé, & quelques-uns ont pensé, que le feu estoit adoré à Ur, c'est à dire le Soleil & les Astres, dont le feu estoit le symbole. Ils en tirent une conjecture de ce que le mot Hebreu,
אור ou Chaldaïque *Ur*, signifie le feu. C'en est une preuve un peu plus solide de dire, que la premiere idolatrie ayant esté celle des Astres, comme nous l'avons prouvé par l'Ecriture mesme dans la Methode des Poëtes, & la mesme Ecriture nous aprenant qu'Abraham & Tharé avoient esté retirez de la Chaldée, parce qu'ils y estoient engagez avec les idolatres, & peut-estre dans l'idolatrie mesme; on peut conclure de là, que les prédecesseurs d'Abraham avoient commencé d'adorer les Astres. Josué dit en termes formels, que Dieu avoit retiré Abraham de la Chaldée, parce que Tharé & Nachor avoient commencé à y adorer des Dieux étran-
Iosue c. 24. gers. *Hæc dicit Dominus Deus Israël, trans fluvium*

habitaverunt patres vestri ab initio, Thare pater Abraham & Nachor; servieruntque Diis alienis. Tuli ergo patrem vestrum Abraham de Mesopotamiæ finibus, & adduxi eum in terram Chanaan.

Ce discours de Josué nous montre qu'on ne peut accuser d'idolatrie que Tharé pere d'Abraham, & Nachor frere de Tharé. Abraham sortant de la Chaldée emmena son pere Tharé, & le tira en mesme temps de l'idolatrie, de laquelle il n'avoit jamais esté luy-mesme infecté. Ainsi la Cité de Dieu ne souffrit jamais d'interruption, Abraham ayant pû recevoir la pureté de son ayeul, puis qu'il avoit soixante & quinze ans, quand Dieu le retira du milieu des idolatres. Le soin que Dieu prit de le retirer du milieu de l'idolatrie, nous donne sujet de croire qu'il auroit usé de la mesme bonté, si avant Tharé un autre de ses ancestres fut tombé dans le mesme malheur. Enfin Josué n'auroit pas noté Tharé seul, si quelque autre des prédecesseurs d'Abraham eut esté idolatre.

VIII. Ce fut donc en 2083. quatre cens vingt-sept ans aprés le déluge, qu'Abraham, aprés la mort de son pere Tharé en Mesopotamie, suivit une seconde vocation de Dieu, qui l'appelloit dans la Palestine, & y arrivant y établit un royaume Sacerdotal, qui fut une image encore plus vive de la Cité de Dieu sur la terre. Car quoy qu'Abraham ne portast pas la qualité de Roy, il l'estoit pourtant en effet, & avec plus de raison, qu'une grande partie de ceux qui prenoient alors ce nom, & à qui l'Ecriture mesme le donne. En voicy une preuve. Il est dit dans la Genese, que Codorlahomor Roy d'Elam avoit soûmis à sa puissance les Rois de la Pentapole, c'est à dire de Gomorre, de Sodome, d'Adama, de Seboim, & de Bela, ou Segor. Treize ans aprés ces cinq Rois se revolterent, & furent

défaits encore une fois par le mesme Codorlahomor Roy d'Elam, ou d'Elymais entre la Perse & la province de Babylone, soûtenu de trois autres Rois, sçavoir celuy de Sennaar, celuy d'Ellasat, & celuy des Gentils. Ces quatre Rois victorieux enleverent avec le reste du butin Lot avec sa famille. Dés qu'Abraham en eut appris la nouvelle, il mit en armes trois cens dix-huit de ses serviteurs, & se faisant accompagner de deux de ses alliez, courut aprés les quatre Rois, les défit, & ramena Lot avec le reste du butin. Un Prince qui pouvoit avec sa seule maison combattre & défaire quatre Rois, victorieux de cinq autres, pouvoit bien s'il l'eut voulu prendre le titre de Roy. Abraham aima mieux conserver son Etat en forme de Theocratie, où Dieu seul estoit reconnu pour Roy, de mesme que tous ses descendans en userent, sans en excepter Moïse, lors mesme qu'il conduisoit six cens mille combatans, enfin de mesme qu'en userent les douze Tribus revenuës d'Egypte, & vivans dans la Palestine sous un gouvernement divin, qu'on appelle Theocratie, jusqu'à ce qu'ils demanderent un Roy à Samuel, ce que Dieu leur accorda.

Au reste entre les Rois qui furent surmontez par Abraham, l'Ecriture nomme celuy de *Sennaar*, c'est à dire de Babylone. C'est une preuve convaincante que le grand Empire des Assyriens n'avoit point encore commencé, & que ce n'estoit encore qu'un assez petit Royaume. Ce qui n'empeschoit pas que l'état des Babyloniens, des Egyptiens, & des Grecs ne fussent les plus considerez & les plus anciens. Les Princes de la Cité de Dieu n'estoient peut-estre pas moins puissans qu'eux; mais selon l'esprit & le caractere de la Cité de Dieu, ils renonçoient à tout le faste de la royauté, & vivoient comme des étrangers sur la terre, avec d'autant moins d'inquietude

&

& d'autant plus de joye, qu'ils y avoient moins d'attachement.

IX. Saint Augustin reconnoit que ces trois Etats, sçavoir des Babyloniens, des Egyptiens & des Sicyoniens, ou des Grecs, furent les trois premiers & les plus puissans de la Cité terrestre, peuplée d'hommes charnels, & dominée par les demons. Mais ce Pere a suivi l'opinion qui est maintenant la moins suivie touchant l'empire des Babyloniens, qu'il étend dans toute l'Asie, & qu'il fait beaucoup plus ancien qu'Abraham. *Per idem tempus eminentiora erant regna gentium, in quibus terrigenarum Civitas, hoc est, societas hominum secundùm hominem viventium sub dominatu Angelorum desertorum, insigniùs excellebat; regna videlicet tria Sicyoniorum, Ægyptiorum, Assyriorum. Sed Assyriorum multò erat potentius atque sublimius. Nam Rex ille Ninus Beli filius, excepta India, universæ Asiæ populos subjugaverat.* Il est vray que Ninus domina presque toute l'Asie, mais ce ne fut qu'en l'an du monde 2737 long-temps aprés la mort d'Abraham, que Ninus vécut & fonda la vraye Monarchie de Babylone, ou d'Assyrie, tout autrement étenduë que n'avoit esté le royaume de Babylone jusqu'à ce temps là. La preuve en est tirée d'Herodote, qui ne donne que cinq cens vingt ans de durée à cette Monarchie jusqu'à la mort de Sardanapale. Ce qui revient à en mettre le commencement en l'année du monde 2737. *Civit. l. 16. c. 17.*

Cependant les nouvelles peuplades & les navigations continuerent, & elles fonderent en l'an du monde 2148. le nouveau royaume d'Argos dans le Peloponese, qui estoit plus avancé dans la mer que le reste de la Grece, & plus accessible à ces nouveaux conquerans du monde inconnu. Ce Royaume fut fondé mil quatre-vingt ans avant la premiere Olympiade selon Eusebe, & onze cens deux ans

avant la fondation de Rome, selon Varron rapporté par Aulugelle, & par Macrobe. Inachus en fut le premier Roy.

Ce fut au temps d'Inachus selon saint Clement d'Alexandrie, saint Justin & Tatien, qu'Amosis regnoit en Egypte, qu'on croit estre le mesme que Thethmosis, qui resserra les Hycsos, ou les Pasteurs dans un espace fort étroit, selon Manethon rapporté par Joseph; les assiegea avec une armée de quatre cens quatre-vingt mille combattans, & traitant enfin avec eux, les obligea de sortir de l'Egypte. Ils en sortirent au nombre de deux cens quarante mille, & ayant traversé le desert, ils descendirent dans le pays qui fut depuis la Judée, & y bâtirent la ville de Jerusalem. La convenance de ce recit avec la sortie des Israëlites de l'Egypte, a fait que quelques-uns ont crû, que les Hycsos estoient les Israëlites mesmes: mais la Chronologie ne s'y accorde pas, & il est bien plus probable, que ce furent les Pheniciens qui avoient passé de la mer Rouge dans l'Egypte, & de l'Egypte passerent encore en Palestine comme Herodote l'asseure au commencement de son histoire & ailleurs. Ce fut donc là un nouvel Etat qui s'établit dans la Palestine, sçavoir celuy des Pheniciens, qui n'eurent pas beaucoup d'étenduë sur la terre, mais qui s'en donnerent d'autant plus sur la mer Mediterranée par leurs navigations & leurs colonies. Cette descente des Pheniciens dans la Palestine arriva en l'an du monde 2179.

L. 1. cont. Appion.

L. 7. c. 89.

Au reste si les Pheniciens tournerent plûtost vers l'Occident que vers l'Orient, ce fut selon Manethon, parce qu'ils apprehenderent la puissance des Assyriens, dont l'empire alloit toûjours en s'augmentant dans l'Asie. En l'an 2242. Eusebe fait regner Evechous dans la Chaldée, qu'on croit estre le Belus Babylonien, ou Jupiter Belus dont les Chaldéens firent depuis un Dieu.

X. Abraham, Isaac & Jacob passerent leur vie dans la Palestine, ou dans l'Egypte, Joseph y domina pendant l'espace de quatre-vingts ans, comme premier Ministre de Pharaon, duquel il avoit si heureusement interpreté les songes. Il mourut l'an du monde 2369. & c'est à sa mort que finit le livre de la Genese, qui comprend par consequent l'histoire de deux mille trois cens soixant-neuf années. Moïse a écrit ce livre, & on croit qu'il est aussi l'auteur du livre de Job, qui vivoit en mesme temps. Il paroist d'abord un peu étrange, qu'il ne nous soit resté qu'une histoire si courte & si abregée de tout ce qui s'est passé en deux mille & prés de quatre cens ans. Mais ce malheur mesme tournera à nostre avantage, si nous considerons que le fruit de l'histoire n'est pas tant de sçavoir beaucoup, que de sçavoir utilement. Une grande science peut n'estre qu'une grande vanité. Mais c'est une science solide & grande, de sçavoir tirer de grands avantages de ce qu'on sçait pour le salut, & pour l'éternité. Nous avons déja appris de saint Augustin, que toute l'Histoire sainte & profane nous a esté donnée par la Providence divine, pour nous faire connoistre & detester le regne de la cupidité, & pour nous faire admirer & aimer le regne de la charité. Le livre de la Genese nous en a assez appris pour cela. La Cité de Dieu estoit alors reduite fort à l'étroit; ainsi l'histoire n'a pû en estre longue. La cité terrestre des impies l'emportoit sans comparaison, & tout ce qui s'y passoit, meritoit d'estre enseveli dans l'oubly. Il suffit que les grands Etats ayent esté remarquez, afin que nous sçachions quels progrés la Cité de Dieu aura fait dans la suite des siecles sur l'empire du demon.

XI. Ce qu'il y a de plus étrange, est que nous n'ayions pû parler jusqu'à present, que des peuplades

qui se firent au deça de l'Armenie, ou des monts d'Ararat vers l'Occident; & que nous ayions esté forcez de garder le silence de celles qui se firent apparemment en mesme temps vers les terres Orientales. Dieu avoit commandé à Noé de peupler toute la terre indifferemment. L'empire de Babylone s'étendit plûtost vers l'Orient que vers l'Occident. C'est une marque que les contrées Orientales avoient aussi esté peuplées. L'histoire ancienne & Alexandre mesme reconnurent un Hercule & un Bacchus dans les Indes, aussi bien que dans l'Egypte & dans la Grece. Nous avons dit ailleurs, que ce Bacchus Indien pourroit bien estre Noé, un peu défiguré par la licence que la fable se donne. En effet nous n'avons aucune trace dans l'Occident, ny dans les histoires Occidentales, de toute l'histoire de Noé, pendant les trois cens cinquante ans qu'il survécut au déluge. Nous n'en avons gueres davantage de Sem son fils bien-aimé, qui vécut cinq cens ans aprés le déluge, & mourut à Babylone selon le Martyrologe. La charité & la sollicitude paternelle de ces deux grands hommes pourroit bien s'estre étenduë vers l'Orient, quoy que Moïse n'ait pas voulu nous en instruire, parce qu'il ne vouloit que nous apprendre les origines & les loix des Israëlites. Les Sages de la Perse & des Indes, les Brachmanes & les Gymnosophistes n'ont pas eu moins de reputation que les Philosophes & les autres sçavans de l'Egypte & de la Grece. Ainsi il est à croire que de l'Armenie, de la Chaldée, de Babylone, de Noé & de sa famille sortirent aussi des ruisseaux de religion, de sagesse & de science, qui coulerent vers l'Orient, aussi bien que vers l'Occident, par le moyen des peuplades qui s'y firent. La mer Rouge & la mer Mediterranée furent d'un grand secours, pour faciliter ces peuplades; les Pheniciens s'éta-

blirent sur l'une & sur l'autre de ces mers; & comme il est indubitable que leurs navigations sur la mer Mediterranée remplirent tout l'Occident de peuples, d'arts & de sciences; aussi est il à croire que se jettant de la mer Rouge dans l'Ocean, ils parcoururent de la mesme maniere les provinces Orientales. J'ay déja remarqué, que le nom mesme de la mer Rouge est le mesme que si on disoit la mer de la Phenicie, ou d'Idumée. Car ces trois mots Phenicie, Idumée & Rouge, ont la mesme signification en Grec, en Hebreu, & en Latin, ou en François.

XII. Eusebe dit dans sa Chronique, que les Ethiopiens qui habitoient le long du fleuve *Indus*, sortirent de leur pays & vinrent habiter proche de l'Egypte. Ce sont des retours qu'il faut remarquer dans l'histoire. Les peuples sont quelquefois revenus en partie dans le lieu de leur origine. Cette course des Ethiopiens se fit l'an du monde 2389. & depuis on a distingué deux Ethiopies, l'une Orientale, l'autre Occidentale.

En 2448. Cecrops Egyptien alla fonder le royaume d'Athenes dans l'Attique, sept cens quatre-vingts ans avant la premiere Olympiade. En 2466. les Arabes vainquirent les Chaldéens, & commencerent à regner dans Babylone. Mardocentes en fut le premier Roy, & quelques-uns croyent que c'est ce Merodach, dont les Babyloniens se firent depuis un Dieu, dont selon la coûtume ancienne ces Rois fameux dans l'Ecriture Merodach Baladan, & Evil Merodach joignirent le nom au leur.

Cependant Ramesses Miamûn Roy d'Egypte persecuta & opprima cruellement les Israëlites. Il mourut l'an du monde 2494. & son fils Amenophis continua la mesme persecution, les obligeant de luy bastir des villes & des arsenaux. C'est apparem-

ment celuy que les Grecs appellerent Belus, qui fut pere d'Egyptus & de Danaus. Quelques-uns l'ont mal à propos confondu avec Belus Aſſyrien, pere de Ninus, & ont feint qu'il avoit envoyé des colonies à Babylone.

L'an du monde 2513. Moïſe fit ſortir les Iſraëlites de l'Egypte, quatre cens trente ans aprés qu'Abraham par les ordres de Dieu fuſt ſorti de Charres & de la Meſopotamie, pour venir dans la Paleſtine; & deux cens quinze ans aprés que Jacob eut quitté la Paleſtine avec toute ſa famille pour ſe retirer en Egypte. Dieu promit à Abraham en le faiſant ſortir de la Meſopotamie, qu'il luy donneroit la Chananée en heritage. Cette meſme promeſſe fut reiterée à Iſaac, à Jacob & à Joſeph. Enfin elle fut executée quatre cens trente ans aprés, de la maniere que Dieu l'avoit prédit à Abraham, c'eſt à dire aprés une infinité de fatigues, de pelerinages & d'oppreſſions. Telle eſt l'hiſtoire, tels ſont les évenemens de la Cité de Dieu. Elle eſt étrangere, mépriſée, perſecutée ſur la terre, & elle gemit aprés une autre cité dans le Ciel, où elle recevra la conſommation de ſa juſtice & en meſme temps ſa felicité. Les Iſraëlites qui furent mis actuellement en poſſeſſion de la terre promiſe à Abraham, & ſi long-temps differée, ne furent ny plus riches, ny plus puiſſans, ny plus honorez, ny plus contens, ou plus heureux que luy, ou qu'Iſaac, ou que Jacob, qui avoient finy leurs jours dans la meſme eſperance. Ainſi il eſtoit aſſez indifferent d'attendre, ou de poſſeder cette terre promiſe; parce que ce n'étoit que de la terre, ce n'eſtoit que la figure de la veritable Cité de Dieu, c'eſt à dire de l'Egliſe chreſtienne en ce monde, & de l'Egliſe bien-heureuſe dans le Ciel. C'eſt pour cela que Dieu promettoit & differoit, executoit ſes promeſſes & ne

rempliſſoit pas l'attente & les deſirs d'une ame raiſonnable & immortelle, qui ne ſe peut raſſaſier & eſtre heureuſe que par des biens conformes à ſa nature, ſpirituels & eternels.

En l'an 2553. ſelon Manethon Hiſtorien d'Egypte, rapporté par Joſeph, Sethoſis ou Seſoſtris Roy d'Egypte, nommé par les Grecs *Ægyptus*, laiſſa le gouvernement de l'Egypte à ſon frere Armais, que les Grecs nomment *Danaus*, & alla ſubjuguer l'iſle de Cypre, la Phenicie, les pays des Aſſyriens & des Medes. Herodote & Tacite portent bien plus loin ſes conqueſtes, tant par mer que par terre. Il paſſa le ſein Arabique & la mer Rouge, il n'épargna pas l'Europe, où il dompta les Thraces, & les Scythes. A ſon retour en Egypte, il trouva que ſon frere Danaus y avoit dominé inſolemment pendant ſon abſence, l'en chaſſa, & le força de ſe retirer dans la Grece, où il ſe rendit maiſtre de la ville d'Argos. Il avoit apparemment laiſſé ſes cinquante filles en Egypte, qui y épouſerent les cinquante fils d'Egyptus, & les firent tous mourir, à la reſerve de Lynceus, qui regna aprés ſon pere.

L. 1. cont. Appion.

Tacit. l. 2. Annal.

Herod. l. 2.

La meſme année du monde 2553. Moïſe aprés avoir conduit les Iſraëlites juſqu'à l'entrée de la Paleſtine, mourut ſans y entrer, pour nous apprendre que pendant que la Cité de Dieu voyage ſur la terre, elle ne parvient point à la veritable joüiſſance des promeſſes divines, qu'elle a toûjours de nouveaux degrez de juſtice à acquerir, & qu'elle ne peut eſtre heureuſe que par l'eſperance, & par l'amour de la felicité meſme de Dieu en Dieu. Sa mort met fin au Pentateuque qu'il a écrit, & qui comprend l'hiſtoire de deux mille cinq cens cinquante deux ans depuis la création du monde.

L'an du monde 2682. Belus Aſſyrien regna à Babylone, & mit fin au regne des Arabes. En 2737.

son fils Ninus donna commencement à la Monarchie universelle des Assyriens, qui dura cinq cens vingt ans selon Herodote & Appien, qui l'a suivy. Denis d'Halicarnasse dit qu'estant assisté d'Ariæus Roy des Arabes, il tint sous sa puissance toute l'Asie, pendant dix-sept ans, excepté les Indes & le pays des Bactriens, quoy qu'il subjugua aussi enfin les Bactriens. Cet Empire ne fut donc fondé que deux cens moins treize ans aprés la mort de Moïse, peu aprés le temps que la prophetesse Debora eut remis en liberté les Israëlites, qui estoient alors gouvernez par des Juges. Homere n'a point parlé du tout de l'empire des Assyriens, parce que la ville de Troye fut prise par les Grecs, l'an du monde 2820. c'est à dire prés de quatre-vingts ans aprés la fondation de cet Empire, qui n'avoit pû encore prendre d'assez grands accroissemens pour se faire connoistre aux Troyens & aux Grecs. Si cet Empire avoit commencé six ou sept cens ans devant, comme d'autres pensent, Homere n'auroit pû ny l'ignorer, ny s'en taire, luy qui a tant affecté de parler de toutes choses, & de faire de ses Poëmes le trésor de toutes les sciences.

Herod. l. 1. c. 95.

Moïse a parlé de Ninive & d'Assur, au mesme endroit, où il parle de Nemrod & de Babylone. *Fuit principium regni ejus Babylon in terra Sennaar. De terra illa egressus est Assur & ædificavit Niniven, & plateas civitatis & Chale.* Mais ces paroles ne signifient point la fondation d'aucun nouvel Etat. Le Royaume de Babylone avoit esté gouverné tantost par des Rois Chaldéens, ou Babyloniens, tantost par des Arabes, & tantost par des Assyriens. Ce fut un de ces Rois Assyriens qui bâtit Ninive, quoy qu'il n'y établit pas son trône.

Genes. c. 10.

CHAPITRE V.

De la premiere Monarchie universelle, qui fut celle des Assyriens, ou des Babyloniens. Et des Medes.

I. Pourquoy on a donné le premier rang à l'Empire des Assyriens.

II. On rapporte le recit qu'en fait Iustin, & on l'examine.

III. Recit d'Herodote, d'Appien & de Diodore de Sicile sur la durée & l'étenduë de l'Empire des Assyriens.

IV. De l'Empire des Medes; & de la division de l'Empire ancien des Assyriens en trois Royaumes, des Medes, des Babyloniens & des Assyriens. Teglatphalasar, Samanasar, Sennacherib.

V. L'Egypte & l'Ethiopie desolées par Sennacherib, Isaïe prend occasion de là de nous donner des instructions importantes pour tous les évenemens semblables.

VI. L'histoire de Tobie, instructions utiles.

VII. L'Etat des Medes rétably. Ecbatane. Mardocempadus, ou Merodac-Baladan, Asar-Addon, Nabuchodonosor, rétabli le maistre des trois Royaumes, qui composoient autrefois l'Empire des Assyriens. Holophernes, Iudith. Le regne des Scythes en Asie.

VIII. Nabopolassar, prise & ruine de Ninive.

I. JUstin qui a abregé l'histoire de Trogus Pompejus, dit qu'au commencement ce furent des Rois qui gouvernerent les peuples; & que c'étoit plûtost leur modération & leur sagesse que l'ambition, qui les élevoit à cette puissance. Que chaque pays avoit son Roy, chacun d'eux estant plus appliqué à conserver son Etat qu'à s'accroistre. Que Ninus Roy des Assyriens fut le premier, qui ne donna point de bornes à l'étenduë de son Empire, non plus qu'à son ambition; & qui ne se contentant pas d'une victoire passagere, comme Sesostris Roy d'Egypte, qui avoit tout subjugué jusqu'au Pont,

& Tanaus Roy de Scythie, qui avoit porté ses armes victorieuses jusqu'en Egypte; il affermit son Empire par une domination continuée. Ce sont les deux raisons de mettre cette Monarchie la premiere de toutes, à cause de l'étenduë & de la continuation. Car il y avoit eu des conquerans plus anciens, qui avoient poussé plus loin leurs victoires, mais c'estoient comme des torrens qui inondoient de vastes campagnes & les laissoient aussi-tost, en
L. 1. c. 1. se retirant dans leur lit. *Principio rerum, gentium nationumque Imperia penès Reges erant; quos ad fastigium hujus majestatis non ambitio popularis, sed spectata inter bonos moderatio provehebat. Populus nullis legibus tenebatur; arbitria Principum pro legibus erant. Fines imperii tueri magis, quàm proferre mos erat. Intra suam cuique patriam regna finiebantur. Primus omnium Ninus Rex Assyriorum, veterem & quasi avitum gentibus morem nova imperii cupiditate mutavit. Hic primus intulit bella finitimis; & rudes adhuc ad resistendum populos, terminos usque Libyæ perdomuit. Fuere quidem temporibus antiquiores Vexores Ægypti, & Scythiæ rex Tanaus: quorum alter in Pontum, alter usque Ægyptum excessit. Sed longinqua, non finitima bella gerebant: nec imperium sibi, sed populis suis gloriam quærebant: contentique victoria, imperio abstinebant. Ninus magnitudinem quæsitæ dominationis, continua possessione firmavit.*

II. Nous découvrirons dans la suite de ce premier livre, quel estoit le veritable dessein de ces Conquerans, qui ne se reservoient aucune domination sur ceux qu'ils avoient obligez de se soumettre à leur puissance. Nous examinerons aussi si le premier gouvernement de toutes les nations a esté mis entre les mains des Rois. Car Justin s'est apparemment trompé dans ces deux points, aussi bien que dans ce qu'il dit plus bas, que l'Empire des Assyriens

jusqu'à la mort de Sardanapale, dura mille trois cens ans. *Imperium Assyrii, qui postea Syri dicti sunt, mille trecentis annis tenuere.* Il a joint ses années du Royaume avec celles de l'empire de Babylone, & a crû que Ninus avoit donné commencement au Royaume, au lieu qu'il n'a esté fondateur que de l'Empire. Mais Justin a fort bien rencontré, quand il a dit, que tous les Etats & tous les Royaumes du monde avoient eu un commencement; que les premiers Rois avoient esté éleus d'entre les plus sages & les plus moderez; que leur Royaume estoit terminé dans leur ville; que plusieurs avoient fait des courses au loin, plûtost pour la gloire que pour dominer plus au large; enfin que Ninus fut le premier fondateur de la premiere Monarchie. Voila l'analyse & la critique de ce passage de Justin, auquel nous reviendrons souvent dans la suite, en examinant tous ces points. *Cap. 2.*

III. Herodote ne borne pas seulement le temps, mais aussi l'étenduë de l'empire de Babylone; il ne luy donne que six-vingt ans de durée, & limite son Etat dans l'Asie superieure: *Cum Assyrii annis quingentis viginti Asiam superiorem obtinuissent: primi Medi ab ipsis deficere cœperunt.* Le royaume de Babylone avoit eu des bornes bien plus étroites. Ainsi Homere n'en parla point. *L. 1. c. 95.*

Appien ne s'éloigne pas de l'opinion d'Herodote, quand il dit, que les trois Empires des Assyriens, des Medes & des Perses n'avoient pas duré neuf cens ans, au lieu que celuy de Rome en avoit déja duré autant en son temps; & pour l'étenduë de ces trois Etats, il dit, qu'elle ne faisoit que la moitié de celle de l'empire Romain. *Assyriorum, Medorum, Persarum tria maxima imperia simul congesta, ne tempus quidem nongentorum annorum æquare possunt, quantum duravit in hodiernum Romana potentia. Amplitudo* *In Præf.*

verò imperiorum illorum dimidio minor fuit, si conferantur termini.

L. 2. Diodore de Sicile a parlé plus au long que tous les autres de cet Empire. Il dit que Ninus commença à dompter les Babyloniens, que la ville de Babylone n'estoit pas encore bastie; qu'aprés avoir dompté l'Asie, il bastit la grande ville de Ninive, qui avoit quatre cens quatre-vingts stades, ou vingt-quatre lieuës de tour; les murailles ayant cent pieds de hauteur, & la largeur necessaire pour y faire passer trois chariots de front; qu'il avoit épousé la fameuse Semiramis, née à Ascalone en Phenicie, de laquelle il eut Ninyas son successeur; que Semiramis bastit Babylone à l'envy de Ninive, & n'oublia rien pour en surpasser la grandeur & la magnificence. J'ay fait ces remarques à dessein, afin qu'on puisse en conclure, que ce qui avoit esté dit de ces deux villes avant le temps de Ninus & de Semiramis, ne pouvoit s'entendre que de quelques commencemens legers & superficiels, & que la veritable grandeur que tous les Ecrivains leur donnent, estoit l'ouvrage de Ninus & de Semiramis. Cet Auteur donne mille trois cens soixante ans de durée à l'empire de Babylone, & à cette erreur il en ajoûte une autre, quand il dit, que la guerre de Troye arriva sous l'empire de Teutamus, qui estoit le vingtiéme dans l'ordre des successeurs de Ninyas fils de Semiramis.

IV. Tous les Auteurs conviennent, que la mollesse de Sardanapale le dernier des Rois de Babylone, donna occasion à Arbaces Gouverneur de la Medie de se revolter, de renverser le grand empire des Assyriens, & de donner commencement à celuy des Medes. Quelques-uns croyent que Sardanapale estoit fils & avoit enfermé dans son nom le nom de ce puissant Roy, nommé Pul, ou Phul dans

l'Ecriture, qui fut envoyé de Dieu pour chastier les peuples du royaume d'Israël. Il n'est pas sans exemple qu'un Roy ait ajoûté le nom de son pere au sien. L'Ecriture fait mention de Merodach Baladan, qui portoit le nom de son pere Baladan. *L. 1. Paral. c. 5. L. 4. Reg. c. 15. Isai. c. 39.*

L'an du monde 3254. Arbaces Gouverneur de Medie, & Beleses Gouverneur de la province de Babylone, attaquerent Sardanapale ; & quoy qu'ils eussent mis en armes quatre cens mille combattans, ils perdirent trois batailles ; mais ils gagnerent la quatriéme, parce qu'ils la donnerent la nuit, & que les Bactriens s'estoient jettez de leur costé. Ils mirent ensuite le siege devant Ninive, où Sardanapale s'étoit enfermé aprés avoir envoyé ses trois fils, ses deux filles & ses trésors au Gouverneur de Paphlagonie Cotta, & donné ordre de lever de nouvelles troupes de toutes parts. Cependant Ninive fut prise la troisiéme année du siege, par une breche de vingt stades, causée par une inondation de la riviere : & Sardanapale s'étant brûlé luy-mesme sur un bucher dans son Palais avec ses concubines, & le reste de ses trésors, Arbaces fut proclamé Roy. D'autres le nomment Pharnaces, Strabon l'appelle Orbacus. Beleses, ou Belessus, que d'autres nomment Baladan, ou Nabonasar fut aussi reconnu Roy des Babyloniens. Enfin Ninus le jeune se fit Roy des Assyriens, ou de l'Assyrie, reduite à des termes assez étroits, & c'est luy-mesme que l'Ecriture appelle Tiglath-Phalasar; Elien le nomme Thilgamus. *Diod. Sic. L. 2. L. 12. hist. Ani. c. 21.*

C'est ainsi que fut détruit l'empire des Assyriens, & que de ses débris il se forma trois Royaumes, sçavoir des Medes, des Babyloniens & des Assyriens. Tiglath Phalsaar eut pour fils & pour successeur Salmanasar, qui se rendit maistre du pays des Moabites, & assiegea Samarie, la prit aprés trois

ans de siege, & transporta les dix Tribus dans ses
L. 4. Reg. c. 17. 18. Etats & dans la Medie, parce qu'aprés la mort d'Arbaces il y eut un interregne dans la Medie, qui fut cependant occupée par les Rois d'Assyrie, jusqu'à ce que Dejoces en fut fait Roy, comme nous l'allons raconter. L'histoire de Tobie arriva dans la Medie sous ce mesme Roy Salmanasar, dans la maison duquel il avoit un petit office. Ce Roy subjugua toute la Phenicie, assiegea la puissante ville de Tyr,
Lib. 2. & eut pour successeur Sennacherib son fils, qu'Herodote nomme Roy des Assyriens & des Arabes.

V. Sennacherib fit la guerre pendant trois ans contre les Egyptiens & les Ethiopiens; Isaïe pour marquer la desolation que devoit causer cette guerre, eut ordre du Ciel de marcher trois ans sans habit & sans souliers; cet ordre luy ayant esté annoncé, comme il le dit luy-mesme, l'année que Sargon,
Isaia c. 20. ou Sennacherib, envoya un de ses Capitaines nommé Tarthan, dont il est encore parlé ailleurs dans
L. 4. Reg. c. 18. l'Ecriture, pour assieger la ville d'Azotus dans la Palestine: *Anno quo Thartan ingressus est in Azotum, cùm misisset eum Sargon Rex Assyriorum.*

Ce fut en ce temps & en l'an du monde 3291. que le Roy de Juda Ezechias guerit miraculeusement d'une grande maladie, & pour marque de sa guérison, Dieu fit reculer de dix lignes l'ombre du Soleil dans les degrez du Roy Achas. Quelques Interpretes ont crû, que ce terme de *degrez* signifioit un horloge. D'autres ont pensé que ny les Hebreux, ny les Grecs n'avoient point encore l'usage des horloges; les Grecs en attribuerent l'invention à Anaximander, ou Anaximenes, vers l'an du monde 3457. les Hebreux n'en apprirent l'usage qu'au temps de leur captivité à Babylone, & Herodote asseure que c'est aussi des Babyloniens, que les Grecs avoient appris à connoistre l'étoile polaire, la

gnomonique, ou la science des quadrans, & la division du jour en douze heures. *Polum, & gnomonem, & duodecim diei partes à Babyloniis Græci didicerunt.* L. 2. c. 109.

Ce mesme Historien raconte la guerre que fit Sennacherib, contre les Egyptiens & les Ethiopiens, ce qui desola ces grands Royaumes, & par un ordre secret de la Providence apprit aux Hebreux à ne mettre plus leur confiance sur un bras de chair, & sur ces Rois voisins, contre la puissance redoutable des Rois d'Assyrie, qui les menaçoient de prés Le Prophete Nahum touche en passant cette guerre, mais Isaïe en parle un peu plus au long, quand il nous apprend à admirer & à adorer la sage providence de Dieu, qui chastie les méchans les uns par les autres, détruit la cité du demon par elle-mesme, & par ces calamitez effroyables, enseigne à ses éleus & aux citoyens de la Cité sainte, de n'esperer du secours que de sa bonté, & de sa main toute-puissante. *Sicut ambulavit servus meus Isaias, nudus & discalceatus, trium annorum signum & portentum erit, super Ægyptum & super Æthiopiam. Sic minabit Rex Assyriorum captivitatem Ægypti & transmigrationem Æthiopiæ, juvenum & senum, nudam & discalceatam. Et timebunt & confundentur ab Æthiopia spe sua, & ab Ægypto gloria sua. Ecce hæc erat spes nostra ad quos confugimus in auxilium, ut liberarent nos à facie Regis Assyriorum: & quomodo effugere poterimus nos?*

L. 2. c. 141. Nahum. Cap. 3. Isai. c. 20.

Ces paroles d'Isaïe m'ont paru trop belles pour n'estre pas rapportées au long. Elles doivent nous servir de regle pour une infinité d'exemples semblables, où Dieu donne des avertissemens utiles & importans aux impies par le ministere des justes, & quand les impies ne profitent pas des instructions des justes, les justes profitent du chastiment des impies, & apprennent à ne se reposer que sur la pro- Isai. c. 30.

tection toute puissante de Dieu. Ainsi sous les ordres de la Providence les deux Citez contraires se servent l'une à l'autre, & tout ce qui se passe dans la Cité terrestre, donne toûjours une nouvelle matiere d'édification aux habitans de la Cité de Dieu.

VI. Sennacherib vint ensuite assieger Lachis dans la Judée, & ne se contentant pas des trésors que le Roy Ezechias luy avoit envoyez, il vint investir Jerusalem. Isaie consola le Roy Ezechias, en l'asseurant que Sennacherib leveroit le siege, retourneroit dans ses Etats, & y seroit tué. En effet, Taraka Roy d'Ethiopie estant venu au secours de l'Egypte & de la Judée, Sennacherib commença à se retirer, & l'Ange du Ciel ayant mis à mort en une nuit cent quatre-vingts-cinq mille hommes de son armée, il s'enfuit à la haste à Ninive, où il fut tué dans un temple par ses deux fils Adramelec & Sareset. Ces deux parricides se retirerent dans les montagnes d'Armenie, & Asar-Addon leur frere mit la couronne sur sa teste. Toute cette histoire est rapportée dans Isaie & dans les livres des Rois. Il en est aussi parlé dans le livre d. Tobie, où il est dit, que Sennacherib estant de retour dans ses Etats, fit souffrir beaucoup de maux aux Israëlites, principalement à Tobie, mais que quarante-cinq jours aprés ayant esté tué par ses enfans, Asar-Addon, ou Sarchedon luy succeda, & prit Achiacar fils d'Hananéel frere de Tobie pour son Trésorier, son grand Echanson, son Chancelier & son premier Ministre.

On voit dans ce recit des preuves encore plus éclatantes des veritez que nous avons avancées, que les habitans des deux Citez contraires, sont reciproquement utiles les uns aux autres par le ménagement que la Providence en fait; que les méchans se défont les uns les autres, exercent les bons, & les fortifient tant par les adversitez, que par les

chastimens

chastimens visibles que Dieu leur fait souffrir à eux-mesmes; que Dieu se sert de l'impieté des enfans pour punir leur pere, qu'il oppose les freres aux freres, & empesche les parricides de monter sur le trône. Enfin il paroist icy, que bien que Dieu fasse ordinairement par les hommes mesmes ces grands changemens, qui se font dans les choses humaines: il se reserve neanmoins le pouvoir d'employer quelquefois des moyens extraordinaires, & d'executer immediatement par ses Anges les desseins de sa sagesse éternelle. Herodote raconte, que lorsque Sennacherib estoit en guerre contre les Egyptiens, Sethon Prestre de Vulcain qui en estoit le Roy, se voyant abandonné des siens, obtint du Ciel pour son secours une multitude infinie de rats, *L. 2. c. 141.* qui rongerent en une nuit les arcs, les carquois & les boucliers des Assyriens, ce qui les mit hors de défense, & dans la necessité de s'enfuir. Il semble que ce soit encore un exemple de la malignité des demons, & de leur passion à contrefaire les merveilles de la puissance divine, sans pouvoir jamais en approcher que de tres-loin, comme il parust dans les playes d'Egypte.

VII. En la mesme année, qui estoit l'an 3294. du monde, la déroute de Sennacherib donna occasion aux Medes de rétablir leur Etat abbatu depuis plusieurs années sous la puissance des Rois d'Assyrie, & de se donner un nouveau Roy. Dejoce les avoit long-temps gouvernez avec beaucoup de sagesse & de moderation. Il s'ennuya & se démit d'une charge encore plus penible qu'honorable, & les brigandages ayant dés lors recommencé dans le pays, ils l'éleurent pour Roy, cent cinquante ans avant l'empire de Cyrus, selon Herodote, qui a esté suivy par Denis d'Halicarnasse, & par Diodore de Sicile. En 3296. Dejoce bastit la ville d'Ecbatane, au rapport

C. 1. d'Eusebe dans sa Chronique Greque. La description en est faite dans le livre de Judith, & il y est dit que ce fut Arphaxad qui en fut le fondateur. Ce qui nous donne sujet de croire, que Dejoce avoit deux noms.

Dans le royaume de Babylone Mardokempadus, ou Merodach Baladan estant mort, Arkianus luy succeda, il ne regna que cinq ans, aprés sa mort il y eut un interregne de deux ans; enfin la race de ces Rois défaillit en 3323. & Asar-Addon Roy d'Assyrie se saisit de cet Etat, comme il paroist par le Canon, ou Catalogue des Rois dressé par Ptolemée. En 3335. Asar-Addon estant mort, Saosduchinus luy succeda selon le mesme Ptolemée, dans le royaume des Babyloniens & des Assyriens. Il est appellé Nabuchodonosor dans le livre de Judith, parce que c'estoit le
Cap. 1. nom ordinaire des Rois de Babylone, & il y est dit, qu'il faisoit son sejour à Ninive. En 3347. qui estoit la douziéme année de Nabuchodonosor, ce grand Roy declara la guerre à Dejoce, ou à Arphazad Roy des Medes, & le défit en bataille. Herodote en cela s'accorde fort bien avec le livre de Judith. Nabuchodonosor se voyant comme le maistre de trois grands Royaumes, qui avoient autrefois composé le grand empire de Babylone, resolu d'étendre encore plus loin ses conquestes, envoya Holopherne pour subjuguer la Judée, en quoy il n'eut pas trouvé beaucoup de resistance, s'il ne se fut arresté à assieger Bethulie, où Judith luy trancha la teste.

Le royaume des Medes subsista toûjours, & Phraorte y succedant à son pere Dejoce, regna vingt deux ans. Nabuchodonosor estant aussi mort, Chynaladanus luy succeda selon Ptolemée: c'est celuy qu'Alexandre Polyhistor nomme Saracus. En 3369. Phraorte vint à son tour assieger Ninive, &

y perit avec son armée. Son fils Cyaxare luy succeda & regna quarante ans. Dés le commencement de son regne il declara la guerre aux Assyriens, pour venger la mort de son pere, & aprés avoir gagné une sanglante bataille, il alla assieger Ninive. Les Scythes firent alors une grande irruption, sortans des Maras Meotides, défirent les Medes qui avoient commencé d'assieger Ninive, les dépoüillerent de l'empire de toute l'Asie superieure, & y dominerent eux-mesmes pendant l'espace de vingt-huit ans. Voila ce que nous lisons dans Herodote, qui ajoûte que les Scythes fondirent ensuite sur l'Egypte, & qu'en ayant esté éloignez plûtost à force de presens, que par les armes, ils subjuguerent la Palestine, & y pillerent le temple de Venus Uranie à Ascalone. *Herod. l. 1. c. 104. L. 2. c. 1. L. 4. c. 1. L. 7. c. 10.*

VIII. En 3378. Nabopolassar Babylonien, & general des armées de Saracus Roy d'Assyrie & de Chaldée, se joignant à Astiage fils de Cyaxare Roy des Medes, assiegea Ninive, & la prit avec Saracus qui y estoit. Nabopolassar est appellé Nabuchodonosor dans le livre Grec de Tobie, comme Astiage est appellé Assuerus dans Daniel. Ainsi perit Ninive, comme Nahum & Isaie l'avoient prophetisé. En 3394. Necao Roy d'Egypte, marcha contre les Assyriens, prit ou reprit sur eux la ville de Charcamis, se fit reconnoistre par les Rois de Judée, & attira à son party le Satrape, à qui Nabopolassar avoit donné le gouvernement de la Celesyrie & de la Phenicie. *Cap. 11. L. 4. Reg. c. 23.*



CHAPITRE VI.

Suite de la Monarchie des Assyriens.

I. Nabuchodonosor le jeune, ses victoires, ses songes. La captivité du peuple de Dieu. La premiere éclipse prédite & observée par Thalés. Mardochée, Ezechiel.

II. Naissance de Cyrus; destruction de Ierusalem & de son temple. Ieremie, Baruch, Ezechiel. Autres victoires de Nabuchodonosor. Tyr & l'Egypte.

III. Songe mysterieux de Nabuchodonosor, ses bastimens & ses jardins tant renommez à Babylone, son orgueil puny par un horrible abrutissement, sa conversion. Ses successeurs, Balthasar, Daniel, visions prophetiques. Cyrus Chrœsus.

IV. Siege & prise de Babylone par Cyrus, l'empire des Assyriens transporté aux Medes & aux Perses. Darius Medois associé à Cyrus. Daniel, son élevation, ses avantures.

V. Ses prédictions, les soixante & dix semaines, la liberté des Israëlites, du Messie, la Monarchie universelle de Cyrus.

VI. Pourquoy jusqu'à la Monarchie de Cyrus, nous avons toûjours attribué à Babylone l'Empire universel. Mélange des des deux Citez. Comparaison de l'unité de l'empire Romain.

VII. Combien fut reciproquement utile aux deux Citez leur mélange en ces derniers temps.

I. En 3397. Nabuchodonosor le jeune regna avec son pere Nabopolassar, & ayant défait les troupes de Necao, se rendit maistre avec le temps de toute l'Egypte, comme il paroist par les propheties de Jeremie, qui prédisoit avec une évidence & une intrepidité admirable, la desolation de tous les Royaumes voisins, les victoires de Nabuchodonosor, & les soixante & dix ans de captivité, dont le peuple de Dieu estoit menacé. En effet en 3398. Nabuchodonosor se saisit de la personne de Joazim Roi de Juda & l'envoya prisonnier à Babylone. Il fit prendre aussi les plus beaux d'entre les jeunes enfans du sang royal & de la noblesse, & les

Cap. 46.

envoya à Babylone, pour leur faire apprendre la langue & les ſciences des Chaldéens. Daniel, Sidrac, Miſac & Abdenago furent de ce nombre. Il y en a qui commencent dés cette année les ſoixante & dix ans de la captivité. Ce fut en la meſme année que Cyaxare & les Princes de la Medie, ayant traité & fait enyvrer les Seigneurs des Scythes, les firent preſque tous mourir, & mirent fin à leur domination, qui n'avoit duré que vingt-huit ans. A leur retour ils trouverent de la reſiſtance dans leurs eſclaves, qu'ils chaſſerent avec des verges. *Herod. l. 4.*

En 3399. Nabuchodonoſor continua ſes conquêtes, reprit tout ce que Necao avoit ſaiſi ſur les provinces voiſines & le reduiſit à l'Egypte ſeule. Son pere Nabopolaſſar eſtant mort aprés vingt-un an de regne, il alla recueillir à Babylone la ſucceſſion de tous ſes Etats, y faiſant amener les dépoüilles du temple de Jeruſalem, pour les mettre dans le temple de Belus. *L. 4. Reg. c. 24.*

En 3401. qui fut la ſeconde année de la Monarchie univerſelle de Nabuchodonoſor aprés la mort de ſon pere, ce Prince eut ce ſonge fameux d'une ſtatuë compoſée de tous les differens métaux. Il ne pût s'en reſſouvenir à ſon réveil, les Chaldéens ne purent le deviner, & firent voir qu'ils n'avoient non plus la ſcience de l'interpreter. Enfin Daniel découvrit le ſonge, & l'interpreta des quatre Monarchies qui devoient ſuivre. Le Roy en fut ſi ſurpris, qu'il le fit Gouverneur de la Chaldée, & luy donna comme pour adjoints ſes trois amis que nous avons nommez. *Dan. c. 2.*

En 3403. pendant qu'il ſe donnoit un combat entre les Medes & les Lydiens, arriva l'éclipſe du Soleil, que le Philoſophe Thalés avoit prédite, ayant eſté le premier qui eut trouvé les regles certaines de ſupputer les mouvemens du Soleil & de la *Herod. l. 1. c. 74.*

Plin. l. 1. c. 12. Lune avec cette exactitude, qui est necessaire pour déterminer au juste les éclipses futures. En 3304. *Dan. c. 9.* Astyage Roy des Medes, que Daniel nomme aussi Assuerus, eut un fils qu'il appella Cyaxare, & qui est nommé ailleurs Darius Medus. Il avoit déja une fille de sa premiere femme, elle s'appelloit Mandane, & il la maria à Cambyse Roy des Perses.

En 3405. Joakim Roy de Juda mourut, & fut privé des honneurs de la sepulture; il estoit alors prisonnier entre les mains des Chaldéens, dont l'armée suivie d'une infinité de Moabites, d'Ammonites & de Syriens, avoit ravagé toute la Syrie, & en avoit enlevé plus de trente mille prisonniers. Son fils Joakim, qui est aussi nommé Chonias & Jechonias luy fut donné pour successeur. Ses impietez attirerent sur luy la colere de Dieu, & les armes de Nabuchodonosor, qui vint assieger Jerusalem; & Jechonias s'estant rendu à luy, il l'envoya à Babylone avec sa femme & ses courtisans, avec plus de dix mille esclaves, qui estoient les personnes les plus considerables de Jerusalem, & les plus habiles artisans. Il y en envoya encore plus de sept mille de la campagne. Mardochée & le Prophete Ezechiel furent de ce nombre.

L. 4. Reg. c. 24.
Jerem. c. 52.

II. En la mesme année nâquit Cyrus fils de Cambyse Roy de Perse & de Mandane Medoise; celuy qui devoit rendre la liberté au peuple de Dieu, & mettre Babylone à son tour dans la sujettion & dans *Isai. c. 44. 45.* la servitude. Isaïe avoit long-temps auparavant non seulement prédit sa naissance & ses exploits, mais aussi son nom. Si nous en croyons Abydene, Nabuchodonosor peu avant sa mort avoit prédit la même chose, designant Cyrus par le nom de Mulet de *Herod. l. 1. c. 55. 91.* Perse, *Perses mulus servitutem inducet*; & si nous ajoûtons foy à Herodote, l'Oracle avoit fait la mesme prédiction à Chresus, *Quando mulus*, ἡμίονος,

Rex Medis fuerit : ce qui marquoit que Cyrus eſtoit né d'un pere Perſan & d'une mere Medoiſe. Ciceron raconte un ſonge de Cyrus, qui vit le Soleil à ſes pieds, qui s'échapoit quand il le vouloit prendre. Les Mages luy en prédirent trente années de regne. C'eſt peut-eſtre ce ſonge qui luy fit donner le nom de Cyrus, qui eſt un terme hebraïque, qui ſignifie le Soleil. Cteſias & Plutarque diſent qu'il ſignifie la meſme choſe en langue Perſane. *De divinat. L. 1.* חרס *Plut. in Artaxer.*

Nabuchodonoſor ſubſtitua Matthanias, qu'il nomma Sedecias, au Roy Joakim, dont il eſtoit oncle paternel. Quatre ans aprés, c'eſt à dire en 3409. Sedecias envoya un de ſes Seigneurs nommé Seraias à Babylone; Jeremie le chargea d'un écrit prophetique, qui contenoit la deſolation future de Babylone meſme, afin qu'il le jettaſt dans l'Euphrate, aprés l'avoir fait lire publiquement. Baruc eſtoit frere de Seraias, & il le ſuivit en Babylone, où il leut ſa prophetie aux Iſraëlites captifs. En la meſme année Aſtyage ſucceda à ſon pere Cyaxare, qui avoit regné trente-cinq ans en Medie. *Ierem. c. 51.*

En 3414. Nabuchodonoſor commença à aſſieger Jeruſalem; le Roy d'Egypte Vaffrés vint la ſeccurir & fit lever le ſiege. Jeremie prédiſoit cependant dans Jeruſalem, auſſi bien qu'Ezechiel à Babylone, que Nabuchodonoſor détruiroit Jeruſalem & deſoleroit l'Egypte. En 3415. Nabuchodonoſor recommença le ſiege, & en 3416. il prit d'aſſaut la ville de Jeruſalem, fit crever les yeux à Sedecias, aprés avoir fait mourir ſes enfans en ſa preſence, & l'envoya enchaîné à Babylone, ce qui fut l'accompliſſement de ce que Jeremie & Ezechiel avoient prophetiſé, que Sedecias verroit le Roy de Babylone, mais qu'il n'en verroit pas la ville, quoy qu'il y deût mourir. Le temple & le palais de Jeruſalem furent conſumez par le feu, quatre cens vingt-quatre ans aprés la *Ierem. c. 37. Ezech. 29. Ierem. c. 32. 34. Ezech. 12.*

fondation du temple par Salomon ; les murailles de la ville furent abbatuës, & les trésors transportez à Babylone avec le reste du peuple. Ainsi fut détruit le royaume de Juda, quatre cens soixante-huit ans aprés le couronnement de David, trois cens quatre-vingts-huit ans aprés que les dix Tribus s'en furent separées, & cent trente-quatre ans aprés la destruction du royame d'Israël, ou des dix Tribus.

En 3419. Nabuchodonosor assiegea la ville de Tyr, le siege dura treize ans, & pendant ce temps il subjugua les Sidoniens, les Moabites, les Ammonites & les Iduméens. En 3432. la ville de Tyr se rendit, pour n'estre pas pillée. Ithobal en avoit esté Roy, & Baal luy succeda, auquel succederent des Juges. En 3433. Nabuchodonosor se rendit maistre de l'Egypte, & en fit Amasis Viceroy, Apriés qui en estoit Roy, s'estant retiré dans la Thebaïde.

Ezech. 29.

Daniel. c. 4.

III. Aprés tant de merveilleux exploits de guerre, Nabuchodonosor revint à Babylone, & eut ce songe de l'Arbre mysterieux, que la voix du Ciel ordonna de couper. Les Chaldéens ne purent luy en donner l'explication, Daniel la luy donna. Ce Prince bastit une nouvelle Babylone joignant l'ancienne, entoura l'une & l'autre d'une triple muraille de brique, & y fit ces fameux jardins en l'air, pour contenter la Reine sa femme, Amyitis, fille d'Astyage. C'est ce qu'on lit dans Quinte-Curce, & dans les fragmens de Berose & d'Abydene, rapportez par Joseph, qui disent que c'est à tort que les Grecs ont attribué à Semiramis les ouvrages de Nabuchodonosor. Les deux derniers asseurent que ces grands travaux furent achevez en quinze jours ; Diodore de Sicile est plus croyable, quand il dit aprés Clitarque & les autres qui accompagnerent Alexandre, que ces murailles estoient de trois cens soixante cinq stades, autant qu'il y a de jours dans

Curtius. L. 5. c. 4.
Ioseph. l. 1. con. Apio.
Euseb. Præpar. l. 9. c. ult.

l'année, & que chaque jour on fit un stade. Dés la fin de l'année que ce grand dessein eut esté consommé, Nabuchodonosor en conceut de la vanité, & la vengeance du Ciel le jetta dans une alienation d'esprit, qui le fit passer pour beste & vivre parmy les bestes pendant sept années, comme Daniel l'en avoit averty. Sept ans aprés, c'est à dire en 3442. ce Prince revenant à luy, reconnut & adora la toute-puissance du vray Dieu, & rentrant dans ses Etats, fit des Edits pour le faire adorer, prophetisa la destruction de Babylone par Cyrus, selon le rapport d'Abydene, cité par Eusebe; & mourant peu aprés, eut pour successeur son fils Evilmerodach.

Daniel. c. 4.

Præpar. Evan. l. 9. c. ult.

En 3444. Evilmerodach paya la peine de ses impudicitez, ayant esté tué par le mary de sa sœur Neriglissar, qui luy succeda, & regna quatre ans. Astyage, qu'on nomme aussi Assuerus dans Tobie, estant mort, son fils Cyaxare luy succeda; il estoit frere de la mere de Cyrus, & Daniel l'appelle *Darius Medus*, fils d'Assuerus.

En 3445. Neriglissar se défiant de l'alliance contractée entre les Medes & les Perses, assembla une grande armée pour les attaquer. Cambyse donna une armée de trente mille hommes à Cyrus & l'envoya en Medie, où Cyaxare son oncle maternel lui donna aussi le commandement de ses troupes, pour s'opposer aux Babyloniens. C'est là le commencement des trente années du regne de Cyrus. Le Roy d'Armenie n'envoyant pas aux Medes le secours qu'il avoit promis, il fut le premier que Cyrus subjugua. Cyaxare & Cyrus livrerent bataille au Roy de Babylone, qui la perdit & y fut tué, Chresus & les autres alliez s'enfuirent. En 3448. Labo Sordach succeda à son pere Neriglissar, & ne regna que neuf mois. Car ayant fait mourir à la chasse le fils du Prince Gobrias, il lui

Xenoph. L. 4.

donna occasion de se donner aux Medes ; & il fut tué lui mesme en 3449. laissant ses Etats à Balthasar fils d'Evilmerodach, & petit fils du grand Nabuchodonosor. Berose appelle Balthasar Nabonidus, Abydene le nomme Nabannidochus. Ce fut cette premiere année de Balthasar que Daniel eut cette grande vision de quatre bestes, qui signifioient quatre regnes, aprés quoy Dieu donnoit l'Empire universel au fils de l'homme. En 3451. Daniel eut la vision du belier & du bouc, qui signifioit la défaite de Darius par Alexandre, & celle du peuple de Dieu par Antiochus. Balthasar acheva les murailles de Babylone le long de l'Euphrate, que Nabuchodonosor avoit seulement commencées. Il y emploia
L. 1. con. Apion. de la brique & du bitume, selon Berose rapporté par Joseph. Nitocris mere de Balthasar y donna aussi tous ses soins, apprehendant l'approche redoutable
Herod. l. 1. c. 185. 186. 188. des Medes, & aiant détourné pour un temps l'Euphrate de son cours, elle fit bastir un pont, qui fut un des miracles du monde, & y ajoûta beaucoup d'autres fortifications.

En 3456. Chresus chef de l'armée des Babyloniens, & des confederez, fut défait & pris par Cyrus, & condamné au feu. Il se ressouvint alors, & ne put s'empescher de s'écrier, qu'il se ressouvenoit trop tard de l'avis que luy avoit autrefois donné Solon, qu'il ne devoit pas avoir tant de complaisance pour ses richesses, & pour sa felicité presente, parce que nul homme ne se peut dire heureux avant la mort. Cyrus considera lui mesme la verité & l'importance de cette maxime, pardonna à Chresus & le prit dans ses conseils. Il prit aussi la ville de Sardes capitale des Etats de Chresus, aprés un siege de quatorze jours.

IV. En 3464. Cyrus aprés avoir rangé sous sa puissance les autres Etats ; vint attaquer les Assy-

riens ; l'année ſuivante il défit Nabonitus en bataille rangée, & le força de s'enfuir à Babylone, où il le vint aſſieger. On l'y craignoit fort peu, parce qu'il y avoit dans la ville des proviſions pour vingt-ans. Cyrus fit faire une foſſe tres-profonde à l'entour de ville, avec pluſieurs tours. Enſuite il fit creuſer un canal de ce foſſé juſqu'au grand lac, que la Reine Nitocris avoit fait faire de trois ou quatre cens ſtades, il y détourna les eaux de l'Euphrate, & ayant par ce moyen mis à ſec le lit de ce fleuve qui traverſoit la ville la longueur de deux ſtades, fit entrer par ce moyen ſes troupes dans Babylone, & s'en rendit maiſtre un jour de feſte, qu'ils eſtoient tous en feſtin. Herodote s'accorde parfaitement avec Jeremie, quand il dit, que ceux du milieu de la ville ne ſçavoient point encore qu'elle fut priſe dans ſes extrémitez. Balthaſar ou Nabonitus traitoit alors les Seigneurs de ſa Cour, & voulant honorer ſes Dieux, il fit apporter les vaſes ſacrez que ſon pere avoit enlevez du temple de Jeruſalem. Ce fut alors qu'une main celeſte écrivit ſur la muraille de la ſale où il ſoupoit, l'arreſt de ſa condamnation, en trois mots, que les Chaldéens ne purent lire, mais que Daniel leur expliqua ſur le champ de l'action qui ſe paſſoit à la meſme heure. Balthaſar fut tué la meſme nuit, par les ſoldats de Gobrias & de Gadatas, qu'il avoit privé des marques du ſexe. Ainſi fut détruit l'empire des Babyloniens, & transferé aux Medes & aux Perſes l'an 3466.

Xenoph. *Herod.* *Herod. l. 1. c. 191.* *Ierem. c. 51.* *Daniel. c. 5.*

Darius Medus, ou Cyaxare fils d'Aſtyage fut mis ſur le trône par Cyrus, & regna avec Cyrus dans le roiaume de Babylone. Cyrus en partit pour la Medie, où il alla épouſer la fille unique & heritiere de Cyaxare ; & ayant ainſi réuni les Etats de Medie, de Perſe & de Babylone, il envoya des Satrapes pour gouverner toutes les provinces. Daniel compte *Cap. 6.*

ſix-vingts provinces, & attribuë à Darius cette diſtribution qui s'en fit à autant de Satrapes. *Placuit Dario & conſtituit ſuper regnum Satrapas centum & viginti, ut eſſent in toto regno ſuo.* Il ajoûte que tous ces Gouverneurs relevoient de trois Gouverneurs generaux, du nombre deſquels il eſtoit; le Roi meſme ayant deſſein de le faire lui ſeul le chef & le Miniſtre unique de tous ſes Etats. *Et ſuper eos Principes tres, ex quibus Daniel unus erat; ut Satrapæ illis redderent rationem, & Rex non ſuſtineret moleſtiam. Porrò Rex cogitabat conſtituere eum ſuper omne regnum.* Cela attira ſur Daniel l'envie de tous les Satrapes, & le trouvant irreprochable dans toute ſa conduite, ils ſe reſolurent de l'attaquer ſur ſa religion. Ils extorquerent à Darius un Edit, qui défendoit pendant trente jours de faire des prieres à d'autres qu'à luy. Daniel ne laiſſa pas de prier trois fois le jour ſur le toit de ſa maiſon, qui eſtoit plat ſelon l'uſage des Orientaux, on le jetta dans la foſſe aux lions, il en fut préſervé; il n'en fut pas de meſme des accuſateurs, que Darius y fit jetter. Ce Prince publia enſuite un Edit pour faire adorer dans tous ſes Etats le Dieu de Daniel.

V. En 3467. qui fut la ſoixante & dixiéme année de la captivité des Iſraëlites, Daniel pria pour eux & pour lui-meſme, & l'Ange Gabriel vint lui apprendre non ſeulement la fin de cette captivité, mais la veritable liberté des eſprits & du cœur, que la mort du Meſſie donneroit au monde, aprés que ſoixante & dix ſemaines d'années ſe ſeroient paſſées. *Xenoph.l.8.* Cyrus aſſembla à Babylone une armée de ſix cens mille fantaſſins, & de ſix-vingts mille chevaux, outre deux mille chariots, armez de faulx. Ce fut avec ces troupes qu'il acheva de ſubjuguer toutes les nations, depuis la Syrie juſqu'à la mer Rouge. Cependant Cambyſe ſon pere eſtant mort en Perſe, &

Cyaxare, ou Darius Medus son beaupere estant mort en Medie en 3468. il se trouva seul Monarque de l'Orient, comme il le declara lui-mesme dans l'Edit, que l'Ecriture sainte dit qu'il publia cette année, pour protester hautement qu'il reconnoissoit tenir tous ses Etats de la main du vrai Dieu, Createur du Ciel & de la terre. *Sic ait Cyrus Rex Persidis, Omnia regna terræ tradidit mihi Jeova Deus cæli.* Enfin, ce grand Monarque executa ce qu'Isaïe, Jeremie & Ezechiel avoient prophetisé, renvoiant dans la Palestine les Juifs qui avoient esté emmenez captifs à Babylone, leur permettant de rebastir le temple, à la dépense duquel il voulut fournir, luy rendant en mesme temps tous les vases sacrez qui en avoient esté enlevez. *L. 2. Paral. c. 36. Esdra. l. 1. c. 1. 4. 6.*

VI. Jamais les deux Citez, celle de Dieu, & celle du demon, ne furent plus mélées que dans ces derniers temps de l'empire de Babylone, principalement dans ces derniers temps où cet Empire tomba, ou entier, ou en partie dans la famille de Nabuchodonosor. Aussi l'histoire en a esté presque toute tirée des Ecritures; & sans le secours des Ecritures il auroit esté impossible de bien déméler l'histoire universelle de l'empire de Babylone, depuis que cette Monarchie fut divisée aprés la mort de Sardanapale. Nous n'avons pas laissé de la regarder toûjours comme une Monarchie, & comme la Monarchie de Babylone. Nous avons continué d'en parler comme d'une Monarchie, parce que Babylone a toûjours esté capitale d'un Etat fort puissant, & ordinairement le plus puissant des trois. Parce que ces membres divisez se sont souvent réunis; que les Rois d'Assyrie ont esté fort long-temps maistres de la Medie, jusqu'à ce que Dejoce en fut fait Roi; qu'ils ont aussi assez souvent dominé dans Babylone. Enfin, parce que Nabuchodonosor & toute sa fa-

mille ont fort long temps possedé ces trois Roiaumes, au moins ceux d'Assyrie & de Babylone. Nous l'avons aussi appellée la Monarchie de Babylone, parce que cette ville l'a toûjours emporté sur Ninive d'Assyrie, sur Ecbatane de Medie, & sur Persepolis en Perse, par son antiquité, par sa grandeur, par ses forces & par ses richesses. Aussi Nabuchodonosor, qui fut le plus redoutable de ces Monarques, y fit toûjours son sejour, mit une partie de sa gloire à l'agrandir, à la fortifier, & à l'embellir. Enfin, c'est d'elle seule qu'il tiroit vanité, & c'est aussi elle qui passe dans les Ecritures pour la Reine des villes du monde, & pour la capitale de l'empire du demon, ennemie irreconciliable de la Cité de Dieu, sans que Ninive, ni Ecbatane ayent jamais osé s'attribuer cette détestable gloire.

L'empire Romain est reconnu pour un seul Empire, & pour l'empire de Rome, quoique son étenduë n'ait pas toûjours esté la mesme, quoi qu'on l'ait quelquefois partagé entre deux Empereurs, & quoi que le sejour des Empereurs n'ait pas toûjours esté à Rome. Constantinople a esté tres-long-temps le siege de l'Empire, aussi bien que Rome: Ravenne, Milan, Tréves, ont quelquefois eu part à cet honneur. La division de l'Empire en Oriental & Occidental, n'a pas empesché que ce n'ait esté un Empire. L'empire mesme qu'on peut dire estre ressuscité dans la personne de Charlemagne, fut toûjours l'empire Romain dans lui & dans ses descendans; il l'est encore dans ses successeurs en Allemagne, quoi que depuis tant de siecles ces Empereurs n'ayent point residé à Rome. Ils y ont esté prendre la couronne pendant prés de huit cens ans, & ont reconnu que c'estoit l'empire Romain, quoi que leur sejour fut en France, ou en Allemagne. Ils continuent de se dire & d'estre Empereurs Romains,

quoi que depuis cent ans ils n'aillent plus recevoir la couronne des Papes à Rome ; & qu'ils ne possedent que l'Allemagne, que les anciens Empereurs Romains ont à peine possedée. En voila assez pour ces deux points.

VII. Il faut revenir à un autre, que nous avions proposé le premier, sçavoir que les deux Citez de Dieu & de Babylone n'avoient jamais esté plus mélées, que dans les derniers temps de cette Monarchie, depuis la mort de Sardanapale jusqu'à l'empire de Cyrus. Jamais la Cité de Dieu n'a esté si cruellement persecutée par son ennemie, & jamais elle n'a eu de si grands avantages sur elle. Jamais elle n'en a souffert de si grands maux, jamais elle n'en a receu de si grands biens. Jamais elle n'a esté réduite si à l'étroit, & jamais elle n'a eu tant d'étenduë. La Judée où estoit tout le peuple de Dieu, a esté cent & cent fois desolée, & enfin tous ses habitans faits captifs, & son temple abbatu. Mais cette desolation & cette captivité ont fait la parfaite conversion de ce peuple, qui estoit auparavant si facile à tomber & à retomber dans l'idolatrie, & qui n'y est jamais tombé depuis ; son temple a esté rebasti avec plus de gloire, les plus grands Empereurs & les plus grands Rois du monde y ont sacrifié, ou fait sacrifier pour eux. Le transport de ce peuple dans l'Assyrie & dans la Chaldée n'a pas seulement servi à purifier les Israëlites, mais aussi à éclairer & à sanctifier plusieurs de leurs ennemis ; Nabuchodonosor & Cyrus reconnurent & declarerent par leurs Edits, que le Dieu des Israëlites estoit le seul veritable Dieu, & commanderent qu'on l'adorast par tout. Nous devons conjecturer de là combien de Princes & de Seigneurs, combien de particuliers, & peut-estre mesme de peuples, imiterent ces grands Empereurs, & ouvrirent les yeux à une lumiere si

éclatante. La Cité de Dieu ne pouvoit pas remporter de plus grands avantages sur Babylone. Les successeurs de ces Empereurs & de leurs Princes ne perseverent pas dans cette créance. Mais c'est que la Cité de Babylone sera jusqu'à la fin du monde opposée à celle de Dieu. On peut croire aussi que l'impression qui est demeurée dans l'esprit des idolatres, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, qu'on nomme quelquefois Jupiter, ou Bel, & que les autres Dieux ne sont que ses Officiers, est en partie un reste de ce sejour des Israëlites parmi les autres nations. Il faut aussi considerer, que Daniel & ses trois amis, Mardochée & Tobie, & quelques autres sujets illustres de la Cité de Dieu, qui furent en mesme temps élevez en autorité dans la Cité terrestre de Babylone, & dans la Cour des Rois, n'y manquerent ni de zele, ni de succés, dans l'obligation où ils estoient de faire connoistre Dieu. Je ne parle point de Jonas, de Jeremie, d'Ezechiel, de Baruc, & peut-estre encore de quelques autres, qui faisoient profession ouverte d'annoncer les veritez du Ciel. Il est donc évident, que ce mélange y a esté tres-avantageux aux deux Citez; & que la sage Providence de Dieu fait toûjours servir les méchans aux bons, pour les exercer, & pour les purifier, comme les bons servent aux méchans pour les corriger.



CHAP.

CHAPITRE VII.

De la Monarchie des Perses, qui fut comme une suite de celle de Babylone.

I. Pourquoy l'Ecriture selon saint Augustin n'a fait que deux Citez, Babylone & Rome; l'histoire universelle du monde conforme à cela. Preuves.

II. L'empire des Perses & des Grecs n'a esté qu'une suite de celuy d'Assyrie & de Babylone. Preuves, que ce n'a esté qu'une Monarchie, & que l'empire de Rome a succedé à l'empire de Babylone; paroles excellentes de saint Augustin sur cela.

III. Sentimens d'Otton Evesque de Frisingue, conformes à ceux de saint Augustin, sur l'unité des grands Empires, sur tout de Babylone & de Rome.

IV. Dans toutes les histoires des Empires anciens, l'Ecriture est un guide plus seur, que tous les Historiens profanes. Preuves.

V. Suite de l'histoire des Medes & des Perses, & sa liaison avec celle de l'Ecriture; le Temple souvent recommencé & interrompu. L'histoire d'Esther; le nouveau Temple plus reveré & plus glorieux que l'ancien par la presence du Messie.

VI. Xerxes va faire la guerre aux Grecs. Histoire d'Esdras & de Nehemias, les murs de Ierusalem rebastis, le commencement de la grande Epoque du Messie promis, ou des soixante & dix semaines.

VII. Quand les Historiens sacrez & les Prophetes cesserent d'écrire, Malachie qui en fut le dernier ayant marqué avec toute l'évidence possible le prochain avenement du Verbe éternel, revestu de nostre chair dans le monde.

VIII. Diverses guerres entre les Perses & les Grecs; fin des Rois d'Egypte.

IX. Commencemens & progrés d'Alexandre. De Samarie, des Samaritains & du temple de Garizim. Tyr ruinée & reparée. Alexandre lit dans le temple de Ierusalem les propheties de Daniel, qui le regardoient. Il subjugue toute l'Asie, va & meurt à Babylone.

X. Commencement de son empire en Orient; qui fut le mesme que l'empire de Babylone.

XI. Combien ces Monarques de la Cité terrestre ont rendu de grands services à la Cité de Dieu: autres remarques importantes.

I. J'Ai déja dit, & je le dirai encore en son lieu plus au long, que ce n'est pas sans beaucoup de raison, que saint Augustin n'a fait que deux Monarchies universelles, celle de Babylone & celle de Rome. En cela il ne s'est pas moins conformé à l'Ecriture, qu'à l'histoire du monde. Car l'Ecriture n'oppose que Babylone à la Cité sainte, & quand Rome commence à faire une cruelle guerre aux élûs, elle luy donne le nom mesme de Babylone. Ainsi Babylone dans l'Orient, & Rome dans l'Occident ont esté les Citez capitales de l'empire du demon, avec cette difference, que Babylone n'a esté qu'ébranlée pour se soumettre à la Cité de Dieu, lorsque Nabuchodonosor & Cyrus en publierent des Edits; au lieu que Rome aprés avoir esté long temps ébranlée, a esté enfin entierement assujettie à la veritable religion, & est devenuë la Cité de Dieu mesme, & la capitale de l'Empire donné, selon Daniel, au Fils de l'homme, & au peuple des Saints, dont l'empire n'aura jamais de fin.

II. Nous traiterons de l'empire Romain dans la suite. Il faut ici commencer par les preuves de ce qui a esté avancé sur l'empire des Perses & des Grecs, que ce n'ont esté que des suites de l'empire d'Assyrie & de Babylone. Darius Medus, ou Cyaxares Roi des Medes, & Cyrus Roi des Perses furent assis les dernieres années de leur vie sur le trône des Rois de Babylone, & ce ne fut qu'en ce temps-là qu'ils furent reconnus les maistres de la Monarchie universelle aprés la mort de Balthasar. Ils ne s'en retirerent pas aprés la mort de ce Prince, ils y continuerent leur sejour comme ses successeurs dans cette mesme Monarchie. Les descendans de Cyrus possederent les mesmes Etats & les mesmes provinces, qui avoient été sous la domination des Rois de Baby-

lone. Ce n'étoit qu'un changement de la famille roiale. On a vû que de ſemblables changemens eſtoient déja ſouvent arrivez avant Cyrus, & avant Sardanapale, ſans qu'on eut la moindre penſée, que ces changemens de famille cauſaſſent quelque diverſité dans la Monarchie. Les Arabes meſmes avoient long-temps commandé dans Babylone, comme il a eſté dit, & ce ne fut toûjours ſous leur regne que la meſme Monarchie. On vit des Empereurs de toutes ſortes de nations eſtre les maiſtres de l'empire Romain, ſans qu'il tombaſt dans la penſée que ce ne fut plus alors le meſme Empire. Alexandre aprés avoir conquis juſqu'aux Indes tout l'empire des Perſes & des Aſſyriens, vint mettre fin à ſes victoires & à ſa vie dans Babylone. Aprés ſa mort ſes Etats furent partagez, mais le plus haut rang d'honneur & de puiſſance ſemble avoir eſté donné à ceux d'entre eux, qui dominoient dans l'Aſſyrie, dans la Chaldée & dans Babylone.

Saint Auguſtin a donc eu raiſon de continuer l'empire des Aſſyriens, juſqu'au commencement de celui de Rome. *In Aßyria prævaluerat dominatus impia Civitatis. Hujus caput erat illa Babylon &c. Ibi Ninus regnabat poſt mortem Beli &c. Qui erat annus milleſimus ducenteſimus ante conditam Romam, veluti alteram in Occidente Babyloniam.* Et ailleurs : *Aſſyriorum regnum tamdiu perſeveravit, ut Romanum nondum ſit ejus ætatis.* Ce Pere dit ailleurs, que Babylone eſtoit la premiere Rome, & que Rome fut la ſeconde Babylone, les empires de Babylone & de Rome ayant eſté les deux ſeuls qui ayent tenu ſucceſſivement l'un aprés l'autre, le premier rang entre les Empires du monde, je dis du monde, ennemi declaré de la Cité ſainte de Dieu. *Aßyrios debemus memorare Reges, ut appareat, quemadmodum Babylonia prima Roma, cùm peregrina in hoc mundo Dei civi-*

Civit. l. 16. c. 17.

L. 4. c. 16.

L. 18. c. 2.

tate procurrat. Res autem quas propter comparationem Civitatis utriusque, terrenæ scilicet & cælestis, huic operi oportet inserere, magis ex Græcis & Latinis, ubi ipsa Roma, quasi secunda Babylonia est, debemus assumere. Ce Pere remarque encore ailleurs, que Rome fut bastie au mesme temps que l'empire des Assy-
L. 18. c. 22. riens fut détruit; comme si la fille eut commencé à paroistre au temps mesme qu'elle devoit succeder à sa mere. *Condita est Roma velut altera Babylon, &*
L. 18. c. 27. *veluti prioris filia Babylonis &c.* Enfin il dit ailleurs, que l'empire de Babylone commença vers le temps d'Abraham, auquel Dieu commença à faire de plus illustres promesses de la sainte Cité, qui devoit estre l'ennemie irreconciliable de Babylone: aussi la ville de Rome & son regne commença au temps du Roy Ezechias, parce qu'alors les mesmes promesses furent renouvellées avec plus de gloire & plus d'évidence, contre l'empire de Babylone qui fut alors détruit, & dont la succession passoit alors à Rome, comme à une autre Babylone. *Ezechias quippe Rex Judæ eò usque regnavit, ac per hoc per ea tempora isti velut fontes prophetiæ pariter eruperunt, quando regnum defecit Assyriorum, cœpitque Romanorum. Ut scilicet quemadmodum regni Aßyriorum primo tempore extitit Abraham, cui promissiones apertissimæ in ejus semine benedictionis omnium gentium; ita in Occidentalis Babyloniæ exordio, qua fuerat Christus imperante venturus &c.*

Ce n'est pas sans raison que ce Pere fait naistre la ville de Rome, en mesme temps que l'empire des Assyriens prit fin en la personne de Sardanapale. Car Rome fut bastie l'an du monde 3256. & l'an 3257. Sardanapale fut vaincu & se brûla lui-mesme dans son palais. Mais comme Rome ne devint pas la reine & la maistresse de l'Univers, dés le commencement de sa fondation: aussi l'empire détruit de

Babylone ne laissa pas de subsister en quelque maniere jusqu'à la bataille d'Actium, qui acheva de ruiner absolument l'empire Oriental, & donna commencement à la Monarchie universelle de Rome & d'Auguste dans l'Occident. Il est plus difficile d'accorder à saint Augustin, que l'empire de Babylone ait commencé dés le temps d'Abraham, si ce n'est que nous en prenions le commencement dés la fondation de Babylone par Nemrod, ce qui estoit plus ancien qu'Abraham mesme.

III. Otton Evesque de Frisingue a marché sur les pas de saint Augustin dans sa Chronique, & il y a dit, que l'empire de Rome avoit receu la succession de celuy de Babylone, quoy que durant sa minorité les Perses & les Grecs ayent esté comme ses tuteurs, & ayent gouverné les provinces de la Monarchie d'Assyrie. *Regnum Romanorum regno Babyloniorum tamquam patri successit filius. Dum ergo in primava, velut in infantia, maneret conditione, duo quæ modò nominavimus regna, Persarum videlicet & Græcorum, quasi tutores & pædagogi hujus fuerunt. His itaque cadentibus & velut morientibus, regnum Romanorum, quod jam ad robustam pervenerat ætatem, utpote Magisterii jugo excusso liberum, per se cœpit regnare, dominiumque suum jure hereditatis recognoscere.* L. 2. c. 27.

Ce mesme Auteur dit ailleurs, que le royaume des Teutons, ou des Allemans, est le mesme que celuy des François, dont Charlemagne fut le fondateur : qu'au moins c'en est une partie ; qu'au reste ce changement de familles ne change nullement les Etats ; puis qu'en Egypte les Ptolemées succederent aux Pharaons, & qu'à Rome mesme les familles des Cesars avoient esté tres-differentes les unes des autres. *Sic in regno Ægyptiorum Pharaonibus successere Ptolemai : in Romano quoque post familias Cæsarum, multas & assiduas Regum successiones miserabiliter* L. 6. c. 17.

L. 6. c. 22. *mutatas curioſus indagator inveniet.* Ce ſçavant Prelat compare encore ailleurs la maniere dont l'empire des Perſes & des Grecs font partie de l'empire des Aſſyriens, à celle dont tous les Hiſtoriens conviennent, que l'empire Romain fut gouverné ſucceſſivement & avec beaucoup de grands changemens par les Lombards, par les François & par les Allemans. *Exhinc regnum Romanorum, quod poſt Francos & Longobardos ad Teutonicos, vel ut aliis videtur, rurſum ad Francos, unde quodammodo elapſum fuerat, tranſlatum eſt. Cui ſcilicet opinioni accommodatum videtur, quod regnum Romanorum juxta majores noſtros, Babyloniorum Imperio ſimilem ortum & progreſſum habere dicitur. Sicut ergo illud duabus famoſis mutationibus, Medorum ſcilicet atque Perſarum ſuccubuiſſe conſtat; ſic & iſtud item duabus tantùm Græcorum & Francorum ſubjacere volunt.* L'empire de Conſtantinople depuis Conſtantin, fut toûjours l'empire Romain : celuy des François & des Allemans n'eut pas moins de droit de ſe donner la meſme gloire & le meſme nom d'empire Romain depuis Charlemagne ; enfin celuy des Perſes & des Grecs a pû avec autant de juſtice, eſtre toûjours regardé comme la continuation de l'empire des Babyloniens. Ce Prelat ne diſſimule pas, que dans ſa Chronique il n'ait voulu imi-
Prolog. l. 8. ter ſaint Auguſtin dans ſa Cité de Dieu. *Quamvis de hoc, exemplo beati Patris Auguſtini, quem imitari propoſuimus, idem in libro de Civitate Dei facientis, excuſemur.*

IV. Je confeſſe que les Hiſtoriens profanes nous ſont un peu contraires, mais nous avons fait voir en pluſieurs rencontres qu'ils eſtoient contraires à eux-meſmes. C'eſt noſtre gloire que l'Ecriture ſerve à redreſſer toute l'Hiſtoire & toute la Chronologie profane. Strabon confeſſe que les Grecs n'ont rien connu des Etats de l'Orient avant celuy des Perſes;

qu'Homere qui est le plus ancien des Ecrivains de la Grece, n'a connu ny l'empire des Medes, ny celuy des Syriens; puis qu'il a parlé de l'Egypte, de la ville de Thebes la plus florissante de l'Egypte, & de ses richesses, & qu'il n'a point parlé du tout de Babylone, de Ninive & d'Ecbatane. Les Perses furent les premiers des Orientaux qui subjuguerent la Grece, ainsi ils y furent connus. Les Ecrivains sacrez de la Bible estant Pheniciens & Chaldéens d'origine, pouvoient bien mieux nous apprendre l'histoire & les revolutions, les interruptions & la suite des Empires anciens de l'Orient. *Ex omnibus autem barbaris, Persis usu venit, ut notissimi apud Græcos essent, quod nulli Græcis imperaverint eorum, qui Asiam tenuere præter eos; nec ii Græcos, nec Græci illos antè noverant, nisi quantum famâ percepissent admodum exili. Non enim Homerus Medorum, Syrorumque Imperium noverat; alioqui Ægyptias, Thebas, & earum, & Phœnicum divitias nominans, nequaquam Babylonis, Nini & Ecbatanorum opes silentio pretermisisset. Et primò quidem Græcis Persæ imperaverunt, &c.* Ainsi les Historiens Grecs n'ayant bien connu que les Perses ont distingué leur Empire de celuy des Medes & des Syriens, qui leur estoient presque inconnus; & ils ont eu encore plus d'interest à distinguer l'empire Grec de celuy des Perses, & des Assyriens, puisque toute la gloire leur en revenoit à eux seuls. *Jam qui de Syrorum imperio scribunt, cùm Medos à Persis eversos dicunt, Syros autem à Medis, nullos alios Syros intelligunt, quàm eos qui Babylonis & Nini regnum condiderunt.*

Strabo. L. 15. pag. 505. 506.

L. 16. pag. 507. ibid.

V. Aprés ces reflexions generales, il faut revenir à Cyrus, qui mourut âgé de soixante & dix ans, l'an 3475. du monde, le trentiéme de son regne dans la Medie & la Perse, le neuviéme aprés avoir pris Babylone, & le septiéme aprés la mort de Darius

Medus, qui le rendit Monarque universel. Sa mort est diversement racontée. Selon quelques-uns Tomyris Reine des Scythes le défit & le fit mourir. Xenophon le fait mourir en Perse entre les bras des siens, aprés avoir donné d'excellens preceptes à ses enfans, & leur avoir recommandé de mettre son corps au plûtost en terre, sans dépense & sans pompe. Cambyses son aîné luy succeda, Smerdis le cadet se contenta du gouvernement de quelques provinces. Les Samaritains jaloux du bonheur des Israëlites sous Cyrus, les chargerent d'accusations auprés de Cambyses, qui n'avoit rien de la sagesse, ny de la clemence de son pere.

Esdr. c. 4.

En 3479 Cambyses vint faire la guerre en Egypte. Pythagore y fut pris par ses soldats, & amené à Babylone, où il apprit toutes les sciences des Chaldéens, au rapport de Jamblique dans sa vie. Il y apprit aussi beaucoup des Israëlites qui y estoient demeurez, selon Porphyre, & de là vint la grande conformité de sa Philosophie avec l'Ecriture. En 3480 Cambyses voulut faire la guerre aux Carthaginois, mais il ne le pût, par le refus que firent les Pheniciens de le servir par mer contre Carthage, qui estoit une colonie de Phenicie. Il dompta une partie des Ethiopiens. Il envoya des troupes pour piller le temple de Jupiter Ammon. Quand cette armée eut passé le pays qu'on appelle l'Isle des Bienheureux, elle fut ensevelie toute entiere sous une tempeste de sable, selon Herodote & Plutarque. Ce dernier la fait de cinquante mille hommes. Revenant à Memphis, il y trouva les Egyptiens dans la joye d'avoir trouvé Apis. Il creut qu'ils se réjouïssoient de la perte de ses troupes, & il tua leur Dieu Apis de son épée. Les Egyptiens dirent, qu'il en devint insensé; mais la verité est, qu'il n'avoit jamais esté sage. Sa fureur se déchargea d'abord sur

Herod. l. 3 c. 26. Plut. in vita Alex.

ſon frere, qu'il envoya tuer, ſous pretexte d'un ſonge qu'il avoit eu. Un des Mages monta ſur le trône de Perſe, & fit croire qu'il eſtoit Smerdis frere de Cambyſes, qui n'avoit pas eſté tué. Cambyſes partit à la haſte pour venir vanger cette conjuration, mais en montant à cheval il ſe bleſſa de ſon épée, & mourut vingt jours aprés à Ecbatane de Syrie, ou ſelon Cteſias à Babylone, ayant regné ſept ans.

Le Mage regna ſept mois. C'eſt à luy que les Samaritains écrivirent pour empeſcher qu'on ne rebâtit Jeruſalem. Il eſt nommé dans ces lettres Artaxata. En 3483. il y eut défenſe de rebaſtir Jeruſalem, & on interrompit en meſme temps la conſtruction du temple, juſqu'à la ſeconde année de Darius. Les ſept Seigneurs de Perſe ayant appris la mort du vray Smerdis, & la fraude du Mage, conjurerent contre luy & le tuerent. Ils delibererent entre eux de la forme du gouvernement, & ayant preferé le Monarchique, Darius fut reconnu Roy par l'heureux augure de ſon cheval, qui hennit le premier au lever du Soleil. Il épouſa d'abord Atoſſa fille de Cyrus, mais pluſieurs croyent que ſa premiere femme eſtoit Vaſti, & que c'eſt luy qui eſt nommé Aſſuerus dans le livre d'Eſther, dont il y eſt dit qu'il commandoit à cent vingt-ſept provinces, & qu'il fut le mary d'Eſther.

Eſdr. c. 4.

Herodot.

Atoſſa fut travaillée d'un cancer à la mamelle. Democedes la guérit, & luy perſuada de porter Darius à faire la guerre aux Grecs. Darius s'y reſolut, & envoia quinze eſpions pour obſerver toutes les coſtes de la Grece avec Democedes. Aiant parcouru la Grece ſur des vaiſſeaux Pheniciens, ils paſſerent juſqu'à Tarente, d'où Democedes ſe retira à Crotone, qui eſtoit ſa patrie, s'y maria, & ne voulut plus retourner en Perſe. D'où il paroiſt que la

paſſion qu'eut ce Medecin de retourner en ſon païs, donna commencement à toutes les guerres de la Perſe contre les Grecs.

En 3484. Mardochée eut ce ſonge fameux, ſous le regne du grand Artaxerxes. C'eſt ce meſme Darius. Le prophete Aggée fit de grands reproches aux Hebreux d'avoir interrompu la conſtruction du Temple, ce qui avoit attiré ſur eux la ſterilité. Zorobabel qui eſtoit le Gouverneur de ce peuple & le grand Preſtre Joſué firent recommencer l'ouvrage. L'année d'aprés ce Prophete les aſſeura de la part de Dieu, que cet édifice, quelque mépriſable qu'il leur paruſt en comparaiſon de celuy de Salomon, ſeroit un jour incomparablement plus éclatant de gloire, par l'avenement du Meſſie, ce qui arriva cinq cens ſeize ans aprés, & par la converſion des nations idolatres. Les Officiers du Roi qui eſtoient chargez de la Judée, vinrent demander quel pouvoir on avoit de baſtir ce Temple. On répondit, que Cyrus en avoit fait un Edit. Ils écrivirent à Darius pour ſçavoir ſi cet Edit ſe trouvoit à Babylone dans les archives des Rois. Il fut trouvé à Ecbatane, & Darius y en joignit un autre, qui ordonnoit de haſter la conſtruction du Temple, d'en faire la dépenſe du tréſor roial, auſſi bien que des ſacrifices qui s'offroient tous les jours dans le temple de Jeruſalem.

Aggai. c. 1. & 2.

Eſdr. c. 5.

En 3485. & 3486. Darius, qu'on nommoit auſſi Aſſuerus, fit ce grand feſtin dont il eſt parlé dans le livre d'Eſther, premierement aux Seigneurs & enſuite au peuple. La Reine Vaſthi ayant deſobei au Roi, & refuſé d'y paroiſtre, elle fut détrônée, & Eſther, ou Edeſſa miſe en ſa place.

En 3489. la ſtructure du Temple fut achevée, & la dédicace s'en fit avec beaucoup de magnificence. Darius remit ſous ſon obeïſſance la ville de Babylone

qui s'estoit revoltée, & montra qu'il portoit avec raison le titre d'Empereur de Perse & de Babylone. En 3490. Esther fut couronnée en la place de Vasthi, que quelques-uns croyent estre Atossa, fille de Cyrus. En 3494. & 3495. Aman descendu d'Agag Roi des Amalecites, conjura la perte de Mardochée & des Juifs. La Providence fit fondre sur lui-mesme cette tempeste, & il fut attaché au mesme gibet qu'il avoit préparé à Mardochée, qui prit aussi sa place dans la Cour, & auprés de la personne de Darius. Les Juifs avec la permission de ce Prince, firent mourir plus de soixante & quinze mille de ceux qui avoient conspiré contre eux dans ses Etats.

En 3502. finirent les soixante & dix ans de la captivité de la ville de Tyr, qu'Isaïe leur avoit prédite, depuis qu'elle avoit esté prise par Nabuchodonosor. Elle recouvra donc sa liberté, jusqu'à ce qu'Alexandre la reprit. Darius employa les années suivantes à subjuguer toutes ses villes Greques de l'Asie Mineure, les Isles de l'Archipel, & une partie mesme de la Grece. En 3514. Miltiades remporta la fameuse victoire de Marathon, quoy que l'armée des Perses fut de trois cens mille hommes, & encore plus nombreuse selon quelques-uns.

Isai. c. 23.

Herodot.
Iustin.

En 3519. Darius resolu d'aller faire la guerre aux Egyptiens qui s'estoient revoltez, & aux Atheniens qui venoient de gagner une celebre bataille sur ses troupes, voulut auparavant declarer son successeur dans le Roiaume. Artozabanes, ou Artemes estoit l'aîné; mais Xerxes le puîné estoit fils d'Atossa, fille de Cyrus, & il estoit né depuis que son pere avoit esté créé Roi. Darius declara Xerxes son successeur, & Artemenes fit paroistre une moderation qui aura plus d'admirateurs, que d'imitateurs dans les siecles suivans. Darius pensoit aprés cela aller faire la

guerre en personne à la Grece, mais la mort arresta ses vastes desseins la trente-sixiéme année de son regne.

Herod. l. 7. VI. En 3523. Xerxes aprés avoir dompté encore une fois l'Egypte, & avoir emploié trois années à faire les preparatifs de la guerre contre les Grecs par mer & par terre, se mit lui-mesme à la teste de cette armée innombrable. Il perça l'Isthme du mont Athos, qui estoit de douze stades, & y fit passer la mer dans un canal assez large pour deux galeres de front. Il fit aussi faire un pont sur un détroit de sept stades, qu'on appelle Hellespont, mais la tempeste dissipa aussi tost cet ouvrage. Leonides Roi de Sparte suivi de quatre mille Grecs seulement, s'opposa à cette armée effroiable de Xerxes, dans le détroit des Thermopyles entre des montagnes, & parût l'avoir vaincuë, parce qu'il l'arresta, quoi qu'il y perit lui & les siens. Les Grecs furent plus heureux au combat naval qui se donna à Salamine, ils y défirent la flotte des Perses, & obligerent Xerxes de se retirer en Asie. Il laissa Mardonius avec trois cens mille hommes en Grece pour la subjuguer; & trouvant les ponts rompus par les tempestes, il traversa le détroit de mer seul dans un bateau de pescheur; lui qui peu devant avoit couvert la terre & les mers de ses troupes & de sa flotte.

Herod. l. 9. c. 69. Mardonius fut tué peu de temps aprés, & son armée défaite, en sorte qu'il ne s'en sauva pas trois mille hommes.

Ctesias. Diod. Sic. Iustin. En 3531. Xerxes fut tué dans son lit par son Capitaine des Gardes Artabanus, qui persuada la mesme nuit à Artaxerxes fils puisné de Xerxes, que son aîné Darius estoit auteur de ce parricide. Artaxerxes le creut, fit tuer Darius, & se fit couronner. Il fut surnommé Longimanus, Μακρόχειρ, A la longue main, parce qu'il avoit la main droite plus longue

que la gauche. C'est luy auprés duquel Themistocle se retira, & sur lequel Cimon remporta de fort grands avantages avec la flotte Greque.

En 3537. Esdras de l'Ordre des Prestres & des Docteurs, obtint d'Artaxerxes & de ses sept Conseillers d'Etat des lettres de faveur, des presens & des grandes sommes d'argent, pour remener en Judée les restes des Juifs, & y rétablir parfaitement le culte du Temple, avec une immunité pour les Levites de toutes sortes de tributs, & une pleine liberté pour le peuple de vivre selon ses loix. Esdras executa heureusement tous ces ordres, & separa les Juifs des femmes étrangeres qu'ils avoient épousées. *Esdr. c. 7.*

En 3544. l'Egypte s'estant revoltée, Artaxerxes y envoia son frere Achemenides avec une armée de quatre cens mille hommes & quatre-vingts vaisseaux. Les Grecs venant au secours des Egyptiens, les Perses furent battus par mer & par terre, & perdirent plus de cent mille hommes. Les années suivantes les Perses eurent quelque avantage en Egypte & contre les Grecs.

En 3550. Nehemias grand Echanson d'Artaxerxes confessa à ce Prince, que le sujet de son extréme tristesse estoit la nouvelle qu'il avoit apprise de la desolation de Jerusalem, qui estoit sa patrie, & de ses murailles abbatuës. Le Roi lui donna le gouvernement de la Judée, & le pouvoir de rebastir les murailles de Jerusalem. C'est cette année, & le temps de la publication de cet Edit, que Daniel a remarqué, que commençoient les soixante & dix semaines d'années, aprés lesquelles le Messie devoit tout rétablir. Sanaballat, Tobie & les Samaritains firent de grandes oppositions à la construction des murailles de Jerusalem, mais enfin elles furent achevées en cinquante-deux jours, & on en fit une dedicace magnifique & religieuse. En 3551. on fit à *Nehem. 1. 2.*

Jerusalem la feste des Tabernacles, Esdras y leut & expliqua publiquement la loy, Nehemias renouvella & regla tout le service du Temple.

En 3555. finit la longue guerre entre les Perses & les Atheniens, par une paix qui permit aux villes Greques de l'Asie, de joüir d'une pleine liberté, &
Plut. in Cimo. de vivre selon leurs loix; & qui obligea les Perses & leurs Officiers de se tenir toûjours éloignez de la mer l'espace de trois journées.

En 3559. Herodote leut son histoire à Athenes
Euseb. in Chron. dans une assemblée publique, & y receut de grands applaudissemens.

En 3563. Nehemias retourna en Perse, pendant son absence Eliasib Prestre, qui avoit le gouvernement du Temple, s'allia avec Tobie & Sanaballat,
Nehem. c. 13. d'où s'ensuivirent des desordres que Nehemias corrigea, estant retourné à Jerusalem.

En 3573. commença la guerre du Peloponese, entre les Atheniens & les Lacedemoniens, tous les
Thucid. l. 2. Grecs de l'Asie & des Isles s'y interesserent, & de part & d'autre on demanda du secours au Roy de Perse. Les soldats de Pericles s'y effrayans d'une éclipse du Soleil, il leur fit voir que son manteau pouvoit éclipser le Soleil aussi bien que la terre, & leur découvrant ce qu'il avoit appris de son maistre Anaxagore, il les rasseura entierement.

Diod. Sicul. Iustin. En 3579. mourut Artaxerxes, Xerxes son fils luy succeda, & en 3580. s'estant enyvré & endormi, son frere Secondianus le tua, & regna en sa place pendant sept mois, aprés lesquels Ochus son frere conjura contre lui, se fit couronner, prit le nom de Darius, surprit son frere Secondianus par des faux sermens, & le fit précipiter dans un grand amas de cendres où il mourut. En 3581. Ochus, ou Darius Nothus commença de regner.

VII. Ce fut en ce temps, c'est à dire à la mort

d'Artaxerxes Longimanus, que les Historiens sacrez & prophetiques, enfin que les Prophetes mesmes finirent; les Historiens suivans n'ayant pas eu le mesme degré d'autorité, & n'ayant point eu de place dans le Canon des Hebreux. C'est ce que Joseph remarque : *A monte Moïsis usque ad Artaxerxem Persarum Regem, qui fuit post Xerxem, Prophetæ suorum temporum res gestas in tredecim libris conscripserunt. Ab Artaxerxe verò usque ad nostrum tempus, singula quidem conscripta, non tamen prioribus simili fide sunt habita, eo quod non fuerit certa successio prophetarum.* Eusebe en dit autant dans sa Chronique dans la trente-deuxiéme année d'Artaxerxes, où finit l'histoire de Nehemias : *Huc usque Hebræorum divinæ Scripturæ annales temporum continent. Ea verò quæ post hæc apud eos gesta sunt, exhibemus de libro Machabæorum, & Josephi, & Africani scriptis; qui deinceps universam historiam usque ad Romana tempora prosecuti sunt.* Malachie fut apparemment le dernier des Prophetes; aussi ne parle-t-il point de rebastir le Temple, parce qu'il estoit déja achevé : & il fait une prédiction si claire de l'avenement du Précurseur & du Messie, qu'on peut dire avec fondement, qu'il prévoyoit bien que jusqu'à ce temps-là il ne paroistroit plus de Prophete. Ainsi la Bible contient l'histoire du monde depuis sa création, l'espace de prés de trois mille six cens ans, & ne finit qu'un peu plus de quatre cens ans avant Jesus-Christ; la Providence ayant voulu que ce flambeau de verité nous ait éclairez pendant tant de siecles de tenebres, d'ignorance & de fables, & ne se soit dérobé pour un peu de temps, que lorsque les Ecrivains prophanes, Herodote, Thucydide, & tant d'autres Historiens ou Philosophes, commencerent à écrire avec plus de bonne foy & plus de certitude.

L. 1. con. Apion.

Thucydide a écrit l'histoire de la guerre du Pelo-

ponnese, où il eut de l'employ; elle dura vingt-sept ans, il n'en a écrit l'histoire que jusqu'à sa vingt-uniéme. Xenophon l'a continuée, & a écrit ce qui se passa pendant quarante-huit ans. En 3597. Darius Roi de Perse envoya Cyrus son second fils, pour gouverner les provinces, qui estoient sur les costes de la mer, & pour secourir les Lacedemoniens contre ceux d'Athenes. En 3599. son pere le rappella, irrité de ce qu'il avoit fait mourir deux de ses cousins, parce qu'ils n'avoient pas tenu leurs mains enveloppées, lors qu'ils estoient venus au devant de luy, ce qui estoit un honneur qu'on ne rendoit qu'au Roi seul.

Xenoph. hist. Gra. l. 1.

En 3600. la guerre du Peloponnese finit, par le traité de paix qui se fit entre ceux de Lacedemone & les Atheniens. En cette mesme année Darius Roi d'Asie mourut à Babylone, aprés avoir regné dix-neuf ans. Artaxerxes son fils aîné luy succeda, & regna quarante-trois ans. Il estoit fils de la Reine Parisatis, & on le nomma aussi Arsaces. Il avoit la memoire fort heureuse, ce qui lui fit donner le nom de Mnemon. Il estoit né avant que son pere fut parvenu à la Roiauté, & neanmoins Darius lui donna la préference; d'où il faut conclure, que c'est le droit d'aînesse qui l'emporte ordinairement, mesme dans cette conjoncture; & que si Darius Histaspes fit le contraire en préferant Xerxes à son aîné, c'est parce que Xerxes estoit fils d'Atossa fille de Cyrus, de qui venoit la succession de la couronne.

Plut. in Arta.

Artaxerxes partit aussi-tost pour se rendre à Pasargade, pour y estre revestu selon la coûtume de la robe, que le grand Cyrus portoit avant que d'estre Roi, & pour y estre sacré par les Pontifes de Perse. Il y chargea de chaînes d'or Cyrus son frere, qui avoit conjuré de le faire mourir, & il lui eut fait perdre la vie, si sa mere ne l'eut arraché d'entre

ses

ses mains, & ne l'eut fait envoyer dans son gouvernement. En 3601. Cyrus attira de tous costez des amis & des troupes, pour se venger de son frere & luy ravir la couronne & la vie. Il estoit soûtenu des Lacedemoniens, & Alcibiades ayant eu le vent de cette conspiration, alla en avertir Artaxerxes, afin de pouvoir par son secours affranchir les Atheniens de la servitude de Sparte. Il fut prévenu par l'adresse des Lacedemoniens, qui persuaderent aux Perses de le faire mourir. Xenophon conduisit les troupes Greques au secours de Cyrus, ne sçachant pas, ou ne voulant pas sçavoir que ce fut pour faire la guerre à son frere. Le combat fut donné à Cunaxa, à cinq cens stades de Babylone, Artaxerxes y receut une blessure de son frere, Ctesias l'en guérit; mais Cyrus enflé de ce succés fut bientost tué lui-mesme. Xenophon ramena les Grecs dans leur païs, à travers mille dangers. Il y a écrit lui-mesme l'histoire de cette glorieuse retraite.

En 3610. toute la Grece gagnée par les grandes sommes d'argent qu'Artaxerxes y envoyoit, conspira contre les Lacedemoniens, qui rappellerent Agesilaus leur Roy, sans que ni eux, ni lui eussent aucun égard aux grandes conquestes qu'il avoit déja faites dans l'Asie sur les Perses. Agesilaus disoit que le Roy de Perse avoit envoyé trente mille archers pour le chasser d'Asie; parce que les monnoyes de Perse estoient marquées de la figure d'un archer. En 3618. Artaxerxes envoya une armée de trois cens mille hommes, & de plus de trois cens galeres contre l'isle de Cypre. En 3620. il mena une armée de trois cens mille hommes contre les Caduciens. En 3630. voulant faire la guerre aux Egyptiens, il envoia offrir la paix & une pleine liberté à tous les Grecs. Ils l'accepterent tous, & lui envoyerent des troupes, excepté les Thebains. Et neanmoins en 3636. les *Diod. Sicul.*

Thebains aspirans à l'empire de la Grece, aprés qu'Epaminondas leur General eut gagné la bataille de Leuctres sur les Lacedemoniens, ils envoyerent des Ambassadeurs à Artaxerxes. Les autres villes en envoyerent aussi; & en 3638. Artaxerxes leur en envoya à tous, pour les exhorter tous à la paix, à quoy ils se rendirent.

En 3643. l'Egypte, & plusieurs provinces de Grece & d'Asie se liguerent contre Artaxerxes. Ochus son propre fils, jaloux de l'amour excessif qu'il témoignoit à Arsames son bastard, s'en défit, & peu aprés le pere en mourut de douleur. Ochus cela sa mort pendant dix mois, & affermit cependant son credit par des lettres contrefaites de son pere, comme s'il eut esté vivant. En 3644. Ochus prit la couronne & le nom d'Artaxerxes. Il remplit d'abord la Cour de sang & de carnage. Il fit mourir son oncle avec plus de cent de ses fils, ou petit fils. C'estoit apparemment le pere de Sisigambis, mere de Darius, le dernier Roi de Perse, dont Quinte Curce dit qu'Ochus tua quatre-vingts freres en un jour avec leur pere.

Diod. Iust.

En 3648. nâquit le grand Alexandre, & le mesme jour qu'il nâquit le temple de Diane brûla à Ephese. Les Mages en prédirent la désolation de l'Asie. En 3652. les neuf petits Rois de l'isle de Cypre se revolterent contre Ochus, à l'imitation des Pheniciens. Il assembla une armée de trois cens mille pietons, de trente mille chevaux, de trois cens galeres, & de cinq cens vaisseaux pour les provisions, afin de porter la guerre dans l'Egypte. Le Grecs lui envoyerent un secours de dix mille hommes. Ochus commença par dompter la Phenicie, les Pheniciens se brûlerent dans leurs maisons au nombre de quarante mille. Il subjugua aussi les Juifs, & en emmena plusieurs en Egypte parmi ses troupes. Enfin il

Plut. in Alex.

Diod. sic. Iust. l. 36.

acheva de subjuguer l'Egypte, Nectanebus qui en estoit Roi, s'enfuit en Ethiopie. Ce fut la fin du Roiaume & des Rois d'Egypte, c'est aussi la fin de l'histoire d'Egypte, écrite par Manethon selon Eusebe. Ochus fâché que les Egyptiens l'appellassent un asne à cause de son naturel pesant, immola leur Dieu Apis à un asne, en fit préparer les chairs par ses cuisiniers & les fit manger, enfin aprés avoir abbatu les murailles des principales villes d'Egypte, il s'en retourna avec son armée victorieuse à Babylone. Quelques-uns ont écrit qu'il avoit emmené plusieurs Juifs esclaves, & les avoit placez sur la mer Caspienne. *Diod. Sicul. Suidas in Ocho.*

En 3656. mourut le Prince des Philosophes Platon. Numenius Philosophe Pythagoricien asseuroit qu'il avoit beaucoup emprunté des livres de Moïse, & il le nommoit le Moïse Grec, *Quid enim aliud Plato, quàm Moses, Attica lingua loquens.* C'est ce qu'en dit saint Clement d'Alexandrie. *Clem. Alex. Strom. l. 1.*

En 3666. l'Eunuque Bagoas Egyptien & General des troupes d'Artaxerxes Ochus, le fit empoisonner par son Medecin, pour venger la mort de son Dieu Apis, & ayant mis en piece son corps, il le fit manger par des chats. En sa place il substitua le plus jeune de ses fils nommé Arses, duquel il fit mourir tous les freres. En 3667. Philippe Roi de Macedoine fut declaré Empereur de toute la Grece pour faire la guerre aux Perses, & commença à en dresser les préparatifs. En 3668. il envoya en Asie une partie de ses troupes avec trois des plus vaillans Capitaines qu'il eut, Parmenion, Amyntas & Altatus, pour y mettre en liberté les villes Greques. *Diod. Sicul.*

IX. La mesme année 3668. l'Eunuque Bagoas prévint la vengeance, qu'alloit exercer sur lui le Roi Arses, en le faisant mourir lui & ses enfans. Ainsi la famille Roiale estant éteinte, il fit monter sur le

trône son ami Darius, fils d'Arsanes frere d'Artaxerxes, si nous en croyons Diodore de Sicile, mais les autres historiens ne le font rien moins que de la maison Roiale. Bagoas ne tarda gueres de vouloir empoisonner Darius, qui s'en apperceut, & le força de boire la mesme coupe, dont il mourut. Philippe Roy de Macedoine, fut tué aux noces de sa fille Cleopatre avec Alexandre Roy des Epirotes. Alexandre son fils âgé de vingt ans luy succeda; & fut l'année suivante declaré Empereur des Grecs contre les Perses.

Diodorus. Arrian. En 3670. Alexandre rasa la ville de Thebes, où il y eut quatre-vingts-dix mille hommes de tuez, & trente mille faits esclaves; il n'épargna que les Prestres, les hostes de son pere, & les descendans du Poëte Pindare. Il fut éleu une seconde fois Empereur, ou Generalissime de l'armée Greque contre les Perses, aprés quoy il passa en Asie avec son armée, aprés une vision qu'il raconta depuis lui-mesme, d'un Prestre du temple de Jerusalem, qui l'exhortoit de se haster, luy promettant la conqueste de l'empire des Perses. Sanaballetes Cuthéen, ayant esté envoyé par Darius en 3368. pour gouverner la province de Samarie, y avoit donné sa fille en mariage à Manassés, frere du grand Prestre Jaddus; ce qui estoit un commencement de dépravation. *Ioseph. l. 11. c. ult.*

Alexandre n'avoit que trente mille fantassins, quelque cavalerie & des provisions pour un mois. Il défit d'abord une armée innombrable des Perses sur le fleuve Granique. Aprés cela il subjugua sans peine les villes & les provinces voisines.

En 3671. les Juifs ne pouvant souffrir que Manassés approchast de l'autel, aprés avoir épousé contre la loy une femme étrangere; & luy ne voulant point aussi estre deshonoré par une honteuse dégra-

dation ; Snaballetes son beaupere luy promit de bastir un Temple sur le mont Garisim prés de Samarie, de l'en faire grand Prestre, & de faire confirmer ces innovations par un Edit de Darius. Tous les Prestres & tous les Israëlites qui avoient épousé des femmes étrangeres, se joignirent à luy, & receurent de l'argent & des terres de Sanaballetes. *Ibidem. iosеph.*

En 3672. Darius aprés avoir assemblé une armée tres-nombreuse prés de Babylone, la conduisit lui-mesme en Cilicie, où se donna le second combat. Il ne fut pas moins sanglant pour les Perses, ny moins glorieux pour les Grecs. Darius s'enfuit, sa mere Sisigambis, sa femme, son fils Ochus agé de six ans, & deux de ses filles, receurent d'Alexandre le traitement le plus doux qu'on pût s'imaginer. Le reste des provinces & des villes continua de se rendre à Alexandre. Sidon se rendit avec son Roy nommé Straton, qu'il déposa, & mit en sa place un Jardinier de la mesme ville nommé Abdalonymus, luy donnant non seulement les trésors de Straton, mais aussi une partie du bûtin des Perses. Il voulut de là passer à Tyr pour sacrifier à Hercule. Les Tyriens le prierent d'aller sacrifier à Palætyr, ou à Tyr l'ancienne, où estoit le temple d'Hercule; témoignant qu'ils ne pouvoient le recevoir dans leur ville. Alexandre vint assieger Tyr, & ayant démoli Palætyr, il en fit porter les pierres à Tyr pour en faire un pont qui joignit l'isle où estoit Tyr, au Continent.

Pendant le siege de Tyr Alexandre écrivit au grand Prestre des Juifs Jaddus, qu'il luy envoyast des troupes, des vivres, & le tribut qu'il payoit auparavant à Darius. Jaddus répondit, que pendant la vie de Darius, il luy garderoit la foy qu'il luy avoit promise. Sanaballetes au contraire aban-

donnant le parti de Darius, mena huit mille hommes à Alexandre, & obtint de luy sans peine la permission de bastir le temple de Garisim, & d'en donner le Pontificat à son gendre.

Ibidem. Ioseph.

Darius envoya à Alexandre une quantité immense de talens pour la rançon de sa mere, de sa femme & de ses enfans, luy offrant sa fille en mariage avec tout le païs qui estoit entre l'Hellespont & le fleuve Halys. Alexandre refusa ses offres, parce qu'on ne luy offroit que ce qu'il avoit déja. La ville de Tyr fut enfin prise de force, & traitée avec la derniere rigueur. Les Sidoniens en sauverent quinze mille, les emmenerent chez eux, puis les y renvoyerent. Ainsi cette ville se repeupla, redevint plus puissante que jamais, & n'estant plus dans une isle, elle devint si grande, qu'au temps de Pline elle avoit vingt-deux stades de tour, renfermant dans son enceinte Palætyr.

Plin. l. 5. c. 19.

Alexandre passa de là en Judée, & comme il approchoit de Jerusalem pour s'en vanger, le grand Prestre Jaddus s'estant mis en priere, fut averti du Ciel de faire orner la ville comme aux jours de feste, d'en ouvrir les portes, de venir au devant d'Alexandre avec ses habits Pontificaux, & avec le plus de pompe qu'il pourroit, suivi du peuple vestu de blanc. Alexandre fut touché, approcha seul du Pontife, & adora Dieu, dont le nom estoit gravé sur la Thiare du Pontife, qu'il salua le premier. Parmenion s'en étonnant, il l'asseura, qu'avant son départ de Macedoine il avoit vû en songe ce mesme Pontife, qui l'exhortoit à entreprendre cette guerre, & l'asseuroit que le succés en seroit tres-heureux. Alexandre immola au vrai Dieu dans le Temple, & ayant leu dans le livre de Daniel qu'on luy presenta, ce qui le regardoit, il reconnut les ordres de Dieu sur luy. Il accorda ensuite aux Juifs toutes

Ibidem. Ioseph.

leurs demandes, il leur permit de vivre selon leurs loix, il les affranchit de tributs toutes les septiémes années, il promit d'accorder la mesme liberté aux Juifs de la Medie, & de l'état de Babylone, quand il en seroit le maistre, enfin il enrôlla dans ses troupes les Juifs qui voulurent le suivre. Les Samaritains, dont Sichem estoit la capitale, luy estant venu demander qu'il passast chez eux, & qu'il visitast le temple de Garisim, il differa de le faire jusqu'à son retour ; il differa aussi de juger s'ils estoient vraiement Hebreux, & s'il falloit leur accorder la mesme exemption de tribut chaque septiéme année. Il passa en Egypte, y fonda la ville d'Alexandrie, *Plutarch.* se rendit ensuite au temple de Jupiter Ammon, pour *Arrian.* imiter Persée & Hercule. Repassant par la Judée il donna aux Juifs le païs de Samarie, mais le temple de Garisim fut conservé, & tous les rebelles, ou les excommuniez de la Judée s'y refugioient.

De là Alexandre se mit en marche contre Darius, qui avoit assemblé aux environs de Babylone une armée d'un million d'hommes, & la conduisoit entre l'Euphrate & le Tigre. Cependant Statira qui estoit la femme & la sœur de Darius, mourut dans le camp d'Alexandre, qui la pleura, & luy fit faire des funerailles tres-magnifiques. Darius ayant *Plutarch.* appris la mort de Statira, & en mesme temps la *Curt.* clemence & la continence d'Alexandre, pria ses Dieux, que s'il devoit perdre sa couronne, ils la fissent tomber sur la teste d'un ennemi si juste & si genereux, & d'un vainqueur si doux & si bienfaisant. Il offrit des conditions de paix encore plus avantageuses à Alexandre, qui repartit, que tout appartenoit au vainqueur, & qu'ayant tant de fois voulu corrompre ses soldats pour le faire empoisonner, il ne devoit plus esperer qu'on se reposast sur sa bonne foy. Le lieu où le combat se donna, se

nommoit Gaugamele sur le fleuve Bumelus. L'armée de Darius fut défaite, il se mit en fuite lui-mesme, & passa jusqu'en Medie ; Alexandre le poursuivit, & s'avança jusqu'à Babylone. Les Chaldéens luy apporterent les observations des mouvemens celestes, qui avoient esté faites à Babylone depuis mille neuf cens trois ans. Alexandre les donna à Callisthene pour les envoyer à Aristote dans la Grece. Il fit rebastir le temple de Belus, & les autres temples que Xerxes avoit abbatus. Il passa de là en Perse, & la subjugua toute entiere, ayant donné à ses soldats le pillage de Persepolis, qui en estoit la capitale ; & enfin ayant consumé par le feu la ville & le superbe palais des Rois, à la sollicitation de l'impudique Thaïs. Il prit ensuite Pasargades, bastie par Cyrus, qui y est enterré.

Darius assembloit cependant une nouvelle armée à Ecbatane. Bessus Gouverneur des Bactriens, & Nabarzane chef des troupes, qui l'avoient suivi dans sa fuite, se saisirent de sa personne, & l'enchaînerent, ou pour le livrer à Alexandre s'il les poursuivoit, ou pour s'en défaire & se saisir du reste de ses Etats. Alexandre vint à Ecbatane, & poursuivant Darius, il vint jusqu'aux portes Caspiennes. Bessus & ses complices n'ayant pû persuader à Darius de laisser son chariot & de monter à cheval, pour haster sa fuite, le percerent de fléches & le laisserent chargé de playes. Darius en mourut peu aprés, aprés avoir chargé un de ses amis de remercier Alexandre, de la clemence dont il avoit usé envers sa mere, sa femme & ses enfans, & pour l'inviter à ne pas laisser sa mort impunie, tant par le devoir de la justice, que pour l'honneur & l'interest commun de tous les Rois. Il y avoit six ans que Darius regnoit, & il y en avoit deux cens que Cyrus estoit mort.

X. Ainsi Alexandre commença à posseder la Monarchie de l'Orient, dont il ne joüit que six ans & dix mois. Il sembloit que le vol de la victoire l'avoit enlevé d'une extrémité de la terre à l'autre ; d'où vient aussi que Daniel l'avoit representé dans sa prophetie, comme un Bouc qui parcouroit toutes les provinces du monde sans toucher à terre : *Ecce hircus caprarum veniebat ab Occidente, super faciem totius terræ, & non tangebat terram.* Plus bas ce mesme Prophete compare Alexandre au Leopard, qui est un des plus legers de tous les animaux ; il n'y eut jamais de vitesse & de rapidité pareille à celle des victoires d'Alexandre ; comme saint Jerôme le remarque sur cet endroit de Daniel : *Nihil enim Alexandri victoria velocius fuit, qui ab Illyrico & Hadriatico mari usque ad Indicum Oceanum & Gangem fluvium, non tam præliis, quàm victoriis percurrit.*

Cap. 8. v. 5.

Cap. 7. v. 6.

Cet Empire qu'Alexandre vient de conquerir, & qu'il posseda jusqu'à sa mort pendant l'espace de prés de sept années, estoit sans doute le mesme Empire que les Babyloniens, les Assyriens, les Medes & les Perses avoient possedé, c'estoit par consequent l'Empire & la Monarchie de Babylone. Aussi avons nous vû que Babylone en estoit comme le centre & la capitale, où les Rois mesmes de la race des Perses dressoient toûjours leurs grandes armées, comme dans le cœur de leurs Etats également distant des extrémitez. Enfin Alexandre mesme vint mourir à Babylone.

XI. Mais les Rois Perses de cette Babylone terrestre, nous fournissent des reflexions plus utiles & plus importantes. Ces grands Rois estoient les Princes souverains de la Cité terrestre, toûjours ennemie de la Cité de Dieu, & neanmoins la main invisible de la Providence toute-puissante de Dieu, en a fait quand il luy a plû, & il luy a plû souvent

d'en faire les défenseurs de sa Cité, les fondateurs de son Temple, les liberateurs de son peuple, les prédicateurs de sa gloire, & les adorateurs de son nom. Cyrus, Darius, Artaxerxes & Alexandre ont rendu des services au peuple de Dieu, à son Temple & à sa Cité, qui ne pouvoient estre attendus que d'une puissance souveraine, je dis de la puissance de celuy de qui tous les Rois de la terre sont les esclaves, & qui se fait servir par eux contre leurs propres inclinations, quand il le juge à propos pour le salut de ses éleus.

Ces Rois ont eu recours aux Temples, aux Sacrifices, aux Prestres & aux Oracles du vrai Dieu, & des faux Dieux. Ainsi ils reconnoissoient le vrai Dieu, qu'ils ne pouvoient distinguer d'avec les autres qu'en confessant qu'il est le Dieu & le maistre des autres, le Createur du Ciel & de la terre. Aussi la difference est toute visible entre les Oracles du vrai Dieu, & ceux des demons qu'ils consultoient. Car les Historiens conviennent presque qu'Alexandre corrompit par presens celui qui rendoit les réponses au temple de Jupiter Ammon, pour se faire nommer fils de Jupiter. Mais il n'estoit pas en son pouvoir de faire dans le temple de Jerusalem, que Daniel eut écrit si long-temps auparavant les grandes victoires qu'il devoit remporter sur les Perses. Il n'y avoit que le vrai Dieu qui pût tant d'années auparavant peindre si bien au naturel Cyrus & Alexandre, comme Isaïe & Daniel les ont dépeints, en representant leurs grandes victoires, & les Monarchies, ausquelles ils devoient donner commencement.

C'est aussi une chose fort memorable, que Dieu ait voulu que l'histoire des grands Empires du monde ait esté comprise en abregé dans l'histoire de sa sainte Cité. Nous avons trouvé dans les Ecri-

tures l'histoire des Rois de Babylone, d'Assyrie, de Medie, & de Perse : nous y en avons remarqué les revolutions, le commencement & la fin. L'empire des Grecs qui n'a commencé qu'aprés que les Prophetes & les Ecrivains des livres sacrez du Canon des Hebreux ont cessé de paroistre, n'a pas laissé d'estre representé dans les Ecritures, puisque Daniel en a écrit une histoire prophetique, si exacte & si bien circonstantiée, comme nous le verrons dans la suite.

Il ne se peut que cette communication des deux Citez, n'ait fait couler dans la Cité terrestre quelques ruisseaux de lumiere & de grace. Les Hebreux ont aussi eu quelquefois place dans la faveur & dans les conseils des Rois de Perse. Esther & Mardochée répandirent certainement quelques raions de pieté & de religion dans la Cour & dans l'Empire de Darius Histaspes. Nehemias & Zorobabel userent aussi de la confidence des Rois pour l'avantage de ces Rois mesmes & de leurs sujets. Nous avons vû qu'il estoit demeuré dans la Medie, dans l'Assyrie & dans le royaume de Babylone, une grande multitude d'Israëlites qui y vivoient dans l'observance de leur loy, sous la protection des Rois. Si Pythagore y alla luy-mesme pour les consulter, & pour apprendre d'eux ce qu'il devoit enseigner à tant de Philosophes : comment ne croirons-nous pas que les nations étrangeres qui frequentoient les Israëlites, profitoient toûjours un peu de leur conversation, & de leur voisinage? Les Cuthéens d'Assyrie qui furent transportez à Samarie, y apprirent enfin le culte du vrai Dieu; & les dix Tribus qui en avoient esté enlevées, estoient comme une semence sainte, répanduë dans les provinces de l'Orient.

Mais ce qu'il importe le plus de remarquer est, que plus le temps de l'avenement du Messie appro-

choit, plus l'Etat temporel de la Synagogue se détruisoit, plus l'Etat spirituel s'éclaircissoit, plus les Rois, les Empereurs & les peuples de la Gentilité s'en approchoient, comme pour y estre un jour incorporez, & plus les Propheties qui promettoient le Messie, se divulgoient & s'autorisoient sur la terre. Dieu avoit attaché toute la religion Judaïque d'abord à un seul Temple, pour montrer qu'elle ne seroit ni de grande étenduë, ni de longue durée. Il abbatit ce Temple par les mains des Assyriens, pour apprendre aux Juifs à chercher un culte plus spirituel & un Temple éternel. Il leur fit rebastir ce Temple, mais par le credit & avec les trésors des Gentils, qui commencerent à y avoir part; & il ne voulut pas que ce second Temple répondit, ni à la grandeur du premier, ni à leurs esperances, ni presque aux prédictions qui en avoient esté faites, afin qu'on fut comme forcé de s'attendre à un Temple celeste; enfin Dieu envoya des Prophetes qui prédirent ouvertement l'arrivée du Précurseur & du Messie, pour combler d'une plus haute gloire ce second Temple. Daniel ne prophetisa seulement pas l'avenement de Jesus-Christ, & sa mort, son regne éternel, & l'empire de son Eglise; mais il en designa aussi le temps précis par les septante semaines d'années. Il écrivit mesme une partie de l'histoire future d'Alexandre & de ses successeurs, afin que quand ces évenemens ainsi prédits arriveroient dans la suite des années, ce fussent autant de preuves certaines, que les autres prédictions touchant le Messie s'accompliroient aussi infailliblement en leur temps. C'est ce qui fit qu'au temps que Jesus-Christ nâquit, toute la Judée & la Samarie mesme estoit dans la persuasion que le Messie venoit, comme il paroist par l'histoire des Evangiles.

Enfin nous remarquerons, que l'état temporel de

la Cité de Dieu, ou des Israëlites alloit toûjours en diminuant, & son état spirituel croissoit toûjours en lumiere & en vertu; parce que c'est le propre & comme le destin de la Cité de Dieu, d'augmenter & de fortifier toûjours le regne de la charité, en détruisant les amusemens frivoles de la cupidité. Depuis le retour de la captivité, les Juifs n'eurent plus la moindre pente à l'idolatrie, ils établirent entre eux un gouvernement Sacerdotal, les grands Prêtres & les Docteurs de la loy y ayant la suprême autorité en main. Au contraire la cité du demon devint toûjours plus puissante, & neanmoins toûjours plus disposée à se laisser dominer spirituellement par les Prestres, par les Docteurs & par les Predicateurs de la Cité de Dieu. C'est ce qui parust dans Cyrus, dans Darius, dans Artaxerxes Longimanus & dans Alexandre; qui furent les plus puissans de tous les Monarques de l'Orient, & qui porterent leur puissance plus loin que tous leurs Predecesseurs; & qui eurent neanmoins plus de déference & plus de docilité pour les Predicateurs de la loy du vrai Dieu; & par consequent plus de mépris pour toutes les autres religions. Nous avons vû comme les Rois de Perse avoient traité Bel & les autres Dieux de Babylone, & comment Cambyse & Ochus en avoient usé avec les Dieux des Egyptiens. Enfin Alexandre mesme écrivit à sa mere, qu'il avoit enfin appris des Prestres d'Egypte, que les Dieux n'avoient esté que des hommes qu'on avoit canonisez aprés leur mort.



CHAPITRE VIII.

De la Monarchie d'Alexandre & des Grecs, qui fut la suite de celle de Babylone dans l'Orient.

I. Etat de la Grece, de ses Rois & de ses langues avant Alexandre.

II. Les navigations & les courses en des pays lointains; des Argonautes & le siege de Troye, tentatives pour l'établissement de l'empire Grec en Asie; Nouvelle espece de Monarchie universelle par les colonies répanduës de tous costez; Royaume de Macedoine, Sparte, Athenes. Agesilaus précurseur d'Alexandre en Asie.

III. On revient à Alexandre & à sa Monarchie; sa mort, le partage de ses Etats aprés sa mort; ce ne furent d'abord que des Gouverneurs, qui se mirent enfin la couronne sur la teste aprés la mort de ses proches. Diverses époques de l'Empire des Grecs; diverses revolutions; massacres des enfans & des proches d'Alexandre, aprés quoy les Gouverneurs se declarerent Rois; une partie de ces guerres avoit esté long-temps auparavant prédite par Daniel. Ere Dionysiene.

IV. Ptolemée Philadelphe, sa belle Bibliotheque. Commencement de l'Empire des Parthes. Persecution du Roy d'Egypte contre les Iuifs, leur reconciliation; transport de deux mille de leurs familles dans la Phrygie & la Lydie, pour contenir ces provinces dans l'obeïssance.

V. Guerres des Romains contre Antiochus; les Scipions le surmontent & le déchargent d'une partie de ses Etats.

VI. Les Lacedemoniens & leur Republique, leur Ambassade au grand Prestre de Ierusalem Onias, les livres des Machabées; Heliodore prest de piller le Temple de Ierusalem, chastié par la main invisible des Anges.

I. NOus avons déja dit, que le regne des Sicyoniens fut un des plus anciens du monde aprés le déluge, ayant commencé l'an du monde 1915. par Egialeus, qui en fut le premier Roy; que le royaume d'Argos commença par Inachus en 2148. En 2448. Cecrops Egyptien passant en Grece fonda le royaume d'Athenes. En 2549. Cadmus & Phœnix

ſortirent de la ville de Thebes en Egypte, & s'étant rendus à Tyr & à Sidon y regnerent quelque temps; aprés quoy ils allerent fonder la ville & l'état de Thebes dans la Grece. La Grece estant de toutes les provinces Occidentales la plus avancée vers l'Orient, vers l'Egypte & la Phenicie, elle en receut auſſi les premieres peuplades par les navigations. En 2530. Danaus chaſſé d'Egypte vint ſe rendre maiſtre d'Argos. Juſqu'alors avoient regné à Argos les deſcendans d'Inachus, & aprés luy regnerent ſes deſcendans juſqu'à Acriſius, qui fut tué par ſon fils Perſée, qui tranſporta le trône Royal à Mycenes. Inachus avoit eu pour fils Phoroneus pere d'Apis, lequel ayant eſté tué à cauſe de ſa cruauté, il devint aprés ſa mort le Dieu des Egyptiens. Jo ſa ſœur eſtant retournée en Egypte, y fut honorée comme une Deeſſe. Sous Phoroneus Ogyges regnoit dans l'Attique, au temps duquel arriva le fameux déluge. On compte dix-ſept Rois entre les ſucceſſeurs de Cecrops à Athenes. Codrus fut le dernier, aprés lequel treize Préteurs gouvernerent l'Etat.

Dans la Theſſalie regna Deucalion, qui eut deux enfans de Pyrrha ſa femme; Hellen & Amphyction. En ſon temps arriva un déluge. Hellen donna ſon nom aux Grecs, Amphyction regna à Athenes aprés en avoir chaſſé Cranaus. Il y eut alors quatre peuples & quatre langues dans la Grece; les Eoliens, les Doriens, les Joniens & les Attiques. La langue Dorique & l'Attique eſtoient originales, la Dorique eſtoit l'ancienne Eolique, & l'Attique eſtoit l'ancienne Jonique. Celles qu'on appella depuis Eolique & Jonique eſtoient des idiomes corrompus par le mélange des étrangers. La langue Dorique & l'Attique demeurerent dans leur pureté, parce que le pays en eſtoit ſterile & montueux, & par conſequent peu acceſſible aux étrangers.

Il ne laiſſa pas d'y avoir une ſucceſſion de Rois à Argos, quoy que Perſée eut paſſé de là à Mycenes. La poſterité de Perſée finit à Euriſteus, aprés lequel regnerent les Pelopides, deſcendus de Pelops, fils de Tantale Roy de Phrygie. Il paſſa de Phrygie en Grece, donna ſon nom au Peloponneſe, & laiſſa pour ſucceſſeur ſon fils Oenomaus, dont les deux fils Atrée & Thyeſtes ſont ſi fameux parmi les Poëtes. Les Heraclides ſuccederent aux Pelopides.

Epaphus Roy d'Egypte avoit eu pour fils, ou pour fils de ſa fille & de Neptune Belus & Agenor. Belus regna en Egypte, & eut pour fils Ægyptus & Danaus. Agenor vint regner en Phenicie, où il fut pere d'Europa, & de trois fils Phœnix, Cadmus & Cilix. Phœnix regna dans la Phenicie, Cilix dans la Cilicie, & Cadmus paſſa en Grece, où il baſtit la ville de Thebes, du nom de Thebes en Egypte.

Tous ces Royaumes eſtoient fort limitez, & ce ne fut qu'aprés cela qu'il parût des Conquerans, qui porterent leurs armes au loin; Hercule, Jaſon, Theſée, Minos; on peut dire qu'ils jetterent les plus anciens fondemens de l'empire de la Grece. Thucydide dit avec beaucoup de vrai-ſemblance, que les Grecs qui habiterent au commencement les coſtes & les iſles de la mer, couroient les uns ſur les autres & exerçoient toutes ſortes de brigandages. La barbarie, la pauvreté, enfin les difficultez, qui ſe trouvent dans toutes les premieres peuplades ſembloient les y porter. Les Poëtes anciens font foy de ces brigandages autrefois ſi communs ſur toutes les coſtes de la mer. Minos Roy de Crete fut le premier qui aſſembla une flotte pour y remedier. Hercule fils d'Alcmene & Jaſon coururent divers pays pour bannir les brigands. Ils combatirent quelquefois des beſtes feroces & des monſtres,

Thucyd. L. 1.

parce

parce que la terre en portoit plus souvent, lors qu'elle estoit encore peu habitée.

II. Hercule & Jason se joignirent à plusieurs autres braves, & firent la fameuse expedition des Argonautes. C'estoit alors la plus grande navigation qui eut jamais esté faite, & si nous en croyons Strabon, il s'en fit peu depuis où l'on ait fait tant de découvertes sur mer. *Nihil verear dicere antiquos longiora terra marique confecisse itinera, quàm posteros; siquidem historiis fides adhibenda est.* Il en donne l'exemple dans Bacchus, Hercule, Jason, Menelaus, Ulysse, Thesée & Pirithous, & il ajoûte, que si l'on a feint que plusieurs d'entre eux estoient descendus aux enfers, ç'a esté à cause de ces voyages jusqu'aux extrémitez du monde connu, où on mettoit alors les enfers. Jason commença cette expedition par le Pont-Euxin, qu'on appelloit alors au contraire ἄξενος, ou *Inhospitalis*, parce que tous les hostes, & tous ceux qui y abordoient, estoient cruellement égorgez. Diodore de Sicile dit, que ce fut le motif qui excita Jason à aller étouffer ces monstres de cruauté: *Pontus ea tempestate à barbaris & ferocissimis gentibus, quæ advenarum cædibus infames erant, accolebatur, axenos, id est, inhospitalis idcirco dictus. Jason itaque gloriæ cupidus, quamvis difficultate certaminis nonnihil moveretur, cùm tamen non prorsus inexuperabile id duceret, sed tantò se clariorem inde fore speraret, necessaria ad institutum comparavit.* Cet Auteur avoit déja dit, que Jason aspiroit à la mesme gloire, que Persée, l'un de ses ancestres avoit acquise, par ses expeditions dans des pays fort éloignez. *Factis in longinquas regiones expeditionibus.* Les Barbares furent domptez dans le Pont, les Argonautes passerent ensuite à Troye, où Hercule délivra Hesione, fille du Roy Laomedon, qu'on avoit exposée à un monstre de mer, & il l'épousa ensuite;

L. 1. pag. 33.

L. 4. p. 245.

il força mesme la ville de Troye, & ayant puni Laomedon de ses parjures, il mit la couronne sur la teste de Priam. Pour rendre graces aux Dieux de ces victoires, & pour s'exercer à pouvoir en remporter long-temps de semblables, tous ces guerriers instituerent les jeux, ou plûtost les combats Olympiques à Elis dans le Peloponnese proche du fleuve Alphée. Minos Roy de Crete se rendit aussi alors puissant sur la mer, pour en exterminer les brigans & les pirates. L'histoire tragique d'Oedipe, d'Etéocles & de Polynice arriva peu de temps aprés.

Mais la plus fameuse entreprise aprés celle des Argonautes, fut le siege de Troye par les Grecs. C'estoient des tentatives pour la Monarchie universelle, & comme des apprentissages que les Grecs faisoient pour aller un jour conquerir l'Asie. Homere prit la guerre de Troye pour le sujet de son Poëme, parce que jusqu'alors il n'y en avoit pas eu, au moins dans l'Occident, de plus grande, ni de plus
L. 1. p. 9 importante. C'est le sentiment de Thucydide, qui dit avec raison, que les Royaumes estoient encore alors fort petits, leurs armées peu nombreuses & peu exercées; ainsi on ne pouvoit pas faire de grands exploits, ayant si peu de forces & si peu d'experience. Il croit mesme qu'Homere a un peu exaggeré les choses, & qu'il les a representées encore plus grandes qu'elles n'avoient esté. La licence des fables ne servoit pas peu à grossir les petits objets, & c'est pour cela qu'on les aimoit tant dans les siecles précedens. De là vient que Thucydide a crû devoir s'excuser de ce qu'il avoit banni les fables de son histoire, parce que jusqu'alors on n'avoit presque pû trouver le merveilleux & le grand que dans la fable. *Verùm quia nullæ in scriptis meis fabulæ extant, fortasse minùs jucunda videbuntur. Sed qui rerum gestarum veritatem spectare volent, & eorum quæ aliquando*

Futura sunt hujusmodi & similia, ut res humanæ sunt, hoc satis fuerit ad judicandum ea esse utilia. Je dirai ici par avance, que si Thucydide a pris la guerre du Peloponnese pour la matiere de son histoire, qui est une des plus belles qui ait jamais esté écrite, c'est parce que jusqu'alors il n'y avoit jamais eu de guerre plus étenduë, ni plus importante dans l'Occident.

Il est vrai que les expeditions dont nous venons de parler, tendoient plûtost à parcourir, à purger, & à pacifier les pays éloignez, qu'à y établir une domination ferme & permanente. Et c'est ce que Justin nous a dit ci-dessus, que les premieres Royautez furent resserrées dans les bornes fort étroites; & que si quelques-uns pousserent jusques dans les provinces fort éloignées, ce ne furent que des courses de peu de durée, pour acquerir de la gloire, plûtost que pour affermir une longue domination. Mais on suppléa à cela par les colonies. Car les Grecs envoyerent des colonies par tout l'Occident, sur tout dans l'Asie & dans l'Italie, & dans les Isles de la Mediterranée. Ainsi on peut dire que c'estoit une autre espece de Monarchie universelle; parceque bien que ces villes Greques se fissent quelquefois la guerre les unes aux autres, elles estoient neanmoins le plus souvent d'intelligence, & se reüinissoient facilement contre les ennemis de leur liberté, comme si c'eut esté un corps de plusieurs Republiques confederées, dequoy nostre siecle nous fournit des exemples. Les deux plus fameuses colonies de la Grece furent celle des Joniens, & celle des Eoliens, qui allerent s'établir dans l'Asie mineure, & y étendirent beaucoup leur puissance.

Dans la Grece mesme les Doriens se joignant aux descendans d'Hercule, & s'estant saisis du Peloponnese, y fonderent les deux royaumes de Lacede-

mone & de Corinthe. Lycurgue forma la republique de Lacedemone, & lui donna des loix. Entre les descendans d'Hercule, Caranus se signala, en assemblant des troupes de tout le Peloponnese, & allant faire une descente dans la Macedoine, où il fonda un nouveau Roiaume, dont il fut le premier Roi, comme Perse fut le dernier six cens quarante-sept ans aprés. Les Messeniens ayant esté vaincus & leur ville rasée par ceux de Lacedemone, ils se retirerent dans la Sicile, & s'y saisirent de la ville de Zanclé, à laquelle ils donnerent le nom de Messine. Environ le mesme temps Archias de Corinthe forma la ville de Syracuse en Sicile, Chersicrates Corinthien mena une colonie à Corcyre, que nous nommons Corfou. Ceux de Lacedemone qui furent nommez Partheniens, allerent fonder la ville de Tarente en Italie. Battus alla bastir Cyrené en Libye. Quelque temps aprés Dracon donna des loix à Athenes.

Voila en peu de mots l'état de la Grece, jusqu'au temps de Darius Histaspes, qui y subjugua la Thrace & la Macedoine, & tâcha d'établir un gouvernement populaire dans les autres villes, aprés en avoir chassé les tyrans. Mais la guerre ayant recommencé, les Atheniens gagnerent sur lui la fameuse bataille de Marathon. Nous avons parlé de la victoire navale que les Grecs remporterent sur les Perses à Salamine contre Xerxes, & nous devons tirer de là une preuve de ce qui a esté dit, que l'empire Grec estoit déja formidable, par la réunion qui se faisoit de plusieurs petites Republiques, pour resister à leurs ennemis communs, ou pour les combatre; puisque par cette jonction de forces & de troupes ils défirent si souvent les Perses, se défendirent si long-temps contre eux, & renverserent enfin leur Monarchie.

Dés que les Perses se furent retirez, les Grecs furent aux mains les uns contre les autres. Les Atheniens & les Lacedemoniens estoient les plus considerez, & les plus jaloux de leur liberté & de leur gloire. Aussi furent-ils souvent aux prises. La guerre qu'on appella du Peloponnese fut la plus longue & la plus sanglante de toutes. Pericles en fut la cause, n'ayant pas voulu rendre compte de sept mille talens qu'on lui avoit confiez. Elle dura vingt-sept ans, & ne finit que par la défaite des Atheniens. Agesilaus Roi de Sparte passa peu de temps aprés en Asie, & y fit de si grands exploits de guerre, qu'on croit avec raison qu'il fraia le chemin à Alexandre, qui eut sujet d'esperer qu'il pourroit achever, ce qu'Agesilaus avoit si heureusement commencé & qu'il n'avoit pû achever, parce qu'il avoit esté rappellé par ceux de Lacedemone.

Je laisse les guerres intestines des Grecs, pour dire que Philippe Roi de Macedoine, profitant de leurs divisions s'en rendit en quelque façon le maître. C'est le seul presque des Rois de Macedoine depuis Caranus, qui se fut distingué par de grandes actions. Il fut pere du grand Alexandre, duquel il nous faut maintenant reprendre l'histoire, comme du fondateur de la Monarchie universelle des Grecs, qui commença l'an du monde 3674. par la mort de Darius dernier Roi des Perses.

III. Alexandre continua de conquerir toutes les provinces de l'Orient; ce qu'on raconte des Amazones n'est apparemment qu'un conte, & c'est le sentiment des meilleurs Historiens. Il soûmit à sa puissance une grande partie des Indes, & s'estant mis sur le retour, il perdit Hephestion l'an 3680. & resolut de lui faire des funerailles tres-magnifiques à Babylone, où il se rendit lui-mesme, méprisant les prédictions des Chaldéens, qui l'avoient

conjuré de n'y pas entrer, parce que le séjour lui en seroit fatal. Il y receut des Ambassadeurs de tous les endroits du monde, de l'Espagne, des Gaules, de l'Italie, de la Sicile, de la Sardaigne, des Carthaginois, des Ethiopiens, sans parler des Grecs. Il resolut d'y faire à l'avenir son séjour & d'y établir son trône comme dans la plus belle & la plus puissante ville de tous ses Etats. Il resolut de rebastir le temple de Belus, & de le rendre encore plus magnifique qu'il n'avoit jamais esté. Mais enfin s'estant abandonné à la bonne chere & à l'yvrognerie, il mourut dans la fleur de son âge & dans le comble de ses victoires, n'estant âgé qu'environ de 33. ans.

On declara Arideus son frere son successeur, & on le nomma Philippe. On devoit lui joindre le fils de Roxane, qu'Alexandre laissa enceinte. Arideus estoit peu capable de gouverner, on lui donna comme pour Regent Perdiccas, à qui Alexandre en mourant avoit donné son anneau. Roxane accoucha d'un fils, que l'armée declara Roi. Il est bien plus probable qu'Alexandre ne disposa point de sa succession avant sa mort. Et quand l'Auteur du premier livre des Machabées dit, qu'estant encore en vie, il
Cap. 1. v. 7. partagea ses Etats entre ses Capitaines, *Et vocavit pueros suos nobiles, qui secum erant nutriti à juventute, & divisit illis regnum suum, dum adhuc viveret:* il faut entendre cela des gouvernemens qu'il leur avoit distribuez, & non de la qualité Roiale qu'ils ne prirent que long-temps aprés, comme tous les Historiens en conviennent. C'est aussi le sens du mesme Auteur un peu plus bas, qui dit, que les Capitaines d'Alexandre regnerent aprés lui, & se mirent la couronne sur la teste, c'est à dire que cela arriva
v. 8. 9. 10. quelques années aprés la mort d'Alexandre. *Et regnavit Alexander annis duodecim & mortuus est, & obtinuerunt pueri ejus regnum, unusquisque in loco suo,*

& imposuerunt omnes sibi diademata post mortem ejus, & filii eorum post eos &c.

Dans cette distribution de Provinces, qu'Alexandre avoit apparemment designées, & que Perdiccas executa, dans l'Europe, la Thrace & la Chersonnese furent donnez à Lysimachus. La Macedoine & l'Epire, & ce qui est au delà de la Macedoine, à Antipater & à Craterus. L'Egypte, la Libye & la Cyrenaïque en Afrique à Ptolemée fils de Lagus. Dans l'Asie Mineure la Cappadoce, la Paphlagonie, & les pays voisins du Pont, à Eumenes. La Pamphylie, la Lycie, la Lycaonie, & la grande Phrygie à Antigonus. La petite Phrygie à Leonatus. La Lydie à Menander, la Carie à Cassander, la Cilicie & l'Isaurie à Philotas. Dans l'Asie majeure la Syrie & la Phenicie à Laomedon, l'Armenie à Neoptolemus, la Mesopotamie à Arcesilaus, la province de Babylone à Archon. La Medie à Atropates beaupere de Perdiccas. La Bactriane & la Sogdiane à Philippe. L'Hircanie & la Parthie à Phrataphernes. La Carmanie à Trepolemus, la Bactriane ulterieure, & la Paropamise à Oxyartes. L'Arie & la Drangiane à Stasanor, la Susiane à Scynus, l'Arachosie & la Gedrosie à Sibyrtius. L'Inde fut partagée entre plusieurs autres.

Cette multitude de Commendans est une preuve manifeste, que c'estoient des gouvernemens, & non des Royaumes, qu'Alexandre, ou Perdiccas leur avoient donnez. Car c'eût esté détruire l'Empire que de le partager en tant de pieces. En effet Justin & Plutarque remarquent qu'ils s'abstinrent tous de prendre la couronne & le nom de Roi, pendant que les enfans & les heritiers d'Alexandre vécurent. *Iust. l. 15. c. 2.*

En 3682. comme ces Gouverneurs avoient une autorité presque souveraine, ils ne tarderent gue-

res à combattre les uns contre les autres. Leonatus fut tué dans un combat par les troupes d'Antipater. En 3683. Arideus ayant employé deux années aux appareils des funerailles d'Alexandre, l'accompagna jusqu'à Alexandrie, où il fut enterré. Perdiccas declara la guerre à Ptolemée avec peu de justice, pour se rendre maistre de l'Egypte. Il y amena avec luy les deux Rois, l'un frere, l'autre fils d'Alexandre. Mais sa conduite y parût si peu supportable, que les gens de cheval conspirerent contre luy & le tuerent dans sa tente. Eumenes avoit déja défait dans une bataille rangée Craterus & Neoptolemus, dans la Cappadoce, où ils perirent tous deux. Antigonus & Antipater furent envoyez pour se venger d'Eumenes. Antigonus n'avoit qu'un œil, & on le nommoit le Cyclope. Antipater le declara tuteur des Rois en la place de Perdiccas, & Generalissime de leur armée, aprés quoy il marcha lui seul contre Eumenes. Neanmoins depuis il reprit la conduite des Rois, pour les emmener en Macedoine, & laissa à Antigonus la guerre contre Eumenes.

Iust. Curt. Plut.

En 3684 Ptolemée Roi d'Egypte entreprit d'ajoûter à ses Etats la Phenicie & la Syrie. Il surprit la ville de Jerusalem, & en emmena cent mille prisonniers; dont il en incorpora trente mille à ses troupes, afin d'en faire l'élite de ses soldats & de ses officiers de guerre; on fit des esclaves de tout le reste En 3685. Antipater mourut, & laissa la charge des Rois & des armées à Polysperchon. En 3687. Aridée ou Philippe frere d'Alexandre fut mis à mort par le commandement d'Olympias. En 3689. Cassander fit mourir Olympias mere d'Alexandre, & enferma dans une prison Alexandre fils du mesme Alexandre le Grand avec sa mere Roxane. Eumenes aprés plusieurs grands avantages remportez sur Antigonus, fut enfin trahi par sa propre armée, &

Ioseph.

remis entre ſes mains. Antigonus le fit enfin mourir & vint de là ſe rendre maiſtre de Babylone, Seleucus qui en eſtoit Gouverneur, s'eſtant retiré vers Ptolemée en Egypte. Les Chaldéens avertirent Antigonus, que s'il laiſſoit échaper Seleucus, il le verroit un jour maiſtre de toute l'Aſie, & qu'il y perdroit lui-meſme la vie & ſes Etats dans un combat. Antigonus fit toutes les diligences poſſibles, mais il ne pût empeſcher que Seleucus ne ſe jettaſt dans l'Egypte, & ne liguât contre luy Ptolemée, Caſſander & Lyſimachus, l'an du monde 3690. On fit de part & d'autre de grands préparatifs de guerre. En 3691. Ptolemée donna bataille à Demetrius Poliorcetes fils d'Antigonus dans la Paleſtine, prés de Gaza, & la gagna. Seleucus avec de fort petites troupes que Ptolemée lui donna, alla ſe remettre en poſſeſſion de ſon gouvernement de la province de Babylone, pouſſa ſes conqueſtes juſqu'à la Suſiane, la Medie & autres provinces voiſines, ce qui l'éleva à toute la grandeur & la majeſté des Rois. C'eſt auſſi de cette année 3692 qu'on compta les années de Seleucus & des Seleucides, & c'eſt comme en uſe l'Auteur du ſecond livre des Machabées : l'Auteur du premier livre compte les années des Grecs, en commençant au printemps de l'année précedente; Ptolemée compte les années des Chaldéens depuis l'année ſuivante, en laquelle Demetrius reprit Babylone ſur ceux que Seleucus y avoit laiſſez.

Iuſt. Diod. Appian.

Diod. Plut.

En 3693. Caſſander, Ptolemée & Lyſimachus firent la paix avec Antigonus, & ils convinrent que Caſſander gouverneroit l'Europe, juſqu'à ce qu'Alexandre fils de Roxane fut en eſtat de gouverner; Ptolemée l'Egypte & la Libye, Lyſimachus la Thrace, & Antigonus toute l'Aſie. Caſſander craignant qu'on ne le dépoüillaſt entierement, commanda à ceux qui avoient en leur garde Roxane & ſon jeune

fils Alexandre, qu'ils leurs trenchassent la teste. Enfin en 3695. il persuada à Polysperchon, de faire mourir Hercule fils du grand Alexandre avec sa mere Barsine. Ainsi toute la maison roiale d'Alexandre estant éteinte, les Gouverneurs des Provinces commencerent à user d'une autorité souveraine; & se declarerent enfin Rois. Ce fut en 3698. qu'Antigonus aprés une grande victoire remportée par son fils Demetrius, prit la qualité de Roy avec la couronne. Ptolemée, Cassander, Seleucus & Lysimachus en firent autant aussi-tost aprés. En 3699. Seleucus se trouva Roy de Medie & de Babylone, & prit le surnom de Nicanor, à cause de ses grandes victoires qu'il poussa jusqu'aux Indes, marchant sur les pas d'Alexandre. La mesme année Ptolemée affermit son Empire par une celebre victoire, ce qui donna occasion à l'Astronome Ptolemée de commencer son regne de cette année, dix-neuf ans aprés la mort d'Alexandre.

Diod. Iust. Plutar. Appian.

En 3703. se donna le plus sanglant de tous les combats dans la Phrygie, entre Antigonus & Demetrius d'un costé, & tous les autres Rois de l'autre. Demetrius mit en déroute l'aîle d'Antiochus fils de Seleucus, & le poursuivit si chaudement, qu'il ne pensa plus à venir secourir son pere, qui se trouvant seul exposé à tant d'ennemis, fut enfin accablé & tué, à l'âge de plus de quatre-vingts ans. Les Rois victorieux partagerent entre eux les Etats d'Antigonus. Seleucus & Ptolemée se trouverent les plus puissans; & laisserent à leurs successeurs une longue matiere de guerres & de combats. Daniel les a representez dans sa Prophetie, nommant les Seleucides les Rois d'Aquilon, ou du Nort, & les Ptolemées les Rois d'Auster, ou du Midi.

Cap. 11.

En 3704. Seleucus bastit la ville d'Antioche, & la nomma du nom de son fils Antiochus. En 3707.

Caſſander mourut & laiſſa trois enfans, Philippe, Antipater & Alexandre, qui regnerent trois ou quatre ans aprés luy. En 3709. Neoptolemus ayant eſté tué, Pyrrhus commença à regner dans l'Epire. En 3713. Seleucus appella les Juifs, & leur donna la liberté d'habiter dans toutes les villes qu'il avoit baſties, avec les meſmes privileges que les Grecs & les Macedoniens. Il avoit ſeize villes, qu'il nomma Antioches du nom de ſon pere, ſix Laodicées du nom de ſa mere, neuf Seleucies de ſon propre nom, trois Apamées du nom de ſa femme, une Stratonicée du nom de ſon autre femme. *Ioſephus. Appian. in Syriac.*

En 3721. mourut Ptolemée fils de Lagus. Il avoit reſigné ſes Etats quinze mois auparavant à ſon fils Ptolemée Philadelphe, au regne duquel le fameux Aſtronome Denis commença ſon Ere Dionyſienne. Le nouveau Roy fit d'abord mourir ſes deux freres, ce qui le rendit indigne du nom de Philadelphe. En 3722. Antiochus fils de Seleucus Nicanor, épouſa ſa belle mere Stratonice, du conſentement de ſon pere Seleucus. En 3723. Lyſimachus paſſa en Aſie, pour y faire la guerre à Seleucus. Il y fut tué lui-meſme dans un combat qui ſe donna dans la Phrygie, & ce fut le dernier de tous les combats qui ſe donnerent entre les Capitaines du grand Alexandre, dont il ne reſtoit plus que ces deux derniers, de trente-quatre qu'ils avoient eſté. Seleucus ſe crût monté au comble de la gloire, ſe voyant ſeul reſté de tous les compagnons de guerre d'Alexandre. Mais ſept mois aprés, comme il penſoit aller finir ſes jours en paix dans la Macedoine ſa patrie, il y fut tué en 3724. par Ptolemeus Ceraunus fils de Ptolemée fils de Lagus, dont il avoit eſté le bienfaicteur & comme le pere. Il mourut âgé de ſoixante & treize ans, quarante-trois ans aprés la mort d'Alexandre, de la grandeur & de la puiſſance dûquel il avoit le plus *Appian. Iuſtin.*

approché. Ptolemée Ceraunus se mit d'abord la couronne sur la teste. Antiochus Soter avoit aussi receu la succession de son pere Seleucus. En 3725. Pyrrhus estant passé en Italie, les Gaulois entrerent dans la Grece, y défirent Ptolemée Ceraunus, qui s'estoit fait Roy de Macedoine, & le tuerent.

IV. L'an 3727. ou environ, Ptolemée Philadelphe passionné pour toutes les belles sciences, donna la charge de sa Bibliotheque à Demetrius Phalereus, à la persuasion duquel il fit venir soixante & douze Interpretes Hebreux, pour traduire la Bible en langue Greque. Il achetta aussi les livres qu'Aristote avoit autrefois amassez dans sa Bibliotheque. Ptolemée demandant à Demetrius combien il avoit déja de livres, il luy répondit qu'il en avoit deux cens mille, & qu'il esperoit d'en avoir bien-tost cinq cens mille. Ptolemée rachetta & mit en liberté cent mille esclaves Juifs, & les renvoya en leur pays, en retenant seulement quelques-uns dans ses armées. Il envoya aussi des presens tres-magnifiques au temple de Jerusalem; & y fit faire des sacrifices.

Ioseph. Aristaus.

En 3733 Pyrrhus fut tué. En 3743. Antiochus fils de Seleucus Soter, mourut, & eut pour successeur Antiochus son fils, qu'on surnomma Dieu, Θεὸς. Ptolemée Philadelphe pour finir la guerre, luy donna sa fille Berenice en mariage, l'obligeant de repudier Laodicé, quoy qu'il en eut déja deux fils, Seleucus Callinicus, & Antiochus Hierax.

En 3754. les Parthes & les Perses irritez des impudicitez & des violences d'Antiochus Theos, se revolterent & jetterent les fondemens d'un nouvel Empire, dont les Macedoniens furent chassez, & où les Romains ensuite trouverent de redoutables adversaires. Les Bactriens & les autres peuples d'Orient commencerent aussi à secoüer le joug des Macedoniens. En 3758. Antiochus rappella dans son

Palais Laodicé avec ses enfans. Laodicé craignant qu'il ne rappellast un peu aprés Berenice, empoisonna ce malheureux Prince, & fit succeder en sa place Seleucus qu'on surnomma Callinicus & Pogon. Ptolemée Philadelphe mourut aussi dans l'Egypte, quoy qu'il prétendit follement avoir trouvé l'art de se rendre immortel. Il avoit regné quarante ans, & eut pour successeur Ptolemée Evergetes, qu'il avoit eu d'Arsinoë fille de Lysimachus. Laodicé fut malheureuse dans les efforts qu'elle fit pour faire mourir Berenice & son fils. Toutes les villes se revolterent aussi-tost contre elle, & se rendirent à Ptolemée, qui fit mourir Laodicé, entra dans la Syrie, poussa jusqu'à Babylone, & se rendit maistre presque de toute l'Asie sans combat. A son retour Ptolemée passa par Jerusalem, & y offrit plusieurs sacrifices en actions de graces. Il rapporta en Egypte plusieurs de ces Idoles, que Cambyse en avoit autrefois emportées, & ce fut ce qui lui fit donner le nom d'Evergetes. En 3759. Seleucus équippa une grande flotte pour recouvrer les villes que Ptolemée luy avoit enlevées. *Iustin.* La tempeste ruina entierement sa flotte, de quoy ces villes furent si touchées de compassion, qu'elles se remirent presque toutes dans son obeïssance.

En 3760. Seleucus Callinicus ayant esté vaincu par Ptolemée Evergetes, voulut ceder à son frere Antiochus une partie de l'Asie, pour l'attacher plus étroitement à ses interests. Mais Antiochus quoy qu'il n'eut encore que quatorze ans, tâcha de surprendre tous les Etats de son frere, & merita le nom de *Hierax*, ou Eprevier. En 3778. il tomba entre les mains de Ptolemée Evergetes, & s'estant échappé de ses prisons, il fut tué par des larrons. Son frere Seleucus Callinicus tomba de cheval peu de temps aprés, & mourut de cette chûte; laissant

deux enfans, dont l'aîné nommé Seleucus Ceraunus ne regna que trois ans. Le puîné fut le grand Antiochus, qui fit tant de grands exploits. Il succeda à son frere en 3781. En 3783. mourut Ptolemée Evergetes, on crût que son fils luy avança la mort. Ce qui luy fit donner à contresens le nom de Philopator. On le nomma aussi *Tryphon* & *Gallus*, à cause de ses débauches. Il fit mourir son frere Magus avec Berenice qui en estoit la mere. En 3784. Philippe fils de Demetrius commença de regner en Macedoine.

En 3786. Antiochus le grand se jetta sur la Palestine; Ptolemée vint l'y rencontrer à Raphia, où il se donna un combat fort sanglant. Le succés en eut esté funeste à Ptolemée, si sa sœur Arsinoë ne se fut avancée au milieu des troupes, & ne leur eut augmenté le courage par ses promesses. Aprés cette victoire toutes les villes à l'envi se rendirent à Ptolemée. Le Senat & les Vieillards des Juifs estant venus le feliciter de sa victoire, il se rendit à Jerusalem, y admira la beauté du Temple. Mais ayant voulu entrer jusques dans les endroits où les seuls Prestres sont admis, on lui fit d'étranges oppositions; & comme il ne s'y rendoit pas, le grand Prestre Simon se mit en prieres. Aprés quoy ce Roy perdit la parole, & on le retira du Temple demi mort.

Mach. l. 3. c. 1.
Polyl. l. 5.

En 3788. Ptolemée commença à persecuter les Juifs, publiant des libelles contre eux, les privant mesme de la liberté & de la vie. Plusieurs d'entre eux eurent de lâches complaisances pour ce Roy, les autres eurent de l'aversion d'eux; & quoy qu'ils ne manquassent point aux devoirs de l'obeïssance, le Roy les fit tous assembler dans l'Hippodrome d'Alexandrie, pour les exposer à la fureur de cinq cens élephans, ausquels il avoit auparavant fait

donner du vin mélé avec de l'encens. Les deux jours suivans le Roy se trouva si assoupi, qu'il ne pût se trouver à cet horrible spectacle qu'il fallut differer. Le troisiéme jour deux Anges se firent voir, & donnerent tant de frayeur au Roy & aux autres spectateurs, qu'on relâcha tous les Juifs. Le Roy se declara leur protecteur, & les regala durant sept jours. Il leur permit mesme de faire mourir leurs Apostats. *Mach. l. 3.*

En 3795. nâquit Ptolemée Epiphane, fils de Ptolemée Philopator, & d'Eurydice sa sœur & sa femme. Cinq ans aprés il succeda à son pere. En 3800. Philopator estant mort, son fils Ptolemée Epiphane luy succeda. Antiochus Roy de Syrie, & Philippe Roy de Macedoine se liguerent contre luy, pour partager ses Etats. Antiochus se saisit de la Judée. Scopas la reprit pour le Roy pupille, & il la perdit encore une fois. En 3803. les Romains envoyerent des Ambassadeurs à Philippe Roy de Macedoine, pour luy défendre de rien entreprendre sur l'Egypte. Ils envoyerent aussi Emylius Lepidus en Egypte, pour y servir de tuteur au jeune Roy. Philippe ne déféra pas aux ordres du Senat de Rome, & la guerre ne tarda pas de s'échauffer entre eux.

En 3810. Antiochus combla les Juifs de presens & de loüanges. Il donna plusieurs franchises au Temple & à la ville de Jerusalem. Il transporta dans la Phrygie & dans la Lydie deux mille familles de Juifs, pour contenir ces provinces dans l'obeïssance. C'estoient de ces familles de Juifs qui faisoient leur séjour dans les provinces de Babylone & de Mesopotamie. *Ioseph. L. 12. c. 3.*

V. En 3812. Antiochus resolu de faire la guerre aux Romains, donna sa fille Cleopatre en mariage au Roy d'Egypte, lui donnant en mesme temps la Celesyrie pour dot. Ce n'estoit apparemment qu'un

piege qu'il tendoit au jeune Ptolemée, qui se tint sur ses gardes, & gagna si bien Cleopatre, qu'elle fut plus fidele à son mari qu'à son pere. En 3813. Antiochus fut vaincu par les Romains dans la Grece aux Thermopyles, & se retira dans l'Asie.

En 3815. les deux Scipions firent la guerre à Antiochus en Asie, & aprés plusieurs combats l'obligerent d'accepter une paix qui luy retranchoit une partie de ses Etats, & l'assujettissoit à un grand tribut pendant douze années. On luy laissa la Comagene, la Syrie, la Judée, & au delà de l'Euphrate l'Assyrie, la Susiane & la province de Babylone. Antiochus disoit aprés cela d'assez bonne grace, que les Romains l'avoient obligé, en le déchargeant du poids & des soins du gouvernement de tant de provinces. En 3817. Antiochus declara pour son successeur son fils Seleucus Philopator, & se voyant épuisé par les tributs qu'il falloit payer aux Romains, il alla piller le riche temple de Jupiter Belus dans Elymais. Les peuples voisins accoururent, & le tuerent avec toute sa suite.

Cicero pro Deiotaro. Val. Max. L. 4. c. 1.

Seleucus Philopator succedant à son pere regna douze ans, avec moins de gloire que ses Ancestres, à cause des grandes pertes que son pere avoit faites. Il fit de grands presens au temple de Jerusalem, & il fournit de son trésor roial toute la dépense des sacrifices qui s'y faisoient.

Machab. L. 2. c. 3.

VI. En 3821. quelque foible que fut la Republique de Lacedemone, elle avoit encore neanmoins ses Rois. Areus en estoit un, celuy qui envoya des Ambassadeurs & des lettres au grand Prestre Onias III. Ces lettres sont rapportées par Joseph au long, & plus succinctement dans les livres des Machabées, selon la proprieté de la langue Hebraïque. Car saint Jerôme croit que ces livres furent premierement écrits en Hebreu. Ces lettres font foy que les Spartiates

Ioseph. L. 12. c. 4. 5. Mach. l. 1. c. 12.

Spartiates estoient originairement descendus des mesmes Ancestres que les Juifs. Dequoy nous avons ailleurs donné assez de preuves.

En 3824. Ptolemée Epiphane assemblant des troupes, pour surprendre Seleucus, un de ses Capitaines luy demanda, où estoient les trésors pour fournir à cette dépense. Il repartit, que ses amis estoient ses trésors. Les Grands craignant qu'il ne les pillast l'empoisonnerent. Il avoit fait paroistre beaucoup de sagesse & de moderation, pendant qu'il suivit les conseils d'Aristomenes. Mais aprés qu'il s'en fut défait, en luy faisant avaler de la ciguë, il se porta à de si grands excés, qu'il fut souvent en danger d'estre chassé de ses Etats. Il laissa deux fils fort jeunes, Philometor & Physcon. Philometor luy succeda & regna trente-cinq ans.

En 3826. Philippe Roy de Macedoine mourut, & Perses, ou Persée son fils regna onze ans aprés luy. En 3828. le traistre Simon avertit Apollonius Préfet de la Phenicie, qu'il y avoit dans le temple de Jerusalem de fort grandes richesses, qu'on pouvoit faire tomber entre les mains du Roy. Apollonius donna cet avis au Roy Seleucus, qui envoya son Trésorier Heliodore pour se saisir de ce trésor. Le grand Prestre Onias & tout le peuple firent des remonstrances & des oppositions inutiles à Heliodore; l'asseurant que ce n'estoient que les déposts des veuves & des orphelins, & de quelques personnes de qualité. Il fallut qu'Onias se mit en prieres, & alors Heliodore fut fustigé par la main invisible des Anges, qui le laisserent comme mort. Onias luy rendit la santé & les forces par ses prieres, aprés quoy il alla entretenir Seleucus de la sainteté du Temple & de la toute-puissance de Dieu. *Machab. L. 2. c. 3.*

CHAPITRE IX.

Suite de la Monarchie des Grecs, les Machabées, & les Assamonéens.

I. Pontificat venal à Ierusalem, les Iuifs passent au culte & aux mœurs des Gentils. Profanation & pillage du temple de Ierusalem par Antiochus; le temple de Garisim dedié à Iupiter.

II. Fin du royaume de Macedoine, qui avoit duré six cens vingt-six ans depuis Caranus. Profanation horrible du Temple & de tout le culte Iudaïque : martyre du saint Vieillard Eleazar & des sept freres Machabées, Mattathias & ses cinq fils nommez Machabées & Assamonéens. Renouvellement, & nouvelle dédicace du Temple. Autre temple de Dieu dans l'Egypte, semblable à celuy de Ierusalem.

III. Victoires de Iudas Machabée, son alliance avec les Romains, sa mort, ses freres & successeurs; nouveau temple de Dieu en Egypte basty par les Iuifs. Contestation sur les deux temples de Dieu à Ierusalem & à Garisim : Philometor prononce pour celuy de Ierusalem. Mort de Ionas, Nathan.

IV. Simon son frere luy succede, & est declaré grand Prestre, Duc & Prince des Iuifs, avec un parfait affranchissement du joug des Gentils. Par quelle occasion les sciences & les arts se renouvellerent à Alexandrie. Iesus fils de Sirach, l'Ecclesiastique.

I. EN 3829. Antiochus, fils du grand Antiochus, qui avoit esté long-temps retenu en ostage à Rome, revint dans son pays, & passant par Athenes, il y apprit que le Roy Seleucus son frere avoit esté mis à mort par Heliodore, qui prétendoit à la couronne. Eumenes & Attalus repousserent Heliodore, & firent succeder Antiochus à son frere Seleucus, pendant que Demetrius fils de Seleucus, à qui le Royaume estoit deu, estoit retenu ostage à Rome, n'ayant encore que dix ans. Cette entrée si glorieuse d'Antiochus dans ses Etats, lui firent donner le nom d'Epiphanés, ou

Appian. in Syriac.

d'Illustre ; mais les fureurs où il se porta, lui firent encore plus justement donner celui d'Epimanés, ou d'Insensé, selon Polybe, rapporté par Athenée. Il se trouva d'abord à toutes les débauches de la jeunesse, & quittant ses habits Royaux il commença à imiter, ou à contrefaire ce qui se faisoit à Rome dans les brigues & les élections des Ediles & des Tribuns, demandant lui-mesme ces charges & les exerçant, ce qu'on ne pouvoit prendre que pour des extravagances.

Athen. l. 2. c. 2. L. 5. c. 4. L. 10. c. 12. Diod. Sicul. in Excerpt. Valesi. pag. 305. 306.

Jason s'ennuyant de la trop longue vie de son frere Onias III. grand Prestre des Juifs, s'engagea à donner à ce mesme Roy Antiochus de fort grandes sommes d'argent, s'il vouloit luy donner la charge de grand Prestre, & luy permettre d'ériger à Jerusalem une Academie, pour élever la jeunesse à la maniere des Grecs, & donner à ceux de Jerusalem la qualité & les privileges de Citoyens d'Antioche. Ce Roy avare accorda toutes ces conditions, & Onias estant mort peu aprés, toute la ville de Jerusalem se trouva empoisonnée des manieres & des pratiques impies des idolatres. On trouva l'invention de ne paroistre plus circoncis, quand il falloit paroistre nû aux exercices de la lutte, & aprés cela le culte de la religion Judaïque fut extrémement negligé. En 3832. Jason envoya Menelaus pour porter à Antiochus les sommes d'argent qu'il luy avoit promises. Menelaus promit à Antiochus trois cens talens de plus, & il se fit donner la place de Jason, qu'il força de se retirer dans le pays des Ammonites, aprés avoir joüy seulement trois ans du Pontificat.

Machab. L. 2. c. 7. & L. 1. c. 1. 2. 4. Ioseph. Ant. L. 12. c. 6.

En 3833. Antiochus estant en guerre avec Ptolemée, gagna une bataille sur luy, entre Peluse & le mont Casius ; & faisant semblant de vouloir prendre la tutelle de ce jeune Roy, se rendit maistre de toute l'Egypte sans beaucoup de difficulté. Peu de

Machab. L. 2. c. 4. 10. temps aprés Antiochus se jetta encore sur l'Egypte ; & ce fut alors qu'on vit à Jerusalem pendant quarante jours des troupes de pietons & de cavaliers *Ibid. c. 5.* qui combattoient dans l'air ; prognostiques certains des maux, dont on estoit menacé. Cependant un faux bruit ayant couru de la mort d'Antiochus, Jason se jetta dans Jerusalem avec quelques troupes, ne pensant pas que c'estoit un fort grand malheur d'estre heureux contre sa patrie. Son bonheur ne fut pas long, ayant esté encore obligé de se retirer en Arabie, où il fut l'objet de la haine & de l'indignation publique.

En 3834. Antiochus à son retour d'Egypte, ayant appris qu'on s'estoit réjoüy à Jerusalem de la nouvelle de sa mort, quoy que fausse, marcha droit contre elle, y entra partie de gré, partie de force, y exerça toutes les cruautez possibles, y ayant eu quarante mille hommes de tuez, & autant de prisonniers qu'on vendit. Il entra mesme dans le Temple, y estant conduit par le perfide Menelaus, & en enleva tout ce qu'il y avoit de saint & de riche ; l'autel d'or, le chandelier, la table des pains de proposition, les vases, les encensoirs, les couronnes, toutes les incrustations d'or & tout l'argent. Quoy qu'en disent quelques Auteurs profanes, les meilleurs Historiens confessent, qu'il ne trouva rien de superstitieux dans le Temple, rien que de saint & de religieux.

En 3835. Philometor s'estant entierement plongé dans les délices, Antiochus vint se saisir de toute l'Egypte, & luy osta la couronne. Ceux d'Alexandrie luy donnerent pour successeur son frere Evergetes, ou le Bienfaisant. Sa conduite luy fit donner depuis le nom de Cacergetes, ou de Malfaisant, & de Physcon, ou Ventru. Les deux freres regnerent un peu de temps ensemble, mais peu de temps aprés

Philometor fut chaſſé & banny. En 3836. Antiochus prit le pretexte de vouloir rétablir Philometor, pour faire la guerre en Egypte ; & s'en retourna en Syrie, laiſſant des troupes à Philometor, afin que la guerre entre les deux freres achevaſt de les ruiner. Ils s'accommoderent neanmoins entre eux & regnerent conjointement. Antiochus en témoigna du déplaiſir, retourna en Egypte, & demanda aux deux freres qu'ils luy cedaſſent une partie de leurs Etats.

Il envoya en meſme temps ſon Intendant des Finances Apollonius contre les Juifs. Jeruſalem fut pillée, une partie des habitans maſſacrez, & plus de dix mille faits eſclaves; le Temple fut ſoüillé, le Sanctuaire deſolé, les ſacrifices ceſſerent, & cette deſolation dura trois ans & ſix mois. On bâtit une citadelle dans la Cité de Sion, d'où on faiſoit tous les jours des ſorties pour piller & pour maſſacrer ceux de Jeruſalem. La plûpart des habitans s'enfuirent, & Judas Machabée avec neuf autres ſe retira dans les montagnes. Les Samaritains écrivirent à Antiochus pour n'eſtre pas enveloppez dans la meſme perſecution que les Juifs, & pour l'aſſurer qu'ils eſtoient Sidoniens d'origine, enfin pour luy demander que le Temple de Gariſim, qui ne portoit le titre d'aucun Dieu particulier, fut nommé le Temple de Jupiter Grec. *L. 1. Mach. c. 1. L. 2. c. 5. L. 1. Mach. c. 4.*

Perſée Roy de Macedoine fut vaincu par les Romains, & en luy finit le Royaume de Macedoine, qui avoit duré ſix cens vingt-ſix ans depuis Caranus. Les Seleucides de Syrie, & les Ptolemées d'Egypte en garderent quelques reſtes. Le jour qui préceda celuy du combat, Sulpitius Gallus Tribun prédit à l'armée, afin qu'elle ne s'effrayaſt point, l'éclipſe qui devoit arriver la nuit ſuivante, l'heure & la durée, ayant eſté le premier des Ro- *Plin. l. 2. c. 12. Liv. l. 44.*

mains qui ait ſceu calculer les éclipſes.

Antiochus alloit ſe ſaiſir de Peluſe, lorſque Popilius envoyé de Rome l'arreſta, & l'obligea de s'en retourner ſur ſes pas, luy declarant la guerre, s'il entreprenoit rien ſur les Etats des Rois d'Egypte.

II. En 3837. Antiochus publia un Edit, qui commandoit à tous ſes ſujets de ſuivre uniformement les coûtumes & la religion des Grecs. Il envoya en meſme temps des gens pour profaner Jeruſalem & le Temple. Le Temple de Jeruſalem fut nommé de Jupiter Olympien, & celuy de Gariſim de Jupiter Hoſpitalier. Les ſacrifices, les autels, les feſtes, les Miniſtres ſacrez & toutes les marques du culte Judaïque ceſſerent, on ſubſtitua par tout le culte des Idoles Greques. On ne vit qu'apoſtaſies & débauches execrables. L'an 145. du regne des Grecs on vit l'abomination de la deſolation ſur l'autel, c'eſt à dire, la ſtatuë de Jupiter Olympien. On brûla les livres ſacrez par tout où on les trouva. On exerça cent cruautez contre tous ceux qui ne voulurent pas renoncer à la loy de Moïſe. Le ſaint vieillard Eleazar de l'ordre des Preſtres, âgé de quatre-vingt-dix ans, aima mieux la mort que de manger des viandes défenduës. Les ſept freres qu'on nomma Machabées, du nom de leur aîné, ſouffrirent à Antioche diverſes ſortes de morts tres-cruelles avec leur mere pour le meſme ſujet. Mattathias, ou Matthias, de famille ſacerdotale, ſe retira à Modin prés de Dioſpolis avec ſes cinq enfans, qui furent auſſi nommez Machabées du nom de Judas Machabée, le plus vaillant d'entre eux. Ils furent auſſi nommez Aſſamonéens, du nom d'Aſſamonæus pere de Simeon, ayeul de Jean, & biſayeul de Mattathias. Les Miniſtres d'Antiochus preſſant Mattathias de ſacrifier à une Idole, ſon zele le tranſporta & il ſe jetta ſur un perfide Juif qui ſacrifioit, il l'im-

mola sur le mesme autel, tua le Préfet d'Antiochus, & exhortant ses compatriotes à l'observance de la loy de Dieu, il en emmena un bon nombre dans les deserts. Ils n'oserent une fois s'y défendre le jour du Sabbat, mais depuis ils se défirent de ce scrupule.

En 3838. mourut Mattathias, laissant Simon pour pere & pour conseiller à ses enfans & à ses troupes, & Judas Machabée pour General. Judas profitant de l'absence d'Antiochus, reprit plusieurs places, & y rétablit le culte Judaïque. Il remporta plusieurs grands avantages sur les Lieutenans d'Antiochus, & se vint enfin rendre maistre de Jerusalem & du Temple, qu'il purifia en 3840. y rétablissant l'autel, le chandelier, la table, les sacrifices, aprés avoir tiré un feu nouveau avec des pierres à fusil. Il y avoit précisement trois ans que le Temple avoit esté profané. On en fit une nouvelle Dedicace pendant huit jours. On ordonna que cette feste de la Dedicace se renouvelleroit tous les ans; on la nomma encore la feste des Tabernacles, la Scenopegie, *Encænia*, *Dies luminum*, à cause des lampes qu'on y allumoit, & des palmes & autres branches qu'ils y avoient portées, pour marquer leur joye, & la memoire du séjour qu'ils venoient de faire dans le desert. Ils se munirent aussi de bonnes murailles contre la garnison & la citadelle du mont de Sion. Antiochus voulut piller le riche Temple de Diane à Elymais en Perse, & en fut repoussé. Ayant appris les pertes que ses Lieutenans avoient faites en Judée, & le rétablissement du culte divin à Jerusalem, il se resolut d'abolir le Judaïsme, & de faire un cimetiere de Jerusalem; mais comme il précipitoit son retour, une violente cholique, & une foule d'autres maladies le saisirent à Tabis prés de Babylone, où reconnoissant que c'estoit un effet

Machab. L. 1. c. 6. L. 2. c. 9.

de la vengeance du Ciel, il confeſſa qu'il n'eſtoit pas juſte qu'un homme ſujet à la mort s'élevat d'orgueil contre Dieu; promit de laiſſer aux Juifs à l'avenir le libre uſage de leurs loix, de leur temple & de leurs ſacrifices, d'embraſſer luy-meſme leur religion, & de publier par tout la puiſſance du vray Dieu. Aprés cela il mourut, laiſſant ſon fils & ſon ſucceſſeur Antiochus, âgé ſeulement de neuf ans. Lyſias éleva ce jeune Prince & le nomma Eupator.

Judas Machabée aprés avoir rangé au devoir pluſieurs nations voiſines, défit une armée de quatre-vingt mille hommes, que Lyſias avoit amené contre luy; & l'obligea de demander la paix qu'il luy accorda.

Demetrius fils de Seleucus Philopator, qui eſtoit encore oſtage à Rome, demanda d'eſtre renvoyé, pour prendre poſſeſſion des Etats de ſon pere, poſſedez par un mineur fils de ſon oncle. Le Senat jugea que ce Roy mineur luy ſeroit plus ſoumis, que Demetrius déja âgé de vingt-trois ans, refuſa de le renvoyer, & envoya des Ambaſſadeurs pour gouverner les Etats du jeune Roy.

Lyſias dreſſa une ſeconde armée de plus de cent mille hommes, & la mena contre Jeruſalem, avec le Roy Antiochus Eupator. Judas eut quelque avantage dans pluſieurs petits combats, mais il ne pût empeſcher que le ſiege ne ſe formaſt devant Jeruſalem, qu'Antiochus avoit reſolu de perdre. C'eſtoit l'année Sabbatique, ce qui faiſoit qu'on manquoit de vivres. En meſme temps arriva Philippe, à qui Antiochus Epiphanes mourant, avoit donné la tutelle de ſon fils & la regence de ſon Royaume, & prétendit chaſſer Lyſias qui rempliſſoit ces dignitez. Lyſias prit ces deux pretextes pour conſeiller au Roy de faire la paix avec les Juifs, & de les laiſſer vivre ſelon leurs loix. Le Roy entra dans la

ville, offrit des sacrifices au Temple, traita les habitans avec beaucoup de douceur, quoy qu'en sortant de la ville il commanda qu'on en rasast les murailles. En 3842. on fit mourir le faux Pontife Menelaus, en le précipitant dans des cendres, comme l'auteur de tous les troubles; le Roy luy substitua neanmoins Alcimus, de l'ordre des Prestres, mais d'une autre branche, que de celle des grands Prêtres, & tres-indigne de ce rang. Onias fils du Pontife Onias III. se retira alors dans l'Egypte, & obtint de Philometor & de Cleopatre sa femme, le pouvoir de bastir au vray Dieu un Temple dans la province d'Heliopolis, semblable à celuy de Jerusalem, où il exerça le Pontificat. *Ioseph. l. 12. c. 15. Et l. 20. c. 8.*

III. En 3842. Demetrius suivant le conseil que luy donnoit Polybe, & le prenant pour compagnon de ses avantures, sortit secretement de Rome, s'embarqua, descendit à Tripoli de Syrie, & feignant que le Senat de Rome l'envoyoit pour reprendre le Royaume de son pere, il y fut receu, aussi bien que dans plusieurs autres villes. Il marcha droit de là à Antioche, ou le jeune Roy Antiochus & Lysias estant venus au devant de luy, il les fit égorger, & mit la couronne sur sa teste. Demetrius se laissa surprendre à Alcimus, & le confirma dans la dignité de Pontife, luy donnant Bacchides pour l'aller établir dans Jerusalem. Bacchides s'en retourna aprés avoir fait quelques efforts, que Judas rendit inutiles. Nicanor fut envoyé par ce Roy avec d'autres troupes, & Judas le gagna si bien, qu'il fit un traité de paix avec luy. Demetrius excité par Alcimus, condamna ce traité, & blâma Nicanor, qui tâcha ensuite de surprendre Judas pour l'envoyer lié au Roy; mais il n'en put venir à bout, ni par force, ni par adresse. Enfin ayant menacé les Prestres de ruiner & de brûler le Temple, il marcha avec ses troupes *Machab. L. 1. c. 7. L. 2. c. 14.*

contre Judas, luy donna bataille, la perdit & y fut tué, Judas ayant encouragé ses gens par le recit d'un songe, où le grand Prestre Onias s'estoit montré à luy, priant pour le peuple, avec le Prophete Jeremie, qui luy avoit mis entre les mains une épée garnie d'or. Les villes voisines sortirent sur les fuyars, & d'une armée de trente-cinq mille hommes il n'en resta pas un seul. La teste de Nicanor fut portée à Jerusalem & mise sur le Temple, avec la main sacrilege, qu'il avoit osé élever contre ce mesme Temple en le menaçant.

Machab. L. 1. c. 7. L. 2. c. 14. 15.

Judas victorieux envoya à Rome pour faire alliance avec le Senat, & se faire affranchir de la servitude des Grecs. Les troupes de Demetrius le poursuivirent peu aprés, ayant à leur teste Bacchides. Elles estoient nombreuses, & Judas ne laissa pas de leur donner combat, quoy qu'il n'eut que huit cens hommes avec luy. Il défit l'aisle droite, où estoit Bacchides, mais dans l'attaque de l'aisle gauche ayant esté abandonné des siens, il fut tué luy mesme, six ans aprés la mort de son pere Mattathias. Jonathan & Simon l'enterrerent à Modin. Peu aprés les Ambassadeurs envoyez à Rome, revinrent avec un traité d'alliance entre les Romains & les Juifs, & le Senat écrivit à Demetrius, qu'il cessat d'opprimer les Juifs à l'avenir, alliez du peuple Romain. Jonathan prit la place de son frere Judas. Bacchides tâcha de le surprendre, & n'ayant pû le faire, il bâtit plusieurs places fortes dans la Judée, mesme pour nuire aux Juifs. En 3846. Bacchides traita enfin de paix avec Jonathan, & se retira absolument, luy laissant le paisible gouvernement du peuple, & la pleine liberté de rétablir la religion.

En 3851. Alexandre Balas, se disant fils d'Antiochus Epiphanes, se presenta à Ptolemaïde de Phenicie, y fut receu, & y commença son regne.

Demetrius Soter en ayant eu le vent, envoya ses deux fils, Demetrius Nicator, & Antiochus Sidetes, à Cnidus, à un de ses amis, avec une grande quantité d'or, pour les mettre à couvert du danger. Aprés cela il permit à Jonathan de lever des troupes, & luy remit les ostages & les places fortes dans Jerusalem & au voisinage. Jonathan ne tarda pas de s'établir à Jerusalem, d'en chasser les étrangers, de s'y fortifier. Le Roy Alexandre pour gagner aussi son amitié, luy envoya à l'envi la pourpre, la couronne, & le faisant son ami, le declara grand Prêtre de sa nation. En 3852. Jonathan prit l'Etole Pontificale, l'année 160. du regne des Grecs. Il estoit de race Sacerdotale, mais non de la famille Pontificale de Jaddus, dont le successeur Onias estoit alors en Egypte. Demetrius Soter offrit aux Juifs des avantages encore plus grands, mais ils ne jugerent pas à propos de se fier à luy.

En 3854. Alexandre Balas & Demetrius Soter se donnerent un sanglant combat, où Demetrius par sa valeur sembloit avoir l'avantage, mais enfin forcé de plier, il fut poussé dans un bourbier, d'où ne pouvant sortir, il fut tué à coups de fléches. Alexandre confessant qu'il estoit redevable de sa victoire à Ptolemée Philometor Roy d'Egypte, luy demanda sa fille Cleopatre en mariage. Il la luy accorda & la mena lui-mesme à Ptolemaïde, où le mariage se fit. Jonathan y fut appellé par Alexandre, qui le fit vestir de pourpre, le mit au nombre de ses premiers amis, & luy donna la conduite des troupes de la Judée.

Philometor & Cleopatre avoient confié presque toute la conduite de leur estat à Onias & à Dositheus Juifs. Onias aprés beaucoup de services rendus à ces Rois, leur representa que les Juifs de la Celesyrie, de la Phenicie & de l'Egypte avoient

Ioseph. l. 2. Con. Apio. Ioseph. l. 13. c. 6.

plusieurs petits temples, où toute la bienseance du culte divin n'y estoit pas gardée; qu'il seroit donc plus à propos d'en bâtir un dans la province d'Heliopolis en Egypte, qui approchast davantage de celuy de Jerusalem. Philometor y consentit, & donna la place à cent quatre-vingts stades de Memphis. Onias le bâtit avec le plus de magnificence qu'il pût, imita autant qu'il luy fut possible celuy de Jerusalem, s'associa d'autres Prestres & des Levites,
Isai. c. 19. enfin il prétendit avoir accompli une prophetie d'Isaïe, qui se doit neanmoins expliquer des temps du Messie, quand il dit, Qu'il y aura un Autel consacré à Dieu, au milieu de l'Egypte. Ce fut encore sous Philometor, que les Juifs & les Samaritains contesterent avec une extrême chaleur à Alexandrie sur la préference de l'un des deux Temples de Jeru-
Ioseph. salem & de Garisim. Ils conjurerent ce Roy d'en
L. 13. c. 6. connoistre, il écouta les Avocats de part & d'autre, & prononça en faveur de celui de Jerusalem.

En 3858. Alexandre Balas se plongeant dans les delices, Philometor se jetta sur la Syrie, sous pretexte de le secourir, mais en effet pour se rendre maistre de ses Etats. Les villes lui ouvrirent les portes, & il y mit garnison. Il osta mesme sa fille Cleopatre à Alexandre, & la donna à Demetrius, fils aîné de Demetrius Soter, qui ayant appris qu'Alexandre Balas ne prenoit plus nul soin de ses Etats, estoit revenu de Crete en Cilicie, & s'estoit rendu considerable par la jonction d'Apollonius Préfet de la Celesyrie. Philometor se fit recevoir à Antioche mesme, & s'y fit couronner de deux diademes, comme Roy d'Asie, ou de Syrie & d'Egypte. Se contentant neanmoins de l'Egypte, il fit recevoir Demetrius à Antioche. Alexandre revint de Cilicie avec une armée, ravagea la campagne d'Antioche, ne refusa pas le combat que Ptolemée & Demetrius

luy presenterent, mais il y fut battu, & s'estant enfui en Arabie, il y fut tué par des traîtres, que Demetrius avoit gagnez. Dans le mesme combat le cheval de Ptolemée effrayé du muglement d'un élephant, le jetta à terre; il mourut peu de jours aprés de cette blessure, dans l'operation mesme du trepan.

Machab. L. 1. c. 11. Polyb. in Excerpt Valef. Ioseph.

En 3859. Cleopatre veuve de Philometor, tâcha de luy substituer son fils; mais Ptolemée frere puîné de Philometor, qui estoit Roy de Cyrenes, la prévint, & se fit reconnoistre à Alexandrie, ou pour terminer le different, il épousa Cleopatre, qui estoit aussi sa sœur. Il fut nommé Evergetes & Physcon. Il tua d'abord le fils de Philometor & de Cleopatre, & remplit toute l'Egypte de meurtres.

En 3860. Diodotus l'un des Capitaines d'Alexandre Balas, prenant le nom de Tryphon, & ramenant avec luy de l'Arabie le jeune Antiochus fils d'Alexandre Balas, le fit reconnoistre pour Roy de Syrie, presenta la bataille à Demetrius, qui ne s'estoit pas fait aimer dans les Provinces, la gagna, & l'obligeant de s'enfuir à Seleucie, il se rendit maistre d'Antioche. Ce jeune Roy donna à Jonathan quatre Toparquies nouvelles, & le droit de boire dans des coupes d'or, de porter la pourpre & la boucle d'or. Jonathan envoya à Rome pour renouveller le traité d'amitié fait avec Onias III. Il enjoignit à ses Deputez de passer à leur retour à Lacedemone, pour declarer aux habitans, que les Juifs les consideroient toûjours comme leurs freres dans les sacrifices qu'ils offroient pour eux. Les Juifs de la Palestine & de Jerusalem écrivirent à ceux d'Egypte sur la celebration de la feste des Tabernacles, c'est à dire sur la feste annuelle de la Dedicace, instituée par les Machabées, & qui se solennisoit avec des ceremonies qui approchoient de celles de la feste des Tabernacles.

Machab. L. 1. c. 11. Ioseph.

Machab. L. 1. c. 12. 14. Ioseph. l. 13. c. 9. Machab. L. 2. c. 1.

Tryphon ayant formé le dessein d'usurper l'Etat du jeune Roy Antiochus, se resolut de perdre Jonathan, qui en estoit le fidele défenseur. Enfin il l'attira dans la ville de Ptolemaïde, qu'il avoit promis de luy donner, & l'y arresta. Simon son frere fut élû Duc en sa place, & commença à fortifier Jerusalem. Tryphon feignit qu'il n'avoit arresté Jonathan, que parce qu'il luy devoit cent talens d'argent, & promit de le mettre en liberté si on luy envoyoit cette somme, avec les deux fils de Jonathan pour ostages. Simon envoya les enfans & l'argent, mais Jonathan ne fut pas élargi. Au contraire Tryphon le fit mourir peu aprés, & il se retira en Syrie. Simon ensevelit Jonathan à Modin, où il fit bâtir un Mausolée tres-magnifique à ceux de sa famille. Les Romains & les Spartiates renouvellerent l'ancien traité de societé avec Simon.

Machab. L. 1. c. 12. 13. 14.

IV. Le jeune Roy Antiochus, surnommé le Dieu, Θεὸς, fils d'Alexandre Balas, fut mis à mort par les mains des Medecins, qui le tailloient comme s'il eut eu la pierre, & par la perfidie de Tryphon, qui se declara lui-mesme Roy, & envoya à Rome une Statuë d'or de la Victoire, qui pesoit dix mille écus d'or, afin de gagner le Senat. A Rome on receut ce present, mais au lieu du nom de Tryphon on mit celui du Roy Pupille. Simon recourut à Demetrius Nicator, pour se mettre à couvert des insultes de Tryphon, & Demetrius luy confirma tous les anciens privileges accordez à Jonathan, la qualité d'ami, & l'exemption de toutes sortes de tributs. Ainsi en 3861. qui estoit la cent soixante & dixiéme année du regne des Grecs, les Juifs se voyant enfin affranchis du joug des étrangers, commencerent à dater de la premiere année de Simon grand Prestre, Duc & Prince des Juifs. Cette autorité lui fut confirmée dans une assemblée

Appian. in Syriacis.

Machab. L. 1. c. 13. Ioseph. l. 13. c. 13.

generale des Anciens, des Prestres, & des Seigneurs de la Judée.

En 3863. Demetrius Nicator declara la guerre à Mitridates Roy des Parthes, descendu d'Arsaces, qui possedoit tout l'Empire le plus Oriental entre l'Euphrate & l'Inde, aprés avoir vaincu les Bactriens, qui estoient les restes des Grecs, revoltez autrefois contre Seleucus Nicator, & devenus maîtres d'une grande étenduë de païs jusqu'à l'Inde. Eucratides leur Roy y regnoit avec beaucoup de puissance, lorsque son fils qu'il avoit associé à l'Empire, le fit mourir. Mitridates se rendit maistre de ce grand Etat, & Demetrius Nicator estant venu luy declarer la guerre, & ayant mesme remporté plusieurs victoires sur les Parthes, il se saisit de sa personne par l'artifice d'un de ses Seigneurs, qui fit semblant de vouloir traiter de paix. Mitridates dans ce comble de grandeur & de prosperitez, fit paroistre encore plus de moderation & de clemence. Il donna mesme sa fille en mariage à Demetrius, & promit de le rétablir dans le Royaume de Syrie, usurpé par Tryphon. C'est ce qu'en dit Justin. Appien dit au contraire, que Demetrius vécut dans la Cour de Phraates, frere & successeur de Mitridates, & qu'il épousa sa sœur Rodogune.

Diod. Sicul. in Excerpt. Vales.

Iustin. L. 36. c. 1. L. 38. c. 9.

En 3864. les troupes de Tryphon se donnerent à la Reine Cleopatre, femme de Demetrius Nicator, alors captif. Elle offrit la couronne & son mariage à Antiochus frere de Nicator son mari. Cet Antiochus fut nommé Soter & Sidetes, parce qu'il aimoit la chasse, que les Hebreux nomment *Tsida*. Il accepta ces offres, & confirma à Simon Prince des Juifs toutes les concessions des anciens Rois; avec la permission de battre monnoye, enfin il affranchit la ville de Jerusalem de toute la jurisdiction Roiale. Simon renouvella la paix avec les Romains.

Machab. L. 1 c. 15.

En 3865. Demetrius Sidetes prit le Royaume de son frere, & sa femme Cleopatre aussi, indignée de ce qu'il avoit épousé Rodogune. Tryphon abandonné des siens, s'enfuit à Dora, ville maritime de Phenicie, où étant assiegé, il s'échappa & s'enfuit à Apamée, où il fut mis à mort par les gens d'Antiochus.

En 3866. Antiochus Sidetes revoquant ce qu'il avoit accordé à Simon, envoya contre luy Cendebæus avec des troupes. Simon estant âgé, chargea ses deux aînez Judas & Jean de la conduite de ses troupes.

En 3866. Ptolemée Physcon Roy d'Egypte ayant deserté l'Egypte, & sur tout Alexandrie, par ses excés & par ses cruautez, ayant mesme repudié sa femme Cleopatre, pour épouser sa fille; il publia des Edits pour inviter les étrangers à venir habiter dans Alexandrie; sur tout les Grammairiens, les Philosophes, les Geometres, les Medecins, les Peintres, & toutes sortes d'habiles artisans. Ainsi cette occasion bizare fit renouveller toutes les sciences, & tous les beaux arts, que la longue suite de guerres depuis la mort d'Alexandre, avoit fait entierement negliger.

Athenæus. L. 4. c. 24.

En 3869. Simon Prince des Juifs faisant la visite de ses villes, & estant arrivé à Jericho, il y fut receu par son gendre Ptolemée, à qui il en avoit donné le gouvernement. Le perfide Ptolemée fit un festin magnifique à Simon & à ses deux enfans Mattathias & Judas, qu'il avoit amenez avec luy, & les fit égorger dans la chaleur du vin. Il en donna aussi-tost avis à Antiochus Sidetes, ce qui fait croire que le dessein luy en avoit esté communiqué. Il envoya en mesme temps d'autres assassins, pour faire mourir Jean surnommé Hircanus, fils de Simon. Mais en ayant esté averti, il prévint ces traistres. C'est où finit le premier livre des Machabées,

Machab. L. 1. c. 16.

bées, qui contient l'histoire de quarante ans ; Joseph l'a continuée.

En 3870. Antiochus Sidetes vint assieger Jerusalem & la pressa fort vivement. La feste des Tabernacles estant venuë, les Juifs demanderent à Antiochus sept jours de tréves. Ce Roy genereux ne les accorda pas seulement, mais il amena lui-mesme jusqu'aux portes de la ville des taureaux à cornes dorées, des parfums & des vases d'or & d'argent. Hyrcanus considerant la clemence de ce Roy, & se voyant pressé de la famine, offrit de rendre la ville, s'il vouloit permettre aux Juifs l'usage libre de leurs loix. Le Roy accorda cette demande, desarma les habitans de la ville, en abbatit les murailles, & voulut y mettre garnison, ce qu'Hyrcanus ne pût souffrir, pour éviter le mélange des étrangers, & aima mieux payer de fort grandes sommes d'argent.

Ioseph. L. 13. c. 16.

En 3872. Jesus fils de Sirach, né à Jerusalem, passa en Egypte, où il traduisit en Grec le livre que son ayeul Jesus avoit composé en Hebreu. C'est l'Ecclesiastique que saint Jerôme témoigne avoir vû en Hebreu.

Epist. 115.

CHAPITRE. X.

Le regne des Asmonéens, diverses revolutions dans l'Empire Grec, progrés des Romains, Pompée, Cesar, Octavien-Cesar ; fin de l'Empire Grec, commencement de la Monarchie Romaine.

I. Hircanus grand Prestre & comme Souverain des Iuifs, ruine le Temple de Garisim, subjugue les Iduméens, & les incorpore aux Iuifs ; mort d'Hircanus, pourquoy de la secte des Pharisiens il passa à celle des Saducéens ; son Etole Pontificale, l'éclat des pierres pretieuses cessa à sa mort, & les Iuifs n'eurent plus d'Oracle.

II. Aristobule son fils luy succeda, & fut le premier aprés la captivité qui porta la couronne, & se declara Roy. Sa mort par un étrange accident ; Alexandre Iamneus luy succeda. Diverses revolutions dans la Syrie & dans l'Egypte.

III. Les Pharisiens remonterent à leur premier degré de faveur & d'autorité, aprés la mort d'Alexandre, à qui Hircanus succeda ; ses broüilleries avec Aristobule son frere, qui le détrône ; Onias Prestre du Temple de Dieu dans l'Egypte, forcé de prier pour les Israëlites divisez les uns contre les autres ; comment il pria. Vigne d'or donnée à Pompée par les Iuifs.

IV. Pompée assiege & prend Ierusalem & le Temple, quel traitement il fit à Hyrcan & à Aristobule, Clodius, Caton, Crassus ; ce dernier pille le Temple de Ierusalem.

V. Dictature de Iule Cesar, Pompée tué en Egypte, Indictions Romaines. Mort de Cesar, le Triumvirat, les proscriptions. Bataille de Philippe entre Cassius & Brutus d'un costé, Antoine & Octavien de l'autre.

VI. Herode declaré Roy dans le Senat à Rome, vint assieger Ierusalem, la prit, & fit mourir Antigonus le dernier des Asmonéens. Bataille Actiaque, fin de l'Empire des Grecs, Octavien-Cesar, premier & seul maistre de l'Empire Romain.

I. ANtiochus Sidetes declara la guerre à Phraates, frere & successeur de Mitridates Roy des Parthes. Il redemandoit son frere Demetrius Nicator, que Phraates avoit éloigné, l'envoyant avec sa femme & ses enfans en Hyrcanie ; pour s'en servir un jour contre Sidetes. L'armée de Sidetes estoit de quatre-vingts mille hommes, mais la suite & l'attirail de son luxe & de ses débauches, estoit de trois cens mille. Il ne laissa pas de gagner trois batailles sur les Parthes, d'attirer plusieurs Rois à son parti, de s'emparer de Babylone mesme, & de reduire les Parthes dans les bornes étroites de leur premier Etat. Hyrcanus avoit toûjours accompagné Sidetes dans cette guerre avec de bonnes troupes ; il en remporta mesme le surnom d'Hyrcanus, pour avoir vaincu les Hyrcaniens, si nous en croyons Eusebe dans sa Chronique & Severe Sulpice. Phraates relâcha Demetrius Nicator pour faire la

Iustin. l. 38. & 42. Lev. l. 59. Appian. in Syria.

guerre à son frere Antiochus, qui perdit la bataille estant abandonné des siens, & y perit. Nicator retourna dans la Syrie, & rentra en possession de ses Etats. Hyrcanus se mit alors en pleine liberté, sans plus reconnoistre les Rois Macedoniens de Syrie & sans dépendre d'eux. Il prit Sichem & Garisim, dont il ruina le Temple en 3875. deux cens ans aprés qu'il eut esté bâti par Sanaballetes. Il dompta mesme les Iduméens, & les força de se faire circoncire, ce qui fit que depuis on ne les distingua plus des Juifs. *Ioseph. l. 13. c. 17.*

En 3875. Physcon se voyant extremément haï en Egypte, se retira en Cypre avec son fils Memphites; & ayant appris qu'on avoit reconnu pour Reine sa sœur & sa premiere épouse Cleopatre, qu'il avoit répudiée, il leur declara la guerre. Craignant qu'on ne mit la couronne sur la teste de son fils aîné, il le fit venir de Cyrenes, & l'égorgea. Les Alexandrins abbatirent alors ses statuës, & croyant que Cleopatre les avoit excitez à luy faire cette injure, il fit tuer son fils Memphites qu'il avoit eu d'elle, & en mit les pieds, les mains & la teste dans une boëte, qu'il luy fit presenter dans un festin solennel, qu'elle faisoit le jour de sa naissance. Cet exemple fait voir que les anciennes Tragedies peuvent bien n'avoir pris pour sujet, que de veritables histoires. Cleopatre demanda du secours à Demetrius Nicator son gendre & Roy de Syrie, qui vint assieger Peluse. Mais il retourna aussi-tost en Syrie pour s'opposer à ceux qui n'y pouvoient plus souffrir sa tyrannie. En effet les Syriens envoyerent demander à Physcon un autre Roy du sang des Seleucides.

En 3878. Physcon leur envoya le fils d'un Marchand, qui prit le nom d'Alexandre, se disant fils d'Alexandre Balas. Le combat se donna aux environs de Damas, Demetrius Nicator y fut vaincu, & comme il

pensoit se retirer à Ptolemaïde vers sa femme Cleopatre, elle luy en ferma les portes. Il se retira au Temple de Tyr, où on ne voulut pas l'admettre. Enfin il fut tué, comme il montoit sur un navire pour s'enfuir. Alexandre, qui fut surnommé *Zebina*, c'est à dire, rachetté d'esclavage, en langue Syriaque, fut bien aise de faire alliance avec Hyrcanus, qui avoit aussi renouvellé son ancien traité avec les Romains. L'extréme douceur de Zebina luy acquit beaucoup d'amis.

Iustin. *Ioseph.* זביגא

Machab. L. 2. c. 1.

En 3880. les Juifs de la Palestine & le Senat de Jerusalem écrivirent à Aristobulus, Precepteur de Physcon, & aux Juifs d'Egypte, sur la celebration annuelle de la Dedicace du Temple. Seleucus fils de Demetrius Nicator prit le diademe à l'insceu de sa mere, qui le fit mourir d'un coup de fléche, & fit venir d'Athenes l'autre fils qu'elle avoit eu de Demetrius, sçavoir Antiochus Grypus, & le declara Roy.

Liv. l. 60.

En 3882. Physcon irrité du mépris que Zebina commençoit à faire de luy, envoya sa fille Tryphæna à Antiochus Grypus pour l'épouser, & fit suivre de bonnes troupes, aprés quoy Zebinas ne tarda gueres d'estre abandonné. Il tenta de s'enfuir & n'ayant pû reussir, il donna combat à Grypus, qui le défit. S'estant retiré à Antioche, il voulut piller le temple de Jupiter, mais y ayant esté surpris & s'estant mis en fuite, il fut repris, & remené à Grypus, qui le fit tuer. Cleopatre mere de Grypus, craignant que la victoire de son fils ne fut le rabaissement de son autorité, luy presenta une coupe avec du poison à son retour. Grypus en estoit averti, & l'obligea d'en boire la premiere, ce qui luy donna la mort.

Iustin. *Appian.*

En 3887. mourut Ptolemée Physcon Roy d'Egypte, laissant trois enfans, l'un d'une concubine, nommé Ptolemée Apion, auquel il donna par testament

le Royaume de Cyrenes; les deux autres estoient nez de Cleopatre sa belle fille & sa femme, le puîné estoit Alexandre, l'aîné se nommoit Ptolemée-Soter & Latyrus. On luy donna aussi le nom de Philometor à contresens. Physcon avoit laissé à la mere le pouvoir de donner la couronne, à celuy de ses enfans qu'elle préfereroit. Elle préfera le puîné, mais le peuple refusant de luy obeir, il luy fallut rappeller l'aîné qu'elle avoit déja fait releguer par son pere. Elle ne voulut neanmoins donner le Royaume à son aîné, qu'en luy ostant Cleopatre sa femme & sa sœur, & luy faisant épouser sa puînée.

En 3890. parût Antiochus de Cysique, fils d'Antiochus Sidetes, & de la mere d'Antiochus Grypus. Ce rival donna de la jalousie à Grypus, qui tâcha de le faire empoisonner, & n'ayant pas reüssi, il s'en fit un fort aspre ennemi. On l'appella de Cysique, parce qu'il avoit esté élevé à Cysique. Cleopatre que Lathurus venoit de répudier, épousa Antiochus de Cysique, & luy emmena comme pour sa dot, une armée de Cypre. On donna bataille, Grypus demeura victorieux, Antiochus de Cysique s'enfuit à Antioche, & y fut aussi-tost assiegé. La ville fut prise, & Triphæna femme de Grypus fit toutes les diligences possibles pour se saisir de sa sœur Cleopatre femme d'Antiochus de Cysique, pour se vanger de tous ses crimes par un crime encore plus grand. Grypus declara hautement qu'il ne souffriroit point qu'il y eut du sang répandu aprés la victoire remportée, principalement du sang des femmes, & de celles qui sont si proches. Enfin il fit sauver Cleopatre dans un Temple, où Tryphæna ne laissa de la faire assassiner, quoy qu'elle embrassast la statuë d'une Deesse. Cleopatre Reine d'Egypte envoya son second fils en Cypre, & l'y fit Roy, pour donner un rival à Lathyrus, qui regnoit avec elle en Egypte.

En 3892. Antiochus de Cysique & Grypus recommencerent la guerre ; Antiochus demeura victorieux, fit mourir Tryphæna, comme elle avoit fait mourir sa sœur, & se rendit maistre de toute la Syrie. Grypus se retira à Aspendum, d'où on le nomma Aspendite, & revenant l'année suivante avec de bonnes troupes, il reprit une partie de la Syrie, où il regna. Les excés du luxe, où ces deux freres se porterent, sont incroyables. Mais pendant le temps de leurs guerres continuelles, Hyrcanus établit puissamment sa domination dans la Syrie, & ayant subjugué les Samaritains, aprés un long siege de la ville de Samarie, il la rasa. Il estoit de la secte des Pharisiens, mais ayant esté cruellement offensé par l'un d'eux, il se jetta dans celle des Saducéens, à laquelle les personnes de qualité estoient plus attachées ; il abrogea mesme les Constitutions particulieres des Pharisiens, comme superfluës aprés celles de Moïse, ce qui le rendit, luy & les siens, odieux au petit peuple, qui avoit les Pharisiens en veneration.

Athen. *Diod. Sicul.* *Ioseph.*

En 3898. mourut Jean Hyrcanus la vingt-neuviéme année de son Pontificat. Il avoit bâti une tour prés du Temple, qui fut depuis appellée Antonienne par Herode ; il y passoit une partie du temps; il y laissoit aussi l'Etole Pontificale dont il usoit seul, pendant le temps qu'il prenoit les habits communs ; en quoy il fut imité par ses descendans. Aprés sa mort les pierres prétieuses de l'habit du grand Prêtre cesserent de jetter cet éclat miraculeux, qui en sortoit auparavant quelquefois, & qui tenoit lieu d'oracle, quand on consultoit la volonté de Dieu sur quelque point important.

Antiq. l. 20. c. 6. *L. 3. c. 9.*

II. Aprés la mort d'Hyrcanus, Judas ou Aristobulus, l'aîné de ses enfans luy succeda, & fut le premier aprés la captivité de Babylone, qui prit la

couronne, & se declara Roy. On l'appella Philellen, de l'amour qu'il avoit pour les Grecs. Il s'associa son frere Antiochus, mit les trois autres en prison, il y mit aussi sa mere, & il l'y fit mourir de faim.

Cleopatre soûleva l'Egypte contre Lathurus, & le força de s'enfuir, aprés luy avoir osté sa femme Selene, dont il avoit déja deux fils. Alexandre son frere fut appellé de Cypre, & regna en sa place. *Iustin.*

En 3899. Aristobule estant malade, son frere Antigonus monta au Temple avec beaucoup de magnificence, afin de prier pour luy pendant la feste des Tabernacles. Des envieux persuaderent à Aristobule, que son frere devoit venir le voir bien armé pour se défaire de luy. Il envoya des gens armez sur les avenuës, avec ordre de tuer Antigonus, s'il venoit armé, envoyant en mesme temps prier son frere de venir sans armes. Les envoyez firent le contraire de ce qui leur avoit esté ordonné, & dirent à Antigonus, que son frere desiroit de le voir avec ses armes. Peu aprés Antigonus venant avec des armes, fut tué, & Aristobulus ayant appris ce qui s'estoit passé, en pensa mourir de regret à l'heure mesme. Il fut saisi d'un grand vomissement de sang, & ayant appris que celuy qui portoit ce sang hors de sa chambre, estoit tombé & l'avoit répandu au lieu mesme où celuy de son frere avoit esté versé, il ne douta plus que ce ne fut un coup de la vengeance divine, & il rendit l'esprit. Salome sa femme tira ses freres de la prison, où il les tenoit, & mit la couronne sur la teste d'Alexandre Jamneus, qui estoit le plus âgé. Ce jeune Roy se défit aussitost de l'un de ses freres, qui conspiroit contre sa vie, & eut toûjours beaucoup de veneration pour l'autre, qui se contenta d'une vie privée. Les années suivantes Jamneus eut divers démélez avec ceux de *Ioseph. l. 13. Antiq. l. 19.*

Ptolemaïde, dont Lathurus prit la défense; & avec Lathurus mesme; mais il fut puissamment soûtenu par Cleopatre Reine d'Egypte, & ennemie irreconciliable de Lathurus son fils.

En 3907. Antiochus Grypus fut tué, n'ayant pû éviter les embûches que luy dressa Heracleon, la vingt-neuviéme année de son regne. Il laissa cinq fils; Seleucus qui luy succeda, & quatre autres.

En 3910. Seleucus declara la guerre à son oncle Antiochus de Cysique, le défit, & se saisit de ses Etats, s'estant emparé d'Antioche. Antiochus se tua luimesme, pour ne pas tomber entre les mains de son
Ioseph. Iust. ennemi. Antiochus Eusebes son fils luy succeda, declara la guerre à Seleucus, gagna une grande bataille sur luy, & se saisit de tous ses Etats. Seleucus s'enfuit à Mopsuestie en Cilicie, où levant des tributs avec trop de severité, les habitans se mutinerent & le brûlerent dans une maison avec ses amis. Ses deux freres Antiochus & Philippe pour vanger sa mort, assiegérent, prirent & raserent Mopsuestie, en 3911 Antiochus Eusebes survint, les combatit, & les mit en fuite, Antiochus fuiant tomba & se noya dans l'Oronte. Philippe son frere & Antiochus Eusebes continuerent à se faire la guerre; Antiochus Eusebes fut battu, & s'enfuit au païs des Parthes, d'où il revint avec de nouvelles forces.
Iustin. l. 40. Mais les Syriens lassez de ces guerres continuelles, abandonnerent enfin les Seleucides en 3913. & se donnerent à Tigranes Roy d'Armenie.

En 3916. Cleopatre Reine d'Egypte fut prévenuë par son fils Alexandre, qu'elle vouloit faire mourir; mais le peuple ne pouvant souffrir un Roy qui eut fait mourir sa mere, chassa Alexandre, & rappella Lathurus de Cypre.

En 3921. Tigranes Roy d'Armenie, commença à joüir du Royaume de Syrie, aprés l'extinction,

ou l'expulsion entiere des Seleucides, & en joüit l'espace de dix-huit ans, jusqu'à ce que le grand Pompée l'en dépoüilla, & ajoûta ce Royaume à l'empire Romain. Jamneus cependant conquit un fort grand nombre de villes dans la Syrie, dans l'Idumée & dans la Phenicie. Mais n'estant pas assez sobre, il contracta de longues maladies, la fiévre quarte le travailla pendant trois ans, quoy qu'elle ne pût l'empêcher de s'occuper toûjours des devoirs de la milice.

En 3923. Ptolemée Lathurus mourut, & eut pour successeur sa fille Cleopatre, femme de Ptolemée Alexandre, le plus jeune frere de Lathurus. En 3924. Alexandre Roy d'Egypte, fit mourir sa femme la Reine Cleopatre, dix-neuf jours aprés qu'il eut été couronné. Plusieurs Auteurs croyent qu'il fut luy-mesme tué dix-neuf jours aprés: mais Ciceron & Suetone le font encore regner l'espace de quinze ans.

III. En 3926. Alexandre Jamneus mourut, aprés avoir regné vingt-sept ans. Avant que de mourir, il ordonna à sa femme Alexandra, d'achever le siege du Chasteau de Ragaba, qu'il avoit commencé, de celer sa mort pendant quelques jours, de relever la secte des Pharisiens, de leur abandonner son corps, de les appeller au conseil & au gouvernement, afin de regagner leur affection, & par eux celle du peuple. La Reine executa ponctuellement tous les ordres du Roy son mari, & regagna si bien l'amitié des Pharisiens, qu'ils firent des funerailles tres-magnifiques au défunt Roy, & publierent par tout ses loüanges. Elle donna le Pontificat, selon le pouvoir que luy en avoit laissé son mari, à l'aîné de ses fils Hyrcanus, dont l'humeur douce & tranquille feroit moins d'obstacle à la passion qu'elle avoit de regner; elle laissa dans une vie privée son puîné Aristobulus, dont l'esprit estoit plus remuant.

Ainsi elle regna pendant neuf ans, suivant en tout les conseils & les ordres des Pharisiens, & renouvellant leurs Constitutions que son mari avoit abrogées.

En 3933. les amis anciens de Jamneus ayant pour la plûpart esté mis à mort par les artifices des Pharisiens, ceux qui restoient vinrent prier la Reine Alexandra, ou de les faire tous mourir à l'heure mesme, ou de leur donner une retraite seure dans ses Chasteaux, ce qu'elle fit.

En 3934. Cleopatre, qu'on nommoit aussi Selene, femme d'Antiochus Eusebes, regnoit avec ses enfans dans une petite partie de la Syrie, que Tigranes Roy d'Armenie n'avoit pas occupée. Elle lui débaucha encore quelques villes de Syrie, & tâcha d'en faire autant dans la Phenicie. Tigranes descendit dans la Syrie avec une armée de cinq cens mille hommes, menaçant aussi la Judée. Comme il assiegeoit Ptolemaïde, la Reine Alexandra lui envoya offrir ses respects & ses services, & elle en eut une réponse fort douce & obligeante. Tigranes prit la Reine Cleopatre Selene, l'enferma & la fit mourir dans un Chasteau de Mesopotamie. Ainsi son fils Antiochus l'Asiatique, bien loin d'envahir l'Egypte, comme il l'avoit esperé, perdit cet endroit de la Syrie qui lui estoit demeuré.

Ioseph.

La Reine Alexandra de Judée estant malade, Aristobule son jeune fils s'échappa, & alla en quinze jours se saisir de vingt-deux Chasteaux, avant qu'on pût y apporter remede. La Reine declara aux Anciens, qu'elle ne pouvoit plus s'occuper des affaires d'Etat, à cause de la violence de sa maladie. En effet, elle mourut peu de jours aprés. Hyrcanus lui succeda dans le gouvernement du Royaume, selon les ordres qu'elle avoit donné, mais Aristobule avoit bien plus de credit que lui. Les Romains avoient cependant declaré la guerre à Tigranes, &

Lucullus l'avoit dépoüillé de toutes ses conquestes dans la Syrie & dans la Phenicie. Antiochus fils d'Antiochus Eusebes & de Selene, surnommé Asiatique, parce qu'il avoit esté nourri en Asie, prit cette occasion favorable, de se glisser dans le Royaume de Syrie. Lucullus le souffrit sans peine; mais quatre ans aprés Pompée l'en chassa. *Appian. Iustin.*

En 3938. Hyrcanus ayant regné trois ans aprés la mort de sa mere, Aristobule qui avoit employé ce temps à lui débaucher tous ses sujets, vint lui donner combat prés de Jericho; où Hyrcanus fut vaincu, & abandonné des siens. Enfin les deux freres firent un traité de paix, qui donnoit la couronne à Aristobule, avec le Pontificat, & laissoit joüir Hyrcan de tous ses biens dans le repos de la vie privée.

En 3939. Antipas, ou Antipater Iduméen, qui avoit épousé une femme d'Arabie, de fort grande qualité, & en avoit déja eu Herodes, persuada enfin à Hyrcan d'implorer le secours du Roy d'Arabie Aretas, pour se faire rétablir sur le trône. Il alla luimesme disposer Aretas à cette entreprise, & revenant à Jerusalem, il en emmena secrettement Hyrcan en Arabie. Aretas le ramena avec une armée de cinquante mille hommes, & défit en bataille Aristobule, qui s'enfuit à Jerusalem. Aretas vint l'y assieger dans le Temple, assisté du peuple mesme, & les Prestres seuls défendans Aristobule. Plusieurs nobles Juifs se retirerent alors en Egypte, & y prierent Onias, dont les prieres avoient peu auparavant attiré une pluye miraculeuse du Ciel, de vouloir frapper de sa malediction Aristobule & ses complices. Onias lassé de leurs importunitez, demanda à haute voix, que Dieu n'exauçast ni les uns, ni les autres, pendant qu'ils prieroient les uns contre les autres. Les Juifs irritez de cette priere, le lapiderent, & ils en furent bien-tost punis. Scaurus qui *Ioseph.*

estoit un des Lieutenans de Pompée, vint cependant en Judée, où Aristobule & Hyrcan lui offrirent quatre cens talens de part & d'autre, pour en estre secourus. Il préfera Aristobule, & envoya à Aretas & Hyrcan, pour leur faire lever le siege, s'ils ne vouloient estre opprimez au plûtost par les Romains & par Pompée. Aretas & Hyrcan se retirerent, & Aristobule les poursuivant, gagna une bataille sur eux. Pompée vint ensuite en Syrie, où il dépoüilla Antiochus l'Asiatique du Royaume qu'il n'avoit pas sceu défendre des insultes des Arabes & des Juifs. Douze Rois & les Ambassadeurs de plusieurs autres vinrent trouver Pompée dans la Syrie avec des presens de tous costez. On luy porta de la Judée une vigne, ou un jardin d'or. Pline dit que c'estoit une montagne d'or carrée, couverte de cerfs, de lyons, & de toutes sortes d'arbres avec une vigne d'or qui l'environnoit. Joseph dit, qu'il avoit vû depuis cette vigne d'or à Rome dans le Temple de Jupiter Capitolin, avec une inscription d'Alexandre Roy des Juifs; & qu'on l'estimoit cinq cens talents.

Plin. l. 37. c. 2.

Ioseph. Ant. L. 14. c. 5.

En 3940. Pompée estant à Damas, Hyrcan & Aristobule vinrent plaider leur cause devant lui; Aristobule prétendant qu'il avoit relevé la Royauté décheuë par l'insuffisance d'Hyrcan, & Hyrcan faisant valoir son droit d'aînesse; mais plusieurs Juifs protesterent, qu'ils estoient lassez d'obeïr à des Rois; que leur gouvernement naturel estoit d'estre gouvernez par des Pontifes; & que ces deux freres estoient bien de l'ordre Sacerdotal, mais que par leur ambition ils avoient changé le gouvernement, & reduits leurs peuples en servitude. Pompée les écouta tous avec beaucoup de douceur, & promit de passer par la Judée à son retour d'Arabie, & d'y pacifier tous leurs differens.

Alexandre II. Roy d'Egypte, en estant chassé, vint mourir à Tyr, & le bruit courut qu'il avoit laissé son Royaume au peuple Romain par son testament. Ciceron parle de ce bruit dans ses Harangues, comme d'un bruit douteux & incertain. *Orat. 1. & 2. Pro lege Agraria.*

IV. Pompée aprés avoir dompté les Ituréens & les Arabes, reduisit la Syrie en forme de Province, & declara Antioche ville libre. Il passa de là dans la Judée, où ayant obligé Aristobule de rendre les Chasteaux où il se retiroit, il le suivit à Jerusalem, ayant passé par Jericho, où estoient les arbrisseaux dont le baume distille. Aristobule offrit de l'argent à Pompée pour estre maintenu; mais les soldats s'estant opposez à ce traité, Pompée fit arrester Aristobule, & vint assieger Jerusalem. La faction d'Hyrcan lui ouvrit les portes, mais celle d'Aristobule se jetta dans le Temple, où Pompée vint les assieger. Les Romains observerent, que les Juifs se defendoient bien le jour du Sabbath contre ceux qui les attaquoient, mais qu'ils n'attaquoient point ceux qui estoient seulement appliquez aux travaux d'un siege. Les assiegeans profiterent de cette coûtume, & avancerent beaucoup leurs ouvrages les jours de Sabbat. Pompée admira la fidelité des Prêtres à celebrer leurs sacrifices deux fois le jour, de quelque danger qu'ils fussent menacez. Enfin aprés trois mois de siege, les beliers ayant ébranlé, & enfin abbatu la grande tour, le Temple fut pris & il y fut tué environ douze mille Juifs, entre lesquels les Prestres ne discontinuant point leurs sacrifices, méloient leur sang avec celui de leurs victimes. Pompée entra dans le Temple, & vit ce que les Prestres seuls pouvoient voir; mais il ne toucha à rien de tout ce qu'il y trouva de pretieux, & voulut que dés le lendemain on purifiast le Temple, & qu'on y recommençast les Sacrifices. Il rendit le

Pontificat & la Principauté meſme à Hyrcanus, avec la qualité de Roy, mais il lui défendit de porter le Diadéme. Il rendit les Juifs tributaires des Romains, & leur oſta toutes les nouvelles conqueſtes qu'ils avoient faites dans la Syrie, les reduiſant à leurs anciennes bornes. Pompée emmena avec lui Ariſtobule priſonnier, avec ſes deux filles, & ſes deux fils, dont l'un nommé Alexandre s'échappa. Ariſtobule fut mené en triomphe par Pompée, & retourna aprés cela en Judée.

En 3946. Clodius Tribun du peuple, pour ſe venger de Ptolemée Roy de Cypre, qui avoit negligé de le retirer d'entre les mais des Pirates qui l'avoient pris, publia une loy qui reduiſoit ſes Etats en forme de Province, & confiſquoit tous ſes biens. Caton fut envoyé pour executer cette ordonnance, qui n'avoit point d'autre fondement que l'avarice des Romains, qui vouloient enlever les richeſſes de ce miſerable Roy. Ptolemée Auletes Roy d'Egypte eſtoit frere de ce Roy de Cypre. Les Egyptiens le preſſerent de redemander Cypre aux Romains, ou de rompre avec eux; & lui ne pouvant ſe reſoudre ni à l'un, ni à l'autre, ils lui donnerent tant de déplaiſir qu'il vint à Rome, afin que Ceſar & Pompée le rétabliſſent avec une armée. Le Roy de Cypre mit tous ſes tréſors ſur un vaiſſeau, reſolu de lui faire prendre eau en pleine mer, & d'y perir avec toutes ſes richeſſes. Mais le courage lui ayant manqué, il revint dans ſon Iſle, & prit du poiſon. Le Roy d'Egypte trouva Caton à Rhodes, qui le receut fort froidement, mais qui lui remontra avec beaucoup de force, le tort qu'il ſe faiſoit en quittant ſon Royaume, pour aller s'expoſer aux rebuts, à l'orgueil & à l'avarice des Seigneurs Romains, lui offrant de le ſuivre en Egypte, & de le raccommoder avec ſes ſujets. Auletes fut d'abord

Cicero pro Sextio. Ammian. Marc. l. 14.

convaincu, que ce conseil estoit tres-sage, & se resolut de le suivre. Mais ses faux amis le surprirent encore une fois, & l'emmenerent à Rome, de quoy il ne tarda gueres de se repentir. Ceux d'Egypte ne sçachant ce que leur Roy estoit devenu, donnerent le gouvernement du Royaume à sa fille Berenice & à Tryphæna, & envoyerent prier Antiochus l'Asiatique de vouloir estre leur Roy. Antiochus mourut presque en mesme temps de maladie. Elle appella en suite de Syrie, & épousa Seleucus, qui se disoit descendu des Rois de Syrie, mais elle s'ennuia bientost de ses inclinations basses & sordides, & elle le fit étrangler peu de jours aprés. Elle épousa ensuite Archelaus fils du Pontife de Comane; mais six mois aprés Gabinius, aprés avoir pacifié la Judée, pris & renvoyé à Rome Alexandre fils d'Aristobule, fondit sur l'Egypte, défit les Egyptiens, y tua Archelaus & rétablit Ptolemée. *Strabo. Dio.*

En 3950. Crassus allant faire la guerre aux Parthes, & ayant appris qu'il y avoit de fort grandes richesses dans le temple de Jerusalem, il y vint & les enleva. Le Prestre Eleazar, Garde du Temple, lui découvrit, ce que lui seul sçavoit, qu'il y avoit dans la poutre de bois, à laquelle estoient attachées les tapisseries, une autre poutre d'or massif, qui pesoit trois cens livres Hebraïques, qui en faisoient sept cens cinquante Attiques; mais il fit premierement jurer Crassus qu'il ne toucheroit point à tout le reste. Crassus ne laissa pas d'emporter encore tout le reste, qui montoit à huit mille talents Attiques. *Ioseph. Ant. L. 14. c. 12.*

En 3955. Cesar estant maistre de Rome tira Aristobule de la prison, & l'envoya en Palestine avec des troupes, pour la faire declarer contre Pompée. Aristobule tomba entre les mains des gens de Pompée, qui le firent mourir avec du poison. Scipion *Ibidem L. 14. c. 13.*

receut à Antioche des lettres de Pompée, qui lui ordonnoient de faire trancher la teste à Alexandre fils d'Aristobule, ce qu'il executa.

V. En 3956. Jule-Cesar fut créé Dictateur, & c'est de cette année que l'on commença à compter les Indictions des Empereurs Romains. La bataille de Pharsale se donna cette année, Pompée la perdit, & se retirant en Egypte, il y trouva le jeune Roy Ptolemée avec une grande armée, parce qu'il estoit en guerre contre sa sœur qu'il avoit chassée. Par une horrible perfidie de ce Roy, ou plûtost de ses Ministres, Pompée fut tué, afin de se concilier l'amitié de Cesar.

En 3957. Cesar vint à Alexandrie, où il demanda au jeune Roy Ptolemée les sommes d'argent que son pere Ptolemée Auletes lui devoit. Il ordonna aussi à ce Roy & à sa sœur Cleopatre, de poser les armes & de remettre leurs differens au jugement des Romains. Cleopatre voulut venir plaider sa cause elle-mesme devant Cesar, & se fit porter chez lui en secret, enveloppée d'un matelas. Dés le matin il fit venir le jeune Roy, & lui dit qu'il falloit s'accommoder avec sa sœur. Ce Roy s'emporta & souleva le peuple contre Cesar, qui estoit venu sans troupes, & il estoit à craindre qu'on ne l'assiegeast dans le Palais. Cesar assembla le peuple, & lût le testament de Ptolemée Auletes, qui vouloit que selon la coûtume d'Egypte, le jeune Ptolemée épousast sa sœur, & qu'ils regnassent ensemble sous la tutelle du peuple Romain. Cesar ajoûta, que comme Dictateur, il estoit l'executeur de ce testament; & il donna de plus le Royaume de Cypre à un autre frere de Ptolemée, & à Arsinoé sa sœur, les mariant ensemble. Achillas ne laissa pas de faire une rude guerre à Cesar, & de le mettre souvent en danger, jusqu'à ce que le jeune Ptolemée vaincu, & fuiant, se

se jetta dans un bateau avec trop de monde, ce qui enfonça le bateau, & fit perir ce Roi. Cesar ne voulut pas alors reünir l'Egypte à l'Empire, il la donna à Cleopatre, lui donnant en mesme temps son plus jeune frere pour mari.

Cesar à son retour d'Egypte passant par la Syrie, Antigonus fils d'Aristobule, vint lui representer, que son pere avoit esté empoisonné, & son frere decollé pour ses interests, & qu'Hyrcan & Antipater gouvernoient le païs avec une extréme violence. Antipater au contraire fit valoir les services qu'il venoit de rendre à Cesar dans la guerre d'Egypte, & découvrit la conduite séditieuse d'Antigonus. Cesar donna le Pontificat à Hyrcan, avec la Principauté, voulut que ces deux dignitez fussent hereditaires dans sa famille, le receut au nombre de ses amis, lui remit la décision de tous les differens qui surviendroient, & quant à Antipater il lui donna un des petits gouvernemens à son choix, & le fit Procureur de Judée. Antipater fut empoisonné peu d'années aprés à la table mesme d'Hyrcan. Ses enfans Phasaëlus & Herode succederent à ses charges & à son autorité. *Ioseph. L. 14. c. 15.*

En 3960. Cesar joüissant à Rome d'une supréme autorité, & resolu d'en sortir au plûtost pour se dérober à ses envieux, fut tué dans le Senat par ceux qu'il avoit en partie comblez de bienfaits, lui qui avoit combatu en bataille rangée cinquante fois, & y avoit fait mourir prés de douze cens mille hommes. Octavius son neveu revint de Grece pour recueillir sa succession, & au lieu d'Octavius, il se fit nommer C. J. Cesar-Octavianus. Antoine, Lepidus & lui se diviserent & se reünirent souvent, les proscriptions furent le fruit de leur Triumvirat. *Plin. l. 7. c. 25.*

En 3963. la bataille de Philippes fut donnée en Macedoine, entre Cassius & Brutus d'un costé,

chef de la faction qui avoit assassiné Jule-Cesar, & Antoine & Octavien de l'autre. L'aisle où Brutus commandoit donna la chasse aux troupes d'Octavien & prit son camp ; celle de Cassius fut rompuë par Antoine, & lui mis en fuite avec tant de desordre, que croyant la bataille entierement perduë, il se tua lui-mesme. Brutus donna un second combat, le perdit, & ne voulut pas survivre à cette seconde déroute. Antoine passa dans l'Orient & accorda aux Envoiez d'Hyrcan la reparation de plusieurs outrages qu'ils avoient souffert de la part de Cassius. Cleopatre le vint rencontrer en Cilicie, & il devint d'abord si passionné pour elle, qu'elle devint absolument maistresse de toutes choses. Elle obtint de lui, qu'il fit mourir sa sœur Arsinoé dans un Temple.

Appian. in Syri. Ioseph. l. 15. c. 4. Plutar.

Les Juifs porterent leurs plaintes à Antoine contre Phasaëlus & Herode ; mais ayant appris d'Hyrcan, que ces deux freres gouvernoient fort bien l'Etat, il les fit tous deux Tetrarques.

En 3964. l'Empire Romain se trouva partagé, Antoine possedant l'Orient, Octavien l'Occident, Lepidus l'Afrique, & Pompée la Sicile.

VI. Antigonus fils d'Aristobule se jetta du costé des Parthes, qui entreprirent de le rétablir. Hyrcanus & Phasaëlus tomberent entre leurs mains, & ils les remirent à Antigonus, qui fit couper les deux oreilles à Hyrcan, pour le rendre irregulier & inhabile au Pontificat. Phasaëlus voyant qu'il ne pouvoit échapper, se brisa la teste contre une pierre. Herode se mit sur mer, vint à Rome, se presenta à Cesar & à Antoine, qui le menerent au Senat, qui declara Antigonus ennemi de l'Empire, & donna la qualité de Roy à Herode. Antoine & Cesar sortirent du Senat estant aux deux costez d'Herode, monterent au Capitole pour y sacrifier & pour

y remettre cette declaration du Senat, enfin ce fut Antoine qui donna à dîner à Herode.

En 3967. Herode pour se mettre en possession de son nouveau Royaume, vint assieger Jerusalem, & la prit aprés beaucoup de resistance & beaucoup de meurtres. Antoine prit Antigonus & lui fit couper la teste à Antioche. Ce fut le dernier des Hasmonéens, ausquels Herode succeda. Il y avoit cent vingt-six ans que Judas Machabée avoit esté declaré Prince de la nation. Le Roy des Parthes relâcha Hyrcanus, & le laissa vivre en liberté à Babylone, jusqu'à ce qu'Herode l'attira à Jerusalem; & donna le Pontificat à Hananéel, qu'il avoit aussi fait venir de Babylone, de race Sacerdotale à la verité, mais tres-obscure.

En 3973. Antoine avoit fait long-temps la guerre aux Parthes, comme à ceux qui avoient fait les plus grandes conquestes sur l'empire des Grecs en Orient, qui estoit celui de Babylone. Mais toute sa conduite, principalement dans l'Egypte, où il pensoit attirer toute la grandeur & le trône de l'empire d'Occident, avoit esté si étrange & si contraire aux interests & à la gloire de Rome, qu'on y resolut la guerre contre lui & contre l'Egypte. Ce fut la bataille Actiaque qui termina ce grand different entre l'Occident & l'Orient, entre Cesar-Octavien & Antoine. Les armées navales y furent les plus grandes qu'on eut jamais veuës. Le combat fut tres-aspre, Cesar y eut tout l'avantage, Antoine & Cleopatre s'enfuirent en Egypte, où n'ayant pû gagner Cesar par leurs soûmissions forcées, ils tenterent encore le sort des armes, & y furent toûjours malheureux. Enfin, en 3974. ayant fini l'un & l'autre leur vie par le poison, Cesar-Octavien demeura seul maistre de l'empire Romain, & reduisit l'Egypte en forme de Province. Ce fut la fin de l'em-

pire des Grecs, & des successeurs d'Alexandre le Grand.

CHAPITRE XI.

Commencement de l'Empire Romain, & de la Monarchie Chrestienne, naissance du Verbe incarné : Reflexions importantes sur les Chapitres précedens, & sur toute la Monarchie des Grecs, depuis Alexandre jusqu'à Cesar-Auguste.

I. Naissance de Iesus-Christ, seul vray Monarque de tout l'Univers; pourquoy la Monarchie Chrestienne se méle & se confond avec l'empire Romain, qui succede à celuy de Babylone; que ce n'est au vray qu'un Empire, qui doit son étenduë & sa durée à l'Eglise de Iesus-Christ.

II. Divisions & mésintelligences dans l'empire Grec; leçon admirable pour faire comprendre combien estoit necessaire l'unité de la Monarchie Chrestienne, dont l'unité & l'universalité vient encore plus de l'Eglise de Iesus-Christ, que de l'empire Romain.

III. Combien la Monarchie Romaine, ou Chrestienne est pacifique & sainte, en comparison de celles qui avoient précedé.

IV. Quel profit il faut tirer de la lecture de tant de crimes abominables dans les Monarchies précedentes.

V. D'où vient que la sainteté de la Monarchie de Iesus-Christ n'est pas encore bien établie par tout.

VI. Avantages de la Cité de Dieu sous la Monarchie Greque, mesme avant la naissance de Iesus-Christ.

VII. Services rendus à la Cité de Dieu par les Rois d'Egypte, & par ceux de Syrie.

VIII. Alliances du peuple de Dieu avec les Lacedemoniens & avec les Romains.

IX. Pompée, Crassus, Cassius & Titus, ou Adrien mesme, qui incommoderent & qui desolerent enfin Ierusalem & son Temple rendirent un service illustre à la Cité de Dieu. Combien il importoit qu'on détruisit enfin cette Ville & ce Temple.

X. Combien fut avantageuse à la Cité de Dieu l'horrible persecution d'Antiochus Epiphanes.

XI. Quelque effort que fissent les Rois de la terre contre

l'unité du Temple & du Pontificat Iudaïque, figure du Chrêtien, ils ne purent reüssir.

XII. L'empire Sacerdotal des Asmonéens, figure de celuy de l'Eglise en beaucoup de manieres.

XIII. Reflexions & leçons utiles sur les joüissances & les pertes alternatives des biens & des honneurs de ce monde, tant dans la Cité de Dieu, que dans celle du momde.

XIV. Reflexions sur la jonction & sur la separation de la Royauté & du Sacerdoce.

I. L'An du monde 4000. Auguste ayant pacifié tout l'univers, publia un Edit pour faire écrire les noms de tous les sujets de son Empire; *Exiit Edictum à Cæsare Augusto, ut describeretur universus orbis.* Ce fut en la mesme année que Jesus-Christ vint au monde, lui qui estoit effectivement le Roy de tout le monde, & qui l'a bien fait voir dans la suite des siecles, & le fait encore voir par des experiences éclatantes & continuelles, soûmettant toûjours à son Empire de nouvelles nations & les peuples barbares, qui n'avoient jamais reconnu l'empire Romain. C'est neanmoins l'empire Romain qui prend les mesmes accroissemens que l'Eglise de Jesus-Christ. Car la langue Romaine, les loix Romaines, & cent autres marques de l'empire Romain, passent dans tous les païs, où l'intendance du Pontife Romain commence à s'étendre; & on peut dire que les Rois qui ont fait ces nouvelles conquestes, & ces nouvelles découvertes au delà des bornes de l'Ancien monde, & qui y dominent, les ont incorporées à l'empire Romain, dont ils avoient en partie recüeilli la succession. Car ce ne sont pas les seuls Empereurs d'Allemagne qui possedent l'empire Romain; presque tous les Rois Chrêtiens en possedent quelque partie, & que leurs Etats ont esté originairement des portions de l'empire Romain, ne faisant qu'un mesme corps d'Empire avec les Empereurs qui residoient, ou à Rome,

ou à Constantinople, ou en France, ou en Allemagne. Il est donc vrai que tous ces Rois Chrêtiens ayant possedé dés le commencement des portions differentes de l'empire Romain, & y ayant reüni toutes les nouvelles conquestes qu'ils ont pû faire jusqu'à ces derniers siecles, soit dans le monde ancien, soit dans le nouveau; ce n'est qu'une seule Monarchie Romaine, de mesme que les quatre grandes portions de l'empire d'Alexandre, qui demeurerent divisées entre les Rois de Macedoine, de Syrie, d'Asie & d'Egypte, composerent toûjours la mesme Monarchie d'Alexandre; & de mesme que les quatre Royaumes des Medes, des Assyriens, des Babyloniens & des Perses, composerent la grande Monarchie de Cyrus.

Le Pape saint Leon a fait ces remarques avant nous, quand il a dit, que la Religion Chrestienne a donné plus d'étenduë à la gloire de Rome, que les armes de ses anciens Empereurs. *Civitas Sacerdotalis & regia, per sacram beati Petri sedem Caput orbis effecta, latius præsideres religione divina, quàm dominatione terrena. Quamvis enim multis aucta victoriis, jus imperii tui terra marique protuleris; minus tamen est, quod tibi bellicus labor subdidit, quàm quod pax Christiana subjecit.*

Serm. 1. in Nativ. Petri & Pauli.

Mais si la Religion Chrestienne a donné comme la derniere consommation à la grandeur de l'empire Romain; ce mesme Pape confesse, que l'étenduë de l'empire Romain lui a esté donnée au commencement, pour favoriser les grands accroissemens que devoit faire en tres-peu de temps la Religion Chrestienne. Car la paix & l'étenduë de l'empire Romain donnoit une facilité merveilleuse aux Predicateurs de l'Evangile. *Ut autem hujus inenarrabilis gratiæ per totum mundum diffunderetur effectus, Romanum regnum divina providentia præparavit. Cujus ad*

eos limites incrementa perducta sunt, quibus cunctarum undique gentium vicina & contigua esset universitas. Dispositio namque divinitùs operi maximè congruebat, ut multa regna unà confœderarentur imperio, & citò pervios haberet populos prædicatio generalis, quos unius teneret regimen civitatis.

II. Alexandre a esté le seul des Grecs qui ait possedé cette vaste Monarchie Orientale, qu'il avoit conquise sur les Perses, les Medes, les Assyriens & les Babyloniens, & à laquelle il avoit ajoûté la Grece & la Macedoine. Aprés sa mort ses Etats furent partagez entre ses Capitaines, qui estoient en grand nombre, & qui se contenterent de la qualité de Gouverneurs, pendant que le frere, ou les enfans d'Alexandre vécurent; mais comme ils moururent en peu de temps, ils se donnerent tous la qualité & l'autorité de Rois, & firent de cette Monarchie une Polyarchie pleine de desordres & de confusion. Il est vrai que tous ces partages d'Etats se trouverent bien-tost reünis en quatre grands Royaumes, la Macedoine, l'Egypte, la Syrie, & l'Asie superieure; mais cette division estoit deja un étrange affoiblissement, soit par la separation des Provinces, soit par la mésintelligence, & les guerres continuelles des Rois.

Comme Dieu vouloit donner son Fils à la fin de cette Monarchie, & au commencement de l'autre, & qu'il vouloit que cette autre Monarchie, qui est celle des Romains, s'incorporast enfin avec celle de son Fils, qui est le Monarque éternel & universel du monde; il voulut aussi apprendre au genre humain, combien la Monarchie estoit avantageuse & necessaire, par une experience aussi longue que fut tout l'empire des Grecs, depuis la mort d'Alexandre jusqu'à l'Empire de Cesar-Auguste, qui commença aprés la bataille Actiaque. Cette horrible

confusion, que nous venons de representer dans les Chapitres précedens, de tant de Rois armez les uns contre les autres, quoy qu'ils fussent tous d'une mesme nation; de tant de divisions, tant de perfidies, tant de sanglantes défaites, tant de trahisons, tant d'empoisonnemens, tant de parricides, tant de sacrileges & d'impietez; cette horrible confusion, dis-je, venoit de la multitude des Souverains, qui avoient partagé la Monarchie d'Alexandre, & qui la détruisoient pour se l'approprier.

C'estoit donc une leçon admirable, que la Providence faisoit au genre humain pour tous les siecles à venir, pour lui apprendre, combien la trop grande multitude de Rois & de Royaumes est dangereuse, & combien l'unité d'un Empire fort étendu est utile & necessaire pour la paix & la felicité des hommes. En effet, à mesure que les Romains se rendoient maistres de l'Orient, ils arrestoient tous les desordres, ils terminoient les differens, pacifioient les Rois, & portoient l'ordre & le calme par tout. Mais dés qu'Auguste fut reconnu seul Empereur, tout l'empire Occidental & Oriental commença à joüir d'une profonde paix, on ne parla plus de guerre qu'aux frontieres, encore estoit-elle rare, dans une si grande étenduë de païs, & de peu de durée. Cette unité d'Empire subsista parmi les Romains, jusqu'à ce que l'empire spirituel de Jesus-Christ se fut établi par toute la terre, à la faveur de cette paix generale que l'empire Romain donnoit au monde; & aprés que l'empire de Jesus-Christ a esté étendu & affermi sur la terre, quelque partage qu'on ait fait de Royaumes par le démembrement de l'empire Romain, l'unité indissoluble de l'empire spirituel de Jesus-Christ a fait de tous les Princes Chrestiens une Monarchie, non seulement plus étenduë, plus ferme & plus puis-

ſante, mais auſſi plus unie, que n'avoient jamais eſté les Monarchies des Babyloniens, ou des Aſſyriens, des Perſes, & des Grecs.

III. Cette Monarchie, ſi on n'aime mieux dire cette Republique Chreſtienne, confonduë en quelque maniere avec la Monarchie Romaine, & compoſée de tant de Monarchies & de tant de differens Souverains, n'eſt pas toûjours ſans guerre; nous dirons meſme ſi l'on veut, qu'elle eſt rarement ſans quelque guerre. Mais ſi nous la comparons à la Monarchie Greque, dont nous venons de faire le portrait, nous trouverons qu'elle joüit d'une profonde paix, & que c'eſt veritablement l'empire de Jeſus-Chriſt commencé ſur la terre, qui ſe conſommera un jour dans le Ciel. La réünion de tous ces Souverains ſous la loy & ſous l'empire de Jeſus-Chriſt, qui eſt le Prince de la paix, & la loy de la charité, enfin qui eſt la paix & la charité meſme; cette réünion, dis-je, de tous ces Souverains du Chriſtianiſme, a banni la plus grande partie de tous ces effroyables deſordres, qu'on ne pouvoit rapporter ſans horreur en faiſant l'hiſtoire de la Monarchie Greque. Les empoiſonnemens & les parricides des peres par les enfans, des enfans par les peres, des freres par les freres, des femmes par les maris, des maris par les femmes, les inceſtes, les repudiations, les renverſemens de trônes, y ont eſté ou inoüis, ou tres-rares, au lieu qu'ils eſtoient tres-frequens & ordinaires.

La venuë du Fils de Dieu au monde, & ſa royauté ſpirituelle ſur toute la terre, ne pouvoit pas cauſer un moindre changement. La religion meſme des Payens & les exemples de leurs deteſtables divinitez, autoriſoient tous les crimes; la religion de Jeſus-Chriſt, ſa vie & ſa morale toute divine les condamne tous. Quoy que la Religion dont

chacun eſt prévenu, ne domine pas toûjours dans ch cune de ſes actions; il eſt neanmoins certain, qu'en general elle a beaucoup de force, & qu'elle fait de grandes impreſſions ſur toute ſa conduite. Ainſi il a eſté impoſſible, que la vie & la conduite de ces deux ſortes de Souverains n'ait eſté tres-differente l'une de l'autre; puiſque les uns marchoient dans les profondes tenebres de l'idolatrie, & les autres marchent dans la lumiere de la veritable Divinité, qui eſt venu les éclairer; les uns ſe pouvoient dire imitateurs de leurs Dieux, dans les impuretez & les inceſtes, dans les injuſtices & les violences qu'ils commettoient; & les autres pour ſuivre les pas du Dieu & du Roy qu'ils adorent, doivent toûjours eſtre, & ſont ſouvent des modeles de pureté & d'innocence, de juſtice & de clemence à tous leurs ſujets.

Enfin, il eſt indubitable que Jeſus-Chriſt a dû faire entre les Princes ſouverains du nom Chreſtien des changemens proportionnez à ceux qu'il a faits entre leurs ſujets & les ſiens, qui ſont les ſimples fideles. Car les Princes ſont auſſi Chreſtiens, ils ſont inſtruits de la meſme religion & de la meſme morale, ils ſont dans la meſme ſujettion à l'égard de Jeſus-Chriſt que les autres fideles. Or qui ne voit combien le commun des Chreſtiens eſt moins eſclave du menſonge & de l'iniquité, que ne l'eſtoit autrefois le vulgaire des idolatres? Dans cette foule innombrable d'hommes, il ne faut pas regarder les crimes où ils tombent, nonobſtant leur religion; mais ceux où la religion les empeſche de tomber. Il ne faut pas conſiderer la multitude infinie des méchans Chreſtiens, mais la multitude auſſi preſque infinie des bons & des vertueux. C'eſt le changement qui s'eſt fait par l'Incarnation de la Sageſſe éternelle. Il n'y avoit que des impies dans tout

l'univers, il y a maintenant parmi les impies une troupe innombrable de Chreſtiens ſages & vertueux. Tous les Souverains eſtoient plongez dans des crimes énormes, il y en a eu depuis un nombre fort grand de religieux & de ſaints. Le plus grand nombre eſt toûjours celui des méchans, ſoit entre les Princes, ſoit entre les particuliers. Mais c'eſt l'état & la condition de noſtre nature aprés le peché. Nous ſommes nez dans le crime, & dans la pente à toutes ſortes de dereglemens, & nous n'en revenons qu'avec beaucoup de difficulté, & en faiſant de fort grands efforts. Or c'eſt toûjours le moindre nombre qui combat la nature, qui ſurmonte les grandes difficultez, & qui perſevere avec conſtance à faire de grands efforts. Le plus grand nombre eſt toûjours de ceux qui ſe laiſſent aller au torrent de la nature, & à cette negligence ſi univerſelle, qui nous fait fuir la peine & le travail.

IV. Ces conſiderations pourront nous rendre utile, tout ce que l'hiſtoire profane raconte de plus execrable. Les poiſons, les meurtres, les trahiſons, les renverſemens d'Etats, nous apprendront quel eſt le fond de noſtre nature, & quel eſt le penchant de nos inclinations corrompuës aprés le peché. Car il n'y a point de particulier qui ne porte dans ſon ſein & dans les plus ſecrets replis de ſon ame un principe de cette malheureuſe fecondité, d'où peuvent naiſtre, & d'où naiſtroient, ſi les meſmes occaſions eſtoient preſentes, & ſi Dieu ne l'empeſchoit, les meſmes empoiſonnemens, les meſmes aſſaſſinats, les meſmes perfidies, & les meſmes violemens de tout le droit divin & humain. Il faut donc que les Lecteurs reflechiſſent ſur eux-meſmes de temps en temps, & qu'ils penſent que la ſemence de ces énormitez qu'ils ne peuvent lire ſans horreur, eſt dans leur propre cœur, & qu'elle n'a manqué de

germer, que parce que Dieu leur en a soustrait les occasions, ou y a mis des obstacles. Si ces abominations ne sont plus si ordinaires sur la terre, ils doivent penser que ce n'est que depuis que Jesus-Christ a éclairé la terre des raions de sa verité, y a donné une nouvelle loy, y a répandu ses graces avec plus d'abondance, & y a étably une Monarchie spirituelle qui regle secretement les Monarques temporels, & les fait conspirer à maintenir plus de paix, plus de lumiere, plus de religion, plus de pureté, plus de pieté & plus de justice, qu'il n'y en avoit jamais eu dans le monde, & qu'il n'y en a encore dans les endroits du monde, où l'Evangile n'a pas encore esté receu.

Ainsi tous les crimes nous seront des leçons de vertu, parce qu'ils nous apprendront ce que nous sommes & ce que nous avons de nostre fond, & en reprimant nostre orgueil, nous rendront susceptibles de toutes les vertus. Parce qu'ils nous feront comme toucher au doigt, l'extréme necessité où le monde estoit d'un divin Reparateur. Parce qu'ils nous feront connoistre que ce Reparateur est venu, puisque la face de toute la terre est si universellement & si heureusement changée, & qu'il y a autant de témoins de son avenement par tout le monde, qu'il y a de fideles vertueux, de Princes religieux, d'écoles de pieté, de villes & de provinces gouvernées avec justice, de Royaumes en paix. A peine y avoit-il auparavant quelques essais de ces grands avantages, & ces essais mesmes ne venoient que des ombres qui commençoient à paroistre de ce divin Reparateur dans le peuple, dont la religion & la police ne tendoit qu'à le figurer & à le prognostiquer dans le monde. C'estoient-là comme des raions avant-coureurs d'un Soleil de verité & de justice qui s'approchoit, qui s'est montré ensuite, & qui

éclaire toûjours de plus en plus la terre, dont il ne bannira aussi entierement toutes les tenebres & toutes les impietez, que lors qu'il y aura parfaitement établi son regne, en détruisant tout à fait l'empire contraire du demon.

V. C'est ce qui fait qu'il reste encore dans le monde tant de vanitez, tant d'impietez, tant de meurtres & d'impuretez, semblables à celles des Monarchies précedentes des Orientaux, ou des Grecs. La multitude & l'énormité en est moindre, mais enfin elle est encore grande. Cela vient de ce que la Monarchie de Jesus-Christ s'établit peu à peu, & n'est pas encore parfaitement établie. Il y a encore bien des Royaumes où sa Religion n'a pas esté publiée. Dans les Etats mesmes où elle a esté publiée & receuë, elle a encore bien des adversaires, dont elle fait continuellement la matiere de ses progrés & de ses victoires. Ses sujets les plus fideles ont besoin d'estre exercez, pour ne pas tomber dans le relâchement; ils ont besoin d'estre quelquefois humiliez, pour ne pas s'enfler d'orgueil. Il leur faut des adversaires, & il faut qu'ils les ayent au milieu d'eux-mesmes, parce qu'il seroit impossible de les aller chercher & de les aller combatre aux extrémitez d'une Monarchie, qui n'est pas moins étenduë que la terre. Il est vray que chaque juste a encore des ennemis domestiques dans les restes de ses passions dereglées, & qu'il peut se signaler par les combats qu'il leur donnera. Mais si chaque juste pendant la vie presente ne peut se garentir d'avoir des ennemis interieurs & plus que domestiques: comment les familles, les villes, & les provinces s'en garentiroient-elles?

C'est donc la condition de la vie presente, & ce qui distingue la terre du Ciel; & quand le Lecteur rencontrera dans l'histoire des excés, dont le siecle

& le païs où il est n'est pas exempt, il considerera que Jesus-Christ n'a pas encore aboli tout le regne du peché; que sa sainte Cité n'est pas encore montée au point de perfection où elle aspire; qu'elle a encore des ennemis à combattre & hors d'elle, & au milieu d'elle-mesme; enfin que la Cité terrestre du demon est encore fort nombreuse & fort puissante, quoy qu'elle soit beaucoup diminuée, & qu'elle diminuë tous les jours davantage. Il pourra mesme considerer, que le grand changement que la loy de Jesus-Christ a déja fait dans le monde, & qui est tres-visible dans la confrontation qu'on peut faire des mœurs de la Monarchie Greque, ou des précedentes avec les mœurs de la Republique Chrestienne. Il pourra, dis-je, considerer que ce grand changement qui est déja fait, & qui se fait encore tous les jours, est un augure & une preuve, que la Monarchie Chrestienne détruira un jour entierement la cité & l'empire du demon, & fera regner la verité, la justice & la paix dans toute la terre. Ce torrent de victoires que la verité continuë de remporter depuis tant de siecles sur le mensonge, la justice sur l'iniquité, la religion sur l'idolatrie, la charité sur la cupidité, Jesus-Christ sur le demon, la Cité de Dieu sur la Cité de Babylone; ce torrent, dis-je, ne s'arrestera point, puis qu'il ne s'est point arresté depuis tant de siecles; il s'augmentera toûjours au contraire, & inondera enfin tout le monde, puis qu'il va toûjours en s'augmentant. Aussi est-ce une chose tres conforme à la nature, que la lumiere, la pieté, la justice, la paix & l'ordre, l'emportent enfin sur les tenebres, sur les impietez, les injustices, les troubles & les desordres qui composoient toute l'histoire des Empires précedens.

VI. Mais outre ces avantages visibles & certains du temps present & de l'avenir, il est indubitable

que la Cité de Dieu a toûjours ressenti des effets de la Providence qui veilloit sur elle, & qui tournoit à son utilité tout ce qui se passoit parmi ses adversaires. Elle a esté dans une profonde paix, pendant que les successeurs d'Alexandre se sont détruits les uns les autres par des dissensions irreconciliables & des guerres immortelles. L'Assyrie, la Province de Babylone, la ville de Babylone mesme estoient habitées par une multitude infinie de Juifs, à qui cet éloignement de leur païs natal estoit tres-salutaire, les tenant incomparablement plus attachez à Dieu qu'ils ne l'avoient jamais esté dans leur patrie. Ce mélange avec des idolatres, les éloignoit encore davantage de l'idolatrie, dont il leur découvroit les extravagances impies, & leur donnoit occasion d'en desabuser toûjours quelques-uns. L'Egypte, la Cyrenaïque, Cypre, la Grece étoient parsemées de peuplades de Juifs, dont l'estat humilié estoit d'autant plus propre à les mettre à couvert de ces grandes desolations, dont les autres peuples qui avoient quelque éclat, estoient alors tres souvent accablez.

VII. Il y a eu une alternative de prosperitez & d'adversitez, de faveurs & de disgraces, que les Grecs d'Egypte & de Syrie ont fait ressentir aux Juifs. Ptolemée fils de Lagus enleva cent mil Juifs de la Judée, mais il en prit trente mille pour en faire l'élite de ses troupes. Ptolemée-Philadelphe son fils rachetta cent mille Juifs esclaves, & les renvoya libres en Judée, faisant en mesme temps des presens tres-magnifiques au temple de Jerusalem, & ordonnant qu'on y fit des sacrifices pour sa personne & pour son Etat. Les justes ont besoin de cette vicissitude de biens & de maux, de peur que la continuité des prosperitez ne les enfle, ne les corrompe & ne les précipite: & qu'une trop longue

ſuite de malheurs ne les abbate & ne les rebute. Les Rois Grecs eſtoient les inſtrumens dont Dieu ſe ſervoit pour cela. Cependant les plus moderez d'entre ces Rois recevoient de grands ſecours du Ciel, pour connoiſtre la verité, & pour ſoûmettre leur Empire aux loix de la Juſtice, comme il paruſt dans Ptolemée, qui fit traduire les divines Ecritures en langue Greque. C'eſtoit le commencement & comme le prognoſtic de la publication qui devoit ſe faire de l'Evangile par toute la terre en toutes ſortes de langues, à toutes les nations du monde. La Cité de Dieu qui n'avoit parlé juſqu'alors qu'une langue fort inconnuë aux nations étrangeres, commença à parler celle qui pouvoit leur apprendre à toutes les veritez du Ciel; & c'eſt le ſervice que Dieu fit rendre à ſa ſainte Cité par un des plus puiſſans de ces Monarques Grecs.

Ptolemée-Evergetes fit plus que ſon pere Philadelphe. Car non ſeulement il vint offrir des ſacrifices à Dieu dans le temple de Jeruſalem, mais il vint lui rendre graces de la conqueſte qu'il venoit de faire des royaumes de Syrie, d'Aſie & de Babylone meſme, reconnoiſſant qu'il tenoit de lui une Monarchie preſque auſſi étenduë alors que celle d'Alexandre. Ptolemée-Philopator rendit auſſi ſes devoirs au Temple, & ſi depuis il perſecuta les Juifs, Dieu en prit la défenſe, & l'effraya par des miracles & des prodiges ſi ſurprenans, que ce Roy devint enſuite leur plus fidele protecteur.

Antiochus le Grand & ſon fils & ſucceſſeur Seleucus-Philopator, honorerent auſſi le Temple de leurs ſacrifices & de leurs preſens, & donnerent pluſieurs franchiſes aux Juifs. Ainſi ſi cette nation & ſi ce Temple n'avoit pas un Roy particulier, c'eſtoit afin que les Rois des autres nations le reveraſſent à l'envi les uns des autres, & que tous les Rois de

la

la Cité terrestre adorassent la Cité de Dieu, dans le plus illustre monument qu'il y en eut sur la terre. Le mesme Roy Seleucus eut encore plus de sujet de reconnoistre & d'adorer la toute-puissance de Dieu, quand il eut appris le rude chastiment qu'une main invisible luy avoit fait sentir dans le Temple, qu'il vouloit dépoüiller de ses tresors.

VIII. Les Lacedemoniens tinrent à honneur l'alliance des Juifs, & se declarerent aussi descendus d'Abraham. Rien de plus glorieux pour Lacedemone, que cette alliance avec la Cité de Dieu sur la terre ; mais rien de plus avantageux à Jerusalem, que de voir que celle des villes de la Grece, & peut-estre mesme de tout le monde, où la police estoit la plus sage & la plus vertueuse, fut descenduë de la mesme origine qu'elle, afin qu'on pût conjecturer d'où Lacedemone avoit tiré toutes les loix & les pratiques de vertu, qui la distinguoient si fort de toutes les autres Republiques.

Mais les alliances les plus frequentes des Juifs furent avec les Romains, comme si la Providence divine eut voulu dés lors commencer cette admirable union & ce commerce sacré de la Cité de Dieu & de l'empire Romain, qui devoient un jour se méler & s'unir si étroitement l'un avec l'autre, qu'il ne se fit de l'un & de l'autre qu'un seul corps de la Republique Chrestienne. Nous avons rapporté plusieurs exemples de ces alliances des Juifs avec les Romains, selon que les traitez en ont esté touchez dans les livres des Machabées. Cette histoire est souvent interrompuë. Ainsi on peut croire qu'il y a eu plusieurs autres traitez semblables. Ceux qui nous sont demeurez, sont plusque suffisans pour nous convaincre, que les Romains furent dés lors les protecteurs de la liberté des Juifs & de leur religion contre toutes les attaques des Rois Grecs de l'Orient.

IX. Si Pompée, si Craſſus, ſi Caſſius, & quelques autres ont fait quelque préjudice au Temple & à la ville de Jeruſalem, c'eſt une autre eſpece de ſervice, que les Romains commençoient à rendre à la Republique Judaïque, de la meſme nature que ce dernier office qu'ils luy rendirent, quand ils ruinerent & brûlerent le Temple ſous l'empire de Veſpaſien & de Tite. Ce peuple avoit toûjours eu une attache trop ſervile & trop puerile à ce Temple, qui eſtoit unique en toute la terre, & mettoit cette nation dans la neceſſité de ſe contenir toûjours dans un païs fort étroit, & de regarder tous les autres païs comme des païs étrangers & des lieux d'exil. Cette police avoit eſté utile dans les commencemens, pour affermir ce peuple dans la créance d'un ſeul vray Dieu par l'unité de ce Temple, & pour l'éloigner de l'idolatrie, en l'éloignant des provinces où les idolatres habitoient. C'eſtoit comme l'enfance de ce peuple & de ſa religion. Mais le temps de l'enfance ſe paſſoit, & ce peuple aſſez affermi dans le culte d'un ſeul Dieu, devoit répandre ſes lumieres par toute la terre, afin de faire entrer toutes les nations dans la participation des avantages dont il avoit joüi ſeul juſqu'alors. C'eſt à quoy les Juifs ne pouvoient ſe reſoudre, c'eſt neanmoins ce que la Providence demandoit d'eux, & c'eſt à quoy elle les diſpoſoit par les bons offices que les Romains leur rendoient, en les privant peu à peu de tous ces amuſemens puerils, des richeſſes de leur Temple, de la beauté de leur ville, de leurs franchiſes temporelles, enfin de leur Temple & de leur ville meſme. Ils apprenoient & ils s'accoûtumoient par là à regarder tout ce monde comme le Temple où Dieu vouloit eſtre deſormais generalement adoré ; à conſiderer toute la terre comme leur patrie, & toutes les nations comme

leurs alliées, également capables d'adorer leur Dieu commun, & d'entrer avec eux dans la societé d'une mesme religion.

Jerusalem & le Temple furent pendant un temps le seul monument visible de la Cité de Dieu sur la terre. C'est dans cette veuë que Dieu porta les Princes Grecs & les Romains tout idolatres qu'ils estoient, à rendre tant de respects, à donner tant de privileges à cette ville & à ce Temple, & à y offrir tant de sacrifices. Mais ce monument ne répondoit pas à la grandeur & à l'étenduë que Dieu avoit destinée à sa Cité sainte. Il fallut donc l'abbatre par les mains de ceux à qui il importoit le plus, qu'un si grand bien ne fut pas toûjours resserré dans un lieu si étroit. Ce fut par ce motif que la Providence ordonna, que quelques Rois Grecs, & aprés eux les Romains désolassent cette ville & ce Temple, afin que la Cité de Dieu n'eut plus de limites, & ne fut plus considerée que comme un Empire spirituel & celeste, dont les richesses sont les vertus; dont les forces sont la patience & la force invincible à souffrir les maux temporels dans l'esperance des biens éternels; dont la beauté n'est autre que celle de la verité & de la justice; dont l'étenduë est tout l'univers; dont la durée est l'éternité; dont la gloire & la felicité est une sagesse, & une justice invisible aux yeux des hommes charnels & inaccessible à toutes leurs insultes. Dieu tenoit autrefois les Juifs attachez à son service par l'amour & par l'esperance des biens temporels, qui estoient alors les seuls, de l'amour desquels ils fussent susceptibles. Mais c'estoit toûjours dans le dessein que cet amour interessé pour un si grand Bien-faicteur, se changeast avec le temps en un amour pur de sa bonté & de sa justice, sans avoir plus d'attache aux biens temporels. Il fallut donc enfin les sévrer de

ce lait pour ainsi dire des biens temporels, ruiner leur Temple & leur Etat, & leur apprendre à ne servir plus Dieu que dans l'attente de ces biens, que les hommes ne peuvent ravir, & qu'on ne possede qu'en possedant Dieu mesme.

X. Entre les Rois Grecs Antiochus-Epiphanes fut le plus cruel ennemi des Juifs ; mais les excés où ils s'estoient portez eux-mesmes, meritoient bien ce rude chastiment. Ce Roy exerça sur eux d'horribles cruautez, mais il parût alors plus clairement que jamais, que les plus grands maux se tournent en de plus grands biens pour la Cité de Dieu. Les martyres d'Eleazar, des sept freres Machabées, & de plusieurs autres, qui s'immolerent alors pour la confession du vray Dieu, & pour la défense de sa loy, ces martyres, dis-je, furent des fruits que la Synagogue n'avoit encore jamais portez. Aussi l'Eglise Chrestienne a mélé ces Martyrs avec les siens ; parce que ce n'estoit plus servir Dieu pour des biens temporels ; c'estoit au contraire sacrifier tous les biens temporels & la vie mesme, au seul amour & à l'esperance des biens éternels. Ce furent alors comme des momens éclairez & glorieux, où la Cité de Dieu se fit voir sur la terre, non en figure, & en representation, mais en verité, telle qu'elle descendit du Ciel, quand le Verbe éternel y descendit pour y prendre un corps, & pour y former son Eglise. Mais cette Cité de Dieu dégoutée des biens temporels, & passionnée pour les seules délices de la sagesse, de la charité & de l'éternité, ne se montra que pour un moment au temps des Machabées, & se retira pour ainsi dire aussi-tost dans le Ciel, pour revenir un jour & demeurer sur la terre avec le Fils de Dieu jusqu'à la consommation des siecles.

Le plus cruel persecuteur de Jerusalem & du Temple, fut Antiochus-Epiphanes, mais il ne pût

empeſcher que les outrages qu'il leur faiſoit, ne tournaſſent à leur plus grande gloire. Il profana & pilla le Temple, & il apprit à tout le genre humain, qu'il n'y avoit rien que de ſaint & de religieux, & que tout ce que les Hiſtoriens en ont dit de mal, n'eſtoit qu'une noire calomnie. Il fit mourir pluſieurs Juifs, & il fit voir au monde que leur foy & leur conſtance eſtoit invincible. Il deſola Jeruſalem, & il parût que le ſang de ces Martyrs étoit une ſemence feconde qui en produiſoit d'autres. Il abolit le culte de la religion Judaïque, & ce culte ayant eſté glorieuſement rétabli en tres-peu de temps, il parût combien la Cité de Dieu eſt inſurmontable à tous les efforts des Princes de la terre. Enfin il fit voir que ſi l'ombre & la figure de la Cité de Dieu, car la Synagogue n'eſtoit autre choſe, demeuroit toûjours victorieuſe de tous ſes ennemis, combien l'Egliſe, qui eſt la vraye Cité de Dieu, ſeroit encore plus invincible. Enfin la confeſſion qu'Antiochus fut obligé de faire peu avant ſa mort, de la verité & de la toute-puiſſance du Dieu des Juifs, qu'il avoit toûjours combatu, quoy que cette penitence ne luy fut pas ſalutaire, elle fut neanmoins tres-glorieuſe à la Cité de Dieu, parce qu'elle fut un augure du ſuccés & de l'iſſuë que devoient ſe promettre ſes plus aſpres perſecuteurs.

XI. Il s'éleva deux autres Temples, & deux autres Pontifes, qui furent comme les rivaux & les competiteurs du Pontife & du Temple de Jeruſalem: l'un en Samarie à Gariſim, l'autre en Egypte prés d'Heliopolis. Les Rois s'efforcerent de donner de la vogue à ces nouveautez, qui tendoient à détruire l'unité de la Cité de Dieu. Les Pontifes meſmes de l'ordre ſacerdotal d'Aaron ſe partagerent, & tâcherent d'accrediter ces Temples nouveaux. Mais tous ces efforts demeurerent ſans effet, la Cité de Dieu

conserva son unité & sa préeminence, sans qu'il fut au pouvoir des Rois de la terre de donner de la stabilité aux innovations qu'ils avoient entrepris de faire. Alexandre, Antiochus, les Rois d'Egypte avoient infiniment plus de puissance que les grands Prestres de Jerusalem, & que les Rois Asmonéens mesmes. Ils ne purent pourtant jamais faire reüssir, ny faire durer les Pontifes & les temples de Garisim & d'Egypte. Tant il est vray que ce sont les ressorts secrets & invisibles de la Providence, qui font tous les grands mouvemens & les grands changemens dans ce monde, principalement ceux où la religion est interessée, & non les volontez, ou les forces des Rois de la terre.

XII. Les Asmonéens joignirent enfin une Principauté, un petit Etat temporel, & un Royaume mesme à leur Pontificat: & cette nouveauté merite bien qu'on y fasse reflexion. Car jusqu'alors la Principauté temporelle n'auroit jamais esté entre les mains des Prestres, où elle n'y avoit pas esté long-temps. La Tribu de Juda avoit long-temps commandé; les Rois de Juda n'avoient rien de commun avec l'ordre des Levites; aprés la captivité, le gouvernement fut encore quelque temps entre d'autres mains que celles des Pontifes. Mais enfin il échût aux Pontifes, & les Asmonéens, qu'on nomme aussi Machabées, le possederent un grand espace de temps, & jusqu'à la naissance de Jesus-Christ. Dieu disposoit par avance sa sainte Cité à un empire Sacerdotal, mais à un empire dont le regne des Machabées nous donne des idées & des regles fort remarquables. Car il faut demeurer d'accord que le regne de Jesus-Christ & de son Eglise, n'est pas un regne temporel, quoy qu'elle regne aussi temporellement en quelques endroits & pendant quelque temps. Son royaume temporel n'est pas de grande

étenduë, parce qu'elle a des occupations encore plus saintes & plus importantes, qui ne luy permettent pas de s'embarasser d'un trop grand temporel. Elle regne aussi temporellement, parce qu'elle est aussi & tres-digne & tres-capable de cette dignité & de ces fonctions; mais elle ne regne pas toûjours, ny fort au large, parce que son regne, & celuy de tous ses enfans n'est pas de ce monde. Elle regne temporellement, mais avec beaucoup de dépendance des grands Rois de la terre, plus pour les honorer par la protection qu'elle reçoit d'eux, que pour en avoir besoin. Car le Dieu dont elle releve, est un assez grand Roy, pour ne la faire dépendre que de luy; mais il luy plaist d'en user de la sorte, afin qu'elle se ressouvienne toûjours qu'elle est étrangere sur la terre. Je laisse un grand nombre d'autres convenances, entre la puissance royale des grands Prestres Asmonéens, & celle dont l'Eglise a joüy, & jouït encore en quelques endroits.

XIII. Si les Asmonéens goûterent les caresses, les faveurs, les franchises, les honneurs, dont ils furent honorez par les Rois d'Egypte, de Syrie & d'Asie, enfin par les Romains mesmes; ils en ressentirent aussi les amertumes. Car ces Princes reprirent souvent ce qu'ils avoient donné; les uns pillerent ce qui avoit esté donné par les autres; & on perdit avec douleur les biens perissables qu'on avoit possedez avec attache. Ce furent autant de leçons qui tendoient à apprendre aux Juifs, de ne se plus contenter de la figure, mais de vouloir estre effectivement cette veritable Cité de Dieu, qui possede comme ne possedant point tout ce qu'on peut perdre; qui ne s'attache qu'aux biens ausquels l'avarice, l'ambition & la tyrannie des hommes ne peuvent donner d'atteinte. Quand les Asmonéens

se diviserent les uns contre les autres, & interesserent les Princes étrangers pour se maintenir les uns contre les autres : ils firent voir que les biens temporels sont toûjours de mesme nature, quoy qu'ils soient possedez par des personnes sacrées ; & qu'ils sont toûjours capables de fournir la matiere feconde d'une infinité de dissensions, d'inquietudes, de guerres, d'injustices & de violences. De là les enfans de la veritable Cité de Dieu concluënt, que l'unique maniere de posseder ces biens temporels saintement, sagement & heureusement, est de les posseder, comme ne les possedant point, comme tout prests à les perdre, comme en usant sans en joüir, comme des dépôts commis pour fort peu de temps à nostre fidelité, & non comme des biens propres ; comme disposez à s'en décharger non seulement sans peine, mais avec joye. Toutes les injustices & les cruautez, les calamitez & les miseres soit des Princes profanes, soit des Asmonéens à l'occasion de ces biens, de ces honneurs, ou de ces plaisirs temporels, ne tendoient dans les ordres de la Providence, qu'à instruire les hommes de ces importantes leçons, tant ceux qui estoient les spectateurs de ce qui se passoit alors dans le monde, que ceux qui en lisent l'histoire dans les siecles suivans.

XIV. Je concluray ces reflexions, en disant que si l'union de la Royauté & du Sacerdoce, dans la personne des derniers Princes Asmonéens, étoit fort convenable & fort propre au temps, & au lieu où devoit paroistre le Verbe incarné, comme le Roy & le Pontife éternel de tous les hommes : les profanations ausquels fut alors exposé le Sacerdoce par les violens usurpateurs de la Royauté, firent manifestement voir combien il importoit que dans la Monarchie Chrestienne ces deux dignitez surémi-

nentes ne fussent plus ordinairement unies. Car quoy qu'il fut tres avantageux à la police des hommes, que le Sacerdoce consacrast la gloire de la Royauté, en reglast & en sanctifiast toutes les fonctions; & que la Royauté soûtint & fortifiast le Sacerdoce dans la guerre éternelle qu'il declare aux vices & aux déreglemens : l'experience de tous les siecles a fait connoistre que les embarras & les inquietudes de la Royauté ne conviennent nullement au Sacerdoce; & que la douceur, la paix & la tranquillité du Sacerdoce ne se peut que fort difficilement allier avec les vigoureuses executions que les Rois sont souvent obligez de faire. Il est vray qu'au commencement les Rois furent souvent chargez du Sacerdoce, tant parmi les Payens, que parmi ceux qui composoient le peuple de Dieu. Dans Rome & dans la Grece une partie des sacrifices estoit reservée aux Rois. Mais tant dans la Grece qu'à Rome, on créa enfin des Pontifes, à qui on commit tout le soin des choses sacrées, & on ne leur laissa que la qualité de Roy, sans fonction & sans jurisdiction. Quand le peuple de Dieu voulut aussi avoir des Rois, Dieu nomma le premier de la Tribu de Benjamin, le suivant & tous les autres de celle de Juda, sans que la Tribu sacerdotale fut jamais appellée à la Royauté. Cette police fut conservée long-temps parmi les Hebreux, & elle n'auroit point esté changée, si l'énormité de leurs crimes ne les eut fait bannir de leur païs natal; au lieu que la Royauté des Asmonéens a esté de peu de durée, & toûjours traversée de continuelles adversitez. La Judée n'estoit pas un fort grand Etat, & c'estoit neanmoins un Etat encore trop grand, pour pouvoir se reposer sur une seule personne de tout le gouvernement Civil & Ecclesiastique. Ny à Rome, ny dans la Grece, ny dans la Palestine au temps d'Abraham,

qui estoit effectivement Roy & Prestre, les Etats n'estoient point si grands que celuy de la Judée, sous les Rois de Juda, ou sous les Asmonéens. Ainsi ils pouvoient estre conduits par des Rois Pontifes; quoy que la mesme disposition de police ne pût avoir lieu dans la Judée. Et de là il faut conclure, que Jesus-Christ voulant établir une Monarchie universelle sur la terre, il a esté obligé par les loix de sa divine sagesse, d'y separer les personnes des Pontifes & des Rois, quoy que les uns & les autres ne soient que ses Ministres.

CHAPITRE XII.

L'Empire des Pheniciens & des Carthaginois. Les plus memorables Epoques des Israëlites.

I. Pourquoy de tous les Empires particuliers nous ne parlons icy que de celuy des Pheniciens & des Carthaginois.

II. Les Etats peuvent devenir fort grands, non seulement par de nouvelles conquestes à leurs voisinages, mais aussi par des colonies envoyées au loin.

III. Nombre & étenduë des colonies Pheniciennes sur la mer Mediterranée.

IV. De toute antiquité les Pheniciens de la mer Rouge transportoient toutes les marchandises des Assyriens & des Egyptiens; ils continuerent de faire la mesme chose sur la mer Mediterranée; leurs grandes forces sur la mer; ils firent le tour de l'Afrique par mer, selon Herodote.

V. Témoignages des autres Historiens de leurs conquestes, de leurs flottes & de leur litterature; ils découvrirent dans l'Ocean la grande Isle Atlantique, qu'on croit estre l'Amerique.

VI. Que c'estoit là un Empire fort grand, riche & glorieux.

VII. Ce que dit Strabon de l'étenduë de leur Empire, & de leurs voyages de long cours; la conqueste de l'Espagne & de ses riches mines.

VIII. Les Grecs avec le temps, & aprés eux les Italiens & les Romains se polirent, conquirent & chasserent les Pheni-

ciens. Autres témoignages des Auteurs & de l'Ecriture mesme touchant l'Etat des Pheniciens.

IX. Comparaison des colonies des Pheniciens de la mer Rouge avec celles des Castillans dans l'Amerique.

X. Refutation de ce que Platon dit de l'Atlantique.

XI. Témoignages de Pline, de Iustin, de Quinte-Curce.

XII. Carthage formidable à Rome mesme; les trois guerres Puniques.

XIII. Témoignages que les Historiens ont rendus à l'empire Carthaginois.

XIV. Pourquoy nous nous sommes un peu étendus sur l'empire des Pheniciens & de Carthage.

XV. Epoques importantes dans le peuple de Dieu.

I. APrés les Monarchies universelles qui ont esté traitées dans les chapitres précedens, il nous faudroit parler des Royaumes particuliers qui en ont approché; de celuy des Scythes, des Ethiopiens, des Egyptiens, des Arabes, des Pheniciens & des Carthaginois. Mais nous nous reduirons à ces deux derniers, à cause du plus grand rapport qu'ils ont eu avec les Israëlites, quoy qu'il soit aussi parlé de tous les autres dans nos divines Ecritures. La matiere est trop vaste, il faut necessairement nous retrancher dans ce qu'il y a de plus important, & de plus essentiel à nostre sujet. On sçait que les Carthaginois n'estoient qu'une colonie des Pheniciens, qui forma enfin un Etat tres-étendu dans l'Afrique & dans l'Europe, & qui se rendit formidable à Rome mesme. Nous avons dit aussi plus d'une fois, que les Pheniciens & les Israëlites estoient si voisins, & si confondus les uns avec les autres, qu'on avoit quelquefois de la peine à les distinguer. Ce n'est donc pas à tort que laissant tous les autres Empires particuliers, nous donnons ce chapitre à celuy des Pheniciens & des Carthaginois.

II. Il ne faut pas oublier la distinction que nous

avons faite de deux sortes d'Etats ou d'Empires. Les uns s'étendent beaucoup sur la terre, & ajoûtent toûjours de nouvelles Provinces, à celles qu'ils avoient déja. Les autres envoyent des colonies de tous costez, mesme dans les païs les plus éloignez, & si leur Etat n'est pas si uni, ny si continu, il a d'autant plus d'étenduë, & on peut dire que toutes ces differentes colonies, quelques distantes qu'elles soient les unes des autres, sont neanmoins fort proches les unes des autres, & en quelque façon unies, par la facilité des navigations, & par le peu de temps qu'il faut pour traverser de grandes mers. Si en nos jours les Portugais, les Castillans & les Hollandois, ont pû former des Etats maritimes tres-considerables, par les navigations de long cours sur l'Ocean : combien estoit-il plus facile aux Pheniciens, qui n'avoient que la mer Mediterranée, & peut-estre la mer Rouge à traverser, de se faire un Empire assez étendu, & en mesme temps assez uni, sur les costes de ces deux petites mers ? L'empire Romain estoit tres-vaste & fort uni ; cependant on sçait que c'estoit la mesme mer Mediterranée qui reünissoit tant de Provinces diverses, & qui faisoit voler les Romains avec une extréme legereté d'un bout de leur Empire à l'autre.

III. Les Etats des Pheniciens ont esté de ce second ordre, étendus sur les costes de la mer, & subsistans en plusieurs colonies riches & puissantes ; enfin semblables à l'empire Romain par cette étenduë sur la mer, avec cette difference neanmoins tres-considerable, que les Romains possedoient un grand nombre de Provinces sur tous les rivages de cette mer, où les Pheniciens n'avoient que des colonies. Nous avons rapporté ailleurs l'endroit de Procope, où il nous a conservé l'inscription qui fut trouvée de son temps en Afrique dans une de ces

colonies de Pheniciens. Elle portoit que ses fondateurs estoient les Pheniciens, ou les Cananéens qui s'estoient enfuis de la Palestine, lorsque Josué en extermina une bonne partie, pour faire place aux Israëlites dans la terre que Dieu avoit promise à leurs anceſtres. Il ne faut pas croire que ç'ait esté les premieres colonies des Pheniciens. Il est bien plus probable, que toutes les Isles de la mer Mediterranée & toutes ses costes ayent esté la premiere fois peuplées par des habitans partis de la Phenicie. Les peuplades par mer se font avec une vitesse toute autre que par terre dans les païs voisins. Toute l'ancienne histoire fait foy, que les Pheniciens ont esté les plus habiles & les plus experimentez dans les navigations. Quand les Assyriens, quand les Perses, quand Alexandre & les autres Princes Grecs ont armé sur mer, ils ont toûjours mis leur principale confiance sur les vaisseaux des Pheniciens.

IV. Mais il faut remonter encore plus haut, & nous ressouvenir de ce que nous avons dit plusieurs fois, que les Pheniciens estoient originairement sur la mer Rouge, d'où ils avoient passé sur les costes de la mer Mediterranée, où ils avoient exercé le trafic dans les Provinces les plus éloignées, qui sont situées sur cette mer. C'est ce qu'en dit Herodote, sur le recit des Historiens de Perse, ajoûtant que les Pheniciens transportoient les marchandises des Assyriens & des Egyptiens dans les païs éloignez. *Persarum eximii memorant Phœnices, à mari quod rubrum vocant proficiscentes, & hanc incolentes regionem, quam nunc quoque incolunt, longinquis continuò navigationibus incubuisse; faciendisque Ægyptiarum & Assyriarum mercium vecturis, tum in alias plagas, tum etiam Argos pervenisse.* Ce qui nous apprend que les Pheniciens exerçoient la navigation, & transportoient les marchandises d'Assyrie

L. 1. c. 1. Et l. 7. c. 89.

& de Babylone premierement par la mer Rouge; puis ils les transportoient, comme aussi celles d'Egypte par la mer Mediterranée, aprés s'y estre établis. On sçait qu'aux premiers établissemens, les arts, les sciences & la religion se transportent avec les marchandises, & qu'on bâtit enfin des villages & des villes dans ces lieux de trafic.

Ce mesme Auteur dit ailleurs, que Cambyse Roy de Perse, voulut envoyer son armée navale contre les Carthaginois; mais que les Pheniciens qui faisoient la principale partie de cette armée navale, refuserent d'y aller, parce que les Carthaginois estoient leurs alliez, & comme leurs enfans, Car-
L. 3. c. 19. thage n'estant qu'une colonie de Tyr. *Cæteri Phœnicibus ire recusantibus, ad pugnandum haud idonei erant.* Et ensuite : *Cambyses haud æquum ducebat vim afferre Phœnicibus, qui seipsos Persis dediderant, ex quibus nauticus omnis constabat exercitus.* Ce fut donc environ les commencemens de la Monarchie des Perses, que les Pheniciens ayant esté jusqu'alors un Etat libre, commencerent à estre soumis au Roy de Perse; duquel ils commencerent aussi à faire toutes les for-
L. 7. c. 85. ces de mer. Herodote dit plus bas que ceux de la Phenicie & de la Palestine avoient fourni trois cent navires à la fameuse armée de Xerxes contre les Grecs.

Il dit ailleurs, que le Roy d'Egypte Neco fit embarquer les Pheniciens sur le golfe Arabique, avec ordre de faire le tour de l'Afrique par le midi, de rentrer par le détroit qu'on appelloit d'Hercule & que nous nommons de Gibraltar, & de revenir en Egypte. Ce qu'ils executerent en deux ans. He-
L. 4. c. 42. rodote qui fait ce recit, a peine à y ajouter foy. Mais les experiences des derniers siecles nous apprennent assez, qu'en cela il n'y a rien d'incroyable.

V. Il dit ailleurs, que quand Cadmus vint établir

un petit Royaume dans la Grece, il y vint avec les Pheniciens, qui y porterent les lettres & les sciences, d'où vient que les lettres Greques furent d'abord appellées Pheniciennes. *Phœnices isti, qui cum Cadmo advenerunt, cùm alias multas doctrinas in Græciam introduxere, tum verò litteras, quæ apud Græcos, ut mihi videtur, antea non fuerunt. Et primæ quidem illæ extiterunt, quibus omnes Phœnices utuntur.* Nous montrons ailleurs, que le vray sens de ces paroles d'Herodote, est, que les Pheniciens envoyerent des peuplades & des colonies dans la Grece, y porterent les lettres Pheniciennes & les sciences, qu'on parla d'abord & qu'on écrivit dans la Grece en termes & en caracteres Pheniciens, ausquels la longue revolution des siecles apporta beaucoup de changemens, & en fit enfin la langue Greque. L. 5. c. 58.

Diodore de Sicile témoigne, que ce ne fut pas seulement dans la Grece, que les Pheniciens porterent leurs armes, leurs lettres & leur religion, mais aussi dans les extrémitez de l'Europe & dans l'Afrique mesme, où ils eurent plusieurs colonies; qu'ils en bâtirent une dans l'isle de Cadis au détroit de Gibraltar, & que voguans sur l'Ocean ils avoient enfin rencontré la grande isle Atlantique, & en avoient pris possession; mais que l'avis des Carthaginois avoit esté de ne pas trop faire connoistre cette nouvelle découverte, tant pour ne pas dépeupler leur propre païs, en y envoyant de trop frequentes peuplades, que pour avoir eux-mesmes un lieu de retraite où ils pussent se retirer si leurs ennemis les forçoient de quitter leur patrie. *Phœnices à vetustissimis inde temporibus frequenter crebras mercaturæ gratiâ navigationes instituerunt. Quo factum, ut multarum in Africa coloniarum, nec paucarum in his Europæ partibus, quæ ad Occidentem vergunt, authores fierent, &c. Juxta ipsum ad Columnas fretum in Europa* L. 5. pag. 299.

peninsula urbem Gades posuere, &c. Cúmque in Oceano Africa littora legerent, ventorum procellis ad longinquos in Oceano tractus sunt abrepti. Post multos tandem dies vi tempestatum ad Insulam appulerunt, naturamque ejus & felicitatem à se primitus cognitam, in aliorum deinde notitiam perduxere, &c. Simul etiam contra subitos fortunæ casus, si exitiosum fortè respublica Carthaginensium damnum fortè acciperet, refugium sibi paratum esse volebant. Nam se maris adhuc potentes, in insulam victoribus ignotam cum universis familiis transmigrare posse confidebant.

L. 5. pag. 312. Cet Auteur dit ailleurs, que le feu s'estant mis aux forests des Monts Pyrenées, les mines d'argent fondirent, & les ruisseaux en coulerent sur la terre; que les Pheniciens accoururent, & transportant ce riche métail par toute la terre, bâtirent des villes & des colonies dans la Sicile & dans les Isles voisines, dans l'Afrique, dans la Sardaigne & dans l'Espagne. *Phœniciæ mercatores re cognita exigua permutatione mercis illud redemisse argentum; ejusque in Græciam, Asiam, & cunctas gentes alias transportatione, magnas sibi opes comparasse &c. Hinc opulentiores Phœnices colonias non paucas in Siciliam & vicinas ei Insulas, in Africam, in Sardiniam & in Iberiam denique miserunt.* C'estoit donc comme une Republique de Marchands qui trafiquoient par tout le monde alors connu, y portoient & en transportoient les marchandises, y fondoient des colonies, & les conservoient sous leur domination en Asie, en Afrique, en Europe, au delà mesme de l'Ocean d'Espagne, où ils avoient enfin découvert de grandes Isles, principalement l'isle Atlantique, qu'on croit avec beaucoup de probabilité estre l'Amerique. Car ce que Diodore de Sicile vient de nous en dire, ne peut gueres convenir qu'à l'Amerique.

V. Au reste, si cette sorte d'Empire ne paroist pas

pas avoir assez de majesté, il faut ouvrir les yeux & se détromper un peu des préjugez populaires, afin de reconnoistre que les Empires & les Etats n'ont esté instituez que pour l'utilité du genre humain. C'estoit donc un Empire tres-veritable & fort glorieux, quand les Pheniciens découvroient les nouvelles terres, les défrichoient, les peuploient par leurs colonies, y communiquoient les arts, les sciences, les lettres & la religion, en emportoient les marchandises superfluës, pour y en rapporter d'autres plus necessaires. Cet Historien dit ensuite que les Carthaginois s'estoient acquis un grand Empire avec les richesses qu'ils tiroient des mines d'Espagne, qui estoit alors tres-feconde en métaux; & il ajoûte, que de tout temps les Carthaginois & les Pheniciens avoient esté adroits pour le gain, comme les Italiens aprés eux furent fort habiles à ne rien laisser à personne; parce que succedant aux Pheniciens & aux Carthaginois, ils achevoient d'enlever tout ce qui estoit échapé à leur avarice. *A vetustis enim temporibus ad inveniendos quæstus Phœnices solertes fuere; & Itali ad nulli relinquendum aliquid.*

L. 5. pag. 314.

Je laisse les autres endroits où cet Auteur montre, que l'usage des lettres avoit esté porté par les Pheniciens dans les autres païs du monde. Je laisse ce que Thucydide raconte des isles, des villes, & des flottes des Pheniciens. Strabon reconnoît que les Pheniciens avoient esté jusqu'en Espagne, & avoient conquis un fort grand Empire avant les Romains. *Inaudierat Homerus de Hispanica navigatione, quo & Hercules expeditionem fecit, & postea Phœnices, qui amplissimo potiti sunt imperio, ac tandem Romani.* Il dit plus bas, que quelques uns faisoient descendre les Pheniciens de la Palestine de ceux de la mer Rouge, d'où venoit aussi le nom de

Pag. 329. 340. 341.

Pag. 412. 445. 609. 614.

L. 1. pag. 2. 29.

Phenicien, qui signifie Rouge; d'autres au contraire vouloient que ceux de la mer Rouge fussent venus de ceux de la Palestine. Nous avons dit ailleurs, que la premiere opinion est bien plus probable; mais il resulte toûjours de là, que les Pheniciens ont vogué sur les deux mers, & y ont possedé un grand Empire maritime & insulaire. De la Palestine ils pousserent jusqu'au delà de l'Espagne, & peut-estre jusqu'à l'Amerique. Et de la mer Rouge ils porterent leurs conquestes vers l'Orient, peut-estre encore plus loin, puis qu'il y avoit bien autant de facilité à s'étendre vers l'Orient, que vers l'Occident. *Alii Sidonios & Phœnices nostros, colonos eorum referunt, qui in Oceano habitant, addentes eos Phœnicios à puniceo colore vocari, quod mare sit rubrum; alii illos nostrorum colonos esse volunt.*

L. 1. pag. 33. Strabon dit ailleurs, que les Anciens avoient fait des voyages d'un plus long cours, que ceux du temps des Romains, témoins les Pheniciens qui avoient navigé au delà des colomnes d'Hercule, & avoient fondé des colonies au milieu de l'Afrique, peu aprés le siege de Troye. *Nihil verear dicere, antiquos longiora terrâ marique confecisse itinera, quàm posteros, &c. Phœnicum navigatio, qui etiam extra columnas Herculis progressi sunt, ibique & in media Africæ ora maritima urbes condiderunt paulò post Troiani belli tempora.* Il fait ailleurs la description des mines d'Espagne & de ses prodigieuses richesses, & dit que les Pheniciens s'estoient rendus les maistres de ces mines, & de presque toutes les villes. *Ita enim in potestatem Phœnicum venerunt, ut pleraque Turditaniæ urbes & viciniæ ab eis nunc habitentur.* Il ajoûte qu'avant le temps d'Homere les Pheniciens s'étoient saisis de ce qu'il y avoit de meilleur dans l'Afrique & dans l'Espagne; mais qu'enfin les Romains avoient ruiné leur Empire; qu'au reste les Cartha-

L. 3. p. 100. 103. 104. 108.

ginois avoient trouvé l'argent si commun dans l'Espagne, que les habitans y avoient des tables & des tonnes d'argent. *Phœnices ante Homeri ætatem optima Africæ & Hispaniæ tenuerunt, & domini eorum fuere locorum, donec eorum à Romanis est abolitum imperium.*

VIII. Si la conjecture pouvoit avoir quelque lieu, je dirois ce me semble avec assez d'apparence, que les Pheniciens ayant successivement peuplé de leurs colonies & dominé la Grece, l'Italie & l'Espagne, les Grecs se polirent & s'aguerrirent avec le temps; ce qui fit que non seulement ils se mirent en liberté, mais qu'ils peuplerent & dominerent l'Italie, en chassant les Pheniciens à qui l'Espagne resta. Les Italiens à leur tour acquirent ce mesme degré de politesse & d'adresse, & chasserent avec le temps non seulement de l'Italie, mais aussi de l'Espagne, ce qui y estoit demeuré de Pheniciens; pour ne pas parler de l'Afrique, & des Isles qui sont entre l'Europe & l'Afrique, dont les Romains chasserent aussi les Carthaginois originaires de Phenicie. C'est ainsi que comme les terres nouvellement défrichées surpassent les autres en fecondité: aussi les nations qui ont esté cultivées les dernieres, font de plus grands efforts, comme estant dans la vigueur de leur jeunesse, & se rendent maistresses de celles que leur vieillesse semble avoir renduës plus pesantes. Aussi Strabon dit plus bas, que non seulement les Romains, mais les Grecs aussi avoient envoyé des colonies en Espagne. Il parle des isles Balearides, & de l'adresse de ceux qui les habitoient à tirer de la fronde, depuis que les Pheniciens avoient occupé ces Isles : *Ex quo tempore eas insulas Phœnices occuparunt.* Cette habileté de tirer de la fronde est remarquée dans l'Ecriture, comme estant en estime parmi les Pheniciens & les Israëlites. Les

L. 3. p. 121.

isles Cassiterides qui sont prés d'Angleterre, & qui portent l'étain, ne furent pas non plus inconnuës aux Pheniciens; au contraire ils furent long-temps les seuls qui les connussent, & en tirassent tout le profit. Les Romains voulurent suivre un vaisseau Phenicien pour découvrir ce trésor, mais les Pheniciens aimerent mieux faire échouër ce vaisseau. *Primis temporibus soli Phœnices à Gadibus eo negociatum venerunt, celantes alios istam navigationem. Cùm autem Romani, &c.*

De là il paroist que les Pheniciens domiciliez dans l'isle de Cadis, faisoient de grandes entreprises sur l'Ocean, & venoient jusqu'en Angleterre, où l'on sçait que la mer est assez dangereuse. Nous avons déja dit qu'Homere, selon Strabon, n'avoit parlé ny de l'empire des Medes, ny de celuy des Assyriens, ny de la ville de Babylone, ny de celle de Ninive, ny d'Ecbatane, mais qu'il avoit parlé
L. 15. pag. 506. des grandes richesses des Pheniciens. Strabon remarque ailleurs qu'Homere parle de Sidon, & non
L. 16. pag. 520. de Tyr, parce que Sidon estoit plus ancienne; quoy que ce soit Tyr qui ait donné naissance à tant d'illustres colonies jusques dans l'Ocean. *Poëtæ quidem magis Sidonem celebrant; atque adeo Homerus Tyri non meminit. Coloniæ tamen in Africam & Hispaniam, atque in loca extra columnas deductæ, Tyrum plurimùm celebraverunt.* La mesme remarque se fait dans les livres de l'Ecriture, le Pentateuque de Moïse fait mention de Sidon & non de Tyr, les sui-
C. 19. v. 29. vans parlent plus de Tyr que de Sidon. Il est neanmoins fait mention une fois de la ville de Tyr dans le livre de Josué, *Usque ad munitissimam Tyrum.* Ce qui montre que Tyr estoit tres-ancienne, & fortifiée dés le temps de Josué.

L. 16. pag. 521. 539. IX. Strabon ajoûte que les Sidoniens avoient esté les auteurs de plusieurs arts, de quoy Homere

leur a donné la gloire; principalement de l'Arithmetique & de l'Astronomie, qui sont les plus necessaires aux navigations. Mais il ne faut pas omettre ce que dit cet Auteur des Sidoniens, des Aradiens, & des Tyriens du sein Persique, dont ceux de la Mediterranée estoient venus : *Ac de Sidonus quidem controversia est, numnam in Persico sinu habitantes dici debeant, quorum coloni sint Sidonii nostri; quemadmodum & Tyrios quosdam ibi insulares tradunt, & Aradios, quorum coloniæ Aradus nostra & Tyrus sunt.* Ces paroles de Strabon me paroissent d'une extréme consequence, pour nous faire comprendre qu'il faut nous imaginer les nouvelles peuplades qui se faisoient dans les premiers siecles, de la mesme maniere que se sont faites celles de ces derniers siecles. Les Espagnols estant plus proches de l'Amerique que tous les autres Européens, ont esté aussi ceux qui y ont établi les premieres colonies, y ont porté leurs arts, leurs sciences & leur religion avec leurs marchandises, enfin ils y ont établi un grand Empire. La memoire de ces découvertes, de ces colonies & de ces nouveaux établissemens est trop recente pour s'effacer du souvenir des hommes. Mais si par une tres-longue suite de siecles, il arrivoit qu'on oubliast la vraye origine de ces colonies Americaines, on pourroit toûjours y revenir, & la reconnoistre certainement par les noms des villes & des provinces, qui sont les mesmes dans l'Amerique que dans l'Espagne. Car les colonies sont comme des filles, à qui on aime à faire porter le nom de leurs meres. C'est toute la mesme chose qui estoit arrivée aux Pheniciens. Ils estoient premierement descendus d'Armenie & du païs de Babylone, aussi bien que les autres nations. De là ils s'étendirent sur le sein Persique, & y bâtirent des villes, qu'ils nommerent Tyr, Aradus, Sidon, & qui furent des centres

de commerce pour tout l'Orient. Ce mesme peuple descendit par terre dans la Palestine, pour profiter aussi de la mer Mediterranée, & bâtit sur ses costes des colonies & des villes de mesme nom que les précedentes du sein Persique. Les histoires qu'on avoit écrites en langue Phenicienne, ou Assyrienne ont esté perduës, nous ignorons tout ce qui se passa dans les peuplades & dans le commerce de l'Orient; les noms des peuples, des provinces & des villes sont demeurez, & il n'en faut pas davantage pour conclure, que la Phenicie du sein Persique se vint autrefois comme transplanter dans la Palestine, avec des colonies & des villes de mesme nom.

De bellis punic. s. Appien nous fournit un nouveau jour au commencement de son histoire, quand il dit, que les Pheniciens bâtirent Carthage cinquante ans avant la prise de Troye. C'est donner plus d'antiquité aux colonies & à l'empire des Pheniciens, que n'en ont donné ceux que nous avons déja rapportez.

X. Platon a parlé de l'isle Atlantique, & ce qu'il en fait dire à Solon est bien moins probable, que ce qui en a esté dit. Il dit qu'elle estoit au delà de l'Espagne & de l'Afrique, plus grande que l'Afrique & l'Asie, tres-peuplée, tres-delicieuse & fort aguerrie; qu'elle domina d'un costé dans toute l'Afrique jusqu'en Egypte, & de l'autre dans l'Espagne & dans le reste de l'Europe jusqu'à la mer *In Timæo.* de Toscane; que les Atheniens les repousserent enfin, & les chasserent de nostre Continent. C'est apparemment une agreable illusion dont les Egyptiens & les Grecs flattoient leur vanité, & embellissoient leur histoire fabuleuse. Ce que Diodore de Sicile en a dit est plus vray-semblable, & les Carthaginois estoient plus entendus en navigations que les Atheniens. Pour ce qui est de la catastrophe de cette Isle, que Platon dit avoir esté aprés

cela abîmée dans la mer, ce qui a rendu cette mer depuis ce temps là peu navigable : ce ne peut eſtre qu'une ſuite de la meſme illuſion, par laquelle on a pû ſignifier, que l'Amerique ayant eſté découverte par les Pheniciens, on perdit enſuite les traces de cette navigation, comme ſi ce grand Continent avoit eſté plongé dans les eaux. Solon n'avoit pas raiſon de croire, que la mer Atlantique avoit depuis eſté peu navigable; puis qu'elle eſt au contraire fort navigable, & qu'il n'y a que l'extréme diſtance qui ait rendu l'Amerique inacceſſible pendant tant de ſiecles. Enfin on ne doutera plus, que ce ne ſoit un conte chimerique des Egyptiens, ſi l'on fait reflexion, que Platon racontant encore une fois cette hiſtoire, dit qu'on comptoit neuf mille ans depuis cette fameuſe guerre entre les Rois de l'iſle Atlantique & ceux de noſtre Continent. *Primùm commemoremus ſummam eſſe annorum novem millium, ex quo bellum extitiſſe traditum eſt, inter eos omnes qui ultra, & eos qui citra columnas Herculis habitabant* Les Egyptiens donnant à la vanité des Grecs une ſi longue ſuite de ſiecles, eſperoient de les rendre plus credules quand ils s'en donnoient à eux-meſmes plus de dix fois autant. Ariſtote a parlé auſſi de l'iſle Atlantique, mais preſque de meſme façon que Diodore de Sicile. *Lib. de mirabilib. auſcultationib.*

Je ſçai qu'on dit qu'il y a eu des Iſles dans l'Ocean Atlantique, qui ſe ſont perduës dans les eaux de cette vaſte mer, & qu'on n'en apperçoit plus que les extrémitez de quelques rochers, qui faiſoient autrefois la pointe des montagnes. Mais toutes ces Iſles enſemble n'approcheroient pas de la grandeur de quelques Royaumes d'Europe, bien loin d'égaler l'Europe toute entiere & l'Aſie. Outre que ces Iſles n'eſtoient pas ſi diſtantes des coſtes de l'Afrique, que les Auteurs que nous avons alleguez,

en ont éloigné l'Atlantique. Il faut donc avoüer que l'Atlantique dont ces Auteurs ont parlé, n'a jamais subsisté que dans l'imagination de ceux qui l'ont fabriquée, ou que ç'a esté l'Amerique mesme, où quelques Pheniciens avoient esté portez par les tempestes, & par d'autres tempestes en estoient revenus. Cela paroist difficile, mais dans une fort grande suite de siecles on voit quelquefois arriver ce qui paroissoit non seulement difficile, mais impossible.

XI. Pline a compris en trois mots toutes les marques d'un grand Empire, quand il a dit, que la nation des Pheniciens avoit la gloire d'avoir inventé les lettres, l'art de naviger, l'art de connoî-
L. 5. c. 12. tre les astres, & de faire la guerre. *Ipsa gens Phœnicum in gloria magna litterarum inventionis, & siderum, navaliumque ac bellicarum artium.* C'est ce que les nations polies apprennent aux barbares qu'ils subjuguent, c'est ce que les Castillans apprirent aux Americains, c'est ce que les Pheniciens porterent dans tous les païs, où ils envoyerent des colonies pour y affermir leurs dominations sur des peuples jusqu'alors tres-grossiers.

Justin confesse aussi, que les Pheniciens habiterent premierement sur le lac d'Assyrie, que je pense estre le Golfe Persique; puis ils descendirent
L. 18. c. 3. 6. sur la mer Mediterranée. *Assyrium stagnum primò, mox mari proximum littus incoluere, condita urbe, quam à piscium ubertate Sidona appellavere.* Il dit que long-temps aprés, & neanmoins avant la prise de Troye ils avoient bâti la ville de Tyr. *Post multos deinde annos, Tyron urbem ante annum Trojanæ cladis condiderunt.* Enfin il dit que les Tyriens bâtirent Carthage soixante & douze ans avant la fondation de Rome.

Quinte-Curce confesse aussi, que les Pheniciens

dominerent au commencement par tout où leurs flottes purent aborder, & qu'elles aborderent facilement par tout, parce qu'ils estoient alors les seuls maistres de la mer; les premiers habitans des païs éloignez, estant presque tous en ce temps-là sauvages & barbares. *Tyrus diu mare non vicinum modò, sed quodcumque classes ejus adierunt, ditionis suæ fecit; & si famæ libet credere, hæc gens litteras primò aut docuit, aut didicit. Coloniæ certè ejus penè toto orbe diffusæ sunt; Carthago in Africa, in Bœotia Thebæ, Gades ad Oceanum. Credo libero commeantes mari, sæpiusque adeundo cæteris incognitas terras, elegisse sedes juventuti, qua tunc abundabant.* L. 4. c. 4.

XII. Nous ne nous étendrons pas beaucoup sur l'Empire de Carthage, qui estoit une colonie des Pheniciens, quoy que son Empire ait esté fort étendu, & ait donné de la terreur à Rome mesme, au temps qu'elle estoit montée au plus haut point de sa puissance. Pline raconte fort agreablement, comme Caton ayant montré au Senat une figue encore assez fraîche, & leur ayant appris qu'en trois jours elle estoit venuë de Carthage, il fit sur le champ prendre resolution d'entreprendre la troisiéme guerre Punique, & de raser Carthage. Sur quoy Pline remarque la fragilité des grandeurs humaines, puis qu'une occasion si legere donna le dernier branle, & renversa Carthage, qui depuis six-vingts ans disputoit à Rome l'empire du monde; & ce fruit si fragile fit ce que n'avoient pû faire tant de batailles gagnées, ou perduës de part ou d'autre. *Supra omnia quiddam est, quo nihil equidem duco mirabilius, tantam illam urbem, & de terrarum orbe per centum viginti annos æmulam, unius pomi argumento eversam. Quod non Trebia, aut Thrasymenus, non Cannæ busto insignes Romani nominis perficere potuere, non castra. Punica ad tertium lapidem*

vallata, portaque collina adequitans ipse Annibal. Tantò propiùs Carthaginem pomo Cato admovit.

Florus donne la raison pourquoy les Romains ne se mirent pas en peine de ruiner Carthage aprés la premiere guerre Punique qui avoit duré vingt-quatre ans ; c'est que les Carthaginois perdirent à la fin une flotte si nombreuse & si puissante, qu'il estoit inutile d'aller détruire Carthage sur terre, puis qu'elle venoit d'estre ensevelie toute entiere
L. 2. c. 2. sous les eaux. *Itaque momento temporis lacerata hostium rates, totum inter Siciliam Sardiniamque Pelagus naufragio suo operuerunt. Tantà denique fuit illa victoria, ut de excindendis hostium mœnibus non quæreretur. Supervacuum visum est in arcem murosque sævire, cùm jam in mari esset deleta Carthago.*

Quoy que l'empire de Carthage semblast estre abîmé par tant de pertes & par ce dernier naufrage, elle se trouva en estat de recommencer la guerre quatre ans aprés, & de la continuer pendant l'espace de dix-huit ans, avec tant de vigueur & de force, que si on compare les pertes qu'on fit de part & d'autre, on trouvera qu'elles furent en quelque fa-
Ibid. c. 6. çon plus grandes du costé des victorieux. *Vix quadriennii requies, & ecce alterum bellum ; minus quidem spatio, nec enim amplius quàm decem & octo annos habet ; sed adeo cladium atrocitate terribilius, ut si quis conferat damna utriusque populi, similior victo sit populus, qui vicit.* L'empire de Rome se vit une fois reduit à ses seules murailles, & elle en fut demeurée là, si Annibal eut sceu aussi bien user de la victoire qu'il sçavoit vaincre. Enfin la bataille que Scipion & Annibal se donnerent dans l'Afrique termina ce grand differend à l'avantage des Romains, qui furent maistres du monde, aussi-tost qu'ils le furent de Carthage. *Annibal cessit, præmiumque victoriæ Africa fuit, & sequutus Africam statim terram orbis.*

Il fallut une troisiéme guerre Punique pour ruiner Carthage. Elle ne dura que quatre ans; mais il fut également glorieux à la valeur & à l'empire des Carthaginois, que les Romains fussent si long-temps partagez dans le Senat, s'il falloit ruiner Carthage, ou l'épargner; Caton jugeant que Rome quoy qu'alors presque maistresse du monde, ne seroit jamais en seureté, tant que Carthage subsisteroit : & Scipion Nasica estimant qu'il falloit épargner Carthage, pour tenir les Romains en haleine, & pour leur donner comme un contrepoids qui pût balancer tant de prosperitez, qui pouvoient les rendre plus vains & plus negligens. *Scipio Nasica servandam pronunciabat, ne metu ablato æmulæ urbis, luxuriari felicitas Urbis inciperet.* *Ibid. c. 15.*

XIII. Polybe asseure qu'à la premiere guerre Punique, qui fut la plus longue & la moins interrompuë, dont on eut jamais oüi parler, il se donna des combats, où il y eut une fois cinq cens grandes galeres à cinq rangées de rames, & un autre où il y en eut sept cens; c'est ce qu'on appelloit *Quinqueremes*, parce qu'il y avoit cinq rangées de rames les unes sur les autres, au lieu que dans les galeres communes, qu'on appelloit *Triremes*, il n'y en avoit que trois. Enfin Polybe dit que dans cette guerre les Romains perdirent, ou dans les combats, ou par les naufrages, jusqu'à sept cens de ces grandes galeres, & les Carthaginois cinq cens. *L. 1.*

Appien dit que Scipion ne peut s'empescher de pleurer sur les ruïnes de Carthage, qui avoit esté si florissante pendant sept cens ans, qui avoit commandé à tant de villes, tant d'isles & tant de mers, enfin qui ne cedoit point en forces aux plus grands Etats, & les surpassoit en courage & en fierté : *Urbem quæ per annos ex quo fuerat condita septingentos floruerat, maris & insularum imperio, armis, classibus,*

elephantis, pecuniis, conferenda cum quovis regno maximo, audacia verò & alacritate præferenda &c. Enfin cet Auteur dit, qu'Annibal seul dans les seize années qu'il fit la guerre dans l'Italie, y ruina quatre cens villes, & y fit mourir trois cens mille hommes.
L. 17. Strabon dit que la puissance des Carthaginois parût encore dans la derniere guerre Punique, lorsque Carthage fut rasée, parce qu'elle avoit encore trois cens villes dans l'Afrique, & sept cens mille habitans dans Carthage.

Herodote raconte comme Cambyse Roy de Perse, cherchant à porter plus loin son Empire, declara la
L. 3. c. 19. guerre aux Carthaginois. Mais les Pheniciens qu'il avoit à son service, s'excusant de conduire leurs vaisseaux contre leurs freres, ou leurs enfans, le reste de la flotte & de l'armée des Perses n'osa aller attaquer les Carthaginois. Xerxes s'y prit bien au-
L. 11. trement. Car entreprenant la guerre contre la Grece, il traita avec les Carthaginois, afin qu'ils attaquassent les Grecs dans la Sicile & dans l'Italie, en mesme temps qu'il iroit les combatre dans la Grece mesme. Les Perses & les Carthaginois firent à l'envi de tres-grands préparatifs de guerre; ils y employerent trois ans de part & d'autre; & si le nombre de l'armée des Perses fut beaucoup plus grand, celuy des Carthaginois ne laissa pas d'estre fort grand. Car ils mirent trois cens mille hommes en armes & deux cens navires. Mais si la valeur des Perses eut approché de celle des Carthaginois, il est certain que la resistance des Grecs n'eut pû estre fort longue.

XIV. Si je me suis un peu plus étendu sur l'empire des Pheniciens & des Carthaginois, c'est parce que la gloire en réjalit sur les Israëlites, qui avoient beaucoup de relation avec les Pheniciens. Ils étoient également descendus de la Chaldée, ils habitoient

tous dans la Palestine, leurs terres & leurs villes estoient fort mélees; c'estoient les Israëlites qui estoient les vrais dépositaires des arts, des sciences & des lettres, en ayant receu la succession de Noé & d'Abraham; & si les nations étrangeres en ont fait honneur aux Pheniciens, & ont crû les tenir d'eux, c'est parce que les Israëlites ne furent poussez ny par l'ambition, ny par l'avarice, à aller se former de nouveaux Etats par les navigations & par le commerce; & consentirent sans peine que les Pheniciens communicassent seuls aux nations étrangeres les arts, les lettres & les sciences qu'ils tenoient des ancestres des Israëlites.

On ne peut mesme douter que la nation des Israëlites n'ait toûjours esté fort vaillante & fort aguerrie. Les conquestes de Josué, celles de David, les victoires rapportées par les Machabées, enfin la grande estime que firent les Rois Grecs d'Egypte & de Syrie des troupes des Juifs, qu'ils méloient avec les leurs, sont autant de preuves d'une valeur toute extraordinaire.

Je me suis contenté de faire un racourci de l'histoire du peuple de Dieu avant la fondation de la premiere Monarchie, & depuis la fin de cette mesme Monarchie, quand Cyrus la transporta en Perse. Pour suppléer à cet intervalle, qui est demeuré vuide, & pour reprendre en peu de mots toutes les Epoques importantes du peuple de Dieu : je dirai icy, que depuis la création du monde jusqu'à la naissance de Jesus-Christ, qui fut aussi le temps de la naissance de la Monarchie Romaine sous des Empereurs, les meilleurs Chronologistes mettent quatre mille ans. La difference qui se trouve entre les sentimens du Pere Petau, de Torniel, de Salian & d'Usserius, qui ont eu le plus de reputation dans cette science en ce dernier siecle; cette difference,

dis-je, eſt ſi petite, qu'il eſt ſans doute plus à propos de ne point s'y arreſter, & de prendre avec Uſſerius le nombre rond de quatre mille ans depuis le commencement du monde juſqu'à Jeſus-Chriſt.

Depuis la création juſqu'au déluge, il ſe paſſa mil ſix cens cinquante-ſix ans, comme nous avons dit, ſelon la ſupputation de la Bible Hebraïque & Latine. Depuis le déluge juſqu'à la vocation d'Abraham & ſon entrée dans la terre promiſe, il ſe paſſa quatre cens vingt-ſept ans. Ainſi cette entrée arriva l'an du monde 2083. Depuis l'entrée d'Abraham dans la Paleſtine, juſqu'à celle de Jacob en Egypte deux cens quinze ans; & depuis l'entrée de Jacob en Egypte juſqu'au temps que les Iſraëlites en ſortirent deux cens quinze ans. Ainſi il y eut quatre cens trente ans depuis la ſortie d'Abraham de la Meſopotamie, & ſa retraite en Paleſtine, juſqu'à la ſortie des enfans d'Iſraël de l'Egypte; & cette ſortie arriva l'an du monde 2513. & huit cens cinquante-ſept ans aprés le déluge.

Depuis la ſortie de l'Egypte les Enfans d'Iſraël furent gouvernez par des Juges juſqu'à Saül, qui regna quarante ans, aprés lequel David en regna autant. Salomon ſucceda à David ſon pere, & la quatriéme année de ſon regne il jetta les fondemens du Temple, ce qui donne commencement à une nouvelle Epoque. Ainſi depuis la ſortie des Iſraëlites de l'Egypte juſqu'à la fondation du Temple on compte quatre cens quatre-vingts ans. Roboam ſucceda à Salomon ſon pere, & ce fut luy qui donna occaſion à la ſeparation des dix Tribus d'avec celle de Juda & de Benjamin, & à la diviſion du Royaume en deux, qu'on nomma les Royaumes de Juda & d'Iſraël. Jeroboam fut le premier Roy d'Iſraël, & Oſée fut le dernier; parce que ce fut ſous luy que Salmanaſar prit Samarie, & emmena les

dix Tribus en captivité l'an du monde 3283. deux cens cinquante-quatre ans aprés la separation de ce Royaume d'avec celuy de Juda. Le Royaume de Juda continua d'avoir ses Rois jusqu'à l'an du monde 3416. parce que cette année Jerusalem fut prise par Nabuchodonosor, le Temple renversé, Sedecias qui en fut le dernier Roy, pris & emmené à Babylone, cent quarante-quatre ans aprés la destruction de Samarie & du Royaume d'Israël, trois cens quatre-vingts-huit ans aprés la separation des dix Tribus d'avec celle de Juda, quatre cens soixante-huit ans aprés le commencement du regne de David.

La captivité dura soixante & dix ans, Cyrus fut le liberateur des Israëlites, & ayant mis fin à l'empire des Assyriens, il donna commencement à la Monarchie des Perses. Nous avons marqué dans les Chapitres précedens toutes les Epoques suivantes.

CHAPITRE XIII.

Qu'au temps des premieres peuplades aprés le déluge, la plûpart des hommes devinrent comme sauvages, & indomptez; & que de grands hommes coururent alors toutes les terres pour les civiliser, & pour en détruire les monstres & les tyrans.

I. Recit de Thucydide sur le siege de Troye, ce qui le préceda, ou le suivit; les hommes vivoient en sauvages, & en brigandages continuels.

II. Thesée reünit le premier tous les Grecs en un seul corps.

III Témoignage de Strabon sur la barbarie étonnante des anciens Espagnols.

IV. La mesme barbarie dans l'Italie & le Pont.

V. Barbarie & cruautez des Scythes, des Massagetes & des Bactriens, & de plusieurs autres païs.

VI. Alors peu de villes, beaucoup de villages, ou d'habitations.

V I I. Il en estoit de mesme des Gaules, de l'Angleterre & de l'Allemagne.

V I I I. Témoignage de Diodore de Sicile.

I X. Attestation semblable de Polybe sur les Gaulois répandus en Italie.

X. Témoignage de Platon & d'Aristote.

X I. Des grands hommes qui coururent alors toutes les terres pour les civiliser, ou qui inventerent de nouvelles commoditez.

X I I. La flotte des Argonautes tendoit aussi à purger la terre de monstres & de tyrans; aussi bien que la fondation des villes & des jeux Olympiques.

X I I I. Hercule, Bacchus, Osiris.

X I V. Quel jugement il faut faire de toutes ces relations.

X V. Semblable barbarie des anciens Indiens.

X V I. Confirmation de tout ce qui a esté dit par Denys d'Halicarnasse & par Iustin.

X V I I. Attestation de Seneque.

I. APrés avoir parlé des grandes Monarchies en particulier, il faut maintenant remonter un peu plus haut, découvrir l'état & la situation du genre humain dans ces premiers commencemens aprés le déluge, & remarquer s'il se peut, ce qui donna naissance aux Empires & aux Monarchies.
L. 1. Thucydide asseure que les peuples de la Grece n'avoient jamais concouru à aucune entreprise avant le siege de Troye : qu'ils vivoient par peuplades dans la campagne, qu'ils se chassoient les uns les autres des païs qui estoient un peu fertiles; que leur flotte & leur armée au siege de Troye estoit peu de chose, qu'Homere l'a beaucoup grossie, par cette licence que se donnent les Poëtes; que c'est pour cela que ce siege dura dix ans; parce qu'ils faisoient la guerre plûtost en pirates & en brigans, qu'en soldats; qu'à leur retour du siege de Troye, ils allerent découvrir divers païs, pour s'y établir, selon la coûtume de ces temps-là; ce qui causa beaucoup de troubles dans la Grece, où les seuls Atheniens passerent pour anciens habitans & origi-

naires

naires de leur païs ; parce que ce païs n'estant nullement fertile, les autres peuples ne s'empressoient pas pour le conquerir.

Il est donc fort vray-semblable, que la plûpart des premiers habitans des païs un peu éloignez aprés le déluge, furent comme des barbares, ou des sauvages, se faisant la guerre, & se donnant continuellement la chasse les uns aux autres, & reduits à ce déplorable estat par leur petit nombre, par la pauvreté, par l'ignorance, par le défaut de villes, de maisons, d'habits, & de la plûpart des choses necessaires à la vie. *Olim Græci & Barbari, quotquot in Continente degebant, marique vicini erant, quique insulas incolebant, postquam alii ad alios mare trajicere frequentius cœperunt, sese ad latrocinia converterunt, virorum potentissimorum ductu, tum questus sui causâ, tum etiam ut victum pauperibus quærerent; atque adorti civitates nullis muris munitas, & quæ pagatim incolebantur, eas diripiebant, & maximam victus partem hinc comparabant. In Mediterraneis etiam alii alios prædabantur.* Il ajoûte que jusqu'à son temps plusieurs peuples de la Grece en usoient encore de mesme, ce qui avoit introduit la coûtume parmi les Grecs, de n'aller nulle part sans armes, pour se défendre. *Et ad hoc usque tempus multi Græciæ populi prisco more vivunt, ut Locri, qui Ozolæ vocantur, & Ætoli, & Acarnanes, & qui finitimam horum agro Continentem accolunt. Quin etiam ipse armorum gestandorum mos apud hos Continentis incolas, ex veteri latrociniorum consuetudine permansit. Omnis enim Græcia gestabat arma, tum quia domicilia nullis munitionibus septa habebant, tum etiam quia tutò commeare ultro citroque non poterant.* Ce que Thucydide dit de la Grece, parce qu'il ne fait l'histoire que de la Grece, se doit entendre de toutes les autres habitations nouvelles, qui se firent par le monde aprés le déluge,

L. 1. pag. 4. 5. 6. 12. 13.

parce que les mesmes raisons y ont lieu. Toutes les autres nations ont commencé par la mesme vie que les barbares & les sauvages, aussi bien que les Grecs: *Multis aliis in rebus demonstrarit quis priscos Græcos eodem vitæ genere usos, quo hujus ætatis barbari utuntur.* Et plus bas: *Præcipuè Cares & Phœnices latrocinia exercebant.* La Grece se civilisa, & se pacifia enfin, & alors elle commença à envoyer des colonies pour civiliser aussi les autres païs plus éloignez, l'Italie, la Sicile & les autres Isles, comme ils avoient eux-mesmes esté civilisez par les Pheniciens & les Egyptiens. Car quoy que Thucydide ait dit, que les Pheniciens pilloient les païs éloignez, il faut le prendre en ce sens, qu'ils n'oublioient pas leurs propres interests & le gain d'un grand trafic, quoy qu'ils portassent les arts, les lettres & la civilité aux nations, dont ils enlevoient l'or & les autres marchandises: de mesme que dans ces deux, ou trois derniers siecles les Portugais & les Castillans en ont usé envers les Americains. *Vixque longo post tempore Græcia planè pacata, nec ullis suorum incolarum expulsionibus ampliùs infestata, colonias emisit.* Mais cette civilité, cette paix, & ces colonies de la Grece, sont posterieures au siege de Troye: *Sed omnes istæ coloniæ post bellum Troianum in has regiones missæ fuerunt.*

L. 2. pag. 110. II. Thucydide dit plus bas, que depuis Cecrops les Grecs avoient habité par bourgades, dont chacune avoit son Conseil & ses Magistrats, jusqu'à ce que Thesée estant devenu Roy, ruina tous ces Conseils & ces Magistrats particuliers, établit une Cour commune & des Magistrats communs à Athenes, & obligea les Grecs de s'assembler tous dans cette seule ville. Les Atheniens faisoient une feste, nommée Ξυνοικία, en memoire de cette réünion; qui n'empescha pas que plusieurs d'entre eux ne demeurassent

encore à la campagne avec leur famille. *Nam sub Cecrope, illisque priscis ad Theseum usque Regibus, Attica semper oppidatim incolebatur, Curias & Magistratus habens; & cùm nihil timebant, ad Regem non conveniebant consultaturi; sed per se quique suam Rempublicam administrabant & consultabant. Theseus verò postquam regnare cœpit, cùm esset vir, non solùm prudens, sed etiam potens, cùm aliis in rebus hanc regionem excoluit, tum etiam cæterorum oppidorum Curias & Magistratus sustulit; & una Curia, unoque Concilio constituto, in eam civitatem quæ nunc est, omnes coëgit, &c. & coëgit uti hac una civitate &c. Athenienses igitur, & ante diu in agris suo jure ac liberi vixerant, & postea quamvis in unam urbem convenissent, tamen ob illum in agris agendi morem, plerique tam priorum, quàm posteriorum, qui ad hoc usque bellum cum tota familia in agris fuerant & habitarant, non facilè inde migrabant, &c.*

III. Si les Grecs qui furent les plus doux & les plus civils des Européens avoient eu de tels commencemens, que devons-nous penser des autres provinces de l'Occident. Strabon fait une étrange peinture des anciens Espagnols, qui estoient armez pour le brigandage, *latrociniorum causâ*; qui se lavoient avec leur urine, qui couchoient à plate terre, comme les Gaulois, *Humi decumbere, commune est Gallis cum Hispanis*; qui se rioient des Romains quand ils les voyoient se promener, & les croyoient ivres, persuadez qu'il falloit ou estre assis, ou s'exercer aux armes, enfin qui faisoient labourer leurs femmes, & gardoient le lit, se faisant servir par elles lors qu'elles avoient accouché. *Mulieres agros colunt, & cùm pepererunt, suo loco viros decumbere jubent, iisque ministrant.* Je rapporte les paroles de Strabon, afin qu'on ne croye pas, que je parle des Canadois, ou des autres Barbares, que nous avons

L. 3. pag. 113.

découverts depuis deux siecles, & dans la barbarie desquels nous voyons le tableau de celle où nous estions nous-mesmes quelques siecles auparavant.

L. 5. pag. 165. IV. Strabon parle ailleurs du Prestre de Diane Taurique à Aricia en Italie. Il ne pouvoit succeder à son prédecesseur, s'il ne l'avoit tué, & il devoit toûjours se promettre un semblable successeur. L'Italie n'estoit donc pas exempte de semblables cruautez, & si elle avoit un temple de Diane Taurique, c'est qu'elle avoit autrefois imité la barbarie des habitans de la Chersonese Taurique, qui immoloient à Diane tous les étrangers qui abordoient à leur païs, ou qui y passoient. C'estoient des meurtres qu'ils couvroient du nom de Sacrifice. Les immolations d'hommes qui se faisoient dans la Grece & dans l'Italie, pourroient bien avoir eu la mesme origine, & les habitans de leurs costes pourroient bien avoir esté aussi sanguinaires dans les siecles passez, que ceux du Pont-Euxin, avant qu'il eut ce nom. Les Cyclopes & les Lestrigons estoient de ces barbares des Isles entre la Grece & l'Italie; ils faisoient gloire de tuer tous les passans & de s'en nourrir. C'estoient les Cannibales des premiers siecles. Et si dans nos nouvelles découvertes, nous avons trouvé des Barbares qui avoient commerce avec les Demons, Circe, Calypso, les Harpyes, les Sirenes pouvoient autrefois avoir esté du mesme nombre. Les veritez de ces temps-là passerent pour des fables dans les siecles suivans plus polis.

V. Je ne m'engageray pas à parler des Scythes, des Massagetes, des Bactriens, & d'une infinité d'autres Barbares du Nort & de l'Orient, dont le mesme Strabon raconte des inhumanitez & des brutalitez, qui nous paroistroient incroyables, si les Barbares de ces derniers siecles n'avoient justifié les histoires qu'on avoit écrites des anciens. Ils man-

geoient la chair des vieillards, aprés avoir avancé leur mort, & la méloient avec la chair des animaux. Ils déteſtoient ceux qui mouroient de maladie, & les laiſſoient devorer aux beſtes. D'autres donnoient en proye aux chiens ceux dont la neceſſité, ou la maladie eſtoit trop longue. Ils refuſoient la nourriture à leurs propres peres, quand ils paſſoient ſoixante & dix ans. Alexandre abolit ces inhumanitez quand il conquiſt l'Aſie; les Perſes & les Empereurs précedens n'y avoient pas remedié. Cependant ces Provinces n'eſtoient pas extrémement éloignées de Babylone, de la Chaldée, & de la Meſopotamie, où le genre humain habita d'abord aprés le déluge, conſervant encore la douceur, la civilité, la police, & les autres loüables manieres qu'on pouvoit avoir appris de Noé & de ſes enfans. Que faut-il donc penſer des païs incomparablement plus reculez, qui ne furent peut eſtre jamais habitez, dés le commencement meſme que par des ſauvages? Car les peuplades qui avoient eſté d'abord civiliſées, tomberent apparemment plus d'une fois dans la barbarie, par l'ignorance, par la pauvreté, par la ſterilité des lieux, par la difficulté du commerce avec les autres hommes. Mais les païs qui ne furent d'abord peuplez que par des ſauvages, que les naufrages y portoient, ou qui y faiſoient des courſes; ces païs, dis-je, ne purent que tres-difficilement éviter ces manieres effroyables de vivre, dont nous avons touché à regret quelques exemples.

L. 11. pag. 351. 356. 358.

VI. Je reviens à noſtre Europe & à la Grece meſme, où Strabon remarque, que dans le Peloponneſe, où nous avons dit, que l'hiſtoire a placé les plus anciens Royaumes, & la premiere politeſſe des Grecs, Homere ne met que tres-peu de villes, mais force contrées & force habitations,

L. 8. pag. 232. ou force villages. *Et quidem paucis exceptis omnia ferè loca Homerus, quæ recenset in Peloponneso sita, non urbes nominat, sed regiones; quod quævis plurium pagorum conventu constaret, ex quibus postea nobiles urbes conditæ sunt atque frequentatæ.* Il nomme ensuite plusieurs villes qui avoient esté remplies des habitans de sept, de huit, de neuf villages.

VII. Jule-Cesar & Tacite en disent autant des Gaules, de l'Allemagne, & de la grande Bretagne. Les anciens habitans y logeoient par peuplades, qu'on appelloit Citez, *Civitates*, où il y avoit plusieurs villages, & par hazard quelque ville. Les grandes villes se sont depuis multipliées, selon que la politesse des païs a esté plus grande & plus ancienne. Presentement mesme les villes sont bien moins nombreuses, dans la Pologne, dans l'Angleterre, & dans les autres païs du Nort, que dans l'Asie mineure, la Grece & l'Italie. Au moins on ne peut douter, qu'aux commencemens de l'Empire des Cesars & dans les siecles moyens de l'Eglise, la disposition de tous ces païs, ne fut telle que nous l'avons dite. La création des Eveschez & des Metropoles en est une preuve constante. L'usage estoit de mettre des Eveschez dans toutes les villes, & des Metropoles dans les Capitales de chaque Province. Or dans l'Italie seule il y a plus d'Eveschez, qu'il n'y en a dans les trois ou quatre grands Royaumes que nous avons nommez. Il y avoit donc aussi plus de villes, parce que le genre humain y estoit depuis plus long-temps policé, & revenu de la vie champestre, ou sauvage, qu'on avoit autrefois menée.

L. 1. p. 8. VIII. Diodore de Sicile confesse aussi, que les hommes avoient au commencement vécu plûtost en bestes qu'en hommes, faute de nourriture, d'habits, de logemens, d'arts, de loix & de societé,

Car si presentement mesme, aprés qu'une longue suite de siecles nous a fourny tant de divers secours, les colonies qu'on envoye aux Indes de l'Orient & de l'Occident, ont bien de la peine à essuyer les incommoditez de leurs premiers établissemens : que dirons-nous de ce qui en estoit aux premiers temps qu'on défrichoit les terres ? Aussi ces premiers habitans déifierent presque par tout ceux qui trouvoient quelque art, ou quelque moyen nouveau, pour soulager les incommoditez de la vie tres-penible qu'on menoit. *Homines primitùs natos vitam inconditam & belluinam egisse memorant &c.*

IX. Polybe parlant des Gaulois qui s'estoient répandus dans les païs voisins du Pau en Italie, les represente presque comme des sauvages, sans villes, sans meubles, sans lits, sans arts, sans avoir mesme des habitations bien fixes, aussi leurs richesses ne consistoient qu'en or, & en bétail, qu'on peut aisément transporter. *Habitabant vicatim sine muris, neque supellectilis ullum usum norant. Quippe simplex illis vivendi modus, ut quibus somnus in herba, aut stramenti toro erat; alimoniam carnes tantùm; nec quidquam aliud curæ, nisi res bellicæ & agrorum cultus; nulla alia, neque scientia, neque arte apud ipsos cognita. Opes singulorum erant in pecore, vel auro; quod sola hac ad omnes fortunæ casus, facile sit circumducere, ac pro arbitrio transferre.* L. 2.

X. Platon a confessé cette necessité inévitable, que les hommes aprés les grands déluges, vivent pendant un long-temps en sauvages, destituez de toutes les douceurs, & des commoditez de la vie, ce qui les jette ensuite dans de terribles desordres. Mai la faute que Platon a faite, c'est d'avoir parlé en Philosophe, plûtost qu'en Historien, dans un point de fait, & d'avoir mis plusieurs grands déluges les uns aprés les autres. L. 3. Legum.

De Repub. L. 7. c. 10. Ariſtote dit que le Roy Italus donna ſon nom à l'Italie, où il regna, & qui eſtoit auparavant habitée par les Oenotriens, qu'on nomma depuis Italiens; qu'au reſte ce Roy donna le premier des loix & quelque culture à ſes ſujets, qui avoient vécu juſqu'alors en Nomades, & comme des bergers vagabons. *Hunc igitur Italum ferunt, Oenotros, qui paſtores & nomades erant, agricolas feciſſe; & cum alias eis leges ſcripſiſſe, tum verò ſodalitia conviviaque publica lege ſanxiſſe ac confirmaſſe.*

XI. C'eſt fort à propos que ce grand homme nous engage dans la ſeconde partie de ce que nous avons propoſé d'éclaircir dans ce chapitre; que pour retirer les hommes de cette vie ſauvage, & pour détruire les tyrans & les monſtres qui les opprimoient, la Providence ſuſcita de grands hommes, qui coururent diverſes Provinces, ou s'arreſterent dans quelqu'une d'entre-elles, pour en bannir la barbarie. C'eſt ce qu'Ariſtote dit du Roy Italus en Italie. Les Poëtes ont donné le nom de Saturne à ce premier Roy, qui apprivoiſa l'humeur farouche des Italiens. Voicy les vers de Virgile ſur ce ſujet, rapportez par ſaint Auguſtin.

Civit. l 19. c. 15. *Is genus indocile, & diſperſum montibus altis*
Compoſuit, legeſque dedit.
Aureaque ut perhibent illo ſub Rege fuere
Sæcula.

En voila aſſez,ſans nous engager à rapporter les paſſages des Poëtes, qui ont la plûpart fait la deſcription de la premiere vie des hommes qui peuplerent les terres. Ils les font voir ſans villes, ſans habits, ſans maiſons, ſans loix, ſans alimens reglez, vivans de gland, ou d'herbes, & traitant de Divinitez les premiers qui leur montrerent l'uſage du blé & du vin. Ce furent les Rois & les Reines à qui on crût eſtre redevables de ces grands bienfaits;

sçavoir Osiris & Isis en Egypte, Bacchus & Ceres en Grece, Italus ou Saturne en Italie.

Il n'est pas mesme besoin de remonter si haut. Les premiers fondateurs de Rome, & les anciens Romains furent des pasteurs, des brigans & des laboureurs. Juvenal a bien sceu le dire,

Majorum primus quisquis fuit ille tuorum,
Aut pastor fuit, aut illud quod dicere nolo.

L'asyle que Romulus ouvrit pour commencer à peupler Rome, n'estoit peut-estre pas une chose si extraordinaire qu'on se le persuade. Au temps que Rome commença, la plûpart des nations du monde estoient encore à demy sauvages. La mort de Remus & de Romulus à son tour, en est une preuve suffisante. Les premiers Romains demeuroient souvent à la campagne, & on les appelloit de là à la conduite des armées & à la Dictature. Aussi y retournoient-ils aprés avoir dompté leurs ennemis. Les arts & les sciences n'estoient nullement de leur goût, si elles ne servoient à la guerre, ou à l'agriculture. Romulus regla la guerre, Numa la religion aprés luy. Denys d'Halicarnasse raconte divers reglemens, que Romulus fit pour rendre ses nouveaux sujets plus sociables & plus unis. L'histoire Romaine avant cela fait mention d'un Hercule, qui traversa toute l'Italie, pour étouffer les monstres, & les hommes audacieux, qui devenoient les tyrans des autres.

L'Hercule des Grecs est plus fameux que celuy des Italiens, celuy d'Egypte & celuy de Babylone, ou des Indes, ont encore plus de reputation & plus d'antiquité que celuy des Grecs. Or la gloire de tous ceux que l'antiquité a revestus de ce nom, a consisté principalement à parcourir divers Royaumes, pour y faire du bien aux hommes, & pour défaire les bestes feroces qui les incommodoient,

ou les petits tyrans dont ils souffroient une persecution encore plus cruelle. Cacus fut tué par l'Hercule d'Italie. On sçait combien de monstres détruisit l'Hercule de Thebes en Grece. Thesée se rendit imitateur d'Hercule, & il purgea aussi la Grece de brigans, afin que les peuples pussent s'affectionner à cette douceur & à cette civilité, qui semble faire la difference des hommes d'avec les bestes. Plutarque rend ce témoignage à Hercule, & à Thesée, dans la vie qu'il a écrite de ce dernier. *Sæculum illud homines edidit manuum strenuitate, pedum pernicitate & viribus corporum sanè eximios, atque invictos; sed qui arroganti improbitate gauderent, fruerenturque lacertis ad violandum opprimendumque, sævitia, feritate & virium præstantia, quidquid in eorum manus incidebat; pudorem, justitiam, æquitatem, humanitatem nihil attinere ducebant ad eos qui plus possunt.* Voila quelle estoit la face de la terre au temps d'Hercule & de Thesée. Ceux que Plutarque vient de representer, ont beaucoup de ressemblance avec les Geans, dont l'Ecriture parle. principalement avec ceux que Josué trouva dans la Palestine, & qu'il y défit. Aussi croit-on avec beaucoup d'apparence, qu'il est luy-mesme l'Hercule de Tyr, si celebre parmy les Anciens, & dont l'Hercule Grec semble n'avoir esté qu'une copie. Voici ce que Plutarque ajoûte du dernier: *Horum Hercules peragrans regiones excindebat, & sustollebat partem; alii delitescentes eo præsente trepidabant fugitabantque, & abjecti despiciebantur.* Thesée entreprit d'imiter Hercule: *Theseo Herculis stupenti virtutem, & noctu in somnis gesta ejus occurrebant, & interdiu concitabat æmulatio stimulabatque, edere paria agitantem, &c. Statuit lædere hominem. sed vim inferentes ulcisci.* Le premier brigand qu'il fit mourir, fut celuy dont il porta depuis la massuë, comme Hercule portoit la dépoüille du lion qu'il avoit tué.

XII. C'est ce qu'en dit Plutarque qui ajoûte, que la flotte des Argonautes, entre lesquels estoient Thesée & Hercule, avoit aussi entrepris de pacifier les terres, en détruisant tous les tyrans & les monstres. *Decretum fuisse Græcorum commune, ne quo navigaret triremis ulla, quæ plus quinque viris caperet; sed solus navis Argûs dux circumveheretur Jason, ad latrocinia mari summovenda.* Aprés cela Plutarque raconte la fondation d'Athenes par Thesée, en la mesme maniere qu'elle a déja esté décrite, & pour la mesme fin, afin de réünir les hommes dispersez, & pour étouffer toutes les guerres, que ces bourgades separées avoient continuellement entre elles. *Erant divulsi, nonnunquam etiam diffidebant mutuò, belloque certabant.* Enfin il ajoûte, que les jeux Olymques furent établis par Hercule, & les Isthmiques par Thesée, pour remercier les Dieux des victoires remportées sur les ennemis du repos public & de la paix des hommes, & pour exercer les braves à de semblables entreprises.

XIII. Voila l'idée que les anciens s'estoient formée d'Hercule, comme d'un Heros qui couroit les terres & les mers, pour exterminer les méchans, & mettre fin à leurs violences. *Nam Herculem circumiisse terras, ut malos interficeret,* dit ailleurs le mesme Plutarque. Strabon joint les Pheniciens & Ulysse mesme à Hercule, dans le dessein de penetrer jusqu'aux extrémitez de la terre, pour y acquerir la gloire de faire du bien à tout le monde. Diodore de Sicile rend le mesme témoignage à Hercule, que ses grands & longs travaux tendoient à obliger & à pacifier tous les hommes. *De Hercule in confesso est, quod ingentes, & assiduos labores ac pericula, quoad inter homines vitam egit sponte sustinuerit, ut benignè hominum generi faciendo, immortalitatis præmium referret.*

L. de vitioso pudore.

L. 3. pag. 103.

L. 1. p. 4.

Cet Auteur donne la mesme gloire à Osiris Roy d'Egypte, qui est apparemment le mesme que Bacchus : d'avoir visité une partie du monde avec son armée, pour communiquer aux hommes l'usage du froment & du vin, les loix de la vie civile, & toutes les commoditez des peuples policez. *Osiris porro narratur, quod beneficentiæ & gloriæ studiosissimus esset, magnum contraxisse exercitum, quo totum orbem terrarum peragrare, & plantationem vitis ac tritici hordeique sementem genus hominum edocere constituit. Si enim ab agresti & fera vivendi consuetudine ad mitiorem victus rationem homines avocasset, fore sperabat, ut hac beneficiorum magnitudine ad immortales sibi honores viam præmuniret. Quod & eventus ratum fecit. Non enim illa tantùm ætas munere hoc fruens, sed tota posteritas reperti alimenti gratiâ, repertores, ut Deos, omnium clarissimos honoravit.* La peinture que cet Historien fait ensuite d'Osiris, convient admirablement à Bacchus, mais au Bacchus de l'Egypte beaucoup plus ancien que celuy des Grecs, & dont les conquestes & les bienfaits passerent jusques dans les Indes d'un costé & dans la Thrace de l'autre. Enfin Diodore mesle le discours d'Hercule à celuy d'Osiris, & veut aussi que l'Hercule des Grecs ne soit qu'une imitation de celuy d'Egypte, qui estoit sans comparaison plus ancien, & vivoit en un temps par consequent, où les monstres estoient plus frequens sur la terre. Cet Historien revient ailleurs au Bacchus d'Occident, qui alla civiliser les Indes. Il reconnoît ailleurs que Thesée fut un illustre imitateur d'Hercule, pour faire du bien à toutes les nations : *Strenuus hic certaminum Herculis imitator fuit* ; & il fait l'histoire des bestes feroces & des brigans qu'il assomma. Enfin il remarque ailleurs le soin qu'eut Hercule, & plusieurs autres Heros qui aspiroient à la mesme gloire, de se faire recevoir aux mysteres

Ibidem. pag. 15. 17. 21.

L. 1. p. 23.

L. 4. p. 210.

L. 4. p. 261.

L. 5. p. 323.

des Dieux de Samothrace, parce que ceux qui y estoient initiez, estoient plus zelez pour la pieté & pour la justice; *Pietate enim ac justitia auctiores, perque omnia seipsis meliores fieri, mysteriorum consortes, fama est.*

XIV. Je confesse que la superstition des Idolatres ternissoit l'éclat de toutes ces grandes entreprises. Mais on ne peut nier, que les Historiens que nous avons citez & que nous citerons encore, aussi bien que les autres Payens, au goût desquels ils composoient leurs histoires, ne fussent persuadez que si la vie & la conduite de ces Heros n'avoit pas esté telle qu'on la representoit, elle avoit deu l'estre; & qu'ils n'avoient pû se proposer de gloire plus legitime & en mesme temps plus éclatante, que celle de délivrer les hommes de l'oppression des méchans, des miseres & des perversitez ordinaires aux sauvages; sans prétendre aprés cela de dominer sur eux, ou de dominer autrement, qu'en continuant de leur conserver leur liberté & la joüissance des autres biens qu'ils leur avoient procurez. De sorte que soit que ces histoires soient entierement fabuleuses, ce qui n'est pas vray-semblable; ou qu'elles soient au moins en partie veritables, ce qui est plus apparent, il faut toûjours conclure, que la premiere voye d'acquerir l'empire sur les hommes, a toûjours esté, ou a dû estre, de l'aveu des Historiens & du consentement de tous les hommes, en les gagnant par les bienfaits, & en se sacrifiant aux perils, aux travaux & aux fatigues pour leur liberté & pour leur salut.

XV. Arrien asseure, qu'Alexandre ayant pris la ville de Nyssa dans les Indes, les habitans le conjurerent de leur laisser leur liberté, quand il retourneroit dans la Grece, à l'imitation de Bacchus, qui avoit autrefois bâti cette ville aprés avoir subjugué L. 5.

les Indes, & avant son retour en Grece, y avoit laissé une partie de ses soldats, afin d'y habiter avec une pleine liberté. *Orant ut Liberi patris reverentia adductus, civitatem ipsis liberam legibusque suis utentem relinquas. Dionysius enim debellatis Indis, cum Gracanicum mare reverteretur &c.*

Ce mesme Auteur dans son histoire des Indes, dit que les Indiens vivoient autrefois en sauvages, sans villes, sans temples, sans maisons, errants sur des chariots; que Bacchus fut le premier qui les assembla, leur donna des loix & des villes, leur apprit le labour de la terre, & l'usage du blé & du vin. Aussi fut-il leur Roy, & eut un de ses amis pour successeur. *Olim Indi pastores fuere, & quemadmodum Scytha, qui arationem non exercent, sed in plaustris degentes, incertis sedibus vagantur, neque urbes incolunt, neque templa Deorum colunt. Vescebantur feris quas venatu capiebant crudis, priusquam Dionysius ad Indos venißet. Qui postquam venit, eosque devicit, urbes Indorum condidit, iisque leges sanxit. Vini etiam usum Indis dedit, ut & Gracis. Dato etiam semine rationem serendi eos docuit.*

XVI. Il est presque certain, qu'il faut distinguer les Hercules & les Bacchus de divers Royaumes; mais il est tres-certain, que si on les a quelquefois confondus en un, ç'a esté à cause de l'idée commune & generale, sous laquelle on les comprenoit tous, de Conquerant également bienfaisant & invincible, dont toute la gloire & toute la passion estoit de relever les oppressez, soulager les miserables, exterminer les pestes publiques, apprendre aux hommes une vie reglée, civile & vertueuse. Un des plus judicieux Historiens, a formé cette idée sur la veritable histoire d'Hercule,
L. 1. p. 33. aprés en avoir rejetté toutes les fables. *Et fabulis quidem hac de Hercule prodita sunt; veriora videntur,*

quæ de eo narrant, qui res ejus gestas historico stilo sunt prosecuti. Quod scilicet cùm esset ætatis suæ ducum præstantissimus, magnasque ductaret copias, quidquid terrarum Oceano cingitur, peragraverit, tollere tyrannos, quotquot essent graves, & subjectis intolerabiles; aut si qua civitas injuriosè finitimas ditiones infestaret, immani assueta victui, aut hospitum nefariis gaudens cædibus. Pro quibus legitima regna, moderatasque respublicas constituit, & in vitam mores induxit humanos, & sociabiles &c. In desertis locis urbes condidit, flumina avertit campos inundantia, vias aperuit in difficilibus ascensu montibus, nihil non molitus est, ut mare ac terra quàm latissimè paterent usibus mortalium. Ce sont les paroles de Denis d'Halicarnasse. Ammien Marcellin estoit tombé dans le mesme sentiment, quand il attribuoit à l'Hercule de la Grece, d'avoir étouffé les tyrans qui opprimoient l'Espagne & les Gaules : *Quod etiam nos legimus in monumentis incisum, Amphitruonis filium Herculem ad Geryonis & Taurisci sævissimorum tyrannorum perniciem festinasse, quorum alter Hispanias, alter Gallias infestabat, superatisque ambobus &c.* Enfin c'est ce que Justin a dit de quelques anciens Heros qui avoient fait la guerre, non à leurs voisins, mais à des peuples éloignez; non pour les assujetir à leur domination, mais pour la gloire de leur avoir donné, ou conservé la liberté. *Sed longinqua, non finitima bella gerebant; nec imperium sibi, sed populis suis gloriam quærebant; contentique victoria, imperio abstinebant.*

L. 15. c. 9.

L. 1. c. 1.

XVII. Je finiray ce Chapitre par le suffrage de Seneque le Philosophe, quand il dit, que les Corinthiens creurent honorer Alexandre le Grand, en luy offrant le droit de bourgeoisie dans leur ville; ce Prince s'en offensoit, mais quand ils l'eurent asseuré, qu'ils n'avoient jamais deferé cet honneur qu'à luy & à Hercule, il témoigna de la joye & de

De Benefic. L. 1. c. 13.

la reconnoissance, non de ce qu'on le faisoit Bourgeois de Corinthe, mais de ce qu'on l'égaloit à Hercule. Seneque s'emporte aprés cela contre la vanité d'Alexandre, qui n'avoit rien de cette belle gloire d'Hercule & de Bacchus, dont toutes les victoires tournoient à l'avantage des vaincus; qui coururent toutes les parties du monde, non pour les opprimer, mais pour les vanger de ceux qui les opprimoient; enfin qui n'avoient point d'ennemis que les méchans; qui n'avoient d'autres interests que de proteger les bons; enfin qui ne faisoient la guerre que pour établir une longue & ferme paix. *Quid Herculi simile habebat vesanus adolescens, cui pro virtute erat felix temeritas? Hercules nihil sibi vicit. Orbem terrarum transivit, non concupiscendo, sed vindicando. Quid vinceret malorum hostis, bonorum vindex, terrarum marisque pacator?* Nous examinerons dans un des Chapitres suivans, si Seneque a eu raison, de former un jugement si desavantageux d'Alexandre.

CHAPITRE XIV.

Que les anciennes Monarchies furent d'abord plûtost des dominations paternelles, que royales; comme d'un pere sur ses enfans, plûtost que d'un Prince sur ses sujets. Exemple de Cyrus.

I. Preuve de ce qui est icy avancé, tirée de l'Ecriture sainte.
II. Autre preuve tirée d'Aristote.
III. Il dit aussi que l'Empire Monarchique doit se regler sur celuy d'un pere sur ses enfans.
IV. Il le prouve par l'exemple de tous les anciens Etats; Jonction du Sacerdoce avec la Royauté.
V. Il rapporte l'exemple de Codrus & de Cyrus.
VI. Autres exemples, attestation de Iustin & de Sallust.
VII. Raisons & exemples de Seneque pour cela mesme.
VIII.

VIII. Il dit qu'entre les titres magnifiques donnez aux Souverains, celuy de Pere de la Patrie estoit le plus glorieux.

IX. On passe à l'exemple de Cyrus, & on commence par l'éloge qu'en fit Isaïe; puis on vient à ce que Xenophon en a écrit.

X. On confirme tout cela par Platon, dont on rapporte les sages reflexions sur les premiers Rois des Perses. De Cyrus & de Cambyse de Darius & de Xerxes.

I. L'Histoire de l'Ecriture doit nous avoir convaincu de cette verité, que les Monarchies, les Royaumes & les Empires dans leur commencement tenoient beaucoup du gouvernement paternel; que le Prince se consideroit bien plus comme un pere, que comme un Souverain; & qu'il traitoit ses sujets, comme ses enfans propres. Je dis plus, ce fut la qualité de pere qui donna la premiere superiorité à des hommes sur d'autres hommes; cette domination d'un pere sur ses enfans pour estre plus douce & plus amoureuse, n'en estoit peut-estre pas moins souveraine que la royale; & je ne sçay si on ne pourroit point se persuader, que cette autorité de pere se seroit avec le temps revestuë de la qualité & de la majesté des Rois. Qui doute que le premier homme que Dieu forma de ses mains, & qu'il rendit pere de tous les autres hommes, n'eut & n'exerçast sur eux pendant sa vie une autorité tres-grande? Dieu ne luy donna commandement que sur les bestes, dont il n'estoit ny le créateur, ny le pere; mais il ne falloit point de concession extraordinaire, pour donner à un pere du pouvoir & de l'empire sur ceux qui tenoient leur estre de luy. Noé aprés le déluge commença à estre aussi le pere de tout le genre humain, & qui est-ce qui eut pû luy disputer l'Empire du monde? J'ay déja dit qu'Abraham ne portoit ny le nom, ny la couronne d'un Roy, mais il en avoit les forces & l'autorité. Si Jacob eut vécu autant qu'un de ses plus anciens prédecesseurs, &

qu'il eut esté encore sur la terre, lorsque les Israëlites sortirent de l'Egypte au nombre de six cens mille combatans, qui doute qu'il n'eut pû se dire le Roy de toute cette nombreuse armée, dont il estoit le pere ? Qui doute qu'il n'eut pû les declarer soûmis à ses volontez & à ses ordres ?

Il est à croire que ces exemples firent de fortes impressions sur la police des hommes, pour leur persuader ce que la nature faisoit déja retentir au fond de leur cœur, que l'autorité la plus legitime & la plus naturelle des hommes sur d'autres hommes, est celle des peres sur leurs enfans, & que toutes les autres doivent se regler sur celle-là, ou l'imiter.

II. Aristote a fort excellemment expliqué ces veritez, quand il a dit, que l'amitié du mari & de la femme est fondée sur l'utilité, & sur la communication de toutes choses ; que celle du pere pour ses enfans imitoit celle de Dieu envers les hommes, & estoit la mesme que celle d'un bienfaicteur, envers ceux qu'il honore de ses bienfaits ; & que celle de ceux qui ont un droit naturel de commander à ceux qui ont une obligation naturelle d'obeir ; enfin que l'amitié reciproque des freres tendoit à l'égalité.

Eudem. L. 7. c. 10. *Patris verò & filii amicitia, velut Dei erga hominem, benefici erga accipientem, & in universum naturâ imperantis ad natura subjectum.* Πατρὸς δὲ καὶ υἱοῦ φιλία, ἡ αὐτὴ, ἥπερ θεοῦ πρὸς ἄνθρωπον ; καὶ τοῦ εὖ ποιήσαντος πρὸς τὸν παθόντα, καὶ ὅλως τοῦ φύσει ἄρχοντος πρὸς τὸν ἀρχόμενον. C'est dire clairement que l'empire naturel est celuy de Dieu sur les hommes & des peres sur les enfans, & que si ceux qui commandent veulent suivre les loix de la nature, ils doivent regler leur gouvernement sur cet empire naturel de Dieu sur nous, & d'un pere sur ses enfans.

De Repub. L. 3. c. 14. III. Ce Philosophe s'est expliqué encore ailleurs un peu plus au long, lors qu'il dit, que le gouver-

nement Monarchique, distingué de toutes les autres especes de gouvernement, est celuy qui imite l'autorité d'un pere dans sa famille. Car comme un pere est le roy de sa famille, aussi les Rois sont les peres de leurs sujets. *Quintum regni genus est, cùm penes unum omnium rerum potestas est, quod regnum rei familiaris administrandæ rationem descriptione & ordine imitetur. Quemadmodum enim rei familiaris tuendæ procuratio, regnum quoddam domus est; sic regnum, civitatis & gentis unius, aut plurium tuendarum atque administrandarum ratio est.* ὥσπερ γὰρ ἡ οἰκονομικὴ βασιλεία τις οἰκίας ἐστίν· οὕτως ἡ βασιλεία πόλεως, καὶ ἔθνους ἑνὸς, ἢ πλειόνων οἰκονομία.

IV. Aristote n'en demeure pas là, & il ne se contente pas de donner les regles generales que la nature nous a prescrites, & qu'elle a écrites au fond de nos cœurs : il passe aux exemples, & il confirme ce que nous avons tâché de prouver dans le chapitre précedent, que les Heros & les Rois des premiers siecles en usoient de la sorte, qu'ils regnoient en peres, & qu'ils ne faisoient sentir leur puissance que par leurs bienfaits ; parce qu'ils avoient merité la Royauté en comblant de biens les autres hommes, en inventant pour eux les arts, en les vengeant de leurs ennemis; en les retirant des forests & des solitudes, où ils avoient vécu en sauvages, en leur apprenant à défricher & à cultiver la terre, & à se donner toutes les commoditez honnestes de la vie. Les peuples touchez de tant de bienfaits, leur donnerent la couronne, à eux & à leurs descendans; enfin ils leur commirent le Sacerdoce & le soin des sacrifices, & de tout le culte divin; qui est le seul pouvoir qui leur soit demeuré en quelques endroits. *Quartum genus Monarchiæ Regalis complectitur illas, quæ heroicis temporibus floruerunt, quibus populi sponte sua parebant, quæque erant*

patriæ & legitimæ. Quia enim primi de multitudine benemeriti fuiſſent, vel tradendis artibus, vel bellis gerendis, aut quia diſperſos congregaſſent, aut quia ſolum agrumque præbuiſſent, Reges à voluntariis creabantur, regnumque quod obtinuerant, ſuis liberis & poſteris tradebant. Erat autem penes eos & imperii bellici, & ſacrificiorum, quæ modò ad Sacerdotum partes pertinebant, arbitrium, ac poteſtas. Tum præterea controverſias dirimebant, &c.

Je n'ay pas eſté fâché de toucher en paſſant cette union du Pontificat avec la Royauté, pour nous affermir encore davantage dans cette penſée, que ces anciens Rois, qui furent les premiers élevez à cette ſupréme dignité, eſtant en meſme temps Pontifes, eſtoient d'autant plus obligez de regner en peres, plûtoſt qu'en ſouverains; puiſque rien ne ſied mieux à l'autorité Sacerdotale, qu'une tendreſſe, un amour & un gouvernement de pere, ſans faſte, ſans dureté, & en quelque maniere ſans domination.

V. Enfin ce Philoſophe ne ſe borne pas dans les temps de Heros, il deſcend à l'hiſtoire des ſiecles ſuivans, & il met Codrus, Cyrus & pluſieurs autres dans ce meſme rang, comme eſtant auſſi montez à la Royauté par ces meſmes degrez de bonté, de douceur, de bienfaits & de protection envers les peuples. *Omnes enim bene meriti de civitatibus aut qui poterant de civitatibus & gentibus bene mereri, hunc honorem conſequebantur; alii prohibito ac depulſo per bellum ſervitutis periculo, ut Codrus; alii patria liberata, ut Cyrus; alii aut urbe condita, aut propagatis imperii finibus, agriſque latis ac longinquis, ſive provinciis bello partis, ut Lacedæmoniorum & Macedonum & Moloſſorum reges.* Nous parlerons plus au long de Cyrus dans ce chapitre meſme; pour Codrus, ce ne fut qu'un inſigne bienfait qui luy mit le

De Repub. L. 5. c. 10.

sceptre en main. Pour les Rois de Lacedemone & de Macedoine, il est bon d'user de quelque précaution pour ne pas nous éloigner du principe fondamental que nous avons proposé. Car si l'augmentation de leurs terres & de leurs Etats s'estoit faite sans faire tort à personne, ou en vangeant les injustices qu'on avoit souffertes, ce bienfait pouvoit donner fondement à ces Royautez dont nous parlons. Mais si l'ambition avoit dominé dans ces entreprises, & si pour obliger les uns, on avoit fait injure aux autres, ce n'estoit plus gagner les peuples par de vrais bienfaits, ny regner sur eux en pere; c'estoit les rendre complices des mesmes violences, & des mesmes usurpations tyranniques.

VI. Nous avons déja rapporté les paroles admirables de Justin au commencement de son histoire, où il dit, qu'au commencement les peuples furent gouvernez par des Rois, que leur seule sagesse & leur moderation élevoit à cette dignité: aussi avoient-ils plus de soin de conserver leur Etat en paix que de l'augmenter. *Imperium penes Reges erat, quos non ambitio popularis, sed spectata inter bonos moderatio provehebat. Fines imperii tueri magis, quàm proferre mos erat. Intra suam cuique patriam regna finiebantur.* L. 1. c. 1. Il ajoûte que Ninus fut le premier que l'ambition emporta, & qui voulut se signaler par de grandes conquestes. Aussi Aristote a commencé par Cyrus, quand il a voulu parler des Rois qui avoient regné en peres. Il ne faut pas omettre l'exemple que ce mesme Historien rapporte ailleurs d'un petit Roy, L. 3. c. 2. qui avoit regné avec tant de bonté & tant de justice, que n'ayant laissé que des enfans mineurs sous la tutelle d'un de ses serviteurs; les Seigneurs de l'Etat aimerent mieux obeir pour un temps à un serviteur, que de manquer de reconnoissance envers un Roy qui les avoit gouvernez en pere.

Bell. Catil. initio. Salluste est de mesme avis que Justin : *Initio Reges, nam in terris nomen imperii id primum fuit, diversi, pars ingenium, alii corpus exercebant. Etiam tum vita hominum sine cupiditate agitabatur ; sua cuique satis placebant. Postea quam in Asia Cyrus, in Græcia Lacedæmonii & Athenienses cœpere urbes atque nationes subigere, libidinem dominandi causam belli habere, &c.* Il commence par Cyrus le dénombrement des Princes, qui avoient suivi les mouvemens de leur ambition ; au lieu que Justin avoit commencé par Ninus. Nous justifierons Cyrus dans la suite de ce chapitre, mais nous ne pourrons pas garentir de ce reproche ses successeurs, & c'est peut-estre ce que Salluste a voulu dire. Cet Historien passe aux Romains, & montre que leur premier gouvernement estoit tres-loüable & tres-moderé. Aussi estoit-il principalement entre les mains du Senat, qui estoit une Assemblée auguste d'Anciens, qu'on nommoit Peres, à cause de leur charité & de leur vigilance paternelle pour leurs sujets : *Hi ætate, vel curæ similitudine Patres appellabantur.*

VII. Seneque le Philosophe a prouvé par raisons & par exemples, que les hommes particuliers, & les peuples, les plus moderez & les plus portez à l'amour & à la douceur, ont toûjours dominé sur les autres ; & que ceux qui ont suivi leurs humeurs feroces & emportées, n'ont jamais pû s'acquerir, ou se conserver l'empire. *Omnes istæ feritate liberæ gentes, leonum luporumque ritu, ut servire non possunt, ita nec imperare. Non enim humani vim ingenii, sed feri & intractabilis habent. Nemo autem regere potest, nisi qui & regi. Ferè itaque imperia penes eos fuere populos, qui mitiore cælo utuntur ; in frigora Septentrionemque vergentibus immansueta ingenia sunt, ut ait Poëta, Suoque simillima cælo.*

De Ira. l. 2. c. 15. 16.

L'experience est entierement conforme à ce

ſentiment de Seneque; car jamais les nations barbares & ſauvages n'ont dominé les autres; elles en ont au contraire toûjours eſté dominées. Pour commander, au moins pour commander ſeurement & long-temps, il faut de la ſageſſe, de la condeſcendance, de la douceur, de la vigueur, de l'adreſſe & de la force, & un mélange de vertus, qui ne ſe trouve ny dans les humeurs violentes, ny dans les nations groſſieres. Il eſt vray que parmy les beſtes, les plus farouches & les plus cruelles ſont redoutées des autres. Mais ce n'eſt point là un empire, ny un gouvernement; & c'eſt la difference des hommes & des animaux, que les animaux agiſſent par impetuoſité, les hommes par ſageſſe, par douceur & par raiſon. *Animalia, inquit, generoſiſſima habentur, quibus multùm ineſt iræ. Errat, qui ea in exemplum hominis adducit; quibus pro ratione eſt impetus, homini pro impetu ratio eſt.* Enfin Seneque dit, que s'il faut propoſer des exemples & des modeles à l'homme, ce ne ſont pas les animaux, c'eſt Dieu meſme qu'il faut l'exhorter d'imiter; car il eſt le ſeul qui puiſſe l'imiter, comme il eſt le ſeul qui le connoiſſe, & qui éprouve en luy-meſme le gouvernement de Dieu, paternel & charitable. *Quid autem eſt, cur hominem ad tam infelicia exempla revoces? Cùm habeas mundum, Deumque, quem ex omnibus animalibus, ut ſolus imitetur, ſolus intelligit.* *Ibidem.*

VIII. Seneque fait ailleurs une autre remarque, qui n'eſt pas moins importante. Il dit que la flatterie avoit donné aux Empereurs divers titres, peut-eſtre auſſi vains en effet, qu'ils paroiſſoient magnifiques. Mais que quand on les avoit appellez Peres de la Patrie, en leur donnant un éloge, on leur avoit fait la leçon la plus importante de toutes, en les avertiſſant que la puiſſance du Prince eſt la meſme que celle de pere, & qu'elle demande qu'il

préfere à ses propres interests ceux de ses sujets, comme un bon pere en use envers ses enfans. *Hoc quod Parenti, etiam Principi faciendum est, quem appellavimus Patrem Patriæ, non adulatione vana adducti. Cætera enim cognomina honori data sunt; Magnos, & Felices, & Augustos diximus, & ambitiosæ majestati quidquid potuimus titulorum congessimus, illis hoc tribuentes Patrem quidem Patriæ appellavimus, ut sciret, datam sibi potestatem patriam quæ est temperatissima, liberis consulens, suaque post illos reponens.*

De Clemen. L. 1. c. 14.

IX. Il est temps de venir à l'exemple de Cyrus, que nous avons resolu de proposer, comme le premier & le plus illustre de toute l'antiquité. Il est bon de repasser dans nostre memoire, les éloges qu'Isaïe donna à ce Prince long-temps avant qu'il nâquit; & les grandes prérogatives que l'Esprit de Dieu promit de luy donner par la bouche de ce Prophete. Non seulement il fut declaré Liberateur du peuple de Dieu, mais il fut proposé comme un avant-coureur & une figure tres-illustre de Jesus-Christ, qui est le veritable Liberateur du genre humain, & le seul Roy d'une Monarchie éternelle. Aprés cela nous serons plus disposez à comprendre & à goûter ce que Xenophon raconte de Cyrus, & de la maniere qu'il parvint à l'Empire. Car ce judicieux Historien dit, qu'il s'estoit souvent étonné, pourquoy les troupeaux de diverses sortes d'animaux obeïssoient aux hommes, & avoient tant de docilité pour leurs pasteurs: puis qu'il estoit inoüi qu'un troupeau tout entier se fut jamais revolté contre son pasteur; & qu'au contraire les hommes avoient tant de peine à s'assujettir à d'autres hommes, & s'élevoient souvent avec violence contre ceux qui vouloient les dominer. Il n'estoit pas difficile de donner la raison de cette diversité. Car les bestes sont d'une nature fort inferieure à celle de

Cyrop. l. 1.

l'homme ; ainsi la nature mesme les luy a assujettis ; elles sont privées de raison, & c'est la raison seule qui est capable de se conduire & de conduire les autres. C'est donc à l'homme à les conduire ; & tous les hommes estant participans de la mesme raison, ils n'ont pas la mesme obligation que les bestes, de s'assujettir à des hommes.

Mais Xenophon dit qu'ayant depuis consideré, que Cyrus avoit commandé à tant de peuples avec tant de clemence & d'autorité, il n'avoit plus douté, qu'il n'y eut un art pour soûmettre plusieurs hommes à un seul, & pour faire qu'ils luy obeïssent avec plaisir. Car un tres-grand nombre de nations tres-differentes & tres éloignées, & qui n'esperoient pas de voir jamais Cyrus, luy obeïssoient pourtant sans peine ; & il y avoit une si grande difference entre luy & les autres Rois, que bien que le Roy des Scythes n'eut jamais sceu contenir que les Scythes sous son empire, & que les autres Rois n'eussent dominé que ceux de leur nation particuliere, Cyrus avoit compté au nombre de ses sujets un tres-grand nombre de peuples divers, dont il estoit mesme difficile de rapporter tous les noms ; & il avoit sceu en mesme temps se faire aimer & se faire craindre par tous les habitans d'un si grand Empire. Xenophon explique dans toute la suite de cette histoire, qui contient la vie de Cyrus, l'art & la methode qu'il avoit suivi pour se rendre le maistre des cœurs de tous ses sujets, & ensuite de leurs villes & de leurs païs. L'amour, l'amitié, la clemence, la liberalité, la generosité, la vigilance pour leur procurer tous les biens possibles, les travaux & les dangers essuiez pour éloigner d'eux tous les maux ; le mépris des richesses qui estoient dans ses coffres, la préference de celles dont il les faisoit joüir ; c'étoient là les moyens innocens & tres-efficaces dont

ce Philoſophe Platonicien dit que Cyrus uſa pour ſe rendre maiſtre du monde. Iſaie avoit fait le projet de l'Empire de Cyrus & de ſes conqueſtes, il a fallu un Philoſophe Platonicien pour nous en apprendre l'execution. Les livres ſuivans de cet ouvrage ſeront parſemez des excellentes maximes & des grandes actions de Cyrus, rapportées par Xenophon. Il n'eſt donc pas à propos de nous y arreſter icy plus long-temps. Je diray ſeulement que ſi Xenophon a attribué à Cyrus toutes ces admirables maximes de conduite, qui ſont capables de rendre un Prince maiſtre de l'univers, plus par la force de l'amour que par celle des armes : Iſaïe a repreſenté par avance Cyrus, comme la plus belle image & la plus éclatante figure de Jeſus-Chriſt, Monarque univerſellement encore plus aimé, que redouté par tout le monde.

X. Platon achevera ce que ſon diſciple a commencé, & il pouſſera un peu plus loin l'art & les exemples de bien regner parmi les Perſes. Platon dit que les Perſes furent libres, & ſoûmirent beaucoup de peuples à leur domination, pendant qu'ils firent un ſage & honneſte mélange de la liberté & de l'obeïſſance, rétabliſſant l'égalité autant qu'il ſe pouvoit entre les grands & les petits, entre les ſuperieurs & les inferieurs, laiſſant beaucoup de liberté aux ſujets, n'en donnant pas trop aux Princes & aux Gouverneurs, & par cette égalité liant une amitié indiſſoluble entre tous les ſujets de l'Empire, & avec leur Souverain. Tel fut tout le regne de Cyrus. Mais comme la guerre l'occupa beaucoup, & qu'il ne pût prendre tout le ſoin neceſſaire pour bien élever ſon fils Cambyſe, la mauvaiſe éducation corrompit l'eſprit de Cambyſe, & luy-meſme eſtant Roy, gâta tout ce gouvernement admirable de ſon pere. Darius ſucceda à Cambyſe, & comme

il n'avoit pas eſté élevé comme luy dans les délices & dans les molleſſes de la Cour, ſon regne approcha bien plus de celuy de Cyrus, que de celuy de Cambyſe. Ce fut auſſi un regne d'amitié, de bienfaits & de concorde, tant entre les ſujets qu'avec le Prince. Mais Darius n'évita pas le défaut, où Cyrus meſme eſtoit tombé. L'éducation de ſon fils Xerxes fut la meſme, qu'avoit eſté autrefois celle de Cambyſe. Toute ſa conduite répondit auſſi à ſon éducation ; beaucoup de faſte, d'oſtentation & de molleſſe; rien de ſolide, ou de ſage, rien qui tint de cet aimable & glorieux gouvernement de Cyrus.

Ce ſeroit un avantage & une ſatisfaction incomparable, ſi nous rencontrions ſouvent des Hiſtoriens, qui approchaſſent de cette methode de Xenophon & de Platon, à écrire l'hiſtoire & d'y faire des reflexions juſtes & utiles. Ces deux grands hommes nous ont donné l'exemple. Il ne faut pas priver le Lecteur de la ſatisfaction d'entendre Platon expliquer luy-meſme ſes nobles ſentimens. *Perſæ quidem, quando Cyri tempore ſervitutis libertatiſque mediocritatem magis habebant, primùm quidem ipſi liberi fuerunt, deinde multos alios ſubjicerunt. Nam cum Principes ipſi libertatem ſubditis impertirent, & rem ad æqualitatem magis reducerent, milites ducibus magis erant amici. paratoſque ſe in periculis exhibebant. Ac ſi quis inter eos prudentior erat, conſilioque valebat, cùm Rex invidus non eſſet, ſed dicendi facultatem liberè omnibus daret, honoraretque conſilii compotes, facultatem prudentiæ communem in medium deducebat. Cuncta igitur tunc illis libertate, amicitia, mentiſque communione facilia reddidit.* Voila le regne heureux de Cyrus, qui traitoit ſes ſujets avec amitié, comme ſes amis, comme ſes enfans, & en quelque façon comme ſes égaux; d'où il s'enſuivoit que tous ceux qui avoient

L. 3. De legibus.

quelque degré de superiorité parmy les Perses, en usoient de mesme envers leurs inferieurs.

Ce bel ordre se perdit sous Cambyse, & fut rétabli par Darius, à cause de la differente éducation de l'un & de l'autre. *Quo igitur pacto Cambysæ tempore regnum id ferè cecidit, & rursus Darii tempore restitutum est? Cyrus militiâ occupatus, filios mulieribus tradidit educandos. Unde tales evaserunt, quales fieri conveniebat eos, qui in summa rerum licentia nutriti fuissent.* Voila pour Cambyse; pour ce qui regarde Darius, voicy ce qu'en dit Platon: *Darius nec Regis erat filius, nec in deliciis enutritus, cúmque ad principatum pervenisset, censuit vivendum esse sub legibus, ad communem quamdam conferentibus æqualitatem, atque id ita sanxit; distributionemque illam, quam Cyrus Persa pollicitus fuerat, lege complexus est, amicitiam communionemque Persis omnibus præbens, ac Persarum populum pecuniis ac muneribus attrahens. Ita dilectus à militibus, non pauciores, quam Cyrus reliquerat, regiones ipse subjugavit.*

Voila pour Darius, qui fut comme le reparateur de la Monarchie des Perses; mais qui est d'autant moins excusable dans la mauvaise maniere dont il fit nourrir Xerxes, dans les délices de la Cour, & parmi les femmes, qu'il devoit avoir profité du malheur, ou de la faute de Cyrus. Xerxes ayant esté élevé comme l'avoit esté Cambyse, non dans les travaux & les fatigues, non dans l'égalité avec ses sujets, non dans la persuasion de se distinguer d'eux plus par ses vertus, que par sa naissance, les charger de liberalitez plûtost que d'exactions, & les prévenir en amour pour en estre aimé; mais parmy les femmes dans les délices, flétrit toute la gloire de l'Empire des Perses, & aprés luy l'éducation des Princes ayant toûjours esté la mesme, le succés en fut aussi semblable, & il n'y a presque point eu

depuis entre les Perses aucun Roy qui ait merité le nom de Grand, quoy qu'ils l'ayent tous porté: *Ex illo tempore nullus umquam fermè Persarum Rex magnus, nisi nomine fuit.*

CHAPITRE XV.

Exemple d'Alexandre, pour montrer que les anciens Conquerans cherchoient moins d'augmenter leur gloire, ou leur Etat, que de civiliser, de polir, de policer & d'établir dans une honneste liberté les nations étrangeres.

I. Difference des Philosophes d'avec les Historiens, quand les uns & les autres écrivent l'histoire.

II. Alexandre, quoy que Cyrus luy soit préferé, ne laissa pas d'avoir de grandes vertus & de rendre de grands services à la Cité de Dieu.

III. Conduite & regne Philosophique d'Alexandre, selon Plutarque, qui en donne des preuves historiques.

IV. V. Alexandre préferé à Carneades, à Zenon, à Platon, à Aristote, dans ses maximes, dans ses conseils, dans ses regles de vaincre & de dominer, par amour, par bienfaits, par religion.

VI. Domination & conduite paternelle d'Alexandre.

VII. Nouvelles preuves de l'esprit & du gouvernement Philosophique d'Alexandre.

VIII. Grandes & magnifiques vertus d'Alexandre.

IX. Suite du mesme sujet des grandes vertus d'Alexandre.

X. Grandes esperances d'Alexandre dans ses grandes vertus selon Plutarque.

XI. Les Philosophes Indiens mesme rendirent témoignage à l'Empire vertueux & philosophique d'Alexandre, selon Strabon.

XII. Témoignage d'Appien & de Quinte-Curce, quoy que celuy-cy confesse que vers la fin Alexandre se deshonora luy-mesme par ses vices énormes.

XIII. Alexandre Severe, un des plus vertueux & des plus sages Empereurs de Rome, s'estoit proposé Alexandre comme un modele parfait.

I. IL seroit étonnant, si quand les Philosophes, ou les Theologiens se sont mélez d'écrire l'histoire, ou d'en parler, ils n'en eussent parlé d'une maniere toute autre, que le commun des Historiens; qui ne voyent & ne disent presque que ce que les yeux du corps peuvent voir : au lieu que les Philosophes & les Theologiens ont d'autres lumieres plus brillantes, & sçavent comparer les actions & le regne des Princes, avec les regles que la loy éternelle de Dieu leur a prescrites. Xenophon & Platon nous ont fait voir dans le chapitre précedent, comment les regnes de Cyrus & de Darius avoient esté conformes à cette loy de la Verité éternelle, qui veut, que tous les hommes préferent les plus grands biens aux moindres, le bien public à leur satisfaction particuliere, le salut des peuples à leur propre gloire; ou s'ils sont passionnez pour la gloire, qu'ils préferent la veritable à la fausse, celle qui se signale par les bienfaits & par la bonté, à celle qui n'est qu'une illusion & un égarement d'esprit, quand un homme se croit riche en appauvrissant d'autres hommes, puissant en les opprimant, couvert de gloire en les jettant dans l'ignominie. Dans ce chapitre Plutarque, que nous pouvons aussi mettre entre les Disciples de Platon, nous prouvera cette mesme verité par l'exemple d'Alexandre.

II. Ce n'est pas qu'il ne faille demeurer d'accord que la vie & la conduite d'Alexandre, n'a pas esté si irreprochable que celle de Cyrus. Aussi l'Ecriture s'est contentée en parlant de luy, de garder le silence sur ses vertus, ou ses vices. Dieu voulut que sa sainte Cité tint aussi de luy quelques faveurs extraordinaires; mais en tout cela il n'y eut rien qui approchast des services que Cyrus rendit au peuple de Dieu. Mais quelque grands qu'ayent esté les vices d'Alexandre, il est certain que ses vertus ont

fait un fort juste contrepoids, & c'est ce que nous allons éclaircir dans ce chapitre, au moins quant aux vertus qui regardent le sujet que nous traitons. Rien n'est d'un usage plus universel que la regle de l'Ecriture, De separer tousjours le précieux du vil, de discerner le bien du mal; de ne pas condamner les vertus, à cause des vices qui les accompagnent; de ne pas dissimuler les vices, parce qu'il se rencontre quelques vertus dans la mesme personne. Il faut selon une autre regle de l'Ecriture, éprouver & examiner tout, & nous arrester à ce qui est bon. Il faut distinguer ce qu'Alexandre avoit de luy-mesme, & ce sont ses vices, d'avec ce qu'il tenoit de Dieu, qui faisoit de luy quelque chose de tres-grand, le faisant Chef & Prince d'une nouvelle Monarchie, qui devoit avoir tant de communication avec sa sainte Cité. C'est peut-estre pour cela que l'Ecriture dit, que la terre fut en admiration, en crainte & en silence devant Alexandre: *Siluit terra in conspectu ejus.* C'est pour cela qu'il voulut que ses Prophetes écrivissent long-temps avant sa naissance les victoires qu'il devoit remporter, & la Monarchie nouvelle qu'il devoit établir sur la ruine de celle des Perses. Il n'est pas étrange, que Dieu ait donné de grandes vertus à Alexandre, puis qu'il le destinoit à un si haut degré de gloire, & qu'il ait balancé par ces dons celestes les vices qu'il avoit de la corruption secrete de son cœur. Ce que nous allons rapporter des vertus d'Alexandre, montrera assez, à mon avis, que cette précaution estoit necessaire, afin d'y préparer l'esprit des Lecteurs.

III. Plutarque a traité cette matiere fort au long, & avec beaucoup de lumiere & d'éloquence, autant & peut-estre plus en Philosophe, qu'en Historien. Aussi commence-t-il par montrer, qu'Alexandre estoit un Roy Philosophe; ce qu'il prouve

De Fortuna, vel Virtute Alexandri. Oratio 2.

par la lecture continuelle qu'il faiſoit des livres d'Homere, comme d'un modele d'une excellente Morale. Il ne diſputa pas des préceptes de la Logique, comme les Philoſophes dans leurs Ecoles; mais il civiliſa des Rois barbares, il attira dans des colonies Greques les nations ſauvages, il traverſa une grande partie du monde, en donnant la paix & des loix de juſtice à des peuples, qui juſqu'alors y avoient fait une reſiſtance inſurmontable; c'eſt ce qu'on appelle eſtre Philoſophe, non en paroles, mais en verité & par des effets. *Barbaros Reges cicurando, & Græcanicas urbes in feris condendo nationibus, & injuſtas contumaceſque gentes pacem legeſque docendo, terras peragrabat &c. Ex his de Alexandro judicetur; quæ dixit, quæ egit, quæ docuit, Philoſophum eſſe oſtendent.* Platon & Socrate ont trouvé une opiniaſtreté invincible dans quelques-uns de leurs diſciples, & n'ont ſceu leur perſuader des veritez fort importantes: au lieu qu'Alexandre a perſuadé aux Hyrcaniens de contracter des mariages reglez, aux Arachoſiens de s'arreſter à la culture de la terre, aux Sogdiens de ne pas avancer la mort à leurs peres, mais de continuer de les nourrir; aux Perſes de reverer leurs meres, & de ne plus les épouſer. N'eſt-ce pas là une Philoſophie admirable d'Alexandre, infiniment préferable à celle des Ecoles. *O admirabilem Philoſophiam, quæ fecit, ut Indi Deos Græcorum colerent, & Scythæ mortuos humarent, non ut antè comederent.* Il eſt vray qu'Alexandre ne répandoit parmy les ſauvages de l'Orient, que la Philoſophie, la Morale & la Religion des Grecs: mais il faut avoüer de bonne foy, que bien que ce ne fut pas retirer tout à fait ces Barbares de l'erreur & de l'impieté; c'eſtoit neanmoins les corriger en beaucoup de choſes, les rendre dociles & les approcher incomparablement davantage de la pieté & de la morale de l'Evangile.

IV.

IV. On admira Carneades & Zenon, qui convertirent un Carthaginois & un Babylonien, & en firent des Philosophes Grecs; que faut-il donc croire d'Alexandre, qui calma toute l'Asie, & fit que dans toute l'Asie on lisoit ensuite Homere, Euripide, Sophocle? La langue Greque se répandit dans tout l'Orient avec la Monarchie d'Alexandre & de ses successeurs, & avec la Langue, la Philosophie, la Poësie & la Morale des Grecs, pleine d'excellens préceptes. Nous pouvons ajoûter que la Bible Greque traduite de l'Hebreu par ordre de Ptolemée Philadelphe, s'y porta aussi avec le temps, & disposa de loin ces peuples à la religion Judaïque, & ensuite à la Chrestienne.

Platon n'a jamais sceu former une ville, conforme à la Republique qu'il a imaginée : Alexandre dressa plus de soixante & dix villes dans les païs incultes des Barbares, & ayant publié dans toute l'Asie les loix de la civilité & de la police des Grecs, il ramena tous ces sauvages de leur vie brutale, & rendit plus heureux & plus disposez à des ébauches d'une vertu philosophique, ceux qui s'estoient rangez sous son obeïssance, que ne pouvoient l'estre ceux qui couvroient du nom d'une fausse liberté leur barbarie & leurs débordemens. *Plato unicam Reipub. formam scripsit, nec cuiquam persuasit, ut ea uteretur; quod erat austera. Alexander ampliùs septuaginta urbibus in barbaris condidit gentibus, disseminatisque per Asiam Græcis institutis, à fera & belluina vita ratione homines detraxit, &c. Victique ab eo feliciores iis sunt, qui ipsum subterfugerunt &c.*

V. Zenon se figura comme un beau songe une Republique, dont l'étenduë fut celle de l'univers, dont tous les hommes fussent les citoyens, vivant tous sous les mesmes loix, dans une paix & une amitié parfaite. Alexandre mit en execution ce dessein

d'un Philoſophe ſpeculatif, & ſans s'arreſter au conſeil d'Ariſtote, qui eſtoit d'avis qu'il traitât les Grecs en Prince & en pere, & les Barbares en Seigneur, il traita tous les hommes avec une bonté & une amitié égale, & força par les armes ceux qu'il n'avoit pû perſuader par ſes paroles, d'entrer en ſocieté & en communion avec tous les autres hommes, de ſe regarder tous comme les citoyens d'une meſme ville, & comme les membres d'un meſme corps, n'ayant plus d'autre patrie que ce monde, ny de parens que les juſtes, ny d'ennemis que les méchans. *Neque ſecutus eſt Ariſtotelis conſilium, qui eum jubebat Græcis ſe tamquam Principem, Barbaris ut Dominum præbere : & illorum quidem, ut amicorum & domeſticorum curam gerere, his tamquam brutis, aut ſtirpibus uti : quod ſi feciſſet, regnum ſuum bellis, exiliis, ſeditionibus, ſimultatibuſque impleviſſet. Sed ita ſtatuens divinitus ſe omnium nationum moderatorem atque arbitrum eſſe miſſum, quos verbis non poterat, armis ad communitatem adigens, omnes gentes undique in unum corpus conduxit, tamquam in amicitiæ cratera commiſcens vitas, mores, nuptias, victûs rationes ; mandavitque ut univerſi mundum pro patria agnoſcerent, bonos pro cognatis, malos pro peregrinis.*

VI. Xerxes agiſſoit en barbare, quand il entreprenoit de joindre l'Europe à l'Aſie avec un pont. Alexandre s'y prenoit bien mieux, quand pour faire cette union il fit en un ſeul jour épouſer cent Perſanes à autant de Grecs, & quand il prit luy-meſme les habits des Perſes, qui eſtoient plus groſſiers, non ceux des Medes, qui tenoient beaucoup de la molleſſe, agiſſant en pere commun de toutes les nations, s'habillant luy-meſme de l'habit des vaincus, & accoûtumant les Perſes à regarder les Macedoniens comme leurs freres. *O barbare & fatue Xerxa, & fruſtra tanto conatu pontem Helleſpontium*

nolite. Sic prudentes Reges Asiam Europæ conjungunt; non lignis, non ratibus, non animæ & consensionis expertibus vinculis, sed legitimo amore, castisque nuptiis & prolis communione gentes uniendo.

Ce ne fut donc pas l'amour de la gloire, ou du butin, ou d'un plus grand Empire, qui poussa Alexandre; mais un ardent desir, de faire de tout le genre humain un seul corps de Republique, uni par les liens les plus saints & les plus étroits de la concorde, de l'amitié & de la religion. *Ergo ipse expeditionis scopus hominem à Philosophia commendat; ut qui non sibi luxum, & opes ac splendorem, sed omnibus hominibus concordiam, pacem, mutuamque communicationem parare instituerit.*

VII. Les discours d'Alexandre & les paroles qui luy échappoient, ne faisoient pas moins éclater les vertus philosophiques de son ame. Philippe son pere témoignant quelque peine, de ce qu'une blessure receuë en un combat l'avoit rendu boiteux, ce genereux fils l'encouragea, en luy disant, qu'à l'avenir toutes les démarches qu'il feroit, seroient des marques de sa vertu. Quand il eut veu Diogene, il dit, que s'il n'eut esté Alexandre, il eut voulu estre Diogene; c'est à dire, qu'il eut exercé la Philosophie comme Diogene, s'il n'eut esté engagé par la Providence à l'exercer d'une maniere encore plus noble & plus utile au genre humain. Les meilleurs amis d'Alexandre furent les Philosophes, Aristote, Anaxarque, Pyrrhon, Xenocrate, Onesicrite, & Diogene. Il trouva dans l'Inde d'autres Philosophes, dont l'austerité de vie n'estoit pas moindre que celle de Diogene; il les vit, il les entretint, il leur fit connoistre les Philosophes Grecs, & fit connoistre aussi à la Grece les Philosophes des Indes.

VIII. Si nous nous mettons devant les yeux les grandes vertus d'Alexandre, & les illustres

preuves qu'il en donna, à peine trouverons-nous un Philosophe qui l'ait égalé. Avec quelle bonté traita-t-il la mere, la femme & les enfans de Darius, quand ils furent tombez entre ses mains? Darius mesme donna des loüanges à sa chasteté, à ses honnestetez, & à la grandeur de son ame; enfin il souhaitta & pria de n'avoir point d'autre successeur qu'Alexandre. Ce témoignage rendu par Darius à Alexandre, est sans doute l'éloge le plus magnifique qu'on puisse luy donner, & la preuve la plus convaincante, qu'Alexandre faisoit la guerre & traversoit les provinces de l'univers, en Philosophe, pour faire comprendre & pour faire pratiquer aux hommes les regles des veritables vertus. *In Alexandro videre licet bellicam virtutem humanitate temperatam, mansuetudinem fortem, liberalitatem in donando rei familiaris rationibus accommodatam, iram placatu facilem, amorem temperantem, remissionem non otiosam, tolerantiam laborum non vacantem solatio.*

IX. Les arts & les sciences fleurirent au temps d'Alexandre, ou plûtost par les liberalitez d'Alexandre. Archestratus tres-excellent Poëte, mais fort pauvre, fut consolé d'une parole qu'on luy dit, Que s'il avoit vécu au temps d'Alexandre, il luy auroit donné l'isle de Cypre, ou la Phenicie pour un seul de ses vers. Stasicrates Sculpteur, vouloit tailler le mont Athos entier, & en faire une statuë d'Alexandre, qui soûtiendroit de ses mains une ville & une riviere; mais ce Prince luy répondit, que le mont Athos estoit déja assez fameux par les folies de Xerxes; que pour luy il se contentoit, que les montagnes des Indes fussent chargées des monumens de ses victoires & de ses liberalitez.

Ibidem. Orat. 2.

La fortune peut avoir beaucoup de part aux victoires d'Alexandre, mais il a bien plus surmonté Darius par ses vertus, que par ses armes, par ses

bienfaits, par ses liberalitez, par sa clemence, par sa chasteté, que par tant de batailles. Darius le confessa luy-mesme, quand peu avant sa mort il eut appris l'honnesteté, la pudeur, la chasteté avec laquelle Alexandre avoit traité sa mere, ses enfans & sa femme. Ce fut alors qu'il le declara seul digne de remplir aprés luy le trône de Cyrus, & l'adopta en presence des Dieux; protestant que s'il eut pû rétablir sa puissance abatuë, il n'en auroit usé que pour tâcher de surmonter en amitié & en bienfaits celuy qui l'avoit vaincu par les armes. *Equidem Deos bonum successum victoriamque hujus belli flagito, ut beneficiis Alexandrum possim superare; ac me studium quoddam æmulatioque tenet benignitate eum vincendi. Sin actum est de rebus meis, Patriæ Persarum Jupiter, Diique Regii, nemo precor alius, quàm Alexander, in Cyri solio sedeat. Ita Diis testibus vocatis ille Alexandrum adoptavit.* Voila le discours que Plutarque fait tenir à Darius avant sa mort. Il faut avouër que c'estoit l'unique maniere noble & digne de resigner & de recevoir la couronne & le sceptre du grand Cyrus. Plutarque ajoûte que la prise de tant de villes, & les grandes batailles si souvent gagnées, pouvoient venir en partie de la fortune, & que la gloire pouvoit en estre partagée avec les Officiers de guerre & les soldats. Mais qu'on ne pouvoit rien penser de semblable des victoires d'Alexandre sur l'incontinence, sur les voluptez & sur les convoitises, de sa magnanimité, de sa justice, de sa clemence. Cependant ce furent ces vertus, à qui Darius ceda la victoire, & ceda mesme enfin son Empire, en la maniere qu'il le pouvoit. *Si lubet fortunæ accepta fer Arbela & Ciliciam, & alia vi gesta, &c. Non quidem temperantem fortuna eum reddidit, neque continentem, neque invictum à voluptate, & nulla cupiditate violabilem animum conservavit. Atqui ea sunt, quibus Da-*

rium vicit Alexander. Reliqua armorum erant, & equorum clades, pugnæ, cædes, fugaque virorum. Illa priora sunt, quibus magnam & in confesso positam victoriam ille de Dario reportavit, concedente virtuti, magnanimitati justitiæque ejus, mirantique ejus in laboribus, officiis, voluptate invictum animum.

X. Enfin Plutarque dit, que ce ne fut pas sans raison, qu'Alexandre donnant tout, avant que de passer en Asie, & Perdiccas luy demandant qu'est-ce qu'il se reservoit, il luy répondit, qu'il se reservoit ses esperances. C'estoient des esperances solides, fondées sur sa religion, sur sa cordialité pour ses amis, sur sa frugalité, sur sa continence, sa sagesse, sa magnanimité, sa douceur, sa candeur, sa clemence, sa constance à poursuivre ses resolutions, sa vitesse, son amour pour la vraye gloire. *Ipse autem magnas in se spes continebat, pietatem in Deos, fidem erga amicos, frugalitatem, continentiam, peritiam, mortis contemptum, magnanimitatem, humanitatem, comitatem, candorem, constantiam in consiliis, celeritatem in actionibus, principatum in gloria, institutum animi in rebus gerendis efficax.*

L. 15. pag. 492. XI. Strabon a fait un long recit de l'entretien d'Alexandre, & de ses Envoyez avec les Philosophes des Indes. L'un d'eux dit au Deputé d'Alexandre, que ce Prince estoit tres-digne de loüanges, parce qu'il estoit le seul qui joignit la Philosophie à l'art de regner, & qui parmi les occupations d'un grand Empire, brûloit d'amour pour la sagesse; qu'au reste il n'y avoit rien de plus à desirer pour l'avantage des hommes, que de voir faire profession de sagesse, à ceux qui ont le pouvoir de persuader la mesme chose aux autres, ou de les y forcer. *Summopere Alexandrum laudo, quod in tanta administrandi Imperii mole sapientiam expetit, quem solum ego in armis Philosophantem vidi. Longè utilissimum fuerit, si ii*

ſapiant, quibus poteſtas eſt, volentibus continentiam perſuadendi, invitos autem ad eam cogendi.

XII. Appien comparant Alexandre à Jules-Ceſar, dit, qu'ils eſtoient tous deux invincibles à leurs ennemis, faciles à pardonner aux vaincus, bien-faiſans, & contens de la ſeule gloire d'avoir vaincu. *Cùm contentioſi eſſent erga adverſarios, tamen erga victos erant faciles ad veniam, & gratiam, & inſuper benefici, ſolâ contenti victoriâ.* Philoſtrate dit, que Porus Roy des Indes, reſiſta avec d'autant plus de vigueur à Alexandre, qu'il ſçavoit que c'eſtoit le meilleur moyen de gagner ſes bonnes graces, aprés que la victoire luy ſeroit demeurée. En effet, Alexandre le vainquit, & le rétablit dans ſes Etats en un meſme jour. *Nec me fefellit opinio. Talem namque meipſum exhibens, qualem ſenſit Alexander, uno eodemque die omnia amiſi, recepique.* Arrien parle auſſi des converſations d'Alexandre avec les Philoſophes des Indes, & quoy qu'il diſe, que quelques-uns d'entre eux blâmerent ſon ambition démeſurée, cet Hiſtorien demeure neanmoins d'accord, que Darius fut ſi charmé des grandes actions de vertu d'Alexandre, qu'il le declara ſucceſſeur de ſon Empire, & pria les Dieux de le luy conſerver.

De bell. Civ. l 2. *L. 2. c. 10. De vita Apol.* *L. 4. & 6.*

Quinte-Curce met dans la bouche d'Alexandre, une harangue à ſes ſoldats, où il les traite comme des gens deſtinez à eſtre les liberateurs de l'Orient, à l'imitation d'Hercule & de Bacchus; *Illos terrarum orbis liberatores, emenſoſque olim Herculis & Liberi patris terminos, non Perſis modò, ſed etiam omnibus gentibus impoſituros jugum.* Cet Hiſtorien ne diſconvient pas des grands défauts d'Alexandre; mais il dit que ce ne fut qu'aprés qu'il eut mis comme la derniere main à ſes conqueſtes, qu'il ſe laiſſa aller à ces emportemens & à ces autres paſſions, qui ternirent le luſtre de tant d'éclatantes vertus, qu'il

L. 3. c. 10.

avoit jusqu'alors fait briller dans toute sa conduite. Voicy comme il en parle aprés avoir raconté le traitement qu'il fit à la famille de Darius captive :
L. 3. c. 12. *Equidem si hac continentia animi ad ultimum vitæ perseverare potuisset, feliciorem fuisse crederem, quàm visus est esse, cùm Liberi patris imitaretur triumphum, ab Hellesponto usque ad Oceanum omnes gentes victoriâ emensus. Vicisset profectò superbiam atque iram, mala invicta; abstinuisset inter epulas cædibus amicorum. Sed nondum fortuna se animo ejus infuderat. Itaque Orientem eam moderatè & prudenter tulit; ad ultimum magnitudinem ejus non cepit. Tum quidem ita se gessit, ut omnes ante eum Reges & continentiâ & clementiâ vincerentur.*

Je ne repeteray pas la priere de Darius pour faire tomber ses Etats à Alexandre, au cas que le destin ne laissast plus de ressource à la nation des Perses; mais je ne puis passer ces belles paroles, qui demandoient l'Empire pour un ennemi, qui usoit de la victoire avec tant de clemence, & qui gardoit tant de justice & de moderation, dans le torrent de
L. 4. c. 10. ses incroyables prosperitez. *Precor ne quis Asiæ Rex sit, quàm iste, tam justus hostis, tam misericors victor.* Dans un autre endroit l'Ambassadeur des Scythes, dit à Alexandre, qu'il avoit beau se vanter d'estre venu pour poursuivre & pour exterminer les brigans, puis qu'il estoit luy mesme le plus grand de tous les brigans, ayant enlevé tant de Provinces à tous les autres Princes de l'Asie. *At tu qui te gloriaris ad latrones persequendos venire, omnium gentium quas adisti latro es.* Alexandre faisoit donc gloire d'estre venu en Asie, pour en exterminer une infinité de violences, d'impuretez, & d'injustices qui s'y commettoient parmi les nations encore sauvages; & il faut confesser qu'en comparaison des Grecs, parmi lesquels la plus belle Philosophie avoit déja éclaté, les nations de l'Asie estoient comme ense-

velies dans un abîme d'ignorance & de barbarie, à quoy Alexandre remedia en partie. Si ce Prince méla des vices à ces vertus, c'est dequoy nous ne prétendons pas de le justifier. Cyrus aprés tant de grands éloges, qui luy avoient esté tres-justement donnez, ne laissa pas de tomber dans de grandes fautes, selon plusieurs Auteurs, & il n'y tomba pas impunément. Dieu se servit des vertus de ces deux Princes pour établir des Monarchies, qui mirent le gouvernement du monde dans un estat un peu plus tolerable qu'il ne l'avoit esté auparavant.

Je ne rapporteray pas tous les exemples que je pourrois tirer de cet Auteur, pour faire voir comme il fit des amis de ses ennemis par sa clemence; comme il detesta les méchancetez des barbares, lors L. 7. c. 10.
mesme qu'elles luy estoient avantageuses: *Excederet* L. 8. c. 3.
castris, neu licentia barbara exemplar in Græcorum mores, & mitia ingenia transferret; comme il rétablit & affermit dans leurs Etats les Rois qu'il avoit domptez, ou qui s'estoient volontairement soûmis à son obeïssance. C'est dequoy nous parlerons ailleurs, où nous ferons voir que ces grandes Monarchies estoient plûtost des confederations de plusieurs Rois, que la domination d'un seul sur tous les autres.

XIII. Il faut finir par le témoignage glorieux, que Lampridius rend à Alexandre, quand il dit, que l'Empereur Alexandre Severe, si celebre par sa probité & par ses grandes vertus, le mit au rang de ses Divinitez: *Alexandrum Magnum inter divos & optimos in Larario majore consecravit;* & qu'il se le proposa comme un modele pour l'imiter, ayant plus de pente à croire les Auteurs, qui ont justifié ce Prince des défauts que les autres luy ont attribué: *Alexandrum præcipuè imitatus est; etsi in eo condemnabat ebrietatem, & crudelitatem in amicos; quamvis*

utrumque defendatur à bonis scriptoribus, quibus sæpius ille credebat.

CHAPITRE XVI.

De Jule-Cesar, d'Auguste & de l'Empire Romain ; nouvelles preuves que les anciennes Monarchies cherchoient moins d'augmenter leur gloire, ou leur Etat, que de civiliser, de polir, de policer & d'établir dans une honneste liberté les nations étrangeres. Preuves tirées des Historiens Grecs.

I. Comparaison des autres Empires avec celuy de Rome, qui les surpassa tous selon Denys d'Halicarnasse.

II. Il dit que la nature veut que les forts dominent aux foibles, mais que la force se mesure par la pieté, la justice, la temperance, & la valeur.

III. Appien comparant les divers Empires entre eux, leur préfere celuy de Rome.

IV. Les Monarchies sont devenuës plus puissantes & plus étenduës que les précedentes, à proportion qu'il y avoit plus de sagesse, plus de justice, de moderation & de politesse.

V. Ainsi le Fils de Dieu est venu établir sa Monarchie universelle, quand l'empire Romain plus poli, plus fort & plus étendu que tous les autres a esté en estat d'estre incorporé à son Eglise.

VI. Confirmation de cela par un discours de Polybe ; & par un discours d'Auguste.

VII. Discours de Tite-Live & de Iule-Cesar sur le mesme sujet.

VIII. Nouvelle confirmation de tout cela par saint Augustin.

IX. Rome vainquit l'univers par la douceur de son gouvernement.

X. La Religion de Rome beaucoup plus pure, ou moins impure, que celle des Monarchies précedentes, & des Grecs mesmes. Numa, Pythagore.

XI. Nouvelles preuves de la Religion & de la douceur de Rome dans tout son gouvernement.

XII. Reformation de plusieurs nations par les Romains, pour les rendre plus religieuses & plus douces.

XIII. Combien la moderation des Romains faisoit respecter leur gouvernement selon Polybe.

XIV. Clemence admirable de Iule-Cesar, selon Dio Cassius.

I. QUelque difference que nous ayons pû remarquer entre les grandes Monarchies, dont nous avons parlé jusqu'à present, les comparant les unes avec les autres; elle paroistra incomparablement plus grande entre elles & l'Empire Romain, dont il nous reste à parler. Denis d'Halicarnasse asseure, que l'Empire Romain l'emporta sur tous ceux qui avoient précedé, non seulement par l'étenduë de ses Etats, & par la grandeur de ses exploits, mais aussi par sa durée. Car l'Empire des Assyriens dont les commencemens tombent dans les siecles fabuleux, ne domina qu'une petite partie de l'Asie: *Modicam quamdam Asiæ partem obtinuit.* Il fut transferé aux Medes, qui en joüirent fort peu de temps. Les Perses succederent aux Medes, & conquirent à la verité presque toute l'Asie, mais à peine purent-ils rien enlever de l'Europe, & leur Empire ne dura pas plus de deux cens ans. Celuy des Macedoniens fut sans doute beaucoup plus étendu sous Alexandre, mais il ne pût subjuguer que l'Egypte en toute l'Afrique, & pour l'Europe il ne passa point au delà de la Thrace, & de la mer Adriatique. Mais rien ne rendit cet Empire si foible, & si facile à subjuguer aux Romains, que le partage qui s'en fit aprés la mort d'Alexandre. Il est presque inutile de parler de l'Empire des Atheniens, ou de celuy des Lacedemoniens; puisque les Atheniens ne dominerent que sur une petite partie de la mer Mediterranée pendant l'espace de soixante & huit ans; & les Lacedemoniens dominerent à peine pendant trente années dans le Peloponnese & dans la Grece, jusqu'à la Macedoine, aprés quoy ils furent vaincus par les Thebains. En tout cela il n'y a donc rien eu

L. 1. pag. 2. 8. qui ait approché de l'Empire Romain, qui avoit dominé depuis tant de siecles l'Europe, l'Asie & l'Afrique, depuis l'Occident jusqu'à l'Orient, ayant détruit dans l'Occident le redoutable Empire des Carthaginois, & dans l'Orient celuy des Grecs.

II. Voila le sentiment d'un Historien Grec & tres-judicieux. Il ne dissimule pas que les Grecs toûjours pleins de bonne opinion pour eux-mesmes, souffroient avec beaucoup de peine cette préference, que la Providence avoit donnée aux Romains, qu'ils comprenoient aussi sous le nom general de Barbares. Mais il leur répond, que c'est une loy éternelle & immuable de la nature, que les forts dominent les foibles, en mesurant les forces par la sagesse, la justice, le courage, la pieté & la temperance; & que c'est par ces admirables vertus que les Romains l'ont emporté sur toutes les autres nations du monde, & les ont enfin soûmises à leur obeïssance. *Nec molestè ferant justo se imperio subditos; quandoquidem universali à sempiterna lege naturæ est receptum, inferiores parere præstantioribus; desinantque incusare fortunam, quasi parum idoneæ civitati tantum tamque diuturnum gratis donarit imperium; edocti ex nostra historia, quam innumeras virorum virtutes tulerit mox, ex quo est condita: quibus nec pietate, nec justitia, nec perpetua per omnem vitam temperantia, ac ne bellica quidem fortitudine præstantiores ulla umquam civitas tulit, non Græca, non Barbara; absit modò verbis invidia.*

(Marginal note beside "de, & les ont enfin": L. 1. p. 5.)

In Præfat. III. Appien ne s'éloigne gueres de ces mesmes sentimens. Car il dit que les trois grands Empires des Assyriens, des Medes & des Perses n'avoient en tout duré que neuf cens ans, ce qui estoit la durée du seul Empire Romain jusqu'alors. Et quant à leur étenduë, à peine faisoit-elle la moitié de celle de l'Empire Romain. *Ne tempus quidem nongentorum annorum æquare possunt. Amplitudo illorum dimidia*

minor fuit. L'Empire des Grecs fut le plus puissant qui eut esté jusqu'alors dans le monde. Et aprés mesme qu'il eut esté divisé aprés la mort d'Alexandre, le seul Roy d'Egypte entretenoit deux cens mille fantassins, quarante mille chevaux, trois cens elephans, deux mille chariots à faulx, des magasins d'armes pour trois cens mille hommes, outre deux mille vaisseaux & quinze cens galeres; comme il paroist par les Registres de Ptolemée fils de Lagus. Mais toute cette puissance n'estoit nullement comparable à celle des Romains, ny pour l'étenduë, ny pour la durée, ny pour la sagesse, ny pour la constance dans les pertes, ny pour la moderation dans les prosperitez : *Quas felicitates successuum moderatè tulerunt, ac ne cladibus quidem cesserunt &c.* Enfin leur moderation parût dans les bornes qu'ils donnerent eux mesmes à leur Empire, refusant de s'étendre davantage, quoy que les nations étrangeres s'offrissent d'elles-mesmes. *Ut sunt prudentes, contenti maritimis regionibus omnium optimis, malunt has excolere, quàm Imperium in infinitum proferre ad gentes barbaras.*

IV. Il paroist par cette confrontation d'Empires, & par le raisonnement de ces Historiens, que les Monarchies ont esté d'autant plus longues, plus étenduës, & plus heureuses, que les Monarques & leurs peuples ont esté plus spirituels, plus sages, plus moderez & plus vertueux. Si bien que ce n'est pas tant la force des bras & des armes qui fait les grandes conquestes, que celle de la prudence, de la moderation, de la douceur & de la justice. Les Princes & les peuples estoient encore barbares & comme sauvages, au temps de la premiere Monarchie des Assyriens & des Medes. Avec le temps les uns & les autres se polirent, ce qui donna une plus grande étenduë à l'Empire des Perses. Les Grecs estoient

ſans comparaiſon plus polis, & plus ſpirituels que les Perſes au temps d'Alexandre, la Philoſophie de Platon, de Zenon & de tant d'autres, avoient déja répandu beaucoup de lumiere dans le monde. Auſſi l'Empire des Grecs s'étendit beaucoup plus loin que les précedens. Enfin comme le genre humain ſe civiliſoit & ſe poliſſoit toûjours de plus en plus, & ſe trouva comme au comble des perfections & des vertus humaines au temps de Jule-Ceſar & d'Auguſte : ce fut alors auſſi que la Monarchie Romaine acheva de s'établir, elle qui dominoit déja la plus grande partie du monde depuis prés de deux cens ans.

V. Le Fils de Dieu, la Sageſſe éternelle, & le Monarque univerſel de tous les ſiecles, & de toute la nature, choiſit ce meſme temps pour venir établir ſa Monarchie ſpirituelle ſur la terre, & il l'allia en quelque maniere avec l'Empire Romain par des chaînes admirables, qui furent d'abord remarquées, & qui ont toûjours paru depuis avec plus de gloire, & qui ne pourront jamais ſe rompre dans la ſuite des ſiecles, n'y ayant point d'autre Empire qui doive ſucceder à l'Empire Romain, & encore moins qui doive ſucceder à l'Egliſe, à laquelle cet Empire eſt ſi ſaintement & ſi étroitement lié. C'eſt la difference la plus remarquable, & la plus grande excellence de cet Empire au deſſus de tous les autres, que ſon incorporation avec l'Egliſe, qui l'a meſme fait étendre & le fera durer au delà de tout ce qu'il eut pû faire. Car c'eſt de l'Egliſe, & de la Monarchie Romaine qui embraſſe tous les Rois Chreſtiens qu'on peut fort proprement entendre, & non autrement ce que Virgile a prognoſtiqué, *His ego nec metas rerum, nec tempora pono. Imperium ſine fine dedi.* Ce qui ſemble répondre à la Prophetie de Daniel, quand il dit que l'Ancien des jours donna au Fils de l'homme

un Empire éternel & universel sur toute la terre, auquel nul des Rois ne pourroit se soustraire, nul ne pourroit resister. *Dedit ei potestatem, & honorem, & regnum; & omnes populi, tribus, & linguæ ipsi servient; potestas ejus potestas æterna, quæ non auferetur, & regnum ejus quod non corrumpetur, &c. Regnum autem & potestas & magnitudo regni, quæ est subter omne cælum, detur populo Sanctorum altissimi, cujus regnum, regnum sempiternum est; & omnes Reges servient ei, & obedient.* Cette Prophetie de Daniel suit immediatement aprés le recit qu'il avoit fait de l'horrible persecution, que les Rois de la Monarchie Greque avoient faite aux Israëlites. C'est donc une preuve manifeste, que cette promesse regarde l'Eglise, & l Empire Romain comme allié avec l'Eglise. Ce n'est pas que les Empereurs Romains n'ayent persecuté les Chrestiens encore plus cruellement, qu'Antiochus-Epiphanes les Israëlites. Mais on peut dire que c'estoit plûtost une guerre entre l'Eglise & les Empereurs, qu'une persecution des Empereurs contre l'Eglise. Car elle persecutoit aussi à son tour les Empereurs & l'Empire Romain, afin de les convertir, & de les incorporer à sa religion & sa societé sainte; en quoy elle réüssit enfin, & demeura victorieuse des Romains & des Empereurs, en ayant fait des Chrestiens & des Empereurs Chrêtiens, à quoy les Israëlites n'avoient jamais aspiré. Car bien loin de penser à introduire les Gentils dans le sein de leur religion, ils se faisoient un point d'honneur & de religion de les en exclure. L'histoire de plus de dix-sept siecles a verifié, que l'Empire éternel & sans bornes promis par Daniel, ne regardoit point les Israëlites, mais les Chrestiens & les Romains, qui d'un costé ont succedé à la Monarchie temporelle des Grecs, & de l'autre sont devenus le peuple des Saints, à qui l'Empire sans fin & sans limites est donné.

Cap. 7.

VI. Auſſi ſemble-t-il que le plus excellent des Hiſtoriens Polybe ait eu deſſein de nous perſuader, que l'agrandiſſement de l'Empire Romain avoit eſté plûtoſt un coup miraculeux de la Providence, qui préparoit une Monarchie plus univerſelle & plus durable pour la reception de ſon Fils, qu'un effort extraordinaire de la valeur des hommes. Car quoy que Rome eut eſté cinq cens ans à vaincre l'Italie, au lieu que les autres Monarchies avoient pris en moins de temps toute leur vaſte étenduë; lorſque l'avenement de Jeſus-Chriſt commença à s'approcher, Rome ſubjugua le reſte de l'univers en moins

L. 1. de cinquante-trois ans. *Univerſus propè orbis terrarum annis quinquaginta tribus, ac ne iis quidem totis, ſub unius populi Romani imperium fuit redactus. Quod quidem nunquam antea factum invenitur.* Polybe parle de ce qui ſe paſſoit devant ſes yeux. Il fait enſuite une comparaiſon des progrés des anciens Empires des Aſſyriens, des Perſes & des Grecs, fort approchante de celle qu'ont faite Denys d'Halicarnaſſe & Appien, & qu'ils ont peut-eſtre imitée de luy: Enfin il conclud par une autre confeſſion ſincere, que la Fortune, c'eſt le nom qu'il donne ſouvent à la Providence & à la Toute-puiſſance divine, n'avoit encore jamais rien fait de ſi grand, quoy qu'elle prenne plaiſir de nous ſurprendre toûjours par de nouvelles merveilles. *Fortuna quotidie multa moliens nova, & in humanis virium ſuarum ſpecimen continuè edens, nullum planè ad hoc tempus neque opus ſimile fecerat, neque certamen ullum, quale noſtra memoria, certaverat.*

Auguſte qu'on peut dire le plus illuſtre fondateur de la Monarchie univerſelle de Rome, nous apprend qu'elle eſtoit la cauſe de cette étenduë & de cette viteſſe prodigieuſe des progrés de l'Empire Romain. C'eſtoit la juſtice & l'équité qui eſt encore plus invincible que les armes. Ce n'eſt pas qu'on ne découvrit

découvrit quelques rayons de justice dans la conduite des Empires précedens : mais ils estoient plus rares & moins éclatans, aux approches du Soleil de Justice qui devoit s'incarner, la lumiere de la Verité alloit toûjours en s'augmentant sur la terre; & tout le monde demeure d'accord qu'il n'y en avoit jamais tant eu dans le monde sous l'Empire d'Auguste. Ainsi la sage Providence de Dieu réünit en un mesme temps les plus grandes forces de l'Empire, les plus grandes actions d'équité & de justice, & l'avenement de son Fils qui estoit l'auteur & qui devoit estre le consommateur de tous ces biens. Voicy les paroles d'Auguste qui disoit dans une harangue à son armée, que quand il n'auroit pas la plus forte armée, la seule force de la justice de sa cause pourroit le rendre victorieux. *Cum auditu accepissem, & reipsa expertus essem, maximas, ac plurimas bellicas, ac potius omnes actiones humanas, feliciter ab iis confectas esse, qui in consilio capiendo, inque agendo justitiam & pietatem præ aliis observassent; nunc id & mente cum primis repeto, & vos considerare jubeo. Nam etsi tantis simus instructi viribus, ut etiam in causa iniquiore victoriam nobis sperare liceret; tamen haud paulò plus fiduciæ in belli causa, quàm in apparatus robore pono.* *Dio Cassius. L. 50.*

VII. Tite-Live a fait la comparaison d'Alexandre le Grand, & de son Empire avec l'Empire Romain; & sans m'arrester à tant d'autres reflexions merveilleuses de cet Historien, qu'il faut lire chez luy, pour ne rien perdre de leur beauté : je considereray seulement ce qu'il dit de la prodigieuse facilité qu'Alexandre trouva à vaincre en dix ans toutes ces nations Asiatiques, ou sauvages & sans discipline, ou molles & effeminées; au lieu que s'il eut tourné ses armes vers l'Occident, contre les Romains, ou contre les Carthaginois, il auroit trouvé des *L. 9.*

adversaires plus capables de luy donner une si grande renommée, ou de la luy oster. Suetone dit que Cesar fit la mesme reflexion sur Pompée, & sur les autres Generaux des armées Romaines, qui avoient acquis tant de gloire & à si bon marché dans l'Orient, & qui eussent pû dire aussi bien que luy, aprés la victoire remportée sur Pharnaces, qu'ils estoient venus, qu'ils avoient vû, & qu'ils avoient vaincu : au lieu que les batailles qu'on gagnoit dans l'Occident, coûtoient tant de fatigues & tant de sang. *Intra quintum quam adfuerat diem, quatuor quibus in conspectum venerat horis, una acie Pharnacem profligavit, crebrò commemorans Pompeii felicitatem, cui præcipua militiæ laus de tam imbelli genere hostium contigisset.*

In Iul. Cæs. c. 35.

VIII. Saint Augustin a fait la même reflexion que nous, sur la comparaison des anciennes Monarchies de l'Orient, & de celle des Romains, qui embrassa l'Orient & l'Occident, afin d'établir selon les ordres de la Providence, une societé & une paix generale par toute la terre, qui en seroit d'autant plus disposée à recevoir alors son Monarque spirituel & son divin Liberateur, & à donner un libre cours à la publication de son Evangile de paix par tout le monde. Ce fut un coup de la Providence, en un temps où les difficultez de subjuguer des nations alors tres-aguerries, estoient tout autres qu'elles n'avoient esté aux temps des Assyriens, où les nations fraîchement sorties du déluge, & de l'embarras du repeuplement des terres, estoient si peu entenduës à la guerre, & si peu faites au métier des armes. *Condita est Roma, velut altera Babylon, & veluti prioris filia Babylonis, per quam Deo placuit orbem debellare terrarum, & in unam societatem Reipublicæ legumque perductum longè latéque pacare. Erant enim jam validi populi & fortes & armis gentes exerci-*

Civit. l. 18. c. 22.

tata, &c. Nam quando regnum Assyriorum totam penè Asiam subjugavit, licèt bellando sit factum, non tamen multùm asperis & difficilibus bellis fieri potuit, quia rudes adhuc ad resistendum gentes erant, nec tam multæ, vel tam magnæ.

IX. Comme la Providence employe des moyens fort doux, & également efficaces pour faire réussir les desseins immuables de sa sagesse : si elle voulut porter les Romains à un si haut point de puissance par tout le monde, & les y porter avec beaucoup de vitesse : aussi y employa-t-elle le moyen le plus efficace, & en mesme temps le plus doux, qui fut la douceur & la clemence mesme des Romains. Plutarque dit que Romulus posa comme le premier fondement de sa politique, dans la création du Senat, & dans le nom & l'autorité de Peres, qu'il donna à ceux qui composerent cette auguste Assemblée, qui gouverna si long-temps l'univers. Ce n'estoit pas seulement dans la ville de Rome, mais dans l'Italie, & dans le reste de l'Empire, qu'on leur donnoit le nom de Peres, & qu'ils le meritoient par leur sage & aimable gouvernement. *In Romulo.*

X. Comme la Religion s'étendoit toûjours avec l'Empire, Romulus purgea celle de Rome de la meilleure partie des fables & des divinitez de la Grece, qui tenoient de l'impureté, ou de la cruauté, ou de quelque autre vice; Si bien que la Religion que les vaincus pouvoient apprendre du Romain vainqueur, estoit toûjours moins gastée que celle des Grecs, ou des précedentes Monarchies. C'est le témoignage qu'en rend Denys d'Halicarnasse, qui ajoûte, qu'il approuvoit bien plus la Theologie des Romains que celle des Grecs. *Romanam Theologiam magis probo.* Cet Historien prouve que Numa avoit précedé Pythagore de quelques siecles; mais il ne disconvient pas que la Morale, la Police *L. 2. p. 91.*

& la Religion qu'il authorisa à Rome, ne fut telle, qu'elle le fit justement passer pour disciple de Pythagore, dans l'esprit de ceux qui ne s'estoient pas donné la peine de faire cette discussion Chronologique. Plutarque dit que Numa apprit aux Romains que la Divinité estoit une pure intelligence, dont on ne pouvoit faire des images, & que pendant cent soixante ans, on honora Dieu à Rome sans idoles. Depuis les Romains furent idolatres, mais les impressions de prés de deux cens ans ne pouvoient pas facilement s'effacer, & dés qu'ils eurent commerce avec les Philosophes Grecs, ils apprirent apparemment à distinguer avec eux le vray Dieu d'avec les demons, à qui on consacroit des idoles.

In Numa.

XI. Denys d'Halicarnasse dit, que Tullus Hostilius successeur de Numa, distribua aux pauvres tout le patrimoine, ou le domaine Royal que Romulus avoit acquis, que Numa avoit augmenté, & qui estoit fort grand. Il faut ajoûter à cela, que les premiers Rois estoient aussi Pontifes, comme les Empereurs aprés Auguste le furent aussi. Or cette qualité inspiroit l'amour, la douceur & la tendresse.

L. 3. pag. 137.

Aprés les Rois les Romains créérent des Consuls, *à consulendo*, à cause du soin & de l'interest qu'ils devoient prendre, pour procurer toutes sortes de biens à leurs sujets. Le mesme Denys d'Halicarnasse raconte, comme aprés avoir vaincu les Latins, Largius qui venoit d'estre Dictateur, entraîna le Senat & le peuple dans son sentiment, de ne point se trop enfler de la victoire, d'user en public de la moderation & de la douceur qu'on louë tant dans les particuliers : de considerer que la bonne fortune n'en est pas plus constante ; que l'empire s'affermit bien plus par l'amour & par les bienfaits, que par la terreur & les peines. Aprés cela les Latins d'ennemis irreconciliables devinrent de fideles

L. 4. p. 270.

alliez : *Largius moderatè fortuna utendum censuit ; præcipuam laudem dicens, ut singulorum hominum, ita civitatum, non corrumpi felicitatibus ; & bona sua ferre æquo modestoque animo ; nec fortunæ credendum &c. Addebat optimum & firmissimum esse imperium, quod subditos beneficiis magis quàm suppliciis contineat. Illi enim benevolentiam, huic metum esse comitem. Quidquid autem timeatur, id necessitate naturali exosum esse omnibus.* L. 6. p. 355.

Voila quelles furent les maximes qui rendirent les Romains victorieux de toute la terre. Ce mesme Historien parle ailleurs de Quintius-Cincinnatus, qui se hasta de se dépoüiller de la Dictature, c'est à dire du pouvoir souverain de la ville & des armées, pour aller reprendre le labour de ses terres, qu'il cultivoit de ses propres mains. Des Chefs ainsi disposez, ne pouvoient pas, à mon avis, estre suspects d'opprimer les nations voisines, ou de leur faire la guerre sans raison, ou d'exercer sur elles une puissance trop imperieuse. Estant si desinteressez & si peu ambitieux, ils n'avoient pas de peine à estre doux & humains. Cet admirable Dictateur, dit nostre Historien, & les autres Magistrats de Rome, aimoient une innocente pauvreté, vivoient du travail de leurs mains ; bien loin d'affecter la puissance Royale, ils s'en éloignoient ; celuy-cy dans cette grande élevation ne pût s'empescher de regretter la perte qu'il feroit de sa recolte, & la disette où par consequent il alloit tomber. *Quod ideo mihi dictum est, ut omnes videant, quales tunc populus Romanus habuerit præsides, manibus suis victum quærentes, temperatos, nec gravatim innocentem paupertatem ferentes ; adeo non affectantes regiam potestatem, ut & ultro oblatam renuerent.* Et plus bas : *Videns se creatum esse Dictatorem, adeo non delectatus est hoc honore, ut etiam indignabundus dixerit, Peribit ergo & hujus anni* L. 10. pag. 644. Ibid. p. 650.

fructus propter meas occupationes, & malè esurientes omnes. Des Generaux d'armée si peu susceptibles d'avarice & d'ambition, ne pouvoient estre que fort humains & fort doux envers leurs sujets & envers leurs ennemis mesmes.

XII. Strabon aprés avoir parlé des superstitions infames & des inhumanitez des Gaulois anciens, dit que les Romains en estant devenus les maistres,
L. 4. p. 136. les abolirent. *Romani tamen & ab his eos deduxerunt,*
140. 141. *& à sacrificiorum ac divinandi ritibus, qui nostris pugnabant.* Les Liguriens avoient rendu les mers, les terres & les chemins inaccessibles par leurs vols & leurs meurtres; les Romains eurent peine de gagner sur eux un chemin de douze stades, où on fut en asseurance, & il leur fallut donner quatre-vingt ans de fatigues pour cela; mais enfin ils demeurerent les maistres, & tout l'avantage en demeura aux Liguriens mesmes, qui furent forcez de former un corps reglé & heureux de Republique. *Ligures terra marique latrocinia exercebant, tantâ potentiâ præditi, ut iter vix magnis exercitibus facere liceret. Et Romani bello per octoginta annos tracto vix obtinuerunt, ut duodecim stadiorum amplitudine via publica pateret. Posterioribus autem temporibus Ligures omnes subegerunt Romani, & formam Reipublicæ iis præscripserunt imposito stipendio.* Les voleries & les assassinats avoient rendu les Alpes encore plus inaccessibles, que les précipices & les neiges. Les Romains exterminerent ces nations barbares, ou leur barbarie. Auguste y mit la derniere main, & y fit dresser des chemins : *Augustus latronum excidio, viarum structuram adjecit.* Ces larrons & ces assassins n'estoient autres que des nations entieres, que Strabon nomme en grand nombre sur les Alpes : *Complures gentes, quæ superioribus temporibus Italiam tenuerunt, latrociniis deditæ & pauperes.* Le sens de ces paroles, à mon

avis, est que ces nations avoient autrefois tenu toute l'Italie, mais comme les villes se formerent, se policerent, & se fortifierent avec le temps, & divers Etats s'en formerent, ces brigans se retirerent dans les forests & sur les montagnes, où les Romains acheverent de les dompter. Je laisse ce que cet Auteur dit de l'extréme barbarie de ceux de l'isle de Corce, encore plus brutaux que les bestes : *Qui latrociniis vitam sustentant, ipsis sunt inhumaniores bestiis.* Aussi les Romains eurent bien de la peine à apprivoiser leur humeur farouche. Il ne faut pas oublier cette excellente maxime du mesme Strabon, quand il dit, qu'il y a deux manieres de persuader, l'une par l'éloquence, l'autre par les bienfaits ; que la premiere convient aux Orateurs, la seconde aux Rois, qui ont aprés cela des armes, pour ranger au devoir les plus opiniastres. *Maximè omnium posse Reges dicimus ; possunt autem ducenda qua volunt multitudine, idque vel persuadendo, vel cogendo. Beneficiis potissimùm persuadent. Neque enim oratione persuadere Regium est, sed Oratoris munus. Regium persuadendi genus est, cùm beneficiis ducunt, ac illiciunt quo volunt, cogunt armis.*

L. 5. p. 155.

L. 9. p. 286.

XIII. Polybe declare fort judicieusement, que s'il a écrit l'histoire Romaine, ce n'a pas esté pour satisfaire la vaine curiosité des Lecteurs ; mais pour apprendre à la posterité quelle a esté la conduite des Romains, sur tout aprés les victoires remportées, quelle moderation & quelle douceur ils ont fait paroistre, & par quelles voyes ils ont fait aimer leur domination : *Adjicienda tractatio de eorum qui vicere institutis, qualia post victoriam illa fuerint, & quomodo orbis imperium administrarent ; quàm acceptos populi eos haberent.* Lors qu'Annibal se fut rendu maistre d'une partie de l'Italie, afin de débaucher l'autre aux Romains, il protesta publiquement, qu'il

L. 3.

n'estoit venu que pour rétablir la liberté de l'Italie, contre la domination insupportable des Romains. Ce Prince rusé sçavoit fort bien l'art d'agrandir un Empire sçavoir par toutes les preuves imaginables de bonté à l'égard des vaincus. Mais cet artifice ne réüssit pas, & quoy qu'il eut déja gagné quelques batailles sur les Romains, aucune ville ne se rendit à luy, aucune ne manqua de fidelité aux Romains; tant leur domination estoit moderée & respectée. *Nam ad eum diem etsi duobus prælis victus populus Romanus fuerat, nulla tamen urbium Italiæ, ad partes Carthaginensium se applicuerat; sed in fide omnes manebant, quantumvis premerentur earum nonnullæ. Ut facilè ex eo aliquis percipiat, quanta admiratione atque reverentia Romanam Rempublicam socii colerent.*

L. 43. Dio Cassius fait dire à Jule-Cesar, que s'il avoit desiré de parvenir à ce haut degré de puissance, c'estoit pour en user avec sagesse & moderation, pour pardonner à ses ennemis, pour avoir un exercice digne de sa vertu, pour tenir une conduite qui le fit aimer pendant sa vie, & attirast sur luy les loüanges de tout le monde aprés sa mort. *Ut tutò meam virtutem mihi exercere, meaque fortuna cum gloria uti liceret, &c. Potentia mediocriter usurpata omnia bona conservat, ac tum viventes sincero amore diligi, tum defunctos veris laudibus ornari facit.* Il ajoûta, qu'il n'avoit garde de nuire à personne pendant la paix, puis qu'il avoit donné la vie à ses plus grands ennemis, & qu'il avoit brûlé les lettres de Pompée & de Scipion sans les avoir leuës, pour n'avoir pas mesme la pensée de desobliger personne. Enfin, bien loin de faire mourir les vivans, il eut desiré de pouvoir ressusciter les morts, ce qu'il tâcha d'imiter, en faisant rebastir Carthage & Corinthe, & y envoyant deux colonies.

CHAPITRE XVII.

Suite du mesme sujet ; par les Historiens Latins jusqu'au temps des Cesars, que l'Empire Romain tendoit à polir, à policer, & à reduire à un gouvernement doux & humain les nations étrangeres.

I. Grandes vertus des Romains dans leur gouvernement selon Tite-Live.

II. La justice, la fidelité, la bonté de Camillus obligea les Faleriens de se rendre à luy sans attendre le sort des armes.

III Autres exemples de cela mesme.

IV. Conseil merveilleux donné aux Samnites alors victorieux des Romains, par un sage vieillard de leur nation.

V. Autres exemples du gouvernement doux des Romains, & de l'amour de leurs sujets pour eux. Scipion, sa douceur, & sa valeur.

VI. Autres exemples. Flaminius, liberté donnée à toute la Grece.

VII. Ces grandes vertus humaines disposoient insensiblement les nations autrefois sauvages & brutales aux vertus Evangeliques.

VIII. Autres exemples : Antiochus. L'Orient en liberté. La Macedoine. Reflexions utiles sur ce qui a esté dit.

IX. Eloges & exemples des grandes vertus des Romains, tirez de Florus.

X. Exemples & éloges semblables, tirez de Salluste.

XI. Suite du mesme sujet, comparaison des grandes vertus, quoy que contraires, de Caton & de Cesar.

XII. Excellentes paroles sur le mesme sujet, de Valere Maxime, de Iustin, de Seneque le Philosophe.

XIII. Quels avantages tout le genre humain tira de l'étenduë & de la paix de l'Empire de Rome.

I. CE n'a esté presque que les Historiens Grecs qui ont jusqu'à present rendu d'illustres témoignages à la moderation & à la douceur du gouvernement des Romains, soit avant les Cesars, soit aprés. Comme ils n'estoient animez que du

zele de la verité, ſans avoir le moindre intereſt à uſer de flatterie, il a fallu leur donner le premier rang, afin qu'aprés cela les Ecrivains Latins trouvaſſent plus de créance. Tite-Live commence ſon hiſtoire en diſant, qu'il n'y eut jamais de Republique, ny plus grande, ny plus ſainte, ny plus riche en bons exemples, que celle de Rome ; ny où l'avarice & le luxe ayent paru ſi tard ; ny enfin où la frugalité & l'amour de la pauvreté ayent ſi longtemps regné, y ayant d'autant moins d'avidité qu'il y avoit moins de richeſſes. *Ceterùm aut me amor ſuſcepti fallit negotii, aut nulla umquam Reſpublica, nec major, nec ſanctior, nec bonis exemplis ditior fuit ; nec in quam tam ſerò avaritia luxuriaque immigraverint ; nec ubi tantus, ac tamdiu paupertati, ac parcimoniæ honos fuerit. Adeo quantò rerum minus, tantò minus cupiditatis &c.* C'eſt l'ambition, c'eſt le luxe, c'eſt l'avarice qui rend la domination injurieuſe & inſupportable ; elle ne peut eſtre que douce & bienfaiſante, tandis que ces vices en ſont éloignez.

II. Cet Hiſtorien qu'on a eſtimé avec raiſon égaler par la grandeur de ſon Ouvrage la grandeur de l'Empire Romain, montre dans l'exemple des Faleriens, quelle eſtoit la juſtice & la douceur des Romains, & combien ces manieres honneſtes & obligeantes leur acqueroient de ſujets. Camille avoit renvoyé aux Faleriens qu'il aſſiegeoit leurs enfans, que leur Precepteur luy avoit livrez par une infame trahiſon. Les aſſiegez ſe rendirent auſſitoſt, proteſtant que leur liberté & leurs loix leur ſeroient moins agreables & moins douces, que la domination Romaine ; qu'on apprendroit au monde par cet exemple memorable, que les Romains avoient préferé la fidelité & la juſtice à la victoire ; & que les Faleriens avoient plus volontiers cedé à la pieté & à la juſtice qu'à la force des armes. *Rati*

quo nihil victori pulcrius est, melius nos sub imperio vestro, quàm legibus nostris victuros. Eventu hujus belli duo salutaria exempla prodita humano generi sunt. Vos fidem in bello, quàm præsentem victoriam maluistis, nos fide provocati victoriam ultro detulimus. L. 5. c. 27.

III. Le mesme Camillus estant exilé à Ardea, & voyant que les Gaulois venoient assieger cette ville, pour passer de là à Rome, bien loin d'avoir du ressentiment de l'injure qu'il avoit receuë de sa patrie, & de se servir de l'occasion qui se presentoit pour se vanger, il retint au contraire les habitans d'Ardea dans la fidelité des Romains, en leur mettant seulement devant les yeux, les bienfaits qu'ils en avoient receus. *Vobis, Ardeates, fortuna oblata est, & pro tantis pristinis Romani populi beneficiis, quanta ipsi meministis, nec enim exprobranda apud memores sunt, gratiæ referendæ, & huic urbi decus ingens belli ex hoste communi pariendi.* L. 5. c. 44.

Cet Auteur raconte ailleurs, que les peuples de la Campanie ne pouvant plus resister aux Samnites, vinrent se jetter entre les bras des Romains, estant asseurez que pour estre leurs amis & leurs alliez, il suffisoit de le vouloir. *Fuit quidem apud vos semper satis justa causa amicitiæ, velle eum vobis amicum esse, qui peteret.* Ainsi la Campanie, une des plus belles, des plus fertiles & des plus heureuses provinces du monde, regardoit la domination Romaine, comme un bienfait, & croioit affermir sa liberté en se soûmettant à elle. *Vos potiùs Romani beneficio vestro occupate eam.* Le Senat vit bien qu'une province si fertile seroit d'un tres-grand secours à Rome; mais sa maxime estoit de préferer toûjours la justice à l'utilité. *Tanta utilitate fides antiquior fuit.* Ainsi les Romains estant déja alliez des Samnites, voulurent premierement leur faire sçavoir que ceux de la Campanie venoient aussi d'entrer dans leur alliance. L. 7. c. 30.

IV. Pontius General des Samnites ayant reduit toute l'armée Romaine à un lieu si étroit, qu'il estoit impossible qu'il en réchappast un seul; les Samnites envoyerent demander conseil sur ce qu'ils
L. 9. c. 3. avoient à faire, à Herennius pere de leur General, personnage consommé en prudence. Son premier avis fut de renvoyer tous les Romains libres. Ce conseil ayant esté rebuté, il fut d'avis de les faire tous mourir. Eux ne pouvant se resoudre à ces extrémitez, il vint luy-mesme au camp, & leur dit une seconde fois; que son avis estoit de se procurer une paix éternelle avec un peuple tres-puissant par un bienfait si signalé; ou bien de se donner au moins une assez longue paix par la défaite entiere d'une si grande armée. *Priore se consilio, quod optimum duceret, cum potentissimo populo per ingens beneficium perpetuam firmare pacem, amicitiamque: altero consilio, in multas ætates quibus amissis duobus exercitibus haud facilè receptura vires Romana res esset, bellum differre, tertium nullum consilium esse.* Toute la posterité a approuvé le premier & principal conseil de ce sage vieillard, d'établir plûtost une paix éternelle avec les peuples, que de continuer ou de semer des guerres immortelles, sur le pretexte specieux, mais vain & trompeur, que c'est le champ de la gloire, & la matiere des triomphes. Quelque autre route qu'on tienne, la guerre sera douteuse, & la paix ne sera pas longue; il n'y a que la voye des bienfaits & de l'amitié, qui donne une paix stable & de durée.

V. C'estoit ce gouvernement plein de bonté, qui porta les Neapolitains, pendant qu'Annibal déchiroit les entrailles de l'Italie, d'offrir au Senat de Rome tout l'or & toutes les richesses de leurs Temples & des particuliers, pour soûtenir les frais
L. 22. c. 32. de cette guerre. *Æquum censuisse Neapolitanos, quod*
37. *auri sibi, cùm ad templorum ornatum, tum ad subsi-*

dium fortunæ à majoribus relictum foret, eo juvare populum Romanum. Hieron Roy de Syracuse envoya à Rome pour le mesme sujet offrir tout ce qui estoit en son pouvoir, une Victoire d'or de trois cens livres pesant, avec ce compliment, que la gloire de Rome avoit toûjours esté plus éclatante dans les adversitez.

VI. Scipion encore jeune ayant pris Carthage en Espagne, declara aux naturels du païs, qu'ils vivroient à l'avenir sous l'obeïssance des Romains, qui aimoient mieux estre aimez que crains, & entretenir les nations étrangeres dans une aimable & douce alliance, que dans une triste sujettion. *Venisse eos in populi Romani potestatem, qui beneficio, quàm metu obligare homines malit: exterasque gentes fide ac societate junctas habere, quàm tristi subjectas servitio.* L. 26. c. 49. 50. L'épouse d'un Gentilhomme fut surprise, Scipion la luy rendit avec force presens; ce Gentilhomme alla publier par tout, qu'il estoit arrivé en Espagne un jeune Seigneur tout semblable aux Dieux, aux bienfaits & à la clemence duquel on pouvoit encore moins resister qu'à ses armes. *Venisse Diis simillimum juvenem, vincentem omnia, tum armis, tum benignitate ac beneficiis.* Quand les Carthaginois reduits aux extrémitez par le mesme Scipion, qui les assiegeoit dans leur ville, vinrent luy demander la paix, il leur répondit, qu'il estoit venu en Afrique dans l'esperance d'une pleine victoire, plûtost que de la paix; que bien qu'il eut la victoire entre ses mains, il ne refusoit pourtant pas la paix, pour faire connoistre à tout le monde, que les Romains terminoient les guerres avec la mesme justice qu'ils les avoient commencées. *Venisse se ea spe in Africam ait, & spem suam prospero belli eventu auctam, victoriam se, non pacem, domum reportaturum esse; tamen cùm victoriam propè in manibus habeat,* L. 30. c. 16.

pacem non abnuere; ut omnes gentes sciant, populum Romanum, & suscipere justè bella, & finire.

VI. Quand Aristænus voulut persuader à ceux de l'Achaie, d'ouvrir leurs ports & leurs villes aux Romains, qui venoient les délivrer de la servitude de Philippe Roy de Macedoine, ce qu'ils avoient toûjours desiré, & n'avoient osé tenter: il leur dit que la demande que les Romains faisoient, ne tendoit qu'au salut propre de l'Achaie, qu'ils estoient bien aises d'épargner: pouvant d'ailleurs emporter
L. 32. c. 21. de force ce qu'ils demandoient par amitié. *Mare in potestate habent. Terras quascumque adeunt, extemplò ditionis suæ faciunt. Quod rogant, cogere possunt. Quia pepercisse volunt, committere vos cur pereatis non patiuntur. Liberare vos à Philippo, jamdiu magis vultis,*
L. 33. c. 32. 33. *quàm audetis. Sine vestro labore & periculo, qui vos in libertatem vendicarent, cùm magnis classibus exercitibusque trajecerunt.* Quintius Flaminius vint peu aprés en Grece; ou ayant entierement terrassé le Roy Philippe & toutes les forces de la Macedoine, ne retira autre avantage de sa victoire pour les Romains, que le plaisir & la gloire, d'avoir rendu la liberté à toutes les nations de la Grece, que les Macedoniens opprimoient depuis long-temps. La réjoüissance & la gratitude des Grecs répondit à la grandeur du bienfait, & ils publioient tous à haute voix, Qu'enfin il y avoit un peuple dans le monde qui s'exposoit aux dépenses, aux dangers, & aux fatigues de la guerre, pour rétablir la liberté des nations opprimées; & ne se contentoit pas d'user d'une conduite si obligeante envers ses voisins; mais il traversoit les mers, pour faire reparer les injustices qui se commettoient dans les autres Etats, & pour faire que la justice & l'équité fut gardée par tout. Qu'une seule de ses paroles avoit mis en liberté toutes les villes de Grece & d'Asie; qu'à

peine on avoit pû esperer un si grand bonheur ; mais que pour le mettre en execution, il falloit avoir atteint le comble de la generosité, & de la souveraine puissance. *Esse aliquam in terris gentem, quæ sua impensa, suo labore ac periculo, bella gerat pro libertate aliorum ; nec hoc finitimis, aut propinquæ vicinitatis hominibus, aut terris Continenti junctis præstet ; maria trajiciat, ne quod toto orbe terrarum injustum imperium sit, & ubique jus, fas, lex potentissima sint. Una voce præconis liberatas omnes Græciæ atque Asiæ urbes. Hoc spe concipere, audacis animi fuisse ; ad effectum adducere, virtutis & fortunæ ingentis.*

VII. Il est difficile de rien trouver ailleurs qui approche de cet éloge, donné alors à la vertu & à la generosité des Romains. Il faut avoüer que Dieu qui les conduisoit au plus grand de tous les Empires, les y conduisoit par les plus grandes vertus qui eussent jamais éclaté sur la terre. C'estoient sans doute des vertus humaines & politiques, mais c'est à ces vertus que les grandeurs humaines sont dûës ; comme les vertus chrestiennes & divines attachent leurs esperances à des grandeurs éternelles, dont on joüira dans le Ciel. Cependant afin que les nations autrefois sauvages & brutales, fussent un jour capables de ces vertus divines de l'Evangile, il falloit les faire passer par ces vertus politiques & civiles. Car il est fort clair, qu'une ame penetrée de cette generosité, de cette douceur, de cette pente à obliger tout le monde à ses propres dépens, de cette aversion de l'avarice & de l'ambition, & des autres vertus Romaines, dont les exemples ont esté confusément rapportez : Il est fort clair, dis-je, qu'une ame penetrée de toutes ces vertus, est bien plus susceptible de la foy, de la morale & des maximes de l'Evangile, que l'ame d'un sauvage, qui n'a de goût que pour les plaisirs des sens, tel qu'estoit

tout le gente humain presque au commencement de l'Empire de Rome. C'est ainsi que Dieu a differé l'établissement de son Eglise jusqu'à celuy de l'Empire Romain, & qu'il a voulu qu'elle prit son étenduë dans les provinces de cet Empire, où les mesmes vertus estoient déja connuës & accreditées, sans qu'il fut besoin d'autre chose que de leur donner une fin plus noble, plus élevée & plus sainte, en les referant à Dieu, & à l'Empire celeste de la justice, auquel l'Empire de la terre doit se conformer & s'assujettir. La nation Chrestienne est effectivement cette nation, qui a essuyé une infinité de travaux & de dangers, pour donner la liberté à toutes les autres, pour bannir l'injustice du monde, pour faire regner par tout la justice, l'amour & la paix. C'estoient des vertus Romaines quand elles tendoient à la paix de la terre, ce sont des vertus Chrestiennes quand elles tendent à la paix éternelle du Ciel.

VIII. Lors qu'Antiochus le grand Roy d'Asie, voulut assujettir à sa domination les villes Greques de l'Asie, le mesme Flaminius luy fit entendre, que s'il croyoit estre de sa grandeur de remettre dans sa servitude ces villes Greques, parce qu'elles avoient esté autrefois sujettes à quelqu'un de ses Ancestres: il estoit encore bien plus de la grandeur & de la justice des Romains, de maintenir à ces villes la liberté qu'ils leur avoient renduë, & dont elles avoient joüy dés leur naissance, lorsque la nation des Grecs avoit envoyé ces colonies dans l'Asie pour y répan-
L. 34. c. 58. dre la douceur & la civilité. *Si sibi Antiochus pul-*
L. 35. c. 46. *crum esse censet, quas urbes proavus belli jure habuerit, eas repetere in servitutem; & populus Romanus susceptum patrocinium libertatis Græcorum non deserere, fidei constantiæque suæ ducit esse.* Antiochus voulut avoir aussi quelque part à la gloire d'estre le Liberateur

rateur de la Grece contre les Romains ; mais on luy répondit, qu'en toute la Grece il n'y avoit pas une seule ville où les Romains eussent garnison, ou dont ils tirassent tribut, ou qu'ils assujettissent à des loix, dont elles ne fussent pas contentes. *Nullam enim civitatem se in Græcia nosse, quæ aut præsidium habeat, aut stipendium Romanis pendat, aut fœdere iniquo alligata, quas nolit leges patiatur.* Ce fut pour mettre les villes Greques en liberté, qu'on força enfin Antiochus de laisser le reste de l'Asie, & de se retirer au delà du mont Taurus : *Non Jonia modò, atque Æolide debere deduci regia præsidia ; sed sicut Græcia omnis liberata esset, ita quæ in Asia sint, omnes liberari urbes. Id aliter fieri non posse, quàm ut cis Taurum montem possessione Asiæ Antiochus cedat.* Aprés la derniere défaite d'Antiochus, on representa de sa part aux Romains victorieux, Qu'ayant toûjours esté tres-humains envers les Rois & les peuples vaincus, cette douceur estoit maintenant d'autant plus de saison, que cette victoire les rendoit maistres du monde ; & que par consequent n'ayant plus d'ennemis sur la terre, ils devoient se regarder comme des Dieux toûjours bons & bienfaisans. *Maximo semper animo victis Regibus populisque ignovistis. Quanto id majore & placatiore animo decet facere in hac victoria, quæ vos dominos orbis terrarum fecit ? Positis jam adversùs omnes mortales certaminibus, haud secus quàm Deos consulere & parcere vos generi humano oportet.* Scipion l'Africain répondit pour les Romains, qu'en entrant dans l'Asie avant la guerre ils avoient proposé des conditions fort équitables à Antiochus ; qu'aprés la victoire remportée sur luy, on les luy proposoit encore sans y rien changer, & sans tirer aucun avantage sur luy de cette victoire. Antiochus se rendit à ces conditions, & ce qu'il avoit possedé au deça du Taurus fut donné au Roy de Bithynie

L. 37. c. 35. 45. 55.

Eumenes ; excepté un petit nombre de villes qu'on donna aux Rhodiens, ou qu'on declara libres ; les Romains ne s'estant reservé que la gloire d'estre ou liberateurs, ou bienfaicteurs.

La Macedoine fut aussi subjuguée par les Romains, mais le succés en fut tout semblable ; le Senat ordonna, que les Macedoniens & les Illyriens seroient libres, afin que tout le monde apprit par ce nouvel exemple, que les Romains ne changeoient pas la liberté des vaincus en servitude, mais la servitude en liberté ; fortifioient & protegeoient la liberté des nations libres, & procuroient toûjours un traitement plus doux & plus juste aux peuples, qui vivoient sous l'obeïssance des Rois ; enfin que les Romains finissoient les guerres par la victoire pour eux, & par la liberté pour les peuples. *Omnium primùm, liberos esse placebat Macedonas atque Illyrios : ut omnibus gentibus appareret arma populi Romani non liberis servitutem, sed contra servientibus libertatem afferre ; ut & in libertate gentes quæ essent, tutam eam sibi perpetuamque sub tutela populi Romani esse ; & quæ sub Regibus viverent, & in præsens tempus mitiores eos justioresque respectu populi Romani habere se, & si quando bellum cum populo Romano Regibus suis esset, exitum ejus victoriam Romanis, sibi libertatem allaturum crederent.* L. 45. c. 18.

Je voyois bien que Tite-Live me meneroit loin, quoy que j'en retranchasse beaucoup. Mais il m'a semblé qu'il estoit utile de faire un petit essay, de la regle que nous avons plusieurs fois proposée, de lire l'histoire en Philosophe & en Theologien. Rien n'est plus sec, ny plus sterile qu'un entassement de faits, qui n'ont rapport à rien de grand, rien qui remplisse l'ame & le cœur de lumiere, & de ce noble plaisir qu'on goûte dans les choses grandes, utiles & saintes. Mais rien n'est plus grand, ny de plus

loüable que l'étude de l'histoire, qui se propose d'excellentes maximes à éclaircir & à soûtenir par une foule de preuves historiques & de belles actions. Peut-on proposer une maxime plus utile & plus élevée que celle-cy, Que les grands Empires ont esté acquis par de grandes actions de justice, de clemence, de bonté, de liberalité, enfin de toutes ces vertus qui rendent les hommes aimables & amoureux les uns des autres? Et peut-on soûtenir cette maxime par de plus beaux exemples que ceux que les Romains viennent de faire briller à nos yeux? Enfin, peut-on donner un plus beau jour à un Empire ainsi fondé sur la terre, que de le faire considerer comme un modele admirable, quoy que terrestre; d'un autre Empire encore plus admirable, & tout celeste? Ceux qui feront ces réflexions ne se plaindront peut-estre pas de nostre longueur.

IX. Florus dit avec raison, que l'Empire Romain s'est étendu par toute la terre durant sept cens ans, depuis Romulus jusqu'à Auguste; en sorte que la fortune & la vertu semblent avoir conspiré pour son établissement. *Ut ad constituendum ejus imperium contendisse virtus & fortuna videantur.* Numa fut celuy des Rois qui contribua le plus, à faire toûjours regler le gouvernement, plûtost par la justice que par les armes: *Eò denique ferocem populum redegit, ut quod vi & injuriâ occupaverat imperium, religione atque justitiâ gubernaret.* Les Consuls furent substituez en la place des Rois, afin que la conduite fut plus moderée, & que le nom mesme de Consuls leur apprit à prendre soin des interests des peuples: *Consules appellavit pro Regibus, ut consulere se civibus suis debere meminissent.* Brutus n'épargna pas son propre fils, & sembla avoir adopté le peuple en sa place: *Ut planè publicus parens in locum liberorum adoptasse sibi populum videretur.*

L. 1. c. 1.

C. 6.

C. 9.

Cet Historien remarque ailleurs, que la sagesse & la continence de Scipion subjuguerent l'Espagne aux Romains, & en chasserent les Carthaginois, quand il voulut conserver mesme ses yeux purs, &
L. 2. c. 6. refusa de voir les beautez les plus rares. *Certum est ad profligandam provinciam maximè profeciße singularem ducis sanctitatem &c.* Mais peu aprés cet Auteur juge le peuple Romain digne de l'Empire du monde, par la constance qu'il témoigna, quand aprés tant de pertes receuës dans la seconde guerre Punique, quand parmy les dangers mesme de perdre Rome, il ne relâcha rien du soin des autres villes, & de la protection qu'il devoit donner à Capouë. *O populum dignum Orbis imperio! dignum omnium favore & admiratione hominum, ac Deorum! Compulsus ad ultimos metus ab incepto non destitit; & de sua urbe sollicitus, Capuam tamen non omisit.*

Les Atheniens voyant leur liberté menacée de prés par Philippe Roy de Macedoine, eurent recours aux armes Romaines. C'estoit dés lors une chose fort ordinaire, que les Nations, les Rois, les Princes & tous les Souverains se missent sous la
L. 2. c. 7. protection de Rome. *Placuit Senatui, tantis opera ferre supplicibus. Quippe jam gentium Reges, Duces, Populi, Nationes, præsidia sibi ab hac urbe petebant.* La liberté n'eut pas plûtost esté affermie dans la Grece contre les Macedoniens, qu'il fallut aller la rendre aux villes Greques de l'Asie, & repousser au delà du mont Taurus leur ennemy Antiochus Roy d'Asie. Ce fut cet enchaînement d'affaires qui fit passer les armes Romaines d'Afrique en Europe, & d'Europe en Asie comme si le cours des victoires eut suivi
L. 2. c. 8. la situation des parties du monde. *Quodam casu, quasi industriâ sic adgubernante fortuna, ut quemadmodum ab Africa in Europam, sic ab Europa in Asiam, ultro se suggerentibus causis imperium procederet, & cum*

terrarum orbis ſitu ipſe ordo victoriarum navigaret.

Au reſte les Romains n'épargnoient pas moins l'honneur des vaincus, que leurs autres avantages. Les deux Generaux d'armée qui défirent les Allobro- L. 3. c. 2.
ges, dreſſerent des tours de pierre au lieu où le combat avoit eſté donné, & y éleverent des trophées. C'eſtoit alors une choſe ſans exemple parmy les Romains, qui n'avoient jamais inſulté aux ennemis vaincus par ces ſuperbes monumens. *Ipſis quibus dimicaverant in locis ſaxeas extruxere turres, & deſuper exornata armis hoſtilibus trophaa fixere; cùm hic mos inuſitatus fuerit noſtris. Numquam enim populus Romanus hoſtibus domitis victoriam ſuam exprobravit.* Diodore de Sicile aſſeure auſſi que les Grecs n'éri- L. 15.
geoient que des trophées de pierre, pour ne laiſſer pas à la poſterité des monumens éternels de haine & d'averſion.

Enfin, Florus ayant continué ſon hiſtoire juſqu'au commencement des guerres civiles, proteſte que juſqu'à ce temps la conduite du peuple Romain avoit toûjours eſté loüable, honneſte, pieuſe, ſainte & magnifique, & que les cent dernieres années qu'il avoit employé à vaincre l'Afrique, la Macedoine, la Sicile, l'Eſpagne, & l'Aſie, eſtoient veritablement un ſiecle d'or, qui avoit élevé ſa gloire juſqu'au Ciel. *Hactenus populus Romanus pul-* L. 2. c. 19.
cher, egregius, pius, ſanctus, atque magnificus &c. Centum annos quibus Africam, Macedoniam, Siciliam, Hiſpaniam domuit, aureos, ſicut Poëtæ canunt, jure meritoque fateatur. Il dit encore ailleurs la meſme choſe, que le troiſiéme âge du peuple Romain contient deux cens ans, dont les cent premiers ont fait un ſiecle de ſainteté, d'innocence & de grandeur, ſans crime & ſans flétriſſure, pendant qu'on gardoit encore les beaux reſtes de l'ancienne ſimplicité des premiers Romains, qui tenoient toûjours beaucoup

de la vie innocente des pasteurs & des laboureurs, par où ils avoient commencé. Le premier âge avoit esté sous les Rois, le second depuis l'extinction des Rois jusqu'à l'an cinq cens de la fondation de Rome, qui avoit donné ces cinq premiers siecles tout entiers à dompter l'Italie. Les cent dernieres années du troisiéme âge furent en partie tres-glorieuses par les grands exploits qu'on fit par toute la terre, & en partie déplorables par les factions domestiques

L. 3. c. 12. & les guerres civiles. *Hæc est illa tertia ætas populi Romani transmarina, quæ Italia progredi ausus, orbe toto arma circumtulit. Cujus ætatis superiores centum anni, sancti, pii, & ut diximus, aurei, sine flagitio, sine scelere; dum sincera adhuc, & innoxia pastoritiæ illius sectæ integritas, dumque pœnarum hostium imminens metus disciplinam veterem continebat.*

X. Salluste a souvent rendu ce mesme témoignage aux six premiers siecles de Rome, qu'ils aimoient mieux regner par amour & par bienfaits, que par la crainte; & que lors mesme qu'ils avoient receu une injure, ils mettoient plûtost leur gloire à la par-

Bell. Catil. donner qu'à la venger. *In pace beneficiis magis, quàm metu imperium agitabant; & accepta injuriâ ignoscere, quàm persequi malebant.* Ceux qu'ils avoient vaincus n'estoient dépoüillez de rien, que du pouvoir de malfaire; au lieu que les Romains des derniers temps, qui avoient trouvé l'Empire acquis & étably par ces grandes vertus, le deshonorerent & faillirent à le ruiner par des vices contraires; ravissant à leurs alliez ce que leurs Ancestres avoient épargné à leurs ennemis; comme si la marque d'une grande puissance estoit de faire beaucoup de mal. *Illi delubra Deorum pietate, domos suas gloriâ decorabant, neque victis quidquam præter injuriæ licentiam eripiebant. At hi contrà ignavissimi homines per summum scelus, omnia ea sociis adimere, quæ fortissimi viri*

victores hostibus reliquerant ; perinde quasi injuriam facere, id demum esset imperio uti.

Il fait parler ailleurs en mesme sens le plus vertueux des Romains, Caton, qui declara au Senat lors de la conjuration de Catilina, que ce n'estoient pas les grandes armées qui avoient donné cette vaste étenduë à l'Empire Romain, puis qu'elles estoient presentement plus nombreuses, & qu'elles ne faisoient aucun progrés ; que c'estoit la justice, la diligence, l'innocence, le desinteressement. *Nolite existimare majores nostros armis Rempublicam ex parva magnam fecisse. Si ita res esset, multò pulcherrimam eam nos haberemus ; quippe sociorum atque civium, preterea armorum atque equorum major copia nobis, quàm illis est. Sed alia fuere, quæ illos magnos fecere, quæ nobis nulla sunt ; domi industria, foris justum imperium, animus in consulendo liber, neque delicto, neque libidini obnoxius. Pro his nos habemus luxuriam, atque avaritiam &c.* Une ville, où dans le Conseil d'Etat, dans le Conseil de guerre, dans le Senat, on parloit de la sorte, on faisoit des leçons de vertu, on declaroit hautement que l'art d'acquerir les Empires, & de les gouverner, estoit l'innocence, la justice, le desinteressement, la liberalité, une telle ville, dis-je, meritoit l'Empire du monde ; & meritoit de posseder un Empire, qui fut comme la figure, l'ombre, & la matiere mesme de l'Empire spirituel & divin de Jesus-Christ, comme les vertus civiles, & philosophiques sont les ombres & les ébauches des vertus Chrestiennes, quand il plaist à Dieu de les donner pour cela.

XI. Salluste confesse que les Grecs l'ont emporté sur les Romains en éloquence, & les Gaulois en vaillance ; mais que les Romains avoient enfin eu l'avantage par la vertu extraordinaire d'un petit nombre de particuliers, qui avoient rendu l'amour

de la pauvreté victorieux des plus grandes richesses du monde ; enfin que dans son siecle mesme Caton & Cesar avoient acquis beaucoup de gloire, quoyque par des moyens bien contraires. Cesar par ses bienfaits & par sa magnificence, par sa clemence & par sa douceur ; donnant, consolant, pardonnant ; prenant pour luy les travaux & les veilles ; faisant tomber sur ses amis toutes les commoditez ; enfin demandant des armées, des commandemens & des guerres, afin d'y faire éclater ses grandes vertus. Caton au contraire, par l'innocence, & l'austerité de sa vie ; par l'épargne, par la constance, par la guerre déclarée aux méchans ; par l'amour sincere de la vertu mesme, plûtost que de la renommée, & de la gloire qui l'accompagne. *Memoria mea, ingenti virtute, diversis moribus fuere viri duo M. Cato, & C. Cæsar. His genus, ætas, eloquentia propè æqualia fuere ; magnitudo animi par, item gloria, sed alia alii. Cæsar beneficiis ac munificentiâ magnus habebatur ; integritate vitæ Cato. Ille mansuetudine & misericordiâ clarus, huic severitas dignitatem addiderat. Cæsar dando, sublevando, ignoscendo : Cato nihil largiendo gloriam adeptus est. In altero miseris perfugium, in altero malis pernicies. Illius facilitas, hujus constantia laudabatur. Postremò Cæsar in animum induxerat laborare, vigilare, negotiis amicorum intentus, sua negligere ; nihil denegare, quod dono dignum esset ; sibi magnum imperium, exercitum, bellum novum exoptabat, ubi virtus enitescere posset. At Catoni studium modestiæ, decoris, sed maximè severitatis erat. Non divitiis cum divite, neque factione cum factioso ; sed cum strenuo virtute, cum modesto pudore, cum innocente abstinentiâ certabat. Esse quàm videri bonus malebat. Ita quò minus gloriam petebat, eò magis adsequebatur.*

Cet éloge de Cesar & de Caton est admirable, & il nous apprend, quels estoient les grands hommes

de Rome, qui acquirent, qui agrandirent. & qui affermirent son Empire ; soit dans le Conseil, comme Caton, soit dans l'execution, comme Cesar. Les vertus en sont differentes, mais de part & d'autre elles sont également admirables, & dignes de l'Empire. La gloire suivoit d'autant plus Caton, qu'il la fuioit; Cesar ne la fuioit nullement, mais il couroit aprés elle par les voyes honnestes de la vigilance, du travail, de la liberalité, & de la clemence. Caton ne faisoit point de largesses, parce qu'il aimoit la pauvreté : Cesar recevoit les richesses pour les répandre sur les pauvres, sur les oppressez, sur les miserables. Ces grandes qualitez rendent les hommes dignes de commander, & Rome n'en a pas manqué dans les derniers siecles mesmes les plus corrompus, à la fin du troisiéme âge & dans le suivant, ce qui luy a conservé l'Empire. On peut neanmoins dire avec Salluste, que comme les grands hommes ont formé l'Empire, aussi s'est-il soûtenu de luy-mesme pendant quelque temps, lors qu'ils manquerent. *Sed postquam luxu atque desidiâ civitas corrupta est, rursus Respublica magnitudine sua Imperatorum atque Magistratuum vitia sustentabat.* C'est ce que nous dirons plus au long dans le chapitre suivant, que si entre les Cesars qui ont gouverné l'Empire Romain aprés Jule-Cesar, il y en a eu de tres-corrompus, & plus capables de renverser des Empires que de les soûtenir; l'Etat se conservoit un peu de temps par sa propre fermeté, acquise par tant de vertus anciennes, & il renaissoit d'autres Empereurs qui reparoient les fautes, de ceux qui les avoient précedez immediatement, & donnoient à leurs successeurs des exemples dignes de l'ancienne integrité.

Il faut finir ce que nous avons à dire de Salluste, qui fait parler le neveu du Roy Massinissa dans le

Senat de Rome, de la maniere la plus capable de toucher cette Compagnie : Que quand sa condition presente seroit encore plus miserable qu'elle n'étoit, il estoit de la majesté des Romains, de ne pas laisser impunément outrager des Rois, & ne pas souffrir que le crime des uns fut l'agrandissement des autres.
Bell. Iugur. *Tamen erat majestatis Populi Romani, prohibere injuriam; neque pati cuiusquam regnum per scelus crescere.* Enfin cet Historien formant l'idée d'un sage gouvernement pour la Republique, établit cette maxime inébranlable, que les Etats ne peuvent estre, ny heureux, ny de durée, s'ils ne sont fondez plûtost sur la clemence, la douceur & l'amour, que sur la crainte, la violence & l'injustice; & que la douceur trouve plus d'équité dans ses ennemis, que la rigueur dans
De Repub. Ord. Orat. 1. les citoyens propres. *Equidem ego cuncta imperia crudelia, magis acerba, quàm diuturna arbitror; neque quemquam à multis metuendum esse, quin ad eum ex multis formido recidat; eam vitam bellum æternum atque anceps gerere; quoniam neque adversus, neque ab tergo, aut lateribus tutus sis, semper in periculo, aut metu agites. Contrà qui benignitate & clementiâ Imperium temperavere, his læta & candida omnia visa; etiam hostes æquiores, quàm aliis cives.*

XII. Valere Maxime nous fera comprendre par un seul exemple, quel traitement le peuple Romain faisoit aux Rois, aux nations & aux villes, & quelles regles de conduite il leur prescrivoit par son exemple. Ayant conquis l'Asie, il en fit un present au Roy Attalus; il crût qu'il joüiroit plus doucement & plus glorieusement de ces belles & fertiles Provinces, s'il en faisoit une liberalité, que s'il en retiroit les revenus; que d'avoir donné un Royaume, estoit un plus grand bonheur que de l'avoir subjugué; enfin que l'envie pourroit peut-estre obscurcir la gloire des conquestes; mais qu'elle ne pourroit

jamais diminuer celle des bienfaits. *Ad summam laudem populi Romani pertinet, quem animum Regibus, & urbibus, & gentibus præstiterit, recognosci; quia omne præclari facti decus crebra memoria in seipso revirescit. Asiam bello captam Attalo Regi muneris loco possidendam tradidit; eò excelsius & speciosius urbis nostræ futurum Imperium credens, si ditissimam atque amœnissimam partem orbis terrarum, in beneficio, quàm in fructu suo reponere maluisset. Ipsâ victoriâ donum felicius; quia multum occupasse, habere invidiam potuit; tantum tribuisse, carere gloria non potuit.* L. 4 c. 8. n. 4.

Justin fait dire à Scipion l'Africain, aprés la distribution faite entre les alliez, des terres prises sur Antiochus, que les Romains estoient toûjours les mesmes, ny abbatus par les pertes, ny enflez par les victoires; qu'ils avoient partagé la conqueste entre les alliez, préferant le plaisir de donner à celuy de posseder; & estimant que la gloire leur convenoit mieux que les richesses, qui convenoient aussi peut-estre mieux à leurs alliez : *Africano prædicante, neque Romanis, si vincantur, animos minui; neque si vincant, secundis rebus insolescere. Captas civitates inter socios divisere Romani; aptiorem gloriam, quàm possessiones voluptarias judicantes: quippe victoriæ gloriam Romano nomini vindicandam, opum luxuriam sociis relinquendam.* L. 31. c. 8.

Seneque le Philosophe prouve par l'exemple du peuple Romain, que si rien n'est plus glorieux que de changer la colere en douceur, la haine en amitié, rien n'est aussi plus utile. Car quels ont esté les plus fideles alliez des Romains, que ceux qui avoient esté leurs plus fâcheux ennemis? L'Empire n'auroit jamais eu tant d'étenduë, si la prudence n'eut adroitement mélé les vaincus aux victorieux. Il n'y a qu'à combattre par bienfaits, pour faire tomber les armes des mains de ses ennemis. *Quid est gloriosius,*

De Ira. L. 2. c. 34. *quàm iram amicitiâ mutare? Quos populus Romanus fideliores habet socios, quàm quos habuit pertinacissimos hostes? Quod hodie esset Imperium, nisi salubris providentia victos permiscuisset victoribus? Irascitur aliquis? Tu contrà beneficiis provoca; cadit statim simultas ab altera parte deserta.*

Je finiray ce chapitre par Pline le Naturaliste, qui nous fait considerer les avantages que le monde retiroit de l'étenduë & de la paix de l'Empire Romain, à la faveur duquel le genre humain entroit en societé & en communication de toutes choses; si bien que les commoditez particulieres de chaque Proœm. L. 14. Ecl. 27. c. 1. lieu devenoient communes à toute la terre. *Quis non communicato orbe terrarum majestate Romani Imperii profecisse vitam putet, commercio rerum, ac societate festæ pacis; omniaque etiam quæ occulta antè fuerant, in promiscuo usu facta?* Entre ces biens particuliers à un païs, & depuis devenus publics, on peut mettre la civilité, la societé, l'humanité, l'amitié des hommes entre eux & la douceur du gouvernement, qui estoient les biens propres de Rome, qu'elle communiqua à une infinité de nations sauvages, ou brutales, ou peu attachées aux loix de la justice. Il L. 3. c. 5. s'explique plus clairement ailleurs, quand il dit que l'Italie, ou Rome, a esté choisie de Dieu, pour réünir en un tous les Empires du monde, pour polir & civiliser les nations barbares, pour attirer toutes les nations du monde par le commerce d'une seule langue à une societé & à une communication, qu'elle ne pouvoit avoir à cause de la diversité de leurs langues; enfin pour faire que tous les hommes vécussent en hommes, & en freres, dont elle fut la mere. *Terra omnium terrarum alumna, eadem & parens, numine Deûm electa quæ cælum ipsum clarius faceret, sparsa congregaret imperia, ritusque molliret, & tot populorum discordes ferasque linguas, sermonis commercio*

contraheret ad colloquia, & humanitatem homini daret; breviterque una cunctarum gentium in toto orbe patria fieret.

CHAPITRE XVIII.

Suite de la mesme matiere par les Historiens Latins, depuis les Cesars, que l'Empire Romain ne tendoit qu'à polir, à policer & reduire à un gouvernement doux & humain toutes les nations de l'univers.

I. Preuves de ce qui est icy proposé, tirées de Jule-Cesar.

II. La bonté toute paternelle d'Auguste affermit l'Empire, que Iule-Cesar avoit commencé.

III. Ce qui se passa de semblable sous Tibere : Rome dame, ou plûtost mere & bien factrice de tous les Rois.

IV. Ce qui se passa de semblable sous Neron. Paroles de Seneque sur cela.

V. Belles paroles de Cerealis chez Tacite, sur le mesme sujet, & sur la maniere de souffrir les mauvais Princes.

VI. D'Adrien & de Trajan, ne pas trop étendre l'Empire, partager la souveraineté sur les Rois, pour la mieux soûtenir.

VII. Quel respect les Rois eurent pour Valerien dans son effroyable desastre.

VIII. D'Aurelien, de Probus; de l'usage des vignes & de l'abondance des vins, que celuy-cy rendit à plusieurs Provinces.

IX. Paroles & esperances admirables de l'Empereur Probus.

X. Prophetie de Daniel sur la vaste étenduë de l'Empire Romain, devenu Chrestien & la Cité sainte; paroles de Grotius.

I. IL a esté necessaire de distinguer le temps des Cesars, d'avec les premiers siecles de Rome, parce que les Historiens du chapitre précedent, qui ont comblé de tant de loüanges l'innocence, la justice & la douceur du gouvernement des six premiers siecles de Rome, ont eux-mesmes confessé, que depuis l'ambition, l'avarice, le luxe, avoient pris le dessus & avoient rendu l'Empire méconnoissable,

Or il semble que l'excés de tous ces vices se termina à mettre la puissance souveraine entre les mains d'un seul. Ces mesmes Historiens ont neanmoins reconnu, que les anciennes vertus Romaines avoient repris leur premiere vigueur sous Cesar, sous Auguste, sous Vespasien, sous Tite, sous Nerva & Trajan, & sous un bon nombre des Empereurs suivans, qui avoient gouverné l'Empire avec cette douceur & cette bonté, qui est l'ame du bon gouvernement.

Salluste nous a fait un éloge de Cesar, qui nous a fait voir que son humanité, sa clemence, sa douceur, son affabilité, sa liberalité estoit fort proportionnée à l'immense étenduë de l'Empire. Cesar a écrit luy-mesme que le Senat avoit autrefois traité de la qualité de proches & de freres les habitans d'Autun : *Æduos fratres consanguineosque sæpenumero ab Senatu appellatos*; Qu'Ariovistus pendant son propre Consulat, avoit esté declaré Roy & amy par le Senat : *Rex atque amicus à Senatu appellatus esset* : qu'il avoit declaré que la coûtume des Romains estoit, non seulement de ne pas souffrir que ses amis & ses alliez receussent aucune diminution, mais de leur procurer une augmentation de nouvelles faveurs : *Populi Romani hanc esse consuetudinem, ut socios atque amicos, non modò sui nihil deperdere; sed gratiâ, dignitate, honore auctos velit esse.* Cesar pratiqua admirablement toutes ces maximes, & nous ferons voir dans un des livres suivans, que l'Etat populaire ne pouvant plus soûtenir le poids d'un si grand Empire, & un Monarque estant necessaire, la Providence avoit choisi Cesar, comme le plus propre à répandre la paix, la douceur & l'amitié dans tout le gouvernement de l'univers.

De Bell. Gall. l. 1.

II. Nous en ferons voir autant d'Auguste, dont la bonté toute paternelle affermit l'Empire dans la

nouveauté perilleuse du gouvernement Monarchique. Auguste continua de faire ce que les Romains avoient toûjours fait, de maintenir les Rois dans leurs Etats, de les y soûtenir quand ils estoient ébranlez, de les rétablir quand ils en estoient déchus; de rendre les païs conquis aux mesmes Princes qui les avoient possedez, ou les distribuer à d'autres; de nouër toûjours de nouvelles alliances entre les Rois, & les regarder tous comme les membres de l'Empire; enfin d'estre le tuteur & le pere des Rois mineurs, ou destituez des secours necessaires; il faisoit mesme élever leurs enfans avec les siens. *Regna quibus belli jure potitus est, præter pauca, ait iisdem, quibus ademerat, reddidit, aut alienigenis contribuit. Reges socios etiam inter semetipsos necessitudinibus mutuis junxit, promptissimus affinitatis cujusque atque amicitiæ conciliator & fautor: nec aliter universos, quàm membra partesque Imperii cura habuit. Rectorem quoque apponere solitus est ætate parvis, ac mente lapsis, donec adolescerent, aut resipiscerent; ac plurimorum liberos, & educavit simul cum suis, & instituit.* C'étoit se mettre au dessus de tous les Rois d'une maniere bien noble, de prendre autant de soin d'eux tous, comme de ses propres enfans, & mettre toute sa gloire à les combler tous de biens. Aussi la juste reconnoissance portoit quelquefois les Rois à quitter leurs Royaumes, & à venir servir Auguste comme ses domestiques, avec un habit simple de Bourgeois Romain, soit à Rome, ou lors qu'il visitoit les Provinces. *Ac sæpè regnis relictis non modò Romæ, sed Provincias peragranti quotidiana officia, togati, ac sine regio insigni, more clientium præstiterunt.*

Sueton. in Augusto. c. 48. 60.

III. Tibere marcha en ce point sur les traces de gloire, qu'Auguste luy avoit frayées. Les Parthes vinrent luy demander un Roy, il le leur donna, & ils le receurent. Celuy qu'ils demandoient estoit un

Tacitus. L. 2. Annal.

des fils de Phraates, qui avoit autrefois repoussé les armes Romaines sous Auguste, & aprés cela quoy qu'il prit comme ses Ancestres, la qualité de Roy des Rois, n'avoit pas laissé de rendre à Auguste tous les devoirs d'une profonde veneration, & luy avoit envoyé à Rome une partie de ses enfans, comme des gages d'amitié. *Phraates quamquam depulisset exercitus ducesque Romanos, cuncta venerantium officia ad Augustum verterat, partemque prolis firmandæ amicitiæ miserat.* Vonones estoit le plus âgé des enfans de Phraates, les Parthes le demanderent, Tibere le leur donna, chargé de presens; ils le receurent d'abord avec la mesme joye qu'on le leur avoit donné. *Magnificum id credidit Cæsar, auxitque opibus. Et accepere Barbari lætantes, ut ferè ad nova imperia.* Il est vray que les Parthes se dégoûterent bien-tost d'un Roy élevé à Rome, mais ce ne fut que parce qu'ils estoient trop barbares pour un Roy si poli. Le Royaume & les Rois d'Armenie avoient aussi esté sous la puissance des Romains; depuis l'infame trahison qu'Antoine fit à Artavasdes, ils s'estoient jettez entre les bras de leurs ennemis; mais la disposition de cette Couronne revint enfin au pouvoir d'Auguste qui la donna à Tigranes, & commanda à Tibere de l'en mettre en possession. Ny son regne, ny celuy de ses enfans, ne furent pas de longue durée, par un nouveau commandement d'Auguste Artavasdes fut couronné. Il en fut chassé, & Cajus-Cesar un des fils d'Agrippa établit en sa place Ariobarsanes, qui estoit d'une autre maison. Il en estoit de plusieurs autres Royaumes comme de celuy des Parthes & des Armeniens, ils estoient le plus souvent en la disposition & sous la protection des Romains, & c'estoit ce qui les conservoit en paix, autant qu'ils
L. 4. c. 26. pouvoient le souffrir. Je laisse quelques exemples
L. 12. c. 11. qu'on peut lire dans les Annales & dans l'histoire de

Tacite

Tacite, d'où a esté tiré une partie de ce qui a esté dit.

IV. Et je viens à Tiridate Roy des Parthes, qui vint à Rome pour rendre les hommages du premier & du plus puissant des Rois d'Orient, non à Neron, mais à la majesté de l'Empire Romain, que toute l'infamie des vices de Neron ne pouvoit obscurcir. Ce grand Roy se presentant à Neron, declara qu'il estoit son sujet, & qu'il estoit venu pour le reverer à Rome, & luy rendre les mesmes honneurs qu'il rendoit en Perse à son Dieu, qui estoit le Soleil; enfin qu'il attendoit de luy son destin, n'ayant point d'autre destin, ny d'autre bonne fortune à attendre que celle qu'il tiendroit de luy. *Ego Domine Arsacis nepos, Vologesi & Pacori Regum frater, servus tuus sum: venique ut te Deum meum, non secus ac Mithram colerem. Equidem is ero, quem tu me fato quodam effícies. Tu enim fatum meum es, & fortuna.* Neron luy répondit selon le genie de l'Empire, qui l'anima dans cette rencontre, Qu'il luy donnoit, ce qu'il n'avoit receu, ny de son pere, ny de ses freres, sçavoir le Royaume d'Armenie, afin qu'il sceut qu'il avoit le pouvoir de donner & d'oster les Couronnes. Aprés cela il luy mit le Diadéme sur la teste. *Te Armeniæ regem facio, ut intelligatis, in mea esse potestate, regna dare, & adimere.* Dio Cassius. L. 63. Neron commença par donner un Royaume, & ensuite il declara qu'il avoit le pouvoir de donner les Royaumes, ou de les oster. Il ne dit pas qu'il eut le pouvoir de les retenir. En effet les Romains ne se saisissoient point de ces Royaumes, & s'ils l'eussent fait, ils n'eussent pas apparemment trouvé la mesme facilité dans les peuples, pour les en laisser disposer. Ainsi le moyen de joüir long-temps du pouvoir, de donner & d'oster les Royaumes, estoit de ne se les jamais approprier, mais les distribuer, les donner, ou oster, selon les

regles de la justice, à laquelle tout le monde se soûmet volontiers, & de ne se reserver à soy-mesme que la gloire de faire justice, de décider les differens, de pacifier les Rois, & de donner la tranquillité au monde.

De Clem. L. 1. c. 1. C'est ce que Seneque representoit à Neron, qu'il devoit considerer que Dieu l'avoit choisi luy seul, pour estre le maistre de la vie & de la mort, l'arbitre du destin de tous les hommes, l'auteur de la joye & des prosperitez, le maistre des Royaumes qu'il voudroit ou donner, ou oster, & des villes qu'il honoreroit, ou qu'il priveroit de la liberté: *Quibus libertatem dari, quibus eripi; quos Reges mancipia fieri, quorumque capiti regium circumdari decus oporteat.* Mais qu'en tout cela il regloit sa conduite, non par son caprice, mais par les loix, qui estoient encore plus au dessus de luy, qu'il n'estoit luy mesme au dessus des autres hommes; enfin qu'il se regardoit comme comptable & toûjours prest à rendre compte à Dieu de ses actions. *Sic me custodio, tamquam legibus, quas ex situ & tenebris in lucem revocavi, rationem redditurus sim. Hodie Diis immortalibus si à me rationem repetant, annumerare genus humanum paratus sum.* Voila quel estoit ce pouvoir des Empereurs de Rome, ils en usoient comme en estant responsables à la Loy éternelle de la Justice, & comme comptables à Dieu, qui a créé tous les hommes égaux, & en a ensuite élevé les uns sur les autres pour le bien public d'eux tous.

Tacit. hist. L. 4. c. 74. V. Cerealis disoit fort sagement aux Gaulois sous l'Empire de Vitellius; que la Gaule avoit esté travaillée de guerres & de plusieurs violences des Rois, jusqu'à ce qu'elle fut soûmise aux Romains, qui n'avoient jamais vengé injures par injures, & qui aprés leur victoire n'avoient jamais rien tiré d'elle, que ce qui estoit necessaire pour la conserver

en paix. Car la paix publique ne peut s'entretenir ſans armes, ny les armes ſans ſoldats & ſans ſoldes, ny les ſoldes ſans tributs. Quant au reſte, que les Gaulois avoient la meſme part que les Romains aux dignitez, & à tous les avantages de l'Empire; qu'ils joüiſſoient également des bienfaits des bons Princes; qu'ils ne ſentoient pas de ſi prés les outrages des méchans; que les méchans Princes devoient eſtre endurez avec la meſme patience que les ſterilitez, les inondations, & les autres maux qui nous viennent du Ciel, d'où nous viennent auſſi tant de biens; qu'il y aura des méchans, tandis qu'il y aura des hommes; mais que les mauvais Princes font place aux bons, qui nous conſolent des maux paſſez. *Regna bellaque per Gallias ſemper fuere, donec in noſtrum jus concederetis. Nos quamquam toties laceſſiti, jure victoriæ id ſolum vobis addidimus, quo pacem tueremur. Nam neque quies gentium ſine armis, neque arma ſine ſtipendiis, neque ſtipendia ſine tributis haberi queunt. Cetera in communi ſita ſunt. Ipſi plerumque legionibus noſtris præſidetis: ipſi has aliaſque provincias regitis. Nihil ſeparatum clauſumve. Et laudatorum principum uſus ex æquo, quamvis procul agentibus; ſævi proximis ingruunt. Quomodo ſterilitatem, aut nimios imbres, & cetera naturæ mala, ita luxum vel avaritiam dominantium tolerate. Vitia erunt, donec homines. Sed neque hæc continua, & meliorum interventu penſantur.*

VI. Spartien dit que l'Empereur Adrien abandonna à leur liberté toutes les conqueſtes Romaines au delà de l'Euphrate & du Tigre; ſuivant l'exemple de Caton, qui avoit rendu la liberté aux Macedoniens, parce qu'on ne pouvoit eſperer qu'ils demeuraſſent dans la ſujettion: La paix de l'Empire demandoit qu'on laiſſaſt à quelques Provinces leur liberté, à d'autres leurs Rois, & que Rome ſe contentaſt d'une ſuperiorité honorable & bienfaiſante, *In Adriano.*

contenant tout en repos & en justice. *Adeptus Imperium, ad priscum se statim morem instituit; & tenendæ per orbem terrarum paci operam impendit. Nam deficientibus his nationibus, quas Trajanus subegerat, Mauri lacessebant, Sarmatæ bellum inferebant &c. Quare omnia trans Euphratem ac Tigrim reliquit; exemplo, ut dicebat, Catonis, qui Macedonas liberos pronunciavit, quia teneri non poterant. Psamatossirim quem Trajanus Parthis Regem fecerat, quod eum non magni ponderis apud Parthos videret, proximis gentibus Regem dedit.* Ainsi Trajan & Adrien continuerent toûjours de donner des Rois aux Royaumes les plus reculez, ou de les transferer, selon les besoins des Royaumes. Au reste il ne faut pas seulement imputer à l'impuissance des Empereurs, la liberté qu'ils donnoient à plusieurs Etats, & le don qu'ils faisoient de plusieurs Royaumes, comme s'ils n'eussent donné que ce qu'ils ne pouvoient retenir. Il vaut mieux arrester nos yeux sur la sagesse & la moderation de ces Empereurs, que sur leur impuissance : puisque la modestie des uns relâchoit ce que la valeur des autres avoit acquis. Mais il vaut encore mieux considerer la Providence, qui a donné de si justes bornes aux Empires, & à l'étenduë d'esprit des Empereurs, que pour estre grands il faut qu'ils soient humains; pour dominer au loin il faut qu'ils laissent la liberté à des Provinces fort vastes, & qu'ils laissent regner plusieurs autres Rois; enfin pour posseder un grand Empire, il faut qu'ils partagent la souveraineté, avec plusieurs autres Souverains, dont ils ne sont les superieurs, que parce qu'ils leur donnent une favorable protection. Enfin Adrien visitant son Empire, offrit son amitié à plusieurs Rois & à plusieurs Princes, & les invita à le venir voir. Ceux qui negligerent de le faire, s'en repentirent bientost, quand ils apprirent les honneurs & les bien-

faits, dont les autres avoient esté comblez. *Toparchas & Reges ad amicitiam invitavit. Cúmque ad eum quidam Reges venissent, ita cum his egit, ut eos pœniteret, qui venire noluerunt.*

VII. On sçait que l'Empereur Valerien fut pris par la fraude du Roy des Parthes, qui le traita ensuite fort indignement. Plusieurs des autres Rois écrivirent à ce Roy, qu'il devoit relâcher cet Empereur, de peur d'attirer contre luy les armes de tout l'univers, & des Rois mesmes, qui l'avoient servi contre les Romains, mais qui reveroient toûjours beaucoup un si grand Empereur. Voicy les paroles de l'un de ces Rois. *Unum ergo senem cepisti, & omnes gentes orbis terrarum infestissimas tibi fecisti; fortassis & nobis, qui auxila misimus, qui vicini sumus, qui semper vobis inter vos pugnantibus laboramus.* Voila comme ces Empereurs regnoient & comme ils traitoient les autres Rois; ils trouvoient en eux des amis & des intercesseurs aux temps des disgraces, dont les testes couronnées ne sont pas exemptes. *Trebellius Pollio.*

VIII. Vopiscus dit que l'Empereur Aurelien proscrivit & extermina, tout ce qu'il y avoit de méchans, de scelerats, d'arts infames & de factions par toute la terre. *Quidquid sanè scelerum fuit, quidquid malæ conscientiæ, vel artium funestarum, quidquid denique factionum, Aurelianus toto penitus orbe purgavit.*

Ce mesme Auteur dit que l'Empereur Probus rendit la paix & la liberté aux Gaules, en repoussant les Allemans qui les ravageoient, & qu'il leur donna moyen d'avoir des vignes & de faire du vin, aussi bien qu'à l'Espagne & à la grande Bretagne. *Gallis omnibus, & Hispanis & Britannis hinc permisit, ut vites haberent, vinumque conficerent.* Aurelius Victor & Eutrope en disent autant, si ce n'est qu'ils nomment la Pannonie au lieu de la grande Bretagne,

qu'on ſçait n'eſtre pas propre à la vigne : *Eodem modo hic Galliam, Pannoniaſque, & Mœſorum colles vinetis replevit.* Probus avoit apparemment pourvû d'ailleurs à l'inconvenient, que Domitien avoit voulu éviter en faiſant défenſe de cultiver trop de vignes, pour laiſſer à la terre la liberté de produire une plus grande quantité de froment, ſecours beaucoup plus neceſſaire à la vie que le vin. *Ad ſummam quamdam ubertatem vini, frumenti verò inopiam, exiſtimans nimio vinearum ſtudio negligi arva, edixit, ne quis in Italia novellaret; utque in Provinciis vineta ſuccidcrentur, relicta, ut plurimùm, dimidia parte; nec exequi rem perſeveravit.* Comme cette loy n'eut point d'execution, de l'aveu de Suetone, & qu'elle regardoit également toutes les Provinces, excepté l'Italie; enfin qu'elle leur laiſſoit la moitié de leurs vignes; je croy que la conceſſion de Probus ne revoque point la loy de Domitien; mais bien plûtoſt quelque autre défenſe, qui eut eſté faite à ces trois nations autrefois barbares, les dernieres preſque qui fuſſent revenuës de la ferocité des ſauvages, & à qui on eut interdit les vignes & le vin, comme en nos jours nous avons éloigné les eaux de vie, de quelques nations Americaines, pour ne pas leur laiſſer ajoûter à la fureur du vin celle qui leur eſt déja naturelle.

Suet. in Domit. c. 7.

IX. Ce qui merite le plus noſtre admiration & nos loüanges, eſt le deſir, l'eſperance, & le diſcours du meſme Empereur Probus, qui dit un jour, qu'il ne deſeſperoit pas de mettre bien-toſt les choſes en eſtat de n'avoir plus beſoin de ſoldats pour la conſervation de l'Empire. *Si umquam eveniat ſalutare, Reipublicæ brevi milites neceſſarios non futuros.* Il avoit ſubjugué toutes les nations barbares. Il avoit rendu tout l'univers Romain. Il eſperoit que le Romain ne ſeroit plus ſoldat, mais Roy; qu'il ne combattroit

plus, parce qu'il possederoit tout ; que le monde ne seroit plus qu'une Republique pacifique ; plus de guerres, plus d'esclavages, plus de tributs ; la paix & la justice des loix Romaines honorée & observée par tout. *Nonne omnes barbaras nationes subjecerat pedibus &c. Totum mundum fecerat jam Romanum. Romanus jam miles nullus erit, ubique regnabit ; omnia possidebimus ; secura respublica orbis terrarum, non arma fabricabit, non annonam prabebit ; boves habebuntur aratro, Equus nascetur ad pacem, nulla erunt bella, nulla captivitas. Ubique pax, ubique Romana leges, ubique Judices nostri.* Voila l'idée, voila le but des grandes Monarchies, principalement de la Romaine, qui tend à faite temporellement par des vertus civiles, ce que la Religion Chrestienne medite & execute spirituellement par des vertus divines, ce qu'elle execute, dis-je, par degrez, & ce qu'elle consommera un jour dans la consommation des siecles, remplissant pleinement toute la vaste étenduë de cette esperance de l'Empereur Probus, & donnant à toute la terre une unité, une paix, & une felicité, dont cet Empereur ne concevoit qu'une ombre.

Vopiscus. Ibidem.

X. Ces applications que nous avons faites de l'Empire de l'Eglise à celuy des Romains, sont le sens veritable & literal de ces paroles de Daniel dans les Ecritures, comme nous avons dit ; lorsque parlant de la derniere Monarchie du monde, il asseure, que les Saints & le peuple de Dieu, possederont le Royaume, & le conserveront jusqu'à la fin des siecles ; le sens à la lettre, justifié déja par l'experience de dix-sept siecles, est, que les Chrestiens posséderont l'Empire Romain, & tous les grands Royaumes du monde associez à l'Empire Romain ; & domineront plus au large que n'ont fait les Romains, parce que s'ils perdent quelque partie de ce qu'ils

avoient conquis, ils subjugueront d'autres Provinces bien plus grandes. C'est le sens que Grotius donne à ces paroles du Prophete : *Suscipient autem regnum Sancti Dei altissimi. Imperium tandem maximum, id est, Romanum, perveniet ad unius Dei cultores, &c. Sancti revera Christiani, si Christi præcepta sequantur &c. Et obtinebunt regnum usque in sæculum sæculi. Christiani perpetuò compotes erunt magnorum regnorum ; & si quid de vetere Imperio Romano eis decedet, id compensabitur adjectione terrarum, quæ Romanis numquam paruere, quales sunt Scanzia, Russia, Scotia, Hibernia, Polonia, Æthiopia.*

In c. 7. Daniel.

Les Princes Chrestiens ne conservent pas seulement l'Empire Romain, & ils n'ont pas seulement ajoûté assez de nouvelles Provinces, à celles que les Romains avoient possedées, pour faire une juste compensation de celles qu'ils ont laissé échapper ; mais ils en prennent tous les jours de nouvelles dans l'ancien monde, & ils ont découvert au monde nouveau, où ils ont porté la langue, les loix, & une partie de la police de l'Empire Romain. Il est donc indubitable que les Princes Chrestiens donnent toûjours de nouvelles forces & une nouvelle étenduë à l'Empire Romain ; & comme ils l'ont incorporé en quelque façon avec l'Eglise, ils luy communiquent cet avantage de l'Eglise de regner sans bornes, soit pour le temps, soit pour les lieux.



CHAPITRE XIX.

Que les Cesars ont long-temps regné à Rome comme dans une Republique libre, comme Dictateurs, Censeurs, Proconsuls, Tribuns du peuple, auquel de temps en temps ils remettoient l'Empire, qui en estoit plus doux & plus humain.

I. Affectation des Empereurs Romains à retenir les noms des Magistratures de l'ancien gouvernement populaire.
II. Belle description de cet ancien gouvernement de la Republique Romaine
III. Comment Cesar en usa.
IV. Comment en usa Auguste.
V. De la démission & du renouvellement de l'Empire tous les dix ans; reflexions importantes sur cela.
VI. Combien en cela éclatcit l'image d'un Empire Chrestien; reflexions sur ce que l'Empereur estoit aussi le grand Pontife, & que son Palais estoit au public, & comme une maison publique.
VII. Des démissions de l'Empire, sinceres, ou feintes; impossibilité de rétablir le gouvernement populaire de l'ancienne Rome.
VIII. Nouvelles preuves du gouvernement doux & civil des Empereurs, plûtost dépositaires que maistres de l'Empire.
IX. La qualité de Prince excluoit celle de Seigneur.

I. L'Idée de douceur & d'humanité, que nous avons attribuée à l'Empire Romain, semble mieux convenir à l'état où il estoit pendant la Republique, que depuis que les Cesars eurent pris le dessus. Ce fut aussi ce qui obligea les Cesars à conserver toûjours l'image de la Republique, & de regner sous des noms qui avoient eu cours dans les temps de la liberté. Ils rejetterent toûjours le nom de Roy, & ils gouvernerent l'Etat sous les noms d'Empereurs, de Dictateurs, de Consuls, ou de Proconsuls, de Dépositaires de l'autorité des Tribuns du peuple, de Censeurs, & de Pontifes.

C'estoient les noms des Magistratures de l'ancienne Republique. Nous avons dit en parlant des successeurs d'Alexandre, que leur gouvernement fut moderé & doux du commencement, pendant qu'ils s'abstenoient du nom de Roy; mais que depuis la mort du dernier Prince du sang d'Alexandre, prenant la qualité de Rois, ils s'estoient dépoüillez de toute l'ancienne modestie. Il faut juger le contraire des Empereurs Romains. Ils refuserent toûjours les noms odieux, & se contenterent de ceux de la Republique, afin de s'engager par ce témoignage public, à conserver toûjours le caractere ancien de la Republique, la douceur, l'humanité, la passion de se sacrifier aux interests du public.

II. Ciceron a fait dans ses Offices une peinture admirable de cette sorte de gouvernement par douceur & par bienfaits; la guerre ne se faisoit que pour se défendre, ou pour défendre ses alliez; l'issuë en estoit toûjours avantageuse, & s'il s'y faisoit du mal, c'estoit un mal qu'on n'avoit pû éviter: Le Senat estoit comme le port & le refuge des Rois, des peuples & des nations de tout le monde. Toute la gloire des Magistrats & des Generaux d'armée, estoit de faire paroistre une équité & une fidelité inviolable dans la protection, qu'ils donnoient aux Provinces & aux alliez. Ainsi on pouvoit dire que c'estoit plûtost une protection, qu'une domination

L. 2. sur toute la terre. *Verumtamen quamdiu imperium populi Romani, beneficiis tenebatur, non injuriis; bella aut pro sociis, aut de imperio gerebantur; exitus erant bellorum, aut mites, aut necessarii. Regum, nationum, populorum portus erat & refugium Senatus. Nostri autem Magistratus Imperatoresque ex una hac re maximam laudem capere studebant, si provincias, si socios aequitate & fide defendissent. Itaque illud patrocinium orbis terrae, veriùs quàm imperium poterat nominari.*

III. Voila le caractere de la Republique Romaine. Les Empereurs réünirent en leurs perſonnes les divers noms de ces meſmes Magiſtratures, pour témoigner qu'ils ne s'éloigneroient point de l'ancienne moderation, ny de la douceur paternelle de l'Empire Romain. Dio Caſſius dit, que dés que Jule-Ceſar ſe fut rendu maiſtre de Rome & de l'Empire, on le créa Préfet des mœurs, ou Cenſeur, pour trois ans, Dictateur pour dix ans. Il declara luy-meſme, qu'il ſeroit non le Seigneur, mais le défenſeur de tous; leur chef, & non leur maiſtre; Conſul & Dictateur, pour les obliger & pour les ſervir; mais moins puiſſant pour leur nuire qu'un particulier. On luy donna auſſi le nom d'Empereur, mais on ſçait que ce nom avoit ſouvent eſté donné aux Generaux d'armée aprés la victoire gagnée; & on continua toûjours de le leur donner. Les Ceſars n'avoient rien de particulier, ſi ce n'eſt que ce nom leur eſtoit ordinaire, au lieu qu'il eſtoit extraordinaire pour les autres. Quelques flatteurs voulurent donner à Ceſar le nom de Roy, & le Diadéme; quelque deſir ſecret qu'il en pût avoir, il rejetta l'un & l'autre, declara que Jupiter eſtoit le ſeul Roy des Romains, & envoya le Diadéme au Capitole.

L. 43.

L. 44.

IV. Ce meſme Hiſtorien rapporte les diſcours d'Agrippa & de Mecœnas, ſur la queſtion qu'Auguſte leur avoit propoſée, & ſur laquelle il vouloit ſçavoir leur avis; s'il devoit continuer de gouverner ſeul l'Empire, ou rétablir l'ancienne liberté de la Republique. Les deux avis furent contraires, & Auguſte ſuivit celuy de Mecœnas en continuant de regner ſous le nom d'Empereur, mais d'Empereur perpetuel, ce qui n'empeſcha pas qu'il ne fut proclamé vingt fois *Imperator*, ſelon l'ancien uſage, pour autant de victoires. Mais il ne prit que pour dix ans le gouvernement des Provinces, proteſtant qu'il

L. 53.

falloit dix ans pour les pacifier; & que s'il pouvoit y rétablir la paix en moins de temps, il les remettroit au peuple. Il avoit quelque desir du nom de Romulus, mais il s'en abstint sagement, pour ne paroistre pas prétendre à la Royauté; & il accepta celuy d'Auguste qu'on luy défera, comme sacré & religieux. Il paroist par ce refus, que Jule-Cesar & Auguste firent du nom de Roy, & par l'acceptation de celuy d'Empereur, que le nom d'Empereur n'avoit rien du faste Royal, & qu'il passoit alors pour un nom beaucoup plus modeste & moins redoutable. Selon les idées des Romains, fort contraires en cela à celles des Monarchies plus anciennes, & de tant de Royautez tres-douces & tres-aimables par tout le monde, mesme dans le peuple de Dieu. Mais en divers temps, & en divers lieux, on a des idées bien differentes d'un mesme nom. Cet Historien ajoûte, qu'on donna aussi à Auguste la puissance Proconsulaire; que les Empereurs aussi depuis prirent la puissance des Tribuns du peuple, ne pouvant pas estre effectivement Tribuns du peuple, parce qu'ils sont Patrices. Domitien prit le titre de Censeur pendant toute sa vie. Les autres sans en prendre le titre en firent les fonctions. Le nom de Peres de la Patrie leur fut donné, pour les avertir d'aimer leurs sujets comme leurs enfans. D'où cet Historien conclud, que les Cesars s'estoient revestus de toute l'aut rité souveraine, sous les noms des Magistratures de l'ancienne Republique. *Ad hunc itaque modum, ratione eorum nominum, quæ in populari civitatis statu usurpantur, omnem totius Reipublicæ potestatem accipiunt; ac regiam, nisi quod invidiam nominis vitant.*

Il n'y avoit rien de déguisé, rien d'artificieux dans cette conduite. Auguste traitoit les Romains comme de gens libres, & ils luy donnoient ces

titres qui marquoient autant leur liberté, que sa puissance. *Senatus Augusto hos honores decrevit, ut Tribunus plebis perpetuus esset ; ut Proconsulare Imperium semper haberet. Hinc ortum ut Imperatores tribunitia potestate uterentur. Nam Tribuni plebis nomen neque Augustus, neque ullus alius Imperator gessit. Ac mihi sane hæc ei tunc non adulantes, sed verè tribuisse Romani videntur : nimirum in omni re cum ipsis, tamquam liberis hominibus agebat.*

V. Nous avons dit qu'il avoit pris le gouvernement des Provinces & de l'Empire pour dix ans. Il prit aussi la qualité & la fonction de Censeur pour L. 54.
cinq ans, & puis pour cinq autres années. Aprés les dix années passées il se démettoit de l'Empire, & il témoignoit qu'on luy faisoit quelque violence quand on le forçoit de se charger encore du mesme fardeau pour dix ans. *Post hæc Augustus cùm Principatum de-* L. 55.
posuisset, hoc enim præ se ferebat, exacto decennio altero, invitus iterum suscepit. De là vint la coûtume des Empereurs suivans, de celebrer tous les dix ans, comme la renaissance & le renouvellement de leur dignité & de leur Empire : comme si ce n'eut esté que par une commission du Senat & du peuple, limitée à dix ans, qu'ils le gouvernoient. Auguste ne manqua pas de se démettre toûjours aprés dix ans, & de recevoir de nouveau la mesme charge, comme par une nouvelle élection. Tibere n'en usa pas tout à fait de mesme, car il n'attendit pas aprés les dix premieres années un nouveau decret du Senat & du peuple pour continuer le gouvernement. *Decem an-* L. 57.
nis imperii ejus exactis, ad resumendum id nihil decreto opus habuit : neque enim in decennia intercisum, quod Augustus fecerat, id gerere statuerat. Les Empereurs suivans imiterent Tibere, mais ils partagerent toûjours leur regne, en le renouvellant par quelque ceremonie, ou par quelque liberalité remarquable.

L. 67. L'Empereur Severe la dixiéme année de son regné donna à tous les soldats des gardes, & à tous les citoyens de Rome autant d'écus d'or qu'il avoit regné d'années.

Mais ce qui meritoit le plus d'estre icy rapporté de cet Auteur, est la harangue d'Auguste au Senat & au peuple, lors qu'il se dépoüilla de la puissance souveraine, leur rendit l'Empire, la liberté, & la Republique, resolu de vivre en particulier à l'avenir, & protestant qu'il n'avoit tant attendu de le faire, que pour leur remettre l'Etat entierement pacifié; qu'au reste il n'apprehendoit pas que personne luy fit le moindre outrage, personne n'en

L. 53. ayant jamais receu de luy. *Jam enim id Imperium omne depono, restituo vobis omnia protinus, arma, leges, provincias, &c. Quando fortuna, ut par fuit, pacem sinceram ac concordiam tranquillam vobis operâ meâ restituit, recipite jam nunc libertatem, & pristinam Reipublicæ formam.* Il est vray, que cet Historien estime, qu'Auguste n'en usoit de la sorte que par dissimulation, ne desirant rien plus que de continuer toûjours d'estre forcé à regir seul l'Empire. Mais on peut douter aussi, s'il n'y a point eu de malignité dans l'interpretation, que cet Auteur donne à l'action & aux paroles d'Auguste. Quand Auguste auroit usé d'artifice, nous comprendrions toûjours par son discours, que telle estoit la nature de l'Empire Romain, c'estoit comme le dépost de la liberté publique & de la puissance souveraine, remis entre les mains d'un seul, pour un temps, ou pour toûjours, selon que le bien & l'utilité des peuples le demanderoit. Auguste demeuroit d'accord de cette verité, par ses démissions reïterées de l'Empire, soit feintes, soit sinceres. Car le mensonge imite toûjours la verité, & la dissimulation découvre si non ce qui est, au moins ce qu'on confesse devoir estre. Enfin

quand il seroit constant, que ce n'estoit qu'une feinte & une adresse d'Auguste, il est clair que par cette civilité il s'engageoit à gouverner l'Etat non comme en estant proprietaire & Seigneur, mais comme dépositaire; & qu'il se reconnoissoit obligé à n'avoir que de la douceur, de la bonté, de l'amitié & des liberalitez sans mesures, pour le Senat & le peuple, qui se donnoient à luy, & qui renouveloient ce don magnifique de l'Empire tous les dix ans. Il s'engageoit à gouverner, comme devant rendre compte de l'Empire, aprés qu'il s'en seroit déchargé à la fin des dix ans.

VI. Je ne puis m'empescher de renouveller encore icy la reflexion, que j'ay déja faite plusieurs fois, & que les Lecteurs doivent toûjours avoir devant les yeux; que Dieu traçoit sur l'Empire Romain qu'il vouloit incorporer à son Eglise, comme sur une image de terre, des traits admirables, de toutes les plus excellentes vertus Chrestiennes, par lesquelles il vouloit un jour sanctifier cet Empire, en le rendant de terrestre celeste, & de Romain Chrestien. Car qu'y a-t-il de plus digne de la vertu Romaine, & qu'y a-t-il de plus conforme aux loix de la perfection Chrestienne, que de posseder les plus hautes dignitez, comme des déposts, comme des commissions, comme comptables, comme devant un jour s'en démettre, comme resolu de ne les tenir qu'autant de temps que le bien public le demandera.? Si le but de cette vertu est quelque chose d'humain, c'est la vertu Romaine; si c'est Dieu mesme, c'est la vertu Chrestienne.

Je finiray ce que je dois tirer de cet Historien, *L. 55.*
par cette autre remarque, qu'Auguste ayant achevé de bâtir son Palais à Rome, il le rendit public, soit parce que le peuple y avoit contribué des deniers publics, soit parce qu'il étoit souverain Pontife.

Perfectam domum suam Augustus totam publicam esse jussit, sive quod ad eam ædificandam populus pecuniam contulisset, sive quod Pontifex Maximus esset; ut simul in publicis, ac in propriis ædibus habitaret. Les Historiens estoient autrefois Philosophes & Theologiens. Les Lecteurs liront inutilement, je n'ose pas dire puerilement, l'histoire, s'ils ne font de frequens retours sur la Philosophie & sur la Theologie, & s'ils n'approfondissent le fond des choses, dont la surface flatte leur curiosité. Pourquoy l'Empereur est-il souverain Pontife, pourquoy faut-il que le public fasse les frais de son Palais, pourquoy son Palais est-il au public en mesme temps qu'il est à luy? Tout cela revient à ce grand principe de Religion, de Morale, & de Politique, que Dieu avoit étably les Empereurs Romains, comme les Peres, les Proviseurs, les Tuteurs, comme les amis, les protecteurs, & les bienfaicteurs par office de tous leurs sujets, plûtost que comme leurs Seigneurs, ou dominateurs. Rien n'estoit plus auguste, plus saint, plus sacré & plus sacerdotal que cette dignité ainsi instituée; ainsi rien n'estoit aux Empereurs qui ne fut au public; le public leur donnoit tout, & recevoit tout d'eux.

VII. Tacite confesse aussi, que les Empereurs se disoient, non Tribuns du peuple, mais Dépositaires de la puissance des Tribuns du peuple, pour donner un nom & un air populaire à leur supréme autorité; car les Tribuns du peuple estoient les défenseurs nez du peuple contre toutes les autres puissances. *Tiberius Tribunitiam potestatem Druso petebat.* *Id summi fastigii vocabulum Augustus respuit, ne Regis, aut Dictatoris nomen adsumeret, ac tamen appellatione aliqua cetera imperia præemineret.* Tacite dit ailleurs que Tibere fit semblant de refuser l'Empire, & voulut y estre comme forcé par le Senat; estimant que

Annal. L. 3. c. 56.

L. 1. c. 7. 11. 12.

que cette élection luy seroit plus honorable, que d'estre monté à cette dignité par la faveur de sa mere l'Imperatrice Livia, ou par la faveur d'Auguste: *Dabat & fama, ut vocatus electusque potiùs à Republica videretur, quàm per uxorium ambitum, & simili adoptione irrepsisse.* Je ne m'arresteray pas aux refus & aux délais artificieux de Tibere, si bien representez par Tacite. Je diray seulement, que ce caractere de gouvernement, cette disposition des Empereurs mesmes les plus dissimulez, de vouloir paroistre estre venus à l'Empire, plûtost par la vocation & l'élection du Senat & du peuple, que par le droit de la naissance, ou de l'adoption, marquoit admirablement que le gouvernement estoit comme essentiellement doux, humain & populaire.

Le Senat & le peuple de Rome n'estoit pas sans quelque passion secrete de rétablir l'ancien gouvernement de la Republique. C'estoit pour cela que la memoire de Drusus frere de Tibere leur estoit si chere, parce qu'on se persuadoit que si l'Empire luy fut venu, il l'eut rendu au peuple; de là venoit l'affection tendre qu'on avoit pour son fils Germanicus. *Drusi magna apud populum Romanum memoria, credebaturque, si rerum potitus foret, libertatem redditurus; unde in Germanicum favor & spes eadem.* Mais ce sont ces restes de desirs & d'affections qui demeurent au fond de l'ame, lors mesme qu'elle est persuadée & possedée de pensées & d'affections contraires, à cause du changement qui s'est fait dans le gouvernement public. Il estoit moralement impossible, qu'aprés les cent ans de dissentions, de guerres civiles & de proscriptions sous Sylla & Marius, sous Cinna & Carbo, sous les Triumvirs, l'Etat populaire se rétablit, ou se conservât long-temps. Les mesmes effroyables desordres fussent revenus; & eussent encore déchiré le corps de l'Empire. Le L. 1. c. 33.

genre humain n'estoit plus capable de cette grande liberté. Les vertus qui en faisoient un bon usage, la frugalité, la modestie, le desintereſſement, estoient tombées dans le mépris. Jule-Cesar & Auguste estoient persuadez de cette verité, & ils devoient l'estre. La grandeur de leur ame, le fond de leur clemence & de leur humanité, peut estre aussi le remords de leur ambition passée, les poussoit à vouloir se démettre de l'Empire. Les besoins de l'Empire mesme, & le juste desespoir de pouvoir rétablir la Republique, dans une si grande abondance de richesses, & dans une prostitution si publique à toutes les violentes passions, les contraignoit de se laisser forcer à en continuer le gouvernement. Les Historiens n'ont pas bien démeslé ces détours admirables de la Providence divine, qui ménageoit les passions des uns & les bontez des autres, avec tant de sagesse & de charité, qu'il en formoit le plus beau & le plus grand de tous les Empires, qui ayent jamais paru sur la terre, & le plus propre à allier par des nœuds indissolubles l'Empire de Jesus-Christ à son Eglise.

In Aug. c. 7. 53. VIII. Je pourrois confirmer par le témoignage de Suetone, une partie de ce qui a esté dit. Il ajoûte qu'Auguste ne voulut jamais souffrir le nom de Seigneur, *Dominus*; non pas mesme dans la bouche de ses enfans. *In Vesp. c. 12.* Il dit que Vespasien eut peine à recevoir, & ne receut que fort tard la puissance de Tribun du peuple, & le nom de Pere de la Patrie : *Ac ne Tribunitiam quidem potestatem, & Patris Patriæ appellationem nisi serò recepit.* Spartien dit qu'Adrien fit ses excuses, de ce qu'il avoit accepté l'Empire, que l'armée s'estoit hastée de luy donner, avant qu'il eut pû apprendre le jugement du Senat ; & il s'excusa sur la necessité de ne pas laisser l'Empire vacant trop long-temps. *Cùm ad Senatum scriberet,*

veniam petiit, quod de imperio suo judicium Senatui non dedisset, salutatus scilicet præproperè à militibus Imperator, quod esse Respublica sine Imperatore non posset. Il protesta souvent au Senat & au peuple, qu'il vouloit gouverner la Republique, comme en estant le dépositaire & l'administrateur, non le proprietaire, ny le Seigneur. *Et in Concione, & in Senatu sæpe dixit, Ita se Rempublicam gesturum, ut scirent populi rem esse, non propriam.*

Il y a bien plus de sujet de s'étonner, de ce que selon Spartien ce mesme Empereur, receut & exerça les Magistratures d'une grande multitude de villes particulieres; n'estant pas persuadé que sa qualité d'Empereur les effaçast & les comprit toutes. *In Hetruria Præturam Imperator egit. Per Latina Oppida Dictator, & Ædilis, & Duumvir fuit. Apud Neapolim Demarchus, Athenis Archon &c.* On ne peut nier que ce ne soient des marques d'un Empire complaisant & populaire.

Capitolin remarque que Pertinax fut le premier des Empereurs, qui eut receu le mesme jour qu'on l'avoit créé Empereur, le nom de Pere de la Patrie, l'Empire Proconsulaire, & le privilege qu'ils nommoient *Jus quartæ Relationis*, parce qu'ils avoient droit de proposer au Senat autant de sujets differents à déliberer, ce qui n'eut appartenu selon l'ancien droit qu'au Consul. *Primus omnium ea die qua Augustus est appellatus, etiam Patris Patriæ nomen recepit, nec non simul etiam Imperium Proconsulare, nec non jus quartæ Relationis.* Quoy que tous ces noms & tous ces privileges fussent tres-modestes, & conformes à un gouvernement populaire, la modestie des Empereurs ne laissoit pas de les ménager, & de ne les admettre que les uns aprés les autres. Alexandre Severe receut aussi en un mesme jour tous ces noms & tous ces pouvoirs augustes.

Mais Lampridius en donne cette raison, que les années précedentes les Empereurs avoient esté plusieurs fois nommez par les armées, & avec beaucoup de précipitation; aussi le Senat n'en avoit point esté content. On voulut donc prévenir les armées & donner tous les titres & tous les pouvoirs Imperiaux à Alexandre Severe, qui estoit déja Cesar, afin qu'il les tint du Senat. *Addito eo, ut Patris Patriæ nomen, & jus Proconsulare, & Tribunitiam potestatem, & jus quintæ Relationis deferente Senatu, uno die aßumeret.* Un peu plus bas, cet Empereur remercie le Senat d'avoir ajoûté à toutes ces qualitez celle de grand Pontife en un mesme jour.

IX. Nous n'avons rien dit de la qualité de Prince, qui donnoit l'exclusion à celle de Seigneur. C'est ce qu'en dit Pline dans le Panegyrique de Trajan: *Sedemque obtinet Principis, ne sit Domino locus.* Ce fut en ce sens qu'Auguste prit ce titre, luy qui regarda long-temps l'Empire comme un fardeau, dont il desiroit toûjours, & dont il demandoit souvent au Senat d'estre déchargé, si nous en croyons Seneque, qui fait sur ce sujet un discours admirable, auquel je renvoye le Lecteur, aussi bien qu'à l'éloge que Vellejus fait du gouvernement de ce mesme Prince.

Cap. 55.

Seneca. De brevit. vitæ. c. 5.

Vellej. c. 89.

CHAPITRE XX.

La douceur & l'humanité de la Monarchie Romaine, en mélant & incorporant toutes les nations en une, par la communication des mesmes avantages, & par les colonies.

I. Deux manieres de réünir & d'incorporer toutes les Provinces d'un Empire, à la ville Imperiale, où regne la douceur & la politesse.

II. La sage Providence de Dieu a toûjours mélé les vaincus avec les vainqueurs : les Capitales des Etats sont presque toutes habitées par des étrangers ; ainsi nul n'y est étranger selon Seneque ; Curiosité de l'esprit humain, comme un rayon de Divinité.

III. Vtilité admirable des transmigrations de nations entieres en d'autres pays, selon l'histoire sainte & profane.

IV. Rome augmentée & habitée de toutes les nations vaincuës. En cela Rome l'emporta sur les Atheniens & les Lacedemoniens.

V. Le Senat de Rome composé de l'élite de tout l'Empire.

VI. Les Romains à l'exemple des Grecs répandirent des colonies par tout le monde, & se mélerent par ce moyen avec toutes les nations ; quel avantage remportoit de là l'Empire & tout le genre humain, pour former un jour par tout la Cité de Dieu.

VII. Transports surprenans de diverses nations en d'autres pays. Quelle en estoit l'utilité.

VIII. Belles remarques d'Otton de Frisingue ; Cours des Empires, des arts, des sciences, conforme au cours des Astres d'Orient en Occident.

IX. Quelles raisons on peut alleguer de ce cours merveilleux.

X. Suite des raisonnemens d'Otton de Frisingue, & de l'avenement du Fils de Dieu, Monarque éternel, au commencement de la Monarchie Romaine sous les Cesars.

I. CEtte matiere n'a esté touchée qu'en passant, & elle demande un peu plus d'étenduë & d'attention. Rien n'estoit plus convenable, ny plus propre à civiliser toutes les nations du monde, & à les rendre plus vertueuses, plus pacifiques & plus heureuses, que de les méler toutes avec celle qui tenoit l'Empire, & qui estoit par consequent la plus polie & la plus achevée de toutes. Or il y avoit deux manieres de méler les nations, & de les incorporer avec l'Italie & avec Rome ; sçavoir en envoyant dans toutes ces Provinces des colonies Romaines, ou en recevant à Rome & dans l'Italie les naturels de ces nations, & les y faisant joüir des mesmes avantages que les Romains mesmes.

II. Seneque nous a déja dit, qu'il n'y auroit jamais eu d'Empire, si une sage Providence n'avoit mélé les vaincus avec les vainqueurs. *Quod hodie esset Imperium, nisi salubris Providentia victos permiscuisset victoribus?* Mais ce Philosophe découvre admirablement ailleurs cette verité importante & peu considerée neanmoins, que la plûpart des hommes qui s'imaginent le bannissement comme une peine, se bannissent eux-mesmes de leur païs, & accourent de tous costez pour faire leur séjour dans les grandes villes, sur tout dans la capitale de l'Empire; & que la plus grande partie des habitans de la capitale sont des étrangers, ce qui fait que personne n'y est plus étranger. L'ambition, la curiosité, le trafic, les offices, les études, les emplois, les spectacles, les arts, les sciences, les grandes recompenses de la vertu y attirent une infinité de monde de toutes parts. *Aspice hanc frequentiam, cui urbis immensæ tecta sufficiunt. Maxima pars illius turbæ patria caret, ex municipiis & coloniis suis, ex toto denique orbe terrarum confluxerunt. Alios adduxit ambitio, alios necessitas officii publici, alios imposita legatio, alios luxuria opulentum & oppartunum vitiis locum quærens, alios liberalium studiorum cupiditas; alios spectacula; quosdam traxit amicitia, quosdam industria, latam ostendendæ virtuti nacta materiam. Nullum non hominum genus concurrit in urbem, & virtutibus & vitiis magna pretia ponentem.* Ce n'est pas la seule ville Imperiale qui est la patrie commune de tous les hommes. Toutes les grandes villes sont à proportion peuplées d'une foule d'étrangers. *Ab hac civitate discede, quæ velut communis patria potest dici; omnes urbes circumi, nulla non magnam partem peregrinæ multitudinis habet.*

De Ira. L. 2. c. 34.

De Consol. ad Helu. c. 6.

Ce Philosophe remarque que l'instabilité de l'esprit peut avoir contribué à ces changemens de lieux; mais qu'il y a plus d'apparence, que l'esprit de

l'homme tenant du Ciel & de la Divinité mesme, il aime à tout voir, à tout parcourir, & à se trouver present à tout le monde. *I nunc & animum humanum ex iisdem, quibus divina constant, compositum seminibus, molestè ferre puta transitum & migrationem, cùm Dei natura assidua, & citatissima commutatione, delectet se, vel conservet.* Je ne sçay si cette raison a autant de solidité que d'éclat.

III. Mais ce Philosophe passe à l'histoire, & y trouve des raisons de ces changemens d'autant plus solides, qu'elles sont conformes à nos Ecritures. Les deux captivitez des deux Royaumes d'Israël & de Juda furent des exils communs de toute une nation, & deux exils également salutaires aux peuples exilez, & à ceux dans les terres desquels on les transportoit. La vexation & l'affliction ouvrent l'esprit & le cœur : *Vexatio dabit intellectum*, dit Isaïe. *Isaia. c. 28. v. 18.* Dieu avoit prédit par plusieurs de ses Prophetes, que les Juifs ne se convertiroient entierement, que lors qu'il les auroit retirez de leur païs, où ils se noyoient dans les délices, & qu'il les auroit transportez dans l'Assyrie & dans la Chaldée. Leur conversion parfaite s'y fit en effet, & ils ne retomberent jamais depuis dans l'idolatrie. Les Medes, les Perses & les Chaldéens profiterent beaucoup de ce transport des Israëlites en leur païs. La religion, la doctrine & les bons exemples des Juifs, sur tout de leurs Prophetes firent des changemens prodigieux dans le Palais mesme & sur la personne des Princes. Ce qui ne nous permet pas de douter, que les particuliers n'eussent aussi quelque part à cet avantage. Voila quelle utilité la Providence divine tiroit de ces transports des nations entieres, dont Seneque parle dans la suite du mesme discours, où il fait un long dénombrement de toutes sortes de peuples, qui avoient passé en des païs éloignez, & de toutes

sortes de païs où estoient venus habiter des peuples étrangers. Les peuples, dit-il, & les nations entieres ont changé de séjour, Que veulent dire tant de villes Greques dans les païs des Barbares? que veut dire la langue des Macedoniens, qu'on parle dans quelques endroits de l'Inde & de la Perse? Le Pont, la Scythie & tout le Nort nous fait voir des villes Greques. On voit une foule d'Atheniens dans l'Asie. La seule ville de Milet, a produit & a tiré de son sein soixante & quinze colonies. Toute la coste d'Italie vers le Midy estoit ce qu'on nommoit la grande Grece. Les Toscans viennent d'Asie. Ceux de Tyr ont habité dans l'Afrique; les Pheniciens dans l'Espagne; les Grecs se répandirent dans les Gaules; les Gaulois dans la Grece. Ces transmigrations de peuples entiers, ne sont-ce pas des exils publics? *A cælestibus te ad humana converte. Videbis gentes populosque mutasse sedem. Quid sibi volunt in mediis Barbarorum regionibus Græca urbes? Quid inter Indos Persasque Macedonicus sermo? Scythia & totus ille ferarum indomitarumque gentium tractus, civitates Achaiæ Ponticis impositas littoribus ostendit. Atheniensis in Asia turba est. Miletus septuaginta quinque urbium populum in diversa effudit. Totum Italiæ latus, quod infero mari alluitur, major Græcia fuit. Thuscos Asia sibi vindicat. Tyrii Africam incolunt, Hispaniam Phœni, Græci se in Galliam immiserunt, in Græciam Galli. Omnes istæ populorum transportationes, quid aliud quàm publica exilia sunt?*

Toute l'histoire profane est remplie de ces transmigrations de diverses nations toutes entieres en d'autres païs. Ainsi il a esté bon d'apprendre de Seneque, quelles sont les réflexions utiles qu'on y peut faire. Ce qu'il nous en dit ne convient pas mal avec l'Ecriture, qui parle aussi des deux transmigrations des Israëlites, comme d'un exil, &

comme d'une peine à laquelle Dieu les condamna, non comme un Juge severe, mais comme un pere charitable, & un sage Medecin, qui punit par des amertumes salutaires les fausses douceurs, dont les malades avoient abusé. Ces exils de tant de differens peuples estoient fondez sur des raisons tres-differentes; dont Seneque en touche plusieurs dans la suite du mesme discours. Je ne considereray icy que celle qui est de mon sujet, elle consiste en plusieurs avantages que la Providence divine procure par ce moyen au genre humain. Les hommes grossiers & sauvages s'apprivoisent & se polissent, les polis & les habiles se communiquent; les arts, les sciences & les commoditez de la vie se répandent: la religion & les bonnes mœurs font du progrés; & quoy que ce ne soit pas toûjours la meilleure religion, ou la meilleure morale, qui passe dans les païs incultes, elle est toûjours meilleure, & plus approchante de la verité que celle qui y regnoit. Car il faut observer que ce sont les Hebreux, les Pheniciens, les Egyptiens, les Grecs & les Romains, qui ont esté les plus polis des premiers siecles, & que ce sont eux aussi qui ont envoyé le plus grand nombre de peuplades & de colonies. Si la ville de Milet, selon Seneque & Pline, avoit envoyé soixante & quinze colonies Greques, que devons-nous penser des autres villes tant soit peu considerables? Les peuples grossiers & ignorans n'ont pas formé des colonies; mais ils ont fait de grandes irruptions dans des païs policez, & s'ils en ont esté d'abord repoussez, ils s'y sont enfin placez; & quoy que victorieux d'abord, ils se sont avec le temps soûmis aux loix & à la police des vaincus, mieux policez qu'eux.

IV. Les premiers accroissemens de la ville de Rome se firent par la réünion de divers peuples avec

les habitans de Rome. Ce fut comme Romulus traita avec les Sabins, ils quitterent leur ville, & vinrent habiter avec leurs gendres dans celle de Rome.
Flor. l. 1. c. 1. *Secutaque res mira dictu, ut relictis sedibus suis novam in urbem hostes demigrarent, & cum generis suis avitas opes pro dote sociarent.* Le Roy Tullus-Hostilius aprés avoir ruiné Albe, en transporta tous les habitans à Rome, afin que la ville d'Albe pût paroistre n'avoir pas tant esté ruinée, qu'incorporée à celle de
Ibid. c. 3. Rome. *Albam diruit cum priùs omnes opes urbis, ipsumque populum Romam transtulisset; prorsus ut consanguinea civitas non periisse, sed in suum corpus rediisse*
L. 1. c. 33. 45. *rursus videretur.* C'est ce qu'en dit Florus. Tite-Live en dit autant, & ajoûte, qu'Ancus-Marcius ayant pris Politorium sur les Latins, en transporta aussi tous les habitans à Rome, qui se trouva par consequent également habitée des anciens Romains, de ceux d'Albe, des Sabins & des Latins. *Secutus morem Regum priorum, qui rem Romanam auxerant, hostibus in civitatem accipiendis &c.* Le Roy Servius persuada à tous les habitans du païs Latin de bastir un temple de Diane à Rome conjointement avec les Romains, pour estre comme un centre d'unité & un lien de confederation pour eux tous.

L'Empereur Claude fit un jour observer, que les Atheniens & les Lacedemoniens n'avoient pû donner, ny de la durée, ny de l'étenduë à leur Empire, parce qu'ils regardoient ceux qu'ils avoient vaincus comme des étrangers : au lieu que Rome par une pratique toute contraire & tres-sage, faisoit en un mesme jour des ennemis de Rome ses citoyens. *Quid aliud exitio Lacedæmoniis & Atheniensibus fuit, quamquam armis pollerent, nisi quod victos pro alienigenis arcebant? At conditor noster Romulus tantùm sapientia valuit, ut plerosque populos eodem die hostes, dein cives haberet.* C'est ce qu'en dit Tacite. Ce fut

cette douceur & cette conduite bienfaisante, qui fit de Rome la capitale & la maistresse du monde; selon Claudien dans les loüanges qu'il donne à Rome, où il dit qu'elle fut plûtost la mere que la maistresse de l'univers.

Hæc est in gremium victos quæ sola recepit,
Humanumque genus communi nomine fovit,
Matris, non dominæ ritu; civesque vocavit,
Quos domuit; nexuque pio longinqua revinxit.

Le Poëte Rutilius en dit à peu prés autant.

Fecisti patriam diversis Gentibus unam;
Profuit injustis te dominante capi.
Dumque offers victis proprii consortia juris,
Urbem fecisti, quod priùs orbis erat.

V. Lipse remarque, que le Senat de Rome estoit De Magnit. Rom. l. 4. c. 2. composé de ce qu'il y avoit de grand & de noble dans toutes les Provinces; & que c'estoit pour cela que Symmachus disoit, que le Senat estoit la plus illustre portion du genre humain. *Pars melior humani generis Senatus.* Que Cassiodore disoit que le Senat estoit la fleur de tout le genre humain: *Quidquid humani generis floris est, habere Curiam decet.* Que l'Auteur du Panegyrique disoit que Rome estoit la Reine du monde, parce que tous les Seigneurs qualifiez de l'Empire estoient devenus ses Senateurs. *Sensisti Roma te tandem arcem omnium gentium & terrarum esse reginam, cùm ex omnibus Provinciis optimates viros Curiæ tuæ pigneraveris; ut Senatus dignitas, non nomine, quàm re esset illustrior, cùm ex totius orbis flore constaret.* On disoit aussi de Jule-Cesar, qu'aprés avoir triomphé des Gaulois, il en avoit fait des Senateurs. *Cæsar Gallos in triumphum duxit, idem in Curiam.* Sueton. c. 80.

On ne pouvoit rien desirer ny de plus humain, ny de plus utile, ny de plus glorieux, soit aux vainqueurs, soit aux vaincus, que de faire des uns &

des autres un mesme corps, un mesme Senat, afin que les vaincus devinssent aussi à leur tour les maîtres & les Princes de l'Empire, & que toutes les nations eussent sujet de desirer d'estre vaincus de la mesme maniere, pour ne faire avec les vainqueurs qu'un corps d'Empire, où tout fut égal.

VI. Si les Romains surpasserent les Grecs en ce point, ils les imiterent dans la multitude des colonies qu'ils envoyerent de tous costez. Seneque vient de nous faire un grand dénombrement des colonies Greques en Asie, en Scythie, en Espagne, en Afrique, en Italie, enfin par tout le monde. Or cette multitude de colonies, & le progrés de l'Empire, qui se faisoit par ce moyen, supposoient une douceur toute extraordinaire dans ceux qui en avoient la principale conduite. Cornelius Nepos parle de la colonie que les Atheniens envoyerent dans la Chersonese, dont le chef fut le celebre Miltiades. Il n'y prit pas la qualité de Roy, mais il y en eut toute l'autorité & toute la puissance, parce qu'il regna par justice, par amour & par bienfaits. *Erat inter eos dignitate regia, quamvis carebat nomine; neque id magis imperio, quàm justitia consecutus.* Et plus bas: *Perpetuam obtinuerat dominationem, tyrannusque fuerat appellatus, sed justus. Non erat enim vi consecutus, sed suorum voluntate, eamque potestatem bonitate retinuerat.*

De Magn. Rom. l. 1. c. 6. Lipse fait voir que Sylla envoya selon Appien vingt-trois legions en diverses colonies, ce qui feroit six-vingt mille hommes. Jule-Cesar envoya vingt mille bourgeois de Rome à Capouë. Suetone dit qu'il envoya estant Dictateur quatre-vingt *C. 42.* mille hommes en colonies au delà des mers. *Octoginta civium millibus in transmarinas colonias distributis.* Aussi luy fallut-il chercher de nouveaux moyens pour repeupler la ville. Corinte & Carthage furent

les principales de ces colonies. Auguste envoya six-vingt mille hommes en diverses colonies. Lipse dit que dans l'Italie il y avoit cent cinquante colonies Romaines, soixante dans l'Afrique, trente dans l'Espagne, & à proportion dans les autres provinces. Ce qui avoit fait dire à Seneque, que le peuple Romain habitoit par tout où il avoit vaincu. *Populus Romanus quot colonias in omnes provincias misit? Ubicumque vicit Romanus, habitat.* *De Consol. ad Helu.* Appien dit que les Romains prenoient une partie des terres de ceux qu'ils avoient vaincus dans l'Italie, & la donnoient à des citoyens Romains qu'ils y envoyoient habiter. *Romani nunc hos, nunc illos Italiæ populos superando, ac subjiciendo, partem agri iis auferebant, atque oppida & colonos condebant; aut si oppida opportunè jam condita, hos inducebant.* *L. 1. Bell. Civ.*

Cette police estoit également aimable & admirable, par ce mélange continuel & reciproque des Romains & des étrangers, qui faisoit enfin que les étrangers devenoient tous Romains. Car estant receus en Italie & à Rome, & y joüissant des mesmes avantages que les naturels, ils devenoient Romains; & les Romains allant en foule habiter dans les provinces, y formant de grandes villes, & s'y familiarisant avec ceux du païs, ils en faisoient autant d'images de la ville de Rome & de l'Italie. Ainsi Rome recevant dans son sein les habitans de tout le monde, & envoyant de son sein des habitans par tout le monde, elle devenoit la mere & la patrie de tout le genre humain, & formoit sur la terre la plus belle image qu'on pût se figurer de la Cité de Dieu sur la terre & dans le Ciel, avec les differences que nous avons plusieurs fois remarquées, & qui se reduisent aux deux amours differens, l'amour humain & l'amour divin. Car Tacite nous apprend qu'on prenoit soin d'envoyer en colonie *Annal. L. 14. c. 27.*

les legions toutes entieres avec tous leurs Officiers, afin que dans ces païs éloignez elles pussent former un corps de Republique, par leur union & par leur concorde. *Olim universæ legiones deducebantur cum Tribunis & Centurionibus, & suis cujusque ordinis militibus, ut consensu & charitate Rempublicam efficerent.*

VII. On transportoit aussi quelquefois des nations étrangeres d'un païs en un autre. Tacite dit que les Sicambres furent transportez de leur païs
Annal. l. 12. c. 39. dans les Gaules, *Sicambri excisi, & in Gallias trajecti.* Suetone dit qu'Auguste transporta les Sicambres
Suet. in Aug. c. 21. en Gaule : *Sicambros dedentes se traduxit in Galliam.* Lipse dit qu'il en transporta quatre cens mille, au rapport d'Eutrope, qui parle des Allemans, *Quo bello quadraginta millia captivorum ex Germania transtulit, & super ripam Rheni in Gallia collocavit.* Lipse
De magn. Ro. l. 1. c. ult. dit que le Roy Tigranes, à qui Pompée fit la guerre, avoit transporté trois cens mille habitans de Cilicie & de Cappadoce, dans l'Armenie & dans la Mesopotamie, pour y mieux peupler ces provinces desertes, & les peupler d'hommes mieux qualifiez.

Ces transmigrations de nations entieres peuvent avoir des utilitez tres-considerables, elles peuvent aussi n'estre qu'un effet du caprice du Prince. Justin dit que Philippe Roy de Macedoine, faisoit passer les peuples & les villes d'un lieu en un autre, selon qu'il luy plaisoit de rendre les lieux, plus ou moins
Justin. habitez. *Ut pecora pastores, nunc in hibernos, nunc in æstivos saltus trajiciunt ; ita populos & urbes, ut illi vel replenda, vel derelinquenda quæque loca videbantur ad libidinem suam transtulisse.* Les bergers en usent ainsi envers leurs troupeaux, non par bizarrerie, mais par le seul motif de l'utilité des troupeaux. Philippe devoit agir par le mesme principe. Alexandre son fils suivoit cette regle, dans le dessein qu'il avoit formé selon Diodore de Sicile, de faire passer plusieurs

nations d'Europe en Asie, & d'Asie en Europe, afin de les allier & de les unir plus étroitement les unes aux autres, par les liens du commerce, de l'amitié & du mariage. *Ut civitatum aliarum in alias migrationes fierent, itemque hominum trajectiones ex Asia in Europam, ex hac in illam &c. Ut gentes connubiis, commerciis, & amicitiâ inter se jungeret.* Lips. ibid.

Pompée aprés avoir donné la chasse aux Pirates, qui s'estoient rendus formidables sur toute la mer Mediterranée, les retira bien loin des mers & des lieux maritimes, les engagea au labour de la terre, & depuis cette nation ayant esté tres-fidele & tres-pacifique, on a eu sujet d'admirer autant la sagesse de Pompée que sa valeur. *Nec fidelior in posterum reperta gens ulla est. Idque prospectum singulari consilio ducis, qui maritimum genus à conspectu longè removit maris, & Mediterraneis agris obligavit.* Ce sont les termes de Florus. L'entreprise de l'Empereur Probus ne fut, ny moins sage, ny moins heureuse; quand il transporta cent mille Bastarnes de leur païs dans les terres de l'Empire Romain. Leur fidelité depuis fut constante. *Centum millia Bastarnarum in solo Romano constituit, qui omnes fidem servaverunt.* C'est ce qu'en dit Vopiscus, qui ajoûte que ce mesme Empereur ne réüssit pas, quand il voulut faire un semblable transport des Gepides & des Vandales. L. 3. c. 6.

VIII. Je finiray ce traité des Monarchies, par la remarque d'Otton Evesque de Frisingue, qui a observé que le cours des Empires, des sciences, des lettres, & de la religion, a esté aussi bien que celuy des astres, de l'Orient à l'Occident. Car toutes les sciences passerent de Babylone dans la Palestine, & dans l'Egypte, où Abraham Chaldéen de naissance les porta, & de l'Egypte dans la Grece. Et les Empires prirent leur cours de Babylone à la Medie,

puis en Perse, de là en Macedoine, & de là à Rome. Quant aux lettres Joseph le dit clairement. *In pretio habitus Abraham ab Ægyptiis, ut qui magnam tam intelligendi, quàm eloquendi, docendique facultatem præ se ferret, & numerorum scientiam & siderum benignè illis communicavit. Nam ante Abrahami ad se adventum Ægyptii rudes erant hujusmodi disciplinarum; quæ à Chaldæis ad Ægyptios profectæ, hinc ad Græcos tandem pervenerunt.* Et quant aux Empires l'histoire universelle du monde fait foy, que leur cours a esté d'Orient en Occident. *Omnis humana sapientia, vel potentia, ab Oriente ordiens, in Occidente terminari cœpit.* Ce sont les paroles d'Otton de Frisingue, qui ajoûte, que la religion a pris le mesme cours; car si elle a esté autrefois plus florissante dans l'Orient, c'est l'Occident à present où elle a de plus d'éclat. *Haud mireris potentiæ, seu sapientiæ ab Oriente ad Occidentem translationem, cùm de religione itidem factum eniteat.*

L. 1. c. 9.

Otto Frisin. Chron. l. 5. Præfat.

IX. Il n'est pas étonnant que les Empires, les lettres & la religion ayent pris le mesme cours, puis qu'il est évident que ces trois choses ont beaucoup de connexion, & que ce ne sont jamais les barbares, mais les nations les plus spirituelles & les plus habiles, qui sont aussi plus propres à commander & à maintenir la religion. Mais ce qui peut nous surprendre, c'est ce cours d'Orient en Occident. Je sçay que quelques-uns ont crû que le Soleil s'approchant de la terre, & augmentant sa chaleur, avoit brûlé les nations Orientales & les avoit renduës inhabitables aux lettres & à l'Empire, & y avoit rendu les Occidentales plus propres, parce que c'estoit l'excés du froid, qui avoit auparavant rendu leurs esprits & leurs terres incultes & steriles. Mais cette approche du Soleil est apparemment chimerique, & il y a bien plus de probabilité, à dire que

Campanella in Astronomicis.

tout

tout a commencé en Orient par la deſcente de l'Arche en Armenie, & par les ordres que Noé receut de Dieu, & qu'il donna à ſes enfans de peupler toute la terre, ce qu'ils commencerent de faire en tirant de l'Orient en Occident.

X. Le meſme Otton de Friſingue repreſente auſſi en peu de mots les meſmes raiſons que nous avons touchées, pourquoy Jeſus-Chriſt eſt venu au monde au commencement de la Monarchie des Ceſars, & pourquoy la plus puiſſante de toutes les Monarchies a eſté donnée à Rome. Il dit que le monde eſtoit plus éclairé & plus uny qu'il n'avoit jamais eſté ; plus éclairé par les lumieres ou des Iſraëlites, ou des Philoſophes ; plus uny par les armes Romaines, & ainſi plus diſpoſé à recevoir un Roy univerſel & éternel pour tout le monde, qui eſtoit la ſageſſe meſme. *Itaque data eſt primò lex, quæ infirmis auditoribus conveniret ; & quæ teneram mundi ætatem non ſolido cibo, ſed lacte aleret. Deinde paulatim creſcente ac proficiente, tam ex ſocietate ſimul commanentium hominum, quàm ex collatione eorumdem ad leges condendas ſapientia, Philoſophorumque mediante doctrina ; cùm jam totus mundus tam virtute Romanorum inclinatus, quàm ſapientiâ philoſophorum informatus eſſet, fuiſſentque hominum ingenia ad altiora vitæ præcepta capeſſenda habilia, Salvatorem omnium in carne apparere, novaſque mundo leges condere decuit.* Et pour le temps de la Monarchie naiſſante des Ceſars, voicy les paroles de ce ſçavant Prelat : *Hoc jam quod ſuprà diſtuli, ſolvendum puto, Quare unius urbis imperio totum orbem ſubjici, unius urbis legibus totum orbem informari Dominus orbis voluerit. Primò ut ad majora intelligenda promptiores ac capaciores eſſent mentes hominum. Secundò ut his modis unitis unitas commendaretur fidei ; quatenus unius urbis terrore ad unum hominem colendum homines univerſi conſtricti, unam quoque fidem*

In Prolego L. 3. Chron.

tenendam, cæleſtemque in ea non hominem tantùm, ſed authorem omnium colendum ac adorandum Deum addiſcerent.

Voila comme la Monarchie des Ceſars avoit réüny tous les hommes en un ſeul Empire, à l'obeïſſance du ſeul Empereur, dans le ſiecle le plus éclairé, & plus fecond en grands hommes, afin d'accoûtumer le genre humain à une Monarchie ſpirituelle, plus auguſte & plus aimable. Enfin Rome fut exaltée ſur toutes les autres villes du monde, parce qu'elle devoit eſtre le trône principal de l'Egliſe, qui doit étendre ſon Empire ſpirituel juſqu'aux extrémitez du monde, & juſqu'à la fin des ſiecles. *Ut locus qui propter Principis Apoſtolorum Cathedram, ſuper univerſam foret principaturus Eccleſiam, gentium quoque, unde fideles congregandi erant, antè perficeret Monarchiam. Pulcrè igitur eadem urbs, antea fuit caput mundi, quæ poſtmodum futura fuit caput Eccleſiæ.*

Le regne de Jeſus-Chriſt eſt un regne ſpirituel de ſageſſe & de juſtice, de verité & de charité; il ne laiſſe pas de regner temporellement par les Princes Chreſtiens, auſquels il a voulu donner le plus grand de tous les Empires temporels, ce qu'il n'avoit pas fait avant ſon Incarnation, afin que ce grand Empire ſur la terre ſoit un gage de celuy qu'il leur prépare dans le Ciel. *Ut ſecurior de regni cæleſtis promiſſione fieret Eccleſia, regnum ei temporale regnorum omnium maximum tradidit; ſicque paulatim civitas Dei creſcens, ad ſummum apicem atque Monarchiam profecit.* Chron. l. 3. c. 4. *Et notandum quod ante incarnationem ſuam civitas Dei ad plenum honorata non fuit. Poſtmodum verò cùm aſſumptam carnem ad cælos attolleret, & quaſi accepto regno juxta parabolam, regnum ſuum, id eſt Eccleſiam, ad ſummum faſtigium, quo altius nihil in terra, provexit. Ut per hoc civibus mundi, ſe non ſolum Deum cæli, ſed & Dominum orbis*

ostenderet ; civesque suos Patriæ dulcedinem ex peregrinationis prosperitate doceret appetendam. Voila comme ce saint & sçavant Evesque nous apprend à lire & à écrire l'histoire, avec plus d'attention aux ressorts invisibles de la Providence divine, qu'aux mouvemens & aux changemens divers qui passent devant nos yeux. Tous les Empires du monde ont tendu à faire connoistre & à faire attendre l'Empire de Jesus-Christ, le regne temporel de l'Eglise est un gage du regne éternel qui luy est préparé. Aprés l'Incarnation du Verbe & son élevation dans le Ciel avec son corps, son Empire a esté de jour à autre plus glorieux sur la terre, plus étendu, plus respecté, plus aimé, pour nous apprendre qu'il est le maistre du Ciel & de la terre, & que tout nostre pelerinage sur la terre nous conduit insensiblement aux douceurs éternelles de nostre patrie celeste.





LIVRE SECOND, DE LA RELIGION DES HISTORIENS PROFANES,

Par rapport aux Ecritures & à la Religion Chreſtienne.

CHAPITRE PREMIER.

Que les Hiſtoriens ont connu le ſeul vray Dieu; qui gouverne tout par ſes Anges; qui donne & oſte les Empires; qui eſt cette puiſſance infinie, à qui on donna quelquefois le nom de Fortune & de Deſtin.

I. Paroles & preuves d'Herodote, que c'eſt le ſupréme Dieu qui fait tout, par luy-meſme, ou par ſes Anges.

II. La meſme doctrine chez Thucydide.

III Le meſme témoignage d'une ſeule ſupréme Divinité, & des Anges, qui ſont ſes Miniſtres & Preſidens ſous ſes ordres au gouvernement de tout cet univers, attribué par Xenophon à Cyrus.

IV. Denys d'Halicarnaſſe debite à peu prés la meſme doctrine.

V. Sentimens de Plutarque, qui excelloit également dans la Philoſophie & dans l'hiſtoire.

VI. Preuves que tous les grands Monarques avoient reconnu

& reveré de leurs offrandes le Createur de toutes choſes, qu'on honoroit dans le Temple de Ieruſalem.

VII. Preuves tirées de Tite-Live.

I. COMME nous avons traité ailleurs de la Religion des Poëtes, & que celle des Hiſtoriens ne peut pas eſtre fort differente, nous tâcherons de n'eſtre pas longs dans les éclairciſſemens que nous avons à donner de celle-cy. Dans ce chapitre & dans le ſuivant, nous renfermerons ces trois points importans, que ſelon les Hiſtoriens Dieu gouverne tout par ſes Anges, qu'il établit & affermit les Empires, ou les détruit quand il luy plaiſt, enfin qu'il eſt cette puiſſance ſecrete & invincible, qu'on nommoit quelquefois la Fortune & quelquefois le Deſtin.

Pour le premier point Herodote fait dire à Solon dans les inſtructions qu'il donnoit à Chreſus, que toutes les choſes de ce monde ſont dans une agitation perpetuelle, comme ſi ce Dieu qui les a en ſon pouvoir, eſtoit envieux & jaloux de leur ſtabilité. *Me gnarum omne numen invidum eſſe & turbulentum*, τὸ θεῖον πᾶν ἐὸν φθονερόν τε, καὶ ταραχῶδες; *interrogas de rebus humanis? In multo enim tempore multa videntur, quæ nemo velit videre &c.* Chreſus perdit ſon fils, qui fut tué par ſon hoſte, & auſſi-toſt il adreſſa ſa priere à Jupiter, qui expie les crimes, & qui protege les amateurs de l'hoſpitalité. Δία καθάρσιον &c. ἐπίστιόν τε, καὶ ἑταιρήϊον. Et quand Chreſus voulut ſe juſtifier devant Cyrus, il rejetta toute cette guerre ſur les Dieux, ou les demons qui l'y avoient pouſſé. *Ego iſtud feci, tuo proſpero, meo infauſto dæmone*; εὐδαιμονίῃ, κακοδαιμονίῃ. *Author horum fuit Græcorum Deus*, ὁ Ἑλλήνων Θεὸς, *qui me ad bellum impulit. Iſta ut fierent, dæmoni cordi fuit.* Il dit plus

L. 1. c. 32. 44.

L. 1. c. 87. 91.

bas, que les Dieux mesmes ne peuvent éviter ce que le Destin a resolu. *Sortem fato destinatam defugere, Deo quoque est impossibile.* Chresus promet à Cyrus de luy estre toûjours fidele, parce que Jupiter
L. 1. c. 207. l'a soûmis à son pouvoir; *Jupiter me tibi tradidit.* Un
210. peu plus bas, un demon donne à Cyrus des Prognostiques de sa mort; *Dæmon ei portendebat, ipsum ibi*
L. 6. c. 57. *mortem oppetiturum.* Mais rien n'est plus beau que le discours d'un habitant de l'Hellespont, qui demanda à Jupiter, en luy adressant sa priere, lorsque Xerxes passa ce détroit de mer, Pourquoy il avoit voulu en quelque maniere se travestir en Persan, & se couvrir de la figure & du nom de Xerxes, pour désoler toute la Grece, puis qu'il pouvoit bien le faire par luy-mesme. *O Jupiter, quidnam tu sub specie viri Persæ & accepto Xerxis pro Jovis nomine, Græciam è sedibus suis exturbare vis, omnes homines ducens; cum etiam citra hoc tibi id facere liceret?*

II. Il est évident que toutes ces expressions reviennent à faire connoistre un Dieu souverain, sous le nom de Jupiter, de Destin, ou de Dieu, & un tres-grand nombre d'Anges, de Dieux inferieurs ou de Demons, comme ses Ministres; & à confesser que toutes choses se font par la volonté de Dieu & par le ministere de ses Anges. Thucydide dit que le Roy Archidamus prit à témoin les Dieux
L. 2. p. 147. & les Heros protecteurs du païs: *Primùm Deos &*
L. 4. p. 311. *Heroes indigenas contestari cœpit his verbis, Dii, quot-*
L. 5. p. 365. *quot agri Platæensis Præsides estis, & Heroes, testes estote.* Et plus bas: *Deos & Heroas indigenas*, ἐγχωρίους, *testabor.* Il est dit ailleurs que dans les sermens on s'engageoit à quelque chose, si les Dieux, ou les Heros n'y mettoient obstacle; *Nisi Deorum vel Heroum aliquod impedimentum intercederet.* Ainsi il pouvoit survenir un empeschement divin: κώλυμα θεῖον. Les Payens associoient les ames des grands hommes

aprés leur mort, aux Dieux, ou aux Anges, sous le nom de Heros, & leur donnoient quelque part au gouvernement du monde.

III. Xenophon dit que Cyrus avec ceux de sa suite sortant de la Perse, pour entrer dans la Medie, adressa le premier sa priere aux Dieux & aux Heros, qui presidoient à la Perse, puis à ceux de la Medie. *Deos & Heroas presides terræ Persidis precati, ut se propitii benignique deducerent, fines transierunt. His autem transitis cùm rursus Deos presides Medorum regionis precati essent &c.* Quant Cyrus porta ses armes dans l'Assyrie, il commença par prier Jupiter, les Dieux & les Heros du lieu. *Rem sacram Jovi primùm Regi, deinde Diis ceteris fecit. Deos & Heroas terram Assyriorum incolentes sacrificiis placavit. Rursum Jovi Patrio rem divinam fecit, nec si quis alius se Deorum offerret, ullum neglexit.* Daniel vivoit au temps mesme de Cyrus, & il nous a aussi pleinement instruit de la distribution des Anges en divers gouvernemens sur la terre, il nous a distingué l'Ange des Perses, celuy des Macedoniens, & celuy des Israëlites. Pour cette expression *Jovi Patrio*, elle est tres-commune dans les Historiens, & elle pourroit estre sortie des Israëlites; les Ecritures font foy, que les Patriarches faisoient gloire de ne reconnoître que le Dieu de leurs peres. *Deus Patris mei.* Aprés la victoire Cyrus remercie les Dieux: *Deos laudibus prosequor, quod victoriam adepti simus.* Cyrus ayant appris par une vision miraculeuse le temps de sa mort, alla sacrifier à Jupiter & aux autres Dieux sur une haute montagne selon la coûtume des Perses, *Jovi Patrio, Soli, & Diis ceteris, in summis montium jugis, qui Persis sacrificandi mos est, rem divinam fecit.* Ce sacrifice estoit une action de graces pour toutes ses prosperitez passées: *Jupiter Patrie, tuque Sol, & vos Dii universi, magnas vobis gratias ago &c.* Il con-

Cyrop. l. 2. pag. 38.

L. 3. p. 79.

L. 4. p. 87.

L. 8. p. 233.

noissoit le seul vray Dieu, mais il luy donnoit mal à propos le nom de Jupiter. Il connoissoit les Anges, mais il leur donnoit sans raison les noms des Astres, dont ils sont les moteurs, & non les ames. Il sacrifioit aux Anges, parce qu'il ne sçavoit pas que cette sorte d'honneur fut reservée à Dieu, à qui il
Hist. Græc. L 7. p. 647. n'avoit garde d'égaler les Anges. Cet Historien parlant ailleurs d'un combat general des Grecs, dit que Dieu voulut que le succés en fut tel, *Deus illum eventum dedit:* que les uns & les autres crûrent estre demeurez victorieux, & se retirerent avec beaucoup de joye,

L. 1. p. 63. L. 4. p. 207. IV. Denys d'Halicarnasse confesse que la nature des Dieux est bien-heureuse & immortelle; mais il ne nie pas qu'il n'y ait outre cela des demons capables de passions charneles, comme tenant le milieu entre les Dieux & les hommes. Chez luy Brutus in-
L. 4. p. 275. voque les Dieux tutelaires & les Demons, *Dii patrii terræ hujus benigni præsides, vosque Genii.* δαίμονες, *qui patrum nostrorum curam sortiti estis.* Ailleurs une embuscade ne réüssit pas, parce que Dieu s'y oppo-
L. 5. p. 302. sa: *Sed Deus,* τὸ δαιμόνιον, *noluit has illis insidias suc-*
L. 6. p. 402. 403. *cedere.* Et ailleurs encore, *Tot malis liberati Dei beneficio:* ὑπὸ τοῦ δαίμονος. *Fortuna & Deo duce, qui nos à periculis servant.* Τυχὴν καὶ Θεὸν ἡγεμόνας ποιησάμενοι. *Deos Dæmonesque testati illis committunt vindictam.* Et
L. 8. p. 513. ailleurs s'adressant aux Dieux tutelaires, *Vos quoque Dii Penates, & Lares patrii, Geniique hujus loci Præsides, valete.* C'est Dieu qui inspire les bons
L 9. p. 566. desseins, *Si illorum animos ad meliora Deus instigat.* ὁ Θεὸς ἐπὶ τὰ κρείττω ἄγει τὸν νοῦν. Ce seroit fait des
L. 10. p. 634. hommes, si Dieu ne les regardoit avec pitié: *Nisi Deus aliquis propitius innocentes respiceret.* Dieu pousse les hommes aux bons conseils, & les livre aux
L. 11. pag. 696. mauvais desirs: *Si Deus te ad saniora consilia ducit, hæc satis superque dicta sunt: sin ad deteriora, frustra*

forent quæ dicenda restant. Et au mesme endroit chacun invoque aprés les Dieux les ames de ses ancêtres : *Majorum Genios*, *προγόνων δαίμονας*, *quibus post Deos secundos honores & gratias unà persolvimus.* Reconnoissant les ames immortelles, ils les élevoient à une partie des fonctions des Anges, sur tout à l'égard de leur famille, aprés leur sortie du corps.

V. Plutarque dans son traité du Silence des Oracles, rapporte une opinion fort receuë de ceux qui distinguoient les Dieux, les Demons ou les bons Genies, les Heros ou les Demidieux, & les hommes, comme quatre degrez de natures intelligentes. Or ils élevoient ces intelligences du degré inferieur au superieur selon leurs merites, ou les rabaissoient selon leurs fautes. D'où il s'ensuit qu'ils mettoient un Dieu supréme, moderateur & juge de toutes ces natures raisonnables & libres. Plutarque dit plus bas, que les Philosophes nouveaux ont beaucoup préjudicié à la beauté de la Philosophie, & de la sagesse des hommes, quand ils ont cherché les causes de tout ce qui se passe dans le monde, dans les mouvemens, ou dans les diverses impressions des corps : au lieu que les Poëtes & les Theologiens de l'Antiquité s'arrestoient à Jupiter seul, qui fait tout, & meut tout ; soit seul, soit avec le ministere des Anges, & des causes secondes. *Cùm quivis ortus duas habeat causas, antiquissimi Theologi atque Poëtæ, soli præstantiori animum advertere dignati sunt. Scilicet commune hoc omnibus rebus accinentes. Principium Jupiter, medium Jovis, omnia ab ipso.* *Ζεὺς ἀρχὴ, Ζεὺς μέσσα, Διὸς δ' ἐκ πάντα πέλονται.* *Ad naturales autem & necessarias causas numquam accesserunt. Posteriores Physici à pulcherrimo illo aberravere principio.* Ainsi la Philosophie ancienne aussi bien que l'ancienne histoire se conformant à nos Ecritures, avoit toûjours un seul, vray & souverain Dieu, à qui elle

attribuoit tout, ne regardant les Anges que comme ses ministres.

L. De sui laude. Plutarque loüe ailleurs la modestie de Python, qui fit une action qui attira sur luy beaucoup de loüanges; & de peur qu'elle n'attirast aussi l'envie, il protesta que Dieu en estoit l'auteur, & qu'il n'en avoit esté qu'un foible instrument. *Hæc Deorum aliquis fecit, nos manus ei utendas dedimus.* Sylla avoit le mesme dessein, quand il prit le nom de Fortune: car l'envie s'attache à la vertu des hommes, ou à leur valeur, non aux faveurs des Dieux. Plutarque dit que Dieu se sert des méchans, comme de bourreaux pour punir d'autres méchans. *Deus, δαιμόνιον, quibusdam malis, tamquam carnificibus usus est, ad sumendas de aliis malis pœnas.* Il dit ailleurs, que comme Homere donnoit Minerve à Ulysse pour son guide, & pour sa garde, Socrate avoit un Genie tout semblable qui l'éclairoit, & l'assistoit.

De his qui sero à numine corripiuntur.

De Socratis Genio.

VI. Dion Casse dit, que Dieu & la Justice vouloit, que les parricides de Jule-Cesar leur bienfaicteur, perissent tous malheureusement. *Ita justitia postulabat, & Deus volebat.* τὸ δίκαιον, ἐ τὸ δαιμόνιον. Cet Historien fait dire à Auguste, que la procréation des enfans estoit un ouvrage divin, & que c'étoit ce grand Dieu créateur de l'Univers, qui avoit pour cela créé & distingué les deux sexes: *Primus iste ac maximus, qui nos condidit Deus, humanum genus in duas partes cùm secuisset, masculam & muliebrem, amorem eis indidit;* ce qui a fait que les Poëtes ont attribué aux moindres Dieux la generation de quelques enfans. Adrien fit bastir un temple à Jupiter dans la mesme place, où estoit le temple de Dieu, comme s'il eut connu avec Auguste, que sous ce nom de Jupiter, on entendoit le souverain des Dieux & le créateur de toutes choses. Adrien ne pouvoit former d'autre jugement, puisque la plûpart des grands

L. 48.

L. 56.

L. 69.

Rois avoient sacrifié eux-mesmes, ou avoient fait sacrifier pour eux au Dieu du temple de Jerusalem, qu'ils sçavoient estre adoré, comme le Créateur & le Seigneur universel de toutes choses. Je laisse Nabuchodonosor, Cyrus, Darius, Alexandre le grand, Ptolemée Philadelphe, Auguste, Tibere, & plusieurs autres, que nous avons nommez en parlant de la Monarchie des Grecs.

VII. Tite-Live dit qu'un heureux accident pour la ville d'Antium, montroit bien que les Dieux veilloient pour sa conservation. *Credo rem Antiatem diuturniorem manere, Diis cordi fuisse.* L. 6. c. 29. N'estoit-ce pas le Dieu supréme que Quintius avoit dans l'esprit, quand il attribua à Jupiter Empereur la gloire d'avoir pris neuf villes : *Signum Jovis Imperatoris in Capitolium tulit :* C'estoit une Statuë emportée de Palestine, que Quintius porta au Capitole, avec cette inscription nouvelle, *Jupiter atque Divi omnes hoc dederunt, ut T. Quintius Dictator oppida novem caperet.* L. 25. c. 29. Quand Marcellus eut pris Syracuse, les Préteurs de cette ville luy dirent, que les Dieux luy en avoient donné la gloire. *Gloriam captæ nobilissimæ pulcherrimaque urbis Græcarum Dii tibi dederunt.* L. 28. c. 11. Tous les esprits des peuples estoient prévenus de cette pensée, que tous les biens & tous les maux venoient des Dieux, aussi recevoient-ils comme de leur part tous les prognostiques qu'on leur en donnoit. *Cùm omnium secundorum adversorumque causas in Deos verterent, multa prodigia nunciabantur.* Les imprudences, où tombent souvent les grands Princes, sont attribuées à Dieu, qui les prive alors de sa lumiere : *Nisi Dii Regi mentem ademissent.* L. 44. c. 6. Vellejus Paterculus dit la mesme chose ; *Quippe ita se res habet, ut plerumque cui fortunam mutaturus est Deus, consilia corrumpat :* c'est à dire que Dieu laisse renverser l'esprit des Princes, dont il veut pour leurs crimes renverser les trônes.

CHAPITRE II.

Que Dieu établit & détruit, étend, ou accourcit; donne & oste les Empires. Qu'il est luy seul la Nature, la Fortune & le Destin, selon les Historiens Grecs & Latins.

I. Excellentes paroles d'Herodote sur le soin que Dieu prend de rabaisser toute la gloire de ses créatures.

II. Preuves & exemples de ce mesme Historien, qui montre, que tous les changemens dans les grands Etats, viennent de Dieu & de ses Anges.

III. Preuves de Xenophon, que c'est Dieu qui fait & ordonne tout.

IV. Comment selon Denys d'Halicarnasse c'est Dieu qui donne la victoire, & que neanmoins c'est une loy éternelle que les plus vaillans commandent aux lâches.

V. Autres témoignages de Plutarque & d'Arrien. Ce qu'Appien dit de Scipion.

VI. Remarques sur le nom de Dieu & de Demon, diversement attribué, & sur la feinte de Scipion. Platon, Lacedemone.

VII. Les demandes visibles de la Providence divine sur Rome & sur Annibal, remarquées par Florus.

VIII. Nouveaux exemples & nouveaux preceptes de tout rapporter à Dieu, tirez de Tite-Live, de Vellejus, de Pline le Ieune.

IX. Que les Historiens, aussi bien que les Poëtes sous le nom du Destin & de la Fortune, ont entendu la Providence du Dieu veritable & supréme. Belles paroles de Seneque.

X. Aristote confirme tout cela.

XI. La nature mesme nous porte à attribuer à Dieu seul les choses, où nostre sagesse & nostre industrie a le plus de part, parce que nous ne tenons tout cela que de Dieu seul. Preuves tirées des Historiens.

I. Cette matiere a esté legerement touchée dans quelques endroits du chapitre precedent. Il est bon de luy donner un peu plus d'étenduë dans celuy-cy. Herodote fait un discours sur cette

matiere, qui seroit capable de nous surprendre, si nous n'estions déja prévenus, & si nous n'avions pris soin de prévenir nos Lecteurs de cette pensée, que les plus belles lumieres de la Theologie Chrestienne & de nos divines Ecritures, ont esté écrites dans le fond de nos ames par le Créateur mesme qui les a formées; & elles y brilleroient continuellement, si le peché ne les avoit obscurcies, & n'avoit détourné ailleurs nostre attention. Cet Historien dit que la foudre du Ciel frappe les plus grands & les plus forts d'entre les animaux, & épargne les petits; renverse les palais élevez & les arbres, qui portent leur teste trop haut; parce que Dieu aime à rabaisser & à humilier tout ce qui s'éleve. De là vient qu'une petite armée en défait d'autres beaucoup plus grandes, quand Dieu comme jaloux de leur élevation & de leur fierté, leur imprime la terreur & l'effroy. De là viennent les chûtes de tant de personnes éminentes en dignité, parce que Dieu ne veut pas que nous ayions trop bonne opinion de nous-mesmes, & que nous nous flattions d'une grandeur qui n'appartient qu'à luy. *Vides ut prægrandia animalia fulmine Deus ferit, nec sinit insolescere, parva verò nihil lædit. Vides ut magna semper ædificia, magnasque arbores hujusmodi fulminum tela percutiunt? Gaudet enim Deus eminentissima quæque deprimere. Unde & ingens exercitus ab exiguo profligatur, quoties Deus iis quibus invidet, aut metum incutit, aut tonitruum. Propterea quidam secus ac dignitas sua postulabat, in calamitatem inciderunt; quia Deus neminem alium quàm seipsum, sinit magnificè de se sentire.* Quand Herodote dit que Dieu est envieux de l'élevation & de la grandeur des hommes, il ne veut dire autre chose, que ce qui est si souvent repeté dans les Ecritures, qu'il est jaloux de sa gloire, & ne peut souffrir que ses creatures manquent à la luy rendre toute entiere.

L. 7. c. 5.

II. Or le principal point de la gloire de Dieu, eſt ce pouvoir de donner, ou d'oſter, d'augmenter, ou de diminuer, de conſerver, ou de renverſer les grands Etats. Xerxes confeſſa que la tranſlation de l'Empire des Medes aux Perſes, & l'affermiſſement de l'Etat des Perſes, eſtoit l'ouvrage de Dieu.
L. 7. c. 9. *Quemadmodum à majoribus natu accipio, ex quo Imperium hoc à Medis eripuimus, Aſtyage per Cyrum amoto, numquam conquievimus, ſed ita nos Deus agit,* Θεὸς ὕτω ἄγει, *& ſibi obſequentibus multa in melius confert.* A quoy il ajoûte les conqueſtes de Cyrus, de Cambyſe, & de Darius ſes predeceſſeurs. L'hi-
C. 17. 18. ſtoire qu'Herodote rapporte enſuite, d'un ſonge reiteré, qui obligea Xerxes d'entreprendre la conqueſte de la Grece, & Artabanus à ne l'en plus diſſuader; montre que les Hiſtoriens eſtoient perſuadez, que les grandes entrepriſes ſe devoient faire, & ſe faiſoient en effet par une impulſion divine.

L. 8. c. 109. Quand Themiſtocle voulut empeſcher les Grecs de pourſuivre Xerxes, qui avoit pris la fuite, de peur que le deſeſpoir joint aux forces qui luy reſtoient, ne jettaſt la Grece dans un plus grand danger que celuy dont elle venoit de ſortir; il leur fit entendre, que ce n'eſtoit nullement leur valeur, qui avoit remporté un ſi grand avantage ſur les Perſes; mais que c'eſtoient les Dieux & les Heros qui avoient eſté comme touchez de jalouſie, & n'avoient pû endurer qu'un auſſi méchant homme que Xerxes, eut la domination de l'Europe & de l'Aſie; luy qui avoit outragé la nature & les Dieux, s'en prenant à la mer & aux temples. *Non inſequamur eos fugientes. Neque enim nos iſta effecimus, ſed Dii pariter & Heroes, qui inviderunt, unum eſſe virum Aſiæ Regem & Europæ, qui ſit impius & ſceleratus, qui ſimulacra Deorum incendit, qui mare cecidit flagellis, & compedes in illud dejecit.* Il n'y aura point de con-

trarieté dans cette narration, si nous considerons que Dieu chastie les méchans, les uns par les autres, comme nous avons appris dans le chapitre précedent. Ainsi Xerxes fut excité pour aller humilier la vanité des Grecs, en désolant leur païs, leurs villes & leurs temples, & en les contraignant de se sauver sur leurs vaisseaux; & à son tour Xerxes fut humilié par la perte d'un combat naval & par une fuite honteuse; & Dieu seul demeura sur le trône de sa gloire, regardant une foule innombrable d'hommes vains & superbes, se défaire & se couvrir les uns les autres d'opprobres, & de confusion.

III. Xenophon met dans la bouche de Cyrus cette admirable maxime; que ceux qui n'ont pas assez d'empire sur eux-mesmes, pour se resoudre & se porter au travail, tombent sous l'empire des autres, qui leur devient enfin bien plus penible. Si les diligens dominent aux paresseux, les vaillans aux lâches, c'est Dieu, c'est la loy de justice qui le veut, & qui le fait ainsi. *Cùm quisque cogitat, alium fore qui rem gerat & pugnet, licèt ipse segniter agat; tum verò scire vos volo hujusmodi hominibus universis omnia simul adversa imminere. Atque hoc ipsius quodammodo Dei opus est. Is enim illis qui sibi ad elaborandum res bonas & egregias, imperare labores nolunt, alios dat, qui imperent.* Cyrus veut qu'on rende graces aux Dieux de la victoire, qui l'élevoit à l'Empire. *Deos laudibus prosequor, quod victoriam salvi & incolumes adepti simus, &c. Nunc ut accepti Deo. & fortes, & moderati viri, cœnam instruite, Diis libate &c.* Et ailleurs, *Cuicumque nostrum victoriam Deus dederit;* ὅτῳ ἂν ὁ Θεὸς νίκην διδῷ. Et plus bas, *Gadatas & Gobrias Deos venerati sunt, quod de impio Rege pœnas sumpsissent.* Voila comme Cyrus subjugua l'Empire & la ville de Babylone, devint Monarque de l'univers, & transfera l'Empire des Babyloniens

Cyroped. L. 2. p. 51.

L. 4. p. 87. 88.

L. 7. p. 175. 192.

aux Perses, en reconnoissant que Dieu estoit l'auteur de toutes ses victoires, & le distributeur des palmes & des sceptres.

IV. Denys d'Halicarnasse nous avoit déja dit, que c'estoit une loy generale & éternelle, que les plus vaillans commandassent aux plus foibles. *Lege*
L. 1 p. 5. *universali ac sempiterna receptum est, inferiores parere*
L. 6. p. 545. *præstantioribus.* Et ailleurs, *Dii nobis adsunt, milites, &c. Cùm sciatis Deos pugnæ futuros socios, fortes præstate vos. Quippe qui noveritis eos opem à Diis impetrare, qui fortiter dimicant, suaque promptitudine quidquid possunt, ad victoriam conferunt, non eos qui pericula defugiunt &c.* Comment est-il veritable que Dieu donne la victoire aux plus forts, puisque leur seule force semble pouvoir la leur donner sur les lâches? Herodote nous a dit, que Dieu prend plaisir à donner l'avantage à de petites armées sur d'autres plus nombreuses, afin d'humilier l'orgueil de celles-cy, en les frappant d'une terreur panique. Ainsi ce n'est pas la seule valeur, ny la seule multitude de troupes aguerries qui donne la victoire, mais la modestie, & l'humble confession, que le sort des batailles dépend uniquement de Dieu. Mais si cela est, comment est-ce que la loy éternelle donne l'Empire aux vaillans sur les lâches? C'est que si la valeur n'est accompagnée de religion & de confiance en Dieu, elle se dissipe elle-mesme par ses emportemens, & par les terreurs imprevuës que Dieu luy suscite.

V. Plutarque dit que l'Orateur Cyneas demandoit
In Pyrrho. au Roy Pyrrhus, à quoy luy serviroit la victoire, quand Dieu la luy auroit donnée? *Si Deus superare concesserit nobis &c.* Et que Pyrrhus luy repartit, que la victoire que Dieu luy donneroit, seroit un degré pour en obtenir une autre. *Tantùm Deus victoriam & successum tribuat.*

Arrien

Arrien asseure, que Dieu voulant mettre fin à l'Empire des Perses, & le donner aux Macedoniens, fit avancer Darius avec son armée en un lieu, où le grand nombre de ses troupes luy fut inutile: *Ac fortasse Deus illum eo loci adduxit, ubi nec equitatus magni usui esse posset nec infinita multitudo &c. Oportebat enim Asiæ imperium Persis à Macedonibus eripi.* Or quand Dieu destine l'Empire à une nation, ou à un Prince, il luy donne auparavant cette valeur & cette sagesse, qui est necessaire pour le conquerir. Aussi Arrien dit que le nom d'Alexandre vola par toute la terre, & que ce ne fut pas sans une providence particuliere de Dieu, qu'un homme si accomply & si incomparable fut donné au monde. *Quocirca non absque Numine ejuscemodi hominem terris datum existimaverim, cui nemo omnium mortalium par fuit.* L. 2. L. 7.

Appien dit que les victoires du jeune Scipion dans l'Espagne, venoient de ce que tout le monde estoit persuadé, qu'il y estoit envoyé de Dieu, & qu'il ne faisoit rien que par les ordres du Ciel. *Opinione omnium à Deo mitti creditus, & divinitus omnia gerere, vicit egregiè.* Il asseure plus bas, que Scipion tenoit cet avantage de son ayeul, à qui on croyoit qu'un Genie faisoit connoistre l'avenir. *Certa opinione concepta, eum nihil sine Numine gerere; quod & olim ejus avo Scipioni creditum est futura prædicere.* De bell. Pun.

VI. Si cet Historien, & quelques autres de ceux qui ont esté alleguez, confondent souvent ces deux noms de Dieu, & de Demon, Θεὸς, Δαιμόνιον, il ne faut pas en estre surpris. Nous avons déja dit, que l'Ecriture mesme de l'ancien Testament, attribuë assez indifferemment le nom de Dieu aux Anges, qui parlent souvent, comme si c'estoit la Personne divine qui parlast elle-mesme. La raison est que c'estoit toûjours Dieu qui parloit, ou immediate-

ment, ou ce qui estoit plus ordinaire, par l'entremise d'un Ange. Quant au nom de Demon, Δαιμόνιον, les anciens l'ont tres-souvent appliqué aux bons Anges, & à Dieu mesme. Enfin pour lever toutes les difficultez qui peuvent naistre sur ce passage d'Appien, nous dirons ailleurs, qu'apparemment Scipion feignoit des communications secretes avec Dieu, & se servoit de cet artifice pour encourager ses soldats. Mais nous sçavons que le mensonge imite, ou contrefait toûjours la verité. Il est d'ailleurs évident, que le sentiment commun de Scipion & des soldats, estoit que pour faire de grandes choses, il falloit recevoir une lumiere & une force extraordinaire du Ciel. Si cette préoccupation n'avoit pas esté generale dans les esprits, & si la nature mesme ne la leur avoit imprimée, ny Scipion n'auroit pas feint, ny les soldats n'auroient pas esté faciles à se laisser ainsi surprendre.

L. 3. De legibus. Platon passe plus avant, & il témoigne, que c'estoit Dieu mesme qui destinant aux Lacedemoniens un assez grand Etat, avoit formé leur police, leur donnant deux Rois au lieu d'un, un Senat de vingt-huit Vieillards & deux Ephores, ou Inspecteurs, qui devoient veiller sur les Rois mesmes, afin que le gouvernement fut un sage temperament de la Monarchie & de l'Aristocratie. *Deus quispiam vestri curam habens, geminam vobis ex unica Regum generationem constituit &c.*

VII. Les Historiens Latins ont absolument esté dans les mesmes sentimens. Florus fait une description ingenieuse de divers Genies des sept Rois de
L. 1. c. 8. Rome, & dit que Dieu les avoit ainsi ménagez,
Ibid. c. 13. pour le bien & le progrés de l'Etat. *Quadam fatorum industria, tam variis ingenio Regibus, ut Reipublicæ ratio & utilitas postulabat.* Si Rome fut reduite aux dernieres extrémitez par les Gaulois, c'est que

Dieu vouloit éprouver le courage & la vertu des Romains dans les adversitez, pour sçavoir s'ils seroient dignes de l'Empire du monde : *Ea certè fuit vis calamitatis, ut in experimentum datam putem divinitus; scire volentibus immortalibus Diis, an Romana virtus imperium orbis mereretur.* Aprés la bataille de Cannes, Annibal eut pû prendre Rome en cinq jours, s'il eut sceu aussi bien user de la victoire, comme il avoit sceu vaincre; ou plûtost s'il n'eut trouvé un obstacle invincible, dans le destin de Rome, dans son mauvais Genie, & dans l'aversion que les Dieux commençoient à avoir de Carthage. *Tum quidem illum, ut dici vulgò solet, aut fatum urbis imperaturæ, aut ipsius mens mala, aut aversi à Carthagine Dii in contrarium abstulerunt.* Quand Annibal eut de plus violens desseins contre Rome, il en fut écarté par une tempeste effroyable, qu'on ne pouvoit attribuer qu'à la Providence de celuy à qui la souveraine disposition des victoires & des Empires est reservée. *Quid ergo miramur, moventi castra à tertio lapide Annibali iterum ipsos Deos, Deos inquam, nec fateri pudebit, restitisse? Tanta enim ad singulos illius motus vis imbrium effusa est, tanta ventorum violentia coorta, ut divinitus hostem summoveri non è cælo, sed ab urbis ipsius mœnibus & Capitolio videretur.* Voila ce qui se passa à trois milles de Rome. D'où vient qu'Annibal confessoit, que Dieu luy ostoit toûjours *ou l'occasion ou la pensée de prendre Rome.* Nous avons déja remarqué, que la continuation des victoires sembloit estre comme une chaîne qui lioit les occasions & les presentoit les unes aprés les autres, pour faire passer les armes Romaines d'Italie en Grece, de là en Asie, enfin en Afrique, & au reste de l'Europe : *Quasi industria, sic adgubernante fortuna, ultro se suggerentibus causis.*

L. 2. c. 6.

L. 2. c. 8.

VIII. La vocation particuliere de chaque Roy

à la couronne, eſtoit également dépendante de la volonté de Dieu, ſelon les Hiſtoriens, qui n'oublient preſque jamais de parler des augures qu'on conſultoit dans ces occaſions, pour ſçavoir la volonté du Ciel. Voicy les paroles de l'Augure qui prioit Jupiter, de faire connoiſtre par quelque ſigne, ſi ſa volonté eſtoit, que Numa fut fait Roy de Ro-
Liv. l. 1. me : *Jupiter Pater, ſi fas eſt hunc Numam Pompilium,*
c. 18. *cujus ego caput teneo, Regem Romæ eſſe, uti tu ſigna nobis certa adclaraſcis.*

Vellejus Paterculus dit, que les proches d'Auguſte avoient beau le diſſuader de ſe porter pour heritier de Jule-Ceſar, parce que le Deſtin l'appelloit
L. 2. c. 4. infailliblement à l'Empire : *Sed adſerebant ſalutaria Reipublicæ terrarumque orbis fata conditorem conſervato-*
Hiſt. l. 3. *remque Romani nominis.* Tacite dit que Domitien
c. 74. ayant eſté préſervé d'un grand danger, fonda une Chapelle à Jupiter, avec ce titre, *Jovi Conſervatori :* & eſtant parvenu à l'Empire il baſtit un Temple au meſme Jupiter, avec ce titre, *Jovi Cuſtodi.*

Pline le Jeune dit dans ſon Panegyrique à Trajan, qu'un bon Prince, & ſemblable aux Dieux, eſt le plus riche preſent, que les Dieux puiſſent faire aux hommes ; & quand juſqu'alors on auroit douté, ſi les Rois eſtoient donnez du Ciel, on ne pouvoit douter de Trajan qui eſtoit un Prince ſi accompli, & qui avoit eſté élû, & adopté par Nerva dans le
Cap. 1. Capitole meſme. *Quod enim præſtabilius, aut pulcrius munus Deorum, quàm caſtus, & Diis ſimillimus Princeps? Ac ſi adhuc dubium fuiſſet, fortè caſuque Rectores terris, an aliquo Numine darentur, Principem tamen noſtrum liqueret divinitus conſtitutum. Non enim occulta poteſtate fatorum, ſed ab Jove ipſo coram ac palam re-*
C. 52. *pertus. electus eſt, quippe inter aras & altaria.* Trajan ne ſouffrit plus qu'on ſe crût redevable à ſa bonté, des bienfaits qu'on recevoit de luy ; il voulut qu'on

en rendit graces à Jupiter seul, qui luy faisoit faire le bien qu'il faisoit, & qui l'avoit luy-mesme donné à l'Empire. *Simili reverentia Cæsar, non apud Genium tuum bonitati tuæ gratias agi, sed apud Numen Jovis Optimi Maximi pateris; illi debere nos quidquid debeamus, illius quod benefacias muneris esse, qui te dedit.* Vopiscus dit, que quand Probus fut fait Empereur, on adressa une priere presque semblable à Jupiter, qu'il donnast aux prieres de tout l'Empire un Empereur digne de l'Empire, tel que Probus seroit, si par l'assistance des Dieux il ne diminuoit rien de la vertu qu'il avoit jusqu'alors fait éclater: *Jupiter Optime Maxime, Juno Regina, &c. date hoc Senatui, P. Q. R. date militibus, date sociis, atque exteris nationibus, impe et, quemadmodum militavit.*

IX. Pour le troisiéme point, sçavoir que le Destin, & la Fortune, à qui les Historiens attribuënt les changemens d'Empire, ne pouvoit estre dans leur esprit qu'une vertu divine, secrete, invisible & toute-puissante, qui prévoit tout ce qui nous paroist impréveu, & regle avec une sagesse incomprehensible aux hommes, tout ce qui leur paroist fortuit & dereglé. Cette matiere a esté traitée au long en parlant des Poëtes. On croira facilement, que les Historiens ont esté dans les mesmes sentimens qu'eux. Je pourrois ajoûter beaucoup d'endroits excellens de Plutarque & de Denys d'Halicarnasse, de Tite-Live & de Tacite. Ces Historiens confondent souvent la Destinée & la Fortune, & donnent à l'une & à l'autre des qualitez, que la lumiere naturelle nous apprend estre reservées à Dieu seul. Seneque dit fort sagement, que Jupiter, la Nature, la Fortune, le Destin, ne sont que les noms divers du vray Dieu. *Quid aliud est Natura, quàm Deus, & divina Ratio, toti mundo, & partibus ejus inserta? Jovem illum, & Optimum, & Maximum* De Benef. L. 4. c. 7. 8.

ritè dices, & Tonantem & Statorem. Si hunc Náturam vocas, Fatum, Fortunam, omnia ejusdem Dei nomina sunt, variè utentis sua potestate.

Seneque le Naturaliste dit fort sagement, que les anciens n'ont pas esté si insensez, que de croire que la statuë de Jupiter Capitolin lançast le tonnerre; mais qu'ils ont donné ce nom, & consacré ce Temple à ce Dieu qui est l'ame, l'esprit & le maistre du monde, à qui tous les noms peuvent convenir, & qu'on peut aussi appeller la Providence & le Destin.

Natural. Quæst. l. 2. c. 45. *Ne hoc quidem crediderunt, Jovem qualem in Capitolio, & in ceteris ædibus colimus, mittere manu fulmina. Sed eumdem quem nos Jovem intelligunt, custodem, rectoremque universi, animam ac spiritum, mundani hujus operis dominum, & artificem, cui nomen omne convenit. Vis illum Fatum vocare? Non errabis. Hic est, ex quo suspensa sunt omnia, causa causarum.*

Eudemio. L. 7. c. 14. X. Aristote insinuë la mesme chose, quand il dit, que les hommes appelloient fortunez ceux qui parvenoient à de grandes richesses, ou à de hautes dignitez, non par la raison & par la sagesse humaine, mais par une puissance superieure. Or il n'y a que la puissance & la sagesse de Dieu qui soit au dessus de la raison & de la sagesse de l'homme. *Quid scientia præstantius est nisi Deus? Quocirca veteres dixerunt fortunatos, qui sine ratione ad agendum impellerentur, nec velle ipsis confert. Principium enim habent, & intellectu, & voluntate præstantius.*

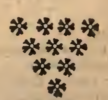
XI. Ce n'est pas que les Historiens ne rapportent des rencontres heureuses, où la sagesse humaine a eu beaucoup de part, & où on n'a pas laissé de consacrer des Temples à la Fortune. Mais cela venoit de ce qu'on estoit fort justement persuadé, que la prudence des hommes, quelque grande qu'elle nous paroisse, est assez souvent insuffisante, & sujette à des égaremens, ou à des contre-temps. Ainsi

l'instinct naturel & la conviction secrete de l'ignorance & de l'impuissance des hommes pour toutes les choses un peu difficiles, portoit les peuples à attribuer les succez heureux, à une vertu invisible, plus sage & plus puissante que les hommes, qu'on nommoit quelquefois Dieu, quelquefois la Fortune, d'autrefois le Destin. C'est une reflexion qu'on pourra faire dans la plûpart des occurrences, où les Historiens parlent de la Fortune, ou des autels dressez à la Fortune. Les hommes y avoient usé de beaucoup de sagesse & de valeur. Ainsi il n'y avoit rien de fortuit. Mais nostre raison se porte naturellement à attribuer plûtost à Dieu qu'à nous, tout ce que nous voyons réüssir, quoy que nous y ayions employé tous nos soins & toutes nos lumieres.

Cornelius Nepos dit, que les Macedoniens eurent autrefois reputation, d'estre les plus vaillans de tous les hommes; aprés les Macedoniens cette gloire passa aux Romains, & c'est une maxime generale & constante parmy les hommes, que ceux qui ont possedé l'Empire, ont esté les plus valeureux de tous. *Macedones milites eâ tunc erant famâ, qua nunc Romani feruntur. Etenim semper habiti sunt fortissimi, qui summa imperii potirentur.* Les Romains l'emporterent en valeur sur toutes les nations du monde, mais leur sagesse, leur fortune, & leur religion égalerent leur valeur. Les plus intrepides à la guerre, n'ont pas laissé d'implorer, & de faire implorer pour eux le secours de Dieu. Vopiscus remarque que l'Empereur Aurelien écrivant au Senat, demanda qu'on fit des prieres publiques, parce que les plus forts & les plus courageux sont ceux que Dieu assiste le plus, & qui luy demandent plus ardemment son assistance: *Audivimus litteras, quibus rogavit opem Deorum, quæ numquam turpis est, ut vir fortissimus adjuvetur.* Toute l'histoire Romaine fait *In Eumene.*

foy, combien les Romains se creurent redevables de leur grandeur à la Fortune.

Plutarque dit dans le livre de la Fortune des Romains, qu'Ancus Marcius Roy de Rome, fut le premier qui y dédia un Temple à la Fortune. Les Dames Romaines luy en dédierent un autre à l'occasion de Coriolanus. Aprés la mort de Jule-Cesar on dédia un Temple à la Fortune Forte, dans les jardins qu'il avoit leguez au peuple : parce que ce vaillant homme avoit toûjours beaucoup présumé de la Fortune. Auguste se loüoit aussi beaucoup de la Fortune : & il ne crût pas pouvoir rien souhaiter de plus grand à celuy qu'il aimoit le plus, que la valeur de Scipion, la grace de Pompée & sa fortune. Ces deux Cesars nous font voir, que le plus vaillant, & le plus sage des Princes, ont crû estre beaucoup redevables à la Fortune. Bien loin que comme Pline l'a pensé, cette confiance au secours de la Fortune, vint de quelque doute de la Divinité, toute l'idée qu'on avoit de la Fortune, estoit celle de la Divinité mesme, ou d'une sagesse & d'une puissance superieure à celle des plus sages & des plus puissans d'entre les hommes ; que l'on nommoit quelquefois Fortune, parce qu'on ignoroit pour qui elle seroit plus liberale de ses graces & de son secours.



CHAPITRE III.

Que selon les Historiens la vraye Divinité estoit honorée sous le nom de la Pudicité, de la Vertu, de l'Intelligence, de la Foy, de la Paix. Et que le culte de la Divinité par ces vertus & par les sacrifices, commence, soûtient, & conserve les Empires.

I. Preuve tirée de Xenophon & de Socrate, que les idées de toutes les vertus, qui dominent sur les esprits de tous les hommes, sont des idées de la vraye Divinité, qui peut elle seule dominer sur toutes les natures intelligentes.

II. Autres preuves de cela tirées de Plutarque. Pourquoy tous les Legislateurs ont prétendu que leurs Loix venoient de Dieu.

III. Selon Polybe la Verité est une divinité supréme.

IV. Diverses preuves de ce qui a esté proposé, tirées de Tite-Live. Preuve que sous le nom de Pudicité on entendoit & on honoroit la vraye Divinité.

V. Que les Empires ne commencent, ne subsistent & ne s'augmentent que par la religion & par le culte de Dieu. Qu'il faut démêler dans toutes les Histoires, ce qui y est coulé de la superstition, & ce qui y venoit du fond de la nature, de l'instinct secret & de la connoissance naturelle, qu'on avoit de la supréme Divinité. Ainsi on doit lire toutes les histoires, comme des histoires religieuses.

VI. Attention continuelle des Romains & de leurs Historiens à la Divinité selon leur instinct secret, qu'il faut toûjours distinguer d'avec la superstition étrangere & comme superficielle.

VII. Nouvelle maniere de démêler & de separer ce qui vient de l'instinct naturel commun à tous, d'avec ce qui vient des superstitions particulieres.

VIII. Divers témoignages de Xenophon, de Cyrus, d'Agesilaüs; Sacerdoce déferé aux Rois.

I. NOus avons montré que les personnes qui n'avoient pas perdu la raison, ne pouvoient sous le nom de Destin & de Fortune, enten-

dre autre chose, que ce qu'elles entendoient sous le nom de la Divinité, comme une puissance & une sagesse superieure à celle des hommes, dont ils ont besoin d'estre éclairez & d'estre fortifiez, quelques sages & quelques forts qu'ils puissent estre. Il faut maintenant faire connoistre, que les Historiens nous ont aussi appris, que si les Etats & les villes ont fait consister la probité des hommes à observer les loix, & si on a basti des Autels & des Temples à la Vertu, à la Sagesse, à l'Intelligence, à la Foy, à la Pudicité, à la Paix, & à la Concorde; on n'a pû sous ces noms specieux entendre une autre nature que la veritable Divinité. Car c'est Dieu qui est le Legislateur universel, & cette Loy commune & immuable, à laquelle tous les hommes & tous les Etats sont également soûmis; toutes les autres loix estant souvent abolies par des loix contraires.
L. 4. pag. 807. Xenophon le dit clairement par la bouche de Socrate, & il le prouve, parce que nul homme n'a pû étendre son autorité & ses loix par toute la terre, & dans tous les siecles. C'est donc Dieu mesme qui est ce Legislateur, ou cette Loy mesme qui brille, & qui regne sur tous les hommes de l'univers, dans toute la durée des siecles, & sur toutes les natures intelligentes, que nous ne pouvons mesme concevoir sans quelque sujettion à une supréme loy de Verité & de Justice, qui regle toute leur conduite. *Non scriptas leges nosti? Eas quæ toto orbe servantur eodem modo. Hasne dicere potes ab hominibus conditas? Cùm homines universi convenire non possint, nec eodem sermone utantur. Equidem has leges hominibus à Diis ferri existimo. Nam apud homines universos, hoc primum lege receptum est Deos esse colendos.* L'honneur deu aux parens, & plusieurs loix pour la pudeur des mariages sont de mesme nature. C'est l'auteur mesme de la nature qui a promulgué ces loix, en les

imprimant dans le cœur de tous les hommes.

II. Ainsi nous tenons de la nature cette idée generale de Dieu, comme du Legislateur & de la loy universelle, immuable & éternelle. Cette idée renferme celles de la vertu, de la paix, de la foy, de la concorde, de la fidelité, & de toutes les autres vertus, à qui on dressa des autels, & on bâtit des temples, non comme à des vertus de l'ame raisonnable, mais comme à des Divinitez, c'est à dire, comme à des loix divines, qui nous obligent à toutes ces vertus, & qui nous les impriment. Car lors qu'on dressoit un temple à la Vertu, comme à une Divinité, on concevoit la Loy divine & la Sainteté mesme divine, qui nous oblige à la vertu. Tous les Payens n'eussent pas pû démêler cette verité, mais leur instinct & la lumiere naturelle de la raison, les portoit confusément à adorer Dieu, à honorer la vertu, sans trop distinguer l'idée de la vertu de celle de Dieu, considerant simplement la necessité & la loy immuable, qui nous assujettit aux regles de la vertu. Plutarque parlant de Numa, de Lycurgue & de Solon, & les autres Historiens quand ils parlent des autres Legislateurs, ne dissimulent point les efforts qu'ils faisoient, & les artifices dont ils usoient, pour persuader aux peuples que leurs loix venoient de Dieu. Les peuples s'en laissoient assez facilement persuader. Jupiter, Apollon, Bacchus ont porté le nom de Legislateurs. Ce n'estoient certainement que les suites de la persuasion naturelle, où sont tous les hommes, qu'il n'y a que Dieu qui soit d'une nature superieure à la nature raisonnable, & qui ait droit de luy prescrire des loix universelles, irrevocables & éternelles; les loix humaines estant des moyens pour mieux observer ces loix divines, on les revere, & on les confond quelquefois avec elles, comme si on prenoit la copie pour l'original, pour

avoir esté trop long-temps sans considerer l'original.

L. de Fortuna Roman. Plutarque dit, que ce fut Marcellus qui bâtit un temple à la Vertu; que Scaurus au temps de la guerre des Cimbres en dédia un à l'Intelligence, *Menti*; qu'il n'y avoit point encore de temple à Rome de la Sagesse, de la Temperance, de la Patience & de la Magnanimité. Mais on peut dire que le temple de l'Intelligence estoit en mesme temps celuy de la Sagesse; & que celuy de la Vertu embrassoit toutes les vertus particulieres.

III. Polybe reconnoît que la Verité est la plus grande Deesse que la nature ait fait connoistre aux *Histor. l.13.* hommes; *Equidem existimo naturam mortalibus constituisse Veritatem Deam maximam, maximamque illi vim attribuiße.* καὶ μοι δοκεῖ μέγιστον Θεὸν τοῖς ἀνθρώποις ἡ φύσις ἀποδεῖξαι τὴν ἀλήθειαν. La raison de Polybe est, que la Verité demeure toûjours invincible, quelques attaques qu'on luy donne, & lors mesme que toutes les conjectures & toutes les apparences luy sont contraires, elle ne laisse pas de triompher du mensonge. *Ad extremum suapte vi ipsa vincit, obtinetque, & de mendacio triumphat.* L'idée de la Verité revient assez à celle de la Vertu & de l'Intelligence; on pourroit donc croire, que le temple consacré à la Vertu, & à l'Intelligence, *Virtuti, Menti*, estoit aussi le temple de la Verité & de la Sagesse.

IV. Numa consacra une feste à la Foy, ou à la *L. 1. c. 21.* Fidelité, *Simul Fidei solenne instituit.* Ce sont les paroles de Tite-Live, Denys d'Halicarnasse en dit autant. Numa estant penetré des mesmes sentimens, qui rendirent depuis Pythagore si celebre, & n'ayant point donné à Rome de statuës, ou d'images de la Divinité, parce qu'il vouloit qu'on la crût estre un Esprit pur; il est aisé de conclure quelle pouvoit estre sa pensée & son intention, quand il

proposoit la Fidelité à adorer, & s'il pouvoit penser, ou porter la pensée des hommes à autre chose qu'à la loy éternelle de Dieu, qui est la fidelité mesme, & qui nous commande d'estre fideles.

C'est comme il faut raisonner de la chapelle & de l'autel de la Pudicité des Dames nobles, & de celle des Dame du commun du peuple. *Pudicitiæ patriciæ. Pudicitiæ plebeiæ.* Il ne pouvoit pas tomber dans l'esprit qu'on voulut offrir des sacrifices à la pudicité, qui est une vertu des femmes, qui pour estre chastes & pudiques ne deviennent pas des Divinitez; & qui par leurs cheutes frequentes font assez comprendre qu'elles ne sont pas des Deesses. Il faut donc croire que leur esprit se portoit à honorer par leurs sacrifices & par leur pudicité propre, une loy divine, supréme & éternelle, qui oblige les Dames de l'un & de l'autre ordre à estre chastes, & les soûtient de son secours, si elles s'y resolvent. Je ne dis pas que cette idée fut aussi claire & aussi distincte que je la propose, dans l'esprit des Dames Romaines; mais on ne doit point douter qu'elle n'y fut dans le mesme degré de lumiere, ou d'obscurité, que les Gentils & les Idolatres avoient une secrete connoissance de l'unique & supréme divinité par l'instinct & la lumiere mesme de la nature. Car cette idée obscure de la vraye Divinité leur faisoit concevoir une loy supréme & éternelle de justice, de fidelité, de sagesse & de pudicité, en sorte que les transgresseurs de cette loy estoient à l'instant mesme punis par les remords secrets de leur conscience. De là vient que le Sacerdoce de cette Pudicité n'estoit confié qu'à une Dame tres-pudique, & qui n'eut esté mariée qu'une fois. *Vt nulla nisi spectata pudicitiæ matrona, & quæ uni viro nupta fuisset, jus sacrificandi haberet.*

L. 10. c. 23.

Marcellus avoit voüé un temple à l Honneur & à la Vertu, dans la guerre qu'il fit aux Gaulois. *Honori*

Livius. L. 27. c. 25. Valer. Max. L. 1. c. 1. n. 8.

& *Virtuti.* Les Pontifes ne voulurent pas enfermer deux Divinitez dans une seule chapelle. Il fallut donc en bâtir deux. Il faut encore dans cet exemple démêler, ce que l'instinct & la lumiere naturelle faisoit confusément connoistre à Marcellus, & ce que la superstition y versoit de tenebres. Il y avoit de l'erreur à separer les perfections divines, & en faire comme autant de Divinitez differentes, ausquelles on dédiast des autels. Mais la nature enseignoit à Marcellus, que la vertu & la justice qui rend honneur à la vertu, estoit quelque chose de divin, élevé au dessus de tous les hommes, comme une beauté & une loy de vertu & de justice toûjours la mesme, immuable & éternelle, cette beauté éclatant, & cette loy subsistant dans toute la terre, & dans tous les siecles, soit que les hommes s'y attachent, ou qu'ils s'en éloignent. Toutes ces veritez estoient dans le cœur de Marcellus, & si on l'eut interrogé distinctement & de suite sur tous ces points, il eut répondu comme en estant convaincu par la lumiere naturelle. Voila le principe de ces vœux, de ces temples & de ces sacrifices.

V. L'autre point que nous devons traiter dans ce chapitre, est que la fondation, la conservation & l'augmentation des villes & des Empires a toûjours esté rapportée à la Religion, au culte de Dieu, & à la vertu. C'est la sagesse, c'est la force & la vertu qui fonde, qui conserve, & qui augmente les villes & les Etats; or c'est Dieu qui donne la sagesse, la force & la vertu, comme estant luy-mesme la source premiere & inépuisable de tous ces avantages, selon la connoissance naturelle que nous avons de luy, & qui nous fait pour cela recourir continuellement à son assistance. Si l'on se donne la peine d'examiner tout ce que les Historiens, Tite-Live & les autres ont écrit de la fondation de Rome, depuis Enée jusqu'à

Romulus, on verra que la Religion & la Divinité y est mélée par tout. C'estoit encore l'ancienne maniere d'agir & d'écrire, conforme à celle de nos Ecritures, & empruntée du peuple de Dieu. Je ne m'engageray pas dans ce détail. Il suffit d'avertir les Lecteurs, que dans la lecture de ces Historiens, ils ne doivent pas se contenter de passer legerement sur ces narrations, & de détester la superstition des Idolatres. Ils doivent approfondir la chose & y faire des reflexions utiles & importantes. Car enfin c'est toûjours reconnoistre une divinité, c'est avoir toûjours les yeux sur elle, c'est luy consacrer sa pensée, sa langue & sa plume, c'est luy attribuer la gloire des commencemens, & des progrez des villes, des Republiques & des Empires; c'est faire de toutes les histoires des histoires religieuses, & de tous les Etats des Theocraties, ou des gouvernemens divins, parce que tout y vient de Dieu, & tout y est referé à Dieu. Ils ne doivent pas se rebuter de ce que l'idolatrie a répandu des erreurs & des superstitions dans ces histoires. Ils doivent au contraire considerer, que ces mesmes hommes & ces mesmes Historiens dans le fond de leur ame connoissoient le vray & unique Dieu, & luy attribuoient le nom de Jupiter, ou en parloient au nombre pluriel, selon l'usage ancien dont il y a tant d'exemples dans l'Ecriture; ou bien ils le joignoient avec les Anges, qu'ils sçavoient fort bien estre ses ministres. En souffrant ces petits changemens, & usant d'un peu d'indulgence on peut lire les histoires des Payens, comme des histoires religieuses, & retirer beaucoup d'utilité de cette application continuelle qu'on y remarque, à Dieu & à ses Anges. Car il faut encore pardonner cette faute aux Payens, d'avoir nommé les Anges, ce que l'Ecriture n'a pas fait. Ce n'est pas que les Israëlites ne fussent curieux de sçavoir

leurs noms, comme il paroiſt par les exemples de Jacob, de Moïſe, de Manuë, & peut-eſtre de quelques autres. Mais les Anges jugerent plus à propos de ne pas ſe nommer, pour ne pas amuſer l'homme & ne pas l'attacher à leur perſonne. *Cur quæris nomen meum, quod eſt mirabile*, dit l'Ange à Manuë, qui luy avoit demandé ſon nom pour l'honorer, ce qui eut apparemment enfin abouti à ſacrifier à cet Ange. Ce fut à Tobie & à Daniel que furent revelez les trois noms des Anges, que l'Ecriture a voulu nous apprendre. Or cela ſe fit durant le temps de la captivité, que les Iſraëlites ne ſacrifioient nulle part, & eſtoient ſi bien détrompez de l'idolatrie, qu'ils n'y retomberent jamais depuis. Il n'y avoit donc plus de danger à leur découvrir le nom de quelques Anges. Mais pour les Payens, nous ne devons pas tant nous emporter contre eux, des noms qu'ils ont donnez mal à propos à Dieu & à ſes Miniſtres, qu'à admirer la force de la verité & de la lumiere naturelle, & la bonté du Createur, qui a toûjours continué de faire retentir dans le fond de la conſcience des Payens, & dans toutes leurs Hiſtoires qu'il y a un Dieu ſupréme, que tous les autres Dieux ne ſont que ſes Miniſtres, qu'il eſt le fondateur des villes & des Empires, que toute la valeur & la victoire viennent de luy, & que tant les Princes & les Magiſtrats que les Hiſtoriens doivent toûjours avoir les yeux arreſtez ſur luy.

Liv. l. 1. c. 9.

VI. La proteſtation que fit Romulus convient admirablement avec ces maximes : *Urbes quoque ut cetera ex infima naſci. Deinde quas ſua virtus ac Dii juvent, magnas opes ſibi, magnumque nomen facere. Satis ſcire, origini Romanæ & Deos affuiſſe & non defuturam virtutem.* Plutarque & Tite-Live font foy que Numa tourna toute la police de Rome à la religion. Turnus ſon ſucceſſeur s'en détourna, & eut à

ſa

ſa mort beaucoup de ſujet de s'en repentir. Ancus Marcius qui luy ſucceda, revint à la conduite de Numa ſon ayeul, *Qui ut regnare cœpit, & avitæ gloriæ memor, & quia proximum regnum cetera egregium, ab una parte haud ſatis proſperum fuerat, aut neglectis religionibus, aut pravè cultis, longéque antiquiſſimum ratus, ſacra publica ut à Numa inſtituta erant, facere &c.* Livius. l. 1. c. 32. Il faudroit faire un extrait de toute l'hiſtoire Romaine, ſi j'entreprenois de raconter tous les exemples d'une attention continuelle & d'une attache prodigieuſe des Romains à obſerver les pratiques de leur religion, & des Hiſtoriens à les rapporter. On en peut juger par cet illuſtre Fabius, qui mépriſa la mort & les Gaulois qui aſſiegeoient le Capitole, pour aller s'acquitter d'un ſacrifice dont ſa famille eſtoit chargée. Il alla & revint avec l'admiration, non ſeulement des Romains mais auſſi des Gaulois, qui reſpecterent ſa pieté & ſa ponctualité pour la religion, dont leurs ames toutes brutales qu'elles eſtoient, ne laiſſoient pas d'eſtre touchées. *In Capitolium ad ſuos rediit, ſeu attonitis Gallis miraculo audaciæ, ſeu religione etiam motis, cujus haud quaquam negligens eſt gens.* L. 5. c. 46. Une veritable religion auroit ſans doute fait des impreſſions encore plus vives dans l'eſprit des Romains & des Gaulois. Nous devons d'autant plus eſtimer la religion, dont les ombres & les images contrefaites ont eu tant de pouvoir ſur les eſprits. L'Arreſt du Senat que Camillus fit dreſſer, aprés avoir chaſſé les Gaulois de Rome, eſt ſi rempli de religion, qu'il meriteroit d'eſtre rapporté comme une preuve que les plus grandes adverſitez n'avoient rien pû diminuer de la pieté & du zele des Romains pour le culte de la religion. *Ibid. c. 50.* C'eſt une religion défectueuſe, contrefaite, toute terreſtre; mais ce ſont neanmoins autant de reſtes de la pente naturelle qu'a

tout le genre humain vers la Divinité veritable, & autant de leçons que la Providence nous fait sur nos devoirs dans la religion veritable.

VII. Que peut-on lire de plus religieux que ce discours de Pontius, Prince des Samnites, aprés que les Romains eurent refusé la satisfaction qu'il avoit voulu leur faire pour une injure receuë. Il declara qu'aprés avoir satisfait à sa conscience, à la justice & aux Dieux, il ne craignoit plus rien; que l'importance estoit d'avoir appaisé les Dieux, qui leur feroient justice, quand les hommes la leur refuseroient; qu'ils avoient esté malheureux par le passé, parce qu'ils avoient fait la guerre, autant contre les Dieux, que contre les hommes; qu'à l'avenir la justice mettant les Dieux de leur costé, ou à leur

L. 9. c. 1. teste, ils seroient invincibles : *Quid enim ultra fieri ad placandos Deos, mitigandosque homines potuit, quàm quod nos fecimus? Quod si nihil cum potentiori juris humani relinquitur inopi, at ego ad Deos vindices intolerandæ superbiæ confugiam; & precabor, ut iras suas vertant in eos &c. Proinde cùm rerum humanarum maximum momentum sit, quàm propitiis rem, quàm adversis agant Diis : pro certo habete, priora bella adversus Deos magis, quàm homines gessisse; hoc quod instat, ducibus ipsis Diis gesturos.* Toutes ces maximes sont belles & utiles; si du Paganisme on les tourne à la religion veritable, elles seront Chrestiennes. Il est aisé de les y tourner, parce que ce ne sera pas tant leur donner un nouveau tour, que de leur laisser, ou leur rendre celuy qui leur est naturel, & que la superstition a détourné de son cours. Car l'instinct de l'ame & la lumiere de la raison enseignoit aux Payens au fond de leur cœur, qu'il ne falloit entreprendre la guerre qu'aprés avoir fait tous ses efforts pour l'éviter, en satisfaisant à ses ennemis mesmes, & reparant les injures qu'on leur auroit faites; en

appaisant la colere de Dieu, & le priant d'écarter cet orage ; enfin quand la guerre est inévitable, en esperant beaucoup plus du secours du Ciel ; plus, dis-je, de la justice que de la force des armes. Tout cela est de l'instinct naturel & de la lumiere de la raison, tout cela est commun à tous les hommes, & tres-conforme aux veritez du Christianisme. L'invocation de Jupiter, de Mars, ou de quelques autres Dieux que ce fussent, n'estoit point de l'instinct de l'ame, ny de la lumiere naturelle ; elle n'estoit pas commune à tous les hommes qui avoient des divinitez tres-differentes les uns des autres. C'est donc ce qui venoit de la superstition qu'il faut détester, ou la purger, en la reduisant simplement au seul vray Dieu & à ses Anges.

VIII. Entre les Auteurs Grecs Xenophon nous suffira, & nous servira comme de garand pour tous les autres, qui sont certainement tous convenus, que la religion estoit le fondement le plus solide des Empires, & celle à laquelle il faut le plus s'appliquer pour les conserver. Il fait dire à Cyrus & à Socrate cette grande verité ; Que nos esprits ont la mesme proportion à cette Sagesse universelle, qui gouverne tout ce monde, que nostre corps au vaste corps de ce grand univers ; & que comme nostre corps ne peut satisfaire à ses fonctions, sans les secours continuels qu'il emprunte du monde : aussi nostre sagesse ne peut rien faire de grand, si elle n'est guidée & soûtenuë par cette Sagesse infinie, qui conduit ce monde, & dont nous relevons. De là vient que les nations les plus sages sont les plus religieuses, & les plus religieuses sont les plus sages & les plus puissantes ; d'où il s'ensuit aussi qu'elles commandent aux autres. Car la religion les approche plus souvent & de plus prés de Dieu, qui est la sagesse & la force, & les rend par consequent plus

Rerum Memor. l. 1. pag. 726.

Pag. 727. capables de ces divines impressions. *Non vides quod quæ inter res humanas, & antiquitatis & sapientiæ principatum tenent, nimirum urbes & nationes, divino cultui sunt addictissimæ; quodque hominum ætates prudentissimæ res divinas maximè curent.*

Cyrop. l. 8. pag. 204. Xenophon dit ailleurs, que Cyrus estant arrivé au plus haut degré de la gloire & de la puissance, se crût devoir estre d'autant plus religieux; les Perses devinrent aussi plus religieux, par une noble émulation, voulant imiter celuy qu'ils voyent comblé de gloire & de felicité; au reste l'Empire estoit inébranlable sur ce fondement de religion, qui prévenoit, ou arrestoit toutes les entreprises qu'on eut pû faire pour l'affoiblir. *Præterea futurum ratiocinabatur, ut si omnes rerum participes religiosi essent, minus aliquod impium facinus, tum contra se invicem, tum contra Cyrum ipsum designare vellent.*

On sçait qu'Agesilaus Roy de Sparte, fraya le premier dans l'Asie ces traces de gloire, que suivit depuis Alexandre. Xenophon dit que ce Roy estoit tres-appliqué au culte des Dieux, & qu'il l'estoit encore davantage parmy les victoires, offrant toûjours plus de victimes qu'il n'en avoit voüé. Cet Historien décrit ailleurs la maniere dont les Rois de Sparte se mettoient en chemin pour faire la guerre, c'estoit un voyage de devotion plûtost qu'une milice, c'estoit une suite continuelle de sacrifices, & c'estoit le Roy mesme qui sacrifioit. Il estoit ordinaire dans la Grece, que les Rois fussent eux-mesmes les sacrificateurs & les Pontifes, comme les plus interessez à soûtenir l'Etat par la religion. Denis d'Halicarnasse asseure que Romulus imitant la police des Grecs, donna la charge des sacrifices aux Rois: *Regis munia præcipua hæc fuerunt; primò ut sacrificiorum & sacrorum penes eum esset principatus, per eumque gereretur, quidquid ad placandos Deos attinet.*

De Ages. pag. 673. — De Lacedamon. Repub. pag. 688. 690. — L. 2. pag. 87.

CHAPITRE IV.

Que selon les Historiens on commençoit les plus grandes & les moindres actions par la priere.

I. Protestation de Cyrus, qu'il commençoit toûjours les plus grandes & les moindres choses par la priere.

II. Raison de cette conduite selon Xenophon.

III. Les plus religieux estoient aussi les plus courageux, esperant tout de Dieu.

IV. Les grands Conquerans & les Historiens également persuadez, que la religion estoit la gloire des Souverains & le plus bel ornement de l'histoire. Alexandre.

V. Toute l'histoire de Tite-Live tissuë de prieres, de vœux, de sacrifices &c. Polybe en dit autant, & allie la religion avec la generosité.

VI. Détail surprenant de l'application continuelle des Chefs & des armées à la priere.

VII. Frequentes & religieuses visites des Empereurs au Capitole.

VIII. Assiduité à la priere & aux temples, mesme pour les affaires particulieres.

IX. Des Empereurs Payens qui vouloient consacrer des temples à Jesus-Christ. Reflexions importantes sur cela. Combien dans toutes ces fausses religions il y avoit de semences, de commencemens, de restes de la veritable religion ; mesme de l'Incarnation & de la Croix de Jesus-Christ.

X. Combien toutes les histoires profanes anciennes, estoient au fond des histoires religieuses, par imitation de celle de nos divines Ecritures. Du changement qui s'est fait en cela.

I. C'Est encore une pente naturelle aux hommes, de commencer leurs actions, sur tout celles qui sont de quelque importance, par la priere, & d'agir avec plus de confiance & plus de courage, aprés avoir imploré le secours d'une vertu supréme, qui supplée à nostre défaut à sçavoir de lumiere & de force. Ne nous arrestons pas si les Payens donnoient le nom de Jupiter, ou autres semblables,

à cette puissance supréme, à laquelle ils demandoient le supplément de la sagesse & de la force qui pouvoit leur manquer. Xenophon & Cyrus dont nous allons parler d'abord, connoissoient fort clairement le vray Dieu, & ils usoient neanmoins des mesmes termes pour exprimer la Divinité. Je ne prétens nullement les excuser, mais je souhaite qu'on ne s'arreste pas à cette défectuosité, & qu'on considere avec soin l'extréme attention de ce Prince à remplir tous les devoirs de la religion, & de cet Historien à nous en instruire.

Cyrop. l. 1. pag. 25. Cyrus se mettant en chemin declare à sa compagnie, qu'il ne commence jamais rien, de grand, ou de petit, que par la priere, & qu'il sçait bien qu'aprés cela l'ame est pleine de confiance. *Quin ea vos etiam de causa non paulo fidentiores esse arbitror, quod expeditionem hanc minimè neglecta re divina paro. Nam me non modò res magnas, sed etiam parvas adgredientem, initium à cultu divino facere novistis.* Et plus bas: *Cyrus domum reversus, Vestam patriam, & Jovem Patrium, & Deos ceteros precatus, in militiam domo profectus est.* Il dit un peu plus bas, que pour obtenir facilement ce qu'on veut, de Dieu & des hommes, il ne faut pas attendre la necessité, mais au milieu des prosperitez avoir encore plus d'assiduité au culte divin. *Audire memini non abs re illum ab hominibus, & à Diis aliquid facilius impetrare, qui non angustis in rebus adduletur, sed fortunâ maximè prosperâ Deorum maximè meminerit.*

Ibidem pag 37. II. Xenophon donne une raison de cette conduite, qui merite d'estre pesée. C'est que les hommes sont dans une profonde ignorance du succés qu'auront leurs entreprises. Ils esperent moissonner de la gloire, ou ils tomberont dans la confusion. Ils se promettent la victoire, lors qu'ils doivent estre battus. Il est donc necessaire de commencer toûjours

par la priere & par les sacrifices, afin que Dieu tourne tout à bien, ou qu'il détourne au moins les maux dont on est menacé. Il peuvent mesme faire connoistre dans le sacrifice quelles entreprises nous réüssiront, & quelles nous seront funestes. Que si Dieu ne fait pas toûjours connoistre ce qui doit réüssir, c'est pour nous apprendre qu'il n'est jamais obligé de le faire, & pour nous inviter à nous efforcer d'autant plus pour meriter sa bien-veüillance. *Verùm Dii immortales omnia norunt, & præterita, & præsentia, & quis singulorum futurus sit exitus. Iidem hominibus se consulentibus, quibus quidem propitii sunt, quæ suscipienda, vel non suscipienda sint, antè significant. Neque verò mirandum est, non omnibus eos velle consulere, quando illorum curam gerere, quos complecti studio suo nolint, nulla necessitate coguntur.*

III. Ce discours de Xenophon découvre le fondement qu'on donnoit non seulement aux prieres qu'il falloit faire avant toutes les entreprises, mais aussi aux Augures qu'il falloit consulter, pour apprendre la volonté de Dieu. Ce second point sera éclairci dans le chapitre suivant, il faut nous arrester icy au premier. Nous avons déja rapporté plusieurs autres endroits de Xenophon, où Cyrus passant d'une Province en une autre, faisoit toûjours des prieres réïterées aux Dieux, aux Genies & aux Heros de l'une & de l'autre. Ses prieres estoient encore plus frequentes à la gûerre. Le signal estoit quelquefois une courte priere, *Jupiter auxiliaris & dux* : avant le combat on chantoit les loüanges divines, dans l'asseurance que les plus religieux à la guerre, sont aussi les plus hardis : *Nam tali rerum momento, qui religiosi sunt erga Deum, minus homines metuunt.* Dés que Babylone fut prise, il ordonna aux Mages de prendre les premices de la proye pour les Dieux. Mais le temps qui préceda immediate-

L. 2. p. 38.
L. 3. p. 79. 85. L. 4. p. 87. 88.
L. 4. p. 105.
L. 6. p. 163.
L. 7. p. 172. 192.

ment sa mort, fut celuy qu'il consacra avec plus de ferveur à la priere, aux actions de graces & aux sacrifices. Nous en parlerons au long dans un des chapitres suivans, où nous examinerons les préparations à la mort rapportées par les Historiens.

IV. Si la vie d'un des plus grands Conquerans du monde, a esté comme une suite continuelle de sacrifices, & si Xenophon a jugé ne devoir rien oublier de ces devoirs de religion : n'est-ce pas une preuve certaine, que les Guerriers & les Ecrivains estoient également persuadez, que le culte divin estoit la gloire des Souverains, & le plus bel ornement de leur histoire. Plutarque, Arrien, Quinte-Curce & les autres Historiens de la vie d'Alexandre, luy ont aussi donné une fort grande assiduité à la priere & aux sacrifices. Ce dernier ne dissimule point que les victoires que ce Prince avoit déja remportées sur les Perses, lui faisoient encore mieux comprendre l'instabilité de la fortune, qui venoit d'abandonner les Perses, & qui pourroit au premier jour de bataille luy faire le mesme traitement. Ce fut ce qui
L. 3. c. 8. le fit recourir avec plus d'ardeur à la priere : *Illam ipsam fortunam, qua aspirante res tam prospere gesserat, verebatur; nec injuria ex his quæ tribuisset sibi, quàm mutabilis esset, reputabat &c. In jugum editi montis ascendit, multisque conlucentibus facibus patrio more sacrificium Diis præsidibus loci fecit.*

V. Toute l'histoire Romaine de Tite-Live pourroit passer pour un tissu de vœux, de sacrifices, de prieres, de consecrations de temples & d'autels, d'expiations de crimes, d'augures, d'oracles, de ceremonies sacrées, enfin de toutes sortes d'exercices de religion. Il falloit que la lumiere naturelle de la raison & l'instinct de l'ame raisonnable, eussent un grand empire sur les esprits des Romains, puisque leur impression ne pouvoit estre arrestée par les

absurditez manifestes, dont leur religion particuliere estoit enveloppée. Polybe dit qu'il estoit ordinaire aux Romains de consulter les oracles, les augures & les autres voyes d'apprendre la volonté des Dieux, & de ne rien oublier de tout ce qui se peut faire pour détourner leur colere, & pour meriter leur grace & leur protection, sans avoir la moindre pensée, que cette assiduité aux exercices de la religion fasse tort à leur valeur. *Erant in ore omnibus omnia fatificis ipsorum libris comprehensa oracula. Ostentorum item & prodigiorum templa universa, universa privatorum domos cerneres refertas. Omnes igitur vota concipere, rem divinam facere, Diis immortalibus supplicia & preces agitare. Solent namque Romani necessario suo tempore miram industriam ad Deum hominumque iram avertendam adhibere; neque eorum quæ in hujusmodi casibus fieri amant, quidquam aut parum decorum, aut parum sua illa generositate dignum arbitrantur.* L. 5.

Il est donc vray, que les plus vaillans de tous les peuples, & les plus courageux de tous les hommes, ont esté les plus convaincus du besoin où ils estoient d'implorer un secours celeste, sans que cette humble confession diminuast rien de leur hardiesse, & sans que le secours du Ciel obtenu retranchast rien de leur gloire. Romulus aimoit à faire ostentation de ses victoires, & neanmoins il les rapportoit à Jupiter, comme il parust par la consecration qu'il luy fit des dépoüilles d'un Roy, qu'il avoit tué de sa propre main; voicy ce qu'en dit Tite-Live: *Ipse cum factis vir magnificus, tum factorum ostentator non minor, spolia ducis hostium cæsi suspensa fabricato ad id aptè ferculo gerens, in Capitolium ascendit: Jupiter Feretri hæc tibi dedico &c.* En une autre rencontre voyant les siens en fuite, il les arresta par la priere qu'il fit à Dieu: *Jupiter, tu pater Deûm hominumque, deme terrorem Romanis, fugamque fœdam siste.* C'est Livius. l. 1. c. 10. 12.

manquer de courage & de forces, que d'en emprunter des hommes. Mais il n'en est pas de mesme, quand on en reçoit de Dieu, puis qu'on n'en peut avoir que de luy. Les plus vaillans & les plus forts, sont ceux qui ont receu de Dieu plus de valeur & plus de force, & qui en reçoivent tous les jours davantage, par leur assiduité & leur ferveur à luy en demander. Ainsi il est vray que les plus braves sont les plus religieux.

La priere de Scipion l'Africain, que Tite-Live nous a conservée avec ses propres termes, nous fait connoistre que cet incomparable Capitaine, qui agissoit & s'efforçoit de sa part, comme s'il n'eut rien attendu du secours de Dieu; demandoit dans ses prieres à Dieu une assistance aussi puissante & aussi generale, que s'il n'eut rien esperé de son bras,
L. 29. c. 27. ou de sa valeur. *Divi Divaque, qui terras mariaque colitis, vos precor quæsoque, uti quæ in meo imperio gesta sunt, geruntur, postque gerentur, ea mihi, populo plebique Romanæ, bene verruncent; eaque vos omnia bene juvetis, bonis actibus auxitis; salvos incolumesque, victis perduellibus victores, spoliis decoratos, prædâ onustos, inimicorum hostiumque ulciscendorum copiam faxitis.*

VI. Les Dictateurs, les Consuls, les autres Generaux d'armée, ne partoient point de Rome sans avoir prié & sacrifié au Capitole; ils y alloient prier, sacrifier & rendre graces à leur retour; les dépoüilles & les triomphes estoient les ornemens du Capitole & des autres temples, & les marques de la reconnoissance & de l'aveu public qu'on tenoit tout de Dieu; avant le combat, pendant le combat & aprés on prioit & on sacrifioit au champ de battille mesme, ou au camp; le lieu où les Aigles Romaines & les autres Enseignes reposoient, estoit un temple & un lieu de religion; on ne com-

batoit que pour la patrie, c'est à dire pour les temples, pour les autels, & pour les Dieux, à qui elle estoit consacrée. Ce détail se peut remarquer dans Tite-Live, dans Denys d'Halicarnasse, & dans tous les autres Historiens Romains. Je ne rapporteray icy que ce peu de paroles de Tite-Live: *Diis enim, & non solum hominibus debetur triumphus. Utrùm Majores vestri omnium magnarum rerum & principia exorsi ab Diis sunt, & finem eum statuerunt? Consul proficiscens Praetorve, paludatis Lictoribus, in provinciam & ad bellum, vota in Capitolio nuncupat; victor perpetrato eodem in Capitolio triumphat; ad eosdem Deos, quibus vota nuncupavit, merita dona populi Romani traducit; pars non minima triumphi est victimae praecedentes, ut appareat Diis grates agentem Imperatorem ob Rempublicam bene gestam redire.* L. 45. c. 39.

VII. Les Cesars revenans à Rome, commençoient toûjours par une visite religieuse au Capitole & aux autres temples. Herodien rend ce témoignage à Commode, *Postquam urbem ingressus est, Jovisque primùm, dein ceterorum Deorum templa consalutavit.* Le Senat & le peuple alloit audevant des Empereurs, & ils l'accompagnoient au Capitole & aux autres temples, aprés cela les Princes se retiroient dans leur Palais. Voicy ce que ce mesme Historien a écrit de Severe: *Postea quam verò eum populus faustis acclamationibus suscepit, & Senatus universus ad portas urbis consalutavit, inito Jovis templo factaque re divina, reliquisque item sacris aedibus de more consalutatis, novissimè ad domum Imperatoriam se recepit.* J'ay dit que l'élection de Trajan se fit dans le Capitole par Nerva; celle de Maximus & de Balbinus se fit au mesme lieu par le Senat au rapport du mesme Herodien: comme en la presence de Dieu, & avec son aide: *Quasi teste & confessore, atque adeo rerum omnium inspectore Deo.*

VIII. Il seroit inutile de faire une plus longue énumeration, il suffira de dire que la coûtume en estoit religieusement observée. Mais ce n'estoit pas seulement dans les affaires publiques, que les Empereurs faisoient paroistre leur religion. L'histoire dit que Scipion l'Africain s'alloit souvent entretenir avec Jupiter dans le Capitole, c'est à dire qu'il l'alloit prier. Trajan aimoit quelquefois la retraite des bois pour y prier, si nous en croyons Pline: *Atque inter hæc pia mente adire lucos, occursare Numinibus.*

Paneg. c. 81.

Lampridius dit que l'Empereur Alexandre Severe faisoit ses devotions tous les matins dans sa chapelle, où il avoit les images des grands hommes, celebres en pieté; il y avoit mesme celle d'Abraham & de Jesus-Christ. *Si facultas esset, id est, si non cubuisset cum uxore, matutinis horis rem divinam faciebat in Larario suo, in quo & divos principes, sed optimos electos, & animas sanctiores, in queis & Apollonium, & quantum scriptor suorum temporum dicit, Christum, Abraham, & Orpheum & hujuscemodi Deos habebat, ac Majorum effigies.*

IX. Ce Prince fut un des plus sages, des plus vaillans, des plus accomplis & des plus religieux qui furent jamais. Ses autres grandes qualitez estoient relevées & soûtenuës par sa probité & par sa religion. Aussi eut-il beaucoup de pente pour celle de Jesus Christ. Il forma mesme le dessein de faire un temple à Jesus-Christ, & de declarer sa Divinité. Le Fils du vray Dieu ne voulut pas estre redevable de sa deification, ny à Alexandre Severe, ny à Adrien qui avoit fait la mesme resolution avant luy. Aussi avoit-il basti plusieurs temples, qu'il laissa sans dedicace, & sans divinitez. On crût qu'il les avoit destinez à Jesus-Christ, mais qu'il en fut détourné par un Oracle qui luy apprit, que s'il y avoit liberté de déferer les honneurs divins à Jesus-Christ,

toutes les autres Divinitez seroient abandonnées. Voicy les paroles de Lampridius : *Alexander Severus Christo templum facere voluit, eumque inter deos recipere. Quod & Adrianus cogitaße fertur; qui templa in omnibus civitatibus sine simulacris jusserat fieri; quæ hodie idcirco quia non habent Numina, dicuntur Adriani; quæ ille ad hoc parasse dicebatur; sed prohibitus est ab iis, qui consulentes sacra, repererant, omnes Christianos futuros, si id optato evenisset, & templa reliqua deserenda.*

Tertullien attribuë à Tibere ce que Lampridius vient de dire d'Adrien. Il nous importe peu que ce soit l'un ou l'autre, mais il est d'une extréme importance de considerer, que la religion des Grecs & des Romains, quoy qu'elle fut absolument tres-éloignée de la verité, ne laissoit pas d'en approcher en plusieurs choses, & de disposer quoy que de fort loin, à faire recevoir celle de Jesus-Christ, avec beaucoup plus de facilité qu'on n'en eut trouvé avec des athées ou des sauvages. Car elle conservoit & entretenoit dans les esprits toutes ces grandes veritez, qu'il y a une religion; qu'il y a des Intelligences imperceptibles aux yeux du corps, de qui nous dépendons, & qui peuvent nous aider, ou nous nuire; qu'il y en a une superieure à toutes les autres, & unique dans sa préeminence, de laquelle tous les estres relevent; que nous luy devons le tribut de nos prieres, de nos supplications & de nos sacrifices; que nous ne devons rien commencer, sans tâcher de nous instruire de sa volonté, & sans implorer son assistance; que nous devons finir toutes nos actions par la mesme priere, luy rendre graces de tous nos biens & de tous nos avantages; que les autres Intelligences soit dans le Ciel, ou sur la terre, ou sur les mers, peuvent estre invoquées, mais comme dépendantes de luy & soûmises à son empire.

Toutes ces maximes sont imprimées dans le fond du cœur de tous les hommes par la main de la nature mesme, qui apprenoit encore aux Gentils, comme il a paru dans les exemples précedens, qu'il falloit satisfaire aux hommes qu'on avoit offensé, si on vouloit appaiser la colere de Dieu; qu'il falloit esperer de Dieu tous les avantages qu'on vouloit remporter sur les hommes; que plus on est vaillant & heureux, plus on est chargé des bienfaits de Dieu, plus on doit en estre reconnoissant, enfin plus on doit avoir d'assiduité à le prier & à dépendre de luy; que dans le particulier mesme il faut agir & vivre, comme en sa presence, & occuper souvent son esprit de luy.

Et pour ce qui concerne la religion & les mysteres de Jesus-Christ, les hommes se trouvoient tout accoûtumez à croire & à invoquer la Divinité, revestuë de la nature, de l'ame, de la chair, de la vie, & de toutes les actions vertueuses d'un homme. Ainsi ils ne pouvoient avoir d'éloignement juste de croire un homme Dieu. La difficulté venoit de sa Croix, ou de sa Morale, qui tend à crucifier les passions dereglées de l'homme. Mais la nature & l'instinct de la raison venoient encore au secours. Car les plus sublimes vertus qui tendent à détruire les vices de la maniere la plus parfaite, sont certainement d'intelligence avec la lumiere naturelle de la raison qui les autorise, & nous force de les admirer & de les loüer toutes. Il n'est donc pas étonnant, si Tibere, si Adrien, si Alexandre Severe ont connu, & voulu faire reconnoistre la divinité de Jesus-Christ. Il est bien plus étonnant, si ce sont les seuls des Empereurs Romains des trois premiers siecles qui l'ayent connu, puisque sa religion ne pouvoit rien avoir de choquant pour ceux qui estoient persuadez de la leur, & qu'elle avoit d'ailleurs des

avantages inconcevables, & des préeminences tres-singulieres, tant par la convenance de ses dogmes avec la lumiere naturelle, que par la pureté & l'excellence de sa Morale.

X. Il faut finir ce chapitre par une reflexion, ou un avertissement, qui ne sera pas de moindre consequence, que tout ce qui a esté dit. C'est sur la comparaison des Historiens anciens & des nouveaux, je diray mesme des Payens & des Chrestiens. Les Historiens anciens, tout Payens qu'ils estoient, ont pris un soin tout particulier de raconter tout ce qui regardoit la religion, de joindre l'histoire sainte à la profane, de faire que leur histoire fut une histoire religieuse, quoy qu'ils n'écrivissent que l'histoire des Empereurs, ou des grands Capitaines, ou de divers Etats temporels. Les vœux, les prieres, les sacrifices, les augures, les songes divins, les oracles, cent manieres diverses de s'instruire de la volonté de Dieu, la fondation des temples & des autels, les dédicaces, les decimes sacrées, les diverses offrandes en actions de graces : ce sont-là les marques de pieté & de religion, dont la vie des grands hommes estoit rehaussée, & dont les Historiens Grecs & Latins parsemoient leurs ouvrages. Les anciens Poëtes avoient écrit de la mesme maniere avant les Historiens. Les uns & les autres marchoient sur les glorieux vestiges des Ecrivains sacrez de l'ancien Testament. Pourquoy est-ce donc que depuis que la veritable Religion a esté puissamment établie par toute la terre, elle a esté presque bannie des ouvrages des Historiens?

Est-ce qu'on a écrit l'histoire sacrée, ou Ecclesiastique à part, & qu'on n'a plus voulu la méler si avant avec la profane? Est ce que Jesus-Christ a separé effectivement la puissance spirituelle & la temporelle, & que les Monarques n'estant plus

Pontifes, on a dressé séparément les histoires des uns & des autres? Est-ce que la religion estant devenuë incomparablement plus spirituelle qu'elle n'avoit esté, on n'a pas trouvé des sacrifices sanglans avec leur appareil, ny des consultations d'augures, ny des réponses des oracles, pour en embellir l'histoire civile? Et d'ailleurs ne peut-on pas nommer aussi plusieurs Historiens des siecles moyens & mesme des derniers, qui ont imité les anciens, & ont entrelassé les actions civiles ou militaires des Rois & des Empereurs, avec les devoirs de religion, dont ils se sont acquitez avec une exactitude merveilleuse? Ceux qui ont écrit l'histoire de Charlemagne & des autres Princes de sa famille; les Ecrivains de l'histoire Bysantine ont la plûpart mélé le sacré avec le civil, & les affaires de la religion avec celles de l'Etat. Joinville & les autres qui ont écrit l'histoire de saint Louis, Philippe de Comines, qui a écrit celle de Louis XI. on pourroit leur en joindre d'autres, qui ont répandu dans leurs ouvrages les plus belles maximes de la Morale & de la politique Chrestienne.

Ces réponses sont sans doute de quelque poids. Mais je confesse que je ne suis pas encore bien persuadé que nos Ecrivains Chrestiens ayent eu autant d'application que les anciens, soit Grecs ou Latins, à faire bien comprendre aux Lecteurs, que l'exacte observance de la religion fut le plus solide fondement de la fermeté, & de la felicité publique des Etats; que le bon succés des armes dépend plus de la pieté & de la justice, que de la valeur & du grand nombre des combatans; que toutes les actions des Magistrats & des Princes, en paix & en guerre commencent & finissent toûjours par la priere, par le sacrifice, par les actions de graces renduës à Dieu; que la plus grande valeur est la plus religieuse; que

que la confiance en Dieu est la source de la vraye hardiesse ; qu'on n'en est pas moins experimenté, ny moins puissant, pour estre davantage éclairé de Dieu & soûtenu de son secours; qu'il faut toûjours consulter les oracles du Ciel & la volonté de Dieu, avant que de rien entreprendre d'important sur la terre ; que nostre prudence est aveugle, si Dieu ne la guide ; & nostre courage précipité, si Dieu ne le conduit & ne le soûtient. D'où il s'ensuit que nos Historiens auroient encore à profiter des anciens.

CHAPITRE V.

Du soin qu'on prenoit de s'instruire de la volonté de Dieu par les Augures, par les Auspices, par les Songes, & par les Oracles, avant les grandes entreprises, & dans les moindres actions.

I. Comment nous pourrons d'une matiere feconde de superstitions & d'erreurs tirer des instructions salutaires, en distinguant l'instinct de la nature d'avec ce que l'illusion y a ajoûté.

II. Les Israëlites n'entreprenoient rien sans avoir consulté la volonté de Dieu dans ses Oracles; le Paganisme les contrefit, cela nous suffit pour profiter de toute l'histoire profane.

*III. Quel estoit l'Oracle des Israëlites, la voix, l'*Urim *&* le Tummim*, l'éclat des pierres prétieuses de l'ornement sacré du Pontife.*

IV. Pourquoy ces Oracles cesserent parmy les Hebreux pour leur plus grand avantage. Quels furent les avantages qu'ils tirerent de ce silence de leurs Oracles.

V. Preuve tirée de l'histoire des Machabées.

VI. Autre preuve tirée de l'histoire de saint Louis.

VII. Autre preuve tirée de ce que Lucain a écrit de Caton.

VIII. Ce qu'Herodote a écrit des Oracles en divers endroits, des augures, des songes, de l'inspection des entrailles des bestes.

IX. Ce que Xenophon en a écrit.

X. Foule d'autres manieres diverses de connoistre l'avenir, rapportées par les Historiens, peut-estre peu certaines; quel fruit certain il en faut tirer; témoignage d'Elien.

XI. Nouvelles preuves de ces sentimens tirez de Tite-Live & de Tacite.

XII. Merveilleuse dépendance de Dieu dans l'augure du salut : ce que c'estoit.

XIII. Du songe de Ciceron & autres semblables.

XIV. Prodiges ; des armées veuës en l'air, des prognostiques certains du prochain avenement du Messie ; les vers de Virgile, la Prophetie de Balaam.

I. CE que je propose de traiter dans ce chapitre, estoit une matiere feconde de superstitions, d'erreurs, de tromperies & d'impostures parmy les Gentils. Mais nous ne laisserons pas de tirer l'or de la bouë, & la lumiere du milieu des tenebres, si nous nous tenons fermes dans le principe une fois étably, de distinguer ce qui naist de l'instinct de la nature, & de la lumiere de la raison, d'avec ce que la vanité de la superstition y a ajoûté du sien. Avant toutes les entreprises qui sont de quelque consequence, tous les hommes ont un penchant naturel, & comme un instinct qui leur fait desirer de sçavoir si l'évenement en sera heureux ; & comme ils sont naturellement persuadez, que Dieu seul possede cette plenitude de sagesse, qui penetre dans l'obscurité de l'avenir, & qu'il a mesme la puissance de faire réüssir les choses quand il luy plaist ; de là vient cette inclination & cette coûtume si ancienne & si universelle parmy toutes les nations du monde, de consulter la Divinité sur le succés des choses, & de prier qu'il luy plaise de le rendre heureux. Voila le fond de toute cette recherche de l'avenir par tant de voyes diverses, la conviction de nostre ignorance pour les évenemens futurs, & de nostre impuissance à les rendre heureux ; & la persuasion naturelle, qu'il y a au dessus de nous une sagesse & une puissance supréme, à laquelle il n'y a rien de caché, rien d'impossible.

II. Sur ce fondement si solide, les Israëlites

usoient d'une curiosité sainte, & consultoient les Prophetes du vray Dieu, ou l'Oracle de son saint Temple, & entreprenoient peu de choses sans avoir ainsi esté divinement instruits du succés. Les desseins qu'on avoit formez, estoient revoquez & rompus, quand cette divine réponse n'estoit pas favorable. Les Payens avoient les mesmes besoins & les mesmes pentes naturelles; mais ils n'avoient pas les mesmes secours, pour ne suivre point d'autres lumieres que celles du Ciel. Ils contrefirent ce qu'ils ne pouvoient imiter, & ils se firent un art pour découvrir l'avenir par les oyseaux, par les prodiges, par les songes, par les oracles; ce qui les jetta dans une infinité d'illusions. Lors donc que dans la lecture des Historiens nous rencontrerons ces manieres ridicules, extravagantes & superstitieuses de deviner les évenemens futurs par le vol, le chant, ou la pasture des oyseaux, par les prodiges extraordinaires, par les songes, ou par la consultation des livres des Sibylles, ou des Oracles des Demons; lors, dis-je, que nous tomberons sur ces endroits de l'histoire profane, où ils sont tres-frequens; nous devons discerner le pretieux du vil, l'instinct de la nature des absurditez du Paganisme, l'original de la religion des Hebreux, où la verité se trouvoit, de la copie contrefaite par les inventions superstitieuses des Payens.

III. Il est vray que deux cens ans avant la ruine de Jerusalem par Tite l'oracle des Juifs mesmes avoit cessé de les instruire, selon Joseph, & que les pierres prétieuses de l'*Urim* & du *Thummim*, qui paroissoient sur les ornemens du grand Pontife, ne jettoient plus cet éclat extraordinaire, qui promettoit un favorable succés à ceux qui consultoient l'Oracle divin sur quelque entreprise importante. Et il falloit bien que l'Oracle du Propitiatoire, qui

répondoit autrefois à haute voix, eut esté depuis plus long-temps dans le silence, puisque tout estoit enfin reduit à cet éclat des pierres prétieuses du grand Prestre. Mais il faut reconnoistre aussi, que c'estoit un effet de la sagesse & de la bonté de Dieu, qui vouloit porter, & en quelque maniere contraindre son peuple à un d.gré plus haut d'intelligence, de vertu & de religion. Car quoy qu'il y eut un commencement de pieté & de sagesse, à vouloir estre éclaircy de la volonté de Dieu & de l'évenement qu'il luy plairoit de donner à l'entreprise qu'on faisoit; c'estoit un commencement encore bien éloigné de la perfection de la sagesse & de la vertu; & qui se ressentoit beaucoup de l'attache prodigieuse qu'on avoit aux grandeurs & aux richesses de la terre. Le mesme Dieu qui avoit attaché les hommes à son service par l'attrait des biens temporels, pendant leurs commencemens, & pendant leur enfance spirituelle; voulut rompre avec le temps ce lien trop foible & trop grossier, & se les attacher par l'esperance & par l'amour des biens éternels. Ainsi il donna quelquefois un funeste succés à leurs entreprises les plus justes & les mieux concertées: & ne voulut plus leur donner de marque certaine de l'évenement de leurs plus grandes affaires. Ce n'estoit pas un refus, c'estoit une faveur nouvelle, & infiniment plus grande; ce n'estoit pas leur soustraire ses lumieres, mais leur en fournir d'autres sans comparaison plus utiles & plus necessaires.

IV. C'estoit pour leur apprendre à regarder toutes les choses temporelles avec indifference; à se soucier peu de toutes les grandeurs humaines, des victoires, & de tout ce qui ne rend pas les hommes meilleurs; à se mettre uniquement en peine de ne rien faire que selon les regles de la justice, sans

s'inquieter du ſuccés ; à eſtimer plus une entrepriſe juſte, & qui réüſſit mal, que le plus favorable ſuccés de celles qui ſont injuſtes ; d'eſtimer plus la patience, la conſtance & la paix de l'ame avec laquelle on souffre les adverſitez, que toute la gloire des proſperitez temporelles, d'attendre ſans inquietude le bon, ou le mauvais ſuccés, qu'il plaira à Dieu de donner à nos deſſeins, perſuadez qu'il ne peut rien nous venir de ſa main, que d'utile & de favorable ; que les biens apparens ſont ſouvent de vrais maux ; que les maux de cette vie quand ils ſont ménagez par la Providence pour noſtre ſalut, ſont de fort grands biens ; que les victoires ſont quelquefois moins funeſtes aux vaincus qu'aux victorieux, qui ſe précipitent enſuite dans les grands vices, & dans ces deſordres, qui ruinent enfin les Etats ; qu'une proſperité orgueilleuſe eſt tres-perilleuſe & un juſte ſujet de confuſion ; qu'une adverſité ſoufferte avec conſtance & avec ſoûmiſſion aux volontez du ſouverain Moderateur de cet univers, eſt un plus grand bien, & une plus juſte matiere de joye & de gloire : que les triomphes, dont l'éclat brille & ſe diſſipe en un moment ; que la joye, la gloire, la felicité des hommes & des Etats meſmes, n'eſt pas d'eſtre plus riches, plus étendus, plus puiſſans, ou plus honorez que les autres ; mais d'exceller en juſtice, en ſageſſe, en moderation, en pieté, en clemence, en bonté pour tous les hommes. De toutes ces maximes conſtantes & évidentes, il reſulte qu'il eſt utile d'ignorer l'avenir, afin de vivre & d'agir dans une plus grande dépendance de Dieu, dans une plus grande confiance en luy, dans un plus grand détachement de toutes les choſes temporelles, enfin dans un profond repos d'eſprit, aſſeurez, que le ſuccez nous ſera toûjours avantageux, pourvû que noſtre entrepriſe ſoit juſte, parce que la conſtance

avec laquelle nous souffrirons un fort contraire, nous sera plus utile, plus glorieuse & plus agreable que n'eut esté un évenement favorable.

V. C'est donc à quoy Dieu vouloit porter les Israëlites, en faisant cesser ses oracles, afin qu'ils écoutassent l'oracle interieur, qui leur faisoit entendre au fond du cœur cette verité, qu'il n'estoit plus temps de demander à Dieu la connoissance de l'avenir, ce qui n'estoit qu'une pieté & une vertu puerile: mais qu'il falloit avoir une disposition de cœur, & une constance qui nous rendit tous les évenemens avantageux. C'est à quoy Dieu vouloit aussi que les Payens se resolussent, au moins quand ils seroient lassez de tant d'illusions & de tant d'impostures, de leurs Devins & de leurs Augures. C'est à quoy le peuple de Dieu parvint enfin, comme il paroist par l'histoire des Machabées, qui combatirent si vaillamment; resolus à tout évenement qu'il plairoit à Dieu de leur donner, & asseurez des recompenses éternelles de la patience, avec laquelle on souffriroit les maux temporels. Ce n'estoient encore que des ébauches de cette vertu heroïque que Jesus-Christ a communiquée aux hommes, qui n'ont plus d'estime & de veneration que pour ces deux prédictions vrayement importantes, & salutaires au genre humain, de la Sagesse éternelle qui se devoit incarner, & de la felicité éternelle qui est reservée à ceux qui endurent avec patience & avec joye les maux temporels.

VI. Saint Louis Roy de France n'avoit garde de demander à Dieu, si la guerre sainte luy réüssiroit, luy qui remercioit Dieu de la perte de la bataille & de sa captivité, avec des sentimens ineffables de joye & de reconnoissance, confessant que cette joye, cette constance & cette égalité d'esprit estoit un plus grand bien que toutes les victoires imagina-

bles qui auroient pû luy enfler le cœur, & luy faire perdre, à luy & à ses compagnons de croisade, cette autre Terre sainte & cette Jerusalem divine, qui est au dessus des Cieux, où l'on triomphe éternellement de l'injustice, de la mort, & de toutes les miseres de cette vie mortelle.

VII. Et pour prouver ce que j'ay avancé des Payens, la plûpart des Philosophes, Pythagoriciens, Platoniciens, Stoïciens & autres, avoient proposé au monde ces mesmes maximes que j'ay touchées briévement, & avoient convaincu les hommes, qu'il ne tenoit qu'à eux de se rendre tous les évenemens avantageux quels qu'ils pussent estre, en les recevant avec indifference & de la main de Dieu; & de se rendre par ce moyen l'ignorance de l'avenir plus utile que la science, en se réposant paisiblement entre les bras de la Providence. Mais pour n'en pas demeurer à la speculation, il faut nous remettre devant les yeux ce que Lucain nous a appris de Caton d'Utique, quand nous traitions de la Morale des Poëtes. Ce grand homme resista vigoureusement à ceux qui le pressoient de consulter l'oracle de Jupiter Ammon, sur le succés de la guerre. Il leur répondit, que nous avons au fond de nostre ame un Oracle plus divin & plus certain, que celuy de Jupiter Ammon, & que cet Oracle interieur est Dieu mesme, qui a écrit dans le plus profond de nos ames en les créant, tout ce qui estoit necessaire pour nostre salut; enfin que cet Oracle nous apprend que les hommes & les Etats mesmes doivent mourir & finir, & qu'il importe peu, quand ce qui doit finir finira; mais que toute l'importance est qu'on soit toûjours disposé à mourir, à finir, & à perir, quand il plaira à ce souverain Moderateur, qui reparera nostre mort & nos pertes par une vie éternellement heureuse.

Ce discours a esté un peu long, mais je l'ay jugé necessaire, pour fournir quelques instructions utiles, à ceux qui pourroient se rebuter de tant de redites de l'histoire profane, ou ce ne sont que prodiges, qu'augures, que prédictions, que songes, qu'oracles, que Sibylles. L'esprit humain dans ses égaremens mesmes, fait briller de temps en temps quelques rayons de sa grandeur, de son immortalité, de sa liaison & de son commerce avec la divinité. La convenance de l'Ecriture sainte avec l'histoire profane en plusieurs choses, mesme sur la matiere de ce chapitre, meritoit aussi, que nous tâchassions d'en développer les secrets. Je tâcheray d'estre court dans le recit que je feray des Historiens particuliers.

VIII. Herodote dit que Chrœsus pour prévenir & pour écarter la tempeste qui le menaçoit, consulta les Oracles de Delphes, de Dodone, d'Amphiaraus, de Trophonius, de Jupiter Ammon en Afri-
L. 1. c. 46. que, des Branchides dans la Milesie ; ainsi il y
47. & seqq. avoit des Oracles publics dans toutes les parties du monde, il les consulta tous, & n'en fut pas moins malheureux. Une parole de Solon fut pour luy un oracle bien plus salutaire, & luy sauva enfin la vie.
Ibid. c. 78. Le prodige des serpens expliqué par les Telmisses,
Ibid. c. 120. ne luy servit non plus de rien. Le songe d'Astiage
107. 108. ne pût empescher que Cyrus ne s'élevast à la gran-
L. 2. c. 53. deur que le Ciel luy avoit destinée. Herodote dit que les Egyptiens s'attribuoient la gloire des deux fameux oracles de Dodone & d'Ammon ; qui commencerent par deux Propheteſſes que les Pheniciens enleverent de Thebes en Egypte, & transporterent en ces deux endroits ; d'où venoit leur grande
Ibid. c. 183. ressemblance avec l'oracle de Thebes. Il y avoit
L. 3. c. 64. quantité d'oracles par toute l'Egypte ; celuy de la ville de Butis estoit fameux, Cambyse apprit de là qu'il devoit mourir à Ecbatane, il pensa à la ville

de ce nom en Medie, & c'estoit celle de Syrie. Nous pouvons conjecturer de là avec assez d'apparence, que les Oracles de la Grece & du reste de l'Occident, estoient émanez ou imitez de l'Egypte, ou plûtost de la Phenicie, tous les peuples se piquant d'avoir le mesme privilege que le peuple de Dieu.

Herodote dit que les sept Princes Persans entrerent dans le Palais pour tuer le faux Smerdis, aprés avoir consulté les oyseaux : *Freti avibus*, τεθαῤῥηκότες L. 3. c. 76.
τοῖς ὄρνισι. Les Scythes avoient une maniere extrava- L. 4. c 67.
gante de deviner avec des branches de tillau. Les 68.
Nasamons couchoient sur le tombeau de leurs ancêtres, & suivoient le songe qu'ils y avoient eu. Les Grecs estoient fort attentifs à considerer les entrail- Ibid. c. 172.
les des victimes, pour en deviner l'avenir. Cyrus L. 9. c 61.
eut un songe qui se trouva veritable sur sa mort, & L 1 c. 209.
sur Darius Hystaspes, qui devoit luy succeder aprés L 3. c. 65.
Cambyse, mais il ne le comprit pas. Cambyse fut aussi trompé dans le songe, qui le porta à faire tuer son frere Smerdis. Ainsi ces songes, s'ils ne sont pas supposez, estoient tres-rarement utiles, & souvent pernicieux. Le songe réiteré d'Artabanus & de Xerxes, qui fit enfin declarer la guerre à la Grece, est la chose du monde la mieux imaginée, & par consequent suspecte dans Herodote. Si l'histoire est veritable, on peut croire que quand il s'agit d'ébranler, ou de renverser de grands Empires, la Divinité & ses Anges s'en mélent. Quand les demons s'en mé- L. 7. c. 13.
loient, les songes estoient trompeurs, & les oracles 14 15. &c.
si obscurs, que les consultans n'en pouvoient rien conclure de certain, ce qui les portoit à leur donner une interpretation conforme à leur inclination, ou à l'apparence des choses.

IX. Xenophon nous a déja appris la raison, ou L. 1. p. 37.
le pretexte qu'on avoit de consulter la volonté de Dieu par les augures, sur les choses qu'on entrepre-

noit ; ſçavoir l'ignorance toûjours perilleuſe du ſuccés qu'elles auront, & l'aſſiſtance neceſſaire de Dieu, qui ſçait & voit tout. Xenophon en ſçavoit aſſez pour débiter ces maximes plus relevées de vertu, qui rendent l'ame indifferente pour toutes ſortes d'évenemens, & capable d'en profiter, quelques contraires qu'ils puiſſent eſtre. Mais il s'eſt ſagement accommodé à la portée des hommes de ſon ſiecle, qui avoient encore beſoin de lait, c'eſt à dire, de ces vertus mediocres qui nous attachent à Dieu par l'eſperance des biens temporels ; afin que l'eſprit une fois bien attaché à Dieu par ces liens, ne s'en détache plus quand ces liens & quand tous ces biens manqueront. Cyrus avant les batailles conſultoit toûjours ſes Devins ; il uſoit peut-eſtre de la meſme condeſcendance. Cela eſt plus probable de Socrate, qui ſe juſtifia en diſant qu'il honoroit les meſmes Dieux & conſultoit les meſmes oyſeaux que les autres Grecs ; mais que pour luy, il croyoit que c'eſtoient les Dieux & non les oyſeaux, qui ſçavoient l'avenir, & nous l'annonçoient par ces differentes marques. Au reſte Xenophon rend ce témoignage à Socrate, qu'il ne faiſoit rien ſans avoir conſulté Dieu : *Tam religioſus, ut ſine Deûm conſilio nihil ageret.* Socrate recevoit conſeil, ou impulſion d'un Genie qui luy eſtoit familier, & il deſiroit que les autres hommes euſſent à proportion d'autres manieres, pour pouvoir dire avec verité, qu'en toutes choſes ils ſuivent Dieu, & ne prennent jamais le devant. Auſſi blâma-t-il celuy qui avoit reſolu de faire un voyage, & demandoit aprés cela à l'Oracle, quels eſtoient les moyens de le faire heureuſement, au lieu de commencer par interroger l'Oracle, s'il devoit faire le voyage, ou rompre ce deſſein. *Reprehendit in eo, quod non antè quæſiiſſet, utrùm ſibi conſultius eſſet iter hoc ſuſcipere, an manere domi.*

L. 3. p. 81.

Memorab. L. 1. p. 708.

L. 4. p. 818.

L. 3. De exped. Cyri pag. 194.

X. Ce que Denys d'Halicarnasse raconte des neuf *L. 4. p. 159.* livres des Sibylles, qu'une femme étrangere voulut vendre à Tarquin, & dont elle luy en vendit seulement trois, aprés avoir brûlé les six autres, indignée qu'il eut refusé le prix qu'elle luy en demandoit : Ce qu'Arrien conte du nœud Gordien, qu'A- *L. 2.* lexandre coupa, & emporta l'Empire promis; & *L. 3.* du voyage qu'il fit pour consulter l'Oracle de Jupiter Ammon : Ce qu'Appien raconte des prodiges *De Bell. Civil. l. 2.* presque tous semblables, qui arriverent à Jule-Cesar, & à Alexandre le Grand, des dangers qu'ils coururent ensuite selon que les inspecteurs des entrailles des victimes leur avoient prédit; enfin les prédictions que les Devins leurs firent de leur mort prochaine, & le mépris qu'ils en firent. Les mes- *L. 3. ibid.* mes douze vautours qui furent un si heureux présage à Romulus premier Roy de Rome, & aprés à Jule-Cesar, qui rétablit la Monarchie. Le songe qui *L. 4. ibid.* empescha Auguste de se trouver à la bataille de Philippes, contre Brutus & Cassius, où il eut esté infailliblement tué; le mauvais Genie de Brutus, qui *Ibidem.* luy apparût une seconde fois, & luy annonça sa mort. Ce sont là autant d'ornemens de l'histoire, qui réveillent l'attention & la curiosité. Mais ce n'est pas surquoy il faut insister. Il vaut mieux sans nous engager à la critique de toutes ces narrations, faire considerer aux Lecteurs, que ce sont toûjours autant de preuves que les hommes ont toûjours esté persuadez, qu'il y avoit une Divinité & une puissance supréme, qui sçavoit les choses futures, qui les regloit & déterminoit; qui nous les faisoit quelquefois connoistre; qui avoit un empire absolu sur les Etats & sur les Empires, sur la vie des grands Princes; enfin qui ne dédaigne pas de nous donner quelque part à sa préscience, comme à des ames & des intelligences immortelles.

Hist. Var. L. 2. c. 31. C'est le raisonnement d'Elien, qui dit que toutes les autres nations que les Grecs nommoient Barbares, connoissoient une Sagesse éternelle & une supréme Divinité. Qu'il n'y avoit eu des athées que parmy les Grecs, au lieu que toutes les autres nations connoissoient Dieu & sa providence, d'où vient qu'elles consultoient sa sagesse & sa volonté, par l'inspection des oyseaux, des entrailles, & par plusieurs autres manieres; aprés quoy elles estoient tres-exactes à tous les devoirs de la Religion & de la vertu. *Et quis non Barbarorum sapientiam laudibus extollat? Siquidem nemo eorum ad contemptum Deorum unquam excidit, &c. Sed Barbari hi contendunt esse Deos, & nostri curam gerere, & præsignificare futura per aves, signa, vel omina, viscera, & alias quasdam observationes atque doctrinas. Quorum ergo præscientiam homines ex benevolentia Deorum habere possint, ea magna ex parte per insomnia & stellas etiam aiunt significari. Et hæc immota fide tenentes, purè rem divinam faciunt, sanctè vitam obeunt, ceremonias agunt, orgiorum legem observant, & alia patrant, ex quibus certum est, quod Deos obstinatè colant ac venerentur.* Je ne dis pas avec Elien, qu'il faille sçavoir bon gré à ces nations, de l'attache qu'elles avoient à toutes ces superstitieuses manieres de divinations. Mais je dis que dans les histoires que nous en lisons, nous devons admirer la Providence, qui a conservé quelques rayons de lumiere parmy des tenebres si profondes, & qui a sçeu faire servir le mal au bien, en faisant que par l'estime & l'amour qu'on avoit pour ces divinations on se préservast de l'atheisme, on se maintint dans la créance d'une supréme sagesse, de sa préscience & de sa toute-puissance; on entretint quelque commerce avec la Divinité; on reglast sa conduite & ses mœurs plus saintement qu'on n'eut fait. Il s'en falloit beaucoup que de tout cela il ne

s'en fit un homme de bien, ou une seule action vrayement & parfaitement vertueuse; mais il s'en faisoit une nation incomparablement plus capable de la vraye sagesse, & de la vraye Religion, que si elle fut tombée comme tant d'autres, dans l'atheisme, ou dans la brutalité.

XI. Tite-Live nous fournira une preuve de cette doctrine d'Elien, dans l'exemple des anciens Gaulois au temps que Tarquin l'ancien regnoit à Rome. Ambigatus Roy des Celtes envoya deux fort nombreuses compagnies d'avantúriers hors des Gaules, qui ne pouvoient plus les nourrir; mais ce fut aprés avoir consulté quelle estoit la volonté du Ciel. *In quas Dii dedissent auguriis sedes. Sortibus dati Hernicii saltus. Haud paulò lætiorem in Italiam viam Dii dabant.* Jule Cesar dit que parmy les Allemans c'étoient les Dames qui estoient chargées des sorts & des divinations, & qui décidoient s'il falloit donner combat, ou differer. *Consuetudo, ut matres familias sortibus & vaticinationibus declararent, utrùm prælium committi ex usu esset.* Un Romain qui estoit esclave parmy eux fut repris par Cesar, qui luy confessa qu'ils avoient jetté trois fois au sort, s'ils le feroient brûler, ou s'ils differeroient son supplice, & qu'autant de fois le sort luy avoit esté favorable. Tacite explique plus au long les sorts & les divinations des peuples de la Germanie: *Auspicia, sortesque, ut qui maximè observant.* Ils observoient le vol & le chant des oyseaux; ils tiroient des augures des chevaux mesmes. Enfin ils avoient un profond respect pour ces chevaux sacrez, qu'ils regardoient comme remplis de la préscience des Dieux. *Se ministros Deorum, illos conscios putant.* Ce sont sans doute des absurditez, ce sont mesme des impietez, mais ce sont des preuves d'une nation persuadée, qu'on ne doit ny commencer, ny finir quoy que ce soit que

L. 5 c. 34.

De bell. Gall. l. 1.

De Morib. Germ. c. 10.

par l'ordre de Dieu. C'estoit ce qu'un Romain disoit des Romains mesmes, *Deorum nutu arma sumpturos posituros que Romanos esse.* Vopiscus raconte la longue contestation du Senat sous l'Empereur Aurelien, si l'on consulteroit les livres de la Sibylle. Enfin on conclud, qu'il falloit les consulter, pour témoigner que les plus vaillans Empereurs vouloient toûjours vivre sous la conduite & dans la dépendance des Dieux : *Inspiciantur libri, neque enim indecorum est Diis juvantibus vincere.*

Livius. L. 44. c. 15.

XII. Cette dépendance religieuse des Dieux paroist admirablement dans l'augure du salut, dont Tacite ne dit qu'un mot, sçavoir, qu'on le recommença aprés vingt-cinq ans d'interruption. Mais Dion-Casse l'explique, quand il dit, qu'on le renouvella aprés une longue guerre, qui l'avoit fait interrompre, & que c'estoit quand on consultoit les Dieux, s'ils vouloient leur permettre de les prier pour leur demander le salut de la Republique, comme croyans ne devoir pas mesme desirer, ou demander la conservation de la Republique, si Dieu n'agréoit cette priere. *Est autem quoddam divinationis genus, quo probatur, Concedantne ipsis Dii, ut populo salutem postulent; quasi nefas esset eam priusquam concedatur petere.* Que peut-on imaginer de plus respectueux & de plus desinteressé ? C'est l'encherir par dessus ce que Socrate vient de nous dire.

Annal. L. 12. c. 23

L. 37. p. 40.

XIII. Ce mesme Auteur rapporte ailleurs le songe de Ciceron, qui vit le jeune Octavien, qui fut depuis Auguste, descendre du Ciel dans le Capitole, par une chaisne d'or, & y recevoir un foüet de la main de Jupiter. Plutarque raconte le mesme songe, & dit que Ciceron reconnut le lendemain Octavien par l'image qu'il en avoit veuë en songe. Ces songes joints à ceux d'Astiage & de Xerxes, qui ont esté déja rapportez, & à plusieurs autres

L. 45. pag. 270.

In Ciceron.

ſemblables, qu'on auroit pû ajoûter, nous peuvent ſervir de preuves, que Dieu donne des ſignes des grands évenemens quand il luy plaiſt, & que l'Ecriture meſme de l'ancien Teſtament peut avoir fait le recit de quelques ſonges prophetiques, pour nous apprendre, qu'en ces ſiecles groſſiers Dieu uſoit de cette conduite pour attacher davantage à la religion & à la pieté des hommes encore peu capables d'une conduite ſpirituelle.

XIV. Il en faut dire autant des Prodiges. L'Ecriture en a fait mention; Cinq Cavaliers parurent en l'air pour défendre Judas Machabée, une autre fois un Cavalier parut marcher devant luy & devant ſes troupes; on vid en d'autres rencontres des bataillons & des chariots en l'air, des combats de gens armez à pied & à cheval dans Jeruſalem meſme pendant quarante jours. Le Fils de Dieu meſme annonça que des prodiges arriveroient, & que les étoiles tomberoient du Ciel pour avertir les hommes de ſon avenement, ſoit pour détruire le temple & Jeruſalem au temps de Veſpaſien & de Tite, ſoit pour juger le monde. Il voulut que ſon premier avenement en chair fut connu par de ſemblables prodiges. Joſeph, Tacite, Suetone font foy qu'en ce ſiecle là le bruit fut répandu par tout le monde, qu'il venoit un Monarque univerſel de l'Orient. L'hiſtoire de l'Evangile témoigne en pluſieurs endroits que les Juifs ne doutoient pas que ce ne fut le temps de l'arrivée du Meſſie. Virgile fait mention des vers de la Sibylle, qui parloient fort clairement de Jeſus-Chriſt. Grotius croit, que ces vers de la Sibylle n'eſtoient pas tirez de ces livres de Sibylles, que les premiers Ecrivains Eccleſiaſtiques ont ſouvent citez; mais de ces anciens livres Sibyllins, pour la garde deſquels les Quindecimvirs avoient eſté crées. Il eſtime qu'il pouvoit s'y eſtre gliſſé quelques vers

L.2. Mach. c. 10. & 11.

Ibid. c. 5.

In Matth. c. 2.

composez par les Juifs, & qui parloient du Messie. Enfin on ne peut douter que la Prophetie de Balaam qui estoit un Devin du Paganisme, ne regarde la destruction de tous les Empires précedens par celuy des Romains, & l'arrivée de Jesus-Christ en mesme temps. *Orietur Stella ex Jacob, & consurget virga de Israël. &c. Quis victurus est, quando ista faciet Deus? Venient in trieribus de Italia, superabunt Assyrios, & vastabunt Hebræos*: ce qui signifie fort clairement la desolation de la Monarchie Assyrienne, & de la Greque, & de l'Etat des Hebreux, & l'arrivée d'un Roy celeste. Si Dieu a voulu dés le temps de Moïse faire rendre ce témoignage à Jesus-Christ par un Devin de la Gentilité; s'il a voulu faire tant de prodiges nouveaux par le monde dans le siecle que Jesus-Christ parût sur la terre, que le bruit s'en répandit par tout; s'il fit voir tant de phenomenes extraordinaires dans le Ciel au temps des Machabées; s'il en promit tant d'autres pour annoncer la ruine de Jerusalem & la fin du monde: n'avons-nous pas sujet de ne point nous rebuter de la narration si frequente ou des Devins, ou des prodiges qui se rencontrent dans l'histoire profane? Il faut croire que ces prodiges extraordinaires servoient à entretenir les hommes charnels dans une frayeur salutaire, & dans la crainte de la vangeance de Dieu. Mais aprés que la grande & la plus importante Prophetie, qui regardoit l'incarnation du Fils de Dieu, a esté accomplie, il ne faut plus de devins, plus de prodiges, plus d'oracles; si ce n'est pour nous faire attendre, craindre & aimer son dernier avenement. Par les lumieres qu'il a versées sur toute la terre, nous sommes convaincus que quoy que nous entreprenions de grand ou de petit, en public ou en particulier, en paix ou en guerre, tout sera heureux s'il est fait dans les regles de la justice & de la pieté;

Num. 24. v. 17. 23. 24.

à moins

à moins de cela tout sera malheureux; nous sommes convaincus que les hommes, les villes, les Etats & les Empires sont mortels, & qu'il importe peu quelle en sera la durée, l'importance estant uniquement que tout se termine à arriver par la justice & par la religion à un Empire éternel dans le Ciel. Aprés cela il ne faut plus se mettre en peine ny de devins, ny de divinations, ny de songes, ny de prodiges, ny d'augures. Il n'y a plus rien de prodigieux que le crime; tout le siecle & tout le monde de peché n'est qu'un songe; toute la science de l'avenir, consiste à sçavoir, que par une loy éternelle, & par une necessité inévitable, les justes seront éternellement heureux, & les impies tomberont enfin dans des chastimens éternels; les uns & les autres commençant dés cette vie à sentir leur sort futur, ou par la paix & la tranquillité de la justice, ou par les troubles & les inquietudes de l'impieté.

CHAPITRE VI.

Des Oracles qu'on corrompoit; des adresses dont on usoit pour imposer aux peuples; des miracles prétendus; des prédictions surprenantes de l'avenir.

I. Une mediocre Critique eut pû découvrir l'imposture de la plûpart des anciens Oracles, des Augures, des Songes, &c.

II. Diverses preuves qu'Alexandre corrompit les Oracles & leur fit dire ce qu'il voulut.

III. Ce que fit Lysander pour corrompre & pour suborner. La Biche de Sertorius: conversations feintes de Numa avec une Nymphe: autres exemples de pareilles impostures. Numa, Scipion, Alexandre.

IV. Autres exemples. Differences des fausses religions, appuiées sur le mensonge, & de la veritable, qui est ennemie de tout déguisement.

V. Les Oracles declarez pour Iesus-Christ ne peuvent estre suspects d'avoir esté corrompus, puis qu'ils l'ont précedé de plusieurs siecles. Comparaison de Cyrus.

VI. On en rapporte quelques-uns & on y fait des reflexions.

VII. Autres miracles & leur fausseté reconnuë par les Payens mesmes.

VIII. Iustin. Miracles faits par les Empereurs mesmes selon Tacite, Dion-Casse, Spartien, Lampridius. Réponse & refutation de tous ces prétendus miracles.

I. QUelque soin que prenne le mensonge, ou le Demon, qui est appellé le pere du mensonge, pour contrefaire la verité, ses déguisemens, & ses impostures ne peuvent pas toûjours se cacher. Les prodiges, les oracles, les prédictions & les miracles des Payens ne pouvoient estre à l'épreuve d'une mediocre Critique, qui eut pû le plus souvent les convaincre de déguisement & de tromperie. Tite-Live dit fort bien en une rencontre qu'on vit des prodiges, ou que la crainte & le trouble d'esprit firent croire qu'on les avoit vûs. *L. 3. c. 5.* *Cælum visum ardere plurimo igni : portentaque alia, aut obversata oculis, aut vanas exterritis ostentavere species.*

II. Quand Alexandre fut prest d'entrer dans Babylone, les Chaldéens & les Devins l'en détournerent, comme d'une entrée qui luy seroit fatale. Il *Arrian. l. 7.* leur répondit par un vers d'Euripide, qui dit, que le meilleur augure est celuy qui raisonne & qui conjecture le mieux :

Qui conjicit bene, augur est is optimus.

Mais Alexandre se défioit avec raison, que les Chaldéens n'usassent de cet artifice pour l'empescher d'entrer à Babylone, où ils apprehendoient qu'il n'imitast Xerxes, qui avoit ruiné le temple de Belus & plusieurs autres temples à Babylone à son retour de Grece. Alexandre sçavoit comme il en avoit usé luy-mesme envers l'Oracle de Jupiter Ammon, auquel il avoit fait répondre tout ce qu'il avoit voulu,

soit touchant sa personne, soit touchant celle d'Hephæstion, qu'il voulut faire honorer comme un Heros aprés sa mort.

Arrien de qui cecy est tiré, ne dissimule pas que c'estoit une adresse d'Alexandre, de vouloir imposer à son armée, & passer pour fils de Jupiter, afin d'en estre plus respecté & mieux obeï. *Quod ad Deum generis sui originem referebat, ne id quidem atrox delictum fuisse censuerim; quippe qui nihil aliud fortassis sibi propositum habuerit, quam ut eo figmento majorem authoritatem apud subditos sibi conciliaret.* L. 7. Cet Historien ajoûte, qu'Alexandre n'estoit pas inferieur à Minos, à Rhadamanthe, & à Thesée, à qui on n'a pas fait un crime, de s'estre dits enfans de Jupiter. *Quorum genus ad Jovem à veteribus relatum, nullo ipsis vitio, aut contumeliæ versum fuit.* Quinte-Curce dit qu'Alexandre pour encourager ses soldats, *Haudquaquam rudis tractandi militares animos*, feignit pendant le siege de Tyr, qu'Hercule luy avoit apparu en songe, & luy avoit tendu la main, comme pour l'introduire dans la ville. Un des assiegeans, corrompu peut-estre par Alexandre, vit en songe le mesme Hercule qui abandonnoit la ville, ce qui fit qu'on lia la statuë d'Hercule avec une chaîne d'or. L. 4. c. 2. 3. Ce mesme Historien dit qu'Alexandre voulut aller au temple d'Ammon, parce qu'il se croyoit fils de Jupiter, ou vouloit qu'on le crût. *Aut credebat, aut credi volebat.* L. 4. c. 7. Aussi attribuë-t-il à flatterie, tout ce que l'Interprete de l'Oracle luy répondit: *Vates aquè in adulationem compositus.* Rien n'estoit plus aisé que de découvrir cette imposture: *Verè & salubriter æstimanti fidem Oraculi, vana profectò responsa videri potuissent.* En effet, les Macedoniens eurent horreur de cette vanité insupportable d'Alexandre, & l'en estimerent moins: *Immortalitatem affectantem contumaciùs, quàm aut ipsis, aut Regi expediebat, aver-* L. 1. c. 40.

sati sunt. Ce mesme Auteur conte, qu'une éclipse de Lune estant arrivée, Alexandre fit parler les Astrologues d'Egypte, non selon leur science, mais selon ses intentions, leur fit prédire la ruine de l'Empire des Perses, & ensuite il anima ses soldats au combat, plus credules & plus soûmis à ces Devins qu'à leurs Capitaines. *Nulla res efficaciùs multitudinem movet, quàm superstitio; alioqui impotens, sæva, mutabilis, ubi vana religione capta est, meliùs vatibus, quàm ducibus suis paret.*

III. La subornation que Lysandre voulut faire, pour renverser l'Etat de Lacedemone, & transporter le sceptre à une autre famille, a esté décrite par Plutarque. Il voulut autoriser par les Oracles ses pernicieux desseins. Il envoya à Pythia, & à Dodone, pour corrompre les Prophetesses, mais elles demeurerent incorruptibles. Il alla à l'Oracle de Jupiter Ammon, promit de grandes sommes d'argent aux Prestres, & il en fut rebuté. Enfin il supposa un jeune enfant, comme fils d'Apollon, fit venir de Delphes des preuves pour l'accrediter, & pour donner cours à cette nouvelle superstition, à la faveur de laquelle il esperoit de faire réüssir son attentat. Le mesme Auteur nous a donné au long l'histoire de la Biche, que Sertorius avoit apprivoisée dans l'Espagne, avec laquelle il faisoit semblant de s'entretenir pour apprendre d'elle ce qui se passoit ailleurs; où ce qui devoit arriver, & pour s'attacher plus fortement par cette illusion les esprits encore grossiers des Espagnols. Plutarque fait le mesme jugement d'Alexandre, qu'il n'avoit pas esté si insensé, que de se croire quelque chose de plus que les autres hommes; mais qu'il avoit voulu se donner plus de credit sur l'esprit des ignorans, pour les rendre plus souples à ses ordres, & plus hardis à executer ce qu'il leur commandoit. *Ex his liquet nihil sibi illum*

In Lysandro.

In Sertorio.

In Alex.

persuasisse vani, aut inflatum fuisse; verùm intendisse, divinitatis opinione reddere sibi obnoxios alios.

Tite-Live confesse avec beaucoup d'ingenuité, que Numa feignit, qu'il avoit des entretiens secrets avec la Deesse Egeria, afin que le peuple grossier & facile à surprendre en ce temps-là, eut plus de docilité & plus de déference pour ses ordonnances. *Omnium primùm rem, ad multitudinem imperitam & illis sæculis rudem, efficacissimam, Deorum metum injiciendum ratus est, qui cùm descendere ad animos sine aliquo commento miraculi non posset, simulat sibi cum Dea Egeria nocturnos congressus esse &c.* *L. 1. c. 19.* Cet Historien nous découvre ailleurs les fraudes des Augures par cet exemple. Le Senat écrivit au Consul, qui estoit dans le camp, qu'il nommast un Dictateur. *L. 8. c. 23.* Il en nomma un. On ne voulut pas le reconnoistre à Rome, & on fit publier par les Augures de Rome, que la création en avoit esté vitieuse. Mais on découvrit l'imposture dans le camp. Car le Consul estant seul, quand il nomma le Dictateur dans le camp au commencement de la nuit, comment les Augures qui estoient alors à Rome, avoient-ils pû sçavoir que le Consul avoit mal pris les auspices. *Eam rem Tribuni suspectam infamemque criminando fecerunt. &c. Neque Augures divinare Romæ sedentes potuisse, quid in castris vitii obvenisset.* Scipion au rapport de ce mesme Auteur fut fort adroit dés sa jeunesse, à persuader aux autres, & peut-estre à se persuader à luy-mesme, qu'il avoit quelque commerce avec le Ciel. *Fuit Scipio non veris tantùm virtutibus mirabilis, sed arte quoque quadam ab juventa in ostentatione earum compositus; pleraque apud multitudinem, aut per nocturnas visa species, aut velut divinitus mente monita agens; sive & ipse capti quadam superstitione animi, sive ut imperia consiliaque, velut fortè oraculi missa, sine cunctatione assequeretur.* *L. 26. c. 19. 41.* Il ne passoit aucun jour sans aller

au Capitole, & sans y passer quelque temps pour déliberer de ses affaires, soit particulieres, ou publiques. *Nullo die prius ullam publicam, privatamque rem egit, quàm in Capitolium iret &c.* Aussi le croyoit-on un homme divin, comme Alexandre, c'est à dire par une semblable illusion, *Famam vanitate & fabulâ parem.* C'estoient donc des songes & des inspirations secretes du Ciel, que Scipion feignoit, comme il paroist par d'autres endroits de Tite-Live, quoy qu'il ne put dissimuler, que son meilleur devin

Ibid. c. 41. 45. estoit la penetration naturelle de son esprit; *Animus meus, maximus mihi ad hoc tempus vates.* Enfin Scipion ayant secretement observé un reflux reglé de la mer, ou d'un étang, qui donnoit liberté de le passer à gué, il en fit un mystere & un prodige à son armée, l'asseurant que par une faveur inouïe de Neptune, il luy feroit traverser la mer. *Hoc curâ & ratione compertum, in prodigium ac Deos vertens Scipio, qui ad transitum Romanis mare verterent, & stagno auferrent, viasque antea numquam initas humano vestigio aperirent, Neptunum jubebat itineris ducem sequi, ac medio stagno evadere ad mœnia.* Ce fut comme il prit Carthagene en Espagne.

Cet artifice estoit plus spirituel que celuy d'Alexandre, dont Justin dit, qu'il avoit envoyé des gens pour suborner les Prestres de Jupiter Ammon avant son arrivée, & leur faire entendre ce qu'il desiroit

L. 11. c. 11 qu'ils luy répondissent. *Per præmissos, subornat Antistites, quid sibi responderi velit.* Je laisse plusieurs exemples que Valere Maxime a recueillis en un seul

L. 1. c. 2. endroit. Appien n'a pas teu la Biche de Sertorius;

Appi. l. 1. de Bellis Civil. L. de Bellis Hisp. Polyb. l. 10 non plus que les adresses de Scipion. Polybe dit qu'il ne faut pas croire, que ny Lycurgue, ny Scipion ayent esté au fond capables des superstitions, dont ils amusoient la multitude du peuple ignorant. Mais ayant de grandes choses à ordonner & à executer,

ils cherchoient à fortifier les foibles, par la créance d'un évenement tres-favorable, annoncé par des prédictions certaines de la part des Dieux. *Sed quod viderent ambo plerosque mortalium, neque ea temerè admittere, quæ abhorrent à communibus opinionibus, neque res arduas & periculo junctas audere adgredi, nisi spes aliqua læti exitus ab aliquo Deorum fuerit ostensa: Lycurgus quoties aliquid aggrediebatur, sententiæ suæ authoritatem oraculi à Pythia editi adjiciendo, ut facilius reciperentur, & plus fidei invenirent sua consilia, efficiebat; & Scipio quasi divinitus monita mente ageret cuncta, eos quibus imperabat, confidentiores efficiebat.* Polybe témoigne ensuite dans le mesme endroit, que Scipion ne laissoit pas d'agir toûjours avec une valeur & une prudence consommée, & de proposer à ses soldats la Providence divine, comme le sujet le plus propre à leur donner de la confiance & de la hardiesse. Cornelius Nepos confirme ce que Plutarque nous a dit de Lysander, asseurant qu'il recourut à cet artifice de corrompre les Oracles, parce qu'il sçavoit bien que les Lacedemoniens ne manquoient jamais à les consulter. *Quod Lacedæmonii omnia ad Oracula referre consueverant.* Les Oracles qui furent incorruptibles pour Lysander, ne le furent pas pour Alexandre, qui estoit suivi d'une puissante armée. *In Lysan.*

IV. Spartien dit que les Grecs pour flatter Adrien, firent un Dieu du jeune Antinous, qu'il avoit un peu trop aimé; & qu'ils luy attribuerent des Oracles, qu'on disoit avoir esté composez par Adrien mesme, car il estoit fort entendu en Poësie. *Et Græci quidem volente Adriano eum consecraverunt, oracula per eum dari asserentes, quæ Adrianus ipse composuisse jactatur. Fuit enim Poëmatum & litterarum omnium studiosissimus.* J'aurois beaucoup d'inclination à croire, que les vers dont parle Tacite, estoient de mesme nature, quand il dit que Germanicus con-

ſultant divers Oracles, il en trouva un qui répondoit en vers, quoy que celuy qui preſtoit à l'Oracle le miniſtere de ſa langue, n'eut jamais appris à faire des vers, ny peut-eſtre meſme à lire. *Ignarus plerumque litterarum & carminum, edit reſponſa verſibus.* Vopiſcus dit que ſous l'Empire de Florien à Rome, un Augure prognoſtiqua qu'il viendroit un Empereur Romain, qui ſubjugueroit abſolument le reſte du monde, qui n'avoit point encore eſté dompté par les Romains; qu'aprés cela il rendroit la liberté au Senat & au peuple, qu'il vivroit ſix-vingts ans, & que cela arriveroit mille ans aprés que la foudre du Ciel auroit briſé toutes les idoles. Cet Hiſtorien remarque que cet Augure avoit pris un terme aſſez grand pour ne pouvoir pas eſtre convaincu de menſonge.

Annal. L. 2. c. 55.

Voila en abregé les exemples que j'ay crû devoir rapporter, des impoſtures & des fraudes, que les Hiſtoriens Grecs & Latins ont avoüées de bonne foy, dans les Augures, dans les Devins, dans les Oracles, dans les Legiſlateurs, dans les vaillans hommes, dans les grands Rois, parmy les Grecs & parmy les Latins. Il eſtoit difficile que la religion des Payens eſtant en elle-meſme contraire à la verité, ne s'appuiaſt auſſi quelquefois ſur le menſonge pour conſerver ſon credit. Auſſi le menſonge ſoûtenu par d'autres menſonges s'eſt enfin diſſipé, quoyque toutes les forces & toutes les puiſſances humaines conſpiraſſent d'ailleurs pour ſon affermiſſement. Au contraire la veritable religion ſoûtenuë par la ſeule force de la verité, ſans avoir jamais uſé d'artifices, ou de déguiſemens, combatuë par toute la fureur des hommes & des demons, a toûjours ſubſiſté & ſubſiſtera juſqu'à la fin des ſiecles, en prenant tous les jours de nouveaux accroiſſemens, & faiſant une guerre irreconciliable non ſeulement à

toutes ſortes de menſonges, mais à toutes les ombres meſme du déguiſement. Les fauſſes religions ont imposé aux hommes encore groſſiers & ſauvages, dans des ſiecles d'obſcurité; la veritable religion s'eſt maintenuë dans la nation la plus ſpirituelle de toutes, qui n'eſt jamais tombée dans la barbarie, & qui bien loin d'avoir jamais eſté ſauvage, a retiré toutes les autres nations de la barbarie & de la ferocité, où elles eſtoient tombées, quand elles ſe ſeparerent de celle-cy, pour aller peupler des terres éloignées & incultes. Ainſi la vraye religion n'a pas eu beſoin de recourir au menſonge pour appuier ſes veritez, & d'ailleurs elle n'eut pû y réüſſir dans une nation polie & ſpirituelle.

V. Alexandre a voulu paſſer pour Fils de Jupiter, a corrompu pour cela les Oracles, & a uſé de toute ſon autorité, & n'a pû y réüſſir parmy les Grecs, n'y ayant eu que les nations barbares qui l'ayent adoré. Jeſus-Chriſt a eſté & eſt encore reconnu pour le Fils du vray Dieu, dans des ſiecles tres-éclairez, & par des nations tres-polies, ſans avoir employé ny les ſubornations d'Oracles, ny la puiſſance royale, ny d'autres forces que celles de la verité. Sa qualité de Fils de Dieu avoit eſté annoncée par des Oracles & par des Prophetes, qu'il n'avoit pû corrompre, parce qu'ils avoient vécu & écrit pluſieurs ſiecles avant ſa naiſſance. C'eſt la difference des Oracles & des Prophetes de Jeſus-Chriſt, & des autres, que ceux de Jeſus-Chriſt l'ont devancé de pluſieurs centaines d'années, ainſi leur fidelité ne peut eſtre ſuſpecte. Ce privilege n'a eſté accordé qu'à Cyrus, qui a eſté celuy de tous les Monarques qui a eſté le plus particulierement choiſi, pour eſtre l'image & la figure de Jeſus-Chriſt, qui eſt le vray Liberateur du peuple de Dieu. Iſaïe a publié la vocation, les victoires & l'empire de Cyrus, plus

de cent ans avant que ce Prince nâquit. Ainsi Cyrus n'avoit pû le corrompre. Aussi n'a-t-il jamais voulu passer pour Fils de Dieu comme Alexandre ; mais il a agréé que Daniel témoin oculaire de ses victoires, de la conqueste qu'il fit de l'empire de Babylone, & de la délivrance des Israëlites, donnât la qualité de Fils de Dieu à Jesus-Christ dans ses Propheties, & qu'il le declarast Monarque souverain, universel & eternel de tout le monde,

VI. Je passe aux Miracles qui ont esté racontez par la plûpart des Historiens anciens, & que les Payens pouvoient prendre pour des preuves de la verité de leur religion, quoy que la verité fût, que ces miracles estoient aussi faux que leur religion est extravagante. Plutarque écrivant la vie de Paul Emyle, a entassé plusieurs évenemens miraculeux de mesme nature. Quatre jours aprés que Paul Emyle eut surmonté Persée Roy de Macedoine, le bruit en fut porté à Rome dans le Theatre. La joye en fut d'abord fort grande, mais elle fut tres-courte, parce que voulant approfondir cette nouvelle, on n'en put trouver d'auteur. Quelques jours aprés la nouvelle en vint par les voyes ordinaires. La nouvelle du combat, que les Italiens donnerent sur le fleuve Sagra, fut sceuë le mesme jour dans le Peloponnese. Celle du combat des Grecs contre les Medes à Mycale, fut sceuë le mesme jour à Platée. La victoire des Romains sur les Tarquins & sur les Latins leurs alliez, fut annoncée par deux Cavaliers, qu'on crût estre Castor & Pollux, & qui maniant la barbe de Domitius, de noire qu'elle estoit, la rendirent rousse, pour l'asseurer de leur recit. Le nom de Barberousse luy en demeura. Antoine s'étant revolté contre Domitien, & ayant soûlevé toute l'Allemagne, Rome estoit dans la consternation. Un bruit soudain courut, qu'Antoine venoit

d'estre tué, & son armée défaite. On fit des sacrifices en actions de graces. Mais comme on voulut découvrir d'où estoit venu ce bruit, on n'en put trouver d'auteur certain. Ainsi on crût la nouvelle fausse, & Domitien partit avec ses troupes pour aller s'opposer à cet ennemy dangereux. Dés qu'il fut party, les Courriers d'Allemagne arriverent, & luy apprirent la verité de la mort & de la défaite d'Antoine & de son armée, un jour seulement avant que la nouvelle en fut portée à Rome. Les autres Historiens rapportent ces mesmes évenemens merveilleux.

Il n'y a pas trop de certitude, que tous ces faits soient veritables. L'amour du merveilleux impose souvent aux hommes, & les rend faciles à croire, à débiter & à inventer ces merveilles. Le seul hazard peut avoir causé plusieurs de ces évenemens, dans une longue suite de siecles, une vaste étenduë de païs, une infinité de combats, un empressement extréme de la curiosité des hommes pour en sçavoir le succés. Il court par le monde une infinité de contes faits à plaisirs, le moyen qu'il n'y en ait quelques-uns qui semblent miraculeux ? Les hommes aiment à feindre, & ils aiment les choses qui surprennent. Comment ne feindroient-ils donc pas souvent des choses surprenantes & miraculeuses ? & comment le hazard n'en feroit-il pas arriver quelques-unes ? Mais ne contestons plus la verité de ces narrations. De quelle utilité seront ces miracles ? Faut-il des miracles pour contenter la vaine curiosité des hommes ? La nouvelle d'une victoire, sceuë le mesme jour, ou le lendemain, est-ce un si grand bien pour les hommes, qu'il faille en troubler l'ordre de la nature ? S'il y a lieu de faire des miracles, n'y a-t-il point de besoins plus pressans ? Les miracles de la vraye religion sont plus serieux,

plus importans, plus propres à les rendre justes & vertueux, & à mortifier leur curiosité qu'à la contenter. Enfin ces miracles sont aussi differens les uns des autres, que la verité est éloignée du mensonge.

VII. Le mesme Plutarque dit que Pyrrhus avec le pouce de son pied guerissoit ceux qui estoient travaillez du mal de rate. Il dit dans la vie de Lucullus que la vache destinée au sacrifice d'un jour de feste à Cyzique, traversa toute seule un trajet de mer, & vint se presenter à l'autel. Il asseure dans la vie de Nicias, que dés le commencement de la guerre du Peloponnese le bruit fut, qu'elle dureroit vingt-sept ans. Thucydide rapporte la mesme chose, com-
L. 5. p. 362. me en estant témoin. Herodote dit que le fils de
L. 1. c. 85. Chroësus qui estoit muet, parla pour défendre qu'on
L. 3. c. 64. ne tuât son pere; que Cambyse montant à cheval, se blessa de son épée à la cuisse, au mesme endroit
L. 8. c. 27. où il avoit frappé le Dieu Apis, & en mourut; que quand les Gaulois furent prests de piller le temple de Delphes, une tempeste effroyable, mélée de gresle & de foudres les écarta & en écrasa une bon-
L. 6. ne partie. Denys d'Halicarnasse conte la mesme histoire de Castor & Pollux, que Plutarque nous a rapportée. Tite-Live asseure, qu'avant que les Gaulois approchassent de Rome, un particulier entendit une voix qui luy ordonnoit d'avertir les Magistrats, que les Gaulois viendroient les attaquer.
L. 5. c. 32. Des corbeaux descendirent sur les testes de Man-
L. 7. c. 26. lius & de Valerius, pour les défendre dans le com-
L. 29. c. 18 bat contre les ennemis. Pyrrhus partant de Sicile, enleva toutes les richesses du temple de Proserpine, qui estoient tres-grandes; mais dés qu'il fut sur mer une si horrible tempeste fondit sur sa flotte, qu'il fit reporter dans ce temple tout ce qu'il y avoit pris.

L. 4. c. 58. Mais le mesme Tite-Live rapporte, que les Bastarnes poursuivirent trop chaudement les Thraces,

qui s'estoient enfuis sur la pointe d'une haute montagne, ils en furent repoussez par une tempeste, qui fondit soudainement sur eux, comme il estoit arrivé aux Gaulois à Delphes : *Quali tempestate Gallos spoliantes Delphos fama est peremptos esse.* La tempeste de Delphes peut avoir esté aussi peu miraculeuse que cette seconde ; & outre le hazard, je ne sçay si l'une & l'autre ne pourroit point estre venuë d'une trop grande agitation de l'air par l'abord de tant de troupes, dans des montagnes, où l'on dit qu'un moindre mouvement cause quelquefois des orages. Le mesme Tite-Live dit ailleurs, que quelques-uns di- L.24.c.10. sant avoir vû des armées en l'air dans le Janicule, on arma ; mais on posa les armes quand les habitans du Janicule eurent asseuré qu'ils n'avoient rien vû d'extraordinaire. Parlant de Crotone & d'un au- L. 24. c. 3. tel fameux qui y estoit, dont on disoit que les cendres n'estoient jamais emportées par le vent, il declare qu'il estoit ordinaire d'attribuer de faux miracles à ces lieux celebres. *Ac miracula aliqua affinguntur plerumque tam insignibus locis. Fama est aram esse in vestibulo templi, cujus cinerem nullo umquam moveri vento.* Quelques-uns disoient qu'un blasphemateur L. 8. c. 6. estoit mort subitement, & qu'une tempeste avoit en mesme temps témoigné la colere du Ciel. D'autres ne disoient rien de semblable. Tite-Live dit qu'il ne veut rien asseurer, parce que ces accidens peuvent estre veritables, & ils peuvent avoir esté inventez. *Nam & vera esse, & aptè ad repræsentandam iram Deûm ficta possunt.* Quand les Romains vain- L. 5. c. 22. queurs de la ville de Vejes, en enleverent la belle statuë de Junon, un soldat luy demanda si elle vouloit venir à Rome ; les autres soldats répondirent qu'elle le vouloit bien. Mais la fable ajoûta, que c'estoit Junon mesme qui avoit fait cette réponse : *Annuisse ceteri Deam conclamaverunt. Inde fabula ad-*

L. 24. c. 6. *jectum est, vocem quoque dicentis, velle, auditam.*

7. 8. L. 2. c. 12. L. 2. c. 15. VIII. Justin parle du miracle qui empescha le pillage de Delphes. Il dit que quand Xerxes envoya ses troupes pour piller ce mesme temple, une semblable tempeste les dissipa toutes. Il dit que Mardonius ayant esté défait le matin dans la Beotie par les Grecs, l'aprés-dînée du mesme jour les deux armées des Perses & des Grecs estant prestes à se donner bataille à Mycalé en Asie, en apprirent la nouvelle.

L. 20. c. 4. Au combat où ceux de Locres en Italie vainquirent ceux de Crotone, deux Cavaliers extraordinairement armez se joignirent à eux dans la mélée, & ne parurent plus; la nouvelle de leur victoire fut portée le mesme jour à Corinthe, à Athenes, & à Lacedemone. Plutarque a déja touché ces histoires en un mot.

Hist. l. 4. c. 81. Tacite asseure que Vespasien rendit la veuë à un aveugle à Alexandrie avec sa salive, & rendit la santé à un malade en le touchant de son pied, l'un & l'autre ayant esté poussé à luy faire cette demande par une vision de Serapis. Il ajoûte que des témoins oculaires l'asseuroient encore, en un temps où cette flatterie n'eut plus servy de rien. *Nunc quoque qui interfuere utrumque memorant, postquam nullum mendacio pretium.* Suetone & Dion-Casse en disent

Cap. 7. L. 66. autant. Spartien conte aussi la guerison miraculeuse de deux aveugles par l'Empereur Adrien, à qui un songe divin les avoit avertis de s'adresser. Capitolin dit que l'Empereur Antonin le Philosophe impetra par ses prieres une pluie miraculeuse pour desalterer son armée, & des foudres du Ciel pour terrasser ses ennemis. Vopiscus dans la vie d'Aurelien parle des miracles du fameux imposteur Apollonius de Thyane, ce qui nous donne sujet de croire que si ces exemples de Vespasien & d'Adrien sont veritables, la magie peut y avoir contribué, ou une illu-

sion secrete des demons. Pline parle assez au long de la force & de l'usage frequent des enchantemens parmy les Romains, & en donne plusieurs exemples. L. 28 c. 2.

Ce qu'il y a de plus considerable, est que nul de ces prétendus miracles n'est la suite de la sainteté de ceux qui les ont faits, ou qui les ont receus : nul ne tend à rendre les hommes plus saints. Ce n'estoient donc que des vains amusemens de la vanité des hommes, ou des pieges des demons. Les Gentils mesmes en découvroient souvent l'imposture, & s'appercevoient que le fondement en estoit la passion emportée des hommes pour les choses extraordinaires. Je finiray par Polybe, qui touche le recit, que d'autres avoient fait des autels de Diane & de Vesta, que la neige & la pluie épargnoient, quoy qu'ils fussent à découvert ; & ajoûte, qu'il ne put s'empescher de rejetter ces narrations pueriles, & impossibles, aussi bien que celle que fait Theopompus L. 16. d'un temple en Arcadie, où les corps opaques ne faisoient point d'ombre ; qu'on peut pardonner à ceux qui pour entretenir la pieté des peuples, donnent dans des fictions faciles & mediocres, mais que les excés sont insupportables. Cette critique de Polybe merite d'estre encore critiquée : puis qu'il ne veut pas tout a fait abolir le mensonge dans la religion, mais y apporter des temperamens. Tel estoit l'estat déplorable du genre humain avant que la Verité incarnée se fut montrée sur la terre. Les plus passionnez pour la verité, estimoient encore le mensonge utile, ou mesme necessaire en quelques rencontres.

CHAPITRE VII.

Des honneurs rendus aux Prestres, aux Temples, aux Sacrifices, aux Asyles & à toutes les choses saintes.

I. Honneurs rendus au Sacerdoce; avoir place dans le Senat; juger & punir les coupables; la souveraine autorité dans les Assemblées; terminer tous les differens mesmes du public; excommunier, priver des honneurs publics.

II. D'où vient la convenance qu'on remarque entre tant de pratiques religieuses des Payens, & celles de la Synagogue, ou de l'Eglise.

III. La Royauté jointe au Sacerdoce.

IV. Les Prestres éloignez des Magistratures, pour n'estre pas obligez de condamner quelqu'un à mort. Les Rois Pontifes; les Empereurs mesmes quelquefois Pontifes.

V. Le Sacerdoce des Payens éloigné des jugemens & des combats sanglans, comme celuy de l'Eglise, au contraire de la Synagogue.

VI. Pourquoy le Sacerdoce des Levites trempa ses mains dans le sang des coupables, pourquoy les Israëlites firent de si effroyables carnages.

VII. De la residence des Prestres.

VIII. Les asyles pour les crimes involontaires.

IX. Imitation des impuretez legales, & quelle en estoit la vraye origine.

X. Crimes des peres punis, ou non punis dans les enfans, dans l'histoire sainte, & dans la profane.

I. Cette matiere est assez riche & assez vaste pour plusieurs Chapitres, nous ne laisserons pas de la renfermer en un ou deux, pour ne pas trop grossir cet Ouvrage. Nous commencerons par les honneurs qu'on rendoit au Sacerdoce, soit en suivant l'instinct naturel, soit en imitant le peuple de Dieu, de qui toutes les Religions estoient originairement émanées. Herodote dit que les Lacedemoniens aprés avoir défait Mardonius, enterrerent

rerent leurs morts en trois ſepulcres differens, le premier fut pour les Preſtres, le ſecond pour les Spartiates, le troiſiéme pour les Serfs. Tite-Live *L. 9. c. 84.*
dit que le grand Preſtre de Jupiter, *Flamen Dialis*, nommé Flavus, ayant reglé ſa vie & ſes mœurs, redemanda l'ancien privilege, d'avoir place dans le Senat, dont ſes predeceſſeurs immediats n'eſtoient déchûs qu'à cauſe de leurs dereglemens. Le Préteur luy conteſta ce rang, mais enfin le Senat jugea en ſa faveur. *Hujus famæ conſenſu elatus ad juſtam fiduciam ſui, rem intermiſſam per multos annos ob indignitatem Flaminum priorum repetivit, ut in Senatum introiret, &c. Magno aſſenſu Patrum plebiſque, Flaminem in* *L. 27. c. 8.*
Senatum introduxerunt; omnibus ita exiſtimantibus magis ſanctitate vitæ, quàm Sacerdotii jure rem eam Flaminem obtinuiſſe. Ces dernieres paroles ne ſignifient pas que cette ſeance d'honneur fut accordée à la ſainteté & non au ſacerdoce : mais que la ſainteté avoit fait rétablir le Sacerdoce dans le rang & l'honneur, dont la mauvaiſe conduite des Preſtres l'avoit privé pendant long-temps. Tacite dit que les peuples de Germanie avoient reſervé aux Preſtres, comme aux dépoſitaires de l'autorité divine, le pouvoir de juger les coupables & de les punir. *Ceterùm neque* *De morib. German.*
animadvertere, neque vincire, neque verberare quidem, niſi Sacerdotibus permiſſum; non quaſi in pœnam, nec ducis juſſu, ſed velut Deo imperante, quem adeſſe bellantibus credunt. Dans les Aſſemblées publiques c'étoient les Preſtres qui avoient la ſouveraine autorité, meſme au deſſus des Rois, pour faire obſerver l'ordre & le ſilence. *Silentium per Sacerdotes, quibus tum & coërcendi jus eſt, imperatur.* Jule-Ceſar dit que les Druides outre l'éducation de la jeuneſſe, qui les faiſoit beaucoup reſpecter, avoient encore toute l'autorité de juger & de terminer les procés & les differens, meſme ceux qui regardoient le public,

s'il s'agissoit des heritages, ou des limites de l'Etat; qu'ils décernoient les peines ou les recompenses, & excommunioient les désobeissans, leur interdisant les sacrifices; ce qui est la plus grande de toutes les peines, & la plus fâcheuse de toutes les flétrissures, parce que ceux qui en estoient frappez, estoient exclus de tous les honneurs, & du commerce des autres hommes. *Magno ii sunt apud eos honore. Nam de omnibus ferè controversiis publicis privatisque constituunt; & si quod est admissum facinus, si cædes facta, si de hæreditate, de finibus controversia est, iidem decernunt; præmia pœnasque constituunt; si quis aut privatus, aut publicus eorum decreto non stetit, sacrificiis interdicunt. Hæc pœna apud eos gravissima est. Quibus ita est interdictum, ii numero impiorum ac sceleratorum habentur; iis omnes decedunt; aditum eorum, sermonemque defugiunt, ne quid ex contagione incommodi accipiant; neque iis petentibus jus redditur, neque honos ullus communicatur.*

II. Ces excommunications des Druides ont certainement un rapport merveilleux avec celles de la Synagogue & de l'Eglise. Les autres pouvoirs & les rangs d'honneur donnez aux Pontifes & aux Prestres n'en ont pas moins avec nos usages de l'Ecriture de l'ancien & du nouveau Testament. Il faut demeurer d'accord, ou que les Payens ont imité les Hebreux, ou que le demon a contrefait le culte divin, ou que les Payens ont suivi la pente de la nature & la lumiere de la raison, qui porte tous les hommes à honorer la Divinité & ses Ministres par tous ces témoignages de respect & d'obeissance. D'où l'on peut conclure, qu'une partie des pratiques que nous appellons du Droit positif, & que nous estimons peut-estre plus changeantes qu'elles ne sont, ne laissent pas d'estre en quelque maniere du Droit naturel, puisque presque toutes les nations

en ont eu de semblables, ou de fort approchantes, & que quelques-unes en ont suivi de tres semblables, par le seul instinct ce semble de la nature. Cesar ajoûte que les Druides avoient un grand Prestre qui leur présidoit, auquel on donnoit pour successeur aprés sa mort le plus accomply de tous; & s'ils estoient tous égaux, on l'élisoit à la pluralité des suffrages. Les Druides ne se trouvoient point à la guerre, ne payoient point de tributs, estoient exempts de toutes les charges. Leur Novitiat estoit quelquefois de vingt ans. Toutes ces particularitez n'ont pas moins de convenance avec une partie des plus belles regles de l'Eglise sur la police & la sainteté du Clergé.

III. C'est encore une preuve de la profonde veneration qu'on avoit pour le Sacerdoce, de l'avoir allié en tant de Royaumes & pendant tant de siecles avec la Royauté : soit que les Rois voulussent relever l'éclat de leur sceptre par la gloire du Sacerdoce, soit que les peuples pour relever le Sacerdoce, luy eussent attaché la Royauté; ou que ce fussent les restes de l'ancien usage du monde selon les Ecritures, où les aînez des familles estoient tout ensemble les Rois & les Prestres de leur posterité. Platon *In Politico.* dit que c'estoit un usage qui tenoit beaucoup de la grandeur d'ame & de la haute prudence de ceux qui en estoient les auteurs, d'avoir donné de l'éclat aux fonctions sacerdotales, en les couronnant de la couronne mesme des Rois; qu'en Egypte on n'élisoit les Rois que du nombre des Prestres; où estant Rois on les obligeoit de se faire ordonner; que parmy les Grecs c'estoient les Magistrats qui offroient les principaux sacrifices, & qu'il y en avoit quelques-uns de reservez à la personne des Rois, à l'imitation des anciens Rois : *Nam illa Sacerdotum & Vatum ratio magnanimitate, intelligentia, & clari-*

tate abundat, propter eorum quæ tractant magnificentiam. Quapropter apud Ægyptios non licet Regem absque Sacerdotio imperare. Quin imò si ex alio genere quispiam vi regnum usurpet, cogitur post assumptionem sacris initiari, ut Rex simul sit & Sacerdos. Præterea in multis Græcorum civitatibus, reperies præcipua sacra à Magistratibus summis institui; Nam & apud vos fertur creato Regi maxima & patria solennia & purissima aliorum omnium esse tributa.

Quæst.Rom. ult. IV. Plutarque demande pourquoy les Romains ne permettoient pas aux Prestres d'aspirer aux Magistratures, puis qu'ils en avoient les honneurs, les licteurs & les chariots. Et il répond que c'est peut estre parce que dans quelques villes de la Grece la Royauté & le Sacerdoce estant deux dignitez également estimées, ceux qui ne pouvoient parvenir à la Royauté se contentoient du Sacerdoce. *Sacerdotium dignitate Regno cùm æquale esset, repulsam passi Sacerdotio dignati sunt.* Ou que les fonctions des Rois & des Prestres sont souvent incompatibles, tant à cause de leur multitude, qu'à cause de l'absence frequente des Rois, & de la residence necessaire des Prestres; ou enfin parce que les Rois sont souvent obligez de juger des causes criminelles, & envoyer au supplice ceux qu'ils ont condamnez, ce qui ne sied nullement au Sacerdoce. *Impium rati sunt istum Diis sacrificare & auspicem esse divini cultus, qui damnationibus & capitalibus suppliciis interfuisset.* *L. 1. c. 20.* Tite-Live en dit à peu prés autant en parlant de Numa second Roy de Rome. Car quoy que ce Roy offrit luy mesme la plûpart des sacrifices, il ne laissa pas d'instituer un grand Prestre de Jupiter, à qui il accorda un habillement, & un chariot Royal, afin que quand les Rois seroient occupez à la guerre, il s'acquitast des sacrifices qu'ils eussent dû faire. *Tum Sacerdotibus creandis animum adjecit; quamquam*

ipſe plurima ſacra obibat : ea maximè quæ nunc ad Dialem Flaminem pertinent. Sed quia in civitate bellicoſa plures Romuli, quàm Numæ ſimiles Reges fore putabat, ituroſque ipſos ad bella, ne ſacra Regiæ vicis deſererentur, Flaminem Jovi aſſiduum Sacerdotem creavit ; inſignique eum veſte & curuli regiâ ſellâ adornavit. Les Rois continuerent donc à Rome de faire eux-meſmes une partie des ſacrifices ; & quand Rome laſſée des Rois ſe mit ſous le gouvernement des Conſuls, on y créa un Roy Pontife, pour s'acquitter de ces meſmes devoirs, & on le ſoûmit au grand Pontife, de peur que la qualité de Roy ne luy donnaſt de la préſomption. *Et quia quædam publica ſacra per ipſos Reges factitata erant, ne ubi deſiderium Regum eſſet, Regem ſacrificulum creant. Id ſacerdotium Pontifici ſubjecere, ne additus nomini honos aliquid libertati, cujus tunc prima erat cura, officeret.* Quand les Empereurs ſe furent rendus maiſtres de Rome, ils prirent auſſi le titre & la fonction de Pontifes, & en exercerent ſouvent le miniſtere. Spartien rend ce témoignage à Adrien. *Pontificis maximi officium peregit.* Lors meſme que les Empereurs furent devenus Chreſtiens, ils continuerent de prendre la qualité de grands Pontifes, juſqu'au temps de Gratien qui mit fin à cet uſage. l. 2. c. 2.

V. Les Pontifes & les Preſtres devoient s'éloigner des fonctions militaires, des Magiſtratures civiles, ſur tout des criminelles, & de toutes les executions ſanglantes, pour ne point profaner la ſainteté de leur caractere, par des actions ſeculieres ou odieuſes. Plutarque nous a déja inſtruit de la police des Romains ſur ce ſujet, & Jule-Ceſar de celle des Druides. Suetone dit que l'Empereur Veſpaſien Cap. 9.
accepta le Pontificat, afin de ne tremper jamais ſes mains dans le ſang ; il tint ſa parole, & ne donna jamais ſon conſentement à la mort de perſonne,

jurant qu'il aimeroit mieux perir que d'en faire perir d'autres. *Pont ficatum maximum ideo se professus accipere, ut puras servaret manus, fidem præstitit; nec auctor posthac cujusquam necis, nec conscius; quamvis interdum ulciscendi causa non deesset; sed periturum se potius quàm perditurum adjurans.* Origene répondant au Philosophe Celse, luy fait voir que les Romains mesmes avoient exempté les Prestres de la milice, afin qu'ils pussent offrir à Dieu leurs sacrifices avec de mains pures; & comme tres-justement persuadez que par la pureté de leurs prieres & de leurs sacrifices pour les armées & pour les Rois, ils contribuoient plus au gain de la victoire, que les armées mesmes. *Hi qui simulacrorum vestrorum sunt Sacerdotes, & Deorum quos putatis Flamines, dexteras puras servant sacrificiorum ergo, ut ea incruentis & nulla cæde maculatis manibus offerant; neque si quod exoriatur bellum. Sacerdotes ascribuntur numeris. Quod si id ratione non caret, quantò magis ceteris militantibus illi quoque suo modo censendi sunt militare, tamquam Dei Sacerdotes atque cultores, qui manus quidem servant puras, sed precibus apud Deum certant, pro his qui justè militant & pro eo qui justè regnat.* Ces convenances du Sacerdoce des Payens avec celuy de l'Eglise, sont d'autant plus admirables, que celuy de la Synagogue estoit souvent sanguinaire. Les Levites & les Machabées, ou Asmonéens ensanglanterent souvent leurs mains, & firent de grandes tueries des impies. Dieu avoit neanmoins separé la tribu de Levi de toutes les autres, & l'avoit uniquement appliquée au service de ses autels. David n'osa luy-mesme bâtir le temple de Dieu, parce qu'il avoit eu sur les bras des guerres trop sanglantes, & avoit fait trop de massacres d'hommes. D'où venoit donc que les Levites & les Asmonéens firent quelquefois de si sanglantes tueries?

VI. C'eſt ſurquoy j'aimerois mieux apprendre le ſentiment des autres que de dire le mien. Ne feroit-ce point un reſte de la police la plus ancienne aprés le déluge, quand les hommes furent tombez dans une barbarie ſi grande, & dans un abîme ſi effroyable de crimes, qu'il fut comme impoſſible de purger la terre ſans les exterminer tous, & ſans faire comme un autre déluge de ſang? Car c'eſt comme il faut expliquer ces tueries étonnantes, que les Iſraëlites firent de leurs ennemis, & des Benjamites meſmes, ſans épargner ny les vieillards, ny les petits enfans. La corruption des mœurs eſtoit ſi invéterée, ſi univerſelle & ſi profondement enracinée, qu'il eſtoit impoſſible d'y remedier, qu'en détruiſant abſolument tous les vieux habitans. Cela ne parût que trop dans le ſiecle, que Dieu purgea par le déluge des eaux; & dans les villes de Gomorre & de Sodome qu'il extermina entierement par le feu celeſte, parce que les plus petits enfans eſtoient déja corrompus. Dieu avoit fait du peuple d'Iſraël une nation ſacerdotale, & il employa neanmoins leurs mains pour ſacrifier à ſa juſte vengeance les peuples & les villes entieres des Chananéens; parce que dans cette diſpoſition du genre humain, la douceur dans la perſonne meſme des Preſtres n'eut pas eſté de ſaiſon. Il eſtoit auſſi fort difficile qu'aux premiers ſiecles, où les aînez des familles eſtoient tout enſemble Rois & Preſtres, ils s'abſtinſſent & de la guerre & des jugemens, où il faut verſer le ſang des criminels.

VII. Il ne faut pas dire que nous n'avons point encore parlé de la reſidence des Preſtres, puiſque nous en avons rapporté les preuves. Car nous avons dit, qu'on ſubſtitua des Preſtres aux Rois dans les fonctions du Sacerdoce, parce que les guerres & les autres beſoins de l'Etat obligeoient ſouvent les Rois

de s'absenter. Ceux qui suppléoient à l'absence des Rois, devoient sans doute estre presens. L'exemption de la milice & des autres servitudes publiques, semble tendre aussi à la mesme residence des Prêtres. Tacite rapporte que Tibere publia un Decret des Pontifes, par lequel il estoit ordonné, que si le grand Prestre de Jupiter estoit malade, il pourroit s'absenter plus de deux nuits, pourvû que ce fut avec la permission du grand Pontife, que ce ne fussent pas des jours destinez à un sacrifice public, & que cela n'arrivast au plus que deux fois en une

Annal. L. 3. c. 71. année. *Cæsar recitavit decretum Pontificum; Quoties valetudo adversa Flaminem Dialem incessisset, ut Pontificis maximi arbitrio, plusquam binoctium abesset: dum ne diebus publici sacrificii, neu sæpius quàm bis eumdem in annum.*

VIII. Nous avons assez parlé ailleurs des Asyles. Je n'ajoûteray icy qu'un endroit de Thucydide, où il montre que l'Asyle est pour les crimes involontaires, & qui ont esté commis comme par necessité.

L. 4. p. 318. *Consentaneum esse veniam aliquam ab ipso Deo dari, omnibus qui in bello, aut aliqua alia periculi necessitate coacti aliquid admittunt. Etenim delictis non voluntariis aras Deorum esse refugium; sceleri sque nomen impositum illis flagitiis, quæ quis nulla necessitatis vi compulsus admittit, non autem illis quæ homines rebus adversis coacti committere audent.* C'est la fin & le but de la premiere institution des villes de refuge par Moïse.

L. 3. p. 242. IX. Le mesme Thucydide nous apprend ailleurs, comment l'isle de Delos fut expiée, pour estre un lieu insigne de sainteté. On en emporta tous les tombeaux & tous les corps morts qui y estoient, & & on ordonna, qu'on n'y laisseroit plus ny mourir, ny naistre personne, une isle voisine ayant esté destinée à l'un & à l'autre. *Tunc tota insula hoc modo fuit expiata. Quæcumque in Delo defunctorum monu-*

menta erant, omnia ſuſtulerunt, & edixerunt, ne quis in poſterum in inſula moreretur, neque mulier in ea pareret; ſed in Rhenenam inſulam tranſportarentur. La loy de Moïſe faiſoit remarquer des impuretez legales dans les accouchemens des femmes, & dans les corps morts; ainſi la naiſſance & la mort de l'homme y eſtoit accompagnée de quelque infamie. La nature ne peut rien avoir qui ne ſoit reveſtu de gloire & d'honneſteté, puiſque ce ne ſont par tout que des ouvrages partis de la main de celuy qui eſt également ſaint & ſage. C'eſtoit donc quelque deſordre contraire à la nature, ou le peché qui avoit attaché la confuſion à la conception & à la naiſſance des hommes. Car pour la mort elle eſt conſtamment la ſuite & le fruit du peché.

On peut rapporter à la meſme origine ce que dit Herodote, qu'un oracle répondit, que Chrœſus eſtoit tombé dans la diſgrace à cauſe du crime de l'un de ſes ayeuls, qui eſtant au ſervice des Heraclites, pouſſé par une méchante femme, avoit tué ſon maiſtre, & occupé ſa place. *Chrœſus quinta retro ætatis crimen luit. hoc eſt abavi.* L. 1. c. 91. Denys d'Halicarnaſſe dit qu'en quelques villes de la Grece, les enfans des tyrans eſtoient ou mis à mort, ou exilez. L. 8. p. 547. Mais qu'à Rome le Senat jugea plus ſagement, que les enfans du tyran Caſſius, qu'on venoit de punir, ſeroient exempts de toutes peines, & vivroient à Rome avec ſeureté & ſans infamie; cet uſage dura juſqu'au temps des proſcriptions, auquel les enfans des proſcrits furent chaſſez du Senat, & privez des charges de leurs peres, ce qui paruſt odieux & indigne, auſſi les auteurs de cet emportement perirent eux meſmes malheureuſement, & l'ancienne coûtume fut rétablie. Les plus anciens livres du vieux Teſtament puniſſoient ſouvent les enfans pour le crime de leurs peres; parce que la brutalité eſtoit

si grande dans ces siecles plus reculez, qu'il falloit quelquefois extirper les nations & les villes entieres, tant elles estoient generalement gastées & incorrigibles. A plus forte raison falloit-il souvent abolir toute une famille. Mais Ezechiel & les Prophetes suivans, principalement les Ecrivains sacrez du nouve u Testament, n'ont plus souffert que les enfans payassent la peine du crime de leurs peres, s'ils n'y avoient trempé.

CHAPITRE VIII.

Suite du mesme sujet; Des honneurs rendus aux Prestres, aux Temples, aux Sacrifices, aux Asyles, & aux choses saintes.

I. Incompatibilité du dueil & des festes, ou des ceremonies saintes

II. Unité, antiquité, immutabilité de la religion.

III. Comm nt on peut dire qu'il faut estre ferme & inébranlable dans l'ancienne religion, puis qu'il y a dans le monde tant de religions anciennes, contraires les unes aux autres. Réponse à cette difficulté.

IV. Necessité de distinguer l'instinct naturel, d'avec ce que la superstition y a ajouté.

V. Ainsi l'Eglise la plus ancienne de toutes, est la plus veritable.

VI. Les respects les plus humbles rendus à la Religion & aux Temples par les Empereurs.

VII. On entasse plusieurs exemples de la convenance des ceremonies sacrées entre les Israëlites & les Payens.

VIII Les dixmes offertes au culte divin à l'imitation des Hebreux

IX. Les Bigames exclus du Sacerdoce; la continence alliée au Sacerdoce. Ne celebrer les mysteres que dans les Temples; ne vivre que de legumes.

X. Observations de Grotius.

I. TIte-Live nous fait remarquer une autre trace des pratiques de l'ancien Testament

dans les ceremonies Romaines. Horace estant prest de consacrer le Capitole, on vint luy annoncer la mort de son fils, & le dueil de sa famille, ce qui devoit l'empescher de poursuivre la Dedicace. *Postem jam tenenti Consuli, fœdum inter precationem Deûm nuntium incutiunt; mortuum ejus filium esse, funestaque familia dedicare eum templum non posse.* L. 2 c. 8. Il ne laissa pas d'achever la ceremonie, aprés avoir commandé qu'on enterrast le mort. C'estoit reconnoistre une espece d'incompatibilité entre la joye qui est comme naturelle aux festes, aux ceremonies saintes & aux sacrifices, & entre le dueil, ou la tristesse. C'est de quoy il y a cent exemples dans les livres de l'ancien Testament. On peut dire que c'estoit encore une preuve de la verité de la Theologie Chrestienne, que ce n'est que le peché qui doit nous éloigner des autels & qui nous rend indignes du culte Sacerdotal; mais que le dueil, la tristesse & la mort sont les funestes effets du peché. Car avant le peché la creature raisonnable & innocente estoit soustraite & à la mort, & à tous les déplaisirs qui en sont comme les avant-coureurs, par une providence pleine de bonté & de justice. Ces veritez sont enfermées dans ces coûtumes communes aux Hebreux & aux Payens, mais il faut les sçavoir démêler.

II. Nous pouvons ajoûter cette verité attestée par Denys d'Halicarnasse, que toutes les nations du monde sont prévenuës de cette maxime, qu'il faut bannir toutes les nouveautez de la religion, écarter toutes les religions étrangeres, & se tenir inviolablement à celle qu'on a receuë de ses ancêtres. *Primum & precipuum locum tribuo caremoniis,* L. 7 p. 474. *quæ cuique populo in colendis Diis & Geniis sunt patriæ. Has enim jam diutissimè servat tum Græca, tum Barbara natio, nec quidquam in eis censet immutandum ira*

divinæ metu; potissimùm verò Barbari. Il ajoûte que ny les Egyptiens, ny les Africains, ny les Gaulois, ny les Scythes, ny les Indiens, n'ont jamais changé de religion, si ce n'est qu'un Prince les ait subjuguez & les ait forcez de suivre la sienne. Ce mesme Auteur dit, que bien qu'il y eut prés de six cens nations differentes, qui s'estoient répanduës dans Rome, & que chacune y gardast en particulier sa religion; neanmoins la religion publique de Rome estoit toûjours demeurée la mesme, sans recevoir aucun mélange de toutes ces ceremonies étrangeres, si ce n'est dans un tres petit nombre de rencontres, où par le commandement des Oracles, ils avoient receu des Dieux étrangers. Tite-Live, Tacite, Suetone, pourroient fournir une foule d'exemples, soit de cette fermeté des Romains à conserver leur ancienne religion dans sa premiere pureté, soit des additions, qu'ils avouënt quelquefois y avoir esté faites.

Lipſ. de Magn. Rom. L. 4. c. 6.

III. Il sera plus utile de nous occuper de cette reflexion: Si la constance inébranlable à conserver l'ancienne religion est une vertu tres-digne de loüange, & tres conforme à l'instinct naturel: comment peut on dire que ce soit une constance loüable de maintenir tant de differentes religions, non seulement differentes les unes des autres, mais contraires & dont les Sectateurs ne peuvent s'empescher de se détester reciproquement de part & d'autre, les uns adorant ce que les autres haïssent; les uns faisant leurs Dieux de ce qui fait les victimes des autres? La verité est une, & de toutes ces religions contraires il n'y en peut avoir qu'une tout au plus de veritable. Comment la fermeté dans la défense du mensonge est-elle donc une vertu? & comment n'est-ce point plûtost opiniastreté que constance? Cette difficulté est tres-palpable, & on ne peut la

resoudre, qu'en remontant au principe que nous avons étably, & que nous inculquons si souvent, qu'il faut recourir à la religion primitive, dont toutes les autres sont émanées, comme des ruisseaux de leur source, dont ils ne peuvent s'éloigner sans se corrompre. Car encore qu'en general il soit vray, que chaque nation estoit jalouse de ses anciennes ceremonies, il est certain neanmoins qu'on en recevoit souvent de nouvelles, soit par la longue revolution des années, qui fait des changemens inévitables en toutes choses, soit par la violence des Princes victorieux. Denys d'Halicarnasse n'en disconvient pas. Il a luy-mesme tiré la religion Romaine de la Greque. Herodote & les autres Historiens nous ont aussi fourny cent preuves, que la religion des Grecs venoit de l'Egypte ; quoy que celle de Rome fut tres-differente de la Greque, & la Greque de celle de l'Egypte. Il faut donc remonter jusqu'à la premiere source de toutes les religions & de toutes les nations mesmes, c'est à dire jusqu'à celle du peuple de Dieu, qui sortit de l'Arche, & de là peupla toute la terre d'habitans & de religions. C'est cette tradition & cette religion que l'Ecriture nous a conservée, & dont toutes les autres religions se sont détournées. La constance dans cette religion est veritablement une vertu, & l'instinct mesme de la nature ; c'est veritablement la constance dans la religion de nos Peres, mais des Peres communs à tout le genre humain. Car les religions de nos Peres, ou de nos Ancestres immediats seront en grand nombre, & par consequent contraires à elles-mesmes, & excepté une, contraires à la Verité, parce que la Verité est une. Pour trouver donc la religion commune au genre humain, il faut remonter à ces Peres communs du genre humain, qui sortirent de l'Arche, qui habiterent premierement

en Armenie & dans la Chaldée, & envoyerent de là des colonies par toute la terre.

IV. Il faut donc distinguer de l'instinct naturel commun à tous les hommes, ce que la superstition y a ajoûté d'étranger. C'estoit un instinct & un rayon de la lumiere naturelle, qu'il falloit ne rien innover dans l'ancienne religion; mais ce n'estoit nullement l'instinct que l'ancienne religion fut celle de chaque nation; autrement les instincts auroient esté aussi differens & en aussi grand nombre que les nations mesmes, ce qui ne se peut penser. Car comme la nature est une, il n'y a aussi qu'un instinct dans tous les hommes, toûjours uniforme & semblable à luy-mesme. Il est donc évident, que l'instinct naturel de conserver inviolablement la religion ancienne de ses Ancestres, devoit se prendre de la religion la plus ancienne de toutes, & de ces Ancêtres, qui furent au sortir de l'Arche, les Peres communs du genre humain.

V. Ce raisonnement est tout semblable à celuy, dont l'Eglise Catholique se sert pour ramener les heretiques dans son sein, comme des ruisseaux dans leurs sources. L'antiquité de la religion, est une des preuves de sa verité; mais il faut sans se lasser & sans demeurer en chemin, passer jusqu'à la plus grande antiquité, dont les maximes par un canal qui n'a jamais esté interrompu, sont parvenuës jusqu'aux derniers siecles. C'est cette antiquité primitive, qui l'emporte sur toutes les nouveautez, les condamne, & les voit enfin perir, comme elle les a vû naistre.

VI. Il faut raisonner à peu prés de mesme maniere, sur un point bien different; sçavoir sur les respects les plus humbles, & les témoignages de la plus humble servitude, que les Empereurs & les maistres du monde ont rendu à la religion. Jule-

Cesar le jour de ses triomphes monta les degrez du Capitole à genoux. L'Empereur Claude en fit autant. C'est ce qu'en dit Dion-Casse. Suetone asseure que Vespasien ayant entrepris de rebastir le Capitole, y employa ses propres mains, & emporta sur son dos quelques charges des materiaux, ou des masures, qu'il falloit enlever. *Ipse restitutionem Capitolii aggressus, ruderibus purgandis manus primus admovit, ac suo collo quædam extulit.* Si Constantin imita Vespasien, si Charlemagne imita Jule-Cesar & Claude, c'estoit de tous costez un instinct de religion, mais sans détour & sans dépravation dans Constantin & dans Charlemagne, & dans tous les autres Princes Chrestiens qui les ont imitez, & qui les imitent encore, honorant le seul & le souverain Dieu, créateur de l'univers, dans l'Orient & dans l'Occident, dans la succession de tous les siecles; au lieu que les Cesars Romains rendoient cet honneur à Jupiter Capitolin, au lieu que Mitridate en rendoit de semblables au Jupiter de son païs, c'est à dire au Soleil, sur les hautes montagnes, y sacrifiant, & y portant sur son dos le bois du sacrifice, selon Appien.

Dio Cassius. l. 43. pag. 224. & l. 60. p. 680.

C. 8.

De bell.

VII. Je pourrois ajoûter plusieurs autres convenances des Religions profanes attestées par les Historiens, avec celle du vray Dieu. Par exemple de faire des vœux pour obtenir la victoire, & en faire de plusieurs manieres, fort semblables à celles du vieux Testament. Tite-Live en pourroit luy seul fournir un tres-grand nombre d'exemples. De consacrer à Dieu une partie du butin & des dépoüilles des ennemis. Xenophon, Plutarque, Appien, Tite-Live, Tacite, en ont fort souvent parlé dans leurs histoires. De ne point toucher aux richesses des temples dans les besoins pressans mesmes de la guerre, ou de ne le faire que par autorité publique, & avec resolution de tout restituer. Plutarque &

Tite-Live en donnent des exemples. S'abstenir dans la pompe mesme des Triomphes, d'user de chevaux blancs, parce qu'ils estoient comme consacrez & appropriez au chariot de Jupiter. Tite-Live en donne des exemples. Et dans l'ancien Testament l'usage de plusieurs choses estoit interdit aux hommes, parce que Dieu se l'estoit reservé.

VIII. D'offrir à Dieu les dixmes de plusieurs choses. Herodote dit que Chrœsus conseilla à Cyrus de consacrer à Jupiter les dixmes du butin & de la dépoüille de la ville de Sardes qu'il venoit de prendre : *Ut earum opum decimæ reddantur Jovi.* De-

L. 1. c. 89. nys d'Halicarnasse dit que les Pelasges, ou les Grecs

L. 1. p. 19. pour remedier à la sterilité & à la famine dont ils estoient incommodez, voüérent à Jupiter, à Apollon & aux Cabires, les dixmes de tout ce que la terre porteroit : *Decimas omnium proventuum.* Les hommes y furent aussi compris. Il dit ailleurs

Pag. 35. qu'Hercule ayant dompté l'Italie & l'Espagne, con-

L. 4. p. 251. 257. sacra à Dieu les dixmes du butin. Le Roy Tarquin de Rome ayant pris & pillé la ville de Suessa, en mit à part les dixmes pour les offrir à Dieu, & elles monterent à quatre cens talens ; dont il bastit le

In Excerpt. Capitole. Appien dit que Camillus ayant pris la ville de Vejes, oublia de rendre à Apollon les dixmes du butin qu'il luy avoit voüées ; il répara sa faute, aprés l'avertissement qu'il en receut par un prodigieux débordement du lac d'Albano. Justin raconte

L. 4. c. 3. que ceux de Crotone en Italie consultant l'Oracle sur la guerre qu'ils avoient avec ceux de Locres, il leur répondit, qu'il falloit vaincre les ennemis par les vœux & par les sacrifices, plûtost que par les armes ; ils voüérent les dixmes, ceux de Locres voüérent les neumes, & demeurerent victorieux. Ce petit nombre d'exemples peut suffire, pour nous persuader que cette détermination des dixmes est

venuë de l'imitation des Hebreux. Car pourquoy affecter la dixiéme partie, plûtost qu'une autre, ou plus grande, ou plus petite? La nature nous porte bien à voüer & à offrir à Dieu, mais elle ne nous détermine pas plûtost aux dixmes, qu'à une plus grande, ou plus petite quantité. Tant de nations differentes ne sont donc convenuës des dixmes qu'à l'exemple des Hebreux qu'elles ont imitez, & qui n'eussent pas voulu les imiter.

IX. On pourroit entasser une infinité d'autres ceremonies sacrées, où les Payens ont manifestement suivy les traces de la veritable religion, qu'ils découvroient ou dans l'instinct de la nature, ou dans la religion des Israëlites. Denys d'Halicarnasse raconte, comme les Dames Romaines ayant consacré une statuë à la Fortune des femmes, elles resolurent & declarerent que cette Deesse ne pourroit estre couronnée, ny par les veuves, ny par les bigames, mais par les nouvelles mariées. D'où leur venoit cette connoissance, que les bigames & les veuves devoient avoir l'exclusion du Sacerdoce? Justin dit qu'Artaxerxes Roy de Perse, pour n'estre pas obligé de donner sa concubine Aspasia à son fils Darius qui la demandoit, il l'a consacra au Sacerdoce du Soleil, qui demandoit une continence perpetuelle. *Solis eam Sacerdotio præfecit, quo perpetua illi ab omnibus viris continentia imperabatur.*

L. 8. p. 526.

L. 10. c. 2.

Cornelius Nepos dit, qu'on accusa Alcibiade d'avoir celebré les sacrifices & les mysteres en particulier dans sa maison à Athenes, ce qui estoit défendu : *Quod in domo sua facere mysteria dicebatur, quod nefas erat more Atheniensium.* La majesté des sacrifices demande des lieux publics & des temples. Spartien dit que Didius Julianus qui fut tumultuairement proclamé Empereur, estoit si sobre, ou plûtost si avare, que souvent il ne mangeoit que des

In Alcib.

legumes, ſans y eſtre obligé par aucun motif de religion. *Sæpe autem nulla exiſtente religione, oleribus leguminibuſque contentus, ſine carne cœnavit.* C'eſtoit donc une devotion receuë, de s'abſtenir quelquefois de viande & ne manger que des herbes & des legumes.

X. Grotius remarque ſur ces paroles du livre de Joſué: *Ut diſcant omnes terrarum populi*; que Dieu vouloit que le bruit & la terreur des prodiges qu'il fit dans l'Egypte, dans la mer rouge, dans le deſert, dans la conqueſte de la Paleſtine, ſe répandit par toute la terre. Il ne faut donc pas s'étonner ſi nous avons dit, que la religion des Hebreux fit de grandes impreſſions ſur celle des autres peuples. Il remarque que le raviſſement des Sabines par les Romains ſous Romulus a bien du rapport avec l'enlevement que firent les Benjamites des filles de Jabes Galaad, comme il eſt rapporté dans le livre des Juges. L'épée de Goliath avoit eſté ſuſpenduë en un lieu ſacré, aprés la victoire de David. Le meſme David s'en arma dans une neceſſité. Ces pratiques ont eſté imitées par les Payens. David entreprit la guerre pour vanger l'injure faite à ſes Ambaſſadeurs. Il ſe trouve dans l'hiſtoire Romaine pluſieurs guerres pour de ſemblables occaſions. Dieu envoya un corbeau pour nourrir Elie, & toute l'hiſtoire Greque & Romaine eſt remplie d'exemples de ceux qui ont receu leur nourriture de diverſes ſortes d'animaux. On a fait des traitez entiers de la correſpondance des loix de Moïſe avec les loix Romaines.

In c. 4. Joſue.

In c. 21. Iud.

In l. 2. Reg. c. 10.

In l. 3. Reg. c. 17.



CHAPITRE IX.

De l'immortalité de l'ame reconnuë & atteftée par les Hiftoriens.

I. Pourquoy Herodote fait les Grecs premiers auteurs de la doctrine de l'immortalité de l'ame.

II. Les Latins prirent des Grecs, les Grecs des Egyptiens, ceux-cy des Hebreux & des Affyriens.

III. Noftre ame eft naturellement perfuadée de fon immortalité, comme il paruft par les nations les plus barbares.

IV. Il faut lire l'hiftoire en Theologien ; l'amour d'une gloire immortelle eft une preuve de l'immortalité de l'ame ; la nature en auroit convaincu toutes les nations, quand elles ne l'auroient pas apprife les unes des autres.

V. L'ame de Jule Cefar placée entre les aftres. Tous les hommes fentent qu'ils font enfans de Dieu & veulent dominer.

VI. Recit memorable de Canus Julius, qui voulut obferver la mort au moment mefme de la mort.

VII. Les vrays biens de l'homme, la fageffe & la vertu felon Sallufte, ne font fujets ny à la fortune, ny à la mort.

VIII. Le bel air de traiter de l'hiftoire, c'eft de s'élever à tous momens à des reflexions philofophiques, ou theologiques.

IX. Exemples de cela dans Sallufte.

X. Autres preuves de l'immortalité de la gloire tirée des idées & des efperances naturelles d'une gloire immortelle.

XI. Le mépris de cette vie mortelle, commun à tant de particuliers & à tant de peuples mefme préfuppofe l'efperance certaine de l'immortalité future.

XII. Les mefmes preuves d'immortalité pour la grande ame d'Alexandre, font communes à tous les hommes ; comment.

I. LA créance de la fouveraine Providence de Dieu, & celle de l'immortalité de nos ames, font les deux principes les plus importans de la Religion. Nous avons affez parlé du premier, il eft prefentement à propos d'éclaircir le fecond par le témoignage des Hiftoriens. Herodote dit que *L. 2. c. 123.* les Egyptiens avoient les premiers enfeigné l'im-

mortalité des ames, les faiſant paſſer aprés la mort des hommes dans les corps de tous les autres animaux qui vivent ſur la terre, dans l'air, & dans les eaux, de ſorte que cette circulation duroit trois mille ans, aprés quoy elles rentroient encore dans des corps humains. Cet Hiſtorien ajoûte que les auteurs Grecs ayant appris cette doctrine des Egyptiens, ſe l'eſtoient appropriée; qu'il ſçavoit bien les noms, mais qu'il jugeoit plus à propos de ne les nommer pas. *Hanc rationem ſunt à Græcis, qui uſurpaverunt, tamquam ſuam ipſorum, alii priùs, alii poſteriùs; quorum ego nomina ſciens, non duco ſcribenda.*

II. C'eſt ce que nous avons ſi ſouvent repeté, que les Grecs avoient tout appris des Egyptiens, & s'eſtoient vantez d'eſtre les inventeurs, où ils n'étoient que les imitateurs. Les Italiens en uſerent de meſme envers les Grecs, & les Egyptiens en avoient auſſi uſé de la meſme maniere envers les Hebreux. Les Latins ne pouvoient s'empeſcher quand ils ſe ſentoient preſſez; de confeſſer, que c'eſtoit des Grecs qu'ils tenoient la plus grande partie des belles choſes; ſans ſe mettre en peine ſi les Grecs avoient autrefois emprunté ces meſmes choſes des Egyptiens. Auſſi Herodote ne diſſimule point que les Grecs n'euſſent beaucoup appris des Egyptiens, mais il ne paſſe pas outre, & n'examine pas ſi les Egyptiens avoient appris les meſmes choſes d'un peuple plus ancien. La raiſon en eſt, que les Latins avoient beaucoup de commerce avec les Grecs, & fort peu avec les Egyptiens. De meſme les Grecs frequentoient les Egyptiens, & avoient peu de commerce avec les Hebreux, ou n'en avoient point du tout. Ainſi la vraye origine de la doctrine de l'immortalité de l'ame, doit eſtre priſe dans le peuple de Dieu, dans les enfans de Noé, dans leur poſterité en Chaldée, où furent

les anciens Pheniciens, qui passerent de là dans la Palestine au voisinage de l'Egypte.

III. Ce n'est pas que l'ame ne soit naturellement persuadée de son immortalité. Car de là vient que les peuples barbares qui ne pouvoient gueres avoir eu de communication avec les Egyptiens, & les Grecs, estoient neanmoins persuadez de cette verité que les ames des hommes sont immortelles. Tels estoient les Getes, selon le mesme Herodote; aussi *L. 4. c. 93.* les nommoit-on immortels. Tels estoient les Drui- *94.* des & les Gaulois, selon Jule-Cesar & Lucain. Car quoy que ces peuples mélassent d'autres sentimens ridicules & extravagans avec celuy de l'immortalité de l'ame; comme les Grecs & les Egyptiens y méloient celuy de la Metempsychose; il est toûjours tres veritable, qu'ils croyoient les ames immortelles, aprés la mort des corps. Les Americains, & les Canadois mesmes, qui estoient les plus barbares & les plus grossiers de l'Amerique, étoient prévenus de cette mesme doctrine, que les ames ne mouroient point, & qu'aprés cette vie il y avoit pour elles un paradis, ou un enfer.

Cet instinct universel eut suffi, si les nations ne fussent devenuës la plûpart sauvages, quand elles se disperserent pour peupler la premiere fois les terres aprés le déluge. La barbarie obscurcit & détourna les lumieres & les pentes naturelles. C'est à quoy la doctrine remedia, quand les nations l'emprunterent les unes des autres, les plus nouvelles des anciennes, les Occidentales des Orientales, & enfin toutes du peuple de Dieu. Les Americains ont esté éclairez dans le mesme ordre, & suivant le même cours de l'Orient en Occident. S'ils ne l'ont esté qu'aprés tant de siecles, c'est que le vaste Ocean qui les separe de nous, ne se pouvoit traverser que l'art de naviger ne fut monté à sa perfection. Les

peuplades & les grandes communications de doctrine & de religion se sont faites en bien moins de temps sur la mer Mediterranée, où toutes les nations sont voisines les unes des autres.

L. 8. pag. 529. 530. IV. Denys d'Halicarnasse parlant de Coriolanus, dit que si nos ames sont mortelles, il s'ensuit que les plus grandes vertus demeurent quelquefois infructueuses, & bien loin d'estre recompensées, au contraire elles attirent sur ceux qui les possedent de grandes adversitez & la mort mesme. Que si nos ames ne meurent point, les vertus sont toûjours recompensées par une éternité de gloire qui les fait vivre aprés la mort dans le souvenir des hommes. *Satis amplum virtutis cultores sequitur præmium, etiamsi fortuna usi sint parum prospera; videlicet bene audire à viventibus, diuturnaque frui memoria.* Cet Auteur nous apprend icy, qu'il faut lire & écrire l'histoire en Philosophe, ou en Theologien. Car c'est du trésor de la Theologie naturelle, qu'il a tiré ce raisonnement convainquant, Qu'il est aussi inconteſtable que nos ames sont immortelles, comme il est constant que la vertu doit estre recompensée, & le crime puny. Autant qu'il est donc certain & évident, par la lumiere naturelle, que les vertus doivent estre recompensées, & par l'experience qu'elles ne le sont pas toûjours en cette vie: autant il est indubitable, que les ames sont immortelles, puisque ce ne sont pas les vertus, mais les ames vertueuses qui sont recompensées.

Mais le raisonnement de cet Historien nous donne sujet de faire une autre remarque importante. Car il estime que si les ames sont immortelles, elles joüiront d'une gloire sans fin par le souvenir qu'on aura de leurs vertus. Il est dont vray que cette gloire, cette reputation, ces loüanges qui suivent les personnes vertueuses aprés la mort, ne sont de prix

que dans la suppofition que les ames foient immortelles. Car fi elles ne font plus, elles n'en peuvent eftre touchées, & ce n'eft qu'un vain amufement des vivans, qui ne regarde en façon quelconque les morts. Il faut donc conclure de là, que ce defir univerfel de tous les hommes pour une gloire qui ne finira jamais, préfuppofe que leur ame n'aura jamais de fin : car fi elle n'eftoit plus, cette gloire ne la regarderoit plus auffi. Je confeffe que la chofe eft fi évidente en elle-mefme, qu'il y a fujet de s'étonner, que nous nous efforcions de la prouver par l'autorité des Hiftoriens. Mais c'eft à quoy nous a reduit noftre inadvertance, & noftre peu d'attention aux lumieres naturelles ; aufquelles fi les nations avoient donné autant d'attention qu'elles devoient, il n'eut pas efté neceffaire que les Americains euffent rien appris des Efpagnols, les Efpagnols des Romains, les Romains des Grecs, les Grecs des Egyptiens, les Egyptiens des Pheniciens, ou des Hebreux ; & il feroit encore moins neceffaire que nous fiffions toutes ces reflexions fur les Hiftoriens anciens.

V. Dion Caffe raconte qu'il parût une nouvelle étoile au Ciel auffi-toft aprés la mort de Jule-Cefar, & qu'on publia par tout, que c'eftoit fon ame tranfportée parmy les aftres. *Cæfari eam, jam adepto immortalitatem, inque numerum fiderum allecto, facram effe dixerunt.* Ces bruits publics font foy de la perfuafion generale de l'immortalité des ames. C'eft à quoy il faut s'arrefter. Car l'ame raifonnable eft un aftre d'une autre nature que ceux qui ornent le Ciel, & fa lumiere eft autant éclatante au deffus de celle des aftres, que celle des aftres eft au deffus d'une profonde nuit. C'eft la reflexion que doit faire un Lecteur, qui lit l'hiftoire en Theologien, fans quoy l'hiftoire n'eft qu'une vaine curiofité. C'eft donc au

L. 45. pag. 273.

fond ce que vouloient dire ceux qui disoient que ce nouvel astre estoit l'ame de Jule-Cesar.

L. 51. pag. 466. Ce mesme Historien met un discours dans la bouche d'Agrippa, qui ne nous instruit pas moins de l'opinion publique de l'immortalité de l'ame. Car Agrippa pour persuader à Auguste de se démettre de l'Empire, & de rétablir l'ancienne égalité & la liberté dans la Republique, luy represente que tous les hommes estant naturellement égaux, parce qu'ils sont tous enfans de Dieu, & doivent tous retourner à Dieu, ils ont tous l'esprit élevé au Ciel, & ont peine à estre sous la puissance d'un autre; s'ils sont obligez d'obeïr, ils veulent aussi pouvoir commander à leur tour; & haïssent celuy qui les prive de cette égalité. *Qui enim eadem sunt conditione nati, æqualitatem appetunt, eâque potiti gaudent, destituti dolent; hominesque cùm & ex Diis sint orti & ad Deos redituri, sursum respiciunt, neque volunt sub unius semper esse imperio, &c. Omnes enim habere in alios imperium appetunt, &c.* Si les hommes sont enfans de Dieu, & doivent retourner à Dieu, leur ame est sans doute immortelle. Mais cet Historien nous fait encore remarquer, que cette passion de dominer, qui est naturelle à tous les hommes, est une suite de leur divine origine & de l'immortalité de leur ame. Car nos ames estant les participations & les images de la Nature divine, à laquelle appartient essentiellement l'empire sur toutes choses, elles sont aussi participantes en leur maniere de cette inclination à dominer. Moïse dit aussi que Dieu créa les hommes pour dominer à toutes les autres natures corporelles. *L. 56. pag. 598.* Aux funerailles d'Auguste, aprés que son corps eut esté consumé par le feu, on lâcha une aigle qui s'éleva vers le Ciel, comme si elle y eut porté l'ame de ce grand Prince. *L. 74. pag. 842.* *Aquila ex eo emissa evolavit, quasi animam Augusti in cælum ferens.* On

en fit antant aux obseques de Pertinax : *Aquila è rogo avolavit, itaque Pertinax immortalitate donatus est.* Ces symboles exterieurs estoient assez convenables à ce qu'on vouloit faire entendre, que les ames de ces grands Princes laissant la terre, alloient prendre place dans le Ciel. Si ces honneurs ne se rendoient qu'aux Empereurs, c'est que c'estoient les seules personnes qui representoient la dignité & la noblesse de la nature intelligente, & de l'ame raisonnable, qui est née pour dominer à tout ce qui est naturellement au dessous d'elle, c'est à dire à toutes les natures corporelles & déraisonnables. L'Empire des Princes de la terre n'est qu'une imitation & une ombre de cette domination, dont tous les hommes joüiroient, s'ils fussent demeurez dans la felicité de leur premiere innocence. Car c'est une loy éternelle & immuable, que les natures superieures doivent commander aux inferieures, la Divine à l'intelligente ou raisonnable, & celle-cy à la corporelle.

VI. Seneque raconte la mort de Canus-Julius, accusé d'une conjuration contre Caligula, & condamné à mourir. Il dit à ses amis, que puis qu'on disputoit de l'immortalité des ames, il vouloit observer exactement au moment de sa mort, si la mort avoit quelque chose de sensible, & si l'ame perissoit. *Observare proposui illo velocissimo momento, an sensurus sit animus exire se.* Seneque remarque fort bien que cette tranquillité d'ame au milieu de la tempeste, ce mépris d'une vie mortelle, cette attention à la verité au moment de la mort mesme, sont des preuves constantes d'une ame immortelle. *Ecce in media tempestate tranquillitas. Ecce animus aeternitate dignus, qui fatum suum in argumentum veri vocat ; qui in ultimo illo gradu positus, exeuntem animam suam percunctatur ; nec usque ad mortem tantùm, sed*

De tranquill. anim. c. 14.

aliquid ex ipsa etiam morte discit. Nemo diutiùs Philosophatus.

VII. Salluste dit, que l'homme se plaint injustement des infirmitez de son corps & de la briéveté de sa vie, puis qu'il a une ame capable de se donner de la gloire, de la puissance, & de la domination, en se donnant de la sagesse & de la vertu, sur laquelle ny la mort, ny la fortune n'auront aucun pouvoir. *Falsò queritur de natura sua genus humanum; quod imbecille, atque ævi brevis, fortè potiùs, quàm virtute regatur. &c. Sed dux atque imperator vitæ mortalis, animus est; qui ubi ad gloriam virtutis via grassatur, abundè pollens potensque & clarus est, neque fortunâ eget; quippe quæ probitatem, industriam, aliasque artes bonas neque dare, neque eripere cuiquam potest.* Le corps & les biens du corps sont sujets à la fortune & à la mort; les sciences, les vertus & les autres biens de l'ame, sont d'une autre nature; les maladies & le fer n'y peuvent donner d'atteinte, & l'immortalité leur est naturelle, aussi bien qu'à l'ame. *Nam uti genus hominum compositum ex corpore & anima est: ita res cunctæ; studiaque omnia nostra, corporis alia, alia animi naturam sequuntur. Igitur præclara facinora, magnæ divitiæ, ad hoc vis corporis & alia omnia hujuscemodi, brevi dilabuntur; at ingenii egregia facinora, sicuti anima, immortalia sunt. Postremò corporis & fortunæ bonorum uti initium, sic finis est; omniaque orta occidunt, & aucta senescunt; animus incorruptus, æternus, rector humani generis, agit, atque habet cuncta, neque ipse habetur.*

De bello Iugur.

VIII. C'est là le bel air, c'est en mesme temps la maniere solide de traiter l'histoire; en faisant continuellement observer la grandeur, l'éminence, la domination de l'ame raisonnable, de la sagesse, de la vertu; qui se met au dessus de la fortune, qui méprise la mort, qui se signale par de grandes

actions, qui traverse les mers, qui court d'une extrémité de la terre à l'autre, qui domine sur les animaux, dont l'air est le séjour, qui penetre les Cieux & en découvre les secrets; enfin qui fait toute la beauté & tout l'ornement de ce vaste univers, qui ne seroit qu'une solitude, & une matiere, brute, morte, stupide, si l'ame intelligente des hommes n'y apportoit la vie, le mouvement, la raison, l'intelligence, la sagesse, & le commerce avec la suprême Divinité.

IX. Salluste commence aussi son histoire de Catilina par une préface toute semblable; que l'homme excelle sur les bestes par son esprit; qu'entre les hommes ceux qui cultivent leur esprit, s'élevent au dessus des autres, qui n'exercent que leurs corps; que toute nostre excellence consiste à faire dominer l'esprit sur le corps; *Omnis nostra vis in animo & corpore sita est; animi imperio, corporis servitio magis utimur*; que nous avons une ame qui nous est commune avec les intelligences du Ciel, & un corps semblable à celuy des bestes: *Alterum nobis cum Diis, alterum cum belluis commune est*; enfin que la vertu est éternelle, & nous couronne d'une gloire sans fin. *Virtus clara æternaque habetur.* D'où il s'ensuit que les ouvrages de l'Esprit sont tout autrement propres à se donner, & à donner aux autres l'immortalité de la gloire.

X. Tout le genre humain est persuadé, que c'est la grandeur d'ame qui rend les actions des grands hommes immortelles. Quand on crût, ou qu'on feignit de croire, que l'ame de Jule-Cesar estoit cette étoile qu'on voyoit paroistre au Ciel: *Creditumque est animam esse Cæsaris in cælum recepti, & hac de causa simulacro ejus in vertice additur stella:* dit Suetone: on n'arrestoit les yeux que sur la grandeur de ce Genie, qui avoit remporté tant de victoires dans *In Iul. Cæs. c. 88.*

toutes les parties du monde, & avoit ensuite pardonné aux vaincus avec tant de bonté. Quand on juge avec Vellejus Paterculus, qu'Antoine a bien pû faire trancher la teste à Ciceron, mais qu'il n'a rien pû diminuer, ny de la penetration, ny de la force, ny de l'étenduë, ny de la gloire éternelle de son esprit, qui avoit embrassé & mis dans le plus beau jour du monde, tout ce que l'univers & tout
L. 2. ce que tous les siecles avoient eu de plus beau : *Rapuisti tu M. Ciceroni lucem sollicitam, & atatem senilem, & vitam miseriorem sub te Principe, quàm sub te Triumviro mortem ; famam verò gloriamque factorum atque dictorum, adeo non abstulisti, ut auxeris. Vivit vivetque per omnium sæculorum memoriam. Dumque hoc vel fortè, vel providentiâ, vel utcumque constitutum rerum natura corpus, quod ille pene solus Romanorum animo vidit, ingenio complexus est, eloquentiâ illuminavit, manebit incolume, comitem avi sui laudem Ciceronis trahet.* Tout cela marque excellemment la persuasion & la conviction où on est de l'immortalité de ces grandes ames, & de la gloire immortelle qu'on ne peut ravir aux grandes vertus. Il en est de mesme quand on
Cap. 55. estime avec Pline le Jeune dans son Panegyrique à Trajan, que ce Prince immortalisa son nom, non pas par des arcs de triomphe, ou par des temples magnifiques & des autels ; mais par cette magnanimité qui luy fit condamner les pensées trop ambitieuses, reprimer les passions emportées, & n'attendre l'éternité de son nom que de ses vertus propres, & de l'amour des peuples : ne juge-t-on pas que la nature de l'ame est d'estre immortelle, puisque sa nature est d'avoir ces grandes qualitez, à qui l'immortalité est si justement deuë ? *Arcus enim & statuas, aras etiam templaque demolitur & obscurat oblivio, negligit carpitque posteritas ; contrà contemptor ambitionis & infinita potestatis domitor ac frenator*

animus ipsa vetustate florescit. Ce Panegyriste ne doutoit pas que celuy qui a merité par ses vertus une gloire immortelle, n'en joüisse & n'en ressente luy-mesme la douceur aprés sa mort : puis qu'il s'adresse à Nerva, & le congratule de la joye où il estoit depuis si long-temps, d'avoir adopté & de s'estre donné pour successeur un aussi bon Prince que Trajan: *Quantò nunc Dive Nerva gaudio frueris, cùm vides & esse optimum, & dici, quem tamquam optimum elegisti? Q'àm lætum tibi, quod comparatus filio tuo vinceris?* Cap. 89. Ce n'est nullement une maniere figurée & eloquente de parler, quand on adresse son discours aux morts, puisque toutes les nations du monde, les plus barbares & les moins susceptibles d'éloquence, leur ont adressé non seulement leurs discours, mais leurs prieres, & l'ont fait par une pente qu'on peut estimer naturelle, puis qu'elle a esté si universelle dans tous les païs & dans tous les siecles. Il n'est pas icy question d'examiner si c'estoient là de veritables vertus, & si cette gloire estoit la veritable gloire; il nous suffit qu'il paroisse qu'on estoit bien persuadé de toute parts, qu'une immortalité de gloire estoit deuë aux veritables vertus, & qu'on n'en pouvoit joüir aprés avoir perdu la vie & le sentiment.

XI. On peut rapporter à l'immortalité de l'ame ce merveilleux mépris de la mort, dont il y a tant de differentes sortes d'exemples dans l'histoire. Car l'amour de l'estre & de la vie estant si juste, si naturel, & si profondement enraciné dans nos ames; comment se pouvoit-il faire que tant de sortes de personnes, & mesme de nations entieres, courussent à la mort, si dans les plus profonds replis de leur ame, elles n'eussent pressenti que la vie du corps se peut éteindre, mais que la vie de l'ame ne s'éteint jamais? On ne se hazarde jamais à perdre un bien, que dans l'esperance d'un plus grand bien, vray,

ou imaginaire. Quel eſt donc ce bien, pour l'acquiſition duquel tant de gens veulent bien perdre la vie ? Si l'ame n'a plus de vie, ny d'eſtre aprés le corps, quel bien luy reſte-t-il à eſperer ? Si elle ſe promet de la gloire, cette gloire n'eſt qu'une vie de gloire. Car quand on deſire la gloire, on deſire conſtamment une vie glorieuſe : & il eſt impoſſible qu'une ame raiſonnable devienne déraiſonnable juſqu'à ce point, de croire qu'elle ſera glorieuſe quand elle ne ſera plus ; & qu'elle doit ſacrifier tous les biens dont elle joüit, & l'eſtre meſme pour les biens dont elle joüira quand elle ne ſera plus ? Si ces extravagances ne peuvent tomber dans l'eſprit, elles peuvent encore moins eſtre attribuées à cette inclination generale de la nature qui pouſſe tant de gens à mourir pour leur patrie, pour le bien public des autres hommes, pour la juſtice & pour la gloire. Valere Maxime a recüeilli en un ſeul endroit pluſieurs exemples de cette nature. Il parle des Cimbres & des
L. 2. c. 6. Celtiberes, qui ſe réjoüiſſoient de mourir dans la mélée, ou qui ne vouloient point ſurvivre à ceux à qui ils s'eſtoient dévoüez. Ceux de Thrace pleuroient à la naiſſance des hommes, & celebroient avec allegreſſe le jour de leur mort. Les femmes Indiennes diſputoient entre elles la gloire de joindre leur mort à celle de leur mari commun. Ce champ eſt vaſte, & l'argument qu'on en tire pour l'immortalité des ames eſt de tres-grand poids. Auſſi Valere Maxime méle parmy tous ces exemples celuy des Gaulois, dont nous avons déja parlé, à qui cette perſuaſion donnoit une hardieſſe incroyable pour aller à la mort. *Quia perſuaſum habuerunt, animas hominum immortales eſſe.* Ils preſtoient meſme de l'argent quand on les aſſeuroit de le leur rendre en l'autre monde. *Dicerem ſtultos, niſi idem Bracchati ſenſiſſent, quod Palliatus Pythagoras credidit.* Pythagore

qui fut un des plus anciens & des plus illustres Predicateurs de l'immortalité de nos ames, n'avoit donc fait que réveiller les sentimens de la nature, & il s'estoit érigé une Ecole fameuse en enseignant aux Italiens & aux Grecs, ce que la lumiere naturelle avoit enseigné à ces barbares. Cesar rend le mesme témoignage aux Druides & aux Gaulois. Lucain nous a instruits de cette mesme verité dans la Morale des Poëtes : *Inde ruendi*

In ferrum mens prona viris, animaque capaces
Mortis, & ignavum reditura parcere vita.

Les Gaulois n'avoient fait que developper ce que la nature avoit écrit dans le fond de leur ame; & ils avoient consideré avec un peu plus d'attention que les autres peuples du monde, que l'instinct de son devoir, l'amour de la patrie, de la vertu & de la justice, ne pousseroit pas si souvent les hommes à la mort, si la mort estoit une extinction de tout l'estre. Car en ce cas là rien ne seroit plus déraisonnable; comme au contraire rien n'est plus raisonnable qu'un genereux mépris de la vie, si la mort nous mene par le chemin de la justice & de la vertu à une vie bienheureuse & sans fin. On peut donc renverser l'expression de Lucain; & comme il dit que les Gaulois croyant l'ame immortelle, méprisoient la mort : il faut dire que ce mépris si universel de la mort dans les grandes ames, & quelquefois mesme dans les nations barbares; vient d'un pressentiment certain de l'immortalité des ames.

XII. Quinte-Curce faisant parler Perdiccas sur la mort d'Alexandre, luy fait dire que ce n'estoit pas tant un don qu'un prest, que le Ciel en avoit fait à la terre, pour le redemander peu aprés : que l'ayant fait, il ne restoit aux hommes qu'à s'acquitter de leurs derniers devoirs, envers ces tristes restes de leur Roy, qui n'avoient point de part à l'im- *L. 10. c. 6.*

mortalité. *Magnitudinem rerum quas gessit intuenti; credere licet, tantum virum Deos accommodasse rebus humanis, quarum Sorte completa, citò repeterent eum stirpi suæ. Quapropter quoniam nihil ex eo superest, nisi quod semper ab immortalitate subducitur, corpori nominique quamprimùm justa solvamus.*

Il faut faire trois remarques sur ce discours de Quinte-Curce. La premiere est, qu'il parle fort juste, quand il dit que le corps est la partie de l'homme, qui ne participe point à l'immortalité, laquelle estant d'un aussi grand prix, merite sans doute d'estre plûtost accordée à l'ame. Ce n'est donc ny parler, ny raisonner juste de dire, que la mort éteint entierement l'ame, & ne peut éteindre le corps, parce que la dissolution qui s'en fait aprés la mort, n'en peut faire perir un seul atome. La seconde remarque est, que Quinte-Curce a parlé un langage populaire & moins juste, quand il a dit que les grands exploits d'Alexandre nous devoient faire croire, que les Dieux l'avoient presté à la terre pour le reprendre quand il leur plairoit. Les grandes & éclatantes actions des Grands imposent aux yeux & aux esprits peu solides du vulgaire: tous les hommes sont hommes, ils sont tous d'une mesme nature, leurs ames sont également immortelles; quoy qu'ils n'ayent pas tous la mesme carriere ouverte pour aller à la gloire, estant tous raisonnables & libres, ils peuvent tous faire de grandes actions & donner par là des preuves constantes de leur noble extraction & de l'immortalité de leurs ames. Un autre aura pû estre aussi intrepide & aussi vaillant qu'Alexandre, quoy que l'obscurité du lieu, du temps & de la matiere luy ait dérobé l'éclat de sa gloire. On peut pratiquer de plus grandes vertus dans des matierés tres-peu importantes, quand il ne s'en presente pas d'autres. Les vertus obscures,

la

la patience, la modestie, l'humilité, la douceur & la tranquillité d'ame sont au fond plus à estimer que les vertus militaires, & fournissent des preuves encore plus constantes, que les ames vertueuses sont des prests que le Ciel fait à la terre, & qu'il reprend aprés. Or ces vertus obscures en apparence, & en effet tres-glorieuses, sont à la portée de tous les hommes.

CHAPITRE X.

De quelle maniere on se préparoit à la mort selon les Historiens.

I. Les doutes des ames flottantes à l'heure de la mort, ne viennent que de leur mauvaise vie, & de la juste crainte du supplice.

II. Suffrage de Platon pour cela.

III. Dispositions & discours admirables de Cyrus au temps de sa mort.

IV. La mort de Caton & de Pomponius Latus.

V. Reeflxions sur la maniere dont la mort des justes est rapportée dans l'ancien Testament.

VI. Refutation des plaintes que firent Brutus & Cassius en se donnant la mort.

VII. Mort plus loüable d'Epaminondas.

VIII. La mort de Jule-Cesar & d'Auguste.

IX. Mort de Seneque le Philosophe & du Poëte Lucain.

X. Mort bien differentes de Petrone & de Thraseas; l'ordinaire estoit de se faire lire des traitez de l'immortalité de l'ame à l'heure de la mort.

XI. Mort d'Agrippa selon Tacite.

XII. Combien l'Evangile estoit necessaire au monde.

XIII. Pour apprendre à bien mourir, & à expier par la penitence & par l'humiliation tous les crimes de la vie.

I. NOus finirons le traité de la Religion par ce dernier devoir, dont tous les hommes s'acquittent envers elle. Aprés avoir parlé de l'immortalité des ames, il faut examiner le passage de

cette vie mortelle à l'immortalité ; & faire voir que c'est dans ces derniers momens où les hommes ont pris soin de se fortifier dans la créance de cette immortalité. Il ne faut pas se laisser trop ébranler sur les maximes que nous avons établies, par les doutes, dont il semble que les esprits flottans ont esté quelquefois agitez, mesme dans les derniers momens. Il en est de l'immortalité de l'ame, comme de l'unité du vray Dieu. Tous les hommes en sont naturellement persuadez, à la reserve d'un tres-petit nombre de personnes, en qui la longue dépravation des mœurs, & une horrible corruption du cœur, a presque éteint la lumiere naturelle, & émoussé les pointes des remords de la conscience. Plusieurs semblent douter & flotter sur ces deux points importans, mais ce n'est qu'à la surface de leur ame, à qui il est incommode d'aller rendre compte à une Justice supréme, & recevoir les fruits éternels de leur vie détestable. Dans le fond ils ne peuvent s'empescher de trembler & d'apprehender, & par consequent de voir, ou d'entrevoir ce qu'ils apprehendent.

II. Platon parlant autant en Historien qu'en Philosophe, dit qu'aux extrémitez de la vie, on commence à craindre & à apprehender les suites de la mauvaise vie qu'on a menée : & on commence à se défier que ce que les Poëtes ont écrit des peines des méchans dans les enfers, ne soit tres-veritable, quoy que jusqu'alors on s'en soit diverti, faisant semblant de n'en rien croire. *Certò scias, quod postquam eo devenit aliquis, ut brevi jam moriturum se opinetur, incidit in eum timor, & cura quædam eorum quæ in superiori vita neglexit. Etenim fabulæ quæ de inferis dicuntur, quemadmodum eos, qui injustè egerunt, pœnas illic dare oporteat, irrisæ hactenus, movent tunc animum, ne fortè vera sint suspicantem.* Ce ne sont

De Repub. L. 1.

que les personnes malvivantes, & interessées à éluder cet argument, qui disent que ces apprehensions viennent alors de l'affoiblissement causé, ou par la vieillesse, ou par la maladie; mais il est bien plus probable qu'elles viennent de ce que l'ame se détrompe enfin plus facilement des illusions des sens, & des plaisirs criminels de la chair, dont elle ne pourra plus joüir; & estant plus proche de la vie future, elle en découvre aussi mieux les veritez, & les considere de plus prés. *Atque ipsa sive propter senectutis debilitatem, seu quod alteri vita propinquior, illa acutiùs inspicit, sollicitudinis & timoris plenus redditur, atque reputat, examinatque, si quem injuria aliqua affecerit.*

III. Voila l'histoire en abregé de la mort de tous les hommes; nous ne pouvions la tenir d'une meilleure main que de celle de Platon. Xenophon son disciple nous a décrit en particulier celle de la mort de Cyrus. Ce Prince receut un avertissement du Ciel, afin qu'il s'y préparast. Un homme d'une majesté plus qu'humaine luy apparût en songe, pour luy dire qu'il falloit retourner à Dieu : *Accedere ad ipsum quispiam visus est, humana specie augustior, qui diceret, Para te. Cyre, nam ad Deos nunc iturus es.* Aussi-tost il alla sacrifier à Jupiter & aux autres Dieux, en actions de graces de ce que le Ciel luy avoit toûjours fait connoistre ses volontez par diverses marques; de ce qu'il avoit toûjours tout attribué à la providence, à la faveur, & au secours de Dieu; de ce que son cœur ne s'estoit jamais élevé dans les prosperitez; pour leur demander d'accorder à son Etat, & à sa famille, tout ce que la Sagesse divine jugeroit necessaire pour leur felicité; enfin pour obtenir d'eux une grace aussi abondante pour bien mourir, comme ils luy en avoient accordé pour bien vivre. Ces maximes & ces dispositions

L. 8. p. 233.

sont si saintes, principalement jointes au sacrifice; que je n'ay pas crû pouvoir me dispenser de les rapporter icy. *Jupiter Patria, tuque Sol, ac Dii universi, accipite hæc sacra, quibus & multis præclarisque actionibus finem impono, & gratias vobis ago, quod mihi extis, tum signis cælestibus, tum auguriis, tum ominibus ea significastis, quæ facienda, vel omittenda erant. Magnas etiam vobis gratias ago, quod & ipse curam de me vestram agnoverim, & numquam me rebus prosperis supra conditionem humanam extulerim. Rogo vos, ut nunc quoque liberis, uxori, amicis, patriæ, felicitatem largiamini; mihi verò peto, ut quale concessistis ævum, talem etiam exitum detis.* Aprés cela Cyrus s'estant retiré dans son Palais & se reposant sur son lit, exhorta Cambyse son fils aîné, à affermir son sceptre par une multitude d'amis, plûtost que par toute autre sorte d'appuy, & à vivre toûjours avec son frere dans une amitié & une concorde parfaite. Il passa ensuite à un long discours de l'immortalité de l'ame, declarant qu'il ne falloit pas s'étonner si les esprits des défunts estoient invisibles à nos yeux corporels, puisque nous ne pouvions voir leurs ames pendant leur vie; que l'ame ayant une telle abondance de vie, qu'elle en fait part au corps, il ne faut pas croire qu'elle en soit destituée quand elle sort du corps; ce n'est pas du corps que l'ame reçoit sa sagesse; au contraire le corps luy est un grand obstacle dans la recherche de la sagesse; il ne faut donc pas croire, que quittant le corps, sa sagesse la quitte; enfin que la mort n'est nullement un aneantissement, mais une dissolution & une separation des parties dont l'homme est composé; ainsi le corps se resout, & se méle avec les élemens, & l'ame se retire parmy les esprits; mais quand on pourroit douter de l'immortalité des ames, il seroit toûjours indubitable qu'il faut reverer la Divinité, & conver-

ser avec les hommes conformément aux loix de la justice & de la charité, en quoy il y a un fond, & un merite d'immortalité.

IV. Caton mourut aussi aprés avoir leu le livre de Platon de l'Ame, ou de l'Immortalité de l'ame, & aprés avoir rendu tous les témoignages possibles d'amitié & de charité pour les siens. Plutarque & Appien racontent sa mort & n'oublient pas cette lecture du livre de Platon. Il est vray que Caton se donna la mort à luy-mesme : il est vray que Pomponius Atticus se laissa aussi mourir, faute de manger, lassé d'une longue maladie, aprés avoir donné toutes les preuves imaginables d'une constance, d'une sagesse, d'une moderation, d'une bonté, & d'une égalité d'esprit achevée, selon le recit qu'en a fait Cornelius Nepos. Mais quoy que cet attentat qu'on fait sur sa propre vie, soit absolument inexcusable : il ne laisse pas d'estre une preuve de la forte persuasion où l'on est, de l'immortalité de l'ame, & du mépris qu'on peut faire par consequent de cette vie miserable & mortelle, au prix de celle que nous devons attendre aprés un penible & fidele exercice de vertu.

Appian. L. de bell. Civil.

V. L'histoire de l'ancien Testament parle encore moins souvent, que l'histoire profane de l'immortalité de l'ame, & de la force que les moribons tiroient de cette consideration. On ne laissoit pas de la croire, & il y a de l'apparence que ceux qui sembloient n'y faire gueres de reflexion au temps de la mort, se reposoient doucement entre les bras de la providence & de la supréme bonté de Dieu, qu'il eut toûjours fallu servir, & à qui il eut fallu sacrifier sa vie, quand les ames auroient esté mortelles. C'est ce que Xenophon vouloit dire à la fin du discours de Cyrus. L'Ecriture parle aussi de Razias & d'Eleazar, qui avancerent volontairement leur

mort ; & ſemble loüer leur courage. Ce n'eſt pas qu'il ne faille toûjours condamner ces entrepriſes audacieuſes ſur une vie, dont Dieu a reſervé à ſa diſpoſition le commencement & la fin. Mais on peut apprendre de là, que ces ſortes d'exemples peuvent eſtre utilement rapportez dans l'hiſtoire, & qu'on y peut faire des reflexions ſalutaires, ſur tout en admirant la grandeur & la magnanimité d'une ame raiſonnable dans un corps mortel, à la ſecrete confiance qu'elle a d'une vie heureuſe & ſans fin, quand elle en ſera ſortie.

V I. Brutus & Caſſius ſe défirent auſſi eux-meſmes ; mais la plainte qu'ils firent, que la fortune l'emportoit ſur la vertu, qui n'eſtoit plus qu'un nom de gloire ſans force & ſans autorité : cette plainte, dis-je, montre que leur vertu eſtoit tres-imparfaite, & qu'ils avoient ſujet de ſe plaindre, non de la vertu, mais de la foibleſſe de leur propre vertu. Vouloient-ils que la victoire ſur les ennemis fut toûjours la recompenſe de la vertu ? Ce ſeroit une vertu intereſſée, qui ne meriteroit plus le nom de vertu. Quel ſujet avoient-ils de préſumer de leur vertu, eux qui par une ingratitude ſans exemple, & par un execrable parricide, avoient trempé leurs mains dans le ſang de leur bienfaicteur, du plus humain de tous les hommes, & de celuy du gouvernement duquel la Republique Romaine ne pouvoit plus ſe paſſer ? L'évenement montra que la victoire qu'Auguſte remporta ſur eux, fut beaucoup plus avantageuſe au genre-humain, puis qu'elle contribua à mettre l'Empire entre les mains d'Auguſte, qui le gouverna avec une ſageſſe & une clemence, qu'on n'eut pû attendre, ny de Caſſius, ny de Brutus meſme.

Plutarch. Flor. l. 4. c. 7.

V I I. La mort d'Epaminondas, comme Juſtin & Plutarque la rapportent, a quelque choſe de plus

Iuſtin. l. 6. c 8 Plutarch.

loüable. C'estoit un personnage accomply en toutes sortes de vertus, soit philosophiques, ou militaires. Il mourut des blessures qu'il receut en un combat, où la victoire demeura à sa patrie. Ce fut dans la joye sensible qu'il receut de cette heureuse nouvelle qu'il expira. *Quæsivit, utri vicissent. Cùm audisset, Thebanos, Bene habere se rem, dixit; atque ita velut gratulabundus patriæ expiravit.* Il faut se ressouvenir de deux choses, qui ont esté prouvées dans les chapitres, ou dans les livres précedens; sçavoir, qu'avant que d'aller à la guerre, & avant que de donner bataille, on sacrifioit. Et que l'amour qu'on avoit pour la patrie, estoit rapporté aux Dieux Tutelaires & défenseurs de la ville. Ces deux veritez estant présupposées, ceux qui sacrifioient leur vie à la patrie, mouroient dans un acte heroïque de Religion, & nous apprenoient ce qu'à plus forte raison il faut faire pour la veritable Religion.

VIII. Suetone dit, que Jule-Cesar avoit toûjours souhaité de mourir d'une mort subite & précipitée. ce qui luy arriva. Cesar lisant autrefois ce que Xenophon a écrit de la mort de Cyrus, & le soin qu'il prit de donner ordre à ses funerailles, il témoigna que cette lenteur ne luy plaisoit pas; & desira de mourir plûtost d'une mort inopée. Cesar n'improuva apparemment que cet endroit de la mort de Cyrus, & en imita peut-estre les autres circonstances tres-loüables, que Xenophon nous a racontées. Car une mort subite n'empesche pas qu'on ne s'y puisse préparer avec une extréme diligence. En effet Jule-Cesar avoit disposé de toutes choses par son testament. Le mesme Suetone dit, qu'Auguste avoit aussi desiré une mort sans douleur & sans inquietude, εὐθανασίαν, & qu'elle luy arriva. Il demanda peu avant sa mort à ses amis, S'il n'avoit pas bien joüé son personnage, regardant toute la

Cap. 87.

Cap. 99.

vie presente, comme une comedie : *Ecquid iis videretur mimum vitæ commodè transegisse.* Ce paroles pouvoient avoir un tres-bon sens, si Auguste regardoit tout ce monde comme un songe & une fable, ou comme une piece de theatre, dans laquelle chacun reçoit de Dieu un personnage à joüer : & l'importance est, non pas quel personnage on a joüé, ou combien de temps on l'a joüé, ou en quel endroit; mais avec quelle adresse & avec quelle justesse on s'acquitte de son devoir; comme Seneque l'exprime en ces paroles : *Quomodo fabula sit vita. Non quàm diu, sed quàm bene acta sit, refert. Nihil ad rem pertinet, quo loco desinas. Quocumque voles desine. Tantùm bonam clausulam impone.*

Epist. 77.

IX. Seneque nous fournit luy-mesme un exemple memorable. Ayant esté condamné à la mort par Neron, non seulement il n'en fut pas étonné, mais il fit une reprimende à ses amis, qui laissoient trop éclater leur douleur, & il leur demanda, Où étoient ces leçons de sagesse, & ces longs préparatifs contre les attaques imprevuës de la fortune? *Ubi præcepta sapientiæ, ubi tot per annos meditata ratio adversùs imminentia?* Aprés cela il se fit ouvrir les veines, consola ses amis & ses proches, & dans cet estat mesme, il dicta encore des maximes de sagesse & de vertu; *Et novissimo quoque momento suppeditante eloquentia, advocatis scriptoribus pleraque tradidit, quæ in vulgus edita ejus verbis, invertere supersedeo.* Enfin pour avancer sa mort, il se fit mettre dans un bain chaud, où il rendit l'ame, aprés avoir jetté en l'air un peu de cette eau, comme une libation, ou un sacrifice en action de graces à Jupiter son liberateur. *Addita voce, libare se liquorem illum Jovi liberatori.* Nous avons fait voir par plusieurs endroits de Seneque, que par ce nom de Jupiter, il entendoit le seul auteur & maistre souverain de tout cet Univers,

Annal. l. 15. *c.* 62.

Ainsi on peut dire qu'il mourut en faisant à Dieu un sacrifice de sa vie mortelle, pour entrer dans la liberté d'une autre vie, où les Nerons & les persecuteurs ne seront plus à craindre : ce qui ne comprend nullement la créance d'un Mediateur, necessaire pour arriver à la vraye Felicité des enfans de Dieu, aprés la chûte universelle du genre humain par le peché du premier homme. Le Poëte Lucain compris par Neron dans la mesme condamnation, & voyant que son sang s'arrestoit aux approches de la mort, il le réchauffa & rendit l'ame, en prononçant les vers qu'il avoit autrefois composé luy-mesme pour un soldat qui mouroit de ses playes. Un Interprete favorable jugera que c'estoit mourir par un effort & par des paroles, qui témoignoient un genereux mépris d'une vie perissable, par l'esperance d'une autre vie, à laquelle les tyrans ne pourront plus donner d'atteinte.

X. Tacite duquel cecy est tiré, raconte que Neron fit luy-mesme un discours funebre pour sa fille née avant le terme de Poppea, & la loüa des dons de la fortune, ne pouvant la louër de ses vertus. *Aliaque fortunæ munera pro virtutibus.* Les harangues *Annal.* funebres ne devoient dont contenir qu'un recit des *L. 16. c. 6.* vertus. La mort infame de Petronius trouvera ici *Ibid. c. 19.* place, pour dire qu'elle répondit à sa vie ; Tacite admire que soûtenant la mort qu'il se dônnoit avec assez de resolution, au lieu de se faire entretenir de l'immortalité de l'ame, & des maximes des grands hommes sur la vertu, il se faisoit reciter des vers qui ne ressentoient que la mollesse : *Audiebatque referentes nihil de immortalitate animæ, & sapientium placitis, sed levia carmina, & faciles versus.* C'est là la digne mort & le digne éloge du plus infame esclave des voluptez sensuelles. Tacite qui a justement flêtri Petrone par ce recit, nous insinuë en mesme

temps, que ceux qui ne ressembloient pas à Petrone, se faisoient entretenir à l'heure de la mort, & tâchoient de se soûtenir eux-mesmes par les pensées de l'immortalité de l'ame, & des recompenses éternelles de la justice & de la vertu, sans quoy ce ne seroit qu'une immortalité de peines. C'est comme mourut selon le mesme Tacite l'incomparable Thraseas. Il attendit la sentence de sa mort en s'entretenant avec un Philosophe Cynique avec beaucoup d'attention sur la nature de l'ame, & sur sa separation du corps. *Maximè intentus Demetrio, Cynicæ institutionis Doctori : cum quo ut conjectare erat, intentione vultus & auditu, si qua clariùs proloquebantur, de natura animæ, dissociationeque spiritus & corporis inquirebat.* Ayant receu l'arrest de sa mort, & ayant fait ouvrir les veines de ses deux bras, il versa un peu de son sang à terre, en l'offrant à celuy qui a asservy nos ames au corps, & qui les met en liberté quand il luy plaist : *Libemus Jovi Liberatori.*

Annal. L. 16. c. 34.

XI. Enfin le mesme Tacite parlant d'Agricola, dit qu'il mourut assez jeune, mais qu'il avoit beaucoup vêcu, puisque sa vie avoit eu une plenitude non d'années, mais de vertus solides, qui sont les vrais biens, & de toute la gloire des dignitez ordinaires. *Quamquam in medio spatio integræ ætatis ereptus, quantum ad gloriam longissimum ævum peregit. Quippe & vera bona, quæ in virtutibus sita sunt, impleverat, & consularibus ac triumphalibus ornamentis prædito, quid aliud astruere fortuna poterat?* Le Prince le fit mourir par le poison, il fit semblant de ne s'en point appercevoir, & de mourir de sa mort naturelle, comme s'il eut voulu conserver la reputation & rendre l'innocence à celuy qui luy ravissoit la vie. *Constans & libens fatum excepisti, tamquam pro virili portione innocentiam Principi donares.* C'est mourir en pardonnant à ses ennemis, c'est plus que leur par-

De vita Agricolæ. c. 40.

C. 45.

donner, de ne point avouër qu'on en ait receu d'offense. Tacite aprés cela s'adresse à Agricola, se C. 46.
conformant à la doctrine des Sages, qui tenoient comme il le dit luy-mesme, l'immortalité de l'ame, & le prie de fortifier les siens, afin qu'ils se portent plûtost à admirer & à imiter ses vertus, qu'à pleurer sa mort précipitée. *Si quis piorum manibus locus; si ut sapientibus placet, non cum corpore extinguuntur magnæ animæ, placidè quiescas, nosque ad virtutum tuarum contemplationem voces.*

XII. L'Evangile vint donner la derniere perfection à ces restes de la religion naturelle, que le Paganisme n'avoit pû effacer, & que la Philosophie cultivoit, mais avec assez peu de succés. Ils établissoient l'immortalité de l'ame, & la persuadoient; mais il a assez paru que peu de personnes estoient capables d'entendre & de goûter leurs raisons, peu avoient le moyen d'entretenir des Philosophes aux dernieres heures de leur vie, ou de lire les livres de Platon. Cependant il estoit également necessaire de bien mourir, aussi bien que de mourir, aux petits comme aux grands, & aux ignorans comme aux sçavans. Rien n'estoit donc ny plus convenable, ny plus necessaire, que d'établir sur la terre, & de répandre jusqu'aux extrémitez du monde une doctrine qui instruisit avec un sage accommodement les sçavans & les ignorans, les spirituels & les grossiers, ceux-là par l'intelligence & par la sagesse, ceux-cy par la foy, qui leur apprit à bien vivre, & à bien mourir, en s'attachant inseparablement à la doctrine d'un Dieu supréme, qui regle toutes les natures intelligentes, & de l'immortalité des ames, qui luy sont comptables dans l'autre vie, de la conduite qu'elles ont tenuës dans celle-cy.

XIII. Nous finirons par cette autre reflexion, qui n'est pas de moindre consequence: qu'en tous

ces exemples des Historiens les plus éclairez, & qui estoient pour ainsi dire d'intelligence avec les Philosophes, nous n'avons jamais rencontré cette disposition si necessaire pour bien mourir, qui consiste en un sentiment de douleur, & d'un sincere repentir de ses fautes passées. Xenophon semble avoir eu dessein de faire le modele de la mort sainte d'un grand Prince, quand il a representé celle de Cyrus. Cependant il fait parler Cyrus comme le Pharisien de l'Evangile, qui louë & remercie Dieu de ses bonnes actions, & ne s'humilie pas des mauvaises. La mesme chose se peut observer dans toutes les autres histoires qui ont esté touchées; on y a vû des vertus éclatantes, point de vertu humiliée, point de gemissemens, point de penitence, point d'expiation des crimes passez. Nous devons cette remarque à saint Augustin, qui confesse avoir lû dans les livres des Platoniciens l'unité de Dieu, l'éternité de son Verbe, l'immortalité de nos ames, la felicité éternelle & toute spirituelle de la patrie celeste; mais nulle trace des mysteres humbles de Jesus-Christ, de sa croix, de sa mort, de son humilité, du rachapt de nos pechez par son sang; & de la necessité indispensable de marcher sur ses traces, si nous voulons éviter la juste condamnation du souverain Juge. *Non habent illæ paginæ vultum pietatis hujus, lachrymas confessionis, sacrificium tuum, spiritum tribulatum, cor contritum & humiliatum, poculum pretii nostri.* C'estoit neanmoins une vetité fort évidente, & tres-conforme à la lumiere naturelle, qu'ayant offensé Dieu, il falloit effacer nos fautes avec nos larmes, & l'appaiser avant que d'aller paroistre devant luy.

Confess. L. 7. c. 21.



LIVRE III.

DE LA MORALE DES HISTORIENS.

CHAPITRE PREMIER.

De la Vertu de Religion, & des autres Vertus religieuses.

I. La premiere des vertus est la Religion.

II. Le mariage & la procréation des enfans doit se rapporter à Dieu.

III. Comme tout nous vient de Dieu, aussi tout se doit rapporter à luy. Exemple des dépoüilles Opimes.

IV. Non seulement les bonnes actions, mais aussi les bonnes pensées, & les sages conseils nous viennent de Dieu, selon les Historiens.

V. Aller à Dieu plûtost par la foy que par la penetration de ses grandeurs & de ses desseins.

VI. Comment le Demon donnoit le change, & sous le pretexte de l'incomprehensibilité des choses divines faisoit embrasser des divinitez fabuleuses.

VII. Quand & comment on adora les Rois de Perse.

VIII. L'origine de cette adoration.

IX. Exemple de Mardochée.

X. Comment les Grecs, qui ne voulurent pas adorer Alexandre, adoroient neanmoins les Heros, ausquels ils n'étoient pas inferieurs. Persecution soufferte par les Grecs pour ne pas adorer Alexandre; s'ils eussent pû regarder ces adorations, comme des honneurs purement civils.

XI. Alexandre prétendant aux honneurs divins, on ne pouvoit luy rendre cette adoration, comme un honneur civil.

XII. Reflexions importantes sur tout cela.

XIII. Les Empereurs Romains qui substituerent au baiser ancien, le baisement de la main, du genou, & du pied.

I. La Morale se peut appeller un Traité des Vertus & des Vices, qui leur sont opposez. Or entre les vertus on ne doute pas que le premier rang ne soit dû à celle de la Religion; puisque nos devoirs envers Dieu doivent devancer, ceux dont nous sommes obligez de nous acquiter envers les hommes. Neanmoins comme nous n'avons pû traiter au long de la Religion dans le second Livre, sans y méler plusieurs choses qui regardoient cette vertu, nous passerons legerement sur cette matiere dans ce chapitre.

II. Dion-Casse fait dire à Auguste, que comme il y a des generations dans la Divinité mesme, & que nous sommes nous-mesmes les enfans de Dieu, aussi les hommes doivent regarder le mariage comme une imitation de la fecondité divine, & donner à Dieu des enfans, puisque nous sommes en mesme temps, & les enfans des hommes & les enfans de Dieu. *Proinde rectè vos Deos imitati, ac parentum vestrorum exempla secuti estis; ut quomodo vos ii progenerarunt, ita vos alian sobolem sufficiatis.* La naissance des hommes est donc un fruit de la Religion, qui cherche à imiter la fecondité divine; & les hommes nez de la sorte, doivent sans doute se referer à Dieu, comme à leur principe & à leur modele.

L. 56. pag. 573.

III. Ayant receu l'estre de Dieu, nous en recevons aussi toutes les suites. Aussi luy rapportons-nous tout, comme receu de luy. Cette reconnoissance est plus illustre quand la matiere est grande, au moins elle frappe davantage les sens; & c'est une leçon qui se fait entendre de tous costez, pour

apprendre aux hommes que les moindres & les plus grandes choses nous viennent de Dieu par ses liberalitez, & doivent retourner à luy par nostre gratitude. Rien n'est plus éclatant qu'une victoire, & entre les victoires rien n'est plus glorieux que celle qu'un Roy remporte sur un autre Roy, qu'il défait de sa propre main. Il en est de mesme d'un General d'armée dans un Etat populaire. Romulus offrit à Jupiter les premieres dépoüilles, qu'il appella Opimes, ou Opulentes, les ayant remportées sur un Roy; Cornelius Cassus remporta les secondes de mesme nature, & Marcellus les troisiémes, qui furent offertes au mesme Jupiter. Ces Rois & ces Generaux d'armée donnoient des exemples illustres à tous les autres hommes, qui doivent à proportion rapporter à Dieu tout ce qui leur revient de gloire & de grandeur. Je ne sçay si on ne pourroit point dire que les Payens ont plûtost excedé les bornes dans cette reconnoissance, que d'y avoir manqué. Car d'où venoit cette multiplication prodigieuse de Divinitez, qu'ils distinguoient les unes des autres, pour estre & invoquées, & remerciées dans tout le détail de leurs moindres besoins? si ce n'est d'une forte conviction, qu'il falloit tout attendre de Dieu, & luy rendre graces de tout? Il est vray qu'il s'y méloit une déplorable foiblesse, de ne vouloir pas plûtost tout tenir d'un seul souverain Dieu.

Plutarch. In Romulo, & Marcello.

IV. Ce ne sont pas seulement les grandes actions, mais les pensées aussi & les conseils, qui viennent du Ciel selon les Historiens. Tous les Legislateurs & les grands Princes, qui feignirent d'avoir des communications secretes avec la Divinité, pour déliberer, & pour prendre conseil sur toutes choses; Lycurgue & Numa, Minos & Scipion, Alexandre & Sertorius, & les autres dont il a esté parlé dans le livre précedent; tous ces grands hommes, dis-je,

& les peuples, ou les soldats qui leur obeïssoient, estoient persuadez, que pour prendre une resolution sage & juste, & heureuse, il faut la demander & la recevoir de cette sagesse supréme, qui éclaire toutes les natures inferieures, qui sont intelligentes, mais qui ne sont pas comme elle, la Sagesse mesme : & qui peuvent par consequent s'égarer dans la recherche qu'ils en font. Pline dit, que lorsque Nerva adopta Trajan dans le Capitole, il ne fut que le ministre & l'interprete de la volonté de Dieu, qui luy en avoit inspiré le dessein, & qui vouloit s'approprier la gloire d'une élection si avantageuse à l'Empire. *In templo, ante pulvina Jovis Optimi Maximi adoptio peracta est; qua tandem non servitus nostra, sed libertas, & salus, & securitas fundabatur. Sibi enim Dii gloriam illam vendicaverunt; horum opus, horum illud imperium. Nerva tantùm minister fuit. Uterque, qui adoptaret, tam paruit, quàm tu, qui adoptabaris.* N'est-ce pas dire avec saint Paul, que nous ne pouvons pas mesme former une bonne pensée de nous-mesme, mais qu'il faut qu'elles nous soient suggerées par celuy qui estant le souverain bien, donne le commencement, soûtient le progrés & fait la consommation de tous les biens ?

Cap. 8.

V. Si l'Ecriture nous a appris qu'il faut aller à Dieu, & s'attacher à luy par la foy, sans avoir trop d'empressement de connoistre, & d'approfondir ses veritez impenetrables à nos foibles yeux; les Historiens n'ont pas tout à fait ignoré cette doctrine. Arrien dit que les discours qui passeroient avec raison pour incroyables, ne devoient point estre rejettez, quand il s'agit de quelque divinité; & que c'est pour cela que les fables ont eu tant de cours, parce que les respects qu'on avoit pour les choses divines, faisoit qu'on n'osoit se donner la liberté d'en faire trop de discussion. *Hoc tantum censuerim,* L. 5.

ea

ea quæ de Diis veteres suis fabulis conscripserunt, non esse nimiùm curiosè pervestiganda. Scripta enim quibus meritò fides derogari posset, quando Numinis alicujus mentio accedit, fit ut non omnino incredibilia esse videantur.

V I. C'estoit comme le Demon donnoit le change aux Payens; & par la lumiere mesme de la verité, les jettoit dans l'erreur & dans le mensonge. La nature avoit mis ce principe fondamental dans l'esprit de tous les hommes, que les grandeurs divines sont au dessus de nostre raison & de nostre intelligence; & que nous sommes plus propres à les croire, qu'à les penetrer. La superstition ayant donné de la divinité à des natures & à des personnes, qui en estoient tres-indignes & tres-éloignées, on a fait scrupule de penetrer trop avant dans la discussion de ces divinitez supposées, pour ne pas s'opposer à cette verité constante, que le secret de la Divinité est impenetrable. C'estoit sans doute une erreur grossiere, & une faute inexcusable, d'avoir pour des divinitez évidemment fabuleuses, cette déference & cette foy respectueuse, que la nature nous apprend estre deuë à la vraye & à la supréme Divinité. Plus il est défendu de sonder les abîmes de la Divinité, plus il est necessaire d'estre bien sur ses gardes, & de ne se laisser pas surprendre dans le discernement de la vraye Divinité d'avec celles qui n'en estoient que des images contrefaites. Il ne laissoit pas neanmoins d'estre veritable, que les Gentils avoient une foy religieuse pour leurs divinitez, & qu'ils suivoient en cela un instinct, & un principe constant de la lumiere naturelle, détourné du vray Dieu aux ombres trompeuses de la Divinité.

V I I. Aprés la foy le premier acte de la Religion est l'adoration. La nature enseignoit aux hommes

qu'il ne falloit adorer que Dieu seul. Aussi les idolatres poussez adroitement & fortement à s'expliquer, ne pouvoient enfin nier que leur culte ne fut pour ce Dieu qui est l'ame du monde, & qui se répandant dans toutes les parties de ce vaste univers, comme dans son corps, y peint autant d'images de luy-mesme, qu'il y a de creatures. Les Perses adoroient leur Roy, comme l'image vivante du Dieu conservateur de toutes choses : *ὃ τιμᾶν βασιλέα, καὶ προσκυνεῖν εἰκόνα Θεοῦ τοῦ πάντα σώζοντος.* C'est le discours qu'on tint à Themistocle au rapport de Plutarque dans sa vie, & de la necessité qu'on luy imposa d'adorer le Roy, quand il demanda à estre receu à l'audience du Roy de Perse. Themistocle s'accommoda à l'usage des Perses & à la necessité. Mais quand Alexandre devenu Roy de Perse voulut aussi se faire adorer, il trouva une resistance invincible dans la plûpart des Grecs. Plutarque raconte, que Cassander venant de Grece, & voyant les Barbares se prosterner devant Alexandre, *προσκυνοῦντας*, il s'éclata de rire, de quoy Alexandre fut fort irrité.
Plut. in Alexand. *Vir in Græca enutritus libertate, atque hujuscemodi spectaculi hactenus insolens, in cachinnum est effusus.* Plusieurs ont crû qu'il en coûta la vie à Callisthene, pour s'estre trop vigoureusement opposé à cette adoration d'Alexandre. Le mesme Plutarque dit, qu'Ismenias Thebain usa d'artifice & imposa aux Perses; car ayant jetté son anneau à terre, & s'étant baissé pour le reprendre, on crût qu'il avoit adoré le Roy Artaxerxes. Les équivoques & les déguisemens ne doivent pas paroistre surprenant dans l'empire du mensonge.

VIII. Xenophon nous a découvert l'origine de
L. 8. pag. 215. cette adoration des Rois de Perse. Il fait la description de la ceremonie pompeuse de Cyrus quand il sortoit de son Palais, précedé des victimes & des

chevaux consacrez au Soleil, & mesme du feu sacré qui estoit le symbole de la Divinité. Cyrus venoit aprés si plein de majesté & si brillant de gloire, que les Perses en estant surpris se prosternerent devant luy. Quelques-uns crûrent neanmoins qu'ils avoient ordre d'en user de la sorte. *Eum ubi conspexißent, omnes adorando submißè venerati sunt; sive quia fuisset imperatum, ut aliqui hujus venerationis initium facerent; seu quod apparatus stupore eos affecisset; seu quod procerus & pulcher Cyrus ipse visus esset. Ante id quidem tempus Persarum nemo ita Cyrum veneratus fuerat.* Toute la vie de Cyrus, sur tout comme Xenophon l'a dépeinte, paroist si religieuse, & les loüanges que l'Ecriture luy donne, si extraordinaires, que nous devons sans hesiter, choisir celle de ces opinions, qui declare Cyrus innocent de cet attentat sur les droits & les honneurs de la veritable Divinité. Les Rois de Perse qui le suivirent, peuvent bien avoir exigé comme un devoir juste & reglé, ce qui ne luy avoit esté rendu qu'une fois par hazard & sans dessein.

IX. Je ne sçay si l'exemple de Mardochée ne pourroit point estre icy rapporté, pour donner du jour & de l'éclat à la generosité des Grecs, qui refuserent constamment d'adorer Alexandre. Il est vray que c'estoit Aman favori du Roy de Perse, que Mardochée ne voulut jamais adorer; mais ce favori élevé en un si haut degré de puissance, pouvoit aussi passer pour une image de la Divinité: & la raison qu'allegua Mardochée pour justifier sa conduite, donnoit l'exclusion au Roy, aussi bien qu'à son ministre. *Domine Rex omnipotens, timui ne honorem Dei mei transferrem in hominem, & ne quemquam adorarem excepto Deo meo.* Ce grand homme estoit bien persuadé de la necessité indispensable de s'en tenir là, puis qu'il ne craignit point de jetter Esth. c. 13.

toute sa nation dans le peril extréme de sa ruine; pour ne rien faire contre cette resolution, de n'adorer que Dieu seul. Il y a donc de l'apparence que lors qu'il fut devenu luy-mesme le favori du Roy, il fut affranchi de cette loy d'adorer le Roy, aussi bien que la Reine Esther, puisque le Roy les portant l'un & l'autre à une si grande élevation, leur donnoit en mesme temps la pleine liberté de leur Religion.

X. Xenophon parlant aux Grecs, dont il estoit le General, & les animant contre les Perses, usoit d'un discours assez semblable à celuy de Mardochée: Vous n'adorez aucun homme, vous n'adorez que les Dieux, comme vos Seigneurs; c'est ce que vous tenez avec l'estre de vos ancestres: *Non enim ullum hominem pro Domino, sed Deos adoratis. Hujusmodi majoribus prognati estis.* Il est vray que les Grecs adoroient Hercule, Bacchus, Castor, Pollux, & plusieurs autres, qui avoient esté des hommes, & qui pouvoient n'avoir pas eu plus de merite qu'Alexandre, ou que d'autres Rois de Perse. Aussi la dispute s'éleva entre les courtisans d'Alexandre sur cette comparaison. Nous en avons parlé ailleurs; & le plus probable est, que ces Heros ne furent d'abord honorez aprés leur mort, que comme des Heros, bien inferieurs à la Divinité; mais dans la suite des siecles on les perdit presque de veuë, & on les confondit avec l'idée qu'on avoit de la Divinité, ou des Dieux, dont on ne faisoit qu'un corps, duquel Jupiter estoit le chef. Ceux qui n'avoient pas honoré les Heros comme des Dieux, d'abord aprés leur mort, n'eussent eu garde de les adorer comme des Dieux pendant leur vie.

De Exped. Cyr. l. 3. pag. 301.

Je confesse neanmoins, que quelques Grecs se faisoient plûtost un point d'honneur que de religion, de n'adorer point le Roy de Perse. C'est ce que

Cornelius Nepos témoigne de Conon, auquel on proposa ou de traiter par lettres avec ce Roy, ou de l'adorer, s'il vouloit estre admis à l'audience. Il répondit qu'il eut esté disposé à rendre au Roy toutes sortes d'honneur, mais qu'il craignoit d'offenser sa patrie, qui avoit accoûtumé de commander à tant de nations. *Mihi verò non est grave quemvis honorem habere Regi; sed vereor ne civitati mea sit opprobrio, si cùm ab ea sim profectus, quæ ceteris gentibus imperare consueverit, potiùs Barbarorum, quàm illius more fungar.* Justin rend le mesme témoignage à Conon, & n'oublie pas ailleurs la persecution horrible que fit Alexandre pour ce sujet au Philosophe Callisthene & à plusieurs Princes Macedoniens qui y perirent. *Acerrimus inter recusantes Callisthenes fuit; quæ res & illi & multis Principibus Macedonum exitio fuit; siquidem sub specie insidiarum omnes interfecti.* Justi. l. 6. c. 3. L. 12. c 7. L. 15. c. 3.

XI. La raison de Conon ne regardoit que sa patrie. Il y a donc plus de vray-semblance que les autres, principalement les Seigneurs & les Philosophes, qu'Alexandre fit mourir, se faisoient un article de religion de n'adorer autre que Dieu. Aussi conserverent-ils cette liberté aux Macedoniens selon le mesme Justin : *Retentus tamen est à Macedonibus mos salutandi Regis, explosa adoratione.* Ils eussent pû regarder ce prosternement comme un honneur civil, & c'estoit apparemment la pensée de Conon. Mais ils voyoient qu'Alexandre s'efforçoit de passer pour fils de Jupiter, & ils n'ignoroient pas que les Rois de Perse avoient receu ce prosternement comme un honneur divin. D'où vient que Quinte-Curce parlant de la terrible chute de Darius, dit que ses esclaves l'emmenerent captif, luy à qui peu devant on rendoit les honneurs divins. *Rex curru paulò antè vectus, & Deorum à suis honoribus cultus.* Et parlant d'Alexandre mesme, il dit que méprisant les hon- L. 5. c 12. L. 6. c. 6.

neurs moderez que les loix de Macedoine déferoient aux Rois, il affecta comme les Rois de Perse de s'égaler aux Dieux: *Patrios mores, disciplinamque Macedonum Regum salubriter temperatam, ac civilem habitum, velut leviora magnitudine sua ducens, Persicæ Regiæ par Deorum potentiæ fastigium æmulabatur. Jacere humi venerabundos pati cœpit.*

Il est donc certain qu'Alexandre & les Rois de Perse qui l'avoient précedé, regardoient ce prosternement comme un honneur divin; & que ce fut en ce sens que les Macedoniens le luy refuserent au peril de leur vie. Les Grecs qui estoient plus sçavans, furent aussi plus lâches, & firent servir la subtilité de leur esprit à détourner l'aversion, que la nature leur imprimoit aussi bien qu'aux Macedoniens, d'une si basse & si impie complaisance. Quinte-Curce rapporte leurs défaites & leur politique, pour faire davantage respecter dans les Rois, l'image de la Majesté divine, qui reluit sur le front des Princes, enfin les exemples de Bacchus, d'Hercule, de Castor

L. 8. c. 5. & de Pollux. *Nec Macedonum hæc erat culpa; nemo enim illorum, quidquam ex patrio more labare sustinuit; sed Græcorum, qui professionem honestarum artium malis corruperant moribus.*

XII. Il resulte de tout ce discours, que bien que le prosternement eut pû n'estre qu'un honneur civil qu'on eut pû rendre aux Rois, & à leurs Ministres: il estoit neanmoins religieux & reservé aux Dieux entre les Perses, les Grecs, & les Macedoniens. 2. Ainsi il ne pouvoit estre rendu à des hommes, bien moins à des hommes vivans. Mais quand il n'eut pas esté constant, que c'estoit alors en ces païs-là un honneur divin, on n'eut pû le déferer à Alexandre, qui le demandoit dans les temps & les conjonctures mesmes, où il vouloit qu'on l'honoraſt comme une divinité. 3. Quand on eut regardé

cet honneur comme accordé à des Heros aprés leur mort, comme à Hercule & à Bacchus, il n'eut pas esté permis de le rendre à Alexandre, parce qu'on regardoit ces Heros aprés leur mort, comme consommez en vertu & en sainteté, & à peu prés comme nous considerons nos Saints, quoy que ce ne fut rien moins que cela. Il n'estoit donc pas libre de rendre les mesmes honneurs à des hommes vivans, sujets au peché & à la mort. 4. C'est donc avec raison que les Historiens ont condamné la lâcheté des Grecs & l'impieté des Perses. 5. C'est aussi avec raison que les Macedoniens rejetterent les déguisemens des Grecs, & les mauvais artifices dont ils userent quelquefois, pour se soustraire non pas tant à l'adoration illicite, qu'aux peines de ceux qui la refusoient. 6. Ainsi les Perses par l'ignorance qui est ordinaire aux Barbares, & les Grecs par les mauvaises adresses de plusieurs sçavans, accorderent l'adoration divine à des hommes mortels; les Macedoniens qui n'avoient plus l'ancienne barbarie, & qui n'avoient pas encore appris les artificieux détours des doctes de la Grece, suivirent l'instinct de leur ame, le bon sens, & la lumiere naturelle, & aimerent mieux mourir que de rendre à un homme, ce qui n'est dû qu'à Dieu. 7. Ces genereux Macedoniens perirent dans la cruelle persecution que leur fit Alexandre; mais par leur mort ils affermirent la religion & l'ancienne liberté de leur nation, contre ces innovations impies. 8. Les Lecteurs s'apperçoivent bien que c'estoient des crayons grossiers & imparfaits, qui pourroient un jour servir à convaincre le monde, que si on a loüé les Macedoniens d'en avoir usé de la sorte, les Chrestiens ont merité des éloges bien autres, en versant tout leur sang pour empescher qu'on ne rendit plus les honneurs divins, qu'à celuy qui est vrayement le seul Dieu de l'univers.

XIII. Dion-Caſſe remarque, que Caligula à la fin ne ſalua plus gueres de perſonnes ſelon l'uſage ordinaire des Romains, par le baiſer; mais qu'il preſentoit ſa main, ou ſon pied à baiſer; meſmes aux Senateurs. *Paucos oſculabatur. Pleriſque etiam Senatorum, manum tantùm, aut pedem oſculandum porrigebat.* Seneque s'emporte avec autant de juſtice que de chaleur, contre cette extravagance de Caligula; mais il ne regarde que la liberté publique & l'honneur du nom Romain qu'il offenſoit : *Homo natus in hoc, ut mores liberæ civitatis Perſica ſervitute mutaret.* Capitolin dit que le jeune Maximin en uſa comme Caligula : *In ſalutationibus ſuperbiſſimus, adeo ut manum porrigeret, & genua ſibi pateretur oſculari, nonnumquam etiam pedes.* L'Empereur Maximin ſon pere n'avoit jamais voulu ſouffrir, que des perſonnes libres s'abaiſſaſſent juſqu'à ſes pieds. *Quod numquam paſſus eſt ſenior Maximinus, qui dicebat, Dii prohibeant, ut quiſquam ingenuorum pedibus meis oſculum figat.* Ce n'eſtoient donc que des honneurs civils, moderez, ou exceſſifs, dont il s'agiſſoit à Rome. Auſſi Seneque dit, que de ſe faire baiſer les pieds, c'eſtoit fouler aux pieds la Republique, & la liberté Romaine. *Nonne hoc eſt Rempublicam calcare?* C'eſt ce qui a fait que ces honneurs civils, qui ont paru autrefois exceſſifs, n'ont plus paru tels, & ſont devenus ordinaires en d'autres temps & en quelques rencontres. Car on ſçait que dans ces ſortes de choſes arbitraires, ce qui paroiſt exceſſif & exorbitant en un lieu & en un temps, paroiſt moderé en un autre. De là eſt auſſi venu, que meſme dans le culte religieux, le proſternement qui eſtoit autrefois reſervé à Dieu, ne l'a plus eſté; ſoit par les changemens imperceptibles qui ſe font dans ces uſages libres & indifferens en eux-meſmes; ſoit parce que le proſternement & meſme le baiſer des

L. 59. pag. 661.

L. 2. c. 12. De Benefic.

pieds estant devenu un honneur civil receu en quelques païs, on n'a pû en faire un culte reservé à Dieu dans la Religion.

CHAPITRE II.

Que ce qu'on faisoit pour la Patrie, estoit rapporté aux Dieux, qui y estoient honorez. De ceux qui se dévoüoient pour elle.

I. On reprend de plus haut ce que c'est que l'amour de la patrie, commun à tous les hommes, comme l'amour des hommes mesmes en commun; comment cet amour est religieux.

II. Nouvelles preuves, que c'estoit un amour religieux pour un lieu où estoient les temples, les tombeaux &c.

III. Autres exemples & autres preuves de cela.

IV. Ce sont autant de preuves que l'homme est un animal religieux, & mesme en quelque façon plus religieux que raisonnable.

V. De ceux qui se dévoüoient à la mort pour la patrie: la patrie contrefaite, la figurée, la veritable.

VI. Exemple des deux Decius; dévoüement de Curtius.

VII. Images contrefaites de Iesus-Christ.

I. LA meilleure partie des vertus & des grandes actions des Payens, avoit pour but la conservation, l'augmentation & la gloire de leur patrie. Il ne faut pas croire que ce soit le seul amour propre, qui ait attiré les hommes à la societé, à former des villes & des Etats, & à s'interesser autant, & souvent encore plus pour les avantages de ces societez, que pour soy-mesme, par ce que chacun s'attribuë à luy-mesme toute la grandeur de ces societez, s'y considere par tout, & en grossit l'idée qu'il a de luy-mesme. L'inclination que Dieu a donné aux hommes pour vivre en societé, est plus ancienne que cet amour propre, elle est de mesme âge que l'ame raisonnable, & c'est une partie de la

loy naturelle, écrite par la main du Createur dans le fond de nostre nature; de la loy, dis-je, par laquelle la nature nous exhorte & nous excite à aimer les autres hommes comme nous-mesmes. En ce sens on peut dire, que ce qui se fait pour la patrie, se fait par un principe d'amour loüable; l'amour de la patrie, ou des citoyens, plûtost que des murailles qui la composent, ne pouvant estre que digne de loüanges. Aussi les Israëlites eurent une patrie commune sur la terre, qui fut Jerusalem; pour le salut & la gloire de laquelle ils combatirent toûjours. Et les Chrestiens ont aussi une patrie commune, qui est l'Eglise, ou la Jerusalem; à l'honneur de laquelle ils se consacrent avec plaisir. C'est une charité religieuse, qui lioit les Israëlites, & qui lie encore les Chrestiens à leurs Jerusalems differentes, dont l'une est la figure, l'autre la verité; & c'est le Reparateur qui leur a donné cet amour pour le salut public; comme c'est le Createur qui a donné à tous les hommes cet amour universel qu'ils ont tous, pour les societez civiles, dont ils sont les membres.

Et comme outre la charité qui lioit les Israëlites, & qui unit encore les Chrestiens en un corps de societé; on peut encore y considerer l'union des mesmes temples, de la mesme religion, & du mesme culte de Dieu; aussi entre les Payens l'amour de la patrie commune estoit fondé sur la veneration des mesmes temples, des mesmes ceremonies sacrées, & de la mesme Divinité. L'amour de la patrie venoit donc de la Religion, & tous les efforts de cet amour estoient religieux.

L. 11. pag. 721. II. Denys d'Halicarnasse fait parler Virginius, comme fort prévenu de cette verité populaire, qu'il falloit faire les derniers efforts, pour délivrer de la tyrannie une ville où estoient les temples des Dieux, & les tombeaux de leurs ancestres, qu'ils

honoroient le plus aprés les Dieux ; où estoient leurs peres, leurs enfans, leurs femmes. *Unam omnes mentem induite, concordesque à tyrannis liberate patriam, in qua & fana Deorum sunt, & monumenta majorum, quos vos proximè post Deos honoratis, & grandævi patres, legitimoque ritu juncta uxores; & filiæ nubiles &c.* Voila manifestement les deux chaînes, par lesquelles nous avons dit qu'on estoit lié à la patrie ; l'une est la religion pour Dieu qui y est honoré, l'autre est la charité par laquelle nous sommes unis à tous ses habitans.

Quand Hannon Carthaginois voulut persuader aux Romains, de ne point détruire la ville de Carthage ; Appien dit qu'il leur representa qu'elle avoit esté fondée par le commandement des Dieux, & qu'ils devoient au moins épargner les autels & les temples, les Dieux & les sepulcres : *Rogamus pro urbe jussu Deorum condita, &c. Parcite aris, focisque, parcite foro, parcite Deæ, quæ Curiæ præsidet &c. Sic fiet ut hominibus infensi videamini, non sacris, & Diis & sepulcris. Sinite vos exorari per Jovem, Deosque ceteros, qui Carthagini adhuc præsident.* Les Romains répondirent, que pour les sepulcres on n'y toucheroit point ; & quant aux temples & aux autels, on pourroit les transporter, ou les rebastir dans une autre nouvelle ville, qui deviendroit leur patrie, comme ils avoient passé de Tyr à Carthage, & comme les Romains avoient eux-mesmes transporté à Rome les Dieux, les autels & les ceremonies sacrées d'Albe, leur ancienne patrie. De Bell. Punic.

III. Plutarque raconte, que le Senat de Rome n'oublia rien pour détourner le peuple du dessein qu'il avoit pris de quitter la ville de Rome, aprés que les Gaulois l'eurent entierement désolée, & d'aller habiter dans celle de Vejes, qui estoit fort bien bâtie, & fort riche. Les Dieux, les temples,

les feux éternels de Vesta furent les plus puissans motifs, dont le Senat crût que le peuple seroit touché. *Ipse etiam Senatus hortando, & prensando populum mulcebat, nunc monumenta & sepulcra majorum ostendens, nunc subjiciens fana & loca sacra, quæ Romulus, Numa, aliive Reges sacraverant &c. Ad hæc in Vesta ignes à Virginibus post bellum accensos obruerent iterum atque extinguerent, relicta urbe, cessurum ipsis ignominiæ.*

In Camillo.

Lors mesme que les Romains avoient pris la ville de Vejes, ils en avoient transporté les Dieux à Rome, non comme une proye, non en vainqueurs, mais avec des ceremonies sacrées & avec un profond respect. C'est ce qu'en dit Tite-Live. *Cùm jam humanæ opes egestæ à Vejis essent, amoliri tum Deûm dona, ipsosque Deos, sed colentium magis, quàm rapientium modo cœpere. Namque delecti ex omni exercitu juvenes, purè lotis corporibus, candida veste, venerabundi in templum iniere, quibus deportanda Romam Regina Juno demandata erat &c.* Cet Auteur n'oublie pas les égards qu'on eut pour Romulus, qu'on avoit mis au nombre des Dieux, ce qui servit d'aiguillon au peuple, pour ne pas quitter la ville de Rome, quoyque désolée. *Relicto Deo Romulo, Dei filio, parente & conditore urbis Romæ.* Dans la chaleur de cette contestation, ceux qui tenoient pour le séjour de Rome, en parloient comme d'un combat pour la religion. *Ne aliter descenderent in forum, quàm ut qui meminissent, sibi pro aris, focisque, ac Deum templis, dimicandum fore &c. Capitolium, ædem Veneris, cetera circa Deorum templa ostentantes.* Enfin ce fut la seule consideration de la religion qui l'emporta, & qui fit préferer les masures de Rome à toutes les commoditez de la ville de Vejes. *Quia non vi agebant, sed precibus, & inter preces multa Deorum mentio erat, religiosum parti maxima fuit &c.*

L. 5. c. 22. L. 5. c. 24. Cap. 30.

On representa une autre fois au peuple, que la ville avoit esté bâtie aprés avoir consulté la volonté du Ciel par les augures, qu'il n'y avoit point d'endroit dans la ville qui ne fut remply de monumens de pieté & de religion; qu'on n'y voyoit que Temples, Chapelles & Autels; que tous les lieux, & tous les jours y avoient des sacrifices reglez: *Urbem auspicato inauguratoque conditam habemus; nullus locus in ea non religionum Deorumque est plenus; sacrificiis solennibus non dies magis stati, quàm loca sunt, in quibus fiant; hos omnes Deos publicos privatosque deserturi estis?* Les Prestres, les Vestales, les Pontifes avoient des places dans la ville, qu'ils ne pouvoient abandonner: *De sacris loquimur, & de templis; quid tandem de sacerdotibus? Vestalibus nempe una illa sedes est, ex qua nihil umquam eas nisi urbs capta movit. Flamini Diali extra urbem manere noctem unam nefas est.* Enfin le Capitole, les feux de Vesta, les Boucliers descendus du Ciel, furent les chaînes qui arresterent les Romains à Rome: *Hìc cum augurato liberaretur Capitolium, Juventas Terminusque maximo gaudio Patrum nostrorum moveri se non passi. Hìc Vestæ ignes, hìc Ancilia cælo demissa, hìc omnes propitii manentibus vobis Dii.*

Cap. 52.

Cap. 54.

IV. Plus toute cette religion des Payens estoit mal entenduë & mal fondée, plus nous devons en estre convaincus, que l'homme naturellement est un animal religieux, & presque plus religieux que raisonnable. Il est vray d'un costé, qu'il ne pourroit estre religieux, s'il n'estoit raisonnable. Mais il n'est pas moins constant, que tout le paganisme est une preuve qu'il est religieux en une infinité de choses, où il n'est pas raisonnable. Les divinitez des Payens choquoient en partie le bon sens; la moindre attention qu'on y eut apportée, eut esté suffisante pour en découvrir les impertinences & les

impostures. Le vol des oyseaux, où leur chant, & les entrailles des hosties, n'avoient nul rapport avec la volonté de Dieu sur les diverses conjonctures de nos affaires, ou avec les évenemens futurs. Mais l'homme avoit un si violent instinct pour ne rien faire sans la direction & sans l'esperance du secours d'une sagesse & d'une puissance supréme, qu'il aimoit mieux se tenir à ces ridicules marques de ce secours, que de n'en point avoir du tout. Il en est de mesme des divinitez. L'homme ne pouvoit naturellement s'en passer, il en sentoit interieurement le besoin à tous momens, & en tous lieux; s'estant égaré du chemin qui conduit à la Verité divine & à la veritable Divinité, il s'attachoit à ses ombres, & à des representations, ou fausses, ou tres-imparfaites. Il faut donc faire encore icy la mesme distinction, qui a déja été faite, & qui sera peut-estre encore souvent repetée : de la lumiere & de l'impetuosité naturelle, qui portoit les hommes à chercher la Divinité dans tous les lieux publics, & mesme dans toutes les maisons particulieres, d'avec la superstition, qui s'arrestoit à de fausses images de la Divinité. Chaque maison & chaque famille avoit ses Dieux domestiques; tous les lieux publics de la ville estoient remplis de temples & d'autels. Plus le détail en estoit ridicule & déraisonnable, plus la pente de la nature à la religion paroist forte & manifeste. D'où il faut conclure encore une fois que l'homme est un animal encore plus religieux que raisonnable; que la religion luy est encore plus propre que la raison : & qu'une preuve de cette verité est, que les autres animaux ont selon des Auteurs celebres quelque participation de la raison, mais on demeure generalement d'accord, qu'ils n'ont nul sentiment de religion.

V. Si je n'ay rien dit des Grecs, c'est que j'ay

présupposé comme une verité incontestable, que la religion des premiers Romains, aussi bien que leur police, estoit originairement émanée de la Greque. Il suffira donc de rapporter pour les Grecs cet exemple tiré de Cornelius Nepos. Il regarde les Atheniens qui ceignirent leur ville d'une forte muraille, & répondirent aux Lacedemoniens, qui les pressoient d'abbattre toutes ces nouvelles fortifications ; qu'ils avoient donné des murailles à leur ville pour mettre à couvert des insultes des ennemis, les Dieux publics de la Grece, ceux qui estoient propres à leur ville, & enfin ceux que chaque famille reveroit dans sa maison. *Liberrimè professus est Themistocles Athenienses, suo consilio, quod communi jure gentium facere possent, Deos publicos, suosque patrios ac penates, quo faciliùs ab hoste possent defendere, muris sepsisse.* *In Themisto.*

Voila quel estoit le penchant de la nature, voila ce qui se remarque encore plus clairement dans la veritable religion. Car si la religion Judaïque, ou Chrestienne ont eu beaucoup de choses semblables aux pratiques des Payens, ce n'est pas qu'on ait eu dessein de les imiter. Mais on a suivy le mesme instinct naturel & la mesme lumiere de la raison, dont les Payens n'estoient pas destituez, & on en a écarté tout ce qui y avoit esté ajoûté par la superstition : on a imité la plus ancienne religion, qui avoit précedé le Paganisme.

Il faut faire le mesme jugement de la religion heroïque de quelques Payens, qui se sont dévoüez, & ensuite précipitez dans les perils évidens d'une mort inévitable pour la conservation & pour la gloire de leur patrie. Car regardant leur patrie comme le séjour des Dieux, comme le sanctuaire de la Religion, se sacrifier pour elle, estoit s'immoler aux Dieux. Quand Rome eut esté prise par les Gau-

lois, les Senateurs & les Magistrats les plus âgez se dévouérent aux Dieux Manes, par la bouche du grand Pontife, & s'exposerent en public à la fureur de ces barbares, pour estre immolez à la colere du Ciel, qui s'appaiseroit ensuite, & sauveroit leur patrie commune. *Quamprimùm Majores natu amplissimis usi honoribus in forum coëunt, ibi devovente Pontifice Diis se Manibus consecrant; statimque in suas quisque ædes regressi, sicut in trabeis erant & amplissimo cultu, in Curilibus sellis sese posuerunt, ut cùm venisset*
L. 1. c. 13. *hostis in sua dignitate morerentur.* Ce sont les termes de Florus qui nous font cette leçon, que le dernier degré de la gloire à laquelle il faut aspirer, est de mourir pour le salut de la patrie, aprés luy avoir consacré tous les travaux de nostre vie; sans separer jamais l'idée de la Patrie de celle de la religion, & la considerant toûjours comme une Cité de Dieu, contrefaite, ou en figure, ou en verité. Car c'est comme il faut distinguer la patrie des Payens d'avec celle des Juifs, & celle des Chrestiens. La nostre est la vraye Cité de Dieu, celle des Juifs en estoit une figure divinement tracée, celle des Payens en estoit une image contrefaite & fort défigurée.

VI. Dans la guerre contre les Latins le Consul Decius se dévoüa comme par un secret avertissement des Dieux à la teste de ses troupes, ausquelles il fraya par son sang un chemin asseuré à la victoire:
Idem c. 14. *Quasi monitu Deorum, capite velato, primam ante aciem Diis Manibus se devovit, ut in confertissima se hostium tela jaculatus, novum ad victoriam iter sangui-*
Ibid. c. 17. *nis sui semitâ aperiret.* Dans une autre guerre quelque temps aprés un autre Consul Decius suivant les traces de son pere se consacra de la mesme maniere aux Dieux, & rachetta pour ainsi dire au prix de son sang, la victoire qui luy échappoit. *Decius more patrio devotum Diis Manibus obtulit caput, solennem-*

que

que familiæ suæ consecrationem in victoriæ pretium redegit.

Tite-Live nous fournit l'exemple du jeune Curtius, qui se dévoüa aussi, & se jetta ensuite tout armé dans une profonde ouverture, qui s'estoit faite à Rome par un tremblement de terre, & qui menaçoit de l'engloutir toute entiere. *Silentio facto templa Deorum immortalium, quæ Foro imminent, Capitoliumque intuentem, & manus nunc in cælum, nunc in patentes terræ hiatus ad Deos Manes se devovisse.* Une ame raisonnable & intelligente, dont la nature est infiniment élevée au dessus de toutes les autres natures de ce monde sensible, ne se porteroit jamais à ces grandes actions, si elle croyoit que la mort fut l'extinction entiere de son estre, & si elle n'étoit au contraire persuadée dans ses plus profonds replis, que la Divinité à qui elle consacroit son estre, la conserveroit & la combleroit enfin de joye & de gloire. Aussi quand Decius l'ancien se dévoüa, les deux Consuls avoient eu des avertissemens divins par songes, & par les augures de ce qu'ils devoient faire. Tite-Live les rapporte au long. Il rapporte mesme les paroles solennelles du Pontife, qui faisoit cette consecration de l'hostie volontaire, jointe à une execration horrible qu'il fulminoit en mesme temps contre les ennemis. Car c'estoient proprement les ennemis que dévoüoit aux Dieux des enfers, celuy qui resolu de mourir, adressoit sa priere aux Dieux du Ciel, pour obtenir la victoire à sa patrie. *Jane, Jupiter, Mars Pater &c. peto, precor, ut populo Romano victoriam prosperetis &c. Legiones auxiliaque hostium mecum Diis Manibus Tellurique devoveo.* Les paroles de Decius le fils signifient la mesme chose, qu'il se dévoüoit à la mort avec tous les ennemis : *Datum hoc generi nostro est, ut luendis periculis publicis piacula simus. Jam ego mecum legiones*

L. 7. c. 6.

L. 8. c. 6. 9.

hostium mactandas Telluri, ac Diis Manibus dabo.

Il est sans doute que toute cette religion, mesme dans ces efforts heroïques, ne tendoit qu'aux avantages temporels de la patrie. Mais dans ces mesmes siecles les Israëlites n'observoient aussi la loy de Dieu que par le motif & l'esperance des biens temporels. Ils avoient tous le bonheur de servir le vray Dieu, & quelques uns d'entre eux regardoient ces biens temporels comme les ombres & les figures des biens de l'autre vie. Les Payens n'adoroient que les ombres & les phantômes de la Divinité; mais enfin ils se consacroient à elle, & n'esperoient que d'elle, soit les victoires temporelles de ce monde, soit les biens inconnus de l'autre vie, de laquelle ils ne pouvoient douter, quoy qu'ils n'en eussent que des connoissances fort obscures.

VII. Aprés tout on ne peut douter que ce ne fussent là des images contrefaites, ou des pressentimens de cette veritable victime, qui devoit s'immoler un jour, & qui s'immola depuis pour le salut de tout le genre humain; le demon voulant contrefaire & éluder les respects qu'on auroit pour elle, & Dieu le permettant ainsi au contraire pour mieux établir en son temps cette verité, & pour y préparer de loin les esprits.

CHAPITRE III.

Des Vertus qui n'ont rapport qu'à nous-mesmes. Premierement de l'humilité.

I. Idée generale de la Morale.

II. Entretien admirable de Solon avec Chrœsus, qui se croyoit heureux, parce qu'il estoit riche & puissant.

III. Solon luy prouva, mais le renversement de sa fortune luy persuada qu'on ne pouvoit estre heureux avant la mort, ayant à craindre tant de disgraces.

I. LA Morale regle nos devoirs envers Dieu, envers nous-mesmes, & envers les autres hommes ; parce qu'elle se reduit à aimer Dieu par dessus tout, & à aimer le prochain comme nous-mesmes. Aprés avoir parlé de nos devoirs envers la Divinité, il faut passer presentement à ceux dont nous nous sommes redevables à nous-mesmes, puisque l'amour que nous devons avoir pour nous, est la regle de celuy que nous aurons pour les autres hommes. Or le premier devoir de l'homme envers luy-mesme, est d'avoir des pensées modestes, & des sentimens humbles de luy-mesme, de se mépriser devant Dieu, & de faire peu d'estime de toutes les choses perissables de ce monde ; d'en regarder l'inconstance, comme une leçon tres-utile que Dieu nous fait, pour nous empescher d'y attacher nostre amour. La grandeur & la toute-puissance de Dieu ; les défauts de nostre ame & les foiblesses de nostre corps, enfin l'incertitude & l'inconstance de toutes les choses temporelles sont les justes fondemens

d'une sage & profonde humilité. Voyons s'ils ont esté inconnus aux Historiens.

II. Herodote rapporte l'entretien de Chrœsus Roy de Lydie, puissant & riche, & qui se croyoit le plus heureux de tous les hommes, avec Solon Legislateur d'Athenes, qui ne pût se resoudre à flatter ce Prince, ny à luy avoüer qu'il fut heureux, quoy qu'il luy eut fait voir avec ostentation toutes ses richesses & son grand pouvoir. Solon l'asseura que Tellus Athenien avoit esté plus heureux que luy, parce qu'aprés avoir donné une bonne éducation à ses enfans, il estoit resté entre les morts dans un combat pour sa patrie; que Cleobis & Biton estoient encore plus heureux que luy, parce que leur mere ne pouvant aller autrement au temple de Junon un jour de feste, ils traînerent eux-mesmes son chariot l'espace de quarante-cinq stades; & aprés avoir sacrifié, leur mere ayant demandé pour eux ce qui leur seroit plus avantageux, ils moururent tous deux en mesme temps dans le temple. Chrœsus souffroit avec peine qu'on luy préferast des gens de si basse condition; mais Solon luy fit entendre que tout est gouverné par un Dieu supréme, qui est jaloux de sa grandeur, & ne veut pas que les hommes trouvent rien de grand, ny rien de stable hors de luy; ainsi il renverse tout, & de soixante & dix ans de vie qu'il nous donne, ou environ, il ne souffre pas qu'il y ait seulement deux jours de suite, qui ne fassent quelque changement en nous. Ainsi il n'y a point d'homme qui ne soit miserable. *Ita omnis homo calamitosus est, &c. Omne Numen invidum est & turbulentum.* Solon ajoûta que les plus riches & les plus puissans ne sont pas les plus heureux; une infinité de facheuses rencontres trouble leur repos, renverse leur puissance, dissipe leurs richesses; & une condition mediocre est plus heureuse, parce qu'elle

L. 1. c. 30. & seqq.

donne moins de prise à la fortune. *Complures homines sunt per quam locupletes, minimè tamen beati : complures autem mediocria habentes patrimonia, fortunati.* Enfin il conclud que nul homme ne pouvoit estre estimé heureux avant sa mort, ayant à craindre avant cela toutes les disgraces qui peuvent nous rendre tres-miserables.

III. Chrœsus se moqua alors d'un homme qui troubloit la joye d'un bonheur present par la crainte des maux avenir. *Visus est indoctus, qui bonis præsentibus pretermissis, juberet omnium rerum inspicere exitum.* Ibid. c. 34. Mais lors qu'aprés plusieurs desastres dans sa famille, il eut encore perdu tous ses Etats, & que Cyrus l'eut condamné à mourir sur un bucher : il se ressouvint de l'avertissement que Dieu luy avoit donné par la bouche de Solon, Que nul n'estoit heureux en cette vie : *Chrœso super pyram stanti, venisse in mentem Solonis, quod ab eo sibi nutu Dei fuisset dictum, Ex viventibus beatum esse neminem.* Ibid. c. 86. L'effort de sa douleur luy fit pousser sa voix, & nommer trois fois Solon : Cyrus l'entendit, & ayant appris la chose, en fut touché, pardonna à Chrœsus, & luy donna rang entre ses amis. Peu avant la mort de Cyrus, Chrœsus luy donna à luy-mesme le mesme avis, lors qu'il estoit monté au comble de ses grandeurs ; que la vicissitude des choses humaines ne permettoit pas qu'une mesme personne fut toûjours heureuse. Ibid. c. 207. *Si te quoque agnoscis hominem esse, & aliis talibus praesse ; illud in primis discito, humanarum rerum circulum esse, qui rotatus, semper eosdem fortunatos esse non sinit.*

IV. C'est manifestement la doctrine des Ecritures qui nous apprennent, qu'il ne faut loüer personne avant sa mort : *Ante mortem ne laudes hominem quemquam.* Eccl. c. 11. 30. C'est le sentiment de l'Ecclesiastique. L'Ecclesiaste encherit, & asseure que les morts sont plus

Eccl. c. 4. v. 2. heureux que les vivans : *Laudavi magis mortuos, quam vivos.* Nous avons fait entendre en un autre endroit, quelle est cette jalousie du Dieu supréme, & ce plaisir qu'il prend à renverser tout ce que les hommes ont élevé de plus haut & tout ce qu'il a élevé luy-mesme. C'est la nature de la Divinité, qui est seule stable & immuable ; au lieu que toutes les natures inferieures à la sienne sont essentiellement sujettes au changement ; & la loy éternelle de bonté & de justice, conservant à Dieu seul une stabilité inébranlable, fait servir la mutabilité des creatures à les contenir dans des sentimens moderez & humbles, ce qui les porte à s'attacher d'autant plus fortement à Dieu, qui leur fait part ensuite de son immutabilité, autant qu'elles en sont susceptibles.

V. L'histoire qu'Herodote rapporte ailleurs d'Amasis Roy d'Egypte & de Polycrate Roy de Samos, revient à peu prés à cela mesme. Polycrate estoit heureux en toutes choses, sans nul mélange d'adversité. Amasis qui estoit son ami, luy écrivit qu'il déploroit sa condition, que rien n'estoit plus à craindre qu'une extréme prosperité, qu'il devoit la troubler luy-mesme, par la perte des choses qu'il aimoit le plus. Polycrate le crût & alla jetter dans la mer une bague avec son cachet, qui estoit d'un tres-grand prix. Cette bague se retrouva dans le ventre d'un grand poisson, dont un pescheur luy fit present cinq ou six jours aprés. Dés qu'Amasis eut appris ce dernier bonheur de Polycrate, il luy envoya dire qu'il renonçoit à son amitié, pour n'estre pas enveloppé luy-mesme dans les calamitez, qui estoient inévitables à un homme qui avoit toûjours esté si fortuné. L'évenement fut tel qu'Amasis l'avoit prévû, & Polycrate vit fondre sur sa teste une longue suite de disgraces.

VI. Il n'y a rien que de vray-semblable dans ces histoires ; le merveilleux n'est pas impossible ; il n'arrive pas souvent, mais on ne peut dire que dans une vaste étenduë de païs & de siecles, il n'arrive jamais. Herodote parle ailleurs des Trauses, peuples voisins de la Thrace, qui estoient dans les pleurs à la naissance des enfans, parce qu'ils tomboient par leur naissance dans un abîme de miseres ; au contraire ils faisoient éclater leur joye à leur mort, parce que la mort les portoit dans une felicité parfaite. *Edito puero, propinqui eum circumsidentes, cum ploratione prosequuntur ob ea mala, quæ necesse est illi, quod vitam ingressus sit perpeti ; humanas omnes calamitates recensentes. Hominem autem fato functum, per lusum atque lætitiam terræ demandant, referentes quod malis liberatus, sit in omni felicitate.* Job maudissoit aussi le jour de sa naissance, *Pereat dies in qua natus sum* ; & préferoit le sort de ceux qui n'avoient jamais esté, ou qui avoient trouvé leur tombeau dans le ventre mesme de leur mere. *Quare non in vulva mortuus sum.* Salomon estoit dans les mesmes sentimens : *Laudavi magis mortuos, quàm vivos. Et feliciorem utroque judicavi, qui nondum natus est, nec vidit mala quæ sub Sole fiunt.*

Iob c. 3.

Eccles. c. 4. v. 2. 3.

VII. Je souhaiterois que les Lecteurs voulussent se donner la peine d'examiner, d'où peut venir cette conformité si merveilleuse en ce point, de la sagesse des Ecritures, avec celle de Solon, ou des Philosophes de la Grece, & avec celle enfin de ces peuples barbares de la Thrace ? C'est à dire de la sagesse inspirée de Dieu, de la sagesse acquise des Philosophes, & de la sagesse naturelle de ces barbares. Il est sans doute, que c'est icy encore une preuve de ce que nous inculquons si souvent & avec tant de soin, que la lumiere & l'instinct que la nature nous donne en naissant, nous apprend une partie des

veritez divines, que la Philosophie & l'Ecriture tâchent de renouveller & de fortifier dans nos esprits & dans nos cœurs, depuis que le peché les avoit étrangement obscurcies. Chrœsus & Polycrate ne voyoient pas une verité que ces barbares voyoient clairement; Solon & Amasis ne pouvoient faire comprendre à ces Rois, ce que la nature seule avoit fort bien fait entendre à ces barbares, que le tumulte des grandeurs humaines, & l'embarras des grandes richesses ne rendoient pas sourds à la voix de la nature, qui retentissoit à leurs oreilles.

VIII. Plutarque a rapporté dans la vie de Solon la mesme histoire de Chrœsus. Mais il en raconte une autre dans celle de Paul Emyle, qui ne merite pas moins nostre attention. Ce Consul Romain encore plus sage que vaillant, aprés une longue suite de prosperitez, dont le comble avoit esté la défaite de Persée Roy de Macedoine, & la conqueste de ce grand Royaume estoit dans une frayeur continuelle, que la fortune ne terminast tous ces bonheurs par quelque calamité effroyable, qui tombast sur la Republique. Il perdit deux de ses enfans coup sur coup, presque au mesme temps de son triomphe. Il commença alors à estre dans la joye, comme ayant expié tant de prosperitez passées, par cette perte domestique, & comme pouvant s'asseurer qu'il n'y avoit plus rien à craindre pour l'Etat, tout le contrepoids d'une longue felicité estant tombé sur sa maison; car la fortune toûjours changeante & envieuse, devoit estre contente d'avoir reduit le victorieux à un estat plus déplorable que le vaincu; puisque Persée avoit encore ses enfans, & Paul Emyle avoit perdu les siens. *Nec ante hunc timorem parturiens animus, & futurum sollicitudine urbis circumspectans deposuit, quam in tantum familiare incurri naufragium, optimorumque filiorum, quos mihi reliqueram*

solos heredes, continua funera festis diebus duxi. Nunc igitur defunctus summis periculis sum, confidoque & arbitror innoxiam vobis fortunam atque stabilem permansuram. Abunde enim ad satisfaciendum sua ob res secundas invidia, me meisque est abusa calamitatibus; neque habet obscurius. humanæ imbecillitatis exemplum, triumphantem, quàm eum de quo triumphatum est; nisi quod Perseus liberos habet etiam victus, qui eum vicit Paulus suos amisit.

IX. Outre la Sagesse divine des Ecritures, & la sagesse humaine, ou naturelle des barbares, nous en avons distingué une troisiéme qui est acquise. Or celle-cy est encore double, selon que Juvenal nous l'a fait remarquer dans la Morale des Poëtes. Car on acquiert la sagesse, ou par l'étude, comme les Philosophes; ou par l'experience, comme Paul Emyle, & les autres grands hommes d'Etat, qui ont sceu faire des reflexions justes sur l'histoire du monde, & sur les plus grandes affaires qui se passoient devant leurs yeux. Car tout ce qui se passe en ce monde, est un livre que la Providence divine expose aux yeux des hommes, à qui il a donné d'ailleurs une lumiere d'intelligence, un instinct, & assez de penetration, pour tirer des utilitez incroyables de l'étude de ce livre, s'ils veulent s'y appliquer serieusement, & ne se contenter pas d'en effleurer quelques plaisirs vains & superficiels, pour satisfaire leur sensualité, ou leur curiosité. La reflexion que faisoit Paul Emyle sur luy-mesme, estoit quelque chose de plus grand que sa victoire sur Persée, & que son triomphe, quand il consideroit que s'il triomphoit de Persée, la fortune triomphoit de luy; que si elle avoit renversé les Etats de Persée, elle avoit détruit sa famille; que Persée avoit perdu ses sujéts, & luy ses enfans; que Persée n'ayant plus de sujets, avoit des enfans, & que luy n'avoit ny sujets, ny enfans.

X. Pline traite cette matiere dans son Histoire Naturelle, & il conclud aussi que personne n'est heureux sur la terre; que la fortune est assez favorable quand on peut dire qu'on n'est pas malheureux. *Mortalium nemo est felix. Abunde a que indulgenter fortuna decidit cum eo, qui jure dici non infelix potest.* C'est assez pour n'estre pas heureux, d'avoir toûjours à craindre les changemens de la fortune. *Quippe ut alia non sint, certè ne lassescat fortuna, metus est; quo semel recepto solida felicitas non est.* Les bisarreries de nostre esprit & les saillies de nos passions ne sont jamais si bien éteintes, qu'il n'y en ait quelques restes qui nous troublent avec raison. *Quid quod nemo mortalium omnibus horis sapit; utinamque falsum hoc & non à vate dictum quam plurimi judicent.* Les Thraces jettoient dans deux urnes differentes des marques de diverses couleurs, pour compter les jours qui leur avoient donné de la joye, ou de la tristesse. *Vana mortalitas, & ad circumscribendum seipsam ingeniosa, computat, more Thraciæ gentis, quæ calculos colore distinctos pro experimento cujusque diei in urnam condit, ac supremo die separatos dinumerat, atque ita de quoque pronuntiat.* Ce n'est qu'une maniere ingenieuse de se tromper soy-mesme, & on peut dire qu'elle est commune à la plûpart des hommes, qui ne considerent pas que les petites joyes presentes, leur causent de grands maux pour l'avenir. Combien y en a-t-il qui sont tombez dans les précipices, parce qu'ils s'estoient élevez trop haut? Combien y en a-t-il qui ont enfin trouvé leur ruine dans les richesses, dont ils s'estoient réjoüy? On ne peut juger si ce sont des biens, ou des maux que nous recevons, que par le succez qu'ils auront, ou par l'usage que nous en ferons. Le bon usage change les maux en bien; le mauvais usage tourne les biens en mal. Ce n'est qu'au jour de la mort qu'on peut

porter jugement de la vie qui a précedé ; & dans ce jugement il ne faut pas considerer le nombre des jours, mais leur valeur & leurs suites. *Quid quod iste calculi candore illo laudatus dies, originem mali habuit. Quàm multos accepta afflixere imperia? Quàm multos bona perdidere, & ultimis mersere suppliciis? Ita est profectò, alius de alio judicat dies, & tamen supremus de omnibus; ideoque nullis credendum est. Heu vana, & imprudens diligentia! Numerus dierum comparatur, ubi quæritur pondus.*

XI. La joye des uns naist des maux des autres, dit Pline dans la suite : & les plus grands maux viennent des joyes excessives qu'on a eues. *Cetera exempla fortunæ variantis innumera sunt. Etenim quæ fecit magna gaudia, nisi ex malis? aut quæ mala immensa, nisi ex ingentibus gaudiis?* Sylla a esté le seul qui ait pris le surnom d'Heureux ; le fondement de ce bonheur estoit la puissance qu'il avoit euë de proscrire & de faire mourir. N'est-ce pas une fausse & une détestable felicité ? Ne valoit-il pas mieux souffrir ces maux que de les faire ? Puisque nous haïssons ceux qui les ont faits, & nous avons de la compassion pour ceux qui les ont soufferts. Et Sylla ne souffrit-il pas luy-mesme plus à sa mort, que tous les proscrits ensemble ? *Unus hominum ad hoc ævi Felicis sibi cognomen asseruit L. Sylla, civili nempe sanguine, ac patriæ oppugnatione adoptatum. Et quibus felicitatis inductus argumentis? Quod proscribere tot millia civium, ac trucidare potuisset. O prava interpretatio, & futuro tempore infelix! Non melioris sortis tunc fuere pereuntes, quorum miseremur hodie ; cùm Syllam nemo non oderit? Age, non exitus vitæ ejus omnium proscriptorum ab illo calamitate crudelior fuit, erodente seipsum corpore & supplicia sibi gignente?* Voila comme Sylla paya ses proscriptions, & le nom de Fortuné qu'il avoit pris. Son propre corps engendra son supplice, & fut

Ibid. c. 42. 43.

rongé tout en vie, comme les autres hommes le sont aprés leur mort.

Pline confesse que Metellus avoit obtenu tous les grands avantages, où il avoit aspiré; mais qu'il estoit devenu aveugle avant sa mort. Ainsi on ne peut pas dire qu'il ait esté malheureux, mais aussi ne peut-on dire avec verité qu'il ait esté heureux.

Ibid. c. 45. Auguste semble avoir le plus approché du comble de la felicité; & neanmoins Pline rapporte icy en détail un fort grand nombre de tres-fâcheux accidens, de pertes, de déplaisirs, de chagrins, de contradictions, d'injures & de dangers, qu'il luy fallut essuier. Enfin celuy dont la puissance & la felicité s'estoit élevée jusqu'au Ciel, mourut en laissant pour heritier le fils de son ennemy. *In summa Deus ille, cælumque nescio adeptus magis, an meritus, herede hostis sui filio excessit.*

XII. Cet endroit de Pline me paroist fort propre pour instruire les Lecteurs du profit qu'il faut faire de la lecture de l'histoire, par des discussions, des comparaisons, des examens & des confrontations qu'on peut faire des biens & des maux, des vertus & des vices, des prosperitez & des adversitez, s'efforçant toûjours d'éclaircir & de fortifier les plus belles maximes de la Morale.

XIII. Polybe fait cette reflexion judicieuse & humiliante pour les hommes, qu'ils sont en quelque maniere plus malheureux & moins raisonnables que les bestes; parce que les bestes ne souffrent que les maux, ausquels la nature les expose; mais l'homme outre cela par les inquietudes de son esprit, & par ses faux raisonnemens se procure une infinité

L. 17. d'autres maux. *Cetera animantes, quæ solis cupiditatibus corporis serviunt, per has dumtaxat in fraudem labuntur; at humanum genus hoc adscitis imbutum opinionibus, non pauciora per inconsiderantiam & pravam*

ratiocinationem peccat quàm per naturam. Les vertus sont les ornemens propres de l'homme, mais il prend souvent le change, & donne le nom des vertus aux vices, & celuy des vices aux vertus; l'audace précipitée s'appelle courage & valeur; la prudence passe pour timidité & lenteur; la circonspection se prend pour un refus de rien entreprendre; les coleres sont estimez francs, & ceux qui ne veulent rien faire inconsiderément, sont regardez comme amis peu fideles. *Quin etiam usitatam vocabulorum significationem pro arbitratu suo immutaverunt. Nam inconsiderata quidem audacia fortitudo vocatur &c.* Ceux qui ont de grandes vertus, sont aussi sujets à de grands vices, & nul homme ne possede toutes les vertus. C'est ce que Denys d'Halicarnasse dit de Coriolanus, en qui le défaut de grace, de douceur & d'affabilité rendit tous ses autres grands avantages inutiles, & mesme pernicieux, tant à luy qu'à sa patrie. *Sed non poterat omnes virtutes humana natura capere, nec unquam mortali è semine nascetur, qui sit omnibus bonitatis numeris absolutus. Huic certè cum tales virtutes largitus esset Deus, haud fausta alia admiscuit & fatales noxas. Non inerat enim moribus ejus levitas &c.* Aprés les vertus, les sciences emportent le prix sur toutes les autres belles qualitez de l'homme. Mais on peut dire qu'il y a cette difference entre les vertus & les sciences, que nulle vertu ne peut estre inutile, mais que les sciences au contraire peuvent estre fort inutiles à plusieurs personnes, qui n'en feront jamais aucun usage considerable. C'est aussi la maxime que Plutarque recommande, & dont il donne le Roy Pyrrhus pour exemple, qu'il ne faut donner nostre application qu'à la science, dont nous pourrons recueillir quelque fruit. Ainsi le Roy Pyrrhus jugeoit qu'il ne devoit étudier, & n'étudioit effectivement autre science que celle

L. 8. pag. 529.

des vertus royales & militaires ; & comme on luy demandoit un jour son sentiment sur deux Musiciens, pour sçavoir lequel il estimoit le plus excellent, il répondit, que Polysperchon luy sembloit estre le plus parfait de tous les Capitaines ; & fit connoistre par cette raison, que ce devoit estre là toute la science des Rois. *Respondit, Polysperchontem ducem ; quasi id quærere solum, & cognoscere deceret Regem.* D'où il resulte que nos raisonnemens, nos vertus, nos sciences, qui sont le plus juste sujet de nostre gloire, sont aussi selon les Historiens une abondante matiere d'humiliation pour les hommes ; & si ce qu'il y a de plus excellent en nous, doit nous humilier, que faut-il présumer du reste ?

CHAPITRE IV.

Que s'il y a quelque felicité à esperer dans la vie presente, c'est de la vertu & de la bonne vie qu'il faut l'attendre.

I. II. Selon l'Ecriture & les Historiens, la felicité n'est pas pour la vie presente, quoy qu'elle puisse avoir des commencemens de felicité, comme elle en a de sagesse & de vertu ; exemple de Socrate pour cela chez Xenophon.

III. Suite du mesme sujet. Que ce n'estoit pas une pure ostentation philosophique.

IV. Ce n'estoient pas les Philosophes seuls qui avoient ces sentimens nobles de la vertu.

V. Cette doctrine confirmée par Platon.

VI. Exemple merveilleux de Similis.

VII. Autres exemples chez Seneque, dans Socrate, Caton, & Aristides.

VIII. Belles paroles de Marius dans Salluste, les douceurs qu'on goûte dans les travaux d'une vertu infatigable.

IX. Pourquoy on méle icy tant de Philosophie, en traitant de l'histoire.

X. Belle maxime de Caton l'ancien, ne se rien pardonner à soy-mesme.

XI. Autre maxime excellente, fuir non seulement le peché, mais aussi les occasions. Preuves & exemples.

I. NOus venons d'apprendre des Historiens, que le temps de la vie presente n'est pas un temps de felicité; & qu'avant l'heure de la mort on ne peut sçavoir au vray, si les joyes ont esté de vrayes joyes, & si les jours heureux n'ont point esté l'origine d'une longue suite de disgraces. Tous conviennent neanmoins, que l'homme naturellement desire & cherche la felicité, enfin qu'il l'espere; car le desir & la recherche de la nature ne peut pas tendre à une chose impossible, principalement dans la plus excellente des natures, qui est l'intelligente & la raisonnable. Par ce raisonnement il reste donc une autre vie aprés celle-cy, & c'est là le temps & le séjour de la felicité. Mais comme les Ecritures qui suspendent nos esperances jusqu'en l'autre vie, pour y trouver la felicité, nous promettent neanmoins une felicité commencée dés celle-cy, & nous font comprendre que l'esperance vive de la felicité future nous rend déja heureux: *Spe salvi facti sumus:* Et ailleurs: *Beati qui esuriunt & sitiunt justitiam, &c.* Aussi les Historiens anciens nous asseurent que la vertu, l'innocence, la justice, la sainteté d'une bonne vie, peut nous rendre heureux dés-à-present, & commencer à nous faire joüir de la felicité future. Car cette felicité ne sera qu'une sagesse & une vertu consommée; ainsi la sagesse & la vertu commencée est un commencement de felicité: & leurs progrés sont aussi des progrés continuels de felicité.

Xenophon faisant l'histoire de la mort de Socrate, dit que ce Philosophe protestoit, qu'il estoit remply de joye de ce que Dieu vouloit qu'il mourut de la sorte, parce qu'il avoit toûjours vécu dans l'innocence, & qu'une vie innocente estoit le plus

juste & le plus solide fondement de se réjoüir, qu'aussi il avoit passé sa vie dans un contentement continuel, auquel ses amis avoient aussi pris part.

Apolog. Socrat. pag. 702. *Tune mirandum putas, si etiam Deo videatur, præstabilius esse ut jam moriar? An nescis nulli me hominum ad hunc usque diem vita integrè acta laudem concessisse? Nam quod jucundissimum est, sciebam mihi vitam omnem justè & sanctè transactam. Quo fiebat, ut & ipse magnam ex me voluptatem caperem, & animadverterem familiares meos idem de me sentire.* Je ne pretens pas canoniser Socrate, ny le défendre des atteintes de cette vanité, qui estoit si ordinaire aux Philosophes Grecs. Mais il me semble qu'en cette rencontre estant accusé de plusieurs crimes & d'atheisme mesme, quoy qu'il en fut fort innocent, il avoit sujet de maintenir son innocence, & de soûtenir par cette confiance juste son propre courage, qui eut pû autrement s'abbatre sous le poids d'une si noire & si violente calomnie.

II. Le mesme Socrate dit ailleurs, que s'il ne s'est pas abandonné au plaisir & à la mollesse des voluptez, c'est parce qu'il a d'autres plaisirs plus agreables, par la douceur presente, que les vertus font goûter, & par l'esperance d'une vie encore plus heureuse à l'avenir. Car quel plaisir peut égaler celuy de vivre dans l'innocence, & de devenir tous les jours meilleur, & d'attirer ses amis à la joüissance de ce mesme bonheur? Si les laboureurs adoucissent leurs travaux par l'esperance d'une heureuse recolte, combien sera plus grande la joye du juste, dont les esperances pour l'avenir sont sans comparaison plus certaines. *Memorab. L. 1. pag. 730.* *An verò causam tu aliam veriorem esse putas, quod gulæ, somno, lasciviæ non servio, quàm quod his alia quædam habeo suaviora, quæ non solùm in necessitate constitutum exhilarant, verùm etiam hoc ipso, quod commodi perpetui spem faciant.*

Præterea

Praeterea scis eos homines qui nihil prosperè sibi successurum existimant, non esse latos; cùm illi qui praclarè sibi, vel agriculturam, vel navicularium, vel quid aliud, quo occupati sunt, succedere putant, quasi qui rebus utantur prosperis, voluptatem capiant. Tunc verò de his omnibus tantum voluptatis percipi putas, quantum ex eo quod aliquis seipsum meliorem reddi putat, & amicos meliores consequi?

III. Il est difficile de ne pas avoüer la conformité manifeste de cette Morale, avec celle de saint Augustin, qui nous enseigne que l'amour de l'innocence, de la justice & de toutes les vertus a des douceurs & des joyes sans comparaison préferables à toutes les voluptez sales & inquietes de la sensualité. Car quelle apparence y a-t-il que le corps ait ses voluptez, & que l'ame n'ait pas les siennes? que l'ame sensuelle qui nous est commune avec les animaux, ait ses délices, & que l'ame raisonnable n'en ait point? enfin que nostre ame ait assez de complaisance pour son corps, pour goûter avec plaisir les viandes qui sont propres au corps, & qu'elle ne prenne pas encore plus de plaisir à celles qui luy sont proportionnées à elle-mesme. Car ce que la nourriture est au corps, la vertu & la sagesse le sont à l'ame raisonnable. C'estoit de cette nourriture divine que Xenophon dit, que Socrate tiroit ces forces & ce grand courage qu'il fit toûjours paroître; mais principalement les trente derniers jours qu'on le laissa vivre aprés luy avoir prononcé l'arrest de sa mort. Car il continua toûjours de protester qu'il vivoit, & qu'il avoit toûjours vécu dans la joye, que donne la bonne conscience, & le soin d'acquerir tous les jours quelque nouveau degré de vertu. *An nescis me ad hoc usque tempus nemini hominum concessisse, quod vel meliùs, vel jucundiùs me vixisset? Nam optimè quidem arbitror illos vivere, qui* Ibid. l. 4. pag. 816. 817.

maximè dant operam, ut quàm optimi fiant; jucundissimè verò, qui maximè fieri se meliores sentiunt.

Ce ne sera peut-estre pas sans quelque raison, que ce discours de Socrate, ou de Xenophon paroîtra tenir un peu plus de l'ostentation des Philosophes, que de l'humilité si necessaire à la condition de la vie presente. Mais outre ce qui a déja esté dit sur ce sujet, on peut ajoûter, que ce n'est pas s'éloigner tout à fait de l'humilité de confesser, que la joye de cette vie ne provient pas seulement de la vertu qu'on possede déja, mais aussi de celle qu'on tâche tous les jours d'acquerir. C'est donc confesser que la vertu & l'innocence de la vie presente est toûjours imparfaite; que quelque longue que puisse estre nostre vie, il y a toûjours de nouveaux degrez de sagesse & de justice, où nous devons nous efforcer de nous élever. Ce qui présuppose un aveu sincere, qu'il y a toûjours en nous des restes à combatre, de ces tenebres & de ces vices, qui nous ont accompagné dés nostre naissance; & que par consequent, nostre joye ne peut estre qu'imparfaite dans cette vie mortelle, puis qu'elle se mesure par nostre vertu; & comme nous esperons de devenir de jour à autre plus vertueux, aussi aspirons-nous à une joye toûjours plus pure & plus parfaite.

IV. Il ne faut pas se persuader qu'il n'y eut que quelques Philosophes, distinguez du commun des hommes, par leur étude & par leur sagesse, qui fussent penetrez de ces sentimens. Ils sont trop conformes au bon sens, & à la lumiere de la raison, pour n'avoir pas fait impression sur un grand nombre de personnes. Pour peu que ces lumieres naturelles & ces semences de vertu eussent esté réveillées, elles éclatoient dans la conduite des hommes. Plutarque raconte que le dernier Roy de Lacedemone Agis ayant esté pris par embûches, & condamné à mort

ſans avoir eſté oüy, comme on le menoit au ſupplice, dit à quelqu'un de ceux qu'il vit pleurer auprés de luy, qu'il pleurât plûtoſt ceux qui commettoient cette injuſtice, & qui eſtoient par conſequent bien plus dignes de compaſſion que luy, qui perdoit la vie ſans avoir perdu l'innocence. *Deſine me deflere, qui tam ſcelerate, tamque injuſtè morti addictus, ſum meliore, quàm qui me necant conditione; atque ſic locutus, funi ultrò cervicem præbuit.* In Apophth. Laconicis. C'eſt ce que ſaint Auguſtin a cent fois inculqué à ſes lecteurs & à ſes auditeurs que ceux qui perdent leurs biens, leurs membres, la veuë, & la vie meſme, ſont encore moins à plaindre que ceux qui perdent la juſtice, la pieté & l'innocence; parce que ces vertus ſont les biens, la veuë & la vie de l'ame, & enſuite plus précieuſes que celles du corps. Ce Roy ne faiſoit paroiſtre dans cette rencontre que les maximes de l'éducation qu'on donnoit à tous les Lacedemoniens. Elles pouvoient ſembler ſurprenantes d'abord & un peu dures; mais leur conformité avec la nobleſſe naturelle de l'ame raiſonnable, jointe à l'accoûtumance, les rendoit enfin faciles & agreables. C'eſt ce que Plutarque dit de l'accoûtumance, ou plûtoſt ce que les Pythagoriciens diſoient, qu'il falloit choiſir une maniere de vie reglée & vertueuſe, parce que la coûtume la rendroit avec le temps douce & delicieuſe. *Pulchrum illud Pythagoreorum præceptum, Delige vitæ rationem optimam. Suavem enim conſuetudo faciet.* L. De Exilio. C'eſt encore le principe de la Theologie Chreſtienne, que les actions ſe font avec plaiſir, quand elles ſe font par habitude. Parce qu'on fait bien promptement & facilement ce qu'on a accoûtumé de faire. C'eſt pour cela que Dieu a donné à l'homme non ſeulement des facultez pour faire le bien, mais auſſi de pentes & des inclinations naturelles, & qu'il verſe dans le cœur des

justes des habitudes celestes, qui les inclinent & les fortifient dans la pratique des vertus.

V. Platon a traité au long cette matiere dans un de ses Dialogues, où il prouve qu'on ne peut sçavoir, si le Roy de Perse est heureux, si on ne sçait s'il est docte & vertueux. Car tout le reste est encore plus propre à troubler la joye & la felicité, qu'à la donner, ou à l'augmenter. *Tu igitur ne de Persarum quidem Rege magno dicere potes, Beatus ne sit? An ego possum, cùm ignorem, quàm sit doctus, quàm vir bonus. Ita existimo, bonos beatos, malos miseros.*

Gorgias.

VI. Ces maximes paroistroient convaincantes à tous les hommes, si tous y faisoient reflexion, & s'ils pouvoient rentrer en eux-mesmes pour entendre au fond de leur cœur la voix de la nature. Les Philosophes ne font que suivre la nature. Similis dont parle Dio-Cassius avoit passé par les dignitez ordinaires de l'Empire sous Trajan. Il s'en dépoüilla pour vivre le reste de ses jours dans la retraite. Il y vécut encore sept ans, & il fit mettre sur son tombeau, que Similis mourut fort âgé, mais que pour luy il n'avoit vécu que sept ans. *Hîc jacet Similis, cujus ætas multorum annorum fuit, ipse septem dumtaxat annos vixit.* C'est vivre, que de vivre dans la joye, & c'est vivre dans la joye, que de vivre dans la paix & l'innocence de la solitude: mais ce n'est pas vivre que de passer sa vie dans les occupations tumultueuses du monde, ou dans les agitations & les inquietudes du vice.

L. 69.

VII. Seneque propose les exemples de Socrate, de Caton & d'Aristides, & fait voir que l'élevation de leur ame au dessus de leurs persecuteurs, de leurs calomniateurs, & de tous leurs ennemis, se fit à elle-mesme de leurs prisons, de leurs insultes, & de la mort mesme, une riche matiere de joye,

de gloire & de felicité. La priſon ne put deshonorer Socrate, & il la rendit honorable par ſa preſence. Les dignitez dont Caton receut un refus, receurent elles-meſmes une flêtriſſure. Ariſtides le Juſte eſtant conduit à la mort, fut regardé comme ſi on conduiſoit la juſtice meſme au ſupplice. Toutes ces diſgraces apparentes eſtoient donc en effet de bonnes fortunes pour ces grands perſonnages, & ne pouvoient ſervir qu'à les combler de contentement & de gloire. Il ne peut y avoir d'ignominie pour le ſage, dit Seneque, depuis qu'il s'eſt une fois dépoüillé des opinions du vulgaire. Une mort ignominieuſe eſt quelque choſe de plus que l'ignominie: mais Socrate eſtant dans la priſon avec la meſme intrepidité avec laquelle il avoit deſarmé les trente tyrans, fit de ſa priſon un lieu d'honneur. Ce ne fut plus une priſon dés que Socrate y fut entré. Quand on refuſa la Préture & le Conſulat à Caton; la honte de ces refus ne tomba que ſur ces dignitez. On ne peut mépriſer que ceux qui ne ſont pas aſſez de cas d'eux-meſmes. Il n'y a qu'un eſprit bas qui puiſſe eſtre rabaiſſé. Les ames genereuſes trouvent dans les calamitez de nouveaux ornemens; dans Ariſtides on perſecutoit non ſeulement un juſte, mais la juſtice meſme. *Ignominiâ tu putas quemquam ſapientem moveri poſſe, qui omnia in ſe repoſuit, qui ab opinionibus vulgi ſeceſſit? Plus etiam quàm ignominia eſt mors ignominioſa. Socrates tamen eodem illo vultu, quo aliquando ſolus triginta tyrannos in ordinem redegerat, carcerem intravit, ignominiam ipſi loco detracturus. Neque enim poterat carcer videri, in quo Socrates erat. Quis uſque eo ad conſpiciendam veritatem excæcatus eſt, ut ignominiam putet M. Catonis fuiſſe, duplicem in petitione Præturæ & Conſulatus repulſam? Ignominia illa Præturæ & Conſulatus fuit, quibus ex Catone honor habebatur. Nemo ab alio contemnitur, niſi qui ab ſe antè*

De conſolat. ad Heluid. c. 13.

contemptus est. Humilis & projectus animus fit isti contumeliæ opportunus. Qui verò adversùs sævissimos casus se extollit, & ea mala quibus alii opprimuntur evertit, ipsa miserias infularum loco habet. Ducebatur Athenis ad supplicium Aristides, cui quisquis occurrerat, dejiciebat oculos, & ingemiscebat; non tamquam in hominem justum, sed tamquam in ipsam justitiam animadverteretur. Toutes ces pensées fortement imprimées dans l'ame, sont certainement une source feconde de joye & de contentement, mesme au milieu des adversitez; quand on considere que l'ame a dans elle-mesme un bouclier divin, avec lequel elle peut repousser tous les traits de l'envie & de la malice des hommes, & les faire retomber sur leurs propres testes, ne recevant de toutes ces attaques que la satisfaction secrete, d'estre élevée dans un estat d'immortalité, d'intelligence & d'innocence, qui est inaccessible à tous les efforts de la mauvaise fortune, ou de la malignité des hommes.

VIII. Salluste fait parler Marius dans ces mesmes sentimens, que les dignitez & les bienfaits dont la Republique l'honoroit, le feroient agreablement perseverer dans les travaux, qu'il s'estoit rendus doux & faciles dés son enfance par la longue habitude qu'il en avoit faite. Que l'accoûtumance luy avoit fait comme une nature des fatigues & des vertus, qui luy estoient devenuës assez agreables, pour ne les abandonner jamais, quand elles ne seroient suivies d'aucune autre recompense que de cette douceur. *Ita ad hoc ætatis à pueritia fui, ut omnes labores, pericula consueta habeam. Quæ ante vestra beneficia gratuitò faciebam, ea, uti accepta mercede deseram, non est consilium. Illis difficile est in potestatibus temperare, qui per ambitionem se probos simulavere. Mihi qui omnem ætatem in optimis artibus egi, benefacere jam ex consuetudine in naturam vertit.* Marius

De bello Iugurt.

ajoûta, qu'il estoit impenetrable aux traits de la médisance. Car ceux qui diroient la verité, ne pourroient dire que du bien de luy; & ceux qui mentiroient, seroient démentis & confondus par sa vie & par sa conduite. *Nam me quidem ex animi sententia nulla oratio lædere potest. Quippe vera, necesse est bene prædicet: falsam vita moresque mei superant.*

IX. Je m'apperçois bien que traitant de l'histoire, je tombe souvent dans la Philosophie. Mais le moyen de parler de la Morale des Historiens, sans s'engager dans les maximes de la Philosophie? La Morale des Historiens est la mesme chose que leur Philosophie. Ajoûtez à cela, que nous avons toûjours proposé cette regle, qu'il falloit lire les Historiens, aussi bien que les Poëtes, non avec une curiosité superficielle, mais en Philosophes, ou en Theologiens. Il faut la lire avec le mesme esprit qu'ils l'ont écrite, ou qu'ils ont dû le faire; sçavoir pour donner des leçons de vertu & de conduite à la posterité. Enfin on ne peut rapporter l'histoire aux lettres saintes, sans la faire entrer dans les regles de la Theologie & dans les interests de la Religion. Car l'Ecriture est une histoire de Religion & de Theologie. Ce sont des hommes divinement inspirez qui l'ont écrite. C'est la parole de Dieu, & par consequent une Theologie. C'est une histoire Theologique, ou une Theologie historique, parce que c'est l'histoire du Verbe divin, & de la Sagesse éternelle, soit dans les figures de l'ancien Testament, dont elle s'estoit voilée pour un temps; soit dans la verité de sa chair & de son Eglise, à laquelle elle s'est incorporée pour jamais. Une Theologie, ou une Morale purement speculative, peut estre tres-belle, mais elle ne peut estre si utile aux hommes, qui sont plus vivement touchez des exemples que des préceptes. Parce que les préceptes

ont quelque chose de severe & de triste, où les exemples égaient & édifient en mesme temps, & font voir qu'on ne prescrit aux hommes que ce que d'autres hommes ont fait, en quoy il est presque honteux, au moins de ne les pas suivre.

X. Puisque l'innocence est une source de tant de solides plaisirs, il ne faut pas s'étonner de deux maximes, par lesquelles je finiray ce chapitre. La premiere est de Caton l'ancien, rapporté par Plutarque. Il disoit qu'il aimoit beaucoup mieux n'estre pas reconnu d'un bien-fait, que de n'estre pas puny d'une faute ; & qu'il pardonnoit volontiers aux autres, mais qu'il ne pouvoit se rien pardonner à luy-mesme. *Aiebat malle se nullam pro collato beneficio gratiam referre, quàm ob delictum non dare pœnam; omnibusque se peccantibus, excepto se uno, ignoscere.* On a une grande attention à se corriger de tous ses défauts, quand on est fortement persuadé par une longue experience, qu'ils diminuënt autant de nôtre joye que de nostre innocence. Voila la belle Philosophie, quand elle brille non dans les discours des Docteurs speculatifs, mais dans la vie & dans les mœurs des Magistrats & des hommes d'Etat, dans lesquels elle vient bien plûtost d'une conviction secrete, & du fond de la consciénce que de de l'étude.

Apophtegmata.

XI. L'autre maxime est de Cyrus Roy de Perse, qui faisoit avant Socrate, ce que Socrate enseigna depuis; qu'il falloit éviter non seulement le crime, mais les occasions du crime. Socrate disoit, qu'il falloit fuir les viandes, qui font manger sans qu'on ait faim, & qui font boire sans avoir soif. Cyrus ne voulut point voir une femme, qui estoit d'une beauté toute extraordinaire ; & plus on luy vantoit cette beauté, plus il disoit devoir l'éviter, comme un danger d'autant plus grand. Alexandre

ne voulut pas voir la femme de Darius, qui estoit encore jeune, mais il alla voir la vieille Reine mere Sisigambis. Plutarque ajoûte à ces exemples, que de regarder curieusement par les fenestres, ou par des jalousies, c'est hazarder sa vertu & son innocence, c'est à dire sa felicité ; que par consequent il faut s'abstenir de ces curiositez perilleuses. En effet, qui goûteroit la bonne conscience, la vie sainte & l'innocence comme le plus grand de ses plaisirs, & comme la felicité de cette vie, qui en attire une autre plus excellente & éternelle, n'auroit garde d'en vouloir courir le risque, pour une curiosité, ou pour un vain amusement, qui peut donner occasion à une perte si irreparable. *L. De curiositate.*

Dio-Cassius raconte, que Vedius Pollio avoit un buffet de crystaux admirables & de grand prix. Un jour qu'il donnoit à manger à Auguste, un de ses serviteurs laissa tomber un de ces crystaux, & le brisa. Pollio commanda aussi-tost qu'on jettast ce malheureux dans un vivier, où les poissons alloient le devorer. Il vint se jetter aux pieds d'Auguste, qui demanda sa grace à Pollion. Pollion la refusant opiniastrement, Auguste fit casser aussi-tost tous ces crystaux, & luy osta l'occasion de tomber dans ces excés de colere, ou de cruauté. Auguste pouvoit user de commandement pour sauver cet esclave ; mais il n'eut pas guéri la maladie de Pollion, s'il ne l'eut retiré des occasions d'y retomber. *L. 54.*

Ce ne sont pas seulement les particuliers, mais les villes & les nations entieres, à qui il seroit utile d'oster les occasions qui les engagent au crime. Ciceron dit, que si les Carthaginois estoient de mauvaise foy, attachez au gain, à la fraude & à l'avarice, ce n'estoit pas d'origine, mais par l'attrait des occasions, où le trafic avec tant de nations étrangeres les engageoit. Ils estoient naturellement bons,

& si on eut pû les éloigner de la mer & du negoce, ils se seroient en mesme temps affranchis de tous ces vices, qui y sont souvent attachez. *Non ingenerantur hominibus mores tam à stirpe generis, ac seminis, quàm ex iis rebus, quæ ab ipsa natura loci, & à vitæ consuetudine suppeditantur, quibus alimur & vivimus. Carthaginenses fraudulenti & mendaces, & quidem non genere, sed naturâ loci; quod nempe propter suos portus multis & variis mercatorum advenarumque sermonibus, ad studium fallendi quæstus cupiditate vocentur.*

Orat. in Rullum.

Ce fut ce qui obligea les Romains de raser Carthage, & de la transporter ailleurs loin de la mer, parce que c'estoit la mer qui leur renouvelloit le souvenir & la passion de leur ancien Empire, & les portoit à la revolte; c'estoit la mer qui les avoit autrefois invité à envahir la Sicile, à se jetter dans l'Espagne, à courir sur les vaisseaux des Romains qu'ils rencontroient, & enfin qui allumoit leur convoitise démesurée des richesses. *Hoc mare quoties vos admonet veteris imperii potentiæque &c. Hujus occasione Siciliam invasistis, &c. Hoc mare quod suapte naturâ omnes invitat ad avaritiam, propter proventus expeditos & celeres &c.* Voila ce que nous lisons dans Appien. La sagesse humaine imitoit celle de Dieu, & vouloit qu'on mit entre les choses défenduës, celles qui nous portent à violer ces défenses. Je confesse que je me suis un peu écarté, en parlant des occasions prochaines, quoy que je ne me fusse engagé dans ce discours, que par la suite naturelle de la matiere que je traite.

Appianus L. De Bell. Punicis.

CHAPITRE V.

De la Temperance & de la Frugalité, dans la table, dans les habits, & dans la vaisselle.

I. Utilité de cette Methode, de parcourir les Auteurs, & faire des reflexions utiles sur ce qu'ils disent de plus beau.

II. Preceptes & exemples de sobrieté dans Xenophon.

III L'intemperance des Medes perdit l'Empire, la sobrieté des Perses le conquit; pourquoy on donnoit double portion au Roy.

IV. Si on ne resiste d'abord à ses passions, on tombe dans la servitude; temperance des Rois & des peuples de Sparte.

V. Les deux ragoûts & les deux cuisiniers d'Alexandre, déjeûner peu aprés avoir beaucoup marché, & ainsi attendre le souper. Pourquoy à Rome il falloit toûjours laisser quelque chose sur la table. Les Rois de Perse, Pompée.

VI. Description & detestation du luxe des Romains à leur table, par Seneque.

VII. Invectives du mesme Seneque contre le luxe des habits, des étofes tabisées, des livres, des bibliotheques.

VIII. On refute la censure qu'a fait Seneque de la bibliotheque d'Alexandrie.

IX. Juste critique de Seneque contre les superfluitez des écailles de tortuë, des racines & des bois à qui leurs taches donnoient du prix, des perles, des habits de soye transparents.

X. L'Ecriture nous apprend à rapporter ces superfluitez dangereuses, & à les condamner.

XI. Platon prolongea sa vie par sa sobrieté. Invectives contre les bains somptueux, les cascades, le grand nombre de beaux chevaux.

XII. Belles paroles de Seneque sur la frugalité & la pauvreté de Tuberon, imitateur de Caton.

XIII. Pourquoy on beuvoit à la glace.

I. LE corps aura un peu plus de part aux vertus dont nous allons parler, qu'il ne sembloit avoir dans celles qui viennent d'estre traitées. Nous commencerons par la temperance & par la sobrieté, & sans nous donner la gesne pour donner

des préceptes methodiques de cette vertu, nous ſuivrons noſtre methode ordinaire, de parcourir les plus fameux Hiſtoriens, & de faire des reflexions utiles ſur ce qu'ils auront dit de plus beau. Cette methode eſt moins dogmatique qu'hiſtorique, ainſi elle convient mieux à ce traité. Outre que la contrainte qu'on ſe donne pour obſerver l'exacte methode qu'on s'eſt preſcrite, fait qu'on donne auſſi quelquefois la torture aux auteurs; au lieu de s'accommoder à eux, on les entraîne; on les devance au lieu de les ſuivre.

Cyrop. l. 1. pag. 6. 9. II. Xenophon parlant de l'éducation que les Perſes donnoient à leur jeuneſſe, dit qu'en les menant à la chaſſe, ſelon les rencontres on leur faiſoit quelquefois paſſer deux jours, ſans manger qu'une fois le jour au ſoir; afin de les accoûtumer à l'abſtinence, qui eſt quelquefois neceſſaire à la guerre. *Faciunt autem hoc conſueſcendi causâ, ut ſi quid tale in bello etiam uſus poſtulet præſtari ab eis poſſit.* Le jeune Cyrus nourry en Perſe faiſoit fort adroitement entendre à Aſtyages Roy des Medes ſon oncle, que la ſomptuoſité qu'il voyoit à ſa table, devoit paroiſtre penible & inutile; car ce grand appareil fatigue bien des gens, donne du ſoin au Prince meſme, & mene par un chemin fort long à la meſme fin, ſçavoir à ſatisfaire à la faim & à la ſoif, à quoy les Perſes parviennent par un chemin fort court, & par des alimens tres-ſimples. *Ad ſatietatem panis & caro nos deducunt; cùm vos eodem quo nos tendentes, multaſque per ambages ſurſum deorſum vagantes, vix eò tandem perveniatis, quò dudum delati nos eramus.* Il n'y eut pas moins d'adreſſe dans ce que Cyrus repartit au meſme Roy, qu'il avoit bien tenu à honneur de luy preſenter à boire, mais qu'il n'avoit pas voulu en faire l'eſſay, de peur de s'empoiſonner; parce qu'il avoit apperçû une autrefois,

qu'aprés avoir bû ils estoient tous troublez & chancelans ; qu'au reste, le Roy de Perse beuvoit pour éteindre la soif, & non pour s'enyvrer.

III. Voila quels estoient les Medes, qui perdirent l'Empire, & quelle estoit la frugalité des Perses, qui s'en rendirent les maistres Cyrus gardoit une regle qui n'est pas moins memorable, & la faisoit garder à ceux qui estoient sous sa conduite. Ils ne se mettoient jamais à table pour dîner, ou pour souper, qu'ils ne se fussent occupez de quelque exercice, ou de quelque travail jusqu'à la sueur : estimant ces travaux & ces sueurs necessaires, pour assaisonner les viandes, pour fortifier la santé, & pour endurcir le corps. *Hoc enim & ad perceptionem cibi gratiorem, & ad bonam valetudinem, & ad laborum tolerantiam utile putabat.* L. 2. pag. 44. Agesilaus Roy de Sparte n'estoit pas moins amoureux de l'abstinence, puisque selon le mesme Xenophon, quand il recevoit deux portions à table, selon sa dignité, il en faisoit tant de liberalitez aux autres, qu'il ne luy demeuroit rien pour luy ; car il sçavoit bien qu'on ne donnoit pas une double portion au Roy, afin qu'il mangeât au delà du besoin, mais afin qu'il eut de quoy distribuer aux autres. *Quoties portionem duplicem in conviviis accipiebat, non utraque vescebatur ; sed iis hinc inde missis, neutram sibi reliquam faciebat. Existimabat enim Regi eam duplicari, non satietatis nimiæ causâ, sed ut ea posset quem ipse vellet honorare.* De Agesilao. pag. 665. C'estoit l'ancien usage de partager les viandes, & d'en distribuer les portions. Cette distribution de portions égales n'estoit pas égale, car on en donnoit plusieurs à ceux qui se distinguoient par leur dignité, ou par leur merite. C'est une remarque qu'on peut souvent faire dans l'Ecriture, sur tout dans le festin que Joseph fit à ses freres. Or Plutarque observe fort judicieusement, que si dans les

repas communs de Sparte le Roy avoit une double portion, ce n'estoit pas afin qu'il mangeast au delà des bornes de la necessité, mais afin qu'il eut dequoy exercer une vertu royale, qui est la liberalité. La mesme coûtume & la mesme regle a esté observée dans la Discipline de l'Eglise entre nos Beneficiers.

IV. Enfin Xenophon fait un discours admirable, sur la liberté que nous avons tous de dominer & de moderer nostre amour pour la volupté & nos autres passions, quoy qu'aprés que nous nous y sommes une fois volontairement assujetis, nous en soyons les esclaves, & nous ne puissions plus rompre les chaînes, dans lesquelles nous avons voulu nous engager. *Vidi, qui optarent, ut amore, non secus atque morbo quodam alio liberarentur, neque tamen liberari poßent; sed validiore necessitate vincti eßent, quàm si ferro fuißent constricti.* Rien n'est plus capable de faire aimer la temperance & la fuite des voluptez de la chair, que la liberté heureuse dont elle fait joüir l'ame, qui tombe au contraire dans une honteuse & tres-penible servitude, dés qu'elle s'abandonne au plaisir.

Cyropæd. L. 5 pag. 116.

Plutarque rend ce témoignage aux loix de Lacedemone, ou le leur fait rendre par le Roy Agesilaus, qu'elles affermissoient les hommes dans la joüissance de leur liberté, en leur faisant mépriser les voluptez, la bonne chere, & la somptuosité en habits; aussi ce Roy vouloit que le Prince se distinguât de ses sujets, non par la mollesse & l'abondance des plaisirs, mais par la frugalité & la force à souffrir le travail. *Assiduè hoc in ore habebat, Ducem non mollitie, & luxu, sed tolerantiâ & fortitudine debere subditis anteire. Igitur cuidam interroganti, Quid boni leges Lycurgi Spartanis attulißent, respondit, Contemptum voluptatum. Admiranti ejus, & reliquorum Lacedæmoniorum in vestitu & victu frugalitatem,*

Apophth. Lacon.

reſpondit, Hac è ſemente vitæ libertatem metimus. Cette frugalité, cette temperance, & cette modeſtie n'eſtoit encore qu'une fauſſe vertu, comme ce n'étoit qu'une fauſſe liberté qu'elle ſe propoſoit pour but, parce que ce n'eſtoit qu'une liberté temporelle, dont Sparte joüiſſoit. Mais ces ombres de vertu, de felicité & de liberté, ne laiſſent pas de nous apprendre qu'elle eſt la verité d'une temperance, qui conſerve à l'ame une vraye liberté par la fuite des plaiſirs de la chair, & dans le ſeul amour des biens éternels.

V. Ce meſme Auteur dit ailleurs, qu'Alexandre le Grand renvoya des cuiſiniers fort habiles qu'on luy avoit envoyez, & fit réponſe à ceux qui luy avoient fait ce preſent, qu'il avoit déja deux cuiſiniers encore plus habiles, ſçavoir un chemin long & fatigant le matin avant que de déjeûner, & la ſobrieté de ce déjeûner, ou de ce dîner, afin de pouvoir bien ſouper. *Alexandrum narrant dixiſſe, Cùm Adæ coquos relegaßet, Meliores ſe habere, quos ſecum ducat, nempe nocturnum iter, quod ei prandium, & exilitatem prandii, quæ cœnam faceret dulciorem.* L. De Sanitate tuenda. Plutarque demande ailleurs, pourquoy les Romains vouloient que quand on deſſervoit, il reſtaſt toûjours quelque choſe ſur la table; & il répond luymeſme, que c'eſtoit une leçon de ſobrieté, afin qu'on refuſaſt toûjours quelque choſe à ſon appetit, & pour laiſſer aux ſerviteurs une marque, qu'ils ont part à la meſme table de leurs maiſtres. *Cur menſa cùm tolleretur, ſemper omnino aliquid ſuper eam relinqui volebant? Scitum putabant appetitum cohibere, eumque reprimere &c. Aut erga famulos aliquid habet humanitatis mos iſte, qui ſic quodammodo videntur à dominis ad ſocietatem menſæ admitti.* Quæſtiones Romanæ. Il dit ailleurs que ce n'eſtoient pas ſeulement les Romains qui en uſoient de la ſorte, mais que les Rois de Perſe Sympoſ. l. 7.

mesme ne se contentoient pas d'envoyer quelque chose de leur table aux Grands de leur Cour ; mais qu'on servoit sur leur table mesme le dîner de leurs serviteurs & de leurs chiens. Parce qu'on estoit persuadé que cette commensalité estoit la chose du monde la plus propre à inspirer de l'amour. *Idcirco Persarum Reges, ut fertur, non amicis modò & proceribus, ac stipatoribus solebant de cœna portiones mittere; sed semper servorum quoque cœna & canum in ipsorum mensa proponebatur; ut quantum fieri poterat, omnes quorum utebantur opera, suæ mensæ facerent participes. Nam sibi communicatione etiam ferissima cicurantur animalia.* Pompée estant indisposé, son medecin luy ordonna de manger d'une grive; il ne s'en trouva point au marché, mais on apprit que Lucullus en nourrissoit & en avoit toute l'année. Pompée aima mieux s'en passer, ne voulant pas que sa vie dépendit du luxe de Lucullus. *Nisi luxuriâ difflueret Lucullus, Pompeius non viveret?*

In Pompeio.

VI. Lucullus fut le premier qui se signala par son excessive intemperance. Pompée nous apprend combien il en fut blâmé par les plus grands hommes de la Republique. Il importe qu'on voye les extrémitez où ce vice se porta au temps de la grandeur suprême de l'Empire Romain, afin qu'on apprenne en mesme temps, combien il a esté en execration. Seneque déteste ceux dont la sensualité n'ayant pû se borner dans les limites de l'Empire, avoit esté chercher des phaisans au delà du Phase, & d'autres delicatesses dans la Perse mesme. *Dii istos Deæque perdant, quorum luxuria tam invidiosi imperii fines transcendit. Ultra Phasim capi volunt, quod ambitiosam popinam instruat.* On s'excitoit à vomir, pour pouvoir encore manger, & on ne daignoit pas se donner le loisir de digerer les viandes qu'on avoit fait venir du bout du monde. *Vomunt ut edant, edunt ut vomant;*

De consol. ad Helv. c. 9.

vomant; & epulas quas toto orbe perquirunt, nec concoquere dignantur. Caligula fit un souper de deux cens cinquante mille écus; & il fit voir ce que pouvoit le comble du vice dans le comble de la puissance. *Cajus Cæsar, quem mihi videtur rerum natura edidisse, ut ostenderet quid summa vitia in summa fortuna possent, centies sestertio cœnavit una die.* Apicius porta les excés de la bouche au plus haut point où ils pouvoient aller; aprés avoir mangé deux millions & demy, *sextertium millies*; il se trouva accablé de dettes, & ayant appris qu'il ne luy restoit plus que deux cens cinquante mille écus de bien, *sestertium centies*, il avança sa mort, aimant mieux mourir de poison que de faim. Croira-t-on que cela se soit passé dans Rome, d'où on avoit autrefois fait sortir les Philosophes Grecs, comme les corrupteurs de la jeunesse. *In ea urbe ex qua aliquando Philosophi, velut corruptores juventutis abire jussi sunt.* Il paroist de là, combien il importe de moderer ses convoitises; puis qu'autrement elles peuvent se porter à des extrémitez si étranges. *Quanta luxuria erat, cui sestertium centies egestas fuit. I nunc & puta pecuniæ modum ad rem pertinere, non animi.* Ibid. c. 10.

VII. Les Sages Romains, comme Seneque, aimoient la simplicité dans les habits, & se rioient de la peine qu'on se donnoit, pour donner de l'éclat aux étofes, par des poids immenses, qu'on faisoit rouler dessus: *Tenet me summus amor parcimoniæ, non placet ex arcula prolata vestis, non mille ponderibus, aut tormentis splendere cogentibus pressa &c.* Il se rioit de voir des troupes de pages & de serviteurs, couverts d'or & d'étofes prétieuses, dont les maistres auroient dû rougir; *Præstringit animum apparatus alicujus pædagogii, auro culta mancipia, & agmen servorum nitentium.* Il se rioit mesme d'une quantité immense & inutile de livres, que des gens tres- De Tranq. anim. c. 1.

éloignez de l'amour de l'étude, & pouſſez ſeulement d'une vaine oſtentation, amaſſoient dans leurs bibliotheques, non pour la commodité des ſçavans, mais pour ſe faire admirer des ignorans; telle que fut peut-eſtre la bibliotheque d'Alexandrie, qui fut enfin brûlée, & où on comptoit quatre cens mille volumes. L'excés eſt toûjours à blâmer; & tout ce qui eſt au delà de la neceſſité & de l'uſage, eſt une ſuperfluité vitieuſe, quoy qu'elle ſemble plus pardonnable dans les livres. Mais on ne ſçauroit trop blâmer la negligence & la vanité de ceux qui ont fait ces grandes dépenſes en livres, & meſme en livres dangereux, & qui n'en admirent jamais que les belles couvertures, & la ſomptuoſité des tables & des armoires. *Libri non ſtudiorum inſtrumenta, ſed cœnationum ornamenta ſunt. Paretur itaque librorum, quantum ſatis eſt, nihil in apparatum. Honeſtius, inquis, in has impenſas, quàm in Corinthia pictaſque tabulas effuderim. Vitioſum eſt ubique, quod nimium eſt. &c. Cur ignoſcas homini inter tot librorum millia oſcitanti, cui voluminum ſuorum frontes maximè placent, tituliq; ue? Jam inter balnearia & thermas, bibliotheca quoque ut neceſſarium domus ornamentum expolitur. Ignoſcerem planè, ſi è ſtudiorum nimia cupidine oriretur: nunc iſta exquiſita & cum imaginibus ſuis deſcripta ſacrorum opera ingeniorum, in ſpeciem & cultum parietum comparantur.*

Ibid. c. 9.

VIII. Cette critique de Seneque contre les grandes bibliotheques, eſt en danger d'eſtre elle-meſme critiquée. L'excés eſt ſans doute inexcuſable en toutes choſes; mais les hommes s'y portent en tant d'autres differentes manieres & ſi dangereuſes, qu'on peut ſe contenter de cette vaſte matiere qu'ils fourniſſent à la ſeverité des Cenſeurs, & épargner l'abondance meſme ſuperfluë des livres, qui ſont les monumens les plus glorieux & les plus neceſſaires

de l'immortalité de nos ames, & de nostre societé avec les intelligences celestes, sans quoy le genre humain seroit en danger de tomber avec le temps dans l'abrutissement. Je ne puis m'empescher de censurer moy-mesme la censure, que Seneque fait de la bibliotheque d'Alexandrie, & de luy préferer le jugement favorable qu'en avoit fait Tite-Live. *Quadringinta millia librorum arserunt Alexandriæ. Pulcherrimum regiæ opulentiæ monumentum, alius laudaverit, sicut Livius, qui elegantiæ Regum curaque egregium id opus fuisse ait. Non fuit elegantia illud aut cura, sed studiosa luxuria. Immo ne studiosa quidem, quoniam non in studium, sed in spectaculum comparaverant.* Tite-Live entendoit peut-estre mieux que Seneque, la difference qu'on pouvoit mettre entre les particuliers & les Rois, qui sont nez pour de plus grandes choses que l'étude, & qui doivent fournir aux sçavans de quoy entretenir la posterité, par leurs grandes actions, & de quoy s'instruire de l'antiquité par les bibliotheques qu'ils leurs ouvrent. La bibliotheque d'Alexandrie estoit celle de tout l'Empire Grec, & en quelque maniere de tout le genre humain, non seulement dans le siecle de Ptolemée, mais dans les siecles futurs. Il ne pouvoit donc y avoir rien de superflu, quelque nombreuse qu'elle pût estre, & il n'appartenoit qu'à des Rois d'en faire la dépense, non tant pour y étudier eux-mesmes, que pour profiter des études, qu'une infinité de sçavans y feroient.

IX. Seneque s'y est mieux pris ailleurs, quand il a décrit, & tout ensemble condamné les superfluitez & les somptuositez innombrables du luxe de son siecle. Les écailles de tortuë, avec leurs taches, soit naturelles ou artificielles. *Varietas subditis medicamentis in similitudinem veri coloratur.* Les tables de bois d'un fort grand prix, qui ne vient que des

De Benef. L. 7. c. 9.

nœuds & des défauts d'un arbre. *Eò pretiosius, quò illud in plures nodos arboris infelicitas torsit.* Les crystaux d'autant plus estimez, qu'ils sont plus fragiles : *Chrystallina quorum accendit fragilitas pretium.* Les coupes tres-riches, pour boire les liqueurs qu'ils vomiront, pour faire place à d'autres. *Video murrhina pocula. Parum scilicet luxuria magna furit, nisi quod vomant, capacibus gemmis inter se propinarent.* Les perles qui chargent plus qu'elles n'ornent les oreilles des femmes, par leur grosseur & par leur nombre ; aussi égaleroient-elles le prix d'un grand patrimoine. *Video uniones, non singulos, singulis auribus comparatos ; jam enim exercitatæ aures oneri ferendo sunt ; junguntur inter se, & insuper alii binis superponuntur. Non satis muliebris insania viros subjecerat, nisi bina, aut terna patrimonia singulis auribus pependissent.* Les habits de soye, si déliez, ou si transparens, qui ne peuvent défendre les femmes ny du froid, ny de la honte ; ny mesme de la nudité, s'il est permis de parler librement ; cependant c'est des païs étrangers & fort reculez, qu'on fait venir ces soyes, non pour cacher, mais pour montrer plus impunément en public des corps, que la nature aprés le peché nous force de consacrer à la pudeur. *Video sericas vestes, si vestes vocandæ sunt, in quibus nihil est, quo defendi, aut corpus, aut denique pudor possit ; quibus sumptis mulier parum liquidò nudam se non esse jurabit. Hæc ingenti summa ab ignotis etiam gentibus accersuntur, ut matronæ nostræ ne adulteris quidem plus sui in cubiculo, quàm in publicò ostendant.*

X. Si nostre siecle ne tombe pas dans tous ces débordemens, on peut dire qu'il en a aussi ajoûté beaucoup d'autres. Ce détail que j'ay fait avec Seneque, peut renouveller le souvenir de celuy que fait Isaïe avec un peu plus d'étenduë de toutes les délicatesses & des ajustemens, enfin du luxe des

Dames de Jerusalem. L'Esprit saint qui a voulu nous conserver les noms de tous ces instrumens de vanité dans les Oracles de sa verité, qui les condamne & les condamnera éternellement : nous apprend à faire un saint usage de l'histoire & des Historiens profanes, où les mesmes superfluitez sont aussi rapportées & condamnées. Il est bon de ne pas oublier nos propres iniquitez passées, ny celles du genre humain, puisque les unes & les autres sont humiliantes pour nous, & par consequent utiles.

XI. Ce Philosophe remarque dans une de ses lettres, que Platon ayant fort peu de santé, ne laissa pas de se procurer une fort longue vie, par la frugalité & par l'abstinence qui estoit la maniere la plus innocente & la plus efficace de la prolonger. Il ajoûte que Dieu mesme ne rend ce monde immortel que par sa providence, car d'ailleurs il seroit mortel aussi bien que nous. *Si mundum ipsum non minus mortalem quàm nos sumus, Providentia periculis eximit; cogitemus posse aliquatenus nostra quoque providentia longiorem prorogari huic corpusculo moram, si voluptates, quibus pars major perit, potuerimus regere & coërcere. Plato ipse ad senectutem se diligentiâ pertulit.* Epist. 58.
Il mourut âgé de quatre-vingt-un an, le jour mesme de sa naissance; d'où vient que les Mages qui estoient alors à Athenes luy sacrifierent aprés sa mort, comme si c'estoit quelque chose de plus qu'humain, d'avoir remply le carré du nombre le plus parfait, en vivant neuf fois neuf ans. Dans une autre de ses lettres Seneque compare les bains Epist. 86.
qui estoient demeurez du grand Scipion avec ceux des Affranchis de son siecle, dont la magnificence donnoit de l'étonnement & de l'horreur. On y voyoit des cascades, ou des cheutes d'eau, *Quantum aquarum per gradus cum fragore labentium :* une quantité incroyable de colomnes & de statuës,

enfin des pavez si prétieux, qu'on y marchoit sur
Epist. 87. des perles : *Eo deliciarum pervenimus, ut nisi gemmas calare nolimus.* Autant que ce siecle de luxe estoit à détester, autant estoit à loüer celuy de Scipion, aussi bien que celuy de Caton, lequel estant monté à l'honneur du triomphe, & aux plus hautes dignitez de l'Empire, se contentoit d'un cheval ; encore le partageoit-il avec son bagage. Ce cheval que Caton pansoit de ses propres mains, estoit certainement une plus digne marque de la vraye grandeur Romaine, que tant de chevaux d'Espagne, ou de manége qu'on a veus depuis à Rome. *O quantum erat sæculi decus ! Imperatorem triumphalem, Censorium, &, quod super omnia hac est, Catonem, uno caballo esse contentum ; & nec toto quidem : partem enim sarcina ab utroque latere dependentes occupabant. Ita non omnibus obesis mannis, & Asturconibus, & tollutariis præferres unicum illum equum, ab ipso Catone defrictum ?*

XII. Tuberon marchoit sur les pas de Caton, & estant obligé de fournir les meubles & la vaisselle pour un festin public, que Fabius Maximus faisoit au peuple au nom de Scipion son oncle, il ne servit que de la vaisselle de terre, & des meubles, non seulement modestes, mais vils. Valere Maxime improuve cette action de Tuberon, & dit que Tuberon peu aprés poursuivant une Magistrature, le peuple la luy refusa avec raison. Seneque estoit, à mon avis, mieux entendu que luy dans le discernement de la vraye gloire, au goût des anciens Ro-
Val. Max. L. 7. c. 5. mains. Il dit que c'estoit consacrer la pauvreté dans le Capitole ; que cette seule action rendoit Tuberon digne de la compagnie de Caton ; que ce souper fut une belle & glorieuse censure des autres festins ; qu'on ne sçait qu'elle est la vraye gloire, quand on ne goûte pas celle-cy ; que les Romains virent ce jour là plusieurs riches emmeublemens, mais

qu'ils n'admirerent que celuy de Tuberon. *Tuberonis ligneos lectulos, cùm in publicum sternerentur, hœdinasque pro stragulis pelles, & ante ipsius Jovis cellam proposita convivis vasa fictilia. Quid aliud paupertatem in Capitolio consecrare? Ut nullum aliud factum ejus habeam, quo illum Catonibus inseram, hoc parum credimus? Censura fuit illa, non cœna. O quàm ignorant homines cupidi gloriæ, quid illa sit, aut quemadmodum petenda! Illo die populus Romanus multorum supellectilem spectavit, unius miratus est.* La longueur des siecles a fait perir toute la vaisselle d'or & d'argent des autres, la gloire de cette vaisselle de terre ne finira jamais. *Omnium illorum aurum argentumque fractum est, & millies conflatum; at omnibus seculis Tuberonis fictilia durabunt.* Je laisse les invectives du mesme Seneque contre ceux qui faisoient de la nuit le jour, & du jour la nuit; ou plûtost qui nuit & jour estoient ensevelis dans les tenebres, plûtost que dans les délices; & dont Caton disoit d'assez bonne grace, qu'ils n'avoient jamais vû le Soleil levant, ou couchant.

Epist. 95.

Epist. 122.

XIII. Dans les Questions Naturelles Seneque fait un long discours sur la neige & sur la glace, & dit que ce n'estoit qu'aprés s'estre perdu l'estomac par l'intemperance, qu'on a eu recours à ces fraîcheurs extraordinaires, pour remedier à la chaleur dévorante, & au feu, que les festins continuels avoient allumé. Aussi beuvoit-on à la glace aussi bien en hiver qu'en esté. *Ubi quotidianis cruditatibus, non temporis æstus, sed suos sentit; ubi ebrietas continua visceribus insedit, & præcordia bile in quam vertitur torret, aliquid necessariò quæritur, quo æstus ille frangatur. Itaque non æstate tantùm, sed & media hieme nivem hac causa bibunt.*

L. 4. c. 13.

CHAPITRE VI.

Suite du mesme sujet : De la Temperance & de la Frugalité de la table, dans les habits & dans la vaisselle.

I. Peinture & déteſtation du luxe des Romains par Pline le Naturaliſte ; les marbres, les perles, les parfums.

II. Le raffinement du luxe, dans les greſſes, les fruits, les legumes, les glaces, les eaux chaudes.

III. Comparaiſon de l'ancienne frugalité avec la ſuperfluité preſente.

IV. Examen de la cenſure de Pline & de Seneque.

V. Frugalité & modeſtie d'Auguſte.

VI. Tibere d'abord amateur de la frugalité, ſe jette enſuite dans un luxe incroyable. De Neron.

VII Les retranchemens que firent au luxe Tibere, Galba, Veſpaſien ſelon Tacite.

VIII. Singularitez de la table frugale des enfans des Princes.

IX. Deſcription du luxe chez Salluſte ; diſcours de Marius ſur le meſme ſujet.

I. Pline le Naturaliſte dit avec beaucoup de raiſon, qu'il eſt fort étrange que les premiers alimens des hommes n'ayant eſté que les fruits des arbres, dont les fueilles nous fourniſſoient des lits, & les écorces d'habillemens : & que pluſieurs nations vivant encore de la meſme ſorte, nous ſoyons venus à ce point de luxe, que de tailler des montagnes pour en tirer le marbre, d'aller chercher la ſoye dans l. Chine, les perles au fond de la mer Rouge, & les émeraudes dans les entrailles de la terre ; enfin qu'on ne ſe ſoit pas contenté d'attacher les perles au col & aux cheveux des femmes, qu'on ait encore percé leurs oreilles pour tâcher de les y enfoncer en partie. *Summum munus homini datum*

arbores silvaque intelligebantur. Hinc primum alimentum, harum fronde mollior specus, libra vestis. Etiamnum gentes sic degunt. Quo magis ac magis admirari subit, ab iis principiis cædi montes in marmora, vestes ad Seras peti; unionem in Rubri maris profundo, smaragdum in ima tellure quæri. Ad hoc excogitata sunt aurium vulnera: nimirum quoniam parum erat collo, crinibusque gestari, nisi infoderentur etiam corpori. Pline dit plus bas, que les parfums de l'Arabie coûtoient tous les ans à Rome au moins deux millions & demy d'or; que les femmes les consumoient presque tous, les temples n'en recevant que la moindre partie. *Tanto nobis deliciæ & feminæ constant. Quota enim portio ex illis ad Deos quæso jam pertinet.*

Proœm. L. 12.

L. 12. c. 19.

II. La severité de cet Auteur a quelque peine à pardonner au soin qu'on a pris, à enter & à greffer les arbres, pour en rendre les fruits plus délicieux par ce mariage contraire à la nature. *Pomiferæ arbores necessario alimento delicias immiscere docuerunt, sive illæ ultro, sive ab homine didicere blandos sapores adoptione, & connubio.* C'est pousser trop loin la rigueur, puisque Pline ne peut dissimuler luy mesme, qu'il y a quelques arbres qui naturellement sont francs, & portent des fruits doux & délicieux. Les hommes ont sans doute pû imiter la nature en greffant & adoucissant les arbres; & plût à Dieu que les délices en fussent demeurées là. Ce qui frappoit l'esprit de Pline estoit apparemment la nouveauté d'une partie de ces cultures, qui marient les arbres de differentes especes, les uns avec les autres, & font naistre d'excellens fruits de ces adulteres innocens. De là venoit que les pauvres ne pouvoient encore manger des mesmes fruits que les riches. *Ob hoc insita, & arborum quoque adulteria excogitata sunt, ut nec poma pauperibus nascerentur.* On raffina mesme dans les legumes, & les pauvres ne purent plus en

Proœm. L. 16.

L. 17. c. 1.

avoir de semblables à ceux des riches, quoy que des alimens si vils leur deussent estre propres. On engraissa des terres, afin que Ravenne pût voir trois asperges peser une livre. Les artichaux estoient des chardons que les bestes mangeoient auparavant, & dont le petit peuple n'eut plus le moyen de manger aprés la culture qu'on leur donna. Les riches ne voulurent plus boire l'eau que le vulgaire beuvoit; il fallut la faire chaufer, ou la faire glacer, ou la faire glacer aprés l'avoir fait boüillir, conserver les neiges au plus fort de l'esté, & se faire un plaisir du supplice des montagnes; enfin ne trouver rien de bon en l'estat que la nature l'avoit fait. *Etiamne*
L. 19. c. 4. *in herbis discrimen inventum est, opesque differentiam fecere, etiam in cibo uno asse venali? In his quoque aliqua sibi nasci Tribus negant, caule in tantum saginato, ut pauperis mensa non capiat. Silvestres fecerat natura corrudas, ut quisque demeteret passim; ecce altiles spectantur asparagi; & Ravenna ternos libris rependit. Heu prodigia ventris! Mirum esset, non licere pecori carduis vesci, non licet plebi. Aquæ quoque separantur, & ipsa natura elementa vi pecuniæ discreta sunt. Hi nives, illi glaciem potant, pœnasque montium in voluptatem gulæ vertunt. Servatur algor æstibus, excogitaturque ut alienis mensibus nix algeat. Decoquunt alii aquas, mox & illas hiemant. Nihil itaque homini sic, quomodo rerum natura placet.*

III. Ce mesme Historien dit ailleurs, que Romulus ne permetroit à personne de posseder plus de deux arpens de terre; mais que depuis peu on avoit vû à Rome les affranchis & les esclaves, avoir non seulement des jardins, mais des viviers, & peut-estre mesme des cuisines d'une plus grande étenduë.
L. 18. c. 2. *Bina tunc jugera populo Romano satis erant, nullique majorem modum attribuit; quo servos paulò antè principis Neronis, contemptis hujus spatii viridariis, piscinas*

juvat habere majores : gratumque si non & aliquem culinas. Les plus grands dons qu'on pût faire autrefois, estoient d'autant de terre qu'on en pouvoit labourer en un jour avec la charruë ; les grandes familles, les Pisons, Pilumnus, Fabius, Lentulus, Ciceron, prenoient leur nom des legumes qu'ils avoient pris plus de soin de cultiver ; c'estoit un crime que le Censeur punissoit, de n'avoir pas bien cultivé son champ ; & Caton disoit que c'estoit avoir beaucoup loüé un homme, d'avoir dit que c'estoit un bon laboureur ; le nom des riches & des richesses, venoient des terres, ou du bétail qu'on avoit ; le Roy Servius marqua la monnoye de l'image des moutons & des bœufs, qui estoient les anciennes richesses. *Dona amplissima Imperatorum ac fortium civium, quantum* L. 18. c. 3. *quis uno die plurimum circumaravisset. Cognomina etiam prima inde. Pilumni, qui pilum pistrinis invenerat ; Pisonis à pinsendo. Jam Fabiorum, Lentulorum, Ciceronum, ut quisque aliquod optimè genus sereret. Agrum malè colere, Censorium probrum judicabatur. Atque ut refert Cato, quem virum bonum colonum dixissent, amplissimè laudasse existimabant. Hinc & locupletes dicebant, loci, hoc est, agri plenos. Pecunia ipsa à pecore appellabatur. Servius Rex ovium boumque effigie primus æs signavit.* La premiere nourriture fut, non du pain, mais de la boüillie, avant que l'usage du pain eut esté trouvé, ou apporté d'ailleurs. *Pulte* Ibid. c. 8. *autem, non pane vixisse longo tempore Romanos, manifestum, quoniam inde & pulmentaria hodieque dicuntur.* Enfin les anciennes délices des Romains se tiroient de leur jardin, & on n'estimoit pas une matrone, si son jardin n'estoit bien cultivé, parce que ce soin la regardoit. *Hortorum Cato prædicat caules. Hinc* L. 19 c 4. *primùm agricolæ æstimabantur prisci ; & sic statim faciebant judicium, nequam esse in domo matrem familias, etenim hæc cura feminæ dicebatur, ubi indiligens esset hortus.*

IV. S'il a quelquefois semblé qu'il y eut plus de délicatesse & de raffinement dans ce discours de Pline que de solidité : puis qu'il blâme tant de choses, dont l'usage est devenu commun, & paroist si non necessaire, au moins fort utile à la santé : c'est un raisonnement qui a besoin, à mon avis, de quelque correctif. Pline raisonnoit tres-bien en son siecle, quoy qu'il soit vray que nous blesserions peut-estre quelquefois le bon sens, si nous raisonnions comme luy dans le nostre sur plusieurs choses. Seize siecles ont fait assez de changement dans le monde, pour ne pas examiner le premier par les regles & les usages du dernier. Au temps de Pline toutes ces délices qu'il blâme, estoient des innovations. Or c'est toûjours un sujet de blâme, d'ajoûter quelque chose aux délices du temps. La raison & la vertu doivent plûtost veiller à les diminuer qu'à les augmenter. La santé & la vigueur s'estoit jusqu'alors conservée sans ces nouveaux appareils, il estoit donc juste de s'en passer. On les a depuis trouvez utiles ou necessaires ; mais c'est peut-estre parce qu'on s'y estoit accoûtumé, & que l'usage qu'on en avoit fait, avoit rendu la nature plus foible & plus délicate. Cela regarde principalement l'usage de la neige & de la glace. Car pour les arbres & les fruits, les antes & les greffes, il est vray que presentement rien n'est plus innocent que cette application qu'on y a. Mais on ne peut nier, qu'il eut esté encore plus loüable de s'en tenir à l'usage des élemens, des herbes, des legumes, des arbres & des fruits, comme la nature les avoit produits, & comme nos premiers peres en avoient joüy avant tous ces déguisemens. Car il a fallu plusieurs siecles pour inventer tant de nouveaux ragoûts ; & on n'avoit pas laissé jusqu'alors de vivre sainement & long-temps, plus sainement mesme & plus long-

temps qu'on n'a fait depuis. Le temps qu'on employe à cette culture se perdroit peut-estre à des choses plus criminelles, mais il se pourroit aussi employer à des occupations plus saintes & plus importantes. Ceux qui pratiquent la vertu dans toute sa rigueur, s'abstiennent presentement mesme assez souvent de ces délicatesses de fruits, d'herbages & de la glace. Ils ne s'en portent pas moins bien & leur vie n'en est pas accourcie. Il est assez probable que cette abstinence qui paroist heroïque & presque miraculeuse dans nostre temps, estoit ordinaire dans les premiers siecles, parce que l'esprit humain n'avoit pas encore eu le loisir de raffiner sur tant de choses. Si Pline a regretté cette simplicité ancienne, il ne faut pas luy faire un crime de sa severité : il vaut mieux que l'indulgence dans laquelle nous vivons, nous humilie un peu, & nous contienne dans des sentimens plus modestes de nous-mesmes.

V. Auguste fit de grandes liberalitez de froment au peuple Romain : mais quand le peuple Romain se plaignit de la cherté du vin, il leur fit cette sage réponse, Que son gendre Agrippa leur avoit donné assez de fontaines pour appaiser leur soif. *Frumentum in Annonæ difficultatibus, sæpe levissimo, interdum nullo pretio viritim admensus est. Sed ut salubrem magis, quàm ambitiosum Principem scires, querentem de inopia & caritate vini populum severissima coërcuit voce, Satis provisum à genero suo Agrippa, perductis pluribus aquis, ne homines sitirent.* Auguste donnoit non seulement la loy, mais aussi l'exemple à ses sujets. Durant plus de quarante ans il n'eut qu'une mesme chambre, qui luy servoit pour l'hiver & pour l'esté. Il passoit toûjours l'hiver à Rome, quoy qu'il sceut fort bien que l'air ne luy en estoit pas bon. *Per annos amplius quadraginta eodem cubiculo hieme & æstate mansit; quamvis parum salubrem*

Sueto. in Aug. c. 41.

valetudini suæ urbem hieme experiretur, assiduéque in urbe hiemaret. Il n'aimoit pas les palais magnifiques ; il fit démolir ceux que sa niece Julia avoit fait bâtir ; il n'en bâtit que de fort mediocres, & il aima mieux les orner de promenoirs & de bois, & de marques d'antiquité, que de statuës, ou de tableaux. On a encore, dit Suetone, sa vaisselle, ses tables, ses lits, à peine approchent-ils de la proprete des per-
Ibid. c. 72. 73. sonnes privées. *Ampla & operosa prætoria gravabatur ; & Neptis quidem suæ Juliæ, profusè ab ea extructa, etiam diruit ad solum &c. Instrumenti ejus & supellectilis parcimonia apparet etiamnunc, residuis lectis atque mensis, quorum pleraque vix privatæ elegantiæ sint.* Ses habits n'estoient ordinairement que des étofes, que sa femme, sa sœur, sa fille & ses nieces avoient travaillées : *Veste non temerè alia quàm domestica usus est ; ab uxore, & sorore, & filia, neptibusque confecta.*

VI. Le mesme Suetone dit que Tibere fit regler par le Senat le prix des choses qui se vendoient au marché, mit des bornes à la sumptuosité de la vaisselle, & ne permit seulement pas que les Patissiers exposassent en public les friandises de leur art ; pour donner exemple, il fit luy mesme servir à des festins solennels les viandes qui avoient déja esté servies & entamées ; il fit aussi mettre sur la table la moitié d'un sanglier, disant que l'on trouvoit dans la moitié tout ce qui se trouvoit dans le
In Tiber. c. 34. tout. *Adhibendum supellectili modum censuit ; annonamque macelli Senatus arbitratu, quotannis temperandam, dato ædibus negotio, popinas ganeasque usque eo inhibendi, ut ne opera quidem pistoria proponi venalia sinerent. Et ut parcimoniam publicam exemplo quoque juvaret, solennibus ipse cœnis pridiania sæpe, ac semesa apposuit, dimidiatumque aprum ; affirmans, Omnia ea habere, quæ totum.* Mais aprés cela Tibere ne laissa

pas de devenir luy-meſme un infame eſclave des voluptez ; auſſi créa-t-il un nouvel Office, pour en inventer toûjours de nouvelles, & il donna une recompenſe exorbitante à celuy qui avoit composé un Dialogue du Champignon, de la Becfigue, de la Grive & de l'Huitre, qui diſputoient de la gloire. *Aſellio Sabino ſexter. ia ducenta donavit, pro dialogo, in quo boleti, & ficedulæ, & oſtrea, & turdi certamen induxerat. Novum denique officium inſtituit, A voluptatibus.* Cap. 42. Je n'ay garde de rapporter le reſte des débauches de ce Prince. Les commencemens de Neron furent auſſi fort loüables ; il fit des Edits pour moderer les dépenſes qui eſtoient énormes ; au lieu des feſtins publics, il voulut que les Patrons donnaſſent à leurs vaſſaux des diſtributions reglées en particulier ; il défendit de vendre rien de cuit en public, ſi ce n'eſt des herbes & des legumes. *Adhibitus ſumptibus modus ; publicæ cœna ad ſportulas redactæ ; interdictum, ne quid in popinis cocti præter legumina, aut olera vaniret, cum antea nullum non opſonii genus poneretur.* Suet. in Nero. c. 16.

VII. Tacite a traité un peu plus au long ce qui ſe paſſa du commencement ſous Tibere. Ce Prince aima mieux écrire ſon ſentiment au Senat, que d'écouter leurs avis, & dire publiquement le ſien, ſur la moderation du luxe. Il écrivit donc qu'il valoit mieux quelquefois diſſimuler les vices qui avoient cours, que de faire connoiſtre par des tentatives inutiles combien ils eſtoient irremediables : *Neſcio, an ſuaſurus fuerim omittere potiùs prævalida & adulta vitia, quàm hoc adſequi, ut palam fieret, quibus flagitiis impares eſſemus.* Annal. L. 3. c. 53. Que le Prince eſtoit le plus intereſſé à mettre les choſes dans l'ordre, parce que la gloire des bonnes actions revenoit à chaque particulier, où le Prince ſeul eſtoit chargé de l'envie & de la haine de tous les vices qu'il ne corrigeoit pas :

Cùm rectè factorum sibi quisqu: gratiam trahant, unius invidia ab omnibus peccatur. Que le luxe estoit immense & insupportable, dans la vaste étenduë des maisons de campagne, dans la multitude infinie d'esclaves de toutes nations, dans la quantité d'or & d'argent, de statuës & de tableaux, dans les habits presque semblables des hommes & des femmes; dans les pierreries des femmes, qui épuisoient les richesses de l Empire, & les faisoient transporter chez ses ennemis: *Quid primum prohibere, & priscum ad morem recidere adgrediar? Villarumne infinita spatia, & familiarum numerum & nationes? Argenti pondus & auri? Æris tabularumque miracula? promiscuas viris & feminis vestes? atque illa feminarum propria, queis lapidum causa pecuniæ nostræ ad externas, aut hostiles gentes transferuntur?* Que le luxe n'avoit plus eu de limites, depuis que Rome avoit esté la maistresse, non seulement de l'Italie, mais du monde, & avoit appris à dissiper les richesses des nations étrangeres, & celles de ses citoyens mesmes depuis les guerres civiles. *Externis victoriis aliena, civilibus etiam nostra consumere didicimus.* Qu'on avoit mis en bois, en jardins & en maisons de plaisance presque toutes ces campagnes d'Italie, qui nourrissoient autrefois le peuple Romain, dont la vie dépendoit maintenant de la Sicile, de l'Afrique, de l'Egypte, de la mer, des vents & des tempestes. *Nemo refert quod Italia externæ opis indiget; quod vita populi Romani per incerta maris & tempestatum quotidie volvitur. Ac nisi Provinciarum copiæ & dominis, & servitiis, & agris subvenirent, nostra nos scilicet nemora, nostræque villæ tuebuntur.* Aprés ce discours Tibere declara, qu'il desiroit une reformation, & qu'il auroit de la joye si les Magistrats vouloient s'en charger. Ces lettres ayant esté leuës, le Senat chargea de ce soin les Ediles. Tacite dit que depuis la

la bataille Actiaque le luxe alla toûjours en augmentant jusqu'à l'empire de Galba ; que depuis il diminua ; que Vespasien contribua le plus à cela, & que son exemple y eut encore plus de pouvoir que les loix & la crainte des peines, parce que tout le monde se pique de suivre & d'imiter le Prince. *Sed præcipuus astricti moris auctor Vespasianus fuit, antiquo ipse cultu, victuque: obsequium inde in Principem & æmulandi amor, validior quàm pœna è legibus & metus.* Il se peut faire neanmoins qu'il y ait des revolutions & des circulations des mœurs, des arts & des modes, aussi bien que des années ; & que la prosperité qui apprend beaucoup des anciens, encherit aussi sur beaucoup de choses, & se rend ses descendans redevables de quelques inventions nouvelles. *Nisi fortè rebus cunctis inest quidam velut orbis; ut quemadmodum temporum vices, ita morum vertantur; nec omnia apud priores meliora; sed nostra quoque ætas multa laudis & artium imitanda posteris tulit.*

VIII. Enfin Tacite nous apprend, qu'on gardoit encore quelques restes de l'ancienne frugalité aux enfans mesmes des Empereurs, à qui on donnoit une table particuliere, en presence de leurs proches, où on les servoit plus frugalement, & où ils mangeoient assis, avec les autres jeunes Seigneurs de leur âge. *Mos habebatur Principum liberos cum ceteris idem ætatis nobilibus sedentes vesci, in aspectu propinquorum, propria & parciore mensa.* Suetone parle aussi de cette coûtume en quelques endroits. On en fera le jugement qu'on voudra, mais il me semble que c'est une suite de ce respect que la nature donne pour les enfans, selon la maxime de Juvenal. *Maxima debetur pueris reverentia.* On respecte leur innocence, on craint de la soüiller ; on les éloigne du luxe, dont on ne s'éloigne pas soy-mesme. C'estoit pour cela qu'on les faisoit manger assis & plus sobrement,

Annal. L. 13. c. 13.
In Augusto. c. 64.
In Claudio. c. 32.

Car c'estoit déja un commencement de molleſſe, quand on commença à manger ſur des lits.

IX. Salluſte avoit dit avant Lucain, que les deſordres, les factions, les guerres civiles qui renverſerent enfin la Republique, avoient pris naiſſance du luxe, auquel aprés avoir tout diſſipé, on ne pouvoit plus fournir qu'en mettant le deſordre & la confuſion par tout. On commença par abbattre les montagnes, combler les mers, & faire un employ ſcandaleux des richeſſes, dont on eut pû ſe ſervir pour exercer des vertus tres-glorieuſes. On foüilla la terre & les mers, pour les plaiſirs de la bouche; on chercha à dormir ſans avoir ſommeil, à manger ſans faim, à boire ſans avoir ſenty la ſoif, à aimer le repos ſans s'eſtre laſſé au travail. Les ames accoûtumées à cette molleſſe, comme celle de Catilina, pour avoir de quoy la continuer porterent

Belli Catilin. c. 3.

le fer & le feu par tout. *A privatis compluribus ſubverſos montes, maria conſtrata eſſe; quibus mihi ludibrio videntur fuiſſe divitiæ. Quippe quas honeſtè habere licebat, per turpitudinem abuti properabant, &c. Veſcendi causâ terra marique omnia exquirere; dormire priùs, quàm ſomni cupido eſſet; non famem, aut ſitim, neque frigus, neque laſſitudinem opperiri, ſed ea omnia luxu antè capere.* Salluſte fait ailleurs parler Marius ſur ces meſmes principes; que ſi on ſe rit de ſa groſſiereté, il confeſſe qu'il ſçait mieux arranger une armée qu'un feſtin; qu'il n'a jamais crû qu'un cuiſinier luy dût coûter plus cher qu'un fermier; qu'il a appris de ſon pere, & de pluſieurs grands hommes, que les délicateſſes eſtoient le partage des femmes, & les armes celuy des hommes; enfin que la vraye gloire eſtoit, non d'avoir de riches meubles, mais

Bell. Iugurt.

d'aimer les armes & les fatigues. *Sordidum me & incultis moribus aiunt, quia parum ſcitè convivium exorno; neque hiſtrionem ullum, neque pluris pretii coquum,*

quàm villicum habeo. Nam & ex parente meo, & ex aliis sanctis viris ita accepi, munditias mulieribus, viris laborem convenire; omnibusque bonis oportere plus gloriæ, quàm divitiarum esse; arma, non supellectilem decori esse. Enfin Salluste asseure que ceux qui élevent des maisons magnifiques à la ville, ou à la campagne, & les ornent de tapisseries, de statuës, & de toutes les autres raretez possibles, & font que dans leurs maisons il n'y ait rien de moins digne d'estre consideré, qu'eux-mesmes : ne sont pas honorez par l'éclat de leurs richesses, mais ils les deshonorent ; qu'au reste se souler deux fois le jour, & joindre les voluptez de la nuit à celles du jour, c'estoit abrutir & appesantir l'esprit sous le poids du corps ; se rendre incapable de faire jamais rien avec esprit & sagesse, & se précipiter enfin dans de grands malheurs. *Nam domum, aut villam extruere, eamque signis, aulæis, aliisque operibus exornare, & omnia potiùs quàm semet visendum efficere, id est, non divitias decori habere, sed ipsum illis flagitio esse. Porrò ii quibus bis die ventrem onerare, nullam noctem sine scorto quiescere mos est, ubi animum quem dominari oportebat, servitio oppressere, nequaquam eo postea hebeti, atque claudo, pro exercitio uti volunt. Nam imprudentiâ pluraque & se præcipitant.* Orat. 1. De Repub. ord.

CHAPITRE VII.

Suite du mesme sujet ; De la Frugalité, de la Temperance & de la Modestie.

I. Loix & exemples de frugalité dans Trajan, Adrien, Antonin le Philosophe, du nombre de ceux qu'on invitoit à un festin.

II. Commode, Pertinax ; Carrosses artificieux.

III. Foule d'exemples admirables de la temperance, de la

modestie d'Alexandre Severe, & de son éloignement de toute sorte de luxe.

IV. Modestie d'Aurelien. Combien les habits de soye estoient alors rares. Ce Prince voulut défendre toutes les dorures.

V. Opulence & frugalité incroyable de l'Empereur Tacite, l'or, la soye; ses habits, sa table.

VI. De l'usage rare des Medecins, par la diete & à un certain âge.

VII. De l'ancienne coûtume d'aller les pieds nuds.

VIII. En quel sens les Empereurs & les Imperatrices estoient obligez, ou s'engageoient eux-mesmes aux mesmes loix de la modestie & de la temperance avec quelque proportion.

IX. Cette regle de modestie & de sobrieté doit encore se proportionner non seulement à la diversité des personnes, mais aussi à celle des temps & des lieux.

I. PLine loüe Trajan de ce qu'il fit vendre quantité de meubles riches & superflus des Princes précedens; ce qui donnoit sujet de détester l'avarice de celuy d'entre eux, qui avoit tant de choses inutiles, & une passion si démesurée pour en Paneg.c.50. amasser tous les jours de nouvelles. *Circumfertur sub nomine Cæsaris tabula ingens rerum venalium; quo sit detestanda avaritia illius, qui tam multa concupiscebat, cùm haberet inutilia tam multa.* Quant à la table de Trajan, elle n'estoit recommandable que par les discours honnestes qui s'y tenoient, & par les entretiens des sçavans. C. 49. *Non obscœna petulantia mensis Principis oberrat, sed benigna invitatio, & liberales joci, & studiorum honor.* Spartien dit, qu'Adrien ne permit point d'aller à cheval par la ville, & défendit d'ouvrir les bains publics avant deux heures aprés midy; ce qui estoit retarder le juste repas, avant lequel on se baignoit, jusqu'à cette heure là. *Sederi equos in civitatibus non sivit. Ante octavam horam in publico neminem, nisi ægrum lavari passus est.* Cet Empereur se faisoit lire, ou representer pendant qu'il estoit à table, toutes sortes de Poësies, & de pieces de theatre. *In convivio Comœdias, Tra-*

gœdias, Atellanas, Sambucas, lectores, Poëtas pro re semper exhibuit. Antonin le Philosophe fit la mesme défense selon Capitolin, de ne point aller par les villes à cheval ou en carrosse. *Sederi in civitatibus vetuit equis, sive vehiculis.* Quoy que Lampridius n'eut pas exprimé les carrosses dans la défense d'Adrien, il y a neanmoins de l'apparence qu'il falloit les y comprendre à plus forte raison; car les carrosses ne vont pas sans chevaux, & ils embarrassent bien autrement les ruës. Le mesme Capitolin remarque comme une chose extraordinaire le festin de Verus, où il avoit convié douze personnes. C'étoit la premiere fois que cela estoit arrivé, car le proverbe estoit, que le nombre de sept faisoit un festin, mais que celuy de neuf faisoit un tumulte. *Et notissimum quidem fertur tale ejus convivium, in quo primùm duodecim accubuisse dicitur; cùm sit notissimum dictum de numero convivarum, septem convivium, novem verò convitium.*

II. L'Empereur Pertinax imita Trajan, en faisant vendre une multitude incroyable de meubles prétieux qu'avoit amassez l'Empereur Commode, entre autres des carrosses d'un artifice merveilleux; enfermez les unes dans les autres, pour se tourner de tous costez avec les sieges, tantost afin d'éviter le Soleil, & tantost pour prendre le vent frais, enfin pour mesurer le chemin, & montrer les heures: *Nec non vehicula arte fabricæ nova, perplexis diversisque rotarum orbibus & exquisitis sedilibus, nunc ad Solem declinandum, nunc ad spiritus opportunitatem per vertiginem, & alia iter metientia, horasque monstrantia; & cetera vitiis ejus convenientia.* Quand cet Auteur dit, que ces curiositez estoient convenables à la vie dereglée de Commode, ce n'est qu'aprés avoir fait un long dénombrement de divers autres emmeublemens, tres-riches & tres-inutiles. L'inutilité & la

multitude exorbitante pouvoit bien meriter cette censure. Mais cette derniere piece, si elle estoit bien entenduë, eut pû passer pour un chef-d'œuvre de l'art., & eut esté au moins pardonnable à un grand Prince.

III. Lampridius dit, qu'Heliogabale fut le premier qui porta un habit tout de soye ; les habits mélez de soye estant déja en usage. *Primus Romanorum holoserica veste usus fertur, cùm jam subserica in usu essent.* Alexandre Severe osta les perles de ses habits & de ses souliers, quoy qu'Heliogabale les en eut parsemez : *Gemmas de calceamentis & vestibus tulit, quibus usus fuerat Heliogabalus.* Il est bon de ne pas taire ce que dit ce mesme Historien de la bonté du mesme Empereur pour le petit peuple, qui le prioit de moderer le prix des choses. Comme il eut appris qu'on se plaignoit particulierement de la cherté de la chair de bœuf & de porceau, il défendit de tuer les femelles de ces animaux, & leurs petits pendant qu'ils sont encore au lait, & par ce moyen il reduisit ces viandes en un an ou deux, au quart du prix précedent, & encore moins. *Cùm vilitatem populus Romanus ab eo peteret, interrogavit per curionem, quam speciem caram putarent. Illi continuò exclamaverunt, carnem bubulam atque porcinam. Tunc ille non quidem vilitatem proposuit, sed jussit, ne quis suminatam occideret, ne quis lactantem, ne quis vaccam, ne quis damalionem ; tantúmque intra biennium, vel prope annum porcinæ carnis fuit ac bubulæ, ut cùm fuisset octominutalis libra, ad duos unumque utriusque carnis libra redigeretur.* Cet Empereur n'eut jamais de vaisselle d'or à sa table, & en toute sa vaisselle il n'eut jamais plus de deux cens livres d'argent. *In convivio aurum nescüt ; pocula mediocria, sed nitida semper habuit ; ducentarum librarum argenti pondus ministerium ejus numquam transiit.* Il ne souffrit jamais, que ceux de sa maison

portassent de l'or sur leurs habits, mesme dans les ceremonies publiques : *Auratam vestem ministrorum vel in publico convivio nullus habuit.* Ce Prince avoit toûjours à sa table, quand il mangeoit en particulier, des gens sçavans auprés de luy, pour l'entretenir, pour le divertir, & pour donner à son ame une nourriture qui luy estoit plus chere que celle du corps. *Cùm inter suos convivaretur, aut Ulpianum, aut doctos homines adhibebat, ut haberet fabulas litteratas, quibus se recreari dicebat, & pasci.* Enfin quand il mangeoit seul, il avoit un livre, & lisoit en mangeant : *Habebat cùm privatim convivaretur, & librum in mensa, & legebat, sed Græca magis.* Pour les habits, il en avoit peu de soye, il n'en porta jamais qui fut tout de soye, il n'en donna jamais où il y eut beaucoup de soye. *Vestes sericas ipse raras habuit; holosericas numquam induit, subsericam numquam donavit.* Il aima le beau linge, afin qu'on se passast d'autant plus facilement de pourpre; mais il condamna l'usage alors assez ordinaire, d'enrichir le linge avec de l'or. *Boni linteaminis appetitor fuit, & quidem puri, dicens, Si lintei idcirco sunt, ut nihil asperum habeant, quid opus est purpura? In linea autem aurum mitti etiam dementiam judicabat, cùm asperitati adderetur rigor.* Il vendit toutes les perles qui avoient appartenu aux Empereurs, & en envoya le prix au trésor public, disant que les perles ne convenoient nullement aux hommes, & que les Princesses mesmes Imperiales devoient se contenter d'une quantité mediocre de perles, de pierreries & d'or. *Gemmarum, quod fuit, vendidit, & aurum in ærarium contulit, dicens gemmas viris usui non esse; matronas autem regias contentas esse debere uno reticulo &c.* Il consacra aux temples les dons d'un prix extraordinaire; aussi comme on luy eut donné deux perles d'une grandeur & d'un prix extraordinaire, afin qu'il les don-

nât à l'Imperatrice, il commanda qu'on les vendit ; & ne s'estant pas trouvé d'achetteur, il les fit attacher aux oreilles de Venus, ne voulant pas que l'Imperatrice donnât un si mauvais exemple à son siecle, que de porter des perles qu'on croyoit inappretiables. *Dona regia in templis posuit ; gemmas sibi oblatas vendidit, muliebre esse existimans, quæ neque militi dari possint, neque à viro haberi. Cùm quidam legatus uniones duos uxori ejus per ipsum obtulißet magnì ponderis, & inusitatæ mensuræ, vendi eos jussit ; qui cùm pretium non invenissent, ne exemplum malum è regina nasceretur, si eo uteretur, quod emi non posset, in auribus Veneris eos dicavit.* Dans les armées il mangeoit toûjours sous un pavillon, ouvert de tous costez, afin que le soldat vit qu'il se nourrissoit des mesmes viandes que les autres. *In expeditionibus apertis papilionibus prandit atque cœnavit, cùm militarem cibum cunctis videntibus, atque gaudentibus sumeret.*

IV. Vopiscus raconte que l'Empereur Aurelien n'eut jamais d'habit qui fut tout de soye, & n'en donna point aux autres. L'Imperatrice sa femme luy demandant la permission d'avoir un manteau de soye, il luy répondit, qu'il ne souffriroit jamais les habits d'une étofe, dont la livre coûtât une livre d'or. Car jusqu'alors la livre de soye valoit une livre d'or. *Vestem holosericam neque ipse in vestiario suo habuit, neque alteri utendam dedit. Et cùm ab eo uxor sua peteret, ut unico pallio blatteo serico uteretur, ille respondit, Absit, ut auro fila pensentur. Libra enim auri tunc libra serici fuit.* Il eut dessein de défendre qu'on ne mit plus d'or à dorer des chambres, des cuirs, de l'argent, ou à enrichir des habits, disant que la nature produisoit plus d'or que d'argent, mais que l'or se consumoit inutilement en dorures, en lames, en filets d'or. *Habuit in animo, ut aurum neque in cameras, neque in tunicas, neque in pelles, nec in*

argentum mitteretur; dicens plus auri esse in rerum natura, quàm argenti; sed aurum per varios bractearum, filorum, & liquationum usus perire, argentum autem in usu suo manere. Ce Prince n'appelloit jamais de Medecin quand il estoit malade; il se guérissoit luy-mesme par la diete; il voulut que sa femme & ses filles eussent des anneaux pour seeller & enfermer toutes choses, comme des personnes privées. Ses serviteurs userent des mesmes habits qu'auparavant, quand il fut parvenu à l'Empire, il arrivoit rarement qu'il pensast au plaisir. *Medicum ad se cùm ægrotaret, numquam vocavit; sed ipse se inediâ præcipuè curabat. Uxori & filiæ annulum sigillaricium quasi privatus instituit: Servis suis vestes easdem Imperator, quas & privatus dedit &c. Erat quidem rarus in voluptatibus.*

V. Ce mesme Historien asseure, que l'Empereur Tacite donna au public son patrimoine, qui estoit de huit millions d'or de rente; distribua aux soldats tout l'argent qu'il trouva dans sa maison; continua d'user des mesmes vestemens, dont il usoit avant que d'estre fait Empereur. Il défendit les habits de soye pure aux hommes. Il fut tres-sobre, il se passoit ordinairement d'une hemine de vin par jour; on ne mettoit sur sa table qu'un chapon, des œufs & des legumes, sur tout des laituës. Il ne déjeûnoit qu'avec du pain sec; il ne mangea jamais de phaisan qu'au jour de sa naissance, & aux jours de feste; il défendit l'usage des perles à sa femme; il défendit les habits brochez d'or; enfin c'estoit luy qui avoit conseillé à Aurelien, de ne plus permettre qu'on dorât les maisons, ou les cuirs, ou qu'on portast de l'or sur les habits. *Patrimonium suum publicavit, quod habuit in reditibus sextertium bis millies octingenties. Pecuniam quam domi collegerat, in stipendium militum vertit. Togis & tunicis iisdem usus est, quibus*

privatus. Ipse fuit vita parcissima, ita ut sextarium vini tota die numquam potaverit, sæpè intra heminam. Convivium verò unius gallinacei, ita ut sinciput adderet, & ova. Præ omnibus oleribus affatim ministratis, lactucis impatienter indulsit; somnum enim se mercari illa sumptus effusione dicebat. Panem nisi siccum numquam comedit, eumdemque sale atque aliis rebus conditum. Mensam denique suam numquam nisi agrestibus opimavit. Fasianam avem, nisi suo & suorum natali & diebus festissimis non posuit. Uxorem gemmis uti non est passus. Auroclavatis vestibus idem interdixit. Nam & ipse auctor Aureliano fuisse perhibetur, ut aurum à vestibus, & cameris, & pellibus summoveret.

VI. J'ay expliqué du déjeûner ce que cet Auteur dit du pain sec, parce que l'ordinaire des personnes sobres estoit d'en user de la sorte. Témoin Seneque, qui confond le déjeûner avec le dîner, à la mode
Epist. 83. des anciens, & n'y donne que du pain sec. *Non multùm mihi ad balneum superest, panis deinde siccus, & sine mensa prandium, post quod non sunt lavandæ manus.* Cette matiere demande un discours à part. J'ay donné place dans un traité de la Temperance au rare usage des Medecins, parce que c'est un effet de la sobrieté de fortifier la santé, de prévenir les maladies, & de les guérir, & par consequent de rendre les Medecins plus rarement necessaires. Suetone dit que Tibere depuis l'âge de trente ans prit soin luy seul de sa santé, sans prendre avis des Me-
Cap. 68. decins : *Quamquam à trigesimo ætatis anno arbitratu suo eam rexerit, sine adjumento consiliove Medicorum.* Tacite dit que Tibere avant sa mort méprisoit encore l'usage des Medecins, & estimoit qu'aprés trente ans chacun devoit sçavoir ce qui luy estoit utile, ou
Annal. dangereux. *Solitus eludere Medicorum artes, atque eos*
L. 6. c. 46. *qui post tricesimum ætatis annum, ad internoscenda corpori suo utilia, vel noxia, alieni consilii indigerent.*

Cette maxime pouvoit avoir lieu dans le cours ordinaire de la vie, & dans les petites indispositions qui sont frequentes; car dans les grandes maladies, qu'est-ce que l'experience peut avoir enseigné à la plûpart des hommes, qui en sont si rarement attaquez? Aussi Tacite confesse que Tibere prenoit luy-mesme quelquefois conseil d'un habile Medecin: *Erat Medicus arte insignis, nomine Charicles, non quidem regere valetudines Principis solitus, consilii tamen copiam præbere.* Pline confesse qu'au temps de la guerre de Troye la medecine n'estoit encore que pour les blessures, qu'au temps de la guerre du Peloponese Hippocrate en fit un art pour les maladies, *L. 29. c. 1.* ayant profité de la coûtume précedente, de porter dans un temple la description des remedes dont on avoit usé pour en guérir. Caton qui mourut âgé de quatre-vingt-cinq ans, & mourut l'an six cens cinq de la fondation de Rome, défendit à son fils l'usage des Medecins: *Interdixi tibi de Medicis.* Il avoit composé luy-mesme un traité de tous les remedes necessaires pour ceux de sa famille. Les Romains ne voulurent souffrir le temple d'Esculape que hors la ville, & puis dans une isle. Pline dit, que de son temps mesme nul Romain n'exerçoit encore la Medecine, quoy que les profits en fussent grands; ce qui faisoit qu'on ne se fut pas fié à des Romains, mais aux Grecs seuls. *Solam hanc artium Græcarum nondum exercet Romana gravitas, in tanto fructu.* Pline s'emporte ensuite avec un peu d'excés contre les Medecins; mais il revient à la negligence inexcusable de ceux qui ont de l'empressement pour toutes les autres connoissances, & omettent entierement celle qui leur importe autant que leur vie. Pour s'épargner eux-mesmes ils usent des pieds, des mains, de la memoire & de la science des autres; afin de se donner entierement aux délices, qui leur

ſont par conſequent plus cheres que la vie. *Nemini noſtrûm libet ſcire, quid ſaluti ſuæ opus ſit. Alienis pedibus ambulamus, alienis oculis agnoſcimus, alienâ memoriâ ſalutamus, alienâ vivimus operâ. Nihil aliud pro noſtro habemus, quàm delicias.* Cette digreſſion qui regarde les Medecins n'eſt pas tout à fait hors de noſtre ſujet, puis qu'elle nous apprend, que la temperance & la frugalité ſont d'excellens Medecins; & qu'il faut abſolument condamner ceux qui ſont ſi ſçavans dans l'art de vivre delicieuſement, étant d'ailleurs ſi ignorans dans l'art de vivre; comme ſi l'on pouvoit vivre dans les délices ſans vivre. Plutarque donne auſſi les préceptes neceſſaires pour conſerver ſa ſanté ſans recourir ny aux Medecins, ny aux medecines, qui demandent ſouvent d'autres medicamens, pour eſtre rejettées hors du corps, à qui la diete, l'eau, & autres choſes tres-ſimples ſont incomparablement plus ſalutaires.

L. De ſanit tuenda.

VII. Il ne ſera pas inutile de faire encore cette petite digreſſion, qui regarde la coûtume ancienne d'aller les pieds nuds. C'eſtoit ſans doute le premier uſage du genre humain, & les rigides conſervateurs de l'antiquité l'obſerverent long-temps. Phocion qui fut un miracle de vertu & de probité parmy les Grecs, alloit toûjours nuds pieds, meſme à la campagne & à la guerre, ſi ce n'eſt qu'il fit bien froid. Auſſi pour dire qu'il faiſoit fort grand froid, on diſoit que Phocion avoit pris ſes ſouliers. *Nam peregrè quidem atque in bello ſine calceis ſemper nuduſque incedebat, niſi gelu immodicum eſſet, & intolerabile: Ut milites per jocum pro gravis brumæ nota haberent, ubi eſſet veſtibus Phocion coopertus.* C'eſt ce qu'en dit Plutarque dans ſa vie, où il parle un langage qui n'eſt pas inconnu aux Ecritures, qui appellent auſſi quelquefois nuds ceux qui ont quitté l'habit de deſſus, & n'ont gardé que celuy de deſſous, que

nous appellons pour cela Soutane, du Latin ancien *Subtanea.* L'habit de dessus estoit un habit de dignité & de ceremonie, ainsi c'estoit se dépoüiller & se dégrader en quelque maniere que de le quitter. Caton le Jeune alloit plus avant, car il quittoit quelquefois aprés dîner mesme sa tunique, qui est la soutane, & paroissoit ainsi en public. Ce n'estoit pas pour s'acquerir de la gloire par cette nouveauté, si nous en croyons Plutarque dans sa vie; mais pour s'accoûtumer à ne rougir que du crime qui le merite, & mépriser toutes les autres confusions imaginaires. *Crebrò sine calceis & sine tunica procedebat à prandio in publicum; non quod gloriam ex hac novitate aucuparetur, sed quo assuefaceret sese ob solam turpitudinem erubescere, & infamias contemnere reliquas.* Il estoit sans doute bien moins tolerable, que le mesme Caton ayant esté fait Préteur, montât quelquefois sur le tribunal sans souliers & sans tunique, & fit ainsi le procés à des personnes illustres. *Frequenter sine calceis & tunica ad tribunal accedere, & de capite illustrium virorum dispensaret eo habitu judicia.*

VIII. Ces digressions non seulement ne sont pas hors de nostre sujet; mais elles nous donneront occasion d'y ajoûter cette reflexion importante, que les exemples & les regles que nous venons de rapporter, se doivent proportionner aux lieux, aux temps & aux personnes. Car quoy que les Empereurs & les Imperatrices ne creussent pas se pouvoir dispenser des loix de la modestie & de la temperance dans l'usage des voluptez, & de la modestie dans leurs palais, leurs meubles & leurs habits; ils sçavoient pourtant bien que leur condition leur rendoit licites plusieurs choses, qui ne l'estoient pas aux autres. C'est ce sage temperament qui est propre à la sagesse & à la vertu, que les Grands du

monde sçachant que bien qu'ils ne soient pas obligez de se reduire au mesme estat, où sont leurs sujets ; ils s'interdisent neanmoins à eux-mesmes beaucoup de choses, pour ne pas détruire la sainteté de leurs loix par leurs exemples; pour faire voir qu'ils n'ont pas oublié qu'ils sont hommes, enfin pour ne pas autoriser en leurs personnes tous les excés qu'ils condamnent dans celles des autres. C'est comme plusieurs Empereurs en ont usé, & en ont fait user aux Imperatrices, persuadez selon les Historiens que nous avons oüis, qu'il pouvoit y avoir quelque chose de trop & de superflu dans leurs meubles, de trop superbe dans leurs palais, de trop recherché dans leurs habits, enfin de trop grand prix dans leurs pierreries, & dans les perles.

IX. Ce n'est pas seulement aux personnes qu'il faut avoir égard, mais aux lieux & aux temps. Car lorsque la soye se vendoit à Rome au juste poids de l'or, il est indubitable que le prix n'en estoit pas si exorbitant dans la Chine & dans les païs Orientaux ; & que par consequent l'usage y en estoit plus commun Il en est de mesme de l'or, des perles, & des pierreries. Une partie de leur prix vient de leur rareté, & de l'éloignement des lieux, d'où on les apporte. Lors donc que la longueur du temps aura facilité le commerce, & que le commerce aura en quelque façon approché les lieux, & rendu commun à tous les païs, ce que la nature ne fait naistre qu'en une Province; la frugalité & la modestie seront toûjours des vertus autant estimées par tout & en tout temps, mais les pratiques n'en seront pas toûjours & en tous lieux les mesmes. Aussi a-t-on déja pû remarquer, que l'or & la soye n'étoient plus si rares que par le passé, & on le peut encore bien plus clairement justifier par Tite-Live, qui dit que sous le Consulat de Caton l'ancien, on

parla d'abroger une loy qui avoit eſté faite au fort de la guerre Punique, & qui portoit, que les femmes ne pourroient avoir plus d'une demionce d'or dans leur ajuſtemens, point d'habit de diverſes couleurs, point de chariot dans la ville, ou a mille pas prés. Caton étala toute ſon éloquence pour la défenſe de cette loy, contre laquelle toutes les Dames de Rome avoient conjuré, & avoient intereſſé en leur faveur une partie des Magiſtrats; il declara que depuis que les armes Romaines avoient paſſé en Grece & en Aſie, toutes les molleſſes de ces Provinces avoient paſſé à Rome, qui de victorieuſe eſtoit demeurée vaincuë; que les riches ſtatuës & les belles peintures qu'on avoit apportées de Syracuſe, eſtoient comme les étendards qu'on avoit déployez pour faire la guerre aux anciennes vertus Romaines; que toutes les fois qu'il entendoit parler des riches métaux de Corinthe & des chefs-d'œuvres d'Athenes, il penſoit voir briſer les images de terre des anciennes divinitez de Rome, qui avoit pourtant receu d'elles l'empire du monde. *Jam in Graciam Aſiamque tranſcendimus, omnibus libidinum illecebris repletas, & regias etiam attrectamus gazas. Eò plus horreo, ne illæ magis res nos ceperint, quàm nos illas. Infeſta mihi credite ſigna Syracuſis huic illata ſunt urbi. Jam nimis multos audio Corinthi & Athenarum ornamenta laudantes, mirantesque, & ante fixa Deorum Romanorum fictilia ridentes. Ego hos malo propitios Deos, & ita ſpero futuros, ſi in ſuis manere ſedibus patiemur.* Mais on repreſenta au contraire, que la loy dont il eſtoit queſtion, n'eſtoit pas de celles qui avoient eſté concertées pour demeurer ſtables & éternelles pour la conſervation de l'Etat; mais de celles qu'une rencontre & une neceſſité extraordinaire arrache des Magiſtrats, & qu'on doit par conſequent revoquer auſſi-toſt que la neceſſité eſt paſſée. Ce qui paſſoit

L. 34. c. 1.

alors pour une eſpece de luxe, ne l'eſtoit pas dans le ſiecle ſuivant, ny dans les autres dont nous avons parlé. Mais il y a eu dans tous les ſiecles un luxe qu'on a condamné, parce qu'on alloit au delà des bornes, que les perſonnes modeſtes du ſiecle s'étoient preſcrites. C'eſtoit ainſi que Dio-Caſſius dit que Tibere défendit les habits de ſoye, & les vaſes d'or, ſi ce n'eſtoit pour les temples, il défendit même ceux d'argent, qui eſtoient relevez de divers ouvrages d'or.

L. 57.

CHAPITRE VIII.

De l'Amour de la Pauvreté.

I. Rome triompha de la Grece & de l'Aſie, mais les richeſſes qu'elle en emporta triompherent d'elle & la perdirent. Caton.

II. Les cauſes, ou les pretextes de la conjuration de Catilina ſelon Sallufte; quelles avoient eſté les mœurs & les victoires des Romains, quelle fut leur décadence.

III. L'amour de la pauvreté a élevé les grands hommes & les grands Etats ſelon le meſme Sallufte; l'abondance des richeſſes les a renverſez.

IV. D'où viennent ces maximes, & ces vertus ſi approchantes des chreſtiennes.

V. Exemples & ſentimens pareils tirez de Florus.

VI. Autres exemples, ou préceptes tirez de Valere Maxime.

VII. Tout cela confirmé par Vellejus & par Tacite.

VIII. Autres exemples admirables tirez de Tite-Live.

IX. Autres exemples tirez de Denys d'Halicarnaſſe.

X. Comment l'Empire Romain ſubſiſta & fleurit encore pendant quelques ſiecles, aprés la décadence de l'ancienne probité.

XI. Exemples tirez de Plutarque.

XII. On paſſe des Romains aux Grecs; Loix admirables de Lycurgue; Lacedemone toûjours floriſſante, pendant qu'elle fut pauvre.

XIII. Seneque, Columella, beaux endroits de ces Auteurs, principalement contre ceux qui veulent avoir plus de terres qu'ils n'en ont beſoin, & qu'ils n'en peuvent cultiver; moins pour les poſſeder, que pour en priver les autres.

I. Il

I. IL y a tant de connexion entre la temperance & l'amour de la pauvreté, que nous n'avons pû parler de celle-là, ſans nous trouver ſouvent engagez à faire l'éloge de celle-cy. En effet, les grandes richeſſes donnent naiſſance à l'intemperance, & fourniſſent toûjours de quoy l'entretenir, & la porter plus loin. Au contraire la pauvreté eſt la mere de la frugalité & de l'abſtinence. Caton vient de nous dire que depuis que Rome eut triomphé de la Sicile, de la Grece & de l'Aſie, les richeſſes & les vices de ces belles Provinces avoient triomphé de Rome, & de toutes ces grandes vertus qui avoient ſubjugué l'univers. Les Romains demeurerent toûjours victorieux & firent tous les jours de nouvelles conqueſtes, ſur les Royaumes les plus riches & les plus floriſſans, pendant que la pauvreté, la temperance, & la modeſtie Romaine ſubſiſterent. Mais depuis que leurs victoires paſſerent les mers, & les rendirent maiſtres des grandes richeſſes de la Grece & de l'Aſie, non ſeulement ils ne firent plus de progrés par les armes, mais ils tournerent les armes contre eux-meſmes, & déchirerent l'Empire par des factions & des guerres civiles. Les grandes richeſſes des uns irriterent & armerent la convoitiſe des autres, & les vices ſe porterent aux dernieres extrémitez, quand les recompenſes en furent ſi grandes.

II. C'eſt ce que Sallúſte dit, quand il expoſe les cauſes & les commencemens de la conjuration de Catilina, qui diſoit à ſes complices, qu'il ne falloit plus ſouffrir que les uns joüiſſent & abuſaſſent d'une ſi grande quantité de richeſſes, qui leur ſervoient à faire de grands édifices dans la mer, & à applanir les montagnes, pendant que les autres manquoient des choſes neceſſaires : que les uns

joigniſſent pluſieurs grandes maiſons les unes aux autres, & que les autres n'euſſent pas où ſe mettre à couvert ; enfin que les uns ne fiſſent que vendre & achetter, bâtir & détruire, entaſſer une infinité d'ornemens ſuperflus, & en épuiſer le monde, ſans pouvoir épuiſer leurs richeſſes, pendant que les autres eſtoient preſſez de l'indigence, & perſecutez par leurs creanciers. *Etenim quis mortalium cui virile ingenium eſt, tolerare poteſt, illis divitias ſuperare, quas profundant in extruendo mari & montibus coæquandis, nobis rem familiarem etiam ad neceſſaria deeſſe? illos binas, aut ampliùs domos continuare, nobis larem familiarem nuſquam ullum eſſe? Cùm tabulas, ſigna, toreumata emunt, nova diruunt, alia ædificant, poſtremò omnibus modis pecuniam trahunt, vexant, tamen ſumma libidine divitias ſuas vincere nequeunt; at nobis eſt domi inopia, foris æs alienum; mala res, ſpes multò aſperior.* Remontant plus haut, Sallufte aſſeure que Sylla avoit comme frayé le premier ce chemin, par la liberté qu'il avoit donnée à ſon armée victorieuſe de l'Aſie, de ſe plonger dans les délices, de piller tout juſqu'aux temples, de s'enrichir, de ſe connoître en peintures, en ſtatuës, de ne rien laiſſer aux vaincus, que ce qu'elle ne pouvoit emporter. Ces grandes richeſſes ayant ouvert le chemin aux dignitez, aux délices, aux profuſions, la pauvreté, la modeſtie, la frugalité & l'innocence, ne furent plus que l'objet de la riſée & du mépris ; le luxe, l'avarice & l'orgueil monterent ſur le trône ; on commença à ne plus avoir d'horreur des rapines, de la diſſipation, de l'excés, de l'impudence, & de la profanation de tout ce qu'il y a de plus ſaint. *Lucius Sulla exercitum, quem in Aſia ductaverat, quo ſibi fidum faceret, contra morem majorum, luxurioſè nimiſque liberaliter habuerat. Loca amœna, voluptaria facilè in otio feroces animos militum molliverant. Ubi primùm*

insuevit Romanus exercitus amare, potare, signa, tabulas pictas, vasa cælata mirari, ea privatim & publicè rapere, delubra spoliare, sacra, profanaque omnia polluere. Igitur hi milites postquam victoriam adepti sunt, nihil reliqui victis fecere. Quippe secundæ res sapientium animos fatigant; nedum illi corruptis moribus, victoriæ temperarent. Postquam divitiæ honori esse cœperunt, & eas gloria, imperium, potentia sequebatur, hebescere virtus, paupertas probro haberi, innocentia pro malivolentia duci cœpit. Igitur ex divitiis juventutem luxuria, atque avaritia, cùm superbia invasere; rapere, consumere, sua parvi pendere, aliena cupere; pudorem, pudicitiam, divina atque humana promiscua, nihil pensi, neque moderati habere. Les maisons de ces hommes riches, soit à la ville, ou à la campagne, estoient aussi étenduës que des villes entieres; leur magnificence surpassoit celle des temples, que les anciens Romains ne tâchoient de rendre venerables que par la pieté & la religion; comme ils ne rendoient leurs maisons illustres & magnifiques que par la gloire, de n'avoir ravi aux ennemis vaincus que le pouvoir de mal-faire. *Operæ pretium est cùm domos atque villas cognoveris in urbium modum exædificatas, visere templa Deorum, quæ nostri majores, religiosissimi mortales fecere. Verùm illi delubra Deorum pietate, domos suas gloriâ decorabant, neque victis quidquam præter injuriæ licentiam eripiebant.*

III. Salluste dit ailleurs, qu'aprés avoir bien examiné ce qui avoit élevé, ou ruiné les grands hommes, & les grands Etats, il avoit trouvé que le mépris des richesses avoit toûjours éclaté dans les victorieux, & que les vaincus au contraire en avoient toûjours esté passionnez; & qu'un homme mortel ne pouvoit jamais parvenir à quelque degré de la vraye gloire, & à quelque participation de la Divinité, qu'en méprisant les biens & les volup- *Orat. 1. De Repub. ord.*

tez du corps, & s'occupant des exercices de l'esprit, loin de la flaterie & des fausses amitiez, mais par le travail, par la patience, & par une longue suite d'actions vertueuses. *Nam sæpe ego cum animo meo reputans, quibus quisque rebus clarissimi viri magnitudinem invenissent; quæ res magnos populos nationesque magnis auctoribus auxissent, ac deinde quibus causis amplissima regna & imperia corruissent: eadem semper bona atque mala reperiebam; omnesque victores divitias contempsisse, & victos cupivisse. Neque aliter quisquam extollere sese, & divina mortalis attingere potest, nisi omissis pecuniæ & corporis gaudiis, animo indulgens, non assentando, neque concupita præbendo, perversam gratiam gratificans, sed in labore, patientia, bonisque*
Orat. 2. *præceptis & factis fortibus exercitando.* Autant que les richesses sont estimées, autant méprise t-on la fidelité, la probité, & la continence; on ne va à la vertu que par un chemin, il y a mille détours qui conduisent aux richesses; ainsi la regle la plus importante d'une sage politiqne doit estre de décrediter entierement les richesses, & de ne commettre pas les Magistratures à ceux qui ont de plus grands biens, s'ils n'ont en mesme temps de plus grandes vertus. *Postremò ubi divitiæ claræ habentur, ibi omnia bona vilia sunt, fides, probitas, pudor, pudicitia. Nam ad virtutem una & ardua via est; ad pecuniam qua cuique lubet nititur, & malis & bonis rebus ea creatur. Ergo in primis authoritatem pecuniæ demito; neque de capite, neque de honore ex copiis quisquam magis aut minus judicaverit, si neque Prætor, neque Consul ex opulentia, verùm ex dignitate creetur.*

IV. Ces maximes sont admirables, & quoy que ce ne soient que des vertus civiles & politiques, dont Salluste fait une si belle peinture, il faut avoüer qu'elles ont une grande convenance avec les maximes & les vertus Chrestiennes; & qu'il n'y a qu'à

les referer à une gloire celeste, à un empire éternel de justice, au culte d'une supréme Divinité, pour les rendre entierement Chrêtiennes. La raison de cette convenance est la ressemblance & l'image divine, dont Dieu a voulu honorer nostre nature. Car n'estant nous-mesmes que les images de Dieu, nos vertus domestiques & civiles seront aussi des images des vertus divines; l'empire que nous formons sur la terre sera une imitation de celuy du Ciel; les grandes actions propres à soûtenir l'empire terrestre, auront un grand rapport avec celles qui servent à établir parmy nous le Royaume du Ciel. Tout ce que l'homme fait tient de sa nature, & tenant d'une nature qui est l'image divine, il tient necessairement quelque chose de la ressemblance divine.

C'est ce qu'il faut toûjours avoir devant les yeux, quand on lit les exemples merveilleux des vertus Romaines, dans lesquelles on découvre sans doute des taches, mais ce n'est que parce que l'image divine a esté défigurée par le peché; on y découvre de l'orgueil, mais cet orgueil mesme n'est qu'un détour que le peché a donné à la noble inclination, que la nature nous donne, de nous élever toûjours de plus en plus à la veritable grandeur, qui n'est autre que Dieu mesme. La pauvreté a fondé l'Eglise, & la fait respecter par tout le monde; les richesses ont beaucoup terny de son lustre dans les siecles suivans. La pauvreté avoit aussi jetté les fondemens, & fait les progrés prodigieux de l'Empire Romain pendant les six premiers siecles; l'abondance des richesses que la fin du sixiéme siecle fit venir à Rome de la Grece & de l'Asie arresta ces progrés, arma les Romains les uns contre les autres, causa les guerres civiles, & renversa la Republique.

V. Florus nous a déja dit que Quintius Cincin-

natus fut appellé de la charruë à la Dictature : *Ille Dictator ab Aratro* ; défit les ennemis, & les fit passer sous le joug pour retenir toûjours quelque chose du labourage : *Ne quid à rustici operis imitatione ceßaret, victos more pecudum sub jugum misit* : En quinze jours la guerre fut finie, comme s'il se fut
L. 1. c. 11. pressé de retourner à sa charruë : *Prorsus ut festinasse Dictator ad relictum opus videretur.* Ainsi le labour de la terre estoit comme un apprentissage pour la guerre, pour les victoires, & pour le triomphe,
L. 1. c. 18. *Triumphalis agricola.* Pyrrhus trouva les Romains inaccessibles à ses presens. Son Ambassadeur revenu de Rome luy dit, que la ville luy avoit paru ressembler à un temple, & le Senat à une compagnie de Rois. *Urbem templum sibi visum, Senatum Regum eße.* Ce n'estoit rien moins que l'opulence qui donnoit ces idées si avantageuses de la ville & du Senat de Rome ; c'estoit la bonne foy, l'équité, la pauvreté, le mépris des richesses, & des élevations injustes. Le Medecin de Pyrrhus s'offrit aux Romains pour l'empoisonner ; on le renvoya au Roy ; Fabricius rejetta l'offre qu'il luy faisoit d'une partie de ses Etats ; ce mesme Fabricius estant Censeur flestrit d'une note d'infamie un homme Consulaire, parce qu'il avoit dans sa maison le poids de dix livres d'argent ; d'où cet Historien conclud excellemment, qu'il ne faut donc pas s'étonner si ces mœurs du peuple Romain le rendirent invincible & victorieux de tous ses ennemis. *Quis ergo miretur his moribus virtute militari victorem populum Romanum fuiße?*

VI. Valere Maxime a recueilly tous ces exemples de l'amour & de l'estime, que les anciens Romains avoient de la pauvreté. Il y ajoûte celuy de Paul Emyle, qui emporta les trésors de la Macedoine à Rome, & ne se reserva que la gloire de les

avoir méprisez. *Praclarè secum actum existimans, quod ex illa victoria, alii pecuniam, ipse gloriam occupasset.* Scipion Emylien qui avoit détruit les villes de Carthage & de Numance, exerça une importante Legation, n'estant suivy que de sept serviteurs. Il aimoit mieux avoir enrichi sa patrie que sa maison; la gloire luy tenoit lieu de richesses; les Provinces par où il passoit, comptoient plus volontiers ses victoires que ses valets; & l'estimoient beaucoup plus d'estre couvert de gloire, que s'il eut esté chargé d'or & d'argent. *Septem servis sequentibus officio Legationis functus est. Et puto Carthaginis, ac Numantiæ spoliis comparare plures potuerat, nisi operum suorum ad se laudem, manubias ad patriam redundare maluisset. Itaque cùm per socios atque gentes exteras iter faceret, non mancipia ejus, sed victoriæ numerabantur; nec quantum auri & argenti, sed quantum amplitudinis pondus secum ferret, æstimabatur.* J'omets un grand nombre d'autres exemples, où cet Historien fait voir, que c'est posseder tout, que de ne desirer rien; & c'est posseder tout, sans apprehender que la mauvaise fortune ravisse jamais ces biens de l'ame, cette paix, cette joye, ce desinteressement. Il n'est donc pas vray que les riches soient heureux, puisque sous une apparence trompeuse ils cachent tant de chagrins & d'inquietudes; ny que les pauvres soient miserables, puis qu'ils peuvent au dedans d'eux-mesmes joüir de plusieurs grands biens. La verité solide de ces maximes se fait encore plus admirer dans les exemples que dans les discours. *Omnia nimirum habet, qui nihil concupiscit; & eò quidem certius, quàm qui cuncta possidet. Quia dominium rerum collabi solet, bonæ mentis usurpatio nullum tristioris fortunæ recipit incursum. Itaque quorsum attinet, aut divitias in prima felicitatis parte, aut paupertatem in ultimo miseriarum statu ponere? Cùm & illarum frons hi-*

L. 4. c. 3.

L. 4. c. 4.

laris multis intus amaritudinibus sit referta; & hujus horridos aspectus solidis & certis bonis abundet, Quod melius personis, quàm rebus repræsentabitur. Enfin ce fut par la pauvreté consacrée dans les temples & dans les maisons des Grands, que les Romains firent reconnoistre & admirer leur puissance. *Namque per Romuli causam, perque veteris Capitolii humilia tecta, & perennes Vestæ focos, fictilibus etiamnum vasis contentos, juro, nullas divitias talium virorum paupertati posse præferri.*

VII. Vellejus exprime en trois mots ce qui arresta premierement le cours des victoires des Romains, ce qui les arma les uns contre les autres, & ce qui ruina enfin la liberté publique : ce furent les richesses qui exciterent l'avarice, & par consequent la cruauté à laquelle c'estoit assez d'estre riche pour estre coupable, & d'autant plus coupable qu'on estoit plus riche; enfin à laquelle ce qui estoit pro-
L. 2. fitable, ne pouvoit sembler injuste. *Postea id quoque accessit, ut sævitiæ causam avaritia præberet; & modus culpæ ex pecuniæ modo constitueretur; & qui fuisset locuples fieret nocens, sui quisque periculi merces foret; nec quidquam videretur turpe, quod esset quæstuosum.* Les proscrits ne l'eussent jamais esté s'ils n'eussent pas esté si riches; leurs biens furent le prix de leur mort; on trouvoit plus davantage à la mort des citoyens riches, qu'à celle des ennemis qu'on avoit appauvris; ainsi Rome vengeoit elle-mesme par sa cruauté les injustices, que son avarice avoit faites à ses ennemis. *Neque occisi hostis, quàm civis uberius foret præmium; fieretque quisque merces mortis suæ.*

Tacite nous donne des preuves, que cet ancien mépris des richesses à Rome venoit du fond de la nature, & de la premiere origine de l'ame, à qui l'or & l'argent doit paroistre quelque chose de fort inutile, puis qu'il ne produit rien, & qu'il ne peut

avoir que le prix que la vaine opinion, ou la convoitise des hommes peut luy donner. Aussi les habitans de la Germanie ne s'en soucioient nullement, regardoient les vases d'argent qu'on leur avoit donnez, avec la mesme indifference, que s'ils avoient esté de terre, faisant tout leur trafic par des échanges, excepté ceux qui estoient les plus proches de l'Empire Romain. Le refus que la nature sembloit leur avoir fait de ces riches métaux, pouvoit peut-estre passer plûtost pour une faveur du Ciel, que pour une disgrace. *Argentum & aurum propitii, an irati Dii negaverint, dubito. Possessione & usu haud perinde afficiuntur. Est videre apud illos argentea vasa Legatis & Principibus eorum data, non in alia vilitate, quam quæ humo finguntur; quamquam proximi ob usum commerciorum aurum & argentum in pretio habent, formasque quasdam nostræ pecuniæ agnoscunt, atque eligunt; interiores simpliciùs & antiquiùs permutatione mercium utuntur.* Cette ancienne maniere de trafiquer par échanges, estoit bien plus opposée à l'avarice, & comme incompatible avec cet amas incroyable de richesses, qui est la peste des bonnes mœurs. *De moribus German. c. 5.*

VIII. Tite-Live raconte, que les deux freres Scipions, l'Africain & l'Asiatique, furent accusez de Peculat à Rome. L'Africain sortit de Rome & alla passer le reste de ses jours dans une retraite, peu satisfait du traitement de son ingrate patrie. L'Asiatique fut à peine retiré d'entre les mains des Juges par la generosité de Gracchus; on ne laissa pas de le mettre à l'amende, & tous ses biens ayant esté vendus pour y satisfaire, le prix qu'on en tira ne pût faire la somme qu'il falloit. L'innocence de l'Asiatique donne fondement de croire, que l'Africain n'estoit pas moins exempt du crime qu'on luy imposoit, & que ces deux freres n'avoient pas moins aimé la pauvreté & le desinteressement que la gloire. *L. 38.*

L. 46. 48. Paul Emyle qui avoit fait porter à Rome les richesses de l'Espagne & de la Macedoine, ne laissa pas assez de bien pour payer aprés sa mort la dot de sa femme. Emylius Lepidus qui avoit esté declaré six fois Prince du Senat par les Censeurs, commanda à ses enfans avant sa mort qu'on l'enterrast, sans pourpre, sans parures, sans ornemens & sans dé-
L. 52. penses. L. Mummius qui avoit enlevé de Corinthe des richesses immenses & une infinité de beaux & riches ouvrages de l'art, n'en fit rien entrer du tout
L. 57. dans sa maison. Scipion ne voulut recevoir les presens du Roy Antiochus qu'en public & dans son tribunal, les fit aussi-tost enregistrer pour les besoins publics, & promit d'en faire des largesses aux plus vaillans.

L. 5. pag. 315. IX. Denys d'Halicarnasse rapporte que Valerius Publicola, à qui Rome devoit sa liberté, mourut si pauvre, que ses proches ne trouverent pas dequoy luy faire des funerailles autres que celles du vulgaire. Le Senat en fut averti, & luy en fit faire de tres-honorables, aux dépens du public. Cet Historien parlant de Cincinnatus, de qui nous avons déja admiré la pauvreté, dit qu'il a esté bien aise de faire voir par cet exemple quels estoient les an-
L. 10 pag. 644. ciens Romains, vivans du travail de leurs mains, sobres, amoureux d'une pauvreté innocente, fort éloignez de l'ambition, plus disposez à rejetter qu'à desirer la souveraine puissance; fort dissemblables des Romains du dernier temps, entre lesquels il y en avoit neanmoins encore quelques-uns qui marchoient sur les mesmes traces de gloire, & soûtenoient par leur vertu la dignité de l'Empire, parce qu'ils imitoient ceux qui l'avoient étably. *Quod ideo mihi dictum est, ut omnes videant, quales tum populus Romanus præsides habuerit, manibus suis victum quærentes, temperatos, nec gravatim innocentem pauperta-*

tem ferentes ; adeo non affectantes Regiam potestatem, ut eam ultro oblatam renuerent. Sic enim apparebit, quàm dissimiles illorum sint nostri seculi homines, longè diversa sequentes studia præter admodum paucos ; qui adhuc imperii dignitatem sustinent, & priscorum exempla conservant.

X. Les dernieres paroles de cet Auteur levent une difficulté, qu'on pouvoit former contre ce qui a esté dit, que la temperance, la sobrieté, & la pauvreté ont fondé l'Empire Romain, l'ont augmenté, & l'ont porté au plus haut point de grandeur & de gloire. Car cet Empire n'a pas laissé de fleurir plusieurs siecles aprés l'inondation qui s'y estoit faite des richesses & des délices, & par consequent de toutes sortes de vices & de débauches. On peut répondre, que comme ces vertus ne purent élever l'Empire à son comble qu'en six cens ans & plus, aussi les vices contraires ne purent l'ébranler & l'abbattre qu'en un semblable espace de temps. Il subsista parmy les vices, par la vigueur & la force que ces vertus luy avoient données, dont la renommée & la veneration ne put s'éteindre avec la vie de ceux qui les avoient possedées. Mais Denys d'Halicarnasse donne encore une autre réponse. Sçavoir qu'il y eut toûjours mesme dans les derniers siecles de grands hommes dans l'Empire Romain ; vivans dans les derniers temps, mais dignes des premiers ; incorruptibles au milieu de la corruption & des délices ; pauvres, au moins amateurs de la pauvreté, au milieu des richesses ; retenus & temperans dans des siecles de dissolution. Or c'estoit sur la vertu, & la reputation de ces reste de l'ancienne integrité Romaine que l'Empire estoit appuié. La Providence qui vouloit faire subsister l'Empire Romain pour la gloire & le soûtien de son Eglise, prit soin de luy donner de temps en temps des

Empereurs & des Capitaines, des Magiſtrats & des Senateurs, qui ne cedoient en rien aux fondateurs de l'Empire, qu'en antiquité & en nombre. Il a paru dans quelques Empereurs, dont il a eſté parlé dans le chapitre précedent, autant de probité, de frugalité & de modeſtie, autant de mépris des richeſſes, du faſte & des ſomptuoſitez, que dans les plus auſteres des premiers ſiecles de Rome. Herodien rend le meſme témoignage à Pertinax, que l'Empire luy fut déferé à cauſe de la temperance & de la modeſtie, qui avoit paru dans toute ſa vie, & qui l'avoit meſme mis à couvert de la cruauté de Commode, qui l'épargna, parce qu'il ne crût pas devoir rien apprehender d'un homme ſi vertueux, & tout enſemble ſi pauvre. *Tutus hactenus, vel gravitatem ipſam verito, vel ob paupertatem hominis diſſimulante Commodo.* Car il eſtoit demeuré tres-pauvre, aprés avoir eu en main de tres-riches gouvernemens. *Siquidem id quoque illius laudibus accedebat, quod cùm plurima omnium adminiſtraſſet, tamen erat omnium pauperrimus.*

XI. Plutarque ſeul pourroit fournir encore une grande quantité d'exemples fort memorables. J'en toucheray tres-peu. Caton l'ancien n'avoit qu'un ſerviteur à la guerre, à qui il rendoit preſque autant de ſervice qu'il en recevoit; il n'y beuvoit que de l'eau, à laquelle il méloit dans une extréme ſoif un peu de vinaigre; il n'uſoit de vin que pour éviter la défaillance; ſa maiſon de campagne eſtoit prés de celle de Curius, qu'il viſitoit ſouvent, pour admirer cet homme, qui aprés trois triomphes, aprés avoir chaſſé Pyrrhus de l'Italie, & dompté pluſieurs nations belliqueuſes, n'avoit qu'une petite maiſon aux champs, avec fort peu de terres, qu'il cultivoit de ſes propres mains, & aimant mieux commander à ceux qui poſſedoient de l'or, que d'en

posseder luy-mesme, comme il le declara aux Ambassadeurs des Samnites, qui venant luy en offrir le trouverent qu'il faisoit luy-mesme cuire ses raves; aussi refusa-t-il cet or, comme fort inutile à un homme qui se contentoit d'un tel souper. Cet exemple excitoit Caton à se retrancher encore davantage, & se reduire plus à l'étroit; tous les matins il venoit à la place publique de la ville, pour assister ceux qui avoient besoin de son secours; puis retournoit à ses terres, où il travailloit avec ses serviteurs, sans habit, & n'ayant que la mesme table, le mesme pain, & le mesme vin qu'eux.

XII. Les anciens fondateurs de l'Empire Grec n'avoient pas esté moins persuadez, que le fondement le plus solide des grands Etats estoit la pauvreté. Lycurgue disoit, que pour ne rien apprehender des ennemis, les Spartains devoient toûjours demeurer pauvres, & ne point vouloir posseder plus les uns que les autres. Aussi fit-il un nouveau partage de terres, en donnant à tous une égale portion, afin qu'il n'y eut plus ny de riches, ny de pauvres, & que la vertu & le vice fissent toute la difference qui pourroit se remarquer entre les citoyens. Il osta l'usage de la monnoye d'or & d'argent, ne laissa que celle de fer, & voulut que pour un fort petit prix il en fallut une grande quantité, pour empescher qu'on ne pût amasser de grandes richesses. Ainsi la politique des Lacedemoniens fut de se donner la paix au dedans, & de se rendre invincibles au dehors par la pauvreté; en quoy ils réüssirent admirablement. Car on ne peut douter que pendant plusieurs siecles ils n'ayent eu l'empire pour ainsi dire de la gloire, ce qui estoit plûtost un empire de vertu & d'autorité sur les peuples libres que de domination. Aussi n'en vouloient-ils point d'autre.

Plut. in Lycurg.

Les autres villes se ressentirent quelquefois des mouvemens, que causent dans les esprits ces grands exemples de vertu. Dans Thebes Pelopidas estoit né tres-riche, & il consuma ses grands biens au service de la Republique. Epaminondas son bon ami, estoit pauvre de naissance, & par son amour extréme pour la Philosophie, qui ne l'empescha pas d'estre un grand homme de guerre. Il mourut si pauvre que ses citoyens l'enterrerent aux frais du public. Ce furent ces deux grands Capitaines, qui donnerent pour un temps à leur patrie la Principauté de la Grece. Aristides contribua plus qu'aucun à augmenter la puissance, les richesses & les forces d'Athenes; il y vécut neanmoins & y mourut pauvre, croyant que la pauvreté ne luy estoit pas moins glorieuse que la plus grande de ses victoires: Callias homme tres-riche l'attaqua, & l'évenement en fut tel, que tous les Atheniens declarerent qu'ils eussent mieux aimé la pauvreté d'Aristides, que l'opulence de Callias. Il laissa un fils & deux filles, à qui il ne laissa rien; il fallut que le peuple les pourvût de terres & de dot, aprés avoir fait faire ses funerailles aux dépens du public. Philopœmen fut la gloire de Megalopolis, & il se signala aussi par le mépris des richesses; mais on ne pût excuser la haine maligne qu'il conceut contre les Lacedemoniens, dont il voulut entierement détruire l'Etat, en ruinant leur politique, & les forçant de quitter les loix de Lycurque, pour prendre celles qui estoient communes dans l'Achaïe. Peu aprés les Romains subjuguerent la Grece, rendirent à toutes les villes leur ancienne liberté, & permirent à ceux de Sparte de reprendre les loix de Lycurgue, avec leur premiere pauvreté: Lysander quoy qu'il fut toûjours affectionné à la pauvreté, fit neanmoins tous ses efforts pour introduire l'opulence dans Sparte, & il ne le put, tant les Lacede-

Plut. in Pelopida.

Plut. in Aristide.

In Philopœm.

In Lysand.

moniens eſtoient préoccupez de cette maxime, que la mediocrité & l'égalité des biens eſtoit le ſoûtien de leur Republique. Phocion exerça vingt fois la ſouveraine Magiſtrature d'Athenes, toûjours pauvre. Alexandre qui ſe faiſoit un point d'honneur d'honorer ſa vertu, luy envoya d'Aſie cent talens. Il les refuſa conſtamment, & fit voir à ſes Envoyez qu'il eſtoit plus riche qu'Alexandre, puis qu'il mépriſoit ce qu'Alexandre eſtimoit. Les Envoyez ne purent en diſconvenir, quand ils virent Phocion dans ſa maiſon tirer luy-meſme l'eau du puits pour leur laver les pieds, & faire tout ſon ménage avec ſa femme, qui paitriſſoit le pain. Il eſt donc certain que les autres grandes villes de la Grece, qui diſputerent de l'Empire avec Lacedemone, les unes aprés les autres, prirent auſſi quelque part à la gloire de la pauvreté; non en corps & en commun comme à Lacedemone, mais dans la perſonne de leurs plus grands hommes. Plutarque raconte dans la vie d'Agis & de Cleomenes, comme les Lacedemoniens commencerent eux-meſmes à dégenerer & à ſe ramollir un peu, dés qu'ils eurent ſoûmis à leur puiſſance la ville d'Athenes. Agis voulut rétablir l'ancienne police de Lycurgue, mais il y trouva de terribles difficultez. Ce diſcours me meneroit trop loin; il ſuffit de dire que Lacedemone ne fut floriſſante que pendant qu'elle fut pauvre.

In Phocione.

Nous aurions pû ajoûter l'autorité & les paroles de Juſtin ſur quelques endroits de ce que Plutarque vient de nous dire. Il vaut mieux ajoûter ce que Cornelius Nepos dit du Roy de Sparte Ageſilaus, celuy de tous les Grecs qui a le plus approché de la gloire & des conqueſtes d'Alexandre. Il ne fit jamais rien entrer dans ſa maiſon des grands dons que luy firent les Rois, les villes & les Princes; il garda toûjours la ſimplicité des loix de Lacedemone dans

L. 3. c. 2. 3. L. 6. c. 8.

ses habits & dans sa nourriture, sans y rien changer; il se contenta de la mesme maison qu'avoit habité un de ses ancestres, où il ne paroissoit nul vestige de luxe, ou de somptuosité, mais au contraire l'abstinence & la modestie y éclatoit de tous costez. Enfin la maison de ce Roy ne differoit en rien de celle d'un homme du vulgaire, & peu accommodé. *Sic enim erat instructa, ut nulla in re differret à cujusvis inopis, atque privati.* Voila quels estoient les conquerans de la nation Greque, entierement semblables aux Romains. Alexandre donna tout ce qu'il avoit de biens & de terres, avant que d'entreprendre la guerre d'Asie, & ne se reserva que ses esperances. Il est vray qu'il se mit en possession de tous les trésors des Rois de Perse, mais en mesme temps il devint luy-mesme l'esclave d'une partie des mesmes vices des Perses qu'il avoit vaincus, & le reste de sa vie ne servit plus qu'à obscurcir la gloire de ses grandes actions précedentes.

XIII. Seneque le Philosophe a joint les Grecs aux Romains, quand il a dit qu'Homere n'eut qu'un serviteur, Platon n'en eut que trois, Zenon n'en eut aucun. Que Menenius Agrippa, qui avoit si heureusement renoüé la concorde du Senat & du peuple, avoit esté si pauvre, qu'il fallut que le peuple fit les frais de sa sepulture; qu'Attilius Regulus faisant la guerre en Afrique, écrivit au Senat, que son laboureur avoit abandonné son champ pendant son absence, ce qui obligea le Senat d'en prendre le soin, & d'estre luy-mesme le fermier de Regulus; Scipion n'eut pas dequoy marier ses filles, le peuple Romain les maria aprés sa mort, & devint en quelque façon le beaupere des gendres de Scipion. *O felices viros puellarum, quibus populus Romanus loco soceri fuit.*

De Consolat. ad Helvid. c. 12.

Il faut finir par un endroit de Columelle, qui dit qu'aprés

qu'aprés que les Consuls eurent succedé aux Rois de Rome, le Tribun du peuple Licinius publia une loy qui ne permettoit pas de posseder plus de sept arpens de terre ; que Curius Dentatus merita par les grandes victoires qu'il avoit remportées sur les ennemis, que le peuple Romain donnast à un merite si distingué cinquante arpens de terre ; que Curius refusa cette liberalité, & se contenta de la mesure reglée de sept arpens ; que dans la suite du temps on en posseda beaucoup davantage par l'indulgence des loix, mais ce ne fut que parce que la victoire avoit desolé de fort grands païs & les avoit laissez sans habitans ; qu'il fut neanmoins défendu en ce temps là mesme aux Senateurs d'acquerir plus de cinquante arpens de terre ; Licinius mesme fut condamné pour avoir possedé plus de terres qu'il n'avoit permis par ses propres loix. Au reste ces loix de moderation ne condamnoient seulement pas l'arrogance de ceux qui vouloient dominer sur une si grande étenduë de païs ; mais elles tendoient aussi à empescher que les champs, que la fuite des ennemis avoit désertez, ne fussent encore désertez par le crime de ceux qui en posséderoient plus qu'ils n'en pourroient cultiver. Il ne faut donc achetter de terres qu'autant qu'on en peut cultiver ; car c'est pour les cultiver & pour en joüir qu'on les achette, non pour empescher les autres d'en faire la culture, & d'en avoir la joüissance ; comme on voit tant de riches qui possedent plus de terres, qu'ils n'en peuvent faire le tour à cheval, & en chassent les hommes pour les abandonner à des bestes. *Modus ergo, qui in omnibus rebus, etiam parandis agris adhibetur. Tantum enim obtinendum est, quanto est opus : ut emisse videamur, quo potiremur, non quo oneraremur ipsi, atque aliis fruendum eriperemus ; more prapotentium, qui possident fines gentium, quos ne circuire equis quidem valent, sed procul-*

De re rusti-ca. l. 1. c. 3.

candos pecudibus & vastandos, ac populandos feris derelinquunt.

CHAPITRE IX.

De la Pudeur, de la Chasteté, de la Virginité, & du Celibat.

I. Exemples memorables de l'amour violent des Romains pour la chasteté ; Lucretia, Virginia, Scipion.

II. Autres exemples également surprenans.

III. Quel jugement il faut faire de quelques entreprises sanglantes, pour la défense de la chasteté.

IV. De la pudicité des Germains & des Gaulois, belles paroles de Tacite & de Cesar.

V. Convenance admirable des préceptes & des conseils de l'Evangile avec l'instinct de la nature, & les pratiques de quelques peuples barbares.

VI. La chasteté triompha non seulement dans les païs froids, mais aussi dans l'Italie, dans l'Afrique, dans l'Asie, Scipion, Annibal, Alexandre.

VII. Ancienne pudeur des Grecs ; quand elle se perdit, sans se perdre parmy les barbares ; conformité de l'instinct naturel avec l'Evangile ; Exemple merveilleux de la Reine Zenobie.

I. L'Abstinence & la pauvreté sont d'un grand secours pour la continence & la chasteté. D'ailleurs cette vertu est encore de celles qui renferment l'homme dans luy-mesme. C'est donc icy le lieu d'en parler. Florus remarque que les Romains souffrirent la tyrannie de Tarquin le Superbe, jusqu'à ce que les impudicitez de ses enfans & leur attentat sur Lucrece la leur rendit insupportable. *Tamdiu superbiam Regis populus Romanus perpessus est, donec aberat libido. Hanc ex liberis ejus importunitatem tolerare non potuit ; quorum cùm alter ornatissimæ feminæ stuprum intulisset, matrona dedecus ferro expiavit, imperium tum Regibus abrogatum.* Ce fut pour vanger

la chasteté violée par les enfans d'un Roy, que la royauté fut éteinte à Rome. Le commandement, dit-on, fut donné à ceux qui avoient vengé la pudicité de Lucrece, par un ordre du Ciel: *Populus Romanus ad vindicandum libertatis ac pudicitiæ decus, quodam quasi instinctu Deorum concitatus, Regem repente destituit, imperium in eosdem libertatis suæ vindices transfert; Consules appellavit.* Les Decemvirs qui avoient esté créez pour donner des loix à Rome, s'en estant rendus comme les maistres & les tyrans, le peuple Romain ne perdit patience que lorsque l'un d'eux, Appius, entreprit sur la pudicité de Virginia. Le pere ne pouvant autrement délivrer sa fille de cet outrage, la tua, & donna tant de courage & de zele à tout le peuple, que l'autorité des Decemvirs qui vouloient se perpetuer, fut dés lors éteinte. *Fasces Regio quodam furore retinebant. Ante ceteros Appius eò insolentiæ elatus est, ut ingenuam virginem stupro destinaret, oblitus, & Lucretiæ, & Regum; & juris quod ipse composuerat. Itaque cùm oppressam judicio filiam trahi in servitutem videret Virginius pater, nihil cunctatus in medio foro manu sua interfecit, admotisque signis commilitonum, totam eam dominationem obsessam armis, in carcerem & catenas ab Aventino monte detraxit.* L'amour de la pudicité estoit sans doute extréme, quand il se portoit à ces extrémitez pour en poursuivre la vangeance. Au reste cette chasteté des Romains ne se faisoit pas seulement admirer à Rome, elle passoit dans les armées & dans les provinces, & elle ne contribuoit pas peu aux victoires des Romains sur les nations étrangeres. Scipion ne devoit pas tous ces avantages sur les ennemis à sa valeur, il en estoit en partie redevable à sa pudeur, & à son honnesteté; principalement quand il fit la guerre aux barbares en Espagne; il les desarma en leur renvoyant leurs jeunes enfans de

L. 1. c. 7. 9.

L. 1. c. 22.

l'un & de l'autre sexe, qu'il avoit pris, & ne voulut pas seulement les voir, pour n'estre pas soupçonné mesme d'un regard moins chaste, qui eut tant soit peu terni, ou leur pudeur, ou sa reputation.

L. 2. c. 6. *Certum est tamen ad profligandam provinciam maximè profecisse singularem ducis sanctitatem; quippe qui captivos pueros puellasque præcipuæ pulcritudinis, barbaris restituerit, ne in conspectum quidem suum passus adduci; nequid de virginitatis integritate delibasse saltem oculis videretur.*

II. Tite-Live raconte un peu plus au long ces preuves de la continence de Scipion, sur tout quand il rendit à un jeune Seigneur Espagnol sa fiancée, & luy donna en dot le prix de sa rançon; l'asseurant que les Romains en usoient de la sorte, & surpassoient encore plus leurs ennemis en honnesteté
L. 26. c. 50. qu'en force. Aussi ce Seigneur Espagnol publia par tout, Qu'il estoit venu un jeune Prince, tout semblable aux Dieux, victorieux & invincible, autant par les bienfaits & les graces que par les armes. *Venisse Diis simillimum juvenem, vincentem omnia, tum armis, tum benegnitate & beneficiis.* Ces barbares estoient donc aussi prévenus par la nature d'une haute estime pour la pudicité & la continence, & pour les Generaux d'armée mesme, qui meritoient de vaincre & de dominer sur leurs ennemis, parce qu'ils avoient sceu se vaincre eux-mesmes & dominer leurs passions. Tite-Live raconte ailleurs encore l'exemple d'une femme d'un païs barbare, laquelle demeura inflexible aux prieres & aux promesses du Centenier Romain, dont elle estoit captive; & ayant esté forcée par sa brutalité, eut l'adresse d'armer contre luy ses serviteurs, qui estoient venus payer sa rançon, luy fit couper la teste, & la
L. 38. c. 24. porta à son mary. Il y a quelque chose de plus sur-
L. 40. c. 4. prenant encore dans l'exemple de Theoxena, qui se

défiant encore plus de l'impudicité du Roy Philippe, que de sa cruauté, & craignant pour ses enfans & pour ceux de sa sœur, leur presenta des poignards & du poison, leur conseilla, & leur persuada enfin de prévenir par une honneste mort les insultes honteuses qu'on pouvoit faire à des captifs; dés le moment qu'elle les vit expirer, elle se précipita dans la mer avec son mari.

III. Il faut sans doute condamner ces entreprises sanglantes sur sa propre vie. Mais il ne faut pas laisser d'admirer cet amour sincere & ardent de la chasteté, sur tout dans les barbares, dans lesquels on peut croire que la nature agit toute seule, sans rien emprunter de l'artifice, ou des préceptes. De préferer la pudicité à la vie, c'est sans doute une action heroïque de vertu, & c'est ce que ces barbares ont fait. Ils eussent bien plus volontiers receu le coup de la mort de la main d'un autre; mais dans la triste necessité de perdre la pudicité, ou de se défaire eux-mesmes, ils prenoient ce dernier parti, & témoignoient par ce choix que s'ils manquoient de lumiere, ils ne manquoient pas de courage pour la défense de leur chasteté. L'ancien Testament est remply d'exemples de ceux qui se sont donnez la mort. Leur action est insoûtenable, mais des actions semblables dans les Payens, estoient bien plus pardonnables que dans le peuple de Dieu.

IV. Les traits de la main de la nature éclattent admirablement dans la description, que fait Tacite des mœurs de la Germanie, encore à demy sauvage. L'impudicité y estoit détestée & severement punie; on ne la tournoit point en raillerie, on ne disoit point que ce fut l'air du siecle, de se laisser corrompre & d'en corrompre d'autres. Il y avoit des peuples où les seules vierges se marioient, parce que les secondes noces estoient défenduës; & une femme

aimoit ſon mary, comme n'en pouvant jamais épouſer d'autre. On permettoit encore bien moins de mettre des bornes à la fecondité de la nature, ou de faire perir les enfans. Les bonnes mœurs, dit Tacite, y ont plus de pouvoir que les loix n'en ont ailleurs. Les jeunes gens ſe marient fort tard, & en ſont plus ſains & plus robuſtes. On en uſoit de meſme envers les filles, & les enfans en eſtoient

Cap. 19. 20. d'autant plus forts & plus vigoureux. *Nemo illic vitia ridet; nec corrumpere, & corrumpi ſæculum vocatur. Meliùs quidem adhuc eæ civitates, in quibus tantùm virgines nubunt, & cum ſpe votoque uxoris ſemel tranſigitur. Sic unum accipiunt maritum, quomodo unum corpus, unamque vitam, ne ulla cogitatio ultra, ne longior cupiditas, ne tamquam maritum, ſed tamquam matrimonium ament. Numerum liberorum finire, aut quemquam ex agnatis necare, flagitium habetur; pluſque ibi boni mores valent, quàm alibi bonæ leges. Sera juvenum Venus, eoque inexhauſta pubertas; nec virgines feſtinantur. Eadem juventa, ſimilis proceritas, pares validique miſcentur, ac robora parentum liberi referunt.* Ceſar dit qu'il eſtoit honteux parmy les Gaulois, de s'eſtre mariez avant vingt ans, & que les hommes en eſtoient bien plus robuſtes; auſſi ceux qui ſe marioient le plus tard, eſtoient les plus eſtimez. *Qui*

De Bell. Gall. l. 6. *diutiſſimè impuberes permanſerunt, maximam inter ſuos referunt laudem; hoc ali ſtaturam, ali vires, nervoſque confirmari putant. Intra annum vero vigeſimum feminæ notitiam habuiſſe, in turpiſſimis habetur rebus.*

V. La convenance de ces maximes avec celles de l'Evangile eſt toute viſible; & il paroiſt de là combien l'inſtinct de la nature & la lumiere naturelle de la raiſon a de rapport avec la doctrine de Jeſus-Chriſt. Ce qu'il y a de plus merveilleux, eſt ce qui regarde les conſeils Evangeliques. Car ce n'eſt qu'un conſeil de perfection, de ne point ſe remarier

aprés la mort d'un premier mary, & neanmoins il y avoit des contrées, *Civitates*, parmi ces barbares, où ce qui n'eſt que de conſeil parmi les Chreſtiens, eſtoit de précepte. Les autres preuves de la chaſteté naturelle de cette nation, nous donne fondement de croire, que ce n'eſtoit point un intereſt de politique, mais un point d'honneſteté, qui ne permettoit qu'un mariage aux filles, & les condamnoit à un veuvage perpetuel aprés la mort de leur mary. Nous avons ailleurs donné des exemples de l'honneur que les Romains rendoient à la monogamie. La Deeſſe de la pudicité ne ſouffroit point de femmes qui euſſent eſté mariées plus d'une fois dans ſon ſacerdoce. Que faut-il inferer de là, ſi ce n'eſt que non ſeulement les préceptes de l'Evangile, mais auſſi ſes conſeils de perfection brilloient aux yeux des infideles, meſme des barbares & des ſauvages, & qu'ils en pratiquoient aſſez, non pour ſe purifier entierement, mais pour nous faire comprendre qu'ils ne manquoient pas de lumiere, s'ils euſſent voulu y eſtre attentifs. Mais au lieu de profiter des lumieres de la nature, on en abuſoit ſouvent; comme celle dont Tacite dit, qu'elle paroiſſoit rarement en public, encore y avoit-elle un voile qui luy couvroit la moitié du viſage. *Rarus in publicum egreſſus, idque velata parte oris, ne ſatiaret aſpectum, vel quia ſic decebat.* C'eſt ou un précepte de chaſteté, ou un conſeil pour les femmes, de ſe montrer rarement au public, ou de couvrir leur viſage d'un voile. La perſuaſion publique que cela eſtoit de la bienſeance, montroit bien qu'on n'ignoroit pas cette loy de la nature. Mais en uſer de la ſorte, pour ne pas donner du dégoût, en ſe laiſſant voir, ou trop ſouvent, ou trop, c'eſtoit un abus & une profanation de la ſainteté de l'inſtinct naturel.

Ann l. 13. c. 45.

VI. On ne doit pas éluder ce qui a eſté dit des

Gaulois & des peuples de la Germanie, par la consideration du climat froid de ces grandes Provinces. La beauté & la puissance de la chasteté n'est point limitée dans quelques païs, & nulle nation du monde ne peut luy avoir donné l'exclusion. Justin dit, qu'Annibal fit paroistre tant de continence entre tant de jeunes captives qu'il avoit en son pouvoir, qu'on eut presque pû douter s'il estoit né en Afrique. Mais Annibal s'estoit muni par la temperance contre l'impudicité, n'ayant jamais mangé autrement qu'assis, ny bû plus de deux hemines de vin, soit quand il foudroyoit l'Italie, ou quand il avoit le
L. 32 c. 4. souverain gouvernement de Carthage. *Ex quibus constat Annibalem, nec tum, cum Romano tonantem bello Italia contremuit; nec cùm reversus Carthaginem, summum imperium tenuit, aut cubantem cœnasse, aut plus quàm sextario vini indulsisse; pudicitiamque eum tantam inter tot captivas habuisse, ut in Africa natum quivis negaret.* Nous avons parlé de la chasteté de Scipion qui vainquit enfin Annibal, & de celle d'Alexandre le Grand. Polybe fourniroit de nouveaux exemples de la chasteté de Scipion, & Plutarque en a rapporté plusieurs de celle d'Alexandre.
Polyb. Hist. L. 10. Ainsi il paroist que les trois plus vaillans hommes du monde ont esté loüez de leur continence: & on peut dire d'eux ce que Quinte-Curce dit d'Alexandre seul, que le comble de gloire & de puissance où ils sont montez, estoit dû à leur pudicité. *Dignus herculè, qui nunc quoque tantum mansuetudinis & continentiæ ferat fructum.* Darius mesme qui fut le dernier Roy de Perse, aprés qu'il eut appris l'honnesteté avec laquelle Alexandre avoit traité sa mere, sa femme & ses enfans, desira & demanda à Dieu, qu'il fut son successeur dans l'Empire.

VII. Plutarque rapporte quelques exemples de la continence des Grecs. Pericles avertit Sophocle,

qui estoit son Collegue dans la Préture, & qui *In Periclis*
loüoit la beauté d'un jeune enfant, Qu'un Préteur *vita.*
ne devoit pas seulement avoir les mains pures & pudiques, mais aussi les yeux. *οὐ μόνον τὰς χεῖρας δεῖ καθαρὰς ἔχειν, ἀλλὰ καὶ τὰς ὄψεις.* Xenophon dit qu'Agesilaus évitoit mesme de baiser les enfans qu'il aimoit, & quand il estoit en campagne, il n'entroit jamais dans des maisons particulieres, mais dans des temples, ou dans des lieux publics, afin d'avoir toûjours plusieurs témoins de sa continence. *In iti-* *In Agesilao.*
neribus nullam in domum privatim divertebat, sed sem- *pag. 667.*
per vel in fanum aliquod, ubi fieri non potest, ut ejusmodi patrentur; vel in propatulo, quo suæ pudicitiæ testes omnium oculos faceret.

Herodote dit que dans la Lydie & parmy plusieurs autres peuples barbares, il estoit honteux aux hommes mesmes d'estre veus nuds. *Apud Lydos, & ferè apud ceteros quoque barbaros, magno probro est etiam virum conspici nudum.* Thucydide asseure que les *L. 1. c. 10.*
Lacedemoniens furent les premiers qui se dépoüille- *L. 1. p. 5.*
rent & se montrerent nuds, pour les exercices de la lutte & autres. Aux jeux Olympiques on conserva long-temps la coûtume que les athletes couvrissent avec des calçons, ce que la nature commande de cacher; & Thucydide ajoûte, que cet usage n'avoit esté aboly que depuis fort peu de temps; qu'au reste on pourroit alleguer beaucoup de preuves pour montrer que les coûtumes anciennes des Grecs estoient toutes les mesmes que celles des barbares du temps present. *Primi Lacedæmonii corpora nudarunt, & vestes palam exuentes, certaturi se oleo unxerunt. Olim verò in Olympiaco certamine athletæ subligacula circum pudenda gestantes certabant; nec multi sunt anni, ex quo desierunt. Multis etiam aliis in rebus demonstrarit quis, priscos Græcos eodem vitæ genere usos, quo nunc barbari utuntur.*

Ce passage de Thucydide me paroist de la derniere consequence, pour nous bien faire comprendre la conformité de la nature, & des usages universels du genre humain, avec l'Ecriture & l'Evangile. Car la police, la Philosophie, & l'étude des nations civilisées avoit quelquefois détourné, ou renversé les pentes naturelles des hommes, & les rendoit par consequent plus difficiles à y revenir; & au contraire les nations barbares qui n'avoient jamais fait de violence à la nature, & n'y avoient rien ajoûté d'étranger, suivoient les inclinations & le penchant qu'elle leur avoit donné. Ainsi elles se trouvoient souvent plus disposées à recevoir les mysteres & la doctrine de nostre religion. C'est en partie ce que saint Paul disoit, que l'Eglise ne se remplit pas d'abord des Sages, ou des puissans du siecle, mais que Dieu choisissoit ce que le monde sembloit avoir de plus méprisable. *Non multi sapientes, non multi potentes &c. Sed quæ stulta sunt mundi elegit Deus, ut confundat sapientes.* Dieu s'est servy effectivement des ignorans pour confondre & pour convertir les sages de la terre; comme nous employons icy avec ces Historiens les nations les plus grossieres, pour apprendre aux Grecs & aux Romains, combien la nature nous avoit imprimé d'aversion & de honte de nous voir, & de nous laisser voir nuds, aprés que le peché auroit dereglé les mouvemens qui n'avoient auparavant rien de dereglé. Les anciens Grecs & les anciens Romains avoient eu ces mesmes sentimens naturels, selon Thucydide, mais la vanité de leurs luttes & de leurs exercices les avoit depuis corrompus. Caton l'ancien suivoit encore le penchant de la nature, quand il disoit que chacun devoit se respecter luy-mesme, parce qu'il ne peut jamais se quitter luy-mesme. *Unumquemque seipsum maximè revereri debere, num-*

Plut. in Apoph.

quam enim esse sine seipso. Il faut donc garder la mesme retenuë envers son propre corps, quand on est seul, que quand on a des témoins; parce que nul ne doit se mépriser luy-mesme, ny se deshonorer, pour ne pas deshonorer en luy une des plus excellentes creatures de Dieu. Denys d'Halicarnasse dit, que *L. 7. pag.* les Romains se couvroient encore une partie du 476. corps dans leurs exercices, aussi bien que les anciens Grecs, comme il paroist par les Heros d'Homere, qui n'entrent jamais dans les combats qu'avec cette retenuë, que les loix de la pudeur exigent.

Je finiray par cet exemple merveilleux de la Reine Zenobia, rapporté par Trebellius Pollio. Elle n'approchoit de son mary que pour avoir des enfans, elle s'en éloignoit quand elle s'appercevoit qu'elle avoit conceu. *Zenobiæ ea castitas fuisse dicitur, ut ne virum suum quidem sciret, nisi tentatis conceptionibus. Nam cùm semel concubuisset, expectatis menstruis continebat se, si prægnans esset; sin minus iterum potestatem quærendis liberis dabat.*

Si on veut se donner la peine de rassembler dans son esprit les diverses remarques qui ont esté faites par les Historiens dans ce chapitre, on trouvera presque tous les mesmes préceptes, les mesmes conseils, les mesmes préservatifs, que la Religion Chrestienne a depuis fait éclater dans le monde; non par des traces obscures & clairsemées, mais par une infinité de personnes tres-chastes, & de preuves glorieuses, où on a préferé la chasteté à la vie, on a consacré les yeux mesmes à la pureté, on a évité les baisers & toutes les occasions le moins du monde dangereuses, on a eu quelque éloignement des secondes noces, on a differé le mariage autant qu'on a pû; & on s'en est abstenu, on n'a usé du mariage que pour avoir des enfans, & autant qu'il estoit necessaire pour cela Le Christianisme a

fait pratiquer ces vertus à toutes les nations, & les a portées à leur perfection. Mais il ne faut pas laisser d'admirer les étincelles qui s'en estoient auparavant répanduës dans tout le monde, puisque c'estoient ou des commencemens de sagesse & de vertu que Dieu répandoit sur les hommes pour les préparer à quelque chose de plus grand, ou les restes de la premiere innocence, où il avoit crée le premier homme.

CHAPITRE X.

De la Patience dans les adversitez.

I. L'homme n'a qu'à rentrer en luy-mesme, pour devenir invincible à tout ce qui est hors de luy.

II. Patience admirable de Lycurgue, de Pyrrhus, de Phocion.

III. Instructions & autres exemples tirez de Plutarque.

IV. Entassement de plusieurs leçons, ou exemples de patience, de Plutarque.

V. Autres leçons ou exemples de patience, chez le mesme Plutarque.

VI. Comment Philiscus consola Ciceron sur son exil, & sur l'ignominie : ces maux sont purement imaginaires.

VII. Suite du discours de Philiscus ; le destin, la fortune, la nature n'est qu'une mesme chose, les Payens nommoient ainsi la Providence ; de s'y soûmettre c'est une necessité, c'est aussi la felicité.

VIII. Pourquoy les Payens prioient rarement, ou ne prioient point du tout pour obtenir de Dieu les veritables vertus.

I. Il semble que l'homme commence à se surpasser, & en quelque façon à sortir de luy-mesme, quand il témoigne de la constance dans les adversitez, ou qu'il s'éloigne des grandeurs & des dignitez du siecle. La verité est neanmoins, qu'il doit au contraire se contenir en luy-mesme, ou y rentrer, pour n'estre point ébranlé par tout ce qui

se passe hors de luy, pour n'estre ny abbatu par les disgraces, ny élevé par les prosperitez, ny attiré par le faux éclat des dignitez & des grandeurs humaines. Ce sont donc encore icy de ces vertus qui renferment l'homme dans luy-mesme, où il trouve un rempart insurmontable contre toutes les attaques du dehors; puis qu'il y trouve une ame intelligente, immortelle, en commerce avec les Anges & avec Dieu, & en joüissance si elle veut de plusieurs vertus, qui luy donnent une joye & une paix, à laquelle les caresses du monde ne peuvent rien ajoûter, comme ses menaces n'en peuvent faire aucune diminution.

II. Plutarque raconte, que Lycurgue ne venant que de publier ses loix, fut frappé d'un bâton par un jeune homme, nommé Alcandre, qui le blessa mesme au visage & luy arracha un œil. Le peuple pour le vanger, luy donna cet insolent pour le servir, ou pour en faire à son gré. Lycurgue éloigna ses autres serviteurs, & commanda à Alcandre de le servir. Il le fit, & il trouva tant d'actions édifiantes, tant de douceur, de patience, de vigilance, d'égalité d'esprit dans Lycurgue, que d'ennemy il devint son Panegyriste, & devint luy-mesme beaucoup meilleur. Alors Lycurgue le congedia, croyant s'en estre assez vengé, en le faisant devenir un autre homme, & aussi moderé qu'il avoit esté emporté, *Hanc ille luit pœnam, qui ex tetro juvene & præfracto modestissimus vir, atque temperatissimus redditus est.* Le Roy Pyrrhus ne voulut ny bannir, ny éloigner un homme qui le déchiroit par des médisances continuelles; & dit qu'il valoit mieux le souffrir avec patience dans un lieu où peu de personnes l'écoutoient, que de l'envoyer par le monde publier de tous costez les mesmes calomnies. Phocion dont la vie avoit esté tres-innocente, & qui

In Lycurgo.

In Pyrrho.

avoit rendu de tres-longs & tres-importans services à sa patrie, fut enfin conduit en prison, & condamné à la mort. Il y alla avec un visage asseuré, & avec une constance qui donna de l'étonnement. On luy demanda s'il ne commandoit rien à son fils, & il luy recommanda d'oublier les injures qu'il recevoit du peuple d'Athenes. Enfin il pria un de ses amis de luy prester de quoy achetter la cigue, que le bourreau ne vouloit pas luy donner, s'il ne la payoit.

In Phocione.

III. Le mesme Plutarque dit ailleurs, qu'Aristippe ayant perdu une fort belle terre, dit à un de ses amis qui déploroit cette perte, ou en faisoit le semblant, qu'il devoit plûtost déplorer son propre sort, puis qu'il n'avoit jamais possedé qu'un fort petit champ, au lieu qu'il luy en restoit encore trois aprés la perte qu'il venoit de faire, & qu'il estoit ridicule de s'affliger de ce qu'on pert, & ne pas se réjoüir plûtost de ce qui nous demeure; puisque c'estoit imiter les emportemens des petits enfans, à qui si on ravit un de leurs amusemens, ils rejettent tous les autres, & se vangent en pleurant & s'affligeant eux-mesmes. Ce Philosophe dit un peu plus bas dans le mesme traité de la Tranquillité de l'ame, que Persée estoit inconsolable aprés avoir perdu son Royaume de Macedoine, qui n'estoit pas fort grand; & que le Consul Emilius qui l'avoit vaincu, estoit dans la joye, quoy qu'il fut en mesme temps au point d'estre dépoüillé d'une puissance tout autrement grande que celle de Persée. Car quelle comparaison de la Macedoine avec l'Empire Romain, dont un Consul Romain estoit le maistre pendant son Consulat? La raison de cette difference estoit, que Paul Emyle avoit receu le Consulat, pour s'en démettre aprés le temps expiré, à quoy il s'attendoit toûjours: & au contraire Persée n'avoit

L. De animi Tranquilitate.

pas crû que le Royaume de Macedoine luy fut aussi donné pour un peu de temps seulement, ce qui estoit pourtant tres-veritable, & à quoy tous les Grands doivent s'attendre, puisque la mort enfin les dépoüillera. Il n'y a donc qu'à estre bien persuadé de cette verité, dont il y a autant de preuves, & autant d'experiences qu'il y a d'hommes, pour n'estre jamais surpris, quand la mort, ou quelque autre accident nous enleve, ce qui nous avoit esté plûtost presté que donné.

IV. Socrate disoit à ses Juges, qu'Anytus & Melitus pouvoient luy ravir la vie, mais qu'ils ne pouvoient luy nuire, ny luy causer du déplaisir, que la fortune pouvoit nous rendre malades, pauvres, odieux au peuple, ou au Prince; mais qu'elle ne pouvoit nous rendre, ny méchans, ny timides, ny lâches, ny paresseux, ny envieux; ny nous oster la grandeur d'ame, le courage, la force d'esprit, la bonté & la vertu, qui sont les vrais biens & qui nous rendent vrayement heureux. Pericles receut la nouvelle de la mort de ses deux fils, à neuf jours l'un de l'autre, ils estoient tous deux fort accomplis; & il n'en fit éclatter aucune marque de tristesse, ou d'abattement, mais une grande tranquillité d'ame; ce qui le faisoit estimer d'autant plus digne de commander aux autres hommes, qui reçoivent de pareilles afflictions avec tant de chagrin & d'inquietudes. Philippe de Macedoine estoit incité par ses amis à se vanger de Nicanor, qui le déchiroit par tout; il leur dit, qu'il y avoit peut estre plus de sa faute que de celle de Nicanor. Il l'envoya querir, apprit qu'il estoit pauvre, luy fit du bien, & apprenant aprés cela qu'il ne se lassoit point de dire du bien de luy, il dit encore une fois à ses amis, Qu'ils pouvoient apprendre par cet exemple, qu'il ne tenoit qu'à nous d'empescher que personne ne

Ibidem.

De Consolat. ad Apollon.

In Apophth.

dit du mal de nous. *Videtis in nostra esse potestate, vel bene, vel malè audire.* On luy vint dire que ceux du Peloponnese aprés plusieurs bienfaits receus de sa part l'avoient payé d'injures & de dérision, & comme on le poussoit à la vengeance, il se retint, & dit, Que ne feroient-ils donc pas, si je les avois outragez? Demetrius pardonna à la ville d'Athenes, quand il l'eut reprise aprés sa revolte; il luy fit mesme une grande liberalité de blés dans une famine, & ayant fait une faute dans la harangue qu'il leur fit contre les regles de la langue Greque, un des assistans l'avertit publiquement comme il falloit dire, & il reconnut cette correction charitable, par une nouvelle gratification de froments. Ptolemée se riant d'un Poëte, luy demanda qui estoit le pere de Pelée; le Poëte luy demanda à son tour, qui estoit le pere de Lagus. C'estoit reprocher à un Roy d'Egypte la bassesse de son extraction. On excitoit Ptolemée à venger cette insolence, mais plus sage & plus moderé que ses amis, il leur répondit, Qu'un Roy ne doit pas user de railleries, s'il n'en veut aussi souffrir. *Si non Regium est, false in se dicta ferre, ne Regium quidem est, false in alios dicta jacere.* Le bannissement paroist estre à plusieurs une peine fort affligeante. Plutarque dit que ce ne peut estre qu'un mal imaginaire, puisque tant de Poëtes, d'Historiens & d'autres sçavans se sont bannis eux-mesmes pour composer leurs ouvrages dans des retraites fort éloignées: Thucydide, Xenophon, Timée, & je ne sçay combien d'autres. Ce n'est donc que l'effet d'une imagination gastée, quand ce qui fait le plaisir, ou la nature de l'un, fait la peine des autres.

L. de Ira cohibenda.

L. De exilio.

V. Quant aux Romains, le mesme Plutarque dit, que ce qui ruina la fortune de Coriolanus, & ce qui le jetta dans un abîme de malheurs, fut l'impatience avec laquelle il souffrit d'avoir esté rebuté

par

par le peuple de Rome dans la poursuite d'une grande dignité. Il avoit tout ce qui fait les grands hommes, excepté cette patience & cette force d'esprit à souffrir les injures, ne sçachant pas que pour gouverner l'Etat & pour dominer dans les affaires publiques, la douceur & la moderation à souffrir les outrages sont les deux qualitez les plus necessaires. Nous avons rapporté déja peut-estre plus d'une fois la constance avec laquelle Paul Emyle souffrit son affliction domestique parmy les réjoüissances publiques du triomphe qu'il venoit de remporter de la Macedoine. De quatre fils il en avoit donné deux à adopter à deux des plus grandes familles de Rome; des deux autres l'un mourut quatre jours avant son triomphe, l'autre fut porté sur son char de triomphe, mais trois jours aprés il fut porté au tombeau. Ainsi Paul Emyle demeura sans enfans, *Valer. Max. L. 5. c. 10.* sans que Persée eut perdu les siens. Mais Paul Emyle ne fut pas surpris, parce qu'il s'estoit toûjours attendu que la bonne fortune auroit un contrepoids de disgraces, & il se réjoüissoit de ce qu'elle vengeoit sur sa famille les bonheurs dont elle combloit la Republique. Tite-Live dit que Camillus fut toû- *L. 7. c. 1.* jours le mesme, toûjours également glorieux, dans la bonne & dans la mauvaise fortune, avant son exil & aprés; l'exil n'ayant servi qu'à le faire rappeller avec plus de gloire, & les grands services qu'il rendit depuis à la Republique ayant esté rehaussez par un oubli si genereux de l'injure receuë. *Fuit verè vir unicus in omni fortuna, Princeps pace belloque priusquam exulatum iret; clarior in exilio, vel desiderio civitatis, quæ capta, absentis imploravit opem; vel felicitate, qua restitutus in patriam, secum patriam ipsam restituit.* Cornelius Nepos dit quelque chose d'approchant de Themistocle, que l'outrage qu'on luy fit dans sa famille en le desheritant, luy servit d'ai-

guillon pour se jetter dans les affaires publiques, & pour s'en rendre capable par de grandes vertus.

VI. Ciceron estoit l'homme du monde le plus capable de persuader aux autres ces belles veritez & ces maximes de constance dans toutes sortes d'adversitez. Il fallut neanmoins que Philiscus emploiast toute son éloquence pour l'en convaincre luy-mesme, lors qu'il se crût flêtri par l'exil. Dio-Cassius a inseré dans son histoire le discours de Philiscus, où il represente à Ciceron, que l'ignominie n'est qu'un phantôme, que l'imagination des hommes se forme avec tant de bizarrerie, que ce qui est ignominieux en un lieu & en un temps, est un sujet de gloire dans un autre; les uns blâment ce que les autres louënt; les uns punissent ce que d'autres estiment digne de recompense; un arrest qui charge d'ignominie un innocent, est comme une décision qui declareroit malade un homme qui se porte bien. *V: proculdubio perridiculum sit, si quod judicium, aut decretum fiat, quod certum hominem ægrotare, aut inhonestum esse jubeat. Eodem modo de ignominia res habet.* Il en est de mesme de l'exil. La honte qu'on croit y estre attachée, n'est qu'une illusion. Il n'y a qu'à n'en rien croire, s'il n'en est rien, c'est à dire, s'il n'y a point de crime, qui est le seul juste sujet d'une vraye ignominie. Et pour l'exil, ce n'est encore qu'une peine imaginaire, puis qu'il y a tant de Magistrats, tant de sçavans, tant de curieux, tant de marchands & d'artisans qui passent la meilleure partie de leur vie dans des païs éloignez. Enfin Philiscus prie Ciceron de se souvenir, que la condition des hommes n'est pas que les évenemens s'accommodent à leurs volontez, mais que leurs volontez se conforment aux évenemens d'ailleurs inévitables. C'est la nature des choses, puisque chaque homme n'est pas le maistre de tout l'univers, dont il n'est

L. 38. p. 74.

qu'une fort petite partie. Et comme c'est la nature, c'est aussi la felicité de l'homme. Car dans cette disposition d'esprit, rien ne le fâche, rien ne le surprend, rien ne le contriste. Il veut tout ce qui arrive indépendemment de luy, parce qu'il n'est pas juste que ce qui ne dépend nullement de luy, arrive comme il le veut. *Itaque vetus illud rectè admodum se habet, debere nos non ea petere ut fiant, quæ volentibus nobis evenient; sed ea velle, quæ ex necessitate quadam eveniunt. Neque enim vitam nostro ipsorum arbitrio ducimus, neque in nostra potestate ea sita est; sed ut visum fuerit fortunæ, ita vivendum est; & quale fatum nostro vitæ curriculo destinatum, talem nostram quoque vitam esse necessum est. Atque hæc ita sunt, sive nos velimus, sive nolimus.* C'est la mesme maxime que Dio-Cassius fait ailleurs débiter à Marc Aurele, Qu'il est impossible que les hommes soient tels que nous les desirons; mais qu'il faut s'en servir quels qu'ils soient, pour le bien de la Republique. *Dicebat fieri non posse, ut homines aliquis tales efficiat, quales habere velit; iis verò qui sint, prout aliquis eorum prodesse Reipublicæ possit, utendum esse.* L. 71 p. 815.

VII. Mais lorsque Philiscus dit à Ciceron, que ce n'est pas nous qui disposons de nostre vie; que nous ne naissons, & ne mourons pas quand il nous plaist; que les évenemens ne dépendent nullement de nostre volonté; que nous sommes dominez & entraînez par la fortune & par le destin, soit de bon gré, soit malgré nous; lors dis-je, que Philiscus parle de la sorte à Ciceron, il nous apprend que les Payens n'ignoroient pas ce recours & cet acquiescement à la Providence divine, qui dispose de nostre sort & de tous nos évenemens, contraires ou favorables, & en dispose pour sa gloire & pour nostre avantage. Nous avons fait voir que c'est cette Providence du souverain Createur & Maistre

de l'univers, à qui les Payens, les Poëtes, & les Historiens donnoient tantôt le nom de Fortune, & tantôt celuy de Destin. La jonction de ces deux termes en peut servir de preuve. Car ce Destin n'a rien de dur, rien d'inflexible, ou de contraire à nostre liberté, si c'est la Fortune; & cette Fortune n'a rien de fortuit, ou de capricieux, si c'est le Destin. Lors donc que les Historiens posent pour le solide fondement d'une constance & d'une patience invincible, la necessité de se soûmettre à la Fortune, ou au Destin, c'est comme s'ils disoient la necessité d'estre soûmis aux ordres de Dieu. Leur patience & leur fermeté dans toutes les traverses, devenoit invincible quand elle devenoit religieuse. Quand Paul Emyle se consoloit dans la perte de ses enfans, par la consideration que la bonne fortune ne peut jamais estre fort longue, & qu'il faut toûjours payer ses faveurs par des desastres; c'est comme s'il eut dit avec Herodote, rapporté déja plus d'une fois, que cette supréme Puissance qui gouverne tout ce monde, est jalouse de sa grandeur, & ne veut pas qu'un homme s'enfle par de trop longues prosperitez, & pense à s'égaler à la Divinité. Il en faut dire autant de l'autre raisonnement de Philiscus, qui regarde la nature. Car de dire, que la nature ne nous a pas rendus les maistres des évenemens, mais nous a donné un esprit pliant & accommodant, pour nous soûmettre de bon gré aux choses que nous ne pouvons empescher, & par ce moyen rendre volontaire tout ce qui est inévitable, ce n'est que changer de noms, & donner à Dieu le nom de Nature, parce qu'il en est l'auteur.

VIII. Il ne laisse pas d'y avoir encore beaucoup de raison de s'étonner, comment les Grecs & les Romains, qui recouroient si souvent à la Divinité pour toutes leurs affaires domestiques & civiles,

sembloient souvent l'oublier, quand il s'agissoit des vertus. On referoit les victoires & les bons succez à la bonté & au secours de Dieu; pour les obtenir on faisoit des vœux & des prieres; on en faisoit aussi en action de graces. Mais où voyons-nous des sacrifices, des prieres & des vœux pour obtenir du Ciel une force, une constance, une patience insurmontable? où des actions de graces pour les avoir obtenuës? Où voyons-nous leur esprit élevé au Ciel pour en obtenir du secours, dans les occasions d'exercer ces vertus heroïques? Les Poëtes ont quelquefois donné des préceptes, & des exemples de ces sortes de prieres, mais à peine en trouvera-t-on dans les Historiens.

Il faut donc confesser de bonne foy, que les Payens n'avoient que des commencemens, & comme des préludes de vertu, mais rien d'achevé, rien de parfait. Ils connoissoient le souverain de tous les Estres, & le vray Dieu, mais ils recouroient rarement à luy par la priere. Leurs prieres s'adressoient à des divinitez inferieures, mêlées avec des fables, des superstitions, des idoles, & dans ces préventions ils n'avoient garde de leur demander des vertus solides. Ils estoient pleins d'eux-mesmes, & croyoient facilement pouvoir par leurs propres forces devenir constans & vertueux; & quoy qu'ils sceussent bien que tout nous venoit de Dieu, leur présomption l'emportoit souvent sur leurs lumieres. Ils ne faisoient pas assez de reflexion sur leurs fautes grandes & frequentes, & ne s'en humiliant pas, ils ne se convainquoient pas assez de la necessité où ils estoient d'un Medecin celeste, qui leur apportast d'en haut la verité & la grace. L'obscurité de leurs lumieres, & la contrarieté de ces lumieres mesmes avec leurs pratiques, estoient des preuves évidentes de la necessité où le monde estoit de ce celeste Medecin.

CHAPITRE XI.

Qu'il ne faut du consentement des Historiens, ny desirer, ny rechercher les loüanges, les honneurs & les dignitez.

I. Entretien de Xerxes & d'Artabalus, pourquoy Dieu est jaloux de sa gloire, & comment : pourquoy il humilie tout ce qui s'éleve.

II. Une ambition sans bornes, toûjours malheureuse.

III. Fuite honteuse de Xerxes.

IV. Entretien de Cyneas & de Pyrrhus, sur un semblable sujet.

V. Gloire plus solide, plus tranquille & plus estimable de Lycurgue qui préfera l'exil à la Royauté, par un pur amour de la justice.

VI. Ceux des Romains qui ont évité les grandes dignitez, & ceux qui les ont briguées.

VII. S'il y en a eu qui ayent méprisé la gloire & par modestie refusé les honneurs. Exemples d'Epaminondas & de Collatinus. Maximes excellentes de vertu.

VIII. Maximes contraires de Cesar, peut estre aussi d'Aristote ; sentimens plus modestes de Platon.

IX. De l'amour des loüanges, de l'ostentation. Ciceron, Trajan.

I. HErodote a donné une instruction admirable aux ambitieux, quand il a dit, que Xerxes Roy de Perse & de toute l'Asie, venant pour subjuguer la Grece & ensuite l'Europe, quand il eut consideré d'un lieu éminent toute la mer couverte de ses voiles, & la terre des troupes innombrables qui composoient son armée, s'écria qu'il estoit heureux, & aussi-tost aprés il versa des larmes. *Se beatum esse jactavit, & post hæc lacrymas fudit.* L'ambition luy faisoit dire qu'il estoit heureux ; mais le fond de la nature & la force de la verité luy arrachoient des larmes, qui estoient une preuve, &

mesme une confession du contraire. Artab. nus son oncle luy demanda la cause de ces larmes aprés tant de joye, & il répondit qu'il estoit touché de voir que de cette multitude presque infinie d'hommes, en cent ans il n'en resteroit pas un seul. Artabanus repliqua, Qu'il y avoit encore plus, parce que cette vie toute courte qu'elle estoit, estoit encore traversée de tant de miseres, que souvent on ne pouvoit s'empescher de souhaiter plûtost la mort que la vie; & de juger que la vie, bien que courte, estoit encore trop longue. Ce qui venoit sans doute de la jalousie de ce grand Dieu, qui joüit dans sa bien-heureuse éternité d'une douceur & d'une felicité sans fin & sans mesure. ὁ δὲ Θεὸς γλυκὺν γεύσας τὸν αἰῶνα, φθονερὸς ἐν αὐτῷ εὑρίσκεται. Nous avons déja expliqué cette jalousie sainte de Dieu, pour sa gloire, & pour nostre salut; pour ne pas souffrir que rien s'égale à luy, & pour nous garentir par des humiliations salutaires, des desseins trop ambitieux, qui nous précipiteroient dans quelque malheur irreparable.

II. Artabanus ajoûta, que ces grandes forces luy paroissoient d'autant plus exposées au danger, qu'elles estoient grandes; que les ports ne pouvoient contenir une si grande flotte, ainsi elle estoit à la mercy des vents & des tempestes; que la terre luy sembloit sujette à de plus grands naufrages que la mer, parce que quand mesme tout plieroit devant luy, comme la terre n'a point de bornes, son ambition n'en auroit point aussi; ainsi ses victoires au lieu de la rassasier, l'irriteroient davantage, & ne luy donneroient jamais de repos, quoy que la felicité soit dans le repos. *Terra cùm ob alia tibi hostilis est, tum eò hostilior, si nihil obstiterit; quò longius processeris, eò priora surripiens. Nulla est enim hominibus rei bene gerendæ satietas. Unde etiam, ut nemo tibi occurrat,* *L. 7. c. 45. & seqq.*

dico majorem majori in tempore regionem, famem esse allaturam. Telle est la fureur de l'ambition, tous les avantages qu'on a emportez se mettent en oubly; bien loin d'en joüir, ce sont autant d'aiguillons pour aller plus avant; ce qui fait que cette passion insensée n'a non plus de limites que la terre.

III. Xerxes demeura d'accord de la force & de la verité de ces raisonnemens; mais il dit que sur les regles de cette prudence on n'entreprendroit jamais rien; que l'audace ne laissoit pas de réüssir souvent; que la Monarchie des Perses ne seroit pas montée à ce haut point de puissance, si on avoit suivi des conseils semblables aux siens. La foiblesse de cette réponse de Xerxes parût par le succés; car luy qui dés le lendemain fit des vœux à la mer & au Soleil, afin qu'aucune adversité ne l'empeschast de conquerir toute l'Europe: *Nequid sibi adversi contingeret, quo priùs desisteret Europam subigere, quàm ad illius terminos pervenisset:* fut vaincu par mer & par terre, & s'enfuit dans un bateau de pescheur, apprehendant qu'on ne rompit un pont necessaire à sa fuite.

IV. Cette narration est si belle, & si pleine d'instructions, que je ne crois pas devoir travailler inutilement à l'embellir, ou à l'enrichir de reflexions nouvelles. L'entretien du Roy Pyrrhus & de Cyneas, comme Plutarque l'a rapporté dans la vie de ce Roy, me semble fort approcher de celuy de Xerxes & d'Artabanus. Pyrrhus se disposant à la guerre d'Italie, Cyneas son Orateur & son Conseiller d'Etat luy demanda, ce qu'il feroit aprés l'avoir domptée; & Pyrrhus ayant répondu qu'il passeroit en Sicile, Cyneas le pressa pour sçavoir où il tourneroit aprés cela ses armes: Pyrrhus répondit qu'il marcheroit contre Carthage, de laquelle s'il demeuroit victorieux, il tireroit assez de

forces pour ſubjuguer la Macedoine & la Grece. Cyneas fit une nouvelle inſtance, où il tourneroit aprés toutes ces victoires, & Pyrrhus luy ayant répondu, qu'il penſeroit alors à mener une vie douce & delicieuſe, il luy repliqua ſans heſiter, Pourquoy il ne commençoit donc pas dés lors à mener cette vie paiſible & delicieuſe, puis qu'il en avoit les moyens en abondance, & qu'elle luy ſeroit beaucoup plus douce; qu'elle coûteroit moins de ſang & moins de fatigues, moins de ſueurs & de perils, à luy, aux ſiens & à ſes ennemis. Pyrrhus ſe trouva plus fatigué que convaincu de ce raiſonnement, qui eſtoit pourtant fort convaincant: mais ce Roy qui voyoit la felicité & le repos certain qu'il quittoit, ne pouvoit étouffer les ſaillies de ſon ambition, quoy qu'elle ne le flattât que d'eſperances vaines & incertaines. *Et nunc quid obſtat, inquit Cyneas, quominùs compotemus, atque otium inter nos traducamus, cùm jam teneamus hæc, & citra negotium ad manum ſint, quæ per ſanguinem, per multos ſudores, per diſcrimina petituri ſumus; multaſque calamitates allaturi aliis, & accepturi? His verbis Cyneas Pyrrhum fatigavit magis, quàm deterruit, reputantem quidem quantam relinqueret felicitatem, ſed eorum quæ appetebat ſpem deponendi impotentem.*

V. De ces exemples d'une ambition ſi déraiſonnable, il faut venir à celuy de Lycurgue, dont la modeſtie & la juſtice fit moins de bruit en ſon temps, mais elle merita une memoire & une gloire plus édifiante, & plus utile à la poſterité. Aprés la mort de Polydecte ſon frere aîné, le Royaume de Sparte luy appartenoit, & il en prit le gouvernement juſqu'à ce qu'il apprit que la femme du Roy défunt eſtoit enceinte. Car dés lors il declara, que ſi elle ſe délivroit d'un fils, ce fils ſeroit reconnu pour le Roy. La Reine luy offrit en ſecret, de

l'épouser & de faire mourir son fruit. Il fit semblant d'accepter l'offre, à condition qu'elle ne perdroit pas son fruit, de peur de se perdre elle-mesme. La Reine accoucha d'un fils, que Lycurgue declara Roy dés qu'il fut né, & le mit sur le trône, n'ayant regné que huit mois. Voyant mesme que les proches de la Reine avoient sa fidelité suspecte, comme si sous le nom de tuteur & de regent il eut voulu regner luy-mesme, il s'absenta pendant toute la minorité du jeune Roy, & se retira en Candie, où il concerta toutes ces loix admirables, qu'il rapporta & qu'il accredita depuis à Sparte, y fondant comme un nouvel empire, dont tous les citoyens estoient autant de Philosophes d'une vie fort austere. Les victoires tumultueuses de Xerxes & de Pyrrhus, n'égaleront jamais la gloire de cette seule action de Lycurgue, plus illustre par ce refus du sceptre, qu'il n'eut jamais esté par le sceptre mesme ; & logé plus magnifiquement dans son exil en Candie, que Xerxes ne le fut jamais dans ses superbes palais de Perse, & que Pyrrhus ne l'eut jamais esté, quand il eut réüssi dans toutes ses vastes entreprises. Car quelle peut estre la magnificence des palais, ou des temples mesme qui approche de celle d'une petite maison, où on voit briller non de l'or, ou de l'argent, mais la sagesse, la justice, la continence, la modestie ? Peut-on estre estimé banni quand on se trouve avec Lycurgue en Candie avec cette divine compagnie ? *Illud humile tugurium nempe virtutes recipit ; jam omnibus templis formosius erit ; nempe cùm illic justitia conspecta fuerit, cùm continentia, cùm prudentia, pietas, omnium officiorum rectè dispensandorum ratio, humanorum divinorumque scientia. Nullus angustus est locus, qui hanc tam gravem virtutum turbam capit ; nullum exilium grave est, in quo licet cum hoc ire comitatu.* Ce sont les paroles de Seneque sur un

Plutarchus in Lycurgo.

De Consol. ad Helvid. c. 9.

autre exil, que j'ay appliquées à l'exil, que Lycurgue préfera à la Royauté.

VI. Le mesme Seneque asseure qu'Auguste desira & demanda long-temps d'estre déchargé de l'Empire pour vivre dans le repos, aprés tant de fatigues & tant d'inquietudes. Scipion ne demandoit que la dignité d'Edile, le peuple luy défera celle du Consulat, luy donnant dispense de l'âge. Appien raconte cela & Plutarque le confirme. Mais ce dernier dit encore plus de Pompée, que toutes les dignitez luy furent déferées sans qu'il les demandât; & que s'en estant glorieusement acquité, il s'en démit avant que les loix l'y obligeassent. Cette retenuë est d'autant plus memorable, que la coûtume estoit à Rome de briguer les charges publiques, mais de les briguer par les services qu'on avoit rendus à la Republique. La pudeur & l'instinct de la nature ne laissoit pas d'avoir une secrete aversion de ces poursuites présomptueuses. Aussi Caton le jeune s'abstint de demander la faveur de ses amis & de poursuivre le Consulat, jugeant que la disposition d'un homme de bien estoit de ne pas fuir les charges, quand le besoin de la Republique fait qu'elle nous y appelle, & de ne les point desirer contre la bienseance. *Cato neque ullum demereri voluit, & in posterum petitione Consulatus abstinuit: quod diceret viri boni esse, administrationem Reipublicæ, si qui ipso uti vellent, non subterfugere; neque tamen eam ultra quàm conveniret expetere.* Ce sont les paroles de Dio-Cassius.

L. De brev. vita. c. 5.

Appian. de Bell. Pun.

Il est à croire que quand les loix Romaines permirent de demander les Magistratures, en representant les services rendus par ses ancestres, ou ses propres blessures receuës pour la Republique, ce ne fut que pour prévenir d'autres brigues sans comparaison plus dangereuses. Encore ne les évitoit-on

In Iul. Cæs. c. 13. 19. pas toûjours. Suetone fait foy des grandes sommes que Jule-Cesar donna pour emporter la dignité de Pontife, & ensuite celle du Consulat. Il est remarquable que pour mettre un obstacle aux étranges entreprises qu'on apprehendoit de luy dans son Consulat, on excita Bibulus a donner les mesmes sommes que luy, pour estre son Collegue, les personnes de qualité les mieux intentionnées y contribuerent de leur argent, Caton mesme qui estoit inflexible dans l'observance de l'équité y donna les mains. *Ac plerique pecunias contulerunt, ne Catone quidem abnuente eam largitionem è Republica fieri.* Auguste eut aussi grande envie de la dignité de Pontife, mais il n'en voulut jamais dépoüiller Lepidus, il le laissa mourir Pontife, & se revêtit de cette dignité aprés sa mort. *Pontificatum numquam vivo Lepido auferre sustinuerat. &c.* *Suet. in Augusto. c. 31.* Pour mêler les exemples anciens avec les nouveaux, Tite-Live raconte que Quintius Cincinnatus ayant esté éleu encore une fois Dictateur dans son extréme vieillesse, il refusa & s'opposa autant qu'il pût à cette élevation hors de saison; & ne ceda qu'aux vives instances de sa patrie & à la necessité : *L. 4. c. 13.* *Primò Quintius abnuere, & quid sibi vellent rogitare, qui se ætate exacta tantæ dicationi objicerent.* *L. 10. c. 13.* Il arriva quelque chose de semblable à Fabius; on l'élisoit Consul dans un âge fort avancé, & sans attendre les dix ans que les loix vouloient qu'on laissât passer entre deux Consulats : il s'y opposa vigoureusement, il renouvella la memoire de cette loy; tâcha de persuader au peuple, qu'il estoit dangereux de donner tant de dispenses des loix, & que ce ne seroit plus estre soûmis aux loix, mais les soûmettre à tous nos desirs : *Quid ergo attineret leges ferri rogitans, quibus per eosdem, qui tulissent, fraus fieret? Jam regi leges, non regere.* Il representoit qu'une personne si âgée ne pouvoit

plus porter le poids de cette dignité, qu'il apprehendoit mesme de trop longues faveurs de la fortune, de peur que Dieu ne la balançast par quelque grande disgrace : *Et fortunam ipsam vereri, ne cui Deorum nimia jam in se & constantior, quàm velint humanæ res, videatur.* C'est le mesme sentiment d'Herodote en autres termes.

VII. Justin dit bien que les Lacedemoniens poussez de la mesme passion que les autres hommes, dont la convoitise s'augmente par l'augmentation de leurs acquisitions précedentes ; ne se contenterent pas d'avoir ajoûté à leur puissance celle des Atheniens, mais commencerent à aspirer à l'Empire de l'Asie. *Lacedæmonii more humani ingenii, quo plura habent, eo plura cupientes ; non contenti, accessione Atheniensium opum vires sibi duplicatas, totius Asiæ imperium affectare cœperunt.* L. 6. c. 1. Ce desir d'une plus grande puissance regardoit le public, car en leur particulier les Lacedemoniens estoient fort retenus & fort modestes. Mais n'estoit-ce pas l'ambition qui se couvroit volontiers du pretexte de la gloire de la patrie, se trompoit elle-mesme & se déroboit à ses propres yeux ? On en pourra juger par l'exemple d'Epaminondas, qui acquit enfin l'Empire à Thebes sa patrie, & ne demanda jamais aucune élevation pour luy ; il exerça de grandes charges, mais il fallut luy faire quelque violence pour les luy faire accepter. Voicy l'éloge que Justin fait de ses vertus : *Nam & imperium, non sibi semper, sed patriæ quæsivit, & pecuniæ adeo parcus fuit, ut sumptus funeri defuerit. Gloriæ quoque non cupidior, quàm pecuniæ. Quippe recusanti omnia imperia ingesta sunt.* L. 6. c. 8.

Quelque grand que fut donc le regne de l'ambition, autorisé par les loix & par les coûtumes ; il y en avoit pourtant toûjours quelques-uns, qui écoutoient la voix de la nature au fond de leur ame,

refusoient les dignitez, ne s'y soûmettoient que dans la necessité de se rendre aux besoins publics, attendoient qu'on les contraignit, cherchoient à s'en démettre, s'en démettoient encore plus volontiers qu'ils ne s'en estoient chargez; & faisoient voir que les vices ne sont presque que dans la surface de l'ame, qui garde toûjours dans son fond les idées, les semences, l'estime, & le secret respect pour la vertu, que la nature y a imprimé. En voicy encore un exemple tiré de Denys d'Halicarnasse. Collatinus estoit suspect & non convaincu de trahison. Le peuple vouloit qu'il se démit du Consulat, &
L.5.p.286. qu'il se retirast de Rome. Il ne pouvoit s'y resoudre, tant par l'attache qu'il avoit à sa patrie & à sa dignité, que pour ne pas avoüer le crime, dont il subiroit la peine, & blesser sa reputation par une complaisance mal entenduë. Lucrece son beaupere luy conseilloit au contraire, de ne pas s'opiniastrer à retenir une dignité malgré ceux du gré desquels il la tenoit: *Ne Magistratum retineret invitis civibus, quem à volentibus accepisset*: & de refuter le crime dont on le chargeoit, plûtost par une action genereuse, que par un discours étudié. Collatinus ceda enfin, quoy qu'avec beaucoup de peine, & Brutus son Collegue dans le Consulat aprés avoir loüé sa vertu, l'exhorta de n'en estre pas moins affectionné à sa patrie, d'aimer toûjours Rome comme le lieu de son origine, d'avoir toûjours les mesmes ennemis qu'elle, & les mêmes amis, enfin de regarder cette sortie de Rome plûtôt comme un voyage honorable, que comme un exil, & d'avoir toûjours son cœur à Rome, lorsque son corps en seroit éloigné. *Corpus alio transferens, animum apud dimittentes se relinqueret.* Rien ne seroit plus grand, ny plus evangelique que ces maximes & ces discours, si ceux qui en estoient les auteurs, eussent élevé les yeux au Ciel, pour y voir & pour y

aimer une autre patrie plus ſainte, plus invincible & éternelle, où Dieu comble d'honneurs & de biens ſpirituels & ſans fin, ceux qui pour luy plaire & pour ſe conformer à ſes loix ont penſé, ont aimé, ont dit, & ont fait les meſmes choſes que les Payens preſcrivoient pour la gloire paſſagere d'une ville de terre, & d'un phantôme d'empire. Car que peut-on nous preſcrire de plus grand, que de ne point rechercher les dignitez, & quand on nous en a chargez, eſtre toûjours preſts de les remettre quand le bien de l'Etat, ou le public le demandera; & quoy que cela nous attire quelque flétriſſure, n'en aimer pas moins, ny le public, ny les particuliers qui nous font ce traitement? Tout cela eſt tres-vil, ſi on ne regarde que la terre & le temps; tout eſt précieux, quand on tend au Ciel & à l'éternité.

VIII. Au contraire rien n'eſt plus oppoſé à l'Evangile, à la verité, & à la nature, que ces maximes déteſtables de Jule-Ceſar, au moins on les luy attribuë; Qu'il aimeroit mieux eſtre le premier dans un village, que le ſecond dans une grande ville; & qu'il ſeroit plus difficile de le faire deſcendre de la premiere place dans la ſeconde, que de le précipiter de la ſeconde à la derniere: *Sæpe ex eo auditum ferunt, Difficilius ſe Principem civitatis à primo ordine in ſecundum, quàm ex ſecundo in noviſſimum detrudi.* Il en eſt de meſme de ce qu'on dit de Ceſar & de Pompée, que Pompée ne pouvoit ſouffrir d'égal, ny Ceſar de ſuperieur. Grotius dit qu'Ariſtote a mis la magnanimité dans cette diſpoſition, de courir aux dignitez, & de s'en croire toûjours le plus digne. Il ajoûte que cette maxime eſt contraire à celle de Platon; il pouvoit dire à celle de la nature, qui eſt la meſme dans tous les hommes. Car ſi elle les portoit tous à vouloir remplir la premiere place, ſans y admettre de compagnon, & ſans ſe contenter

Plutar.
Suet. c. 29.
In Matth. c. 18. n. 3.

mesme de la seconde, elle n'armeroit pas seulement les hommes les uns contre les autres, mais elle les armeroit tous contre chacun d'eux, & détruiroit le premier de tous les estre corporels en le produisant.

L. 1. De Repub. Mais quelque puisse avoir esté le sentiment d'Aristote, celuy de Platon a esté tout opposé à l'impetuosité aveuglée des ambitieux, & aux brigues si ordinaires des Grecs & des Romains. Car ce Philosophe dit, que l'homme de bien n'accepte les charges que lors qu'il y est forcé par la necessité, & quand à moins de cela il faudroit que luy & la ville obeïssent à des méchans; qu'au reste si tous les hommes estoient bons, il y auroit autant de brigues, pour n'estre pas dans les charges, qu'il y en a pour y estre élevé. *Oportet igitur necessitatem illi imponi. Turpe videtur haberi, ut quis sponte ad imperandum accedat, neque expectet necessitatem. Quippe si bonorum virorum esset civitas, in ea ut arbitror haud aliter non imperandi gratiâ pugnaretur, quàm nunc certetur imperandi cupiditate.* *L. 3.* Il dit plus bas que les Magistratures doivent estre commises à ceux qui ont mené une vie pure & innocente depuis leur jeunesse: *Atque is qui semper à pueritia, adolescentia, matura ætate probatus est, & incorruptus est, custos & princeps civitatis est constituendus.* Voila des maximes non seulement Chrestiennes, mais dignes d'un saint Ecclesiastique, comme il a esté montré dans la Discipline de l'Eglise, tant la raison & la nature ont de rapport à l Evangile.

IX. Il faut dire un mot de l'amour des loüanges & de la jactance. Salluste a donné cet éloge considerable à un Prince Africain, qu'il faisoit beaucoup *De bello Iug.* de grandes choses & n'en parloit jamais. *Plurimum facere, & minimum ipse de se loqui.* Si Ciceron eut sceu pratiquer cette maxime, de faire beaucop de grandes

grandes choses, & n'en parler jamais, il se seroit acquis une reputation toute autre. Car il avoit certainement de grandes qualitez, & il faisoit de grandes choses ; mais il gâtoit tout par le plaisir qu'il prenoit de se loüer & d'estre loüé des autres. Plutarque n'a pû dissimuler ce défaut. L'amour des statuës & des monumens publics, n'estoit ny moins commun, ny moins vitieux que celuy des loüanges. Cornelius Nepos dit que Pomponius Atticus ne voulut jamais souffrir de ses statuës dans le lieu où il estoit ; mais qu'il ne put empescher qu'on ne luy en dressast en son absence. *Quamdiu affuit, ne qua ei statua poneretur, restitit ; absens prohibere non potuit.* Trajan au rapport de Pline méprisa les arcs, les statuës, les autels & les temples, qu'on dressoit aux Empereurs, & desira que ce ne fut que dans le cœur des citoyens, que sa memoire fut gravée ; Sçachant bien que le temps consume enfin tous ces monumens de la vanité des hommes, & que la meilleure maniere de se faire beaucoup loüer, est de negliger les loüanges. *Scis ubi vera Principis, ubi sempiterna sit gloria ; ubi sint honores, in quos nihil flammis, nihil senectuti, nihil successoribus liceat. Arcus enim & statuas, aras etiam templaque demolitur & obscurat oblivio ; contrà contemptor ambitionis, & infinitæ potestatis domitor ac frænator animus, ipsa vetustate florescit ; nec ab ullis magis laudatur, quàm quibus minimè necesse est.* Paneg c. 55.

CHAPITRE XII.

De quelle maniere on doit traiter ses ennemis, & ses amis.

I. Regarder nos ennemis comme des personnes tres-utiles, pour nous découvrir nos défauts.

II. Et comme une matiere d'exercer & de fortifier nostre patience.

III. Faire du bien à ceux qui nous nuisent, est la plus grande des vertus, & nous en sommes redevables à nos ennemis.

IV. Quelque grande que soit cette vertu, la nature en a jetté les semences dans le cœur de tous les hommes, qui ne peuvent s'empescher de l'admirer & de l'aimer.

V. Divers autres exemples chez Plutarque de la bonté & des bienfaits envers les ennemis.

VI. Doctrine conforme de Platon.

VII. Exemples & preuves illustres, que ce n'est pas de l'école de Platon, mais de celle de la Verité éternelle, & du fond de nostre ame, qu'on a appris qu'il falloit aimer ses ennemis & leur faire du bien.

VIII. Que par une humeur bienfaisante chacun se peut faire une bonne fortune.

IX. Diverses remarques de Tacite.

X. Bontez & clemence de Cesar chez Suetone, aussi bien que de Vespasien. Exemples tirez de Spartien & de Valere Maxime.

XI. Exemples illustres & préceptes de quelle maniere il faut traiter ses amis.

XII. Excellens préceptes de Seneque sur cela; comment on peut avec une entiere seureté confier tous ses secrets & tous ses desseins à un amy. Conformité de cette doctrine avec celle de l'Evangile.

I. APrés avoir consideré les devoirs de l'homme seul, & comme renfermé en luy-mesme, il faut venir aux vertus qu'il doit exercer envers les autres hommes, & commencer par celles qu'il doit faire éclater envers ses ennemis mesmes, parce que c'est ce qui a plus de connexion avec les matieres que nous venons d'éclaircir. Plutarque a fait un traité sur les avantages qu'on peut tirer de ses ennemis : *De capienda ex inimicis utilitate.* Il dit que nous devons regarder nos ennemis comme les personnes du monde, qui peuvent nous donner de meilleurs avis pour nous corriger & pour devenir meilleurs. Car ce sont ceux qui connoissent mieux nos défauts & qui ne nous les cacheront pas. Il donne l'exemple de Hieron, à qui son ennemy reprocha qu'il avoit l'haleine puante. Hieron se plai-

gnit à ſa femme, de ce qu'elle ne l'en avoit pas averty pour y remedier. Elle luy répondit fort ſimplement, qu'elle croyoit que tous les honneurs fuſſent de meſme. D'où il paroiſt que ny nous, ny nos proches ne ſont point ſi clairvoyans dans nos défauts, que nos ennemis; qui ne manquent pas auſſi de liberté à nous en avertir. Il faut donc les aimer comme les organes, dont la Providence divine ſe ſert pour nous donner des inſtructions ſalutaires.

II. Il eſt utile d'exercer ſa patience par quelques épreuves qui nous manqueroient, ſi nous n'avions point d'ennemis. Car ſi l'on ne ſouffre jamais de contradiction, l'eſprit s'amollira & ſera toûjours foible & incapable d'en endurer. Socrate eut bien pû ſe paſſer de Xantippé, qui eſtoit la plus emportée & la plus inſupportable de toutes les femmes. Neanmoins il la garda toûjours, pour avoir dans ſa maiſon un exercice continuel de patience, de douceur & de retenuë, qui le fortifiât contre les injures & les outrages qu'il pouvoit recevoir en public.

III. La magnanimité & la generoſité d'une ame deſintereſſée, qui fait du bien à ceux dont elle n'en eſpere point, & à ceux meſme qui cherchent à luy nuire, eſt une excellente vertu, qu'on ne peut avoir ſi on n'a des ennemis. Il faut donc aimer les ennemis & leur faire du bien, parce que nous leur ſommes redevables de cette vertu, qui eſt la plus éclatante de toutes, & qui nous approche le plus de la Divinité. *Simplicitati, & magnanimitati, atque bonitati plus loci hîc eſt, quàm in amicitiis. Non enim tam pulcrum eſt bene amico facere, quàm turpe non facere, cùm neceſſitas ejus requirit. Ceterùm oblata ultione ulciſcendi inimicum miſſum facere, æquanimitatis eſt. Qui verò & miſeratur inimicum afflictum, & opem fert indigenti, & filiis ejus ac familiæ adverſo ipſorum tempore, operam ſuam ſtudiumque defert, hunc qui non amat ob animi*

humanitatem, neque ob probitatem laudat, huic pectus adamantinum & ferrea sunt viscera. Ces paroles de Plutarque conformes à la doctrine des plus anciens Platoniciens, sont si semblables à celles de Jesus-Christ dans son Evangile, qu'on ne peut nier que ce ne soit la mesme Verité éternelle, qui nous a donné ce précepte admirable non seulement de sa propre bouche, quand il luy a plû de se revestir de nostre nature, mais aussi par la bouche & par la plume de ceux qu'il a éclairé de ses divines lumieres parmy les Payens mesmes, afin que le monde fut plus docile & plus disposé à recevoir son Evangile, quand il le feroit retentir par toute la terre.

IV. On peut dire que ce n'est pas seulement dans les lettres saintes, & dans les écrits de Plutarque, des Philosophes & des Historiens, que brille cette verité, mais aussi dans le cœur de tous les hommes. C'est à quoy fait allusion Plutarque quand il dit, qu'il n'y a que ceux qui ont une ame de bronze & un cœur d'acier, qui puissent n'estre pas touchez d'amour & de respect, pour celuy qui non seulement pardonne à ses ennemis, non seulement ne leur nuit pas, mais leur fait du bien à eux & à leur famille dans leurs afflictions. Il est donc vray qu'universellement les hommes estiment, reverent & aiment cette grandeur d'ame & cette generosité, qui paye de bienfaits les injures receuës de ses ennemis. Ce fut de ce fond de la lumiere & de la Theologie naturelle, & commune à tous les hommes, que Ciceron tira cette loüange qu'il donne à Cesar, quand il luy dit, qu'en faisant redresser les statuës de Pompée qu'on avoit abbatuës, il avoit affermi les siennes. *Cæsari cùm statuas Pompeii dejectas erigi jussisset, Cicero dixit, Pompeii statuis restituendis tuas defixisti.*

Si l'on ne doit pas refuser les graces & les bien-

faits à ses ennemis, quand ils sont dans le besoin; on peut encore bien moins leur refuser les justes loüanges qu'ils meritent. Et si ces loüanges qu'on donne à la vertu de ses ennemis, sont plus glorieuses à celuy qui les donne, qu'à celuy qui les reçoit; de mesme que celuy qui fait du bien à son ennemy affligé & persecuté, se procure en mesme temps à luy-mesme un avantage incomparablement plus grand, par l'acquisition qu'il fait, je ne diray pas de la renommée, de l'admiration & de l'amour des autres hommes, mais de la vertu la plus excellente de toutes, qui est cette grandeur d'ame, & ce noble desinteressement, qui comble de biens, non des amis, de qui on peut esperer quelque reconnoissance, mais des ennemis qui ne nous payeront apparemment que d'ingratitude. *Itaque ne laudationi quidem parcendum est inimici, merito suo eam reportantis. Hoc enim majorem laudanti honorem conciliat, quàm laudato. Longissimè abducitur ab invidendo amicis res secundas, aut familiaribus gloriam rei bene gestæ, qui usu didicit etiam inimicos laudare, neque morderi eorum successibus, aut invidere eis prosperitatem.* Il faut donc non seulement loüer les vertus & les bonnes actions de ses ennemis, mais se réjoüir sincerement de leurs prosperitez, bien loin de leur en porter envie. Ceux qui seront ainsi disposez envers leurs ennemis, seront encore bien moins susceptibles du moindre sentiment d'envie, ou de malignité envers leurs amis. Pythagore défendit la chasse, & la pesche, & ne voulut pas qu'on tuast les animaux, ny qu'on les traitast avec cruauté; afin d'accoûtumer les hommes à s'épargner d'autant plus les uns les autres. La douceur dont on usera envers les ennemis sera un apprentissage encore plus raisonnable, pour s'accoûtumer à traiter humainement tous les hommes. Domitius & Scaurus estoient ennemis, & plaidoient

l'un contre l'autre. Un esclave de Domitius le trahit, & vint découvrir à Scaurus plusieurs chefs d'accusation contre son maistre. Scaurus sans vouloir l'écouter le renvoya à Domitius.

In Apophth. V. Le mesme Plutarque dit ailleurs, que le frere du Roy Telecles se plaignant à luy, de ce que ses sujets ne l'aimoient pas autant que luy, le Roy luy répondit, que la raison en estoit, qu'il ne souffroit pas patiemment les injures. Ariston de Sparte entendant quelqu'un qui loüoit Cleomenes, d'avoir fait du bien à ses amis, & du mal à ses ennemis, luy répondit, Qu'il eut esté bien mieux, de faire du bien à ses amis, & faire que ses ennemis mesmes devinssent ses amis. *Quantò rectiùs erat amicis benefacere, ex inimicis autem amicos redigere.* C'estoit estre disciple & imitateur de Lycurgue, qui traita si civilement celuy qui l'avoit frappé & luy avoit crevé un œil, qu'il en fit un homme de bien, son ami & son panegyriste. Le Roy Agesilaus selon le mesme Plutarque dans sa vie, estoit bien plus irreprochable dans sa conduite envers ses ennemis, qu'envers ses amis. Car il ne pouvoit ny tancer ses amis de leurs fautes, ny leur refuser des graces, quoy qu'injustes. Mais pour ses ennemis il leur pardonnoit, il les servoit, il en faisoit des amis; il en fut mesme mis à l'amende par les Ephores, qui estoient les Censeurs publics, mesme des Rois, parce qu'il se les rendoit propres, & attachoit à sa personne ceux qui ne devoient avoir d'attache qu'à la patrie. *Cum civibus ita se gessit, ut inculpatior inimicus, quàm amicus esset. Inimicos enim non lædebat injustè, amicis erat præsto in rebus etiam iniquis. Inimicis siquid rectè gessissent, erubescebat non honorem habere, amicos corripere in peccatis non sustinebat. Immo obsequium in amicos dicebat turpe nullum. Adversariorum rursus vel offendentium primus vicem dolendo, & si rogaretur, enixè*

favendo alliciebat, & demerebatur omnes. Quod cùm Ephori notarent, timentes illius potentiam, mulctam ei irrogaverunt, adjectâ causâ, Quod communes cives redderet proprios suos. Ce Roy envoyoit au loin ceux qui luy estoient mal affectionnez, & leur faisoit donner des gouvernemens; sur les plaintes qui se faisoient ensuite de leur avarice, ou de leur injustices, il les assistoit & les défendoit si bien qu'il gagnoit leur amitié, & n'avoit plus d'ennemis. *Ex alienis necessarios sibi reddidit, ut infestum haberet neminem.*

Phocion dont le mesme Plutarque a écrit la vie, n'eut jamais d'ennemis que ceux de l'Etat; il faisoit du bien generalement à tous, & n'en regardoit aucun comme son ennemy particulier. *Inimicum ex civibus neminem afflixit, ac ne pro inimico quidem habuit; sed quantum res postulabat; tantum ut adversùs obsistentes suis pro bono publico actionibus luctaretur, horridus erat, pertinax, & implacabilis; Omnibus in ceteris placidum se præbebat, & periclitantibus adversariis advocatus aderat.* Il détourna les Grecs de faire la guerre à Philippe Roy de Macedoine, quoy qu'il deût en estre le chef. Quand Philippe fut mort, il empescha autant qu'il pût les Grecs de s'en réjoüir, leur faisant voir que c'estoit une malignité & une petitesse d'esprit, de se réjoüir du mal des autres. *Quippe abjecti animi esse, malis exultare alienis.* Ce fut apparemment cette élevation d'esprit & cette grandeur d'ame de Phocion, qui le fit aimer de Philippe de Macedoine, & qui fit dire à Alexandre sur le point de quitter la Grece pour passer en Asie, Que s'il venoit à manquer, le gouvernement general de la Grece regarderoit Phocion. Nous avons déja dit que la derniere chose que Phocion recommanda à son fils avant que de mourir, fut d'oublier les injures qu'on luy avoit faites.

VI. Je confesse que Plutarque pourroit avoir

appris dans l'école de Platon cette doctrine, qui exhorte à faire du bien mesme à ses ennemis. Car
L. 1. De Repub. Platon refute dans sa Republique, ceux qui tenoient qu'il estoit juste de faire du bien à ses amis, & de nuire à ses ennemis; il ne veut point souffrir qu'une maxime si fausse & si infame soit attribuée aux Philosophes, qui ont eu quelque reputation; & il juge que quelque personne riche & orgueilleuse, de celles qui font du bruit par le monde, en est plûtost l'auteur. *Si quis ergo justum esse dixerit debita cuique tribui, deberi autem intellexerit inimicis à justo damna, amicis utilitatem, haudquaquam sapiens judicandus, qui hoc dixit. Constitit namque nullo modo justum esse quemquam lædere. Pugnabimus itaque, si quis hoc dixerit Simonidem, vel Biantem dixiße, vel Pittacum, vel alium quempiam sapientum beatorumque virorum. Hanc sententiam qua justum esse dicitur prodesse amicis, inimicis obesse, Periandri esse existimo, vel Perdiccæ, vel Xerxis, vel Ismeniæ Thebani, aut alterius cujusdam opulenti viri, maxima se poße putantis.* Ce n'estoit donc pas dans l'école seule de Platon, qu'on apprenoit cette leçon importante, qu'il faut aimer ses ennemis, mais dans celle de tous les autres Philosophes; & l'école où on apprenoit à nuire à ses ennemis, & à servir ses amis, estoit celle de quelques Princes, éblouïs de l'éclat de leur puissance temporelle, & sans attention aux maximes de la verité & de la vertu. Ainsi Platon a eu raison de mettre entre les regles de la politique qu'il vouloit établir, celle qui oblige à aimer mesme ses ennemis, puis qu'il la voyoit si universellement receuë.

VII. Mais de quelque part que Plutarque puisse avoir puisé cette doctrine, ce ne sont pas ses préceptes, mais ses narrations que nous avons rapportées; & tous ces grands hommes dont il a écrit les paroles & les actions, n'estoient pas disciples de

Platon, puisque quelques-uns estoient beaucoup plus anciens. C'estoit donc la pente & la grandeur naturelle de l'ame raisonnable, qui leur fournissoit ces belles lumieres, & ces nobles sentimens. Tite-Live en rend un témoignage fort illustre, ou plûtost il le fait rendre par le Senat & le peuple de Rome, lorsque leur ville fut affligée d'une cruelle peste. Ils tâcherent d'y remedier par plusieurs devotions, entre autres en mettant tout en commun pour les pauvres & pour les étrangers, l'hospitalité fut ouverte à tout le monde, la paix renoüée avec les ennemis, toutes contentions terminées, les criminels mesmes & les prisonniers furent relâchez des prisons. *Tota urbe patentibus januis, promiscuo usu rerum omnium in propatulo posito, notos ignotosque passim advenas in hospitium ductos ferunt; & cum inimicis quoque benignè ac comiter sermones habitos, jurgiis ac litibus temperatum. Vinctis quoque dempta in eos dies vincula; religioni deinde fuisse, quibus eam Dii opem tulissent, vinciri.* Dans ces extrémes dangers la nature revient à elle, l'ame rentre dans elle-mesme, & y voit, & entend ce qu'elle ne pouvoit auparavant, ny voir, ny entendre, dans l'embarras & dans le tumulte des affaires du monde. L'ame voit donc dans le peril, & dans les approches de la mort, qu'il faut se reconcilier à ses ennemis, qu'il faut pardonner aux coupables, qu'il faut rétablir autant qu'on le peut la premiere égalité & la communauté de toutes choses entre tous les hommes, & que ce sont là des moyens fort propres pour plaire à Dieu, pour expier nos fautes, & pour détourner, ou arrester les fleaux du Ciel. C'est tout un peuple qui voit cela dans cette extrémité, c'est donc la voix de la nature, & l'école de la Verité éternelle, & non celle de Platon.

L. 5. c. 13.

VIII. Cornelius Nepos dit, que Pomponius

Atticus n'eut jamais d'ennemis, parce qu'il n'offensa jamais personne, & si quelqu'un l'avoit injurié, il aimoit mieux l'oublier que de se venger. Il n'oublioit jamais les bienfaits qu'il recevoit, mais il mettoit aussi-tost en oubli les graces qu'il faisoit aux autres. En usant de la sorte avec tout le monde, il se fit luy-mesme une fortune tres-heureuse, & c'est en ce sens qu'on dit avec verité, que chacun peut estre le maistre de sa fortune. *Nullas inimicitias gessit, quod neque lædebat quemquam; neque si quam injuriam acceperat, non malebat oblivisci, quàm ulcisci. Idem immortali memoriâ percepta retinebat beneficia; quæ autem ipse tribuerat, tamdiu meminerat, quoad ille gratus erat, qui receperat. Itaque hic fecit, ut verè dictum videatur, Sui cuique mores fingunt fortunam. Neque tamen ille priùs fortunam, quàm se ipse finxit, qui cavit ne qua in re plecteretur.*

IX. Tacite louë la clemence de Germanicus, qui pouvoit laisser perir Pison son ennemi dans une tempeste, où il le voyoit enveloppé, & il aima mieux envoyer des galeres pour le retirer du danger. *Sed tanta mansuetudine agebat, ut cùm orta tempestas raperet in abrupta, poßetque interitus inimici ad casum referri, miserit triremes, quarum subsidio discrimini eximeretur.* Cet Historien dit ailleurs, que dans la Germanie les enfans succedoient aux inimitiez aussi-bien qu'aux amitiez de leurs peres; mais que ces inimitiez quoy qu'hereditaires, n'estoient nullement immortelles; elles se terminoient par des accommodemens faciles, & les homicides mesmes qui pouvoient leur avoir donné commencement, se remettoient par un certain nombre de bestiaux; aprés ce rachat les inimitiez cessoient, les particuliers y trouvoient quelque compensation, & le public y trouvoit d'autant plus son avantage, que dans un païs d'une pleine liberté, les inimitiez eussent esté

Annal. L. 2. c. 55.

De Morib. Germ. c. 21.

tres-dangereuses, si elles eussent esté trop longues. *Suscipere tam inimicitias, seu patris, seu propinqui, quàm amicitias necesse est. Nec implacabiles durant. Luitur enim etiam homicidium certò armentorum ac pecorum numero; recipitque satisfactionem universa domus, utiliter in publicum, quia periculosiores sunt inimicitiæ juxta libertatem.*

Ce mesme Historien faisant ailleurs le tableau d'Agricola, confesse qu'il s'emportoit quelquefois de colere & de paroles, mais que ce n'estoit que contre les méchans; qu'il ne luy restoit aucune aigreur aprés cela; qu'on n'avoit point à apprehender de haine secrete de son silence; parce qu'il croyoit qu'un honneste homme offenseroit plûtost les autres qu'il ne les hairoit. *Apud quosdam acerbior in conviciis narrabatur: ut bonis comis, ita adversùs malos injucundus. Ceterùm ex iracundia nihil supererat. Secretum & silentium ejus non timeres. Honestius putabat offendere quàm odisse.* La colere est loüable quand elle s'éleve contre les méchans; que si alors elle ne garde pas d'assez justes mesures, elle peut estre coupable de quelque excez; mais ces promptitudes courtes, & dont il ne reste rien un moment aprés, sont autant pardonnables que les haines & les inimitiez secretes sont detestables, lors mesme qu'on les retient dans un silence perilleux. L'Empereur Domitien estoit un ennemy d'autant plus dangereux, qu'il faisoit moins éclater sa colere; mais ses plus grands ennemis estoient ceux qu'il avoit le plus offensez. *Proprium humani ingenii est, odisse, quem læseris. Domitiani verò natura præceps in iram, & quò obscurior, eò irrevocabilior.*

De vita Agric c.22.

Cap. 42.

X. Suetone asseure que Jule-Cesar ne laissa échaper aucune occasion de se reconcilier avec ses ennemis; que bien qu'il eut répondu avec beaucoup d'aigteur aux sanglantes harangues que Memmius

In Iul. Cæs. c. 73.

avoit faites contre luy, il le favorisa neanmoins de son suffrage dans la poursuite du Consulat. Calvus aprés l'avoir déchiré par ses Epigrammes, demandant à se reconcilier avec luy, il luy écrivit le premier. Catulle l'avoit aussi outragé dans ses vers, & neanmoins dés le mesme jour qu'il se presenta à luy, pour luy faire satisfaction, il le fit souper avec luy, & continua d'user de son ancienne hospitalité
In Vespas. c. 13. 14. avec son pere. Vespasien ne fit pas moins paroistre de fermeté à mépriser les injures, ny moins de bonté pour ceux qui l'offensoient. Demetrius Philosophe Cynique luy ayant refusé le salut & les autres témoignages publics de respect, il se contenta de s'en venger en l'appellant Cynique, ou Chien. Vitellius avoit esté son ennemy; il ne laissa pas marier sa fille, & de la doter fort avantageusement. Les Officiers du Palais de Neron l'avoient autrefois outragé de paroles, ils en furent quittes pour quelques paroles semblables qu'il leur dit quand il fut fait Empereur. Quelque défiance qu'il eut sujet d'avoir, il ne nuisit jamais à personne. L'horoscope de Metius Pomposianus sembloit luy promettre l'Empire: Vespasien bien loin de s'en défaire, le créa Consul, disant qu'un jour il reconnoistroit ce bienfait. *Nam ut suspicione aliqua, vel metu ad perniciem cujusquam compelleretur, tantum abfuit, ut monentibus amicis cavendum esse Metium Pomposianum, quod vulgò crederetur genesim habere Imperatoriam, insuper memorem futurum.*

Spartien dit que l'Empereur Adrien qui se picquoit de toutes sortes de science, fatiguoit tous les sçavans par ses reprimendes & par les questions qu'il leur proposoit; mais qu'il ne laissa pas de leur procurer des honneurs & des richesses: *Quamvis esset in reprehendendis Musicis, Tragicis, Comicis, Grammaticis, Rhetoribus, Oratoribus facilis; tamen omnes Pro-*

fessores, & honoravit, & divites fecit, licet eos quæstionibus semper agitaverit. Mais pour des ennemis, bien loin d'en avoir, quand il fut parvenu à l'Empire, il dit à un ennemy qu'il avoit eu autrefois, qu'il avoit échappé. *Quos in privata vita inimicos habuit, imperator tantùm neglexit; ita ut uni quem capitalem habuerat, factus Imperator diceret, Evasisti.*

Valere Maxime rapporte plusieurs exemples memorables d'ennemis reconciliez, & les conclud par cette maxime, qu'on efface bien plus glorieusement les injures receuës par les bienfaits, que par la vengeance. *Quia speciosius aliquantò injuriæ vincuntur beneficiis, quàm mutui odii pertinaciâ pensantur.* L. 4. c. 2.

XI. Aprés avoir parlé des ennemis, nous ne pouvons pas nous dispenser de dire aussi un mot des amis. Suetone dit qu'Auguste n'estoit pas facile à nouër des amitiez, mais qu'il estoit fort constant à les conserver; qu'il reconnut toûjours les services & le merite de ses amis, & qu'il souffrit aussi leurs défauts avec bonté & avec douceur. *Amicitias neque facilè admisit, & constantissimè retinuit; non tantùm virtutes ac merita cujusque dignè prosecutus, sed vitia quoque & delicta dumtaxat modica perpessus.* Cap. 66. Il eut desiré qu'Agrippa eut esté un peu moins impatient, & que Mecœnas eut esté plus fidele au secret & au silence. *M. Agrippæ patientiam, & Mecœnatis taciturnitatem desideravit.* Agrippa indigné qu'on luy préferast Marcellus, s'estoit retiré à Mitylenes, & Mecœnas avoit découvert à sa femme des indices qu'on avoit de la conjuration de Muræna. Comme ce Prince rendoit les devoirs d'une sincere amitié, il les exigeoit aussi. *Exegit & ipse invicem ab amicis benevolentiam mutuam.* Plutarque dit que Dion apprenant que Callippus, qui estoit son meilleur ami & le premier dans sa confidence, luy tendoit des embûches, n'en voulut point faire de recherche, disant, In Apophth.

qu'il valoit mieux mourir que de se donner tant de peine, pour une vie où il y avoit à craindre, non seulement de la part de ses ennemis, mais aussi de celle de ses amis. *Moriendum potiùs quàm vivendum, ubi non ab hostibus modò, sed etiam ab amicis esset cavendum.*

Epist. 3. XII. Seneque a fort heureusement expliqué ces mesmes maximes, & en a découvert les solides fondemens. Nous ne devons rien cacher à un ami, mais il faut l'examiner avant que de luy donner la qualité d'ami. Il faut examiner & juger avant que d'aimer, aprés il n'en est plus temps. Il faut déliberer long-temps si on liera amitié: aprés qu'elle est liée, il n'y a plus rien à déliberer qu'avec l'ami mesme. Rien ne sera moins dangereux que de confier tous nos secrets à un ami, si nous usons de cette circonspection dans nous-mesmes, de ne former jamais de dessein, que nous ne puissions découvrir à nos ennemis mesmes. *Si aliquem amicum existimas, cui non tantumdem credis quantum tibi, vehementer erras, & non satis nosti vim veræ amicitiæ. Tu verò omnia cum amico delibera, sed de ipso priùs. Post amicitiam credendum est, ante amicitiam judicandum. Isti verò præposterè officia permiscent, qui contra præcepta Theophrasti, cùm amaverint, judicant; & non amant, cum judicaverint. Diu cogita, an tibi aliquis in amicitiam recipiendus sit; cùm placuerit fieri, toto illum pectore admitte; tam audacter cum illo loquere, quàm tecum. Tu quidem ita vive, ut nihil tibi committas, nisi quod committere etiam inimico possis.*

La premiere de ces deux maximes, de déliberer beaucoup avant que de faire un ami, afin de n'avoir plus rien à déliberer, est évidemment celle que Suetone vient d'attribuer à Auguste. La seconde de n'avoir dans le cœur que des pensées & de resolutions si innocentes, que nous n'eussions nul sujet d'en

rougir, quand nos ennemis viendroient à les connoiſtre; eſt la maxime admirable de ſaint Auguſtin, qui s'en eſt ſervi pour ſauver la contrarieté apparente entre ces deux propoſitions, qu'il faut confier à un vray ami ce qu'on a de plus ſecret dans le cœur, & que celuy qui eſt preſentement ami, pourra un jour devenir ennemy. Ce Pere dit fort excellemment, qu'on ne riſque rien, à tout confier à un ami, qui peut devenir ennemy, ſi on n'a rien dans l'eſprit que de juſte & d'équitable, dont un ennemy meſme ne puiſſe tirer aucun avantage ſur nous.

Il n'eſt pas neceſſaire de nous arreſter à faire voir la conformité de cette doctrine, auſſi bien que de celle qui tend à n'avoir jamais d'ennemis, avec les regles de l'Evangile. Cette conformité eſt toute évidente, & elle n'en eſt pas moins admirable. Mais il faut ſe reſſouvenir de ce qui a eſté touché en un mot, Que la meſme Sageſſe éternelle du Verbe divin, qui a emprunté noſtre nature pour s'unir perſonnellement à nous, & pour nous inſtruire, avoit déja ſouvent emprunté la langue & la plume des Sages, pour nous donner comme les élemens de ces meſmes inſtructions celeſtes.

CHAPITRE XIII.

De la bonne Foy, de la Fidelité, du Menſonge, & des Stratagemes.

I. Extréme averſion des Perſes & des Lacedemoniens pour le menſonge & pour la fraude.

II Exemples memorables de la bonne foy des Romains.

III Inviolable fidelité des Perſes à celer les ſecrets de l'Etat.

IV. Ne jamais mentir, meſme en riant: ne jamais découvrir le ſecret parmy les Grecs.

V. Invectives de Seneque contre les défiances perpetuelles des hommes les uns des autres. Contre les procés.

VI. Qu'il n'est pas permis d'user de dol & de fraude, mesme en guerre, & contre les ennemis de l'Etat.

I. HErodote écrivant les préceptes que les Perses avoient prescrits, pour l'éducation de leurs enfans, dit que depuis l'âge de cinq ans jusqu'à vingt, on ne leur apprenoit autre chose qu'à monter à cheval, à tirer de l'arc, & à ne mentir point. *Liberos suos à quinto anno incipientes, usque ad vicesimum, tribus dumtaxat instituunt, equitare, arcu*
L. 1. c. 136. *sagittas emittere, non mentiri.* Cet Historien ajoûte, que les Perses estimoient que la chose la plus infamante estoit de mentir; aprés les menteurs ils donnoient le second rang d'infamie à ceux qui s'endettent, parce qu'ils ne peuvent alors éviter le mensonge. *Turpissimum apud eos ducitur, mentiri. Secundò loco, æs alienum debere, tum multas ob alias causas, tum quod necessum sit, eum qui debet, mendacio obnoxium esse.*

Cette forte passion des Perses pour la verité, & cette détestation du mensonge, estoit une marque d'un grand naturel, & un reste de la connexion ancienne & primitive de l'ame raisonnable avec la verité. Car la qualité de raisonnable rapporte l'ame toute entiere à la verité, & luy donne une extréme aversion du mensonge. Il faut faire le mesme jugement des Lacedemoniens, qui estoient en public & en particulier si rigoureux observateurs de la bonne foy, qu'ils ne pouvoient jamais se défier que les autres hommes en usassent autrement. Aussi leur sim-
L. 1. p. 43. plicité se laissoit souvent surprendre. *Fides quam vos, Lacedæmonii, publicè privatimque inter vos ipsos servatis, facit, ut siquid in alios dicamus, minus credatis. Atque ex hac fide æquitatis quidem laudem reportatis, sed majore rerum externarum inscitia laboratis.*

II.

II. Les Romains n'estoient pas moins passionnez pour l'observance exacte de la bonne foy. Pyrrhus admirant la vertu de Fabricius, luy avoit envoyé tous les Romains, qui estoient ses prisonniers de guerre, à condition de revenir dans ses prisons si le Senat n'approuvoit pas la paix, aprés qu'ils auroient salué leurs proches, & celebré la feste des Saturnales. Le Senat refusa la paix, & commanda à tous les prisonniers sur peine de la vie, de retourner & de se remettre entre les mains de Pyrrhus. C'est ce que raconte Plutarque dans la vie de ce Roy. *Peracto festo remissi fuere; si quis remansisset, in eum Senatus pœnam mortis sancivit.* Pyrrhus se sentant obligé aux Romains, de luy avoir renvoyé son Medecin, qui leur avoit secretement offert de l'empoisonner, leur renvoya tous les captifs sans rançon. Le Senat luy en renvoya gratuitement le mesme nombre de ceux de Tarente, & des Samnites alliez de Pyrrhus. C'est estre non seulement exact, mais presque scrupuleux dans la garde de la bonne foy & de la verité, ce qui vient d'une generosité & d'une grandeur d'ame, telle que le Senat la fit icy paroistre.

Fabius possedoit parfaitement cette vertu Romaine, lors qu'ayant fait un échange de prisonniers avec Annibal, & estant convenu de donner deux livres & demie d'argent pour les autres, qui seroient de plus de part & d'autre, le Senat ne voulut pas satisfaire, ny tenir la parolle donnée pour deux cens quarante qui restoient de prisonniers Romains. Fabius écrivit à son fils à Rome, fit vendre sa terre, en paya Annibal, & reprit les prisonniers, dont plusieurs voulurent depuis luy rendre leur rançon. Mais il refusa absolument de la recevoir. *Plut. in Fabio.*

La probité & la fidelité Romaine n'éclata pas moins dans Camillus, quand le Maistre d'école des Falisciens, vint luy livrer dans son camp l'innocente

jeunesse de cette ville qu'il assiegeoit. Ce sage & vaillant Romain luy dit, que bien qu'il n'y eut point de traité particulier entre Rome & les Falisciens, il y a avoit neanmoins & y auroit éternellement une societé naturelle, qui lie toutes les nations entre elles, qui donne des loix à la guerre comme à la paix, & qui veut que les vaillans hommes se piquent autant de justice que de valeur. *Nobis cum Faliscis, quæ pacto fit humano, societas non est; quam ingeneravit natura, est eritque utrisque. Sunt & belli, sicut pacis jura; justéque ea, non minus quàm fortiter didicimus gerere.* Cette fidelité des Romains fit sur les Falisciens, ce que leurs armes n'avoient encore pû faire. Les Romains avoient préferé la fidelité à la victoire, & les Falisciens estimerent dignes de la victoire, ceux qui observoient une fidelité si incorruptible, & se rendirent à eux. *Vos fidem in bello, quàm præsentem victoriam maluistis; nos fide provocati, victoriam ultrò detulimus.* Les ames ainsi disposées dans leurs secrets replis, ne peuvent estre considerées que comme des rayons de la verité & de la justice éternelle du Verbe divin.

Livius l. 1. c. 27.

III. Quinte-Curce parle d'une autre espece de fidelité dans les Perses, qui ne merite pas moins d'estre admirée. C'est celle de taire les secrets du Prince & de l'Etat. Nul tourment ne pouvoit arracher de leur bouche ces sortes de secrets; nulle crainte, nulle esperance. L'ancienne police avoit décerné de plus grandes peines contre ce crime, que contre tous les autres. Comme rien n'est plus aisé que de se taire, aussi les Perses croyoient que le peché de trop parler est le plus punissable. De là vient qu'Alexandre faisant la guerre à Darius, ne pouvoit sçavoir où estoit l'ennemy. *Alexander quam regionem Darius petisset, omni cura vestigans, tamen explorare non poterat; more quodam Persarum,*

L. 4. c. 6.

arcana Regum mirâ celantium fide. Non metus, non spes elicit vocem, qua prodantur occulta. Vetus disciplina Regum silentium vitæ periculo sanxerat. Lingua gravius castigatur, quàm ullum probrum. Nec magnam rem sustineri posse credunt ab eo, cui tacere grave sit; quod homini facillimum voluerit esse natura.

IV. Cornelius Nepos a distingué ces deux sortes de fidelité, à ne tromper, ou à ne mentir jamais, & à ne jamais découvrir un secret. Il en donne l'exemple dans un des plus sages, des plus vertueux, des plus vaillans & des plus accomplis Capitaines de la Grece. Il ne mentoit jamais, non pas mesme en riant, ou en raillant; poussé à cela par un amour sincere de la verité; au reste il ne luy échapoit jamais de déceler ce qu'on luy avoit confié en secret. C'est Epaminondas dont il parle, & dont il a écrit la vie en abregé. *Peritus belli, fortis manu, animo maximo; adeo veritatis diligens, ut ne joco quidem mentiretur. In primis commissa celans, quod interdum non minus prodest, quàm disertè dicere.* Je laisse les autres grandes qualitez de ce vaillant homme; celles que j'ay marquées suffisent pour faire comprendre au Lecteur, que cet amour si exact de la verité, qui l'empeschoit de mentir jamais, mesme par raillerie, estoit dans une grande ame, & provenoit apparemment de cette grandeur d'ame.

Il faut conclure de là deux choses. La premiere, que c'est se tromper grossierement, qu'on ne peut entreprendre, ou executer les grandes affaires d'Etat, ou en guerre, ou en paix, si l'on ne se donne quelque liberté de mentir, ou de dissimuler, & de déguiser la verité. Cet exemple est une preuve du contraire; & on y peut joindre les autres exemples qui ont esté touchez, des Romains, dont la fidelité tres-religieuse, au lieu de reculer leurs victoires, les a au contraire facilitées.

La seconde conclusion qu'il faut tirer de là, est que c'est à tort qu'on s'en prend à saint Augustin, qui a condamné le mensonge dans toutes sortes de rencontres, & qui n'a pas mesme permis celuy qui n'est qu'un jeu, & un divertissement. L'Ecriture condamne absolument le mensonge, & n'y souffre point d'exception. Et la nature qui a tant de conformité à l'Ecriture, parce qu'elle est l'ouvrage des mains du mesme Dieu, & le livre que la mesme Sagesse éternelle a exposé aux yeux de tout le genre humain; la nature, dis-je, avoit appris à Epaminondas & aux Perses mesmes, à ne mentir jamais.

V. Si les hommes avoient écouté la voix de la nature, ils n'auroient pas donné sujet à Seneque de faire une si juste plainte, non du mensonge, non de la mauvaise foy, mais des précautions, dont les hommes se servent universellement pour n'estre pas trompez. Car comme ces précautions sont generales, c'est une marque que tous les hommes passent dans les esprits les uns des autres, pour des trompeurs, ou pour des gens suspects, contre lesquels il faut se prémunir. Les contracts, les signatures, les cachets, les témoins, les traitez, les clefs, & cent autres choses semblables, qui font une partie de l'histoire, & du commerce des hommes, font aussi le sujet de nostre infamie. La raison en est, que ou ces défiances sont injustes, & tout le genre humain qui les conçoit en est coupable; ou elles sont justes, & tout le genre humain contre lequel on les conçoit justement, est encore coupable. Ne vaudroit-il pas mieux estre quelquefois trompé, que de noircir la reputation de toutes les nations du monde, par ces craintes d'estre toûjours trompé? On employe les Magistrats pour faire garder la foy donnée: mais un moment aprés on ne se fie non plus à ces Magistrats, qu'aux autres hommes,

& on se précautionne contre eux, de mesme que contre les plus perfides. *O turpem humano generi fraudis & nequitiæ confessionem! Annulis nostris plus, quàm animis creditur. In quid isti viri ornati adhibiti sunt? In quid imprimunt signa? Nempe ne ille neget accepisse se quod accepit. Hos incorruptos viros, & vindices veritatis existimas? At his ipsis statim non aliter pecuniæ committentur. Ita non honestius erat à quibusdam fidem falli, quàm ab omnibus perfidiam timeri?* Comme saint Paul dit, qu'il vaudroit mieux souffrir la perte de ses biens, que de les recouvrer en plaidant les uns contre les autres : aussi Seneque asseure qu'il vaudroit mieux se laisser quelquefois tromper par quelqu'un, que de se défier toûjours de tous. Il y a si grand rapport entre ces deux propositions, que Seneque les a jointes toutes deux dans un mesme chapitre, & a commencé par celle de saint Paul, qu'il seroit à souhaiter que les hommes ne plaidassent jamais les uns contre les autres, & que les creanciers remissent plûtost la dette, que d'appeller les debiteurs en justice. *Utinam quidem persuadere possemus, ut pecunias creditas tantùm à volentibus repeterent.* C'est beaucoup approcher du précepte, ou du conseil de Jesus-Christ, qui exhortoit les siens à prester, & à ne pas redemander ce qu'ils auroient presté. Fabius, de qui il a esté parlé, croyoit pour ainsi dire, avoir avancé la rançon des captifs; ils comprirent fort bien, que c'estoit comme un prest que l'honnesteté les invitoit de rendre; ils voulurent le faire, mais Fabius n'eut garde de préferer à de petites sommes d'argent la gloire d'une liberalité & d'une generosité, dont il avoit déja goûté la douceur.

De Benef. L. 3. c. 15.

VI. Nous trouverons dans le livre suivant un lieu plus propre pour parler des stratagemes, où la fraude, le déguisement & le mensonge, semblent

L. 13. devenir excusables. Je rapporteray icy par avance les sentimens de Polybe, qui dit, que bien qu'il soit fort ordinaire entre les Rois & les Republiques, d'employer mesme le dol & la fraude pour remporter l'avantage, soit en guerre, ou en paix ; c'est neanmoins une politique mal entenduë, odieuse & infamante. Que les peuples d'Achaïe estoient si éloignez de ces maximes, qu'ils n'usoient pas mesme des armes qui blessent de loin, & nuisent sans estre veuës ; aussi se dénonçoient-ils toûjours la guerre avant que de la commencer, & n'usoient jamais de surprise. Les anciens Romains marchoient sur ces mesmes traces, ne faisoient jamais la guerre sans l'avoir dénoncée, dressoient rarement des embûches, n'usoient guere de stratagemes, & ne combatoient ordinairement que de main à main. Ce qui montre que les apparences mesmes du mensonge & de la fraude doivent estre détestées dans toutes les affaires, soit civiles ou militaires. *Hæc nos dicta voluimus adversùs istud, quod supra modum inter principes viros nunc viget, & ceu mutua quadam æmulatione alitur, studium dolo malo utendi, in administratione rerum, sive civilium, sive bellicarum.* Ce recit est d'autant plus merveilleux, que l'Ecriture mesme autorise les stratagemes de guerre. Mais comme elle ne les commande pas, & qu'elle ne parle que d'un peuple alors fort grossier, il n'est pas étrange que d'autres nations se soient quelquefois voulu signaler par une politique plus genereuse & plus noble.

CHAPITRE XIV.

Des Juremens.

I. Garder la foy donnée aux ennemis, lors mesme qu'ils y manquent de leur part.

II. Fermeté de Metellus à garder son serment, quoy que tout le Senat se fut parjuré ; si on peut jurer de garder un statut, avant qu'il ait esté declaré.

III. Il n'est jamais permis de se parjurer, quand mesme il s'agiroit d'un empire.

IV. Des ceremonies qui s'observoient dans les sermens.

V. Pourquoy le Pontife de Jupiter ne juroit jamais : autres exemples semblables. Conformité de ces pratiques avec celles de l'Eglise.

VI. S'il faut garder les sermens contraires au salut de la patrie.

VII. Du jurement par sa propre foy : sainteté de ce serment.

VIII. Détestation des équivoques & des déguisemens dans les sermens, mesme quand il y va de la liberté, ou de la vie. Exemples merveilleux.

IX. Le serment militaire, le mystere de l'Empire.

X. Exemples d'une fidelité inviolable à garder les sermens parmy les Romains & les Grecs.

XI. Contre ceux qui aprés avoir conclu & juré la paix, recommençoient la guerre sous le nom de leurs alliez.

XII. Exemples contraires d'un amour sincere de la verité & des mensonges, ou parjures déguisez.

XIII. Observance exacte des sermens, quoy qu'il y eut eu de la surprise.

I. C'Est une suite de la matiere traitée dans le chapitre précedent, qui nous engage à parler icy de la fidelité rigoureuse qu'on a observée dans les juremens. Agesilaus Roy de Sparte faisant la guerre en Asie à Tissaphernes Lieutenant du Roy de Perse, s'obligea par serment à une cessation d'armes pour trois mois, Tissaphernes s'engageant par un serment semblable à envoyer au Roy de Perse, & à obtenir de luy que les villes Greques de l'Asie demeurassent libres. Tissaphernes viola ouvertement son serment, & employa tout ce temps à amasser de nouvelles troupes. Agesilaus vit bien qu'on le trompoit, mais il voulut garder jusqu'à la fin la tréve qu'il avoit jurée, en quoy Xenophon asseure qu'il remporta un grand avantage sur son

ennemy. Car il fit connoiſtre aux Grecs & aux Barbares, combien il leur eſtoit plus utile de s'attacher aux Grecs, qu'aux Perſes, puiſque les uns eſtoient ſi fideles à leurs ſermens & les autres ſi perfides. Ageſilaus envoya meſme remercier Tiſſaphernes, d'avoir par ſa perfidie rendu tous les Dieux favorables aux Grecs, & contraires aux deſſeins des Perſes.
De Ageſilao. pag. 653. *Habere ſe magnam ipſi gratiam, quod perjurio Deos ſibi quidem infeſtos reddidiſſet, Græcis verò belli ſocios.*

II. A cet exemple il faut joindre celuy de Metellus, qui nous a eſté rapporté par Plutarque dans la vie de Marius. Le Tribun du peuple Saturnin avoit conjuré avec Marius la ruine de Metellus, qui eſtoit le plus homme de bien du Senat, le plus ferme & le plus capable de diſſiper tous leurs mauvais deſſeins. Saturnin propoſa au peuple de faire jurer le Senat, qu'il obſerveroit la loy qu'il alloit publier, ſans expoſer quelle eſtoit cette loy. Marius proteſta qu'il ne jureroit point, qu'on n'eut declaré quelle loy c'eſtoit: Metellus fit la meſme declaration. Mais dés le lendemain Marius jura qu'il obſerveroit la loy, ce qui fut ſuivy d'un ſi grand applaudiſſement du peuple, que tout le Senat jura enſuite, excepté le ſeul Metellus, qui ne donnant rien ny aux inſtances des ſiens, ny à la crainte des peines portées par la loy, demeura inflexible, & ſe retira, proteſtant qu'il n'y avoit point de peine qu'il n'aimaſt mieux ſouffrir, que de bleſſer ſa conſcience & flêtrir ſa reputation, & que le propre des gens de bien eſtoit de ne laiſſer pas de faire le bien, quoy qu'il y ait du danger. *Omnia acerba potiùs pati, quàm ullam in ſe maculam admittere paratus; bene agere citra periculum, vulgare eſſe dicens; proprium verò boni viri, etiam cum periculo.* Aprés cela on condamna Metellus à l'exil, & il ſe retira à Rhodes, où il fit voir que la vertu retrouve par tout ſa patrie, ſa gloire & ſa felicité.

III. Les Grecs donnerent le surnom de Juste à Aristides, qui ne le merita pas dans les sermens. Car ayant juré luy-mesme & fait jurer les Atheniens, qu'ils se contiendroient dans leurs anciennes bornes, sans aspirer à l'Empire de la Grece; ayant mesme jetté avec eux dans la mer des masses de fer rouges, aprés cela il ne laissa pas de leur conseiller de penser à l'Empire, & de se décharger sur luy des peines & de l'infamie du parjure. Aussi Theophraste dit, qu'Aristides observoit inviolablement les loix de la justice dans les affaires particulieres; mais quand il y alloit de la gloire & de l'interest de la patrie, il croyoit que ce qui estoit utile, devenoit juste & honneste. C'est cette illusion du bien du public & de la communauté, dont les hommes se sont si souvent flattez; comme si la loy éternelle de justice & de verité ne devoit pas aussi bien dominer dans les affaires publiques. *Plut. in ejus vita.*

IV. Cinna jura quand Sylla le fit Consul, qu'il luy seroit fidele; & du haut du Capitole jetta à terre une pierre qu'il tenoit en main, priant d'estre ainsi précipité, s'il tomboit dans la moindre perfidie. Peu de temps aprés il forma le dessein de perdre Sylla, qui se retira & alla faire la guerre à Mitridate. Sylla pouvoit passer dans l'esprit de Cinna, comme dans celuy de beaucoup d'autres, pour un homme tres-dangereux, & ennemy declaré de la liberté publique. Je ne touche pas icy la question, si en ce cas Cinna estoit obligé à luy garder fidelité. Mais je dis seulement que Cinna estoit un assez méchant homme, pour croire qu'en faisant son serment il avoit dessein de le violer; ce qui est manifestement damnable. *Plut. in Sylla.*

On peut bien remarquer en passant ces ceremonies, que les Grecs & les Romains observoient dans leurs juremens, ou dans les execrations qui

les accompagnoient. Plutarque en obſerve une autre dans ſes Queſtions Romaines. Ceux qui juroient par Hercule, ne pouvoient le faire qu'en ſortant de la maiſon & ſe tenant à découvert. Cet Hiſtorien dit que c'eſtoit une précaution dont on uſoit pour ne pas jurer trop facilement, & pour ſe donner le temps de déliberer pendant qu'on ſortoit de la maiſon. Auſſi dit-il qu'on tenoit qu'Hercule n'avoit juré qu'une fois en ſa vie. Il ajoûte que l'Oracle avoit reproché aux Lacedemoniens leurs frequens juremens, parce qu'il vaut beaucoup mieux accomplir ce qu'on a promis ſans jurer. L'Evangile défend auſſi de jurer, de peur qu'en s'accoûtumant à jurer, on ne paſſe facilement enſuite à ſe parjurer. L'Egliſe ne permet auſſi le jurement que dans la neceſſité, qui doit eſtre rare.

V. Le meſme Plutarque propoſe plus bas une autre queſtion, pourquoy il n'eſt jamais permis au Pontife de Jupiter de jurer. Et il répond que c'eſt parce que ceux qui luy ont confié les choſes ſaintes, doivent le croire homme de bien, & le croire ſur ſa parole. *An quia non convenit de rebus parvis fidem non haberi ei, cui ſacræ & maximæ ſunt creditæ?* Ou bien que le jurement tient lieu de queſtion, ou de torture aux perſonnes libres, & qu'il n'eſt pas à propos de donner quelque torture que ce ſoit à des Preſtres. *An quia tormentum liberorum eſt jusjurandum? Sacerdotis autem & animum & corpus oportet torturæ eſſe expers.* Ou bien parce que les ſermens ſont ſuivis d'imprécations. Or la bouche des Preſtres ſeroit profanée par des imprécations. Auſſi ſont-elles défenduës par les loix à tous les autres Preſtres; & on loüa à Athenes une Dame chargée du Sacerdoce, qui refuſa de proferer des imprécations contre Alcibiade, diſant qu'elle eſtoit prépoſée pour les vœux & pour les prieres, & non pour les maledictions.

An quia omne jusjurandum in execrationem perjurii desinit? Est autem execratio tristis res, & mali ominis; quæ causa est, ut dira imprecari aliis Sacerdotes per leges non possint. Et sanè laudi datum est Athenis Sacerdoti, quæ populo jubente Alcibiadem devovere noluit, votorum se, non detestandi causâ antistitam esse inquiens. Ces maximes & ces pratiques sont si nobles & si conformes, ou aux pratiques, ou aux desirs au moins de l'Eglise, que je n'ay pû m'empescher de les rapporter au long. Car l'esprit & les desirs de l'Eglise sont bien plus élevez & plus purs, que quelques-unes de ses pratiques, qu'on peut appeller pratiques de tolerance. Elle souhaiteroit qu'on ne jurast jamais, au moins qu'on ne fit jamais jurer les Ecclesiastiques, qu'on les crût à leur parole, que leur langue fut consacrée entierement à louër Dieu, non à maudire les hommes. Mais comme elle a beaucoup de malades à traiter, il faut qu'elle use de beaucoup de condescendance, & que pour guerir leurs maladies, elle employe quelquefois les juremens, les execrations, les anathemes, & bien d'autres remedes, qui luy sont d'ailleurs fort desagreables.

VI. On douta quelquefois, si on devoit garder les juremens, que l'évenement faisoit voir tourner au dommage du public. Denys d'Halicarnasse a decidé dans l'exemple des Decemvirs, qui voulurent se perpetuer à Rome sous ce pretexte; que l'observation d'un tel jurement seroit autant impie, que le violement en seroit religieux; puis qu'il estoit contraire au salut de la patrie, & à la liberté des citoyens. *Cogita fœdus illud si servetur, impium esse, ut contra patriam ac cives initum; si verò violetur, pium. Dii enim ad honesta & justa, non ad turpia & injusta pacta adhiberi amant.* Au temps de Jephté cette question n'estoit peut-estre pas encore

L. 11. pag. 694.

bien resoluë, mesme dans le peuple de Dieu. Car il faut demeûrer d'accord, que non seulement les Gentils, mais les Israëlites aussi aprés le déluge firent toûjours quelque nouveau progrés dans les lumieres, & dans les pratiques de la bonne Morale. Ce fut ce qui empescha Jephté de se dispenser d'immoler sa fille. Il n'en est peut-estre pas de mesme du serment que Josué fit aux Gabaonites, sur la surprise qu'ils luy firent, luy faisant accroire qu'ils estoient d'un païs fort éloigné de celuy que Dieu avoit promis en partage à son peuple. Il y eut peut-estre de la précipitation dans le jurement que Josué fit, sans consulter l'Oracle divin, mais il n'y avoit point d'injustice; il estoit contraire à la resolution que Dieu avoit prise de donner tout ce païs à son peuple, mais il n'y avoit rien d'opposé au droit naturel. Ainsi Josué se crût obligé de garder le serment, quoy qu'il y eut eu de la surprise.

Denys d'Halicarnasse dit que le serment le plus saint & le plus inviolable des Romains, estoit celuy que les soldats Romains prestoient à leurs Commandans de les suivre par tout. *Nam militare juramentum, quod omnium maximè Imperatoribus servant Romani, militantes sequi jubet quocumque Imperatores duxerint; lexque ducibus potestatem dat indictâ causâ interficiendi, si qui non obtemperent, aut signa deferant.* (L. 11. pag. 723.) Ainsi comme le lien de l'Empire consistoit dans l'obeïssance que les gens de guerre rendoient à leurs Chefs, cette obeïssance estant fondée sur la sainteté des sermens, on peut dire, que la religion estoit le fondement le plus ferme de la grandeur de l'Empire.

VII. Enfin dans les choses civiles, ce mesme Historien témoigne que le serment qui estoit le plus respecté, estoit quand on juroit par sa propre foy.
Ibid. p. 731. *Pro concione se juramento, quod apud eos est summum,*

per fidem suam se obstrinxerunt. καὶ τῆς ἑαυτῶν πίστεως. C'estoit faire profession de garder une foy inviolable, & reconnoistre que le supréme Dieu est témoin de ces sermens, où on jure sa foy, & s'y interesse.

VIII. Les équivoques & les déguisemens ne plaisoient pas aux Romains dans les juremens, lors mesmes qu'il y alloit de la vie & de la liberté. Annibal permit aux prisonniers Romains aprés la bataille de Canne d'envoyer dix deputez à Rome pour traiter de leur rançon, les ayant fait jurer de revenir au camp. L'un des dix qui n'avoit rien de cette noble ingenuité, ny de la bonne foy des Romains, revint peu aprés sur ses pas, comme s'il avoit oublié quelque chose, puis il retourna joindre les autres, prétendant par ce retour simulé avoir satisfait à son serment. Le Senat en fut averti, le fit saisir, & l'envoya lié à Annibal. *Cùm castris egressi essent, unus ex eis minimè Romani ingenii homo, velut aliquid oblitus, jurisjurandi solvendi causâ, cùm in castra redisset &c. Quod ubi innotuit, relatum ad Senatum est. Omnes censuerunt comprehendendum, & custodibus publicè datis deducendum ad Annibalem esse.* Je laisse l'offre que fit le jeune Capovan à son pere, de tuer Annibal dans sa maison à table, & par ce moyen délivrer du plus cruel ennemy Capouë, Rome, l'Italie, & se rendre éternellement redevable tout l'Empire Romain : le pere l'arresta par une inflexible resolution de garder son serment, la foy promise à Annibal, en touchant à sa main. *Paucæ horæ sunt, inter quas jurantes per quidquid Deorum est, dextræ dextras jungentes fidem obstrinximus.* La rigueur passa plus avant sur l'équivoque des captifs relâchez par Annibal. Car peu de temps aprés les Censeurs mirent à l'amende, & noterent tous ceux qui avoient esté d'avis, que le retour feint de ces prisonniers dans le camp d'Annibal, les avoit acquitez de leur serment.

Livius. l. 22. c. 58.

L. 23. c. 9.

L. 24. c. 18.

Secundùm eos citati, nimis callidi exolvendi juramenti interpretes, qui captivorum ex itinere regressu clam in castra Annibalis, solutum, quod juraverant redituros, rebantur.

IX. Herodien dans la vie de Maximus & Balbinus, dit aprés Denys d'Halicarnasse, que le serment militaire parmy les Romains, estoit le plus grand mystere de leur Empire. Le terme de mystere convient assez avec le Latin *Sacramentum*, & avec le François *Serment*; mais il fait mieux connoistre que c'est un acte solennel de Religion, qui estoit le lien & le fondement de l'Empire. *Servato militari juramento, quod est unum Romani principatus mysterium.* τῆς τῶν ῥωμαίων ἀρχῆς σεμνὸν μυστήριον.

X. Les Capitaines, les Lieutenans & les Generaux des armées Romaines, n'estoient pas moins respectueux pour la religion du serment dans la garde de l'argent & du trésor public. Tout leur estoit confié sur cette seule asseurance, au lieu que parmy les Grecs la garde d'un talent seul n'estoit pas trop seure, quoy qu'on y employast les signatures, les cachets, les témoins. C'est ce que Lipse rapporte de Polybe: *Apud nos si cui talentum concreditum sit, & extent decem syngraphæ, decem signa, bis totidem testes, tamen fidem vix est servare. Apud Romanos autem cùm in Imperiis, aut Legationibus, plurimum pecuniæ in manibus habeant & dispensent, tamen officium & fides constant, sola jurisjurandi religione inductis.*

De Magnit. Rom. l. 4. c. 5.

Ce n'est pas qu'il n'y en eut parmy les Grecs d'une fidelité averée, à qui on épargnoit mesme la peine de jurer, parce qu'on avoit plus de créance en leur parole qu'au jurement des autres. Témoin Xenocrate, de qui Valere Maxime raconte, qu'aprés avoir déposé selon l'usage de la ville, comme il s'approchoit de l'autel, pour confirmer sa déposition par le jurement, les Juges se leverent, & le prie-

rent de ne pas jurer, & le dispenserent du serment, eux qui ne pouvoient pas s'en dispenser eux-mesmes. *Universi judices consurrexerunt, proclamatumque ne jusjurandum diceret. Quodque sibimet ipsis postmodum dicendæ sententiæ loco remissuri non erant, sinceritati ejus concedendum existimarunt.*

XI. Mais ces sortes d'exemples n'estoient peut-estre pas frequens. Car Justin dit, que les Grecs lassez de la guerre du Peloponnese, firent la paix pour cinquante ans, & qu'à peine la garderent-ils six ans; parce que la guerre recommença sous le nom de leurs alliez, comme si le parjure eut esté moins honteux pour estre ainsi pallié; & si ce n'eut pas esté faire la guerre, que de la faire sous le nom emprunté de ses alliez. *Nam inducias quas proprio nomine condixerant, ex sociorum persona rumpebant; quippe quasi minus perjurii contraherent, si ferentes auxilia sociis, potiùs quàm si aperto bello dimicassent.* L. 3. c. 7.

XII. Il n'y a guere de maniere de violer, de déguiser, & d'éluder la verité par les mensonges & par les parjures, dont l'histoire ne fournisse des exemples; mais il n'y en a point dont elle ne contienne aussi la condamnation. Tous les déguisemens des fourbes, & toutes les delicatesses des ames religieuses, & penetrées d'un amour sincere de la verité, se trouvent dans les Historiens; parce que l'histoire contient les combats continuels que se donnent les vices, qui regnent dans toute nostre nature aprés le peché, & les restes des vertus naturelles, que le peché n'a pû entierement aneantir. Or l'admiration & l'amour de la verité tient une des premieres places entre ces restes de vertus demeurées aprés un si funeste naufrage.

XIII. Le même Justin nous apprend une autre marque de la delicatesse avec laquelle on observoit autrefois les juremens, quoy qu'on y eut esté surpris artifi- L. 3. c. 3.

cieusement, mais ou la loy de la nature n'estoit nullement violée. Lycurgue voulant que ses loix fussent éternellement gardées à Sparte, fit jurer tous les Lacedemoniens, qu'ils les observeroient jusqu'à son retour, feignant d'aller à Delphes, pour consulter l'Oracle, sur les changemens qu'il y auroit encore à faire à ses loix. Il partit, & ne revint jamais, estant mort dans cet exil volontaire. Il commanda mesme en mourant qu'on jettât ses os dans la mer, de peur que ceux de Sparte ne se creussent dispensez de leur serment par ce retour. *Abjici in mare ossa sua moriens jussit, ne relatis Lacedæmonem, solutos se Spartani religione jurisjurandi in dissolvendis legibus arbitrarentur.* Les siecles suivans ont pris d'autres mesures pour ces sortes de juremens, où il y avoit eu de la surprise. Mais on ne peut nier qu'il n'y eut une exactitude admirable à garder ce qu'on avoit juré, dans ces siecles anciens de simplicité, dont nous avons dit que l'Ecriture mesme fournit des exemples.

CHAPITRE XV.

Des Devoirs reciproques des Maistres & des Serviteurs.

I. Feste à Rome où les serfs faisoient la fonction des Prestres.
II. Droit de Bourgeoisie donné aux serfs affranchis.
III. Humanité ancienne des Romains envers leurs serviteurs, travailler avec eux, manger à mesme table.
IV. Maximes & conduite de Crassus envers ses esclaves.
V. Manieres honnestes de Caton le jeune avec ses serviteurs.
VI. Préceptes de Platon sur le traitement qu'il faut faire aux serviteurs.
VII. Nombre prodigieux des serviteurs, ou des esclaves à Rome.
VIII. La feste des Saturnales estoit de plusieurs jours, & alors les serviteurs estoient servis comme les maistres par les maitres mesmes.

IX.

IX. En quoy differoient Servi, *&* Ergastula.
X. Quelle est la liberté dont on ne peut dépoüiller les esclaves mesmes : noble & divine extraction de tous les hommes.
XI. Honneste condition des serviteurs en Allemagne.
XII. Origine de cette honneste servitude dés le temps de Noé, ou de Saturne.
XIII. D'où vient l'excessive severité, dont on usa envers les serviteurs dans les siecles suivans.
XIV. Usages des Allemans selon Tacité.
XV. De la multitude des esclaves, de l'ancienne coûtume de les faire tous mourir, quand l'un d'eux avoit tué leur maistre commun.
XVI. Des affranchis.
XVII. Préceptes de Columella à un pere de famille, ou à un laboureur.

I. Tullus-Hostilius Roy de Rome, institua une feste qu'on peut appeller la feste des Carrefours, où il fit dresser des autels, & voulut que le service qu'on y faisoit aux Genies, fut rendu par les serviteurs, ou par les serfs, & non par des personnes libres. Cette feste suivoit celle des Saturnales, & elle duroit encore au temps de Denys d'Halicarnasse qui fait ce recit, & qui asseure que c'estoient encore les serfs qui y appaisoient les Genies, ou les Heros, estant pendant ces jours affranchis de toutes les charges de la servitude; afin que cette douceur les portast à aimer davantage leurs maistres, & à souffrir avec plus de facilité le malheur de leur condition. *Compitalitia festa &c. Duratque mos priscus in sacris placandi Genios per servorum ministerium, qui omni servitutis nexu, per eos dies liberantur, ut humanitate ista, cui magnum quid & venerandum inest, mansuetiores redditi, dominos chariores habeant, & leviùs ferant suæ fortunæ inclementiam.* *L. 4. pag. 219. 220. 226.*

II. Ce mesme Roy donna le droit de bourgeoisie aux serfs affranchis; & arresta le murmure de quelques nobles en leur disant, Que ce n'estoit point la nature, mais la fortune qui avoit mis cette diffe-

rence entre les gens libres & les serfs ; que rien n'estoit plus inconstant qu'elle ; qu'elle pouvoit en un moment changer le sort des uns & des autres ; qu'il y avoit plusieurs villes dans la Grece, qui avoient passé de la liberté à la servitude, & de la servitude à la liberté ; que les serviteurs seroient & plus fideles, & plus diligens, & plus affectionnez au service de leur maistre, quand ils auroient esperance d'obtenir un jour de luy leur liberté, & avec la liberté les autres avantages des citoyens Romains ; enfin que rien n'estoit plus important que d'augmenter le nombre des citoyens, qui sont les meilleurs remparts de la patrie commune.

III. Plutarque asseure qu'autrefois les Romains traitoient leurs esclaves avec beaucoup d'humanité, parce qu'ils s'appliquoient à l'agriculture avec eux, & mangeoient à la mesme table. *Magna id temporis humanitate servos prosequebantur, & quia ipsimet obirent operas suas, & communem cum illis vitam agerent, habebant eos benigniùs & familiariùs.* Caton l'ancien en usoit assez doucement avec ses serviteurs, mais il estoit impitoyable en un point, où Plutarque le condamne avec beaucoup de justice, c'est qu'aprés de longs services, il vendoit encore ses esclaves quand ils estoient vieux. Or cet Historien remarque fort bien, que quand il n'y auroit pas de loy de justice entre un maistre & ses esclaves ; il y auroit toûjours une loy d'humanité : puisque l'humanité a bien plus d'étenduë que la justice, & se répand mesme sur les animaux. *Atquì benignitati videmus quàm justitiæ latiorem patere campum. Lege enim & justitiâ uti erga solos homines valemus ; beneficentiam & merita porrigimus nonnumquam & ad bruta animantia.*

In Coriolano.

In Catone majore.

In Crasso.

IV. Le mesme Historien dit, que Crassus qui merita le nom peu glorieux de Riche, faisoit consister une partie de ses richesses, dans cinq cens

esclaves, par les mains desquels il reparoit, ou bâtissoit une fort grande quantité de maisons, dont il avoit achetté les places, ou les masures dans les proscriptions de Sylla. Mais ce qu'il y a de plus important sur ce point & de plus remarquable dans la conduite de Crassus, c'est qu'il faisoit apprendre & enseignoit luy-mesme à ses serviteurs les arts & les sciences qu'on estimoit le plus. Ainsi il en avoit un bon nombre de fort habiles, & il disoit fort sagement, qu'il falloit employer à tout le reste le ministere & le travail des serviteurs, mais que c'estoit le devoir du maistre d'instruire ses serviteurs luy-mesme. *Multas possidebat argenti fodinas, agrum pretiosum, multosque qui eum exercerent. Verumtamen omnia hæc minimè sunt cum servorum pretio comparanda. Tam multos, tamque habebat excellentes, Lectores, Amanuenses, Argentarios, Dispensatores, Structores. Assistebat ipse discentibus, attendebat, atque etiam docebat eos. Brevi putabat servorum, quasi vivorum rei familiaris organorum, præcipuè ad dominos pertinere curam. Rectè id quidem Crassus, si ut dicebat, ita sentiebat, cetera per servos, ipsos verò esse per patrem-familias regendos servos.*

V. Enfin on pourra juger des manieres honnestes, dont l'ancienne probité Romaine vouloit qu'on usât envers les serviteurs, par l'exemple de Caton le jeune, qui vivoit dans les derniers temps de la Republique, mais qui y retraçoit l'image des premiers. Quand il alla en Macedoine avec la qualité de Tribun, Plutarque dit qu'il estoit accompagné de quinze serviteurs, de deux affranchis, & de quatre de ses amis; qu'ils estoient tous à cheval, & luy seul marchoit à pied, se joignant tantost aux uns, tantost aux autres, pour s'entretenir avec eux. *Comitabantur eum servi quindecim, duo liberti, amici quatuor. Quibus equo vectis, ipse pedibus incedens, appli-*

cabat se vicissim cuique, & colloquebatur.

VI. C'estoit à peu prés garder les mesmes loix que Platon avoit données sur le traitement qu'il falloit faire aux serviteurs. Car ce Philosophe ayant proposé les justes plaintes qu'on faisoit des Lacedemoniens, qui traitoient avec tant de dureté leurs Ilotes, qui estoient leurs serviteurs, concluoit qu'il falloit travailler à avoir des serviteurs les plus affectionnez à leur maistre, & les plus vertueux qu'il se pourroit; parce qu'il estoit souvent arrivé, que de semblables serviteurs avoient esté les conservateurs de leurs maistres & de tous leurs biens. *Scimus & fatemur omnes, servos quàm benevolentissimos atque optimos habendos esse. Multi enim jam servi quibusdam meliores ad virtutem omnem, quàm fratres & filii, dominos & eorum bona, & domos universas servarunt.* Mais Platon, s'estant opposé d'un autre costé à ce qu'Homere dit des serviteurs, que Jupiter leur a osté la moitié de l'esprit, d'où naissent tant de mauvaises inclinations dans la plûpart d'eux, & tant de desordres causez par des pirates, par des brigands, & par des armées entieres d'esclaves revoltez; il conclud enfin, qu'il faut leur donner une éducation loüable & vertueuse, non seulement pour leur propre avantage, mais pour celuy de leur maistre; qu'il ne faut jamais leur faire la moindre injure du monde, encore moins qu'à nos égaux; car plus les injures que nous ferions à des serviteurs seroient impunies, plus il faut nous en abstenir, si nous aimons sincerement la vertu pour elle-mesme: *Educentur rectè, non solùm ipsorum gratiâ, sed dominorum multò magis. Est autem recta ipsorum educatio, ut nulla illis contumelia inferatur; injuriaque multò minus, si fieri potest, quàm æqualibus inferenda. Liquidò enim cognoscitur, qui natura, non fictè justitiam colit, oditque revera iniquitatem, cùm cavet ne iis injuriam faciat,*

De Legibus. L. 7.

quibus facilè potest. Aprés cela Platon ne laisse pas de donner des préceptes sur la maniere serieuse & severe, quoy que moderée & juste, dont il faut conduire les serviteurs, de peur que l'excés de douceur & de familiarité ne les fit enfin sortir de leur devoir. Il n'y a rien de plus sage que ces préceptes, rien de plus conforme à ceux de l'Ecclesiastique dans nos Ecritures.

VII. Les Romains avoient pratiqué ces loix, avant que Platon les eut écrites. On peut voir dans Tite-Live la colere du Ciel declarée contre un citoyen, qui avoit fait un chastiment un peu trop rigoureux à son esclave. Mais cette discipline ne pût se conserver qu'avec beaucoup de peine dans les derniers temps, quand le nombre des esclaves fut crû à l'infini. Seneque dit que Demetrius affranchi de Pompée, mais plus riche que luy, avoit comme une armée d'esclaves, dont on luy rendoit compte tous les jours, comme à un Empereur de ses troupes. *Feliciorem tu putas Demetrium Pompeianum, quem non puduit locupletiorem esse Pompeio? Numerus illi quotidie servorum, velut Imperatori exercitus referebatur.* A Demetrius Seneque oppose Diogene, qui n'avoit qu'un serviteur, & qui ne voulut pas se mettre en peine pour le ravoir, quand il eut pris la fuite, disant qu'il se passeroit aussi bien de son serviteur, que son serviteur de luy. *Turpe est, inquit, Manem sine Diogene posse vivere, Diogenem sine Mane non posse.* Ce mesme Auteur dit ailleurs, qu'on proposa un jour dans le Senat de mettre quelque distinction entre les habits des personnes libres & des esclaves; mais cet avis fut rejetté, à cause du danger qu'il y avoit de faire voir aux serviteurs combien leur multitude estoit grande, en comparaison du petit nombre des citoyens. *Dicta est aliquando in Senatu sententia, ut servos à liberis cultus distingueret. Deinde apparuit,*

L. 2. c. 36.

De tranquill. animi. c. 8.

De Clem. L. 1. c. 24.

quantum periculum immineret, si servi nostri numerare nos cœpissent. Athenée nous rend tres-probable la narration de Seneque, quand il dit qu'il y avoit à Rome des personnes riches, qui avoient jusqu'à dix mille, & mesme jusqu'à vingt mille serviteurs; non pour en tirer du profit, mais pour le faste, & pour se faire accompagner, quelque part qu'ils allassent.
L. 6. c. 7. *Romanorum unus aliquis quanto plures possideat servos, tu nosti. Nam ad decem & viginti millia, imò plures & jam multi habuerunt. Nec tamen ut quæstum ex illis faciant, sicut Græcorum ille ditissimus Nicias; sed plerique Romani ante ambulones eos habent, comitesque maxima ex parte.* Nicias & Crassus furent donc ces deux riches, l'un en Grece, l'autre à Rome, qui eurent un nombre prodigieux de serviteurs & d'esclaves pour augmenter leurs richesses; les autres Romains ne pensoient communément qu'à la pompe & à l'ostentation.

VIII. Il estoit certainement impossible dans cette quantité exorbitante de serviteurs, de garder ou les loix de Platon, ou les anciennes pratiques Romaines. Car le moyen qu'un maistre veillast à l'instruction & aux bonnes mœurs d'une si grande foule. Ce n'estoit qu'un fort petit nombre de serviteurs, à qui les Romains autrefois témoignoient
L. 58. tant de bonté, & tant de vigilance. Dio-Cassius dit qu'aux Saturnales les serviteurs portoient les habits de leurs maistres : *Saturnalibus servi habitum herilem*
L. 14. *sumentes festivè agunt.* Athenée dit que pendant tout le temps de cette feste, car elle duroit plusieurs jours, les serviteurs mangeoient à la table du maître, & le maistre les servoit. *Saturnalium diebus mos Romanis, præbere servis convivium, sic ut ipsi officia*
Epist. 47. *servorum obirent.* Seneque encherit encore, & dit que pendant le temps de cette feste les serviteurs dominoient & rendoient justice dans la famille, comme

dans une petite republique. *Instituerunt diem festum, non quo solùm cum servis domini vescerentur; sed quo utique honores illis in domo gerere, jus dicere permiserunt, & domum pusillam rempublicam esse judicaverunt.* Appulée semble avoir déterminé à quinze le nombre moderé de serviteurs pour les grandes familles : *Quindecim liberi homines, populus est; totidem servi, familia; totidem vincti, ergastulum.* Caton suivoit peut-estre cette regle, puisque Plutarque vient de nous dire, qu'il estoit suivy de quinze serviteurs dans sa campagne de Macedoine. *Lipsius elect. L. 1. c. 15.*

IX. Je diray un mot en passant de la difference qui paroist dans ces paroles d'Appulée entre les serviteurs, & les esclaves. *Servi. Ergastula.* Les serviteurs estoient pour le service de la maison, ou pour le travail des champs, dont les anciens Romains s'occupoient eux-mesmes avec leurs serviteurs, ce qui leur donnoit le nom de Peres de famille. *Patresfamilias.* Car on donnoit ce nom de famille à toute la troupe de serviteurs qui y estoit, & qu'on traitoit à peu prés avec la mesme douceur avec laquelle on traite les enfans de la maison, puisque le maistre travailloit avec eux. Il n'en estoit pas de mesme des serfs qu'on appelloit *Ergastula;* on les faisoit travailler dans des lieux reculez, ou enfermez, à des ouvrages penibles, à des moulins, à des carrieres, & autres choses semblables. Si c'estoit pour leurs crimes, qu'on les reduisoit à une vie si fâcheuse, on a moins de sujet de le trouver étrange.

X. Quelque grande que fut la difference entre ces deux sortes de serviteurs, il s'en trouva plusieurs entre les uns & les autres, qui donnerent des preuves d'une fidelité & d'un amour incroyable pour leurs maistres, ausquels ils sauverent la vie, aux temps des proscriptions principalement. Seneque en raconte plusieurs histoires; on les lira si on veut *De Benefic. L. 3. c. 23. 24. 25. 26.*

chez luy. Mais le fruit qu'il en faut recueillir, eſt de conſiderer, que c'eſt la moindre partie de l'homme qui tombe dans la ſervitude; ce n'eſt que le corps, il reſte une autre partie de l'homme, & qui eſt en un ſens tout l'homme, qui demeure toûjours libre, à qui on ne ſçauroit ravir ſa liberté, à qui la priſon du corps meſme ne peut l'oſter, bien moins toutes les autres. C'eſt cette liberté comme eſſentielle de l'ame raiſonnable, que les maiſtres doivent reſpecter dans leurs ſerviteurs, & que Dieu
Ibid. c. 20. meſme reſpecte. *Errat, ſi quis exiſtimat ſervitutem in totum hominem deſcendere, pars melior ejus excepta eſt. Corpora obnoxia ſunt, & adſcripta dominis; mens quidem ſui juris; quæ adeo libera & vaga eſt, ut ne ab hoc quidem carcere, cui incluſa eſt, teneri queat, quin impetu ſuo utatur, & ingentia agat, & in infinitum*
Ibid. c. 28. *comes cæleſtibus exeat.* Il faut encore conſiderer, que les perſonnes libres, & les nobles ſont parties du meſme monde, tirez de la meſme terre, deſcendus d'un même pere commun que les eſclaves. Les nobles ont beau inſerer des Divinitez dans leur genealogie, ils ont eſté formez de la meſme bouë que les autres hommes. Les roturiers & les ſerfs ont tort de s'abbatre & de perdre courage; leur vraye origine eſt tres-illuſtre, & aprés des anceſtres, ſoit libres, ſoit eſclaves, elle remonte juſqu'à Dieu. *Qui imagines in atrio exponunt, & nomina familiæ ſuæ longo ordine, & multis ſtemmatum illigata flexuris, in parte prima ædium collocant, noti magis, quàm nobiles ſunt. Unus omnium parens mundus eſt; ſive per ſplendidos; ſive per ſordidos gradus, ad hunc prima cujuſque origo perducitur. Non eſt quod te iſti decipiant, qui cùm majores ſuos recenſent, ubicumque nomen illuſtre defecit, illò Deum infulciunt. Neminem deſpexeris. Sive libertini ante vos habentur, ſive ſervi, ſive exterarum gentium homines; erigite audacter animos, & quidquid in medio*

ſordidi jacet, tranſilite. Expectat vos in ſummo magna nobilitas.

XI. Jule-Ceſar nous découvre l'origine d'une ſervitude fort ancienne, quand il nous dit que dans les Gaules le petit peuple, au deſſus duquel il met les Nobles & les Druides, ou les Preſtres, eſtoit peu different des ſerviteurs, parce que leurs dettes, les tributs, & les oppreſſions des grands, les obligeoient tres-ſouvent à ſe rendre eſclaves des Nobles. *Nam plebs pene ſervorum habetur loco, quæ per ſe nihil audet, & nulli adhibetur conſilio. Plerique cùm aut ære alieno, aut magnitudine tributorum, aut injuriâ potentiorum premuntur, ſeſe in ſervitutem dicant nobilibus. In hos eadem omnia ſunt jura, quæ dominis in ſervos.* De bello Gall. l. 6. Mais ſi cette ſervitude paroiſt fâcheuſe dans ſon étenduë, il y a de l'apparence qu'elle eſtoit d'autant plus douce. En voicy une preuve. Tacite parlant des mœurs des peuples de la Germanie; dit qu'il y avoit deux ſortes d'eſclaves; les uns avoient eſté faits captifs à la guerre, & pour ceux-là ils en faiſoient commerce & les vendoient. Les autres ſervoient dans la maiſon de chaque particulier, & y exerçoient les offices que le maiſtre leur commettoit, prenant ſoin du froment, du bétail, des habits; les autres offices eſtoient exercez par la maîtreſſe & par ſes enfans. Il eſtoit rare qu'on employaſt contre eux ou les chaſtimens, ou les chaînes, ou qu'on les condamnaſt à quelque travail trop penible. *Ceteris ſervis non in noſtrum morem deſcriptis per familiam miniſteriis utuntur. Suam quiſque ſedem, ſuos penates regit. Frumenti modum dominus, aut pecoris aut veſtis, ut colono injungit; & ſervus hactenus paret. Cetera domûs officia uxor & liberi exequuntur. Verberare ſervum, ac vinculis, aut opere coërcere rarum.* De moribus German. c. 25. Les ſerviteurs eſtoient donc plûtoſt des fermiers que des ſerviteurs; & c'eſtoient les enfans de la maiſon

avec leur mere, qui faisoient les fonctions des serviteurs. Ce qui revenoit à peu prés à la vieille discipline de Rome.

XII. C'estoit vray-semblablement la premiere police du genre humain peu d'années aprés le déluge. Car au temps de Noé, dont on a fait le Saturne des Payens, il n'y avoit point de serviteurs lorsque le monde n'estoit encore peuplé que de ses fils, ou de ses petits fils. Mais Noé ayant luy-mesme condamné Chanaan fils de son fils Cham à la servitude; il faut croire que cette premiere servitude fut fort humaine & fort douce. Aussi a-t-on dit, qu'au temps de Saturne il n'y eut ny serfs, ny servitude dans le monde. C'estoit aussi pour cela qu'aux Saturnales les serviteurs à Rome prenoient la place des
L. 43. c. 1. maistres. Voicy ce qu'en dit Justin. *Italiæ cultores primi Aborigines fuere, quorum rex Saturnus tantæ justitiæ fuisse traditur, ut neque servierit sub illo quisquam, neque quidquam privatæ rei habuerit: sed omnia communia & indivisa omnibus fuerint. Ob cujus exempli memoriam cautum est ut Saturnalibus exæquato omnium jure, passim in conviviis servi cum dominis recumbant.* Les commencemens de toutes les nations furent semblables à ceux des Italiens & des Romains. Nous avons montré dans le traité des Poëtes, que chaque nation eut son Saturne, son âge d'or, & ces restes prétieux de l'égalité naturelle entre tous les hommes, qui se renouvelle dans quelques festes, mais qui éclate encore plus dans les commencemens des villes & des Etats.

XIII. Il seroit difficile de dire au vray, si ce furent les passions dereglées des maistres, qui commencerent à abuser de leur empire sur les serviteurs, ou si ce furent les insolences des serviteurs, qui forcerent leurs maistres à les traiter desormais avec plus de severité. L'Empereur Adrien condamna &

défendit l'ancien usage, qui donnoit aux maistres sur leurs serviteurs le droit de les punir de mort ; & voulut que les Juges ordinaires connussent de ces causes. *Servos à dominis occidi vetuit, eosque jussit damnari per Judices, si digni essent.* C'est ce qu'en dit Spartien. Vopiscus rend ce témoignage à Aurelien, qu'il abandonna aux Juges publics, ceux de ses serviteurs qui se trouverent coupables. *Multos servos è familia propria, qui peccaverant, legibus audiendos, judiciis publicis dedit.* Ce n'est pas à mon avis, qu'il y eut aucune loy ancienne de Rome, qui eut donné ce pouvoir aux peres de famille, de punir de mort leurs esclaves, non plus que leurs enfans, ou leurs femmes. Car il semble qu'ils avoient le mesme droit sur eux. Mais c'estoit un reste de la premiere origine des nations, où chacun estoit Roy dans sa famille, & juge souverain de ce qui s'y faisoit ; la police publique n'estant pas encore bien reglée, ny bien reconnuë, & les homicides domestiques n'ayant pû estre que tres rares, & n'ayant pû par consequent donner occasion à faire des loix. Pourquoy défendre par les loix, qu'un pere ne tuë ses enfans, un mary sa femme, un maistre ses serviteurs, en un temps où ils ont tant de besoin les uns des autres, & tant de sujet de s'entre aimer, & où l'innocence consiste plûtost à ignorer ces crimes qu'à s'en abstenir ? Voila ce me semble ce qui rendit les premiers hommes Rois & maistres de la vie & de la mort, chacun dans sa famille.

XIV. Tacite en a donné une preuve au mesme endroit que nous avons rapporté. Car aprés avoir exposé l'égalité & la douceur des familles dans la Germanie, aprés avoir mesme dit, qu'il est encore rare qu'on y frappe les serviteurs ; il ajoûte qu'ils les tuënt neanmoins quelquefois, non par la severité des loix, ou par un jugement concerté, mais dans

la chaleur d'une colere emportée ; qu'au reste ces
Cap. 25. meurtres sont impunis. *Occidere solent, non disciplinâ & severitate, sed impetu, & irâ, ut inimicum, nisi quod impunè.* Voila une extréme douceur envers les serviteurs, & neanmoins le pouvoir de les faire mourir, mais par le seul emportement de la passion, quoy que la chose demeurât impunie, par respect à l'ancienne royauté de tous les particuliers dans leur famille, avant que les polices fussent bien formées.

XV. Le mesme Tacite nous apprend dans ses Annales, qu'il y avoit à Rome un ancien Senatus-Consulte, qui condamnoit à la mort tous les esclaves, lorsque l'un d'eux avoit tué leur maistre com-
L. 14. c 42. mun. Pedianus Secundus avoit quatre cens esclaves, & l'un d'eux le tua. La plûpart du Senat fut d'avis de garder l'ancien arrest soûtenu de la coûtume. Le peuple touché de compassion s'y opposa tres-vigoureusement, & en vint presque jusqu'à la sedition. Neanmoins la loy, la coûtume, & la seureté des personnes qualifiées l'emporterent, & tous ces miserables furent menez au supplice avec escorte. Celuy qui parla dans le Senat pour faire resoudre la chose, usa de ce raisonnement memorable, que si autrefois on avoit esté en défiance contre les entreprises des serviteurs, lors qu'ils naissoient & qu'ils estoient élevez dans les mesmes maisons que les maistres, soit aux champs, ou à la ville; il estoit necessaire d'user de bien plus de précautions; en un temps où le nombre des serviteurs faisoit comme une nation entiere, où ils estoient ramassez de nations differentes, attachez à diverses religions, ou n'en ayant
C. 44. aucune. *Suspecta Majoribus nostris fuere ingenia servorum, etiam cùm in agris, aut domibus iisdem nascerentur, charitatemque dominorum statim acciperent. Postquam verò nationes in familiis habemus, quibus diversi ritus, externa sacra, aut nulla sunt, colluviem istam*

nonnisi metu coërcueris. Il est constant que la severité fut plus necessaire, quand le nombre des serviteurs se fut si prodigieusement multiplié; & qu'il fut pour la plûpart composé de nations étrangeres. Mais il faut en mesme temps confesser que c'estoit un triple malheur, & d'autant plus déplorable par consequent, qu'il y eut tant de serviteurs, qu'il y eut tant d'étrangers, & tant de sujets incapables de profiter d'une conduite douce & paternelle, telle qu'elle estoit autrefois.

XVI. L'affranchissement rendoit la liberté, mais les affranchis ne laissoient pas d'estre encore obligez à quelques devoirs envers leurs anciens maîtres, & s'ils se portoient à former des accusations criminelles contre eux, ils pouvoient estre remis en servitude. Suetone dit que l'Empereur Claude fit, ou renouvella cette loy. *Ingratos & de quibus patroni querentur, revocavit in servitutem.* Cap. 25. Que si Tacite dit des peuples de Germanie, que leurs affranchis estoient peu differens des serviteurs, ce n'estoit peut-estre pas seulement pour les services, dont ils demeuroient redevables aux patrons, mais aussi à cause de la conduite honneste dont on usoit envers les serviteurs.

Je finiray par les préceptes que Columella donne à un pere de famille, ou à un laboureur, tels qu'étoient les anciens Romains, touchant la conduite qu'il doit tenir envers ses serviteurs. Il doit les bien vestir, mais sans delicatesse, afin qu'ils soient couverts & munis contre le vent, le froid & la pluye, & qu'il n'y ait point de jour qu'ils ne puissent travailler à découvert. *Cultam vestitamque familiam magis utiliter, quàm delicatè habeat, munitamque diligenter à vento, frigore, pluviaque &c.* De re rust. L. 1. c. 8. Il ne doit pas seulement s'appliquer à la culture des champs, mais aussi à celle des esprits, autant que les esprits des

ſerviteurs ſont capables de vertu ; uſant d'un gouvernement doux ſans relâchement, & ferme ſans dureté ; careſſant les bons, tolerant les moins bons, afin qu'ils craignent ſon exactitude, plûtoſt que de ſe rebuter de ſon inhumanité. Cela luy ſera moins difficile, s'il prend ſoin par ſa diligence, de les empeſcher de malfaire, plûtoſt que de punir les fautes qu'ils ont faites par ſa negligence. S'ils ſont méchans, la meilleure maniere de les garder, eſt de les appliquer au travail ſans relâche. *Nec tantum operis agreſtis ſit artifex, ſed & animi, quantum ſervile patitur ingenium, virtutibus inſtructus, ut neque remiſſè, neque crudeliter imperet ; ſemperque aliquos ex melioribus foveat ; parcat tamen etiam minus bonis ; ita ut potiùs timeant ejus ſeveritatem, quàm crudelitatem deteſtentur. Id contingere poterit, ſi maluerit cuſtodire ſubjectos ne peccent, quàm negligentiâ ſuâ committere, ut puniat delinquentes. Nulla eſt autem major vel nequiſſimi hominis cuſtodia, quàm operis exactio &c.* On avoit des égards tout particuliers pour les femmes qui eſtoient en ſervitude, ſi elles avoient trois fils, on les affranchiſſoit du travail ; ſi elles en avoient davantage, on les mettoit en liberté. Cette fecondité des eſclaves enrichiſſoit les maiſtres. *Cui erant tres filii, vacatio : cui plures, libertas quoque contingebat. Hæc enim juſtitia & cura patris familias multùm confert augendo patrimonio.* La concluſion des préceptes eſt de commencer par honorer les Anges tutelaires, quand on revient de la ville aux champs. *Sed & illa meminerit, cum è civitate remeaverit, Deos Penates adorare.*



CHAPITRE XVI.

Des devoirs reciproques des personnes mariées, selon les Historiens Grecs.

I. Quand & comment on commença à Sparte d'épouser une seconde femme, d'en avoir deux en mesme temps.
II. Combien cette polygamie estoit dangereuse; d'où vint la coûtume, qu'à la mort du mary, la plus cherie de ses femmes se fit mourir avec luy; de la polygamie de Jacob.
III. De la repudiation.
IV. On revient aux loix & aux coûtumes des Lacedemoniens, leur conformité merveilleuse avec celles du Christianisme.
V. Des loix de Solon à Athenes sur le mesme sujet, le desir d'avoir des enfans estoit la seule fin du mariage.
VI. Nouvelles singularitez, & instructions sur le mariage.
VII. Mariages incestueux & justement condamnez d'un fils avec sa belle mere, d'un pere avec sa fille.
VIII. Le mary doit plus aimer la vie de sa femme, que la sienne propre.
IX. Exemples & préceptes divers de Plutarque sur le mariage.
X. XI. Xenophon & Platon, leurs loix, leurs égaremens.
XII. Ce que dit Diodore de Sicile du mariage des freres & des sœurs.
XIII. Discours d'Auguste pour exhorter au mariage; les recompenses qu'il donna, non seulement à la fecondité des femmes, mais aussi à la chasteté perpetuelle.

I. LA suite & la connexion des matieres que je traite, est si évidente, que je n'ay pas jugé necessaire d'en avertir toûjours le Lecteur, pour la luy faire remarquer. Herodote a rapporté une fort belle preuve de la loy, ou de la coûtume, qui a défendu aux nations bien policées la pluralité des femmes. Il dit qu'Anaxandrides Roy de Sparte n'ayant point d'enfans de sa femme, les Ephores luy firent instance de la repudier & d'en épouser une autre, pour se donner un successeur & un Roy à

l'Etat aprés sa mort. Ce Roy refusa constamment de repudier sa femme, & les Ephores ne pouvant vaincre sa resolution, le presserent en la gardant d'en
L. 5. c. 40. épouser une autre. Il le fit, & eut en mesme temps deux femmes, contre les loix de Sparte. Cette seconde femme fut la premiere, qui luy donna des enfans, mais la premiere luy en donna aussi d'autres ensuite, & fit voir que ce n'avoit pas tant esté sa sterilité que l'impatience des Ephores, qui avoit fait transgresser les loix de Sparte. *Alteram ducito, præter hanc uxorem, quæ sit fecunda. Hæc dicentibus assensus est Anaxandrides, qui duas dehinc uxores habens, binis ædibus habitabat, haudquaquam Spartiaticè faciens.*

Il y a plusieurs points à remarquer sur cette narration. 1. Que le mariage tend uniquement à donner des enfans au monde. C'est pour cela qu'on vouloit que ce Roy prit une autre femme; c'est pour cela qu'on l'obligea d'en prendre au moins une seconde. 2. Que la polygamie qui donne plusieurs femmes à un mari en mesme temps, est contraire aux loix, ou aux inclinations de la nature. Car on n'en avoit point parlé à Sparte avant cet exemple; la coûtume contraire y regnoit; les Ephores n'y voulurent faire d'exception que pour un Roy, dont le trône fut demeuré vacant; le Roy ne pouvoit se resoudre à prendre une seconde femme. 3. La repudiation n'est pas moins contraire à la loy de la nature. Les Ephores n'y ouvroient la porte, que dans une necessité pressante par une politique mal entenduë, & enfin ils se retracterent, le Roy en eut toûjours horreur. 4. En tout cela il paroist que les nations payennes dans les points où elles ont suivi la lumiere naturelle, ont eu des maximes & des pratiques quelquefois plus pures & plus approchantes du Christianisme, que celles de la Synagogue. Car elle

elle permettoit la repudiation & la pluralité des femmes, par une dispensation qui marquoit la foiblesse de ceux à qui elle estoit accordée.

II. Il est vray que toutes les autres, ou nations, ou villes, n'estoient pas si bien policées que la Grece, & Lacedemone. Car le mesme Herodote parlant de quelques peuples de la Thrace, dit que chaque mari y avoit plusieurs femmes, & quand il venoit à mourir, elles disputoient entre-elles la gloire d'avoir esté la plus aimée du défunt, & celle qui l'emportoit, estoit magnifiquement parée par les autres femmes, & ensuite immolée par son plus proche parent sur le tombeau de son mari. Cette détestable coûtume est donc fort ancienne, & on sçait qu'elle a esté fort commune dans tout l'Orient; où les Chrestiens n'ont encore pû l'abolir entierement, quoy qu'ils y ayent beaucoup travaillé, principalement depuis deux cens ans, que les navigations des Occidentaux dans les Indes Orientales ont esté plus frequentes. Ce n'est pas sans raison que quelques-uns ont pensé que cette coûtume fut introduite pour mettre la vie d'un mari à couvert, entre tant de femmes, souvent poussées d'une horrible jalousie les unes contre les autres, & contre leur propre mari, quand elles s'en croyent moins favorisées. Elles estoient sans doute plus retenuës, quand elles sçavoient que la mort de leur mari coûteroit la vie à quelqu'une d'entre elles. Voila les desordres inévitables de la pluralité des femmes. Entre les Patriarches de l'ancien Testament Jacob est celuy qui en eut plus grand nombre; & quoy qu'il soit évident par l'histoire sacrée, qu'il ne rechercha que Rachel seule, & qu'il ne prit les autres que pour ceder à l'importunité, & pour s'accommoder à la volonté des autres, comme Abraham n'avoit eu que Sara de son propre choix, &

Ibid. c. 5.

Isaac n'en épousa jamais d'autre que Rebecca : il est certain que cette polygamie de Jacob attira beaucoup de desordres dans sa maison ; la jalousie de ces femmes entre elles, les accusations & les inimitiez des freres entre eux, parce qu'ils estoient de diverses meres, la vente de Joseph, l'inceste de Ruben. Dieu tira du bien de ces desordres, comme il en tire de tous les maux ; mais ce n'estoient pas moins des desordres.

In vita Romuli. III. Plutarque dit, que Romulus fit une loy, qui ne permettoit jamais à la femme de repudier son mari, mais elle donnoit ce pouvoir au mari, quand la femme avoit fait mourir quelqu'un de ses enfans, ou qu'elle en avoit supposé d'étrangers, ou qu'elle estoit tombée en adultere. S'il repudioit sa femme innocente de ces crimes, une partie de ses biens estoit adjugée à la femme repudiée & l'autre à Ceres. C'estoit une dispense, approchante de celle de Moïse, qui ne permit aux hommes de repudier leurs femmes, que pour empescher que leur aversion pour elles n'allast jusqu'à leur donner la mort.

IV. Il faut revenir aux loix de Lycurgue, ou plûtost aux coûtumes qu'il fit observer à Sparte. Il *Plutar. in Lycurgo.* vouloit qu'on n'épousast personne que dans un âge meur & vigoureux ; que les femmes s'exerçassent aussi à des travaux & à des exercices penibles, afin de fortifier leurs corps, d'accoucher avec moins de peine, & de donner des enfans plus sains & plus forts ; enfin il vouloit que les mariages se fissent comme à la haste & à la dérobée, & que les maris ne vissent leurs femmes qu'à des momens dérobez de la nuit, passant tout le temps du jour & de la nuit en la compagnie des autres hommes de leur âge. Ce sage Legislateur esperoit qu'il arriveroit de là, que les personnes mariées se voyant si rarement, si difficilement, & si peu de temps, s'entraimeroient

davantage, & auroient des enfans plus forts & plus puiſſans. L'évenement répondit à l'eſperance de Lycurgue, les Spartaines eurent toûjours beaucoup de credit ſur l'eſprit des hommes, & quand on leur en demandoit la raiſon : *Quare ſolæ vos Spartanæ imperium in viros habetis ?* Elles répondoient, que c'eſtoit parce qu'elles eſtoient auſſi les ſeules qui enfantaſſent des hommes. *Nempe ſolæ parimus viros.* Plutarque aprés avoir fait ce recit, admire la chaſteté & la pudeur de ces mariages, qui entretenoient un ſi grand amour, & qui donnoient ſi peu à la volupté : *Congreſſus hic non modò temperantiæ erat, & caſtimoniæ meditatio; verùm etiam cùm corporibus fœcundos, tum perpetuo amore recentes ad concubitum adigebat & integros, non expletos & flaccidos conjunctionibus immodicis; verùm ſemper reliquias aliquas & aculeum relinquentes mutui deſiderii & amoris.*

On voit icy manifeſtement, que le ſeul deſir d'avoir des enfans eſtoit le fondement de ces loix & de ces uſages entre les perſonnes mariées. On retranchoit tout à la volupté, à peine donnoit-on le temps à la neceſſité & au beſoin de peupler les familles & les villes. Il ne falloit pas craindre que les obſervateurs d'une ſi rigoureuſe diſcipline, s'approchaſſent de leurs femmes, ou pendant qu'elles eſtoient enceintes, ou peu de temps aprés leurs couches, ou en d'autres temps de leurs indiſpoſitions naturelles. S'ils s'en abſtenoient ſi longuement, & ſi frequemment dans les temps les plus libres, ils n'avoient pas de peine à ſe contenir en des temps où tant de raiſons les y obligeoient.

V. Il eſtoit encore moins à craindre qu'ils ſe mariaſſent en un âge trop avancé de part ou d'autre, dont on n'eut pû eſperer des enfans; puis qu'ils affectoient de ne ſe marier pas meſme trop jeunes, mais d'attendre la maturité de leurs forces. Solon

s'y prit d'une autre maniere à Athenes, pour arriver à la mesme fin. Il défendit de donner, ou d'exiger des dots, excepté quelques petits meubles; voulant que ce fut l'amitié & le desir d'avoir des enfans qui présidassent aux mariages & non l'avarice. *Conjugiis dotes detraxit; neque enim meritorium, aut venale volebat esse fœdus nuptiarum, sed liberorum causa, & gratiæ, atque amicitiæ, virum ac mulierem consociari.* Aprés quoy Plutarque ajoûte les suites de cette loy, de ne point souffrir que des vieillards épousent de jeunes femmes, ou que de vieilles femmes épousent de jeunes hommes. C'est l'avarice & la cupidité des dots qui cause ces dereglemens, & s'oppose à la propagation des enfans, qui est la seule fin du mariage. *At in civitatibus non est ea admittenda confusio, neque toleranda incongrua atque ingratæ conjunctiones, quæ nullum habent opus, nec finem nuptialem. Verùm Seni juvenculam ducenti prudens Magistratus objiciat illud &c. Quod si juvenem repererit in anus cubiculo pecuniosæ &c.* Solon demandoit donc des mariages honnestes & reglez. Aussi dispensoit-il les enfans illegitimes du plus essentiel devoir envers leurs peres, qui est de les nourrir en leur vieillesse, en punition de leur incontinence.

Plut. in Solone.

Ce mesme Historien raconte dans la vie de Themistocle, que ce grand Capitaine disoit plaisamment, qu'un fils qu'il avoit, tout petit qu'il estoit, avoit le plus de pouvoir de toute la Grece, parce que les Atheniens commandoient au reste de la Grece, luy aux Atheniens, sa femme à luy, & son fils à sa femme. Cette bonne intelligence dans une grande famille peut servir de quelque instruction. Le mesme Themistocle entre plusieurs qui recherchoient sa fille en mariage, préfera l'homme de bien au riche; & dit qu'il aimoit mieux un homme qui manquât de bien, que du bien qui manquât d'un

homme qui en usast bien. *Cùm probum prætulißet pecunioso, ait virum se quærere potiùs, qui pecuniâ egeret, quàm pecuniam, quæ viro.*

VI. Plutarque tâche de justifier ailleurs la repudiation que fit Paul Emyle de sa femme, par l'apologie que fit un autre d'un divorce qu'il venoit de faire, en montrant son soulier à ses amis, & leur disant, que quoy que fort beau & neuf, il le blessoit pourtant au pied. Il rapporte ailleurs, que les Ephores de Sparte mirent à l'amende leur Roy Archidamus, parce qu'il avoit épousé une trop petite femme, qui ne pourroit leur donner des Rois que de petite taille. Il me semble qu'un Historien aussi sage que Plutarque devoit ou taire ces exemples, ou y apporter le correctif. Car qui ne sçait que les femmes de petite taille donnent au monde des enfans aussi grands que celles de haute taille, & que d'ailleurs une Reine qui a le corps petit, peut avoir l'ame grande, & une grande vertu? Qui ne sçait aussi que les inconveniens du divorce sont incomparablement plus grands que ceux qu'on peut souffrir de quelques défauts d'une femme, qui n'ont rien de trop difforme, ny rien de scandaleux? Cet Historien n'a pas voulu suivre la censure que fit Cesar de l'avarice de Caton, qui ayant presté sa femme à Hortensius pour en avoir des enfans, la reprit aprés la mort d'Hortensius avec tous les biens dont il l'avoit laissée heritiere. Car pourquoy ceder sa femme à Hortensius, s'il en vouloit avoir une luymesme? ou pourquoy la reprendre, s'il n'en vouloit plus, si ce n'est qu'il voulut avoir non une femme, mais une riche heritiere? Plutarque n'écarte cette accusation d'avarice que par l'éloignement averé & incontestable, que Caton en fit paroistre toute sa vie. Il ajoûte que Caton reprit Martia, pour la charger de sa maison & de ses filles, lors qu'il estoit

In Paulo Æmylio.

preſt de partir pour ſuivre Pompée en Grece & à Pharſale; mais que pour ce commerce de femme entre Caton & Hortenſius, c'eſt une queſtion qui meriteroit d'eſtre examinée à part & à loiſir. *Quod ſi aliàs hæ improbandæ ſunt nuptiæ, id æſtimandum.* En voila aſſez, il n'en faut pas exiger davantage de Plutarque; qui eſtoit admirateur de la Republique de Lycurgue & encore plus de celle de Platon; or ces deux Legiſlateurs n'improuvoient pas ces ſortes de commerce entre des gens qui ne ſongeoient uniquement qu'à avoir des enfans, & à s'allier avec les perſonnes d'une probité exemplaire. C'eſtoit auſſi apparemment ce qui avoit porté Hortenſius, & Caton à en uſer de la ſorte. Car Caton fit bien voir aux derniers momens de ſa vie, qu'il aimoit la lecture de Platon.

In Catone minore.

Les bons principes peuvent avoir de mauvaiſes conſequences, par le défaut de ceux qui ne raiſonnent pas juſte. De regarder la production des enfans comme le ſeul but eſſentiel & le fruit du mariage; c'eſt un principe dont les hommes ſont naturellement perſuadez: Toute la nature & les animaux meſmes leur en font la leçon, & il eſt d'ailleurs tres-évident, que de préferer un plaiſir ſenſuel & court à la production d'une creature raiſonnable, & immortelle par la meilleure partie d'elle-meſme, c'eſt un renverſement d'eſprit tout viſible. Mais on ne peut inferer de là, qu'on puiſſe preſter ſa femme à un autre, qui en peut aſſez trouver d'autres ailleurs. Il eſt bien plus juſte d'en inferer, que pour le bien des enfans meſmes, il n'en faut jamais repudier les meres.

Plut. in Demetr.

L'action du Roy Seleucus tient peut-eſtre quelque choſe de celle de Caton, & elle eſt également inſoûtenable. Son fils Antiochus devint paſſionnément amoureux de Stratonice ſa belle mere, & en

tomba malade. Le Medecin en avertit Seleucus, qui assembla ses Officiers de guerre, & leur declara qu'il estoit resolu de commettre le gouvernement de toute la haute Asie à Antiochus & à Stratonice, en les mariant ensemble, qu'il se chargeoit de faire agréer cela à son fils, mais que si la Reine y avoit de la repugnance, il les conjuroit de l'y faire consentir. Voila l'adresse dont il fallut user pour faire agréer un mariage incestueux. Antiochus n'osoit l'esperer, Seleucus ne s'y resolut que dans l'apprehension de perdre son fils, Stratonice y faisoit, ou devoit y faire grande resistance; l'armée s'y seroit opposée si elle n'eut esté prévenuë & gagnée par cette déference artificieuse du Roy. Ainsi le crime par la force de l'instinct naturel estoit détesté de tout le monde, & par ceux mesme qui le commettoient. Le mariage d'Artaxerxes Roy de Perse avec sa propre fille Atossa estoit encore plus abominable; aussi n'osoit-il luy-mesme le proposer, jusqu'à ce que sa mere Parysatis l'y poussa, & luy persuada, que le Roy dans la Perse estoit luy-mesme la loy, & la regle de la justice, sans s'amuser aux opinions & aux pratiques contraires des Grecs. *Græcorum existimatione & legibus contemptis. Regem Persis ipsum à Deo, honestique & inhonesti datum normam.* Il est bon de remarquer en passant, dans quelles occasions & par quelles personnes cette maxime a esté avancée, que la volonté des Rois est la loy, & la regle de la justice. Il s'agissoit d'un pere qui épousoit sa fille, & s'autorisoit de cette maxime. Ce n'estoit pas seulement la Grece, mais toute la terre qui estoit opposée à ces incestes; & rendoit témoignage à l'Oracle de nos Ecritures, qui ont foudroyé toutes ces conjonctions abominables. *Plut. in Artax.*

VIII. Laissons ces ordures, & venons à ce que le mesme Plutarque dit de Tiberius mari de Corne-

lia, pere de Tiberius & Gracchus. On disoit qu'il avoit paru deux serpens dans leur maison, & que l'Augure avoit asseuré, que Tiberius survivroit à Cornelia, ou elle à luy, selon qu'on tueroit le masle ou la femelle seulement de ces deux serpens. Tiberius qui aimoit beaucoup Cornelia, & qui estoit aussi plus âgé qu'elle, voulut la faire survivre & tua le masle de ces deux serpens. Si c'est une fable, comme il y a de l'apparence, elle convient avec celle d'Alcestis, dont les Poëtes ont tant parlé: & nous pouvons de l'une & de l'autre de ces deux fables, aussi bien que si c'estoient de vrayes histoires, tirer cette belle instruction, que les Poëtes & les Historiens ont esté persuadez, que les personnes mariées ensemble devoient s'entraimer de cet amour violent, qui préfere la vie d'un autre à la sienne.

Plutar. in Tiber. & Graccho.

IX. Le mesme Plutarque asseure dans les Questions Romaines, que les mariages entre les cousins & les cousines avoient esté autrefois défendus à Rome; & que ce fut par une occasion fortuite qu'on commença à les permettre. Il dit plus bas, qu'en son temps il n'estoit pas permis à Rome de repudier sa femme, non plus que dans les siecles précedens; mais que depuis peu l'Empereur Domitien venoit de le permettre. Digne auteur d'une telle permission. Mais rien n'est plus beau que le livre que ce mesme auteur a composé sur la mesme matiere que nous traitons dans ce chapitre. *Conjugialia precepta.* Il y apprend aux femmes à détester, mais à supporter avec douceur & avec patience l'incontinence de leurs maris; à conserver toûjours la pudeur & la modestie, qui sied si bien à leur sexe, sans se refuser neanmoins jamais à leurs maris; à n'avoir jamais d'autres amis que les leurs, ny par consequent d'autres devotions, puisque les Dieux sont nos premiers amis; à ne pas compter sur leur dot, sur leur no-

blesse, ou sur leur beauté; mais sur la continence, la modestie, la complaisance & l'obeïssance envers leurs maris. Les maris aussi doivent penser que l'obeïssance qu'ils peuvent exiger de leurs femmes, est comme celle que l'ame exige du corps, avec lequel elle ne fait qu'une mesme personne; que la colere ne doit jamais rompre leur union, mais que leur union doit adoucir au plûtost leur colere; que leur compagnie doit estre mesme en secret une école d'honnesteté, & de pudeur, pour ne pas s'ouvrir l'un à l'autre un chemin à l'impudicité: *Neque nullibi magis quàm apud uxorem verecundiam adhibere; sentiens ei thalamum scholam esse, aut modestiæ, aut impudicitiæ:* que les maris ne peuvent exiger de leurs femmes, ny la chasteté, ny la moderation dans leur dépense, s'il ne leur donnent l'exemple de l'une & de l'autre; que les maris doivent estre comme les Précepteurs, les Philosophes, les Theologiens de leurs femmes, remplir leurs oreilles & leurs esprits de toutes les belles connoissances, & mesme des sciences divines, pour les éloigner des divertissemens profanes & perilleux par ces plaisirs innocens & salutaires; une femme cessera d'aimer sa danse, dés qu'elle aura goûté la belle Philosophie & les Mathematiques; elle ne s'amusera plus à écouter les devins, dés qu'elle aura lû les discours de Platon & de Xenocrate sur l'immortalité de l'ame. *Ego sic indico, non minus facere ad dignitatem viri, si cùm mulier suum Præceptorem, Philosophum, Magistrumque appellet, rerum quidem divinissimarum pulcherrimarumque. Hujus enim modi disciplinæ id præcipuum habent, quod ab ineptis rebus studiisque animos mulierum abducunt. Pudebit nimirum saltationis mulierem geometriæ gnaram; & magicis incantationibus se capi non patietur, Platonis, Xenocratisque incantata disputationibus.*

X. Xenophon nous apprend par l'exemple de

Cyrus, que les mariages ne doivent point se contracter sans le consentement du pere & de la mere. *Genus laudo, & puellam, & munera; sed in his tibi de sententia patris & matris adsentiri volo.* Dans le traité qu'il a composé de la Republique des Lacedemoniens, il confirme une partie de ce que nous en avons dit sur le rapport de Plutarque, principalement sur la liberté d'emprunter pour ainsi dire, ou de prester des femmes pour un temps, pour en avoir des enfans. Mais cet Auteur a mieux réüssi dans un autre ouvrage, où il considere & nous découvre avec une delicatesse admirable, comme Dieu a composé diversement le corps & l'esprit des hommes & des femmes, pour les differentes fonctions qu'ils doivent exercer dans le mariage & dans la famille; de sorte que le mari & la femme n'agissent que par l'instinct, la disposition & les impressions que Dieu leur donne: *Cùm sciamus quæ utrique nostrûm à Deo sunt imperata, enixè operam dare debemus, ut uterque nostrûm ea quæ sui officii ratio postulat, quàm rectissimè præstemus.* Dieu est l'auteur des esprits, des corps, des mariages & des loix qui les reglent; ainsi tout est religieux, tout est reglé par la loy divine dans le mariage; c'est desobeir à Dieu mesme, que de transgresser ces loix. *Lex ea pulcra esse demonstrat, quæ natura Deus indidit, ut præstare possit uterque rectiùs. Quod si quis aliud præstat, quàm quod ipsi natura Deus indidit, fortassis occultum esse Deo non potest, ordinem ab ipso perturbari; adeoque pœnas dat.*

Cyrop. l. 8. pag. 228.

Memorabil. L. 5. p. 838.

XI. Nous pourrions ajoûter quelques reglemens de Platon sur le mariage, differens de ceux qui ont esté touchez. Il ne voudroit pas que les pauvres missent au monde plus d'enfans qu'ils n'en peuvent nourrir. *Nec ultra censum filios generabunt, timentes paupertatem & bellum.* Il limite l'âge d'avoir des enfans aux femmes depuis vingt ans jusqu'à quarante, &

De Repub. l. 2.

Ibid. l. 5.

aux hommes depuis trente jusqu'à cinquante-cinq ; les enfans qu'on aura avant, ou aprés cet âge, seront censez profanes & illegitimes, & ne seront point compris au nombre de ceux pour lesquels on fait des prieres & des sacrifices en public au temps des noces, afin que les bons ayent des enfans encore meilleurs qu'eux, & encore plus utiles à la Republique. *Sub sacrificiis & votis, quæ singulis in nuptiis peragent sacerdotes, tam viri, quàm mulieres, & civitas universa, precantes, ut ex bonis meliores, ex utilibus utiliores nascantur.* Les enfans seront encore rejettez comme illegitimes, si le mariage a esté fait sans l'autorité & le jugement du Prince ; quoy qu'il ait esté fait dans l'âge competant. *Eadem erit habenda ratio de illo, qui non à Principe copulatus fuerit.* Je n'ay garde de mettre icy les autres préceptes que Platon ajoûte ensuite ; ce sont des égaremens effroyables ; dont nous devons tirer cette instruction, Que les plus sages du Paganisme, tel qu'a esté sans doute Platon, puisque Ciceron l'a appellé le Dieu des Philosophes ; que les plus sages, dis-je, du Paganisme, estant tombez dans des sentimens si extravagans en certaines matieres : il en faut certainement conclure, que la lumiere naturelle de la raison, quelque abondante qu'elle fut, & quelque soin qu'on eut pris de la cultiver & de la fortifier par l'étude, n'a jamais esté capable de conduire les hommes à une connoissance aussi exacte de la verité, qu'il est necessaire qu'elle soit, pour former une police sainte dans une ville, ou une vie sainte & sans crime dans les particuliers. Platon rencontre mieux quand il dit un peu plus bas, que le bonheur des villes seroit accomply, si ces paroles, le mien & le tien, ne se disoient jamais que conjointement, & non separément ; afin que tout fut commun par un lien d'unité & de charité, qui approchast de celuy qu'ont entre

eux tous les membres d'un mesme corps ; lesquels n'ayant tous qu'une mesme ame, participent tous aux mesmes douleurs, & aux mesmes plaisirs.

L.1.pag.13. XII. Diodore de Sicile dit que c'estoit une loy particuliere des Egyptiens, de permettre les mariages des freres & des sœurs, parce que cela avoit réüssi à Osiris & Isis. Il y a de l'apparence que cet Auteur a voulu dire, que les plus anciens Rois d'Egypte avoient quelquefois épousé leurs propres sœurs, aussi bien que les Rois des derniers temps qu'on nomma Ptolemées, & que leur exemple avoit esté suivy de quelques particuliers en petit nombre. Car comme cet Auteur reconnoît, que la nature avoit éloigné toutes les autres nations de ces mariages incestueux ; aussi faut-il croire, que la mesme nature les faisoit abhorrer à la plûpart des Egyptiens ; n'y ayant guere que des Rois dans l'esprit desquels cette pensée puisse tomber, que leur volonté, leur caprice & leur passion est la regle de la justice ; comme nous avons dit que les Rois de Perse se le persuadoient quelquefois. *Pag. 72.* Cet Auteur merite plus de créance quand il dit plus bas, que les Egyptiens pouvoient épouser autant de femmes qu'ils vouloient, mais que les Prestres n'en pouvoient avoir qu'une ; qu'on obligeoit tous les particuliers à se marier, afin d'augmenter le nombre du peuple ; & que quelque mere qu'eussent les enfans, on ne les croyoit jamais illegitimes. Ce que cet Historien dit des Prestres, qu'ils ne pouvoient épouser qu'une femme, estoit une leçon que la nature faisoit à tous les Egyptiens, que la loy d'honnesteté condamnoit la polygamie.

XIII. Je finiray par le discours que fit Auguste pour exhorter les Romains à prendre plus de soin de donner des enfans à la Republique, afin de suppléer par ce moyen à nostre mortalité, & approcher

le plus que nous pourrons de l'éternité de Dieu ; la difference des sexes & leur amour reciproque venant de Dieu, auteur de toute la nature, ce Prince desiroit qu'on se rendit à sa volonté ; il dit que c'estoit déserter les temples, priver les autels & les Dieux immortels des honneurs qui leur sont deus, de leur soustraire les sujets qui les serviroient ; que ce n'estoit pas l'amour de la chasteté, mais le libertinage qui leur donnoit de l'aversion pour le mariage. Cet Empereur décerna ensuite des récompenses à ceux qui avoient des enfans, mais il les accorda aussi à ceux qui gardoient une chasteté perpetuelle. *Iis quæ perpetuam virginitatem servarent, eadem quæ matribus præmia largitus est.* *Dio Cassius. L. 56.*

CHAPITRE XVII.

Des devoirs reciproques des personnes mariées, selon les Historiens Latins.

I. Les Grecs mesme épousoient quelquefois leurs sœurs contre l'ordre de la nature, qui veut que les familles s'allient les unes aux autres ; des autres païs où on trouvoit de semblables exemples.

II. Au temps que les maris mangeoient sur des lits, les femmes mangeoient assises ; éloignement des secondes noces ; quand commencerent les divorces.

III. D'où vient que les nations les plus civiles sont tombées dans de plus grands excés que les barbares.

IV. Histoires & instructions remarquables sur le mariage. Si Cesar avoit voulu permettre d'avoir en mesme temps plusieurs femmes.

V. Des mariages des oncles avec leurs nieces, & de ceux de cousins germains à Rome ; on ne les y vit que fort tard & rarement.

VI. Combien la barbarie a esté utile à quelques nations & innocentes. Des lieux où un mari avoit plusieurs femmes. Rareté & vengeance rigoureuse des adulteres.

VII. Ce que la Religion Chrestienne a approuvé, ou con-

damné dans les loix & dans les pratiques des nations barbares, ou payennes dans les mariages.

VIII. Combat de la nature & de la passion dans Caracalla, épousant sa belle mere ; la loy éternelle & interieure qui éclaire tous les hommes.

I. CORnelius-Nepos voulant montrer dans sa Preface, que le mesme droit & la mesme justice n'a pas lieu par tout, donne l'exemple de Cimon, le plus illustre des Atheniens, qui épousa sa sœur, cette liberté estant commune aux Atheniens, quoy que ces mariages fussent absolument condamnez par les loix Romaines. *Hi si didicerint non eadem omnibus esse honesta, atque turpia, sed omnia majorum institutis judicari : non admirabuntur nos in Graiorum virtutibus exponendis mores eorum secutos. Neque enim Cimoni fiat turpe, Atheniensium summo viro, sororem germanam habere in matrimonio ; quippe cùm cives ejus eodem uterentur instituto. Ad id quidem nostris moribus nefas habetur.* Cet Historien eut parlé plus exactement, s'il eut distingué deux sortes de loix, les unes naturelles, & communes à tout le genre humain, les autres arbitraires & particulieres à chaque nation. Car tout le genre humain estant lié de societé & de commerce par l'ordre mesme de la nature, qui a fait les hommes pour la societé, & non comme les bestes pour la solitude, il faut bien qu'il y ait des loix communes à tous, qui reglent cette societé. Il ne faut donc pas tout reduire aux coûtumes de nos ancestres. Or la loy commune de la societé entre tous les hommes, propose d'abord cet article, que les familles ne se renfermeront pas dans elles-mesmes, mais qu'elles s'allieront les unes aux autres par le mariage. Car si chaque famille se retranche dans elle-mesme par le mariage des freres & des sœurs, chaque famille fera un corps & un estat separé, qui sera étranger à tous les

autres, & les regardera aussi comme étrangers.

Aussi n'est-il pas mesme veritable, que Cimon eut épousé sa sœur de pere & de mere, comme cet Historien semble le dire; car Elpinice estoit sa sœur de pere & non de mere. Ainsi au moins du costé de la mere c'estoient diverses familles qui s'allioient. Lycurgue au contraire permettoit le mariage entre les enfans d'une mesme mere, pourvû que le pere fut different. C'estoit encore l'union de differentes familles. Les Egyptiens & les Persans admettoient les mariages des freres & des sœurs de mesme pere & de mesme mere, mais nous avons vû cette execrable liberté fondée sur le mesme principe, qui donnoit à Artaxerxes la liberté d'épouser sa fille par cette loy, aussi déraisonnable qu'audacieuse, Qu'il estoit Roy, & qu'il le vouloit. Plutarque dit dans la vie de Themistocle, que le fils de Themistocle épousa sa sœur d'un mesme pere, mais non d'une mesme mere. Cornelius-Nepos pouvoit considerer que ces exemples si rares de particuliers, ou de quelque villes, ou enfin de quelques païs ont esté remarquez dans l'histoire, comme des singularitez contraires à l'usage universel de toutes les autres nations du monde, & par consequent au droit naturel. Car ce ne sont pas seulement des particuliers, ce sont quelquefois des nations entieres, qui transgressent les loix de la nature, & qui sont en mesme temps publiquement condamnées par le sentiment & par la pratique de toutes les autres nations de la terre. La prostitution des filles, les adulteres, les larcins, les brigandages, & les homicides ont esté des crimes communs & autorisez parmy quelques nations. Il ne s'ensuit donc pas que la coûtume descenduë des ancestres, puisse faire du crime un droit public.

Voila de quelle maniere il faut raisonner de ces

mariages contraires à la nature, & communs neanmoins dans quelques nations. Mon dessein n'a pas esté icy de faire injure à Cornelius-Nepos, mais de faire voir par cet exemple, comme il ne faut pas toûjours lire les Historiens en disciples, mais s'ériger quelquefois en maistres, & en Theologiens, & les censurer eux-mesmes, quand il s'agit de la vertu, de la justice & de la religion. Il faut ajoûter à ce que nous avons dit, que Suidas parlant de Cimon, asseure qu'il fut exilé, à cause de ce mariage scandaleux avec sa sœur : & Athenée dit que ce fut contre les loix, παρανόμως, que ce mariage fut fait. Tant il est constant qu'enfin la nature l'emporte toûjours, & que les loix qui luy sont contraires s'abolissent avec le temps.

Athen. l. 13.

L. 2. c. 1. II. Valere-Maxime asseure que l'ancienne coûtume estoit, que pendant que les maris prenoient leur repas, estant couchez sur des lits, selon la coûtume des derniers temps, les femmes mangeoient assises ; que l'usage en avoit passé des maisons particulieres au Capitole ; car lorsque l'on y convioit Jupiter, Junon & Minerve à un festin de ceremonie, il y avoit un lit pour Jupiter, & deux sieges pour les deux Deesses. Ce reste de severité ne paroissoit presque plus que dans le Capitole, quoy qu'il eut esté bien plus à propos de le faire garder dans les familles. *Feminæ cum viris cubantibus sedentes cœnitabant. Quæ consuetudo ex hominum convictu ad divina penetravit. Nam Jovis epulo ipse in lectulum, Juno & Minerva in sellas ad cœnam invitantur. Quod genus severitatis ætas nostra diligentiùs in Capitolio, quàm in suis domibus servat ; videlicet quia magis rem pertinet, Dearum, quàm mulierum disciplinâ contineri.* Nous avons déja rapporté l'éloge que cet Auteur fait de celles qui aprés la mort de leur mari n'en épousoient jamais d'autre, & qui regardoient les secondes

noces

noces comme une espece d'intemperance : *Multorum matrimoniorum experientiam, quasi illegitimæ cujusdam intemperantiæ signum esse credentes.* Il ajoûte que le premier divorce qui se fit à Rome, n'arriva que l'an cinq cens vingt aprés sa fondation; que Carvilius répudia le premier sa femme, parce qu'elle estoit sterile, & quoy que cette raison parût specieuse, il ne laissa pas d'estre blâmé, parce que la fidelité conjugale devoit l'emporter sur le desir, quoy que loüable d'avoir des enfans. *Carvilius uxorem sterilitatis causâ dimisit. Qui quamquam tolerabili ratione motus videatur, reprehensione tamen non caruit; quia nec cupiditatem quidem liberorum conjugali fidei præponi arbitrabantur.*

III. Cet exemple du divorce, joint à celuy des mariages inceстueux, & à quelques autres, nous apprendra encore une fois, que les nations barbares tirent quelque avantage de leur barbarie, entant qu'elles s'en tiennent encore en plusieurs choses à l'instinct & à la lumiere de la nature; & que les nations polies, ou policées reçoivent avec le temps quelque desavantage de leur politesse; quand à force de raffiner, & de donner trop à la liberté de leur esprit, elles effacent les traces que la main du Createur avoit imprimées, ou dans leur ame, ou dans leurs mœurs. Les Romains n'avoient pas encore eu le loisir de penser à des subtilitez, ou à des raffinemens, aussi les incestes & les divorces furent inoüis parmy eux jusqu'aprés l'an cinq cens. Les Grecs qui estoient plus civilisez & depuis plus longtemps, ajoûtoient au divorce les mariages avec leurs freres, ou leurs sœurs, de pere, ou de mere. Encore n'estoit-ce peut-estre qu'à Sparte & à Athenes qu'on en usoit de la sorte, parce que ces villes avoient esté comme les sources de la politesse & de la police. Si on en avoit crû Platon, on eut porté

bien plus loin les infamies des mariages. Rien n'étoit plus chaste, ou plus spirituel que ce Philosophe. Mais l'esprit humain se pert dans ses propres lumieres, quand il s'y abandonne, & qu'il n'a pas pour guide quelque rayon d'autorité divine, qui le mene seurement à la verité. Les Egyptiens encore plus anciens & plus raffinez que les Grecs dans la politesse, ne s'arrestoient pas à ces distinctions de demy-freres, ou de demy-sœurs; les freres & les sœurs de pere & de mere s'entrépousoient librement. Ce n'estoient communément que les Souverains qui usassent de cette liberté, parce que c'est en faveur des Grands qu'on fait de plus grands efforts, pour les tromper en leur rendant licite tout ce qui leur est agreable. Enfin les Perses, ou les Assyriens estoient encore plus anciens que les Egyptiens; aussi pousserent-ils plus loin leur licence, en faisant épouser à un Roy sa propre fille, & ce qui est encore plus détestable, donnant à un si grand crime les couleurs de la justice. Il y a quelque justice à vouloir que la volonté du Prince serve de loy à ses sujets, & que les particuliers obeïssent à ses ordres sans les trop discuter. Mais inferer de là que toutes les volontez des Princes sont justes, lors mesme qu'ils pensent à épouser leurs filles, c'est par trop de raisonnement devenir déraisonnable, & par un excés de science tomber dans une ignorance plus grande que n'est celle des barbares mesmes. Car à peine les sauvages peuvent ignorer que la volonté des Souverains qui font la loy à leurs sujets, a une autre loy au dessus d'elle, de qui elle emprunte son pouvoir, & de qui elle n'est que l'interprete; de sorte qu'ils seront la loy des autres hommes, pendant qu'ils suivront la loy de la nature qui leur est commune avec eux.

IV. Le mesme Valere-Maxime dit aprés cela, qu'autrefois à Rome les femmes ne beuvoient point

de vin ; que la temperance les rendoit chastes, & la chasteté faisoit que leurs maris leur accordoient sans peine l'or, les ajustemens, les parfums, les poudres ; les yeux des femmes & des hommes estant encore chastes, & les femmes ne s'ornant que pour plaire à leurs maris, qui estoient aussi leurs gardes. *Nulli enim tunc subsessores alienorum matrimonium oculi metuebantur ; sed pariter & videre sanctè, & aspici, mutuo pudore custodiebantur.* Quand le mari & la femme estoient en discorde, ils se rendoient à la chapelle d'une Deesse, qui tiroit son nom de *Viriplaca*, de la concorde qu'ils y renoüoient, aprés quelques prieres, & quelques sacrifices.

Suetone dit que Jule-Cesar ordonna la dissolution d'un mariage, que venoit de contracter un ancien Preteur avec une femme, qui depuis deux jours seulement avoit fait divorce avec son mary, encore qu'il n'y eut aucun fondement de rien soupçonner de fâcheux. *Quamvis sine probri suspicione.* L'honnesteté demandoit qu'une femme mit quelque intervalle entre sa separation d'avec son premier mary, ou par mort, ou par divorce, & un second mariage. Ainsi cette action mesme de Jule-Cesar nous doit justement rendre suspecte la foy de ce mesme Historien, quand il dit un peu plus bas, quoy qu'il ne le dise que sur le rapport d'un autre, que Jule-Cesar avoit medité une loy, & la tenoit toute preste pour la faire publier en son absence, afin de permettre à chacun d'épouser qui il voudroit, & autant de femmes qu'il voudroit. *Helvius Cinna Tribunus plebis plerisque confessus est, habuisse se scriptam paratamque legem, quam Cæsar ferre jussisset, cùm ipse abesset, uti uxores liberorum quærendorum causâ, quas & quot vellet, ducere liceret.* C'estoit non seulement introduire la pluralité des femmes, mais oster tous les degrez de parenté & rendre legitimes toutes les conjon-

Cap. 43.

Cap. 52.

ctions inceſtueuſes. Il y a en cela tant de repugnance avec toute l'ancienne police, non ſeulement de Rome, mais de l'Italie, & de tout l'Occident, qu'il eſt difficile qu'un tel deſſein ait jamais pû entrer dans l'eſprit de Jule-Ceſar. L'argument que Suetone en tire de ſon impudicité, eſt ſans force ; car il y en a eu entre les Empereurs Romains de plus impudiques ſans comparaiſon, qui n'ont jamais rien fait de ſemblable. Plutarque meſme remarque qu'Antoine a eſté le premier des Romains qui ait eu deux femmes. Il eut pû dire qu'il a eſté le ſeul.

V. On pourra encore combattre ce recit de Suetone par celuy de Tacite, qui dit que lorſque l'Empereur Claude penſa à épouſer Agrippine, fille de ſon frere, il en fut retardé long-temps par l'apprehenſion que cet inceſte ne fut un ſujet de ſcandale, & de tumulte parmy le peuple, parce qu'on n'avoit point encore veu à Rome un oncle épouſer ſa niéce.
Annal. L. 12. c. 5. *Necdum celebrare nuptiarum ſolemnia audebant, exemplo deductæ in domum patrii fratris filiæ. Quin & inceſtum, ac ſi ſperneretur, ne in malum publicum erumperet, metuebatur.* Si on apprehendoit ſi fort alors de faire épouſer à l'Empereur ſeul ſa niéce ; comment Jule-Ceſar eut-il entrepris de permettre à tous d'épouſer qui il leur plairoit, ſans avoir égard à la parenté, quelle qu'elle put eſtre ? Principalement ſi l'on conſidere, que l'autorité des Empereurs n'étoit pas encore bien établie ſous Jule-Ceſar. Il fallut meſme que le Senat fit un Decret, qui permit à l'avenir les mariages des oncles avec leurs niéces, pour faire que Claude ſe donnaſt cette liberté. Vitellius fit conſiderer au Senat, que les couſins germains pendant long-temps ne ſe marioient point enſemble, quoy que depuis ces mariages euſſent eſté frequens. *Et ſobrinarum diu ignorata, tempore addito percrebuiſſe.* Tacite aprés avoir fait cette narration,

asseure que nonobstant l'exemple de l'Empereur, & l'Arrest du Senat, il n'y avoit eu qu'un Chevalier Romain qui eut épousé sa niéce, encore croyoit-on qu'Agrippine l'y avoit poussé. *Neque tamen repertus est nisi unus talis matrimonii cupitor, Talledius Severus Eques Romanus, quem plerique Agrippinæ gratiâ impulsum ferebant.*

VI. Tout ce discours peut servir à confirmer ce que nous avons dit, que la barbarie a quelques avantages, aussi bien que la politesse, pendant qu'elle s'arreste aux anciennes pratiques qui estoient comme les suites de la lumiere & de la pente naturelle. La nature enseignoit aux anciens Romains à s'abstenir d'épouser leurs proches parens. Pendant qu'on ne chicana point, on évita les mariages mesmes entre les cousins germains; on se licentia ensuite à les contracter, mais on condamna ceux des oncles avec leurs niéces. En raffinant toûjours de plus en plus, on jugea, que si les mariages entre germains estoient devenus d'illicites licites; il pourroit bien en arriver autant à ceux des oncles avec leurs niéces. Cette reflexion se peut encore fortifier par le recit que fait le mesme Tacite des peuples de la Germanie. Ils n'épousoient qu'une femme, quoy que les autres barbares en eussent plusieurs. Les nobles neanmoins de la Germanie en prenoient plusieurs, plûtost par ostentation que par incontinence. *Quamquam severa illic matrimonia, nec ullam morum partem magis laudaveris. Nam propè soli barbarorum singulis uxoribus contenti sunt; exceptis admodum paucis, qui non libidine, sed ob nobilitatem plurimis nuptiis ambiuntur.* Quand Tacite dit que les autres barbares épousoient communément plusieurs femmes, excepté les Allemans, je voudrois l'entendre plûtost des barbares de l'Orient, que des Occidentaux. Car le climat de l'Orient a toûjours porté

des peuples plus sujets à l'incontinence, & ceux de l'Occident ont toûjours esté plus chastes. Les Grecs & les Italiens avoient esté sauvages & barbares en leur temps, & ils avoient neanmoins toûjours évité la pluralité des femmes. Tacite ajoûte, que les femmes de la Germanie estoient fort chastes, parce qu'elles ne se trouvoient jamais comme à Rome, ny à des spectacles, ny à des festins. Aussi les adulteres y estoient extrémement rares, & celles qui en estoient convaincuës, estoient abandonnées à leurs maris, qui en faisoient justice. *Ergo septa pudicitia agunt, nullis spectaculorum illecebris, nullis conviviorum irritationibus corruptæ. Paucissima in tam numerosa gente adulteria; quorum pœna præsens, & maritis permissa.* Ce qui nous fait voir combien il est veritable, que non seulement l'intemperance, & les festins, mais aussi les assemblées publiques sont contraires à la pudicité.

VII. Nous ne pouvons mieux finir ce chapitre que par cette derniere remarque. La Religion Chrêtienne a autorisé & embrassé tout ce que les autres loix ou Republiques avoient eu de bon & de loüable; soit dans les points universellement receus, comme émanez du fond de la nature; soit en d'autres usages particuliers. Elle a condamné tout ce qu'il y avoit de mauvais, & ce que les diverses nations mesmes condamnoient les unes dans les autres; soit dans la polygamie, ou dans le divorce, ou dans la pluralité des femmes, ou dans les regles du commerce conjugal, ou dans l'éloignement des occasions, qui peuvent mettre la pudicité conjugale en danger, soit enfin dans les sentimens de religion, avec lesquels les mariages doivent estre, & contractez & maintenus. Il est vray que dans l'Ecriture Thamar fille du Roy David, pour éluder l'attentat horrible que son frere Ammon alloit com-

mettre, luy proposa de la demander au Roy en mariage, & l'asseura qu'il n'en seroit pas refusé : *Quin potiùs loquere ad Regem & non negabit me tibi.* Mais il faut considerer, qu'une jeune fille pouvoit ignorer le droit, elle pouvoit croire qu'il estoit au pouvoir du Roy de dispenser mesme dans ce degré de parenté. Elle pouvoit aussi dans cette extrémité où elle estoit reduite, avancer des propositions, ausquelles elle n'avoit pas bien pensé. Elle pouvoit parler contre sa propre pensée, pour éluder la fureur de son frere, & sortir du danger où elle estoit. Toutes ces réponses auroient lieu, quand mesme Thamar auroit esté d'une autre mere qu'Ammon; ce qui est plus probable, mais je ne sçay s'il est certain. Il est fort certain que presque toutes les nations du monde ont condamné les noces dans un degré trop proche de parenté. Herodien dit que Ptolemée Roy d'Egypte souïlla sa renommée, par le commerce infame qu'il eut avec ses sœurs, contre toutes les loix des Macedoniens & des Grecs. *Siquidem Ptolemæus eò turpitudinis prolapsus est, ut contra Macedonum atque adeò Græcorum omnium leges, etiam sororiis amoribus implicaretur.* Ptolemée estoit Roy, & il pouvoit se donner des dispenses comme aux autres, mais il ne pouvoit non plus se permettre à luy-mesme qu'aux autres, ce que la nature a défendu à tous les hommes en general. L. I.

VIII. Spartien parlant du mariage de Caracalla avec sa belle mere Julia, dit que comme il hesitoit, & flottoit entre sa passion qui l'entraînoit, & la lumiere de la nature, qui luy dissuadoit un si grand crime, elle le rasseura en luy disant, Qu'il estoit Empereur, & que par consequent il faisoit la loy aux autres, & ne la recevoit de personne; enfin qu'il pouvoit tout ce qu'il vouloit. Cet Empereur tout perdu qu'il estoit, estoit persuadé du contraire,

& croyoit bien qu'il ne pouvoit pas tout ce qu'il desiroit, quand il disoit à Julia, *Vellem, si liceret.* Mais sa passion l'emporta, fortifiée des flatteries & des paroles de Julia, *Si libet, licet. An nescis te Imperatorem esse, & leges dare, non accipere?* Cet Historien ajoûte excellemment, que si cet Empereur eut bien pensé, comment c'estoit à luy à donner des loix à ses sujets, il eut défendu un inceste aussi scandaleux que celuy-là, bien loin de le commettre. *Quo audito furor inconditus ad effectum criminis roboratus est; nuptiasque eas celebravit, quas si sciret se leges dare, verè solus prohibere debuisset. Matrem enim, non alio dicenda erat nomine, duxit uxorem.* Ce raisonnement de Spartien est tres-solide, que si cet Empereur eut bien pensé à sa qualité de Legislateur, il eut detesté cet inceste, au lieu de le permettre, ou de le pratiquer; parce que les hommes quels qu'ils soient, ne peuvent faire de loix, qu'en consultant, en écoutant & en suivant une loy éternelle de verité & d'équité, qui est incomparablement plus élevée au dessus d'eux, qu'ils ne le sont au dessus des autres hommes; & qui luit & brille au milieu de leur cœur, quelque tenebreux qu'il soit. Aussi cet Historien nous fait luy-mesme remarquer, que Caracalla, il en faut dire autant de tous les autres Princes, reconnoissoit fort bien cette loy supréme, quand il disoit, qu'il eut desiré ce mariage s'il eut esté licite. Et c'est ce qui arrive à tous les Princes, qui font semblant de croire que tout leur est permis; ils ne font le crime qu'avec de fort penibles remords devant & aprés; & ces remords sont des impressions de cette loy supréme, qui les domine mesme dans leur revolte.

CHAPITRE XVIII.

Des devoirs reciproques des Peres & des Enfans : Des devoirs des Freres entre eux.

I. Point de loix à Rome contre les parricides, comme il n'y en eut point d'exemples pendant les six cens premieres années.

II. Caton disoit, que c'estoit un sacrilege de frapper sa femme, ou ses enfans : qu'un bon mari estoit plus à estimer qu'un grand Senateur : conformité avec saint Paul.

III. Origine celeste de la tendresse des peres pour leurs enfans tout petits : methode de faire tout remonter aux perfections divines & aux mysteres de la Religion.

IV. Autres exemples d'amour & de respect entre les peres & les enfans, & les rapports qu'ils ont avec l'Evangile.

V. Amours & differences reciproques des freres.

VI. Importance de comparer souvent tous ces exemples de vertus humaines à leurs divins exemplaires dans Iesus-Christ.

VII. Suite des exemples de ces mesmes grandes vertus dans l'Original celeste, ou dans les copies imparfaites sur la terre.

VIII. Autres exemples & leur rapport à la Religion.

I. PLutarque asseure que Romulus donnant des loix à sa nouvelle ville de Rome, décerna des peines contre les parricides, donnant ce nom à tous les homicides, mais il n'en décerna point contre ceux qui auroient tué leur pere, comme présupposant, que personne ne se porteroit jamais à une extrémité si effroyable. En effet, ce ne fut qu'aprés la seconde guerre Punique, prés de six cens ans aprés la fondation de Rome, qu'un Romain ravit la vie à celuy de qui il la tenoit luy-mesme. *Singulare est,* **In Romulo.** *quod qui pœnam in eos qui parentes necaverunt, nullam sanxerit, quodvis homicidium parricidii nomine designaverit, tamquam hoc nefario facinore, illo inaudito. Ac multis quidem sæculis post visus est sanè meritò sensisse, id scelus non exiturum. Nam annis propè sexcentis nemo*

Romæ se isti facinori obligavit. Sed patrem interemisse L. Ostius à secundo bello Punico primus fertur.

II. Ce mesme Historien dit ailleurs, que Caton l'ancien asseuroit qu'un mari & un pere devoit regarder sa femme & ses enfans comme des choses sacrées, qu'on ne peut toucher, ou frapper mal à propos sans sacrilege. Aussi disoit-il qu'un bon mari, luy paroissoit plus à estimer qu'un bon Senateur. *Eum qui liberos vel conjugem cæderet, sanctissimis rebus dicebat adferre manus. Majorem laudem esse boni mariti, quàm magni Senatoris.* Ce grand & sage Roy de Sparte Agesilaus, aimoit si tendrement ses enfans, qu'il joüoit quelquefois avec eux, tout petits qu'ils estoient; & comme un de ses amis l'eut surpris avec eux, allant à cheval sur un roseau, il le pria seulement de n'en rien dire à personne, qu'il ne fut pere luy-mesme. *Ne cui enuntiaret priùs quàm ipse liberorum pater foret.*

In Catone majore.

In Agesi.

Je soûmettray sans peine à la censure de mes Lecteurs, les reflexions que j'ay crû qu'on pouvoit faire sur ces paroles & sur cette conduite d'un Romain, & d'un Lacedemonien. Il m'a paru que Caton entrevoyoit cette grande verité, que la nature fait luire un peu de loin à nos yeux, mais que saint Paul nous a montrée dans toute sa lumiere; qu'un mari doit traiter sa femme, comme Jesus-Christ son Eglise, & par consequent comme une chose sainte, comme le temple de Dieu, comme participante de la fecondité divine, pour donner des enfans à Dieu mesme. Et qu'un pere doit respecter ses enfans comme des choses saintes, puis qu'ils sont aussi les enfans & les images de Dieu; puisque c'est Dieu qui a créé la terre, dont leur corps est formé & qui crée tous les jours les ames qui animent ces corps; enfin puisque c'est Dieu qui en est le pere veritable, en estant le createur, quoy qu'il communique aux

hommes la joye, l'honneur & le plaisir d'estre peres de leurs enfans, quoy qu'ils ne leur ayent pû donner leur ame, ny former, ou organiser leur corps dans le sein de leur mere.

III. Et quant au Roy de Sparte, à qui l'histoire donne la loüange d'avoir esté des plus sages & des plus vaillans qui furent jamais, il m'a paru que cette condescendance d'un sage & vaillant homme à de petits enfans, pouvoit non seulement nous representer cette complaisance ineffable de la Sagesse éternelle du Verbe tout-puissant, qui a voulu pour nostre bien, & pour gagner nostre amour, en nous témoignant le sien, se faire homme avec les hommes, & enfant avec les enfans. Car à quelque âge & à quelque sagesse que nous arrivions, ce n'est qu'une enfance devant Dieu. Et quelque sagesse que le Verbe incarné ait pû nous étaler dans la vie presente, ce n'est que le lait de l'enfance, en comparaison de la vie bienheureuse du Ciel, ou de la vie & de la sagesse de Dieu en luy-mesme. *Ludens in orbe terrarum, & deliciæ meæ esse, cum filiis hominum.*

Il ne faut pas seulement concevoir, qu'on peut prendre occasion de l'action de ce Roy sage, pour s'élever au mystere de la Sag sse éternelle, humanisée & ravalée par une adorable complaisance aux fonctions de nostre nature, qui ne sont que des puerilitez au prix d'elle. Mai il faut encore considerer, que ce sage Roy qui faisoit cette action, & ce sçavant Historien qui la racontoit avec éloge, voyoient luire à leurs yeux une verité sublime & importante, sçavoir, qu'il est de la charité d'un pere & d'un sage de s'abaisser, de se proportionner à des enfans, & à s'éjoüer quelquefois avec eux; que rien n'est plus sage que cette charitable sagesse, qui se panche vers nous, pour nous relever à elle, & qui se couvre des apparences de l'enfance & de la folie, pour

nous élever par degrez à une maturité parfaite de ſageſſe. Horace a compris cette maxime en trois mots, quand il a dit, que c'eſtoit l'effet d'une grande ſageſſe, de rabattre quelque choſe de la ſageſſe, quand il en eſt temps. *Dulce eſt deſipere in loco.* Ce Roy de Sparte, Plutarque & Horace n'ont pas connu le myſtere admirable du Verbe incarné, mais ils ont connu le principe, le motif, & la maxime fondamentale de tout ce myſtere, quand ils ont connu que c'eſtoit le devoir d'une grande ſageſſe, de ſe faire petit avec les petits, enfant avec les enfans, foible avec les foibles, pour en eſtre aimé, en leur témoignant de l'amour, enfin pour les élever par degrez au deſſus de l'enfance, & les conduire à une haute ſageſſe.

Je me ſuis un peu étendu ſur ce ſujet, pour donner un exemple, qu'on pourra appliquer à cent autres rencontres ſemblables, & faire remonter juſqu'aux myſteres les plus divins de la Religion Chreſtienne, les plus belles actions de vertu que les Payens ont pratiquées. Car toutes ces actions & ces paroles de vertu & de ſageſſe, ſe reduiſent à des principes generaux de verité, de probité, de vertu & de juſtice, qui ne ſe trouvent en toute leur perfection, que dans le Verbe divin, qui eſt la ſageſſe & la ſainteté éternelle, & qui nous a fait voir quand elle a eſté humaniſée, les plus parfaits chefs-d'œuvres de ces meſmes vertus.

In Apoph. IV. Plutarque raconte ailleurs, qu'aprés la fameuſe bataille Leuctrique, Epaminondas qui l'avoit gagnée, témoigna que la plus grande joye qu'il eut, eſtoit de l'avoir gagnée du vivant de ſon pere & de ſa mere; qui prenoient certainement beaucoup de part à cette allegreſſe. Le lendemain ce grand homme parût en public tout triſte & morne contre ſon ordinaire, & il répondit à ceux qui luy

en demandoient la raiſon, que c'eſtoit pour reprimer l'excez de joye que cette victoire luy avoit cauſé. *Herì ſenſi me animo altiùs, quàm rectum eſt, elatum fuiſſe; itaque hodie immoderatum illud gaudium caſtigo.* Ce grand Capitaine vouloit bien que ſon pere & ſa mere ne miſſent point de bornes à leur joye, mais il en vouloit mettre de fort étroites à la ſienne; parce qu'il voyoit au deſſus de ſa teſte cette verité, qu'un fils doit plûtoſt chercher la ſatisfaction & la gloire de ſon pere, que la ſienne propre. Cette verité a admirablement éclaté dans Jeſus-Chriſt, qui a referé à ſon Pere éternel toute la gloire & la joye de ſes victoires ſur les ennemis de la juſtice, s'eſtant contenté de ſe cacher en luy.

Le jeune Fabius eſtant Conſul, ſon pere déja fort âgé, s'approcha de luy ſans deſcendre de cheval, pour l'éprouver & pour voir s'il ſçauroit ſoûtenir l'honneur du Conſulat. Le fils envoya commander à ſon pere de deſcendre, & le pere deſcendant courut à luy, & le congratula, d'avoir ſceu quelle eſtoit la majeſté de l'Empire, & combien la Magiſtrature publique devoit eſtre préferée à toutes les liaiſons de famille. Jeſus-Chriſt a toûjours reſpecté en particulier non ſeulement celle qui eſtoit ſa mere, mais auſſi celuy d'entre les hommes qu'on croyoit eſtre ſon pere. Mais en public il leur a fait ſentir en pluſieurs rencontres, combien les fonctions publiques l'emportoient ſur ces devoirs particuliers.

V. Ce meſme Hiſtorien a fait un petit ouvrage, ſur l'amour des freres, *De fraterno amore.* Il y raconte ce qu'Euclide répondit à ſon frere, qui luy diſoit, Qu'il periroit, ou qu'il ſe vengeroit de luy. Ce fidele diſciple de Socrate luy repartit, Qu'il periroit, ou qu'il luy perſuaderoit de poſer les armes, & de l'aimer, comme il avoit fait autrefois.

Peream, nisi te ulciscar. Ego verò peream, nisi tibi persuasero, ut positis armis, nos ames, sicut olim. C'est en general la maxime de l'iniquité des demons & des hommes, de perir, pour perdre les autres; & c'est la maxime generale de la charité de Jesus-Christ, & de tous les vrais justes, de perir pour sauver les autres qui nous haïssent, & pour nous faire aimer d'eux.

Ibidem. Eumenés Roy de Pergame, ayant esté blessé à mort en chemin, & le bruit de sa mort s'estant répandu par tout, Attalus son frere prit le sceptre, & épousa la Reine sa femme. Eumenés guérit & revint, Attalus descendit du trône & se mêlant dans la foule vint au devant d'Eumenés, comme l'un de ses gardes. Ce Roy reprit sa couronne & sa femme, à laquelle il ne fit jamais paroistre le moindre ressentiment; & au temps de sa mort il laissa son sceptre & sa femme à son frere. Attalus regna, & quoy qu'il eut beaucoup d'enfans de la Reine sa femme, il les écarta tous avant sa mort, & laissa la couronne au fils d'Eumenés, qu'il avoit déja pris pour collegue pendant sa vie. Ces déferences mutuelles entre deux freres, lors mesme qu'il s'agissoit d'un Royaume, font connoistre qu'on est naturellement persuadé, qu'une action de sagesse & de moderation vaut plus que tout un Royaume; que s'il y a de la gloire à porter le sceptre, il y en a quelquefois bien autant à le quitter, ou à le ceder: enfin que si les peres doivent procurer de grands avantages à leurs enfans, il y a des occasions où il est plus loüable de leur en préferer d'autres. Car Attalus ayant receu la couronne de son frere, pouvoit la laisser hereditaire à l'un de ses propres enfans; mais l'honnesteté, la reconnoissance, & par consequent la vraye gloire vouloit qu'il la laissast plûtost au fils de son frere & de son bienfaicteur; sans s'ar-

rester à chicaner, si c'estoit un devoir de justice, de simple bienseance.

VI. Il en est de mesme de l'action de Cimon, qui se rendit dans les prisons, où son pere Miltiades estoit mort, accusé de peculat, afin de le racheter, en prenant sa place, & donner moyen de l'enseve-lir. *Translatis in se vinculis ad sepulturam redemit.* Ce fut ce Cimon qui depuis obligea le Roy Xerxes de s'enfuir, aprés l'avoir battu sur mer & sur terre. A cet exemple Justin en ajoûte ailleurs un autre bien contraire, d'Artaxerxes Roy de Perse, qui eut cent quinze enfans, dont il n'y en avoit que trois de le-gitimes. Les évenemens funestes de cette infame polygamie, font voir combien elle estoit pernicieu-se. Ce Roy couronna son fils Darius de son vivant, contre la coûtume des Perses; mais un pere crût qu'il ne possederoit pas moins la couronne, quand il l'auroit aussi mise sur la teste de son fils, & que sa joye redoubleroit s'il joüissoit pendant sa vie de la gloire d'un si grand bienfait. *Nihil sibi ablatum existi-mans, quod in filium contulisset; sinceriusque gaudium ex procreatione capturus, si insignia majestatis suæ vivus in filio conspexisset.*

Iustin. l. 2. c. ult.

L. 10. c. 1.

Il faut avoüer que tous ces exemples de genero-sité, dans Attalus, Eumenés, Cimon & Artaxerxes, ne sont pas de simples devoirs entre les enfans & les peres, ou entre les freres; mais que ce sont des actions heroïques de bonté, de generosité, de de-sinteressement, de justice, & de charité, qui sont au dessus de toutes les loüanges qu'on peut leur don-ner. Il est bon de comparer ces vertus heroiques avec celles de Jesus-Christ, afin de faire voir que tout leur éclat s'efface auprés des siennes, comme la lumiere des étoiles s'efface & s'obscurcit devant celle du Soleil. Jesus-Christ a quitté un Royaume bien autre, il nous l'a cedé, il nous fait tous regner

avec luy ; il est entré dans les prisons & dans les enfers mesmes pour nous en racheter ; il nous a communiqué, & nous communique tous les jours tous les avantages de sa Royauté, croyant la posseder d'autant plus glorieusement qu'il nous la fait posseder avec luy. Plusieurs le payent d'ingratitude, comme Darius en usa envers Artaxerxes son pere, contre lequel il conjura avec cinquante de ses freres ; mais au lieu que ce Pere infortuné ayant découvert la conjuration, prévint ces parricides & les fit tous mourir ; Jesus-Christ nous a acquis une vie & une royauté éternelle, au prix du sang mesme que ses parricides ont versé.

Je voy bien que ces applications pourront d'abord paroistre un peu forcées, ou tirées de loin. Mais quand cela seroit, il ne faudroit peut estre pas laisser d'en user de la sorte, puis qu'il est si ordinaire de prendre occasion de la matiere qui se presente pour parler d'une autre, qui y a assez peu de rapport, mais qui nous importe beaucoup davantage. Toute la vie que nous menons sur la terre, devant estre rapportée à celle que nous esperons dans le Ciel, & l'étude des sciences profanes nous devant servir à nous élever aux lettres saintes, & à la science de la religion, nous devons épier les moindres occasions pour passer & pour faire passer nos auditeurs de celles-là à celles-cy.

Mais quand on voudroit s'en tenir aux loix rigoureuses du discours, je ne sçay si on auroit raison de s'opposer aux reflexions & aux applications que nous venons de faire. Car ce sont de grands exemples de vertu que nous venons de rapporter, & ces exemples sont tous liez en quelque maniere les uns avec les autres, parce qu'ils sont tous sur le mesme sujet ; sur l'amour des peres pour leurs enfans, ou des enfans pour leurs peres, ou des freres entre eux.

Pourquoy

Pourquoy exclurons-nous de ce tissu historique d'exemples, ceux qui sont les plus propres à nous donner de l'admiration & à nous toucher? L'amour de Dieu pour les hommes qu'il traite comme ses enfans, l'amour de Jesus-Christ pour son Pere, l'amour des hommes pour Jesus-Christ, qui prend la qualité tantost de leur pere, tantost de leur frere?

Enfin le principe & l'original de toutes ces vertus, que les hommes exercent les uns envers les autres, n'est autre que le Verbe & la Sagesse, ou la Loy éternelle, Jesus-Christ; c'est luy qui est la vertu, la sagesse, la charité & la pieté mesme; c'est luy que les hommes entrevoyent quand ils voyent la beauté admirable de l'amour sincere & genereux d'un pere envers son fils, d'un fils envers son pere, d'un frere envers son frere; & que cette beauté les charme, les ravit, & les transporte à des actions heroïques. Car on ne se porte jamais à ces grandes actions de vertu, que parce qu'on en voit & on en anime la beauté & l'éclat. Or on ne voit cette beauté de la vertu qu'en la Loy & la Sagesse éternelle, qui se montre aux hommes & les éclaire tous à proportion qu'il luy plaist de les élever en grace, & qui s'est montrée une fois sur la terre dans la plenitude de ses lumieres & de ses beautez en la personne de Jesus-Christ. Ainsi il n'y a rien de plus juste, rien de plus lié, que de passer des vertus des Payens à celles de Jesus-Christ, puisque c'est passer des raions au Soleil, ou des ruisseaux à la source, ou des copies contre-faites à l'original.

VII. Je finiray le rapport que j'avois à faire de Justin par Ptolemée Roy d'Egypte, qui ceda la couronne à son fils, se mêla luy-mesme entre ses gardes, & préfera la gloire de donner un royaume, à celle de le posseder; jugeant que d'estre pere d'un Roy estoit quelque chose de plus que d'estre Roy. *Pater*

L. 16. c. 2. *regno ei publicè tradito, privatus officium Regi inter satellites fecerat, omnique regno pulcrius Regis esse patrem duxerat.* La Sagesse éternelle a fait voir & goûter aux hommes, qu'il estoit tres-beau & tres-glorieux quand un pere aime son fils, autant, ou plus que luy-mesme; quand il aime mieux donner que posseder un Royaume, quand il préfere une grande action de vertu à tout un Royaume. Mais la mesme Sagesse éternelle qui a fait voir à tous les hommes la beauté de ces actions de vertu, les a pratiquées elle-mesme d'une maniere infiniment plus excellente dans l'Humanité adorable, à laquelle il luy a plû de s'unir.

L. 1. c. 1. Valere-Maxime dit qu'il n'estoit point autrefois permis à Rome, ny à un pere de se baigner avec son fils, ny à un beau-pere avec son gendre; parce que ces personnes si proches avoient les unes pour les autres un respect religieux, approchant de celuy qu'ils avoient pour les Dieux, devant lesquels on n'ose se dépoüiller. *Nec pater cum filio pubere, nec socer cum genero lavabatur. Manifestum igitur est, tantum religionis sanguini & affinitati, quantum ipsis Diis immortalibus tributum: Quia inter ista tam sancta vincula non magis, quàm in aliquo sacrato loco nudare se, fas esse credebatur.*

Il paroist icy manifestement, que cet Auteur éleve les actions de vertu jusqu'à Dieu, & jusqu'à la Loy éternelle. Auguste a reconnu dans les chapitres précedens, que Dieu avoit créé les sexes, & institué les mariages. D'où il s'ensuit, que tous les degrez de parenté & d'alliance ont quelque chose de divin dans leur origine; & que le respect reciproque que les parens s'entreportent, est secretement referé à la Divinité, dont la main invisible a noüé tous ces liens d'union, & d'amitié entre les hommes. Valere-Maxime passe plus avant, & aprés

avoir consideré l'amour & les devoirs que les Scythes & les autres barbares ont rendu à leurs peres & à leurs proches, il en tire cette conclusion, que c'est la nature mesme qui leur apprend toutes ces obligations, & les leur fait accomplir, sans autre maître que cette voix interieure, qui se fait entendre dans le cœur de tous les hommes. Ainsi la doctrine ne fait que polir & achever, ce que la nature avoit commencé; & il faut que la vertu pour estre sincere & de durée, vienne du fond de la nature, ou de l'Auteur de la nature, plûtost que de la contrainte & de la gesne, que l'ame se donne. *Prima igitur & optima rerum natura pietatis est magistra, quæ nullo vocis ministerio, nullo usu litterarum indigens, propriis ac tacitis viribus charitatem parentum pectoribus liberorum infundit. Quid ergo doctrina proficit? Ut politiora scilicet, non ut meliora fiant ingenia; quoniam quidem solida virtus nascitur magis, quàm fingitur.* L. 5. c. 4.

Quand cet Historien dit que le travail & l'étude ne nous rendent pas meilleurs que la nature ne nous a faits, mais seulement plus polis; il ne veut dire autre chose, sinon que l'industrie & l'effort des hommes ne peut pas inventer de nouvelles vertus, ny en acquerir d'autres que celles que la nature a en quelque maniere commencées en nous, soit par les idées & les lumieres naturelles que la Sagesse éternelle en communique à tous les hommes, soit par les semences des affections qui naissent dans l'ame, ou que l'Auteur de la nature y seme en les formant.

VIII. Je laisse plusieurs autres exemples, que cet Historien entasse au mesme endroit. On en peut voir aussi quelques-uns dans Tite-Live. Mais je ne dois pas omettre celuy que Pline dit pouvoir balancer tout seul tous les autres. *Cui comparari cuncta non queant.* C'est d'une simple bourgeoise, qui estant enceinte, & ne pouvant se faire ouvrir les prisons L. 7. c. 36.

où sa mere estoit arrestée, la nourrissoit de son lait. Les Magistrats en estant informez, donnerent la liberté & la vie de la mere à la pieté de la fille, leur assignerent des alimens du public pour le reste de leurs jours, & changerent cette prison en un temple d'une Deesse, qu'ils nommerent la Pieté. Voila une preuve manifeste de ce que nous avons dit. La mere, la fille, les Magistrats, le peuple de Rome, voyoient & admiroient la beauté éclatante de cette vertu, & y voyoient des traits de divinité, d'où vient qu'ils en faisoient une Deesse, & luy dédioient une chapelle. *Quo miraculo matris salus donata pietati est, ambæque perpetuis alimentis, & locus ille eidem consecratus Deæ, templo Pietatis extructo, in illius carceris sede.*

Cette bourgeoise agissoit par le seul instinct de la nature : Pomponius Atticus agissoit par le mesme principe, & y ajoûtoit le secours de la Philosophie selon Cornelius-Nepos. Car s'il ne s'estoit jamais fâché contre sa mere, ny contre sa sœur, quoy que sa sœur fut à peu prés de son âge, & qu'il eut enterré sa mere nonagenaire, luy en ayant soixante-sept, c'est parce que la nature luy avoit appris que c'estoit un crime de se fâcher contre ceux qu'on doit aimer,

Cap. 17. & l'étude avoit fortifié ces maximes. *Ut quos amare deberet, irasci eis nefas duceret. Neque id fecit natura solum, quanquam omnes ei paremus, sed etiam doctrina.*

L. 2. *c.* 67. Vellejus-Paterculus dit que dans les proscriptions de Rome, les femmes témoignerent beaucoup de fidelité à leurs maris, les affranchis un peu moins à leurs Patrons, les serviteurs encore moins à leurs maistres, mais les enfans n'en firent paroistre aucune envers leurs peres ; tant on se précipite pour joüir

De Benef. de ce qu'on espere. *Adeo difficilis est hominibus utcum-*
L. 3 *c.* 29. *que conceptæ spei mora.* Seneque propose & agite fort
& seqq. au long cette belle question, si un fils peut surpasser

par ses services & par ses bienfaits les obligations qu'il a à son pere. Ce discours regarde plus les Philosophes que les Historiens, quoy que Seneque y mesle beaucoup de faits historiques. Les Lecteurs qui se donneront la peine de le lire, prendront le party qu'il leur plaira, mais s'il consultent l'Ecriture & la Religion, à peine jugeront-ils qu'il y ait lieu de consulter & de déliberer.

CHAPITRE XIX.

De l'Education des Enfans.

I. Desir & soin loüable d'avoir des enfans, & de les élever vertueusement.

II. L'éducation des enfans n'estoit pas abandonnée aux particuliers; le public s'en chargeoit. Quelle estoit cette éducation? à apprendre les loix de la justice, à en rendre des jugemens.

III Quelle estoit leur temperance & leur frugalité.

IV. Circonstances memorables de l'éducation de Cyrus chez les Perses.

V. Du maistre des mensonges & des ruses chez les Perses, pour s'en servir contre les ennemis, & comment il fut aboly.

VI. Probité des enfans élevez à la porte du Palais Royal en Perse.

VII. Quelle estoit l'éducation des enfans à Sparte selon Xenophon.

VIII. Du mesme sujet selon Plutarque.

IX. L'éducation des enfans & les mœurs à Athenes.

X. Education des enfans à Rome.

XI. Comment le Senat de Rome & Caton receurent à Rome les Philosophes Grecs.

XII. L'amour des lettres & des sciences contribuë à aggrandir les Empires, bien loin d'y nuire. Exemple d'Alexandre, également passionné pour les armes, & pour les lettres.

XIII. Préceptes de Plutarque sur l'éducation des enfans. C'est la Sagesse éternelle qui est le précepteur des enfans un peu grands, & qui n'en ont plus d'autres.

XIV. Education de la jeunesse à Sparte

XV. Ce qu'Aristote a écrit du mesme sujet ; solidité de sa doctrine, & sa conformité en ce point avec l'Evangile.

XVI. Doctrine de Platon sur le mesme sujet ; des préjugez sages & saints, dont il faut tâcher de prévenir l'esprit des enfans ; quelle est la Musique chez Platon.

XVII. Seneque, Paul Emyle, Probus, & Vopiscus.

XVIII. Pourquoy tous les temps & tous les lieux n'abondent pas également en habiles gens, pour les arts & pour les sciences.

XIX. Quelle éducation Auguste donna à ses enfans, ou à ses proches.

I. C'Est un des principaux devoirs d'un pere & d'une mere, d'élever vertueusement & saintement leurs enfans. C'est donc une suite du sujet que nous venons de traiter, mais assez important pour avoir un chapitre à part. Herodote dit que dans la Perse aprés les explois militaires, le premier rang d'honneur estoit pour les peres, qui avoient mis au monde un plus grand nombre d'enfans, & que le Roy leur faisoit des presens annuels. L. 1. c. 136. & seqq. *Secundùm bellicam fortitudinem potior ducitur numerosæ prolis procreatio, & illi qui quamplurimos liberos ediderit, huic Rex tamquam strennuum aliquid præstiterit, singulis annis munera mittit.* Quand ce desir de multiplier le nombre des enfans, qui sont les Anges de la terre, n'eut pas esté loüable ; il eut esté justifié par le soin qu'on prenoit de les bien élever. Nous avons déja dit, qu'on leur apprenoit depuis l'âge de cinq ans jusqu'à vingt, à monter à cheval, à tirer de l'arc, & à ne point mentir. Il me semble que cette verité, *veritatem loqui*, pour laquelle les Perses témoignoient tant d'amour, estoit la loy generale de la justice. Car pourquoy conformer plûtost ses paroles à la verité, que ses desirs, ses desseins & ses actions ? Or la verité à laquelle la nature nous apprend, qu'il faut conformer nos desirs & nos actions, est la justice. Le moyen aussi de ne point abandonner

ses paroles au mensonge, quand on luy abandonne ses actions & son cœur ? Le moyen de ne point mentir, pour déguiser, ou pour nier les crimes, où on a bien voulu s'engager ?

II. Les Perses ne permettoient pas aussi au Roy de punir les coupables pour une seule faute, ny aux peres de famille de chastier leurs domestiques pour un seul peché. Mais la plus belle remarque est celle que fait Xenophon, que les Perses aimoient mieux prevenir les fautes que de les punir. Aussi ne laissoient-ils pas aux particuliers la liberté d'élever leurs enfans comme il leur plaisoit ; mais le public se chargeoit de leur éducation, afin de les rendre tels qu'il ne fût jamais besoin de les chastier. Aussi Herodore dit au mesme endroit, qu'il n'estoit jamais arrivé parmy eux, qu'un fils eut tué son pere ; & qu'on avoit reconnu, que tous ceux qui l'avoient fait, estoient ou supposez, ou illegitimes. Xenophon dit, que ce n'estoit pas seulement des enfans, mais aussi de ceux qui estoient plus avancez en âge, que le public se chargeoit pour prendre soin de leur éducation ; les faisant vivre ensemble, & leur donnant à tous des maistres pour leur apprendre la justice. Les enfans se trouvoient tous les jours à l'école pour y apprendre la justice, comme ils s'assemblent dans les autres païs, pour l'étude des lettres. Il y avoit entre ces enfans, comme au tribunal des Magistrats, des jugemens rendus, des accusations, des défenses, des condamations, des peines, pour le vol, pour le dol, & pour les injures. *Pueri ergo Magistrorum domos frequentando, in discenda justitia versantur ; & aiunt ad hoc se non aliter itare, quàm soleant apud nos qui litteris operam daturi sunt. Horum autem præsides maximam diei partem jure dicendo conterunt. Nam & inter hos pueros nihilo secius quàm inter viros, mutuæ criminum accusationes existunt, furti,*

Ibidem.

L. 1. pag. 3. 4. & seqq.

rapinæ, vis illatæ, doli, convitii, & aliorum quæ accusari solent. In reos autem animadvertunt.

Voila la preuve de l'interpretation que nous avons donnée à Herodote; que la verité dont il parle, estoit la justice. Mais il y a cela de plus à remarquer, qu'au lieu qu'ailleurs les enfans sont assidus à l'école pour les études des lettres, toute l'assiduité des jeunes Perses estoit pour apprendre la justice. D'où il faut inferer qu'il faut joindre ces deux études ensemble, & qu'il faut referer l'étude des lettres à celuy de la justice.

III. Les enfans ne mangeoient point chez leur mere, mais en commun avec leurs maistres. On les menoit à la chasse pour les accoûtumer à se lever matin, à l'abstinence, à peu manger, & peu dormir. Aussi les marques de l'abstinence des Perses, sont presque incroyables; à peine souffroient-ils en public toutes ces libertez de rejetter du corps toutes les superfluitez des humeurs, ou de la nourriture. *Quippe nunc etiam apud Persas non solùm expuere palam, & emungi; & flatus refertos videri turpe ducitur; sed etiam vel excernendi lotii, vel alterius ejusmodi rei gratiâ secedentem aliquò conspici. Non possent autem hæc facere, nisi & victu modico uterentur, & humorem ita labore digerendo consumerent, ut alia via quapiam excerneretur.* Cela m'a paru digne d'estre rapporté, pour montrer jusqu'où a pû aller la temperance, le travail, l'accoûtumance, l'empire de l'ame sur son corps, non seulement dans quelques particuliers, mais dans une nation, & dans une nation guerriere.

Ibidem. pag. 12. 13. 14. IV. Cyrus fut élevé dans une de ces écoles en Perse, & y apprit la justice d'autant plus exactement, qu'on l'avoit fait Juge des autres, & qu'on le chastioit quand il avoit mal jugé. Par exemple, ayant adjugé à un enfant de belle taille l'habit qu'il avoit pris à un autre qui estoit petit, parce que cet

habit eſtoit propre au grand, & eſtoit trop grand pour le petit : Cyrus fut puni, parce qu'il ne devoit pas juger à qui l'habit convenoit le mieux, mais à qui il appartenoit par juſtice. Quand Cyrus fit un voyage en Medie, on y creut qu'il parloit trop, parce qu'il parloit beaucoup ; & neanmoins il ne le faiſoit que ſelon l'uſage de Perſe, où les enfans devoient rendre raiſon de tout à leur maiſtre, & demander raiſon de tout aux autres, ſoit pour les inſtruire, ſoit pour apprendre toûjours quelque choſe de nouveau ; ſoit enfin qu'on jugeaſt que c'eſtoit un moyen propre pour ouvrir l'eſprit aux enfans. Mais Cyrus ſe fit principalement admirer par cette ſage maxime qu'il gardoit, de n'attaquer jamais à quelque combat que ce fut, ceux qui en ſçavoient moins que luy, mais les plus habiles, afin d'apprendre d'eux à mieux faire ; & de ne ſe rebuter jamais quand il réüſſiſſoit mal à quoy que ce fut, juſqu'à ce qu'il y eut acquis plus d'adreſſe que tous les autres. *Non provocabat eos quibus ſe ſuperiorem eſſe norat, ſed à quibus certò ſciret ſe ſuperari, &c.* C'eſtoit encore une de ſes maximes de ſe rire le premier de luy-meſme, quand il avoit fait quelque faute, & de trouver bon que les autres s'en riſſent auſſi.

V. Il ne faut pas paſſer ſous ſilence ce que Xenophon dit un peu plus bas, Qu'il y avoit deux maiſtres pour les enfans, l'un pour leur apprendre la juſtice & la verité, l'autre l'injuſtice, & le menſonge, afin d'uſer de ces differentes conduites, ſelon qu'on auroit à traiter avec des amis, ou des ennemis ; mais comme il arriva depuis, qu'on tourna contre les amis les menſonges, les ruſes, les voleries adroites qu'on avoit appriſes pour en uſer ſeulement contre les ennemis, on caſſa ce ſecond maiſtre d'iniquité. Je ne ſçay ſi Xenophon n'a point voulu juſtifier par ce diſcours, ou par cet invention la coûtume des *L. 1. p. 34.*

Lacedemoniens, qui apprenoient en effet aux enfans à voler secretement tout ce qu'ils pouvoient sans estre surpris. Il y a en effet quelque apparence, qu'originairement ce ne fut que pour nuire aux ennemis qu'on vouloit enseigner ces adresses aux jeunes gens, & pour les accoûtumer aux stratagemes de guerre.

VI. Xenophon dit ailleurs, qu'en Perse les enfans des personnes de haute qualité, estoient élevez à la Porte du Roy de Perse, qu'on y voyoit éclater une grande modestie, enfin qu'on n'y entendoit, & on n'y voyoit jamais rien que d'honneste. *Summa dignitate hominum apud Persas filii, Regis ad Portam educantur : ἐν ταῖς βασιλέως θύραις ; ubi magnam continentiam animadvertere licet ; nec est quidquam istic turpe, vel audire, vel videre.* On donnoit déja le nom de Porte au Palais des Grands, parce que c'estoit où on venoit faire sa cour. On ne parloit point là des larcins de la jeunesse de Sparte, à qui les Atheniens ne manquoient pas d'en faire un reproche ; mais les Lacedemoniens leur répondoient adroitement, que ces larcins nuisoient moins à Sparte, que le peculat à Athenes, où il estoit tres-commun.

De Cyri exped. l. 1. pag. 266.

L. 4. p. 335.

De Repub. Laced.

VII. Mais Xenophon décrivant ailleurs la police des Lacedemoniens, les loüe de ce que par tout ailleurs l'éducation & la conduite des enfans estant commise à des serviteurs, à Sparte on en avoit chargé un Magistrat avec autorité de les chastier ; ailleurs on les élevoit delicatement, à Sparte on les accoûtumoit à aller sans souliers, à n'avoir qu'un seul & un mesme habit pendant toute l'année ; tous les citoyens avoient pouvoir de les corriger & de punir leurs fautes ; quand leur gouverneur estoit absent, le plus habile d'entre eux en faisoit la fonction. Le temps de l'enfance estant passé, les autres villes laissoient les jeunes gens à leur liberté : Lycurgue

persuadé que les passions sont alors plus vives & plus dangereuses, & ont plus de besoin d'estre reprimées, continua de leur donner des Préfets, pour les tenir en haleine par des exercices continuels; il leur recommanda principalement la modestie, de marcher en silence, les mains cachées sous leur habit, sans regarder de tous costez, mais seulement devant eux. Aussi Xenophon dit, qu'ils ne parloient non plus, & ne tournoient non plus la teste, que s'ils eussent esté de bronse, & que leur modestie & leur pudeur n'estoit pas moindre que celle des filles. Ils mangeoient tous en commun, & on ne s'entretenoit à table que des belles actions qui s'étoient faites; le soir chacun retournoit chez soy sans flambeau, à moins qu'on eut le privilege d'en avoir un par de longs services à la guerre.

Enfin cet Historien dit, que Socrate comparoit ceux qui ont plus de soin de rendre leurs enfans riches que vertueux, à ceux qui nourrissent tres-bien leurs chevaux, mais qui ne leur font rien apprendre. Ces chevaux ne sont point de prix, quoy qu'ils soient fort gras; aussi ces jeunes gens riches & mal élevez, possedent beaucoup de choses précieuses, mais leur personne est vile, leur esprit bas; ils ne sçavent pas mesme user des choses précieuses qu'ils possedent, ny les faire valoir; au lieu que s'ils avoient de la vertu, ils donneroient du prix & de la valeur au peu qu'ils ont. *Epist. ad Critonem. pag 1001.*

VIII. Plutarque confirme dans la vie de Lycurgue, ce que Xenophon nous a dit de l'éducation des enfans à Sparte, & ajoûte, que dés l'âge de sept ans on les mettoit sous la discipline du Magistrat, qu'ils n'apprenoient des belles lettres que ce qui estoit necessaire, & que tout le reste de leur temps se donnoit aux exercices du corps. Il confirme ce qui se dit communément de leurs larcins &

du chaſtiment de ceux qui y eſtoient ſurpris. On les accoûtumoit à répondre ſur le champ à toutes ſortes d'interrogations, & à répondre en tres-peu de mots, avec pointe & eſprit ; il y avoit quelque legere peine pour ceux qui répondoient trop groſſierement. Lycurgue vouloit qu'il y eut une grande quantité de monnoye pour un petit prix, afin qu'on fut toûjours pauvre ; & tres-peu de paroles qui euſſent meſme un grand ſens, afin qu'on s'accoûtumât à parler peu. Les exercices militaires de la jeuneſſe pendant la paix, eſtoient plus rudes & plus fatiguans que la guerre meſme. Ainſi de tous les peuples ils furent les ſeuls à qui la guerre eſtoit un temps de relâche & de repos. S'il y avoit de l'émulation entre ces jeunes gens, elle eſtoit ſi honneſte & ſi modeſte, qu'un jeune homme nommé Pedarete, n'étant pas du nombre des trois cens qu'on avoit choiſis, comme les plus braves, témoigna de ſe réjoüir qu'il y en eut trois cens dans ſa patrie plus braves que luy. Lycurgue ne vouloit point, ny admettre les étrangers dans ſa ville, ny ſouffrir que les ſiens couruſſent dans les païs étrangers, de peur que ce mélange ne fut contagieux à leurs bonnes mœurs.

IX. Ce meſme Auteur dit que Solon Legiſlateur des Atheniens, déchargea les enfans de l'obligation de nourrir leur pere en ſa vieilleſſe, s'il avoit negligé de leur faire apprendre un métier. Il chargea auſſi les Areopagites de faire rendre compte à tous les citoyens du métier dont ils vivoient, & de chaſtier les faineans. Cela regardoit les gens de baſſe naiſſance, qui ne pouvoient preſque vivre que de quelque métier ; parce que la ville d'Athenes avoit tres-peu de terroir labourable. Pour les autres Plutarque témoigne dans la vie de Themiſtocle, qu'on enſeignoit à Athenes toutes les belles ſciences, principalement la Morale & la Politique.

D'où vient que Themistocle quand on luy reprocha le peu de progrés qu'il avoit fait dans les autres connoissances, répondit, que c'estoit assez qu'il eut appris à rendre une ville grande & illustre, l'ayant trouvée petite, & peu connuë. D'où vient aussi que Plutarque dit, qu'en cela Themistocle se declaroit de la secte de Solon, c'est à dire des amateurs de la Politique.

X. Nous avons déja rapporté ce que Caton l'ancien disoit de ceux qui frappoient leurs femmes & leurs enfans; que c'estoit une espece de sacrilege, parce qu'ils ne devoient avoir pour ces personnes, que des veuës de religion & de pieté, comme pour des choses saintes, & des déposts sacrez, que la Providence leur avoit commis. Plutarque ajoûte à cela, que la femme de Caton nourrissoit ses enfans de son propre lait, qu'elle donnoit quelquefois son lait aux enfans mesmes de ses esclaves, pour se les rendre plus affectionnez, & les unir à son fils d'un lien plus étroit d'amour. Quand Caton vit son fils en âge d'étudier, il voulut estre luy-mesme son maître, quoy qu'il eut un précepteur fort habile dans sa maison. Il luy apprit luy-mesme tous les exercices du corps, la lutte, la nage, le javelot, à monter à cheval, à souffrir le froid & le chaud. Il composa des livres d'histoire pour l'apprendre à son fils; il s'abstint de dire des paroles trop libres devant son fils, ayant pour luy le mesme respect que si c'eut esté une vierge vestale. Il ne se baigna jamais avec luy, ce qui estoit l'effet d'une retenuë alors commune à tous les Romains, qui avoient encore alors cette loüable coûtume, que les beauperes ne prenoient jamais le bain avec leurs gendres. Les Grecs firent perdre cette honneste pudeur aux Romains par leur frequentation, & les Romains apprirent ensuite aux Grecs à ne pas distinguer toûjours divers bains pour les divers sexes.

In Catone majore.

XI. Caton estoit fort âgé, lorsque Carneades & quelques autres Orateurs ou Philosophes de la Grece furent envoyez à Rome, pour se faire relever d'un Arrest qu'on avoit prononcé contre eux. Carneades par l'élegance de son discours, & par la sublimité de sa Philosophie charma toute la jeunesse Romaine, qui commença à goûter les belles sciences, & à s'y appliquer avec ardeur. Les Senateurs *Ibidem.* Romains en conceurent de la joye, dans l'esperance que les attraits de cette belle Philosophie retireroit la jeunesse de la débauche : *Vulgatum fuit virum Græcum ad miraculum usque eximium, omnia delinientem & allicientem, mirum injecisse juventuti ardorem, per quem reliquarum voluptatum, & oblectamentorum obliti, quasi fanatici raperentur ad Philosophiam. Cùm ea res ceteris placeret Romanis, atque adolescentiam libenter viderent litteris Græcis imbui, & excellentibus viris uti. Cato ubi &c.* Caton seul fut d'avis contraire, & pressa le Senat de renvoyer honnestement, mais au plûtost ces Grecs, qui avoient la faculté de persuader tout ce qu'ils vouloient, & qui feroient perdre à la jeunesse Romaine le goût qu'elle avoit pour les armes, & l'accoûtumeroient à une vie molle & oisive dans les écoles ; asseurant que les Romains perdroient l'Empire dés qu'ils s'attacheroient aux lettres & aux sciences Greques. Plutarque juge fort sagement, que c'estoit un emportement de Caton, mal informé de la verité des choses. Car il décrioit Socrate comme un séditieux, qui avoit aspiré à la tyrannie, & ne tendoit qu'à revolter les citoyens contre les Magistrats. Aussi Caton n'en fut pas crû, & ses prédictions parurent vaines par l'évenement ; on étudia fortement depuis à Rome les lettres Greques & la Philosophie, & ce fut en ce temps-là que bien loin de rien perdre de la grandeur, ou de l'étenduë de leur Empire, les Romains en porte-

rent les bornes jusqu'aux extrémitez de la terre.

XII. En effet, on a remarqué que les nations les plus spirituelles, les plus sçavantes & les plus civilisées, ont toûjours esté celles qui ont dominé plus long-temps & plus au large. Ce mesme Historien nous en fournit un exemple illustre dans la personne du grand Alexandre. Car jamais homme n'aima plus la guerre & n'y réüssit mieux, & jamais Prince ne s'appliqua davantage à la lecture & à l'étude de la Philosophie, de l'Eloquence & de la Poësie. Le Roy Philippe luy donna Aristote pour Précepteur, & il apprit de luy non seulement la Morale & la Politique, mais aussi les connoissances les plus cachées de la Philosophie; & quand il eut conquis une partie de l'Asie, ayant appris qu'Aristote avoit composé & publié des livres sur ces matieres, il luy en fit des plaintes amoureuses par lettres, comme s'il avoit communiqué au vulgaire ces sciences particulieres, dont il tiroit plus d'avantage & plus de gloire que de toutes ses conquestes. *Ego verò optimarum rerum scientiâ mallem me, præcellere.* On croit qu'Aristote luy enseigna aussi la Medecine. Nous avons parlé ailleurs de l'estime qu'Alexandre faisoit de toute la Poësie d'Homere, & de l'exemplaire correct de l'Iliade, qu'Aristote luy donna. Il en faisoit sa lecture ordinaire. Il n'en faut pas davantage, pour repousser les invectives de Caton contre la Philosophie & contre les belles études, mesme dans une Republique militaire.

XIII. Mais Plutarque a bien mieux encore étably cette maxime, qu'une partie de la bonne éducation dépend des bonnes études, dans les deux livres qu'il a composez, de l'étude des Poëtes, *De audiendis Poëtis*; & de l'étude en general, *De Auditione.* Dans le traité des Poëtes nous avons rapporté les plus beaux endroits du premier de ces deux

excellens ouvrages. Nous emprunterons icy du second cette regle admirable, que dés que les enfans commencent à se conduire par leur propre raison qui les éclaire, il ne faut pas croire qu'ils soient abandonnez à eux-mesmes, & qu'ils n'ayent plus de Précepteurs. Au contraire c'est Dieu mesme qui devient leur Précepteur & leur guide; parce que c'est la mesme chose de suivre Dieu & de suivre la raison; puisque Dieu est la Sagesse & la Raison supréme; & que nostre raison est dans l'ignorance & dans les tenebres, si elle n'est éclairée des rayons de la Verité celeste, qui luy montre les loix & les regles d'une conduite d'autant plus aimable & plus délicieuse, qu'elle est plus sage, plus moderée, plus tranquille & plus seure. *Tu qui sæpenumero audivisti, idem esse Deum sequi, & parere rationi, existimare debes, eos qui sana sunt mente, ita judicare, Se quando à pueritia ad virilem evadunt ætatem, non abjicere imperium, sed mutare Imperatorem; dum loco conductitii magistri divinum vitæ ductorem accipiunt rationem; cui qui parent, soli digni sunt, qui pro liberis habeantur.*

Laconica Apoph. XIV. Enfin Plutarque exprime fort proprement l'importance d'une bonne éducation par l'action & le discours de Lycurgue, lequel voulant convaincre les Lacedemoniens de cette mesme verité, fit nourrir deux chiens nez d'une mere & d'un mesme pere, l'un à la chasse, l'autre dans la maison; & les ayant produit devant le peuple, leur en fit remarquer la difference, quand il eut fait sortir un lievre. Toute cette difference ne venoit que de celle de l'éducation. Les Lacedemoniens témoignerent combien ils en estoient persuadez, lors qu'Antipater eut défait leur Roy Agis, & qu'assiegeant leur ville, il leur demanda cinquante jeunes enfans. L'Ephore Eteocles les refusa constamment, de peur qu'ils ne fussent mal élevez par des mains étrangeres : *Ne malè*

malè educarentur : offrant en mesme temps deux fois autant de personnes agées. Antipater s'opiniastra à vouloir des enfans, & l'Ephore luy fit réponse, Que s'il demandoit des choses plus fâcheuses que la mort, on se resoudroit à mourir.

XV. Nous venons de parler d'Aristote, & il est à propos de dire icy quel a esté son sentiment sur une partie des choses qui ont esté rapportées dans ce chapitre, sur tout de la Republique des Lacedemoniens. Ce grand homme dit qu'il faut se rendre capable de réüssir à la guerre, qui est quelquefois necessaire; mais qu'il faut s'appliquer encore plus aux exercices & aux fonctions de la paix, qui est plus honneste & plus souhaitable. Qu'il faut que l'éducation des enfans, & les exercices de la jeunesse, les forment à ces deux estats de la vie. Que les Legislateurs des villes Greques se sont trompez, s'ils n'ont pensé qu'à former les citoyens à la milice, pour acquerir des richesses, & un grand empire. Qu'il faut les élever à toutes les vertus, & ne point proposer pour but ou de l'éducation des enfans, ou de la police des villes, la guerre, l'empire, les richesses; puisque tout cela ne se peut executer qu'en opprimant nos voisins & les rendant miserables. Aussi les Lacedemoniens ayant enfin perdu leur Empire, il paroist que toute leur police & leurs loix, & leurs exercices leur sont presentement inutiles. Et comment vouloient-ils élever leurs citoyens dans la passion de commander à leurs voisins, puis qu'ils n'eussent pas voulu endurer qu'un de leurs citoyens eut voulu dominer les autres? Leur justice estoit-elle renfermée dans leur ville, & ne comptoient-ils pour rien d'opprimer injustement les autres hommes? Ce raisonnement d'Aristote est solide, tres-conforme au bon sens & à nostre Religion. *De Repub. L. 7. c. 14.*

De Repub. L. 2. XVI. Celuy de Platon ne l'est pas moins, quand il dit, qu'il faut apprendre aux enfans les exercices de l'esprit avant ceux du corps, la Musique avant la Gymnastique, comprenant dans la Musique la Poësie, les Fables, l'Eloquence; & qu'on en use par necessité de la sorte, puis qu'on ne peut encore enseigner que des fables aux enfans encore tout petits; mais qu'il importe extrémement que ces fables qui feront de tres-profondes impressions dans ces esprits encore tendres, soient remplies de veritez salutaires. Ainsi il faut commettre des gens habiles & sages, pour examiner ce qu'on enseignera aux enfans, ou ce qu'on leur fera enseigner
L. 3. par leurs meres, & par leurs nourrices. Ce sage Philosophe dit ensuite, qu'il est de la derniere consequence d'apprendre aux enfans avant qu'ils ayent atteint l'âge de la raison, les commencemens de la Musique, de la convenance, & de tout ce qui peut servir à les rendre bons; afin que quand la lumiere de la raison s'approchera, ils aillent en quelque façon au devant d'elle, se trouvant prévenus, & déja disposez selon ses maximes. *Adventantem denique rationem, qui ita nutritus erit, libenter amplectetur, eam ex ipsa propinquitate, familiaritateque prorsus agnoscens.*

Cette conduite seroit sans doute d'un tres-grand secours pour le reglement & la felicité de toute nostre vie, si on avoit pris soin de faire que les maximes les plus belles & les plus saintes d'une chaste morale, fussent les préjugez de nostre enfance, & que la raison venant à nous éclaircir, nous trouvast dans cet estat heureux, & n'eut qu'à fortifier, & à soûtenir ces élemens d'une divine musique. Car Platon pour rendre cette doctrine plus aimable à la jeunesse, reduit toutes les vertus à la Musique. Elles ne sont effectivement que des

convenances, & des proportions justes, pour contenir les hommes dans une parfaite concorde avec eux-mesmes, avec les autres hommes, & avec les loix éternelles de la Divinité, à qui nous sommes responsables de toute nostre conduite : *Neque priùs musici erimus, vel nos, vel ipsi quos ad urbis custodiam erudimus, quàm temperantiæ species & fortitudinis, liberalitatis & magnificentiæ, & quæcumque harum sorores sunt, ipsisque contraria cognoverimus.* Il passe ensuite aux voluptez, qui sont la plus grande tentation de la jeunesse, & il dit que la temperance doit les regler, comme cette regle de mediocrité & de convenance, qui vient de la Musique. *Rectus autem amor ipsâ sui naturâ temperatè & musicè amat pulchrum atque decorum.*

XVII. Seneque ne s'éloigne pas non plus du principe d'Aristote, qu'il vaut mieux instruire les enfans des connoissances qui leur seront utiles pendant la paix, qu'au temps de la guerre. La vie est traversée de mille adversitez, où on reçoit des consolations inconcevables de l'étude & des connoissances dont on a l'esprit remply. Seneque écrit à sa mere, & luy sçait bon gré de ce que son pere, comme un sage mary, l'avoit formée dans toutes les belles connoissances, quoy qu'il ne luy en eut donné que les commencemens, pour ne l'exposer pas au mesme danger que tant d'autres Dames, qui faisoient servir les études qu'elles avoient faites à la vanité. Quoy qu'il fut à souhaiter qu'elle en eut esté parfaitement instruite, ces commencemens peuvent luy servir à s'y appliquer, & à y trouver l'unique soulagement de toutes les afflictions de la vie presente. *Illò te duco, quò omnibus qui fortunam fugiunt, confugiendum est, ad liberalia studia; illa sanabunt vulnus tuum, illa tristitiam omnem tibi evellent. His etsi numquam assuesces, nunc utendum erat; sed* *De Consolat. ad Heluit. c. 16.*

quantum tibi patris mei antiquus rigor permisit, omnes bonas artes, non quidem comprehendisti, attigisti tamen. Utinam quidem virorum optimus pater meus, nimis majorum consuetudini deditus, voluisset te sapientum præceptis erudiri potiùs, quàm imbui? &c. Nunc ad illas disciplinas revertere, tutam te præstabunt, illæ te consolabuntur, illæ te delectabunt; illæ si bona fide animum tuum intraverint, numquam ampliùs intrabit dolor, numquam sollicitudo. Pline nous apprend aussi par l'exemple de Paul Emyle, que les Romains aimoient avoir des Philosophes Grecs pour l'instruction de leurs enfans. Car il dit que Paul Emyle aprés avoir défait Persée Roy de Macedoine, passa par Athenes, & demanda aux Atheniens quelque excellent Philosophe, *quàm probatissimum Philosophum*: qu'il pût charger de l'éducation de ses enfans.

L. 35. c. 11.

Ce grand homme sçavoit que les hommes ne deviennent jamais grands dans un âge plus avancé, s'ils n'ont esté preparez à cela dés leur jeunesse, & s'ils n'en ont dés lors fait paroistre des fruits avancez. C'est la reflexion que Vopiscus fait dans la vie de l'Empereur Probus, sur la lettre que l'Empereur Valerien écrivit à Gallien son fils, où il luy parloit avec éloge de Probus, & le proposoit pour modele à toute la jeunesse, quoy que Probus fut alors encore fort jeune. Cet Historien dit que Probus ne seroit jamais arrivé à un si haut point de sagesse, de vertu, & de gloire estant Empereur, si dés sa jeunesse il n'en eut fait l'apprentissage, & s'il n'en eut fait voir des essais. *Ex quo apparet neminem umquam pervenisse ad virtutum summam jam maturum, nisi qui puer seminario virtutum generosiore concretus, aliquid inclytum designasset.*

XVIII. Vellejus Paterculus propose une question assez curieuse, pourquoy tous les arts & toutes les sciences ont fleury en un certain âge, & en

de certains païs, où on les a vû monter au plus haut degré de leur perfection, sans que les autres âges, soit devant, soit aprés ayent pû en approcher, non plus que les autres païs. Les Philosophes les plus excellens n'ont esté vûs qu'au siecle de Socrate; les plus nobles Poëtes presque en mesme temps; l'éloquence Latine estoit montée à son comble au temps de Ciceron, comme la Greque à celuy de Demosthene. Vellejus doute s'il n'y a point quelque revolution des arts & des sciences, aussi bien que des astres, dont les periodes soient si reglées, quoy qu'elles nous soient inconnuës. Mais il revient enfin à une autre raison, qui est presque la mesme que si on disoit que c'est l'éducation differente qui fait ces diversitez. Car l'esprit humain est une terre feconde, & capable de toutes ces belles productions. Ce n'est pas le fond de la nature qui manque, mais la culture & le travail qu'on y donne en certains temps, & en certains lieux seulement, & non en d'autres. Les honneurs & les recompenses réveillent les esprits, mais ne leur donnent pas la fecondité. La bonté de la nature, & l'éducation la leur donnent. Afin mesme que la culture des esprits soit heureuse, il faut qu'elle soit longue. Car nous n'avançons que par degrez, & il faut de bons maîtres pour faire d'excellens disciples. *L. 1.*

XIX. Je finiray par le recit que fait Suetone de l'éducation qu'Auguste donna à ses niéces, à ses neveus, & à sa propre fille. Il voulut que sa fille & ses nieces apprissent à filer, qu'elles ne fissent jamais rien & ne parlassent à personne en secret, & que toutes leurs conversations & leurs actions fussent mises dans un journal domestique. *Filiam & neptes ita instituit, ut etiam lanificio assuefaceret; vetaretque loqui, aut agere quidquam, nisi propalam; & quod in diurnos commentarios referretur.* Pour ses neveus il leur *Cap. 64.*

apprit luy-mesme les belles lettres, à nager & les autres exercices. *Nepotes & litteras, & natare aliaque rud menta per se plerumque docuit.* Il est assez clair qu'au lieu de *natare*, il faut mettre *notare*, c'est à dire écrire par notes abregées; ce qui précede & ce qui suit en est une preuve. Car il est dit ensuite, qu'Auguste voulut qu'ils sceussent imiter sa signature.

CHAPITRE XX.

De la Douceur & de la Clemence, de la Colere & des Procés.

I. Sages précautions contre la colere.

II. Autres exemples & excellens avis contre la mesme colere.

III. Autres exemples. De celuy qui se fâchoit, de ce qu'on ne luy donnoit point de sujet de fâcherie.

IV. Se vanger sur le champ par quelque raillerie; ne jamais chastier personne dans la colere. Parler plus doucement & moins, quand on est en colere.

V. Exemples contraires de colere & de cruauté. Le soin qu'on prend de composer le corps, rallentit les emportemens de l'esprit.

VI. Terribles effets de la colere des Grands: Exemples contraires.

VII. Exemples d'Antigonus & d'Auguste. Exemples de quelques particuliers, Diogene, Caton.

VIII. Dans quelle école Caton avoit appris ces vertus philosophiques qu'il pratiquoit. L'école interieure de la Sagesse éternelle, où sans étude nous pouvons tous apprendre à estre Philosophes.

IX. En quoy ces vertus philosophiques estoient differentes des vertus Chrestiennes.

I. APrés avoir parlé des devoirs & des vertus de la vie privée, & renfermée dans la maison; il faut passer aux vertus & aux vices qui éclatent au dehors. Nous commencerons par la dou-

ceur & la clemence, par la colere & les procés. Plutarque parle avec éloge de Cotys, lequel pour n'eſtre pas trop ſouvent expoſé aux impetuoſitez de la colere, qui le dominoit quelquefois, briſa un grand nombre de vaſes, dont on luy avoit fait preſent, & qui eſtoient d'un fort grand prix à cauſe des figures qui y eſtoient gravées, mais dont la matiere eſtoit fragile. Il aima mieux épargner ſes ſerviteurs que ſes vaſes; ou plûtoſt il aima mieux s'épargner luy-meſme; puiſque la colere décharge ſa premiere fureur ſur celuy dont elle eſt maiſtreſſe. Charillus Roy de Sparte dit à un eſclave qui l'avoit offenſé, qu'il le tuëroit s'il n'eſtoit en colere: *Per Caſtores, occiderem te, niſi iraſcerer.* Auguſte avoit retenu longtemps auprés de ſa perſonne le Philoſophe Athenodore; enfin ce Philoſophe eſtant ſur le declin de l'âge, obtint ſon congé, & donna ce dernier avertiſſement à Auguſte, quand il ſentiroit quelque mouvement de colere, de proferer les noms des vingt-quatre lettres de l'Alphabet, avant que de rien dire ou de rien faire. *Cùm iraſceris, Auguſte, nihil antè vel dixeris, vel feceris, quàm tecum viginti quatuor litterarum elementa repetieris.* Auguſte ravi d'un avis ſi ſage, l'arreſta encore une année entiere dans ſon Palais pour en recevoir encore de ſemblables. *Apophth.*

II. Plutarque a fait un traité exprés des Remedes de la Colere, *De ira cohibenda.* Nous en rapporterons icy quelque choſe. Arcadio Grec ne ceſſoit de parler outrageuſement du Roy Philippe, qui le rencontra un jour dans la Macedoine; & comme on luy conſeilloit de ſe vanger, il uſa au contraire de paroles fort douces, & luy fit des preſens, comme on en faiſoit aux hoſtes. S'informant depuis comment Arcadio parloit de luy, on l'aſſeura qu'il ne ſe laſſoit point d'en dire du bien. Alors Philippe dit à ſes amis qui l'avoient porté à ſe vanger, Qu'il

entendoit mieux qu'eux la Medecine. *Melior vobis Medicus sum.* Parce qu'il avoit traité deux malades & guéri deux maladies en mesme temps, sa colere propre & la médisance d'Arcadio. Phocion voyant que les Atheniens à la premiere nouvelle de la mort d'Alexandre, alloient en témoigner leur joye, les arresta, en leur disant, que si la nouvelle estoit veritable, elle le seroit encore le lendemain. Cette moderation est necessaire pour le transport de toutes les passions, principalement de la colere, qui s'efface d'elle-mesme & se guérit par le retardement seul. Car qui est celuy qui se fâche contre ses serviteurs, ou qui les chastie pour de vieilles fautes & oubliées.

Ce mesme Historien dit ailleurs, que les Pythagoriciens, par la seule alliance que l'école & la doctrine établissoit entre eux, ne laissoient jamais coucher le Soleil sans s'estre embrassez & reconciliez, s'ils s'estoient fâchez les uns contre les autres.

De fraterno amore. *Si quando per iram ad maledicta prorupissent, ante Solis occubitum dextris mutuò datis & salutatione factâ, gratiam redintegraverunt.* Platon se punit luy-mesme de sa promptitude, lors qu'ayant levé le bâton pour frapper un serviteur, il s'arresta & se tint quelque temps en cette posture, qui luy paroissoit honteuse à luy-mesme. Architas ayant surpris un jour tous ses serviteurs à la campagne dans l'oisiveté & la faineantise, ne pût s'empescher de se fâcher, mais sa colere l'obligea de les épargner tous, aussi il leur dit, Que bien leur avoit dit, qu'il s'estoit mis en colere. *Bona vestra fortuna fit, quod iratus sum vobis.*

De his qui serò puniuntur.

Laconica Apophtheg. III. Archidame Spartain ayant esté pris pour juge, ou pour arbitre, mena les deux parties dans un temple, & les ayant fait jurer qu'ils observeroient ce qu'il ordonneroit, il leur défendit de sortir de ce temple, avant que d'estre d'accord. Cor-

nelius Nepos nous a déja appris, que Pomponius Atticus n'eut jamais de procés, quoy qu'il fut de haute naissance, & qu'il eut de grands biens.

Seneque a composé trois livres de la Colere: *De ira*. Il y attribuë à Socrate cette parole si sagement dite à un serviteur insolent, Qu'il le chastieroit s'il n'estoit en colere. Socrate se punit alors luymesme, & differa en un autre temps la punition de son serviteur coupable. Qui osera s'abandonner à la colere, si Socrate n'osa s'y fier? *Socrates servo ait, Cæderem te, nisi irascerer. Admonitionem servi in aliud tempus distulit, illo tempore se admonuit. Cujus erit temperatus affectus, cùm Socrates non sit ausus se iræ committere?* Cælius estoit un Orateur celebre, mais si colere, qu'il ne pouvoit souffrir aucun de ses serviteurs. L'un d'eux se resolut de consentir à tout, & de ne luy contredire jamais. Cælius s'emporta sur cela mesme, & luy dit en colere, de luy faire quelque opposition, afin qu'il parût qu'ils estoient deux. *Non tulit Cælius assentientem, sed exclamavit, Dic aliquid contrà, ut duo simus.* Cet homme se fâchoit, parce qu'on ne luy donnoit pas sujet de se fâcher. Mais son serviteur plus sage que luy & plus libre, & plus maistre de ses passions, jugeoit bien qu'une fâcherie si mal fondée, finiroit bien-tost, comme un combat sans adversaire. *Sed ille quoque, quod non irasceretur iratus, citò sine adversario desiit.*

L. 1. c. 15.

L. 3. c. 8.

IV. La raillerie termine heureusement & adoucit les injures. Socrate ayant receu un soufflet, se crût assez vengé en disant, Qu'il estoit fâcheux de ne pas sçavoir quand il seroit bon de marcher en public avec un casque. Un des amis de Platon entra, lors qu'il estoit dans la posture d'un homme qui châtie un serviteur, & luy demanda ce qu'il faisoit. Platon luy répondit, Qu'il chastioit un homme trop prompt & trop colere. *Exigo pœnas ab homine ira-*

L. 3. c. 11. 12.

cundo. Il se creut plus punissable que son serviteur, aussi se chastia-t-il le premier : *Alium quem potiùs castigaret, invenerat.* Une autrefois se sentant émeu, il pria son ami Speusippus de punir son serviteur : *Tu Speusippe servulum istum verberibus objurga ; nam ego irascor.* Il s'abstint de frapper par la mesme raison que les autres frappoient. Il craignoit avec justice, qu'estant courroucé il ne châtiast trop severement, ou avec plaisir : il jugeoit que celuy qui n'étoit pas maistre de luy-mesme, ne devoit pas alors user du pouvoir d'un maistre sur ses serviteurs. *Irascor, inquit, plus faciam quàm oportet ; libentiùs faciam. Non sit iste servus in ejus potestate, qui in sua non est. Aliquis vult irato committi ultionem, cùm Plato ipse sibi imperium abrogaverit ?* Il faut se tenir suspendu de tous ses droits & de tous ses pouvoirs pendant qu'on est en colere. Il ne faut alors se donner au-
Cap. 13. cune liberté pour ne pas s'en donner trop. *Nihil tibi liceat, dum irasceris. Quare ? Quia vis omnia licere.* On connoissoit que Socrate estoit en colere, quand il parloit plus doucement & moins. Il n'estoit pas fâché qu'on le reprit alors d'estre en colere, parce qu'on ne découvroit son mal que par les remedes qu'il y appliquoit. Car ce repos & ce silence exterieur étouffe bien-tost toutes les saillies du dedans, en les supprimant. *Vultus remittatur, vox lenior fit, gradus lentior ; paulatim cum exterioribus interiora formantur. In Socrate iræ signum erat, vocem submittere, loqui parcius. Apparebat tunc illum sibi obstare. Deprehendebatur itaque à familiaribus & coarguebatur. Nec erat illi exprobratio latitantis iræ ingrata.* Et ensuite : *Quid ni gauderet, quod iram suam multi intelligerent, nemo sentiret ?*

V. Seneque ajoûte d'autres exemples bien contraires de la colere, & ensuite de la cruauté de Cambyse, de Darius, de Xerxes, & d'Alexandre.

Il n'est pas difficile de les rencontrer dans l'histoire; pour nous il vaut mieux nous arrester un peu à cette maxime de Seneque: ou de Socrate, qui estimoit qu'on reprimoit la colere, mesme par la composition exterieure du corps: *Cùm exterioribus interiora formantur.* L'ame a sans doute le plus grand pouvoir sur le corps; mais il est sans doute que dans l'état present de nostre nature, le corps n'en a pas peu sur l'ame. Les passions de l'ame s'excitent & s'échauffent par les mouvemens violens du corps; elles se rallentissent aussi par ses infirmitez, par son repos, par sa lenteur, par le silence. Ainsi le soin qu'on prend de bien composer le dehors, est fort utile pour reprimer les émotions violentes du dedans.

VI. La colere est encore plus intolerable, quand elle se fait sentir à des peuples entiers, comme quand un Roy de Perse ou d'Ethiopie fit couper le nez à tous les habitans d'une ville de Syrie, qui en tira son nom de Rhinocolura. La colere de Cyrus contre une riviere est tout à fait surprenante; c'étoit le Gyndes; un de ses chevaux de carosse y perit, & ce Roy en fut si irrité, qu'il jura qu'à l'avenir les femmes mesmes passeroient cette riviere à gué. Il en vint à bout en la faisant couper en trois cens soixante ruisseaux. A ces exemples fâcheux Seneque fait agreablement succeder ceux d'Antigonus Roy d'Asie, lequel ayant entendu deux soldats derriere sa tente, qui disoient beaucoup de mal de luy, se contenta de leur dire qu'ils se retirassent un peu plus loin, de peur que le Roy ne les entendit. *Discedite ne vos Rex audiat.* Une autrefois il entendit des soldats qui maudissoient le Roy, qui les avoit engagez dans un chemin & dans des bouës, dont ils ne pouvoient sortir; & estant venu luy-mesme les retirer de ce mauvais pas, leur dit, qu'ils devoient maudire Antigonus, qui les avoit jettez dans ce

Cap. 20. & seqq.

Cap. 21.

Cap. 22.

danger, & benir celuy qui les en avoit retirez. *Nunc maledicite Antigono, cujus vitio in has angustias incidistis; ei autem bene optate, qui vos ex hac voragine eduxit.* Comme Antigonus assiegeoit une ville, les assiegez firent des railleries fort insolentes sur les difformitez de son corps. Il fallut enfin se rendre à luy, & sans rien donner à la colere, ayant tous ces audacieux entre ses mains, il mesla dans ses troupes ceux qui pouvoient servir, & vendit les autres, seulement pour donner un maistre à ceux qui témoignoient combien ils en avoient besoin, par l'intemperance de leur langue. *Id quoque negavit se facturum fuisse, nisi expediret his dominum habere, qui tam malam linguam haberent.*

VII. Antigonus par ces témoignages de douceur & de moderation, s'éleva au dessus de la gloire d'Alexandre mesme, qui exposa si cruellement deux de ses amis, Clitus & Lysimachus, l'un à sa colere, l'autre à celle d'un lion; avec cette difference pour le succés, que celuy qui fut exposé au lion en échappa. *Alterum feræ objecit, alterum sibi. Ex his duobus tamen, qui leoni objectus est, vixit.*

Il faut opposer à la colere emportée d'Alexandre, la retenuë admirable & la bonté d'Auguste. Un Historien nommé Timagenes l'avoit mal-traité dans ses écrits, luy, sa femme, & toute sa famille. Son histoire en avoit esté d'autant mieux receuë. Car on aime naturellement la médisance, sur tout
Cap. 23. quand elle insulte aux Grands. *Magis enim circumfertur, & in ore hominum est temeraria urbanitas.* Auguste l'avertit plusieurs fois, d'user plus moderément de sa langue & de sa plume; & voyant qu'il perseveroit, il luy interdit son Palais. Timagenes ne laissa pas de trouver alors toutes les maisons de Rome ouvertes. *Nullum illi limen præclusa Cæsaris domus abstulit.* Il passoit pour ennemy d'Auguste,

ses amis n'en furent pas effrayez, & ne s'éloignerent pas de luy : Auguste ne s'en fâcha contre personne. Il ne trouva pas mauvais mesme qu'au lieu de corriger son histoire, il l'eut leuë à ses amis & puis brûlée. Timagenes s'attacha particulierement à Asinius-Pollio, à qui Auguste n'en sceut pas mauvais gré. Il luy dit seulement un jour, Qu'il nourrissoit dans sa maison une beste feroce : θηριοτροφῆς ; & Pollio luy ayant offert de l'en chasser, Auguste luy dit, qu'il n'avoit garde de desirer cela, puis qu'il l'avoit une fois reconcilié avec luy, lors qu'ils estoient mal ensemble. *Inimicitias gessit Timagenes cum Cæsare, nemo amicitiam ejus extimuit, nemo quasi fulguritum refugit, fuit qui præberet tam altè cadenti sinum. Numquam Augustus cum hospite inimici sui questus est. &c.*

Je reviens aux exemples des particuliers. Diogene faisant un discours sur la colere, un jeune étourdy luy cracha au visage. Ce Philosophe declara, qu'il ne se fâchoit point, mais qu'il doutoit s'il devoit se fâcher. *Non irascor, sed dubito, an irasci oporteat.* Seneque n'est pas satisfait de cette réponse, & témoigne qu'il attendoit quelque chose de plus d'un Philosophe Stoïcien. Aussi préfere-t-il Caton à Diogene, à qui un jeune insolent, nommé Lentulus, cracha au visage, lors qu'il plaidoit une cause, & Caton sans s'émouvoir luy répondit agreablement en sa langue, *Affirmabo omnibus, Lentule, falli eos, qui te negant os habere.* Nostre langue ne peut exprimer la beauté de cette réponse avec son double sens. Les Latins disoient que les impudens n'avoient point de bouche, ou point de front ; parce qu'ils ne rougissoient pas. L'action de Lentulus n'avoit que trop fait voir, qu'il avoit une bouche ; mais il n'en avoit pas pour rougir. Dans un autre endroit Seneque demande ce que le Sage doit

Ibid. c. 38.

De Constantia Sap. c. 14.

faire si on le frappe. Et il répond qu'il doit imiter Caton, lequel estant frappé au visage ne se fâcha point, ne se vangea point, ne pardonna point, agit comme un homme qui n'avoit point receu d'injure; & creut que la vraye magnanimité consiste plûtost à témoigner, qu'on n'a point esté outragé & qu'on n'a pû l'estre, qu'à pardonner les injures receuës. *At sapiens colaphis percussus quid faciet? Quod Cato. Cùm illi os percussum esset, non excanduit, non vindicavit injuriam, ne remisit quidem, sed factam negavit. Majore animo non agnovit, quàm ignovisset.*

VIII. Caton n'estoit ny Pontife, ny Prestre, ny Philosophe; il estoit dans les premieres dignitez de Rome, qui estoit alors la maistresse de presque tout l'univers: & neanmoins Seneque nous le fait voir dans le comble des vertus philosophiques. Je ne sçay s'il avoit étudié la Philosophie, ou s'il l'avoit étudiée jusqu'à ce point. Mais il est visible qu'il avoit dans le fond de son ame la mesme lumiere, la mesme élevation & la mesme grandeur de courage, qui a dicté aux Philosophes tant de grandes maximes sur les vertus heroïques. Car le bon sens, la grandeur d'ame, la force d'esprit est avant la Philosophie, & la produite: Ainsi Caton estoit Philosophe sans Philosophie, parce qu'il estoit éclairé de la lumiere éternelle de la Sagesse divine du Verbe, qui éclaire tous les hommes: & il voyoit à la faveur de ses rayons, que ces outrages ne sont outrages, que parce que nous le croyons. Si un furieux, si un insensé, si un enfant nous avoit fait la mesme injure, ce ne seroit pas une injure, & nous en ririons, & ce seroit pourtant la mesme chose; mais quand ce seroit une injure, ce seroit une bassesse d'esprit & un effet de l'impatience de nous en vanger, d'où vient que les plus petits esprits sont les plus impatiens, & les plus vindicatifs. C'est

donner cours ſans fin & ſans bornes aux injures, & aux inimitiez; ſi on vange injure par injure, & outrage par outrage; au lieu que c'eſt à un grand courage, & à une grande ame, de pardonner, d'étoufer les injures par la patience, & par les bienfaits, & de mettre fin par cette douceur, autant qu'il eſt en noſtre pouvoir, aux diſſentions, & aux inimitiez immortelles qui nous travaillent.

IX. Au reſte il n'a pas eſté neceſſaire de faire beaucoup de reflexions ſur les exemples & les preceptes qui ont eſté touchez, pour en faire le rapport à la Morale de l'Evangile. Ce rapport eſt tout viſible en beaucoup de choſes. L'humilité & la religion ſont les deux plus beaux ornemens des vertus Chreſtiennes, & il en paroiſt peu dans ces vertus philoſophiques. Nous n'avons gueres vû que ces vertueux du paganiſme ayent rapporté à Dieu l'origine & la gloire de leur patience, de leur conſtance & de leur magnanimité. S'ils ne referoient ces vertus qu'à eux-meſmes, ou à leur propre gloire, c'eſtoit un orgueil ſecret qui les occupoit tout entiers d'eux-meſmes, & les empeſchoit de s'élever juſqu'à Dieu, qui eſtoit leur premier principe, & qu'ils devoient ſe propoſer comme leur derniere fin. Ce n'eſt pas que Caton, ou Seneque puſſent ignorer la veritable Divinité, & noſtre obligation univerſelle & indiſpenſable de nous rapporter entierement à elle; en quoy conſiſte l'humilité & la religion. Mais le Maiſtre celeſte de l'humilité Jeſus-Chriſt n'avoit pas encore verſé ſur eux cette abondance de lumieres & de graces qui donne les vertus veritables, humbles & religieuſes. On ne peut neanmoins nier que ces vertus philoſophiques ne préparaſſent en quelque maniere les eſprits & les cœurs à recevoir Jeſus-Chriſt, quand il luy plairoit de prévenir tous les

merites des hommes, de pardonner leurs crimes passez, & de leur communiquer la perfection de ses divines vertus. Car tout ce qui nous prépare de loin à la grace, n'en est pas un merite.

CHAPITRE XXI.

De la Liberalité des Particuliers & des Princes.

I. Incroyables liberalitez de Cimon.

II. Comparaison de ces vertus aux vertus Chrestiennes.

III. Exemple d'Epaminondas à donner & à marier de pauvres filles, sans épargner la bourse de ses amis.

IV. Doctrine de Seneque, sur la Providence qui distribuë si largement les biens temporels aux méchans. Belles paroles de Demetrius de la soumission amoureuse à tous les ordres de la Providence.

V. De la gratitude; dans la Macedoine, ou plûtost parmy les Perses, il y avoit action contre les ingrats; cette loy ternissoit le lustre de la vraye liberalité, qui veut imiter Dieu & faire du bien aux méchans & aux ingrats mesme.

VI. A Rome & à Athenes il y avoit action contre les affranchis ingrats; à Athenes chacun devoit rendre compte du métier dont il vivoit; comment cela ne diminuoit rien de la liberalité envers les pauvres.

VII. Nouveaux exemples, ou préceptes de liberalité; & en mesme temps de desinteressement.

VIII. Autres exemples des dons faits par les Empereurs aux particuliers, & par les particuliers aux Empereurs; des étrennes, des legats, des testamens.

IX. Paralelle de Jule-Cesar & de Caton chez Salluste.

X. Des richesses, & des liberalitez; & de la pauvreté encore plus estimée parmy les fideles.

I. Nous finirons ce Livre de la Morale des Historiens par cette vertu, qui se répand liberalement & fait du bien à tous les hommes, & ce sera comme un passage au Livre suivant, où nous devons traiter de la Politique des mesmes Historiens. Car la liberalité des particuliers ne regarde

que

que la Morale, mais celle des Princes concerne la Politique. Cornelius-Nepos nous a tracé le modele d'une liberalité achevée en la perſonne de Cimon, le plus riche, le plus illuſtre, & le plus aimé & admiré des Atheniens. Il avoit plusieurs maiſons de campagne, plusieurs jardins & plusieurs terres, & il n'y mit jamais de garde pour empeſcher qu'on n'en enlevaſt les fruits. Il vouloit au contraire que ce fut un tréſor public ouvert à tout le monde. Il avoit des ſerviteurs qui le ſuivoient toûjours avec de l'argent, pour donner ſur l'heure à tous ceux qui demanderoient, de peur que le délay ne fut une eſpece de refus. Quand il rencontroit quelque miſerable mal vêtu, il quittoit ſon habit, & le luy donnoit. Il avoit tous les jours à ſa table tous ceux qu'il avoit pû y attirer de la place publique. Son credit, ſes ſervices, ſes biens eſtoient à tout le monde. Il aſſiſta tous les indigens, & en enrichit quelques-uns. Il fit la dépenſe des obſeques de pluſieurs de ceux qui n'avoient pas laiſſé de quoy la faire. Une bonté ſi generale, fit que ſa vie fut fort tranquille, & qu'aprés ſa mort il fut extrémement regreté. *Fuit tanta liberalitate, cum compluribus locis prædia hortoſque haberet, ut numquam eis cuſtodem impoſuerit, fructus ſervandi gratiâ, ne quis impediretur, ne minus ejus rebus, quibus vellet frueretur. Semper eum pediſſequi cum nummis ſunt ſecuti, ut ſi quis opis ejus indigeret, haberet quod ſtatim daret; ne differendo videretur negare. Sæpe cùm aliquem offenſum fortuna, videret minus bene veſtitum, ſuum amiculum dedit. Quotidie ſic cœna ei coquebatur, ut quos convocatos vidiſſet in foro, omnes devocaret, quod facere nullum diem prætermittebat. Nulli fides ejus, nulli opera, nulli res familiaris defuit; multos locupletavit. Complures pauperes mortuos, qui unde efferrentur, non reliquiſſent, ſuo ſumptu extulit. Sic ſe gerendo minimè eſt mirandum,*

ſi & vita ejus fuit ſecura, & mors acerba.

Je voudrois pouvoir confronter toutes ces liberalitez de Cimon avec les préceptes de Jeſus-Chriſt dans ſon Evangile, pour faire voir que pour ce qui concerne les offices des vertus, Cimon les a entierement accomplis. D'où il faut inferer, que ces préceptes ne ſont pas difficiles, puis que des Payens qui n'avoient pas la meſme abondance de lumieres & de graces que nous, y ont ſatisfait. Je ſçay bien que Cimon ne ſe propoſoit pas cette derniere fin, qui eſt de plaire à Dieu, & d'eſperer de luy une vie éternelle dans la contemplation bien-heureuſe de ſa verité. Mais ce n'eſt pas dans la recherche de cette fin qu'eſt la difficulté. La peine & la difficulté eſt de ſouffrir les outrages, comme Caton les ſouffroit; de diſtribuer ſon bien aux pauvres, comme Cimon les diſtribuoit; quand on a acquis une fois la facilité d'en uſer ainſi, & pour les injures, & pour les biens; il n'eſt pas difficile de faire pour Dieu la meſme choſe, qu'on faiſoit pour le monde, & d'eſperer une gloire veritable dans le Ciel, au lieu de celle de la terre, qui n'eſt qu'un phantôme. Il faut donc confeſſer encore une fois, que la meſme Verité éternelle du Verbe a éclairé l'eſprit des Payens, & leur a fait voir, admirer, & en quelque façon aimer la beauté des vertus, qu'ils ont auſſi quelquefois pratiquées; & qu'elle s'eſt enfin reveſtuë de noſtre nature, pour nous faire voir de plus prés ces vertus, & nous les faire pratiquer avec plus de douceur & plus de religion. Il falloit de l'élevation d'eſprit, une grandeur d'ame, ou de la Philoſophie, pour profiter de ces lumieres du Verbe, qui eſt la Raiſon ſupréme, auſſi les Catons & les Cimons eſtoient tres-rares; au lieu que par les inſtructions & les graces de Jeſus-Chriſt, tout le

genre humain, le vulgaire mesme, de tout âge; de tout sexe, en toutes sortes de païs a pratiqué la patience plus constamment encore que Caton, & la liberalité plus abondamment & plus religieusement que Cimon.

III. Le mesme Historien raconte, qu'Epaminondas ne recevoit jamais rien de ses amis pour ses besoins; mais qu'il faisoit bien voir que tous leurs biens luy estoient communs, quand il falloit assister des personnes miserables. *Ad alios sublevandos sic usus est, ut possit judicari cum amicis omnia ei fuisse communia.* Quand il s'agissoit de racheter un captif, ou de marier une fille nubile & pauvre, il assembloit tous ses amis, leur prescrivoit à tous ce qu'ils devoient donner, & faisoit entrer la personne mesme, afin qu'elle receut ces liberalitez de leur main, & leur en eut l'obligation.

IV. Seneque le Philosophe a fait un admirable discours sur la conduite de la Providence, qui comble quelquefois de richesses les méchans, & en prive les justes, ou les en dépoüille. Il dit que c'est une leçon salutaire qu'elle nous fait, pour nous apprendre que ce ne sont point là les vrais biens. Car c'est manifestement deshonorer & décrier ces biens, que de les donner en partage aux méchans. Il en est de mesme du repos, & des autres biens temporels. Aussi quand les bons y ont part, & que Dieu veut les en priver, ils le souffrent sans peine, ils préviennent ses ordres s'ils peuvent, & sont fâchez de n'avoir pas plûtost appris sa volonté. C'estoit la disposition merveilleuse de Demetrius Philosophe, qui ne se plaignoit de Dieu, que parce qu'il tardoit trop de luy manifester sa volonté, estant toûjours prest de sa part de la suivre, ou plûtost de la prévenir, & de luy offrir, plûtost que de luy laisser reprendre ses enfans, ses propres

L. De Provid. c. 5.

membres, sa vie, son esprit, enfin tout ce qu'il avoit receu de luy. Je ne puis me plaindre de vous, ô mon Dieu, disoit Demetrius, que de ce que vous ne m'avez pas plûtost fait connoistre vostre volonté. J'aurois mieux aimé prévenir vostre voix & vos commandemens, que de les suivre. Voulez-vous prendre mes enfans? C'est pour vous que je les ay mis au monde, & que je les ay élevez. Voulez-vous prendre quelque partie de mon corps? Prenez-la, c'est bien peu de chose, je l'abandonneray bien-tost tout entier. Voulez-vous m'oster la vie? Pourquoy non? Je ne mettray nul obstacle, que vous ne repreniez ce que vous m'avez donné. Vous ne me prendrez rien, que je ne vous l'aye déja donné. J'aimerois bien mieux vous offrir, que de vous rendre. Pourquoy m'oster quelque chose? Vous pouviez tout prendre. Presentement mesme vous ne m'osterez rien. On n'oste rien qu'à celuyqui retient. Je ne souffre aucune contrainte, on ne fait rien malgré moy, je n'agis pas en serviteur, je consens par avance à tout ce que Dieu veut, & je vais au devant de ses ordres. *Hanc quoque animosam Demetrii fortissimi viri vocem audisse me memini. Hoc unum, inquit, Dii immortales de vobis queri possum, quod non antè mihi voluntatem vestram notam fecistis. Prior enim ad ista venissem, ad quæ nunc vocatus adsum. Vultis liberos sumere? Illos vobis sustuli. Vultis aliquam partem corporis? Sumite; non magnam rem promitto, citò totum relinquam. Vultis spiritum? Quidni? nullam moram faciam, quominus recipiatis, quod dedistis. A volente feretis, quidquid petieritis. Quid ergo est? Maluissem offerre, quàm tradere. Quid opus fuit auferre? Accipere potuistis. Sed ne nunc quidem auferetis; quia nihil eripitur, nisi retinenti. Nihil cogor, nihil patior invitus, nec servio Deo, sed assentio.*

Ce discours est merveilleux, & quoy qu'il semble

d'abord ne faire pas pour nostre sujet, il en contient tous les principes. Car cette disposition de suivre, & de prevenir mesme la volonté de Dieu pour luy remettre tout ce que nous tenons de luy, regarde pour le moins autant les biens de la fortune, que les autres biens, dont Dieu nous laisse joüir pour un temps, & qu'enfin il nous redemande. Il est manifeste que Dieu veut que les pauvres soient assistez par les riches, c'est donc le devoir des riches de prévenir la derniere heure, & de commencer à rendre à Dieu les biens qu'il redemande par la bouche des pauvres. Demetrius n'estoit pas le seul qui élevât sa Morale jusqu'à Dieu. Epaminondas estoit aussi un grand Philosophe. Caton avoit peut-estre quelque teinture de la Philosophie. Mais la lumiere naturelle, qui est la source primitive, d'où est émanée toute la Philosophie, leur apprenoit à tous, que nous n'avons de nous-mesmes, ny la vie, ny les biens ; aussi n'avons-nous pas le pouvoir d'en avoir autant, & de les conserver autant de temps que nous voudrions ; il y a une Puissance supréme qui nous les donne & nous les oste quand il luy plaist ; & il est juste de n'attendre pas qu'il nous les oste, mais de les luy offrir en sacrifiant nostre vie & nos biens à l'obeïssance que nous luy devons, & aux besoins de nos freres.

V. La gratitude doit suivre la liberalité, mais la liberalité ne doit pas l'exiger. Aussi le mesme Seneque remarque, que la Macedoine a esté le seul païs du monde où il y eut action contre les ingrats. *Excepta Macedonum gente, non est in ullâ data adversus ingratum actio. Magnumque hoc argumentum dandam non fuisse.* (De Benef. L. 3. c. 6.) C'est sans doute une grande preuve, que les loix n'ont pas dû punir l'ingratitude, pour ne pas ternir le lustre de la liberalité. Car la liberalité est plus genereuse & plus desinteressée,

quand elle n'attend aucune recompenſe, quand elle n'exige aucune reconnoiſſance. C'eſt en quelque façon payer les bienfaits, que de les reconnoiſtre. C'eſt les vendre que d'en vouloir faire des creatures. La parfaite generoſité imite la Divinité, qui fait luire le ſoleil & qui verſe un torrent continuel de bienfaits ſur les bons & ſur les méchans, ſur les reconnoiſſans & ſur les ingrats. Auſſi Jeſus-Chriſt nous propoſe cet exemple dans ſon Evangile, qu'il nous avoit déja propoſé dans toute la nature; & nous excite à donner ſans rien attendre; à nous croire plus heureux en donnant, qu'en recevant; enfin à faire du bien non ſeulement aux ingrats, mais à nos ennemis meſmes, & à ceux qui nous font du mal. Les anciens Romains, ſi nous en croyons Seneque, avoient goûté cette genereuſe liberalité, qui n'attend pas meſme de la reconnoiſſance. *Noſtri majores, maximi ſcilicet viri, ab hoſtibus tantum res repetierunt: beneficia magno animo dabant, magno perdebant.* Il n'y a point de bienfait, qui ſoit moins perdu, que celuy qui nous donne la joye & la gloire d'imiter Dieu de ſi prés.

VI. Xenophon dit que parmy les Perſes il y avoit action contre les ingrats. Mais c'eſt auſſi apparemment d'eux que parle Seneque, ou des Medes; au lieu deſquels il a nommé les Macedoniens. Il eſt vray qu'à Athenes & à Rome il y avoit action contre les affranchis ingrats. Mais Valere-Maxime qui rend ce témoignage d'Athenes, en dit une raiſon, qui n'efface rien de la beauté de cette vertu. Car ce n'eſtoit pas que le Patron ſe repentit de la liberté accordée, mais il prévoyoit, qu'un eſprit ſi mal qualifié ſeroit dangereux à la Republique: enfin il voyoit que celuy qui uſoit ſi mal

L. 2. c. 6. de la liberté, devoit eſtre remis en ſervitude. *Adduci non poſſum, ut credam urbi utilem, quem domui*

sceleftum cerno; abi igitur, & esto servus; quoniam liber esse nescisti. Il y a quelque chose de semblable dans l'autre statut des Atheniens selon cet Historien, de ne souffrir personne dans la ville qui ne rendit compte du métier auquel il gagnoit sa vie. Ce n'estoit pas qu'on refusast de secourir les indigens & les invalides; mais on vouloit forcer ceux qui avoient de la santé & de la force, à vivre honnestement, loin des desordres de l'oisiveté: *Est Areopagus, ubi quid quisque Atheniensium ageret, aut quonam quaestu sustentaretur, diligentissimè inquiri solebat, ut homines honestatem sequerentur, vitae rationem memores reddendam esse.*

VII. Il faut revenir aux exemples & aux préceptes de la liberalité. Plutarque dit que Scipion l'Africain, en cinquante-quatre ans qu'il vécut, n'achetta jamais rien, ne vendit rien, ne bâtit rien. Et ayant eu en son pouvoir tant de trésors, il ne laissa que trente-trois livres d'argent & deux livres d'or à sa mort, ayant mieux aimé donner à ses soldats toutes les richesses de l'Afrique, que de les posseder. Nous avons dit que Fabius rachetta de ses deniers deux cens quarante prisonniers, qui estoient demeurez aprés l'échange entre les mains d'Annibal, & ne voulut point aprés cela qu'ils luy rendissent, ce qu'il prétendoit leur avoir non seulement avancé, mais donné. C'estoit quelque chose de plus que de donner & n'en point prétendre de retour, de ne le pas mesme souffrir. *Apophth.* *Plut. in Fabio.*

Je ne m'arresteray pas aux grandes liberalitez d'Alexandre; il y a beaucoup à admirer, mais il y a peut-estre aussi quelquefois à y demander plus de moderation. Un soldat conduisoit un mulet chargé des deniers publics. Cet animal succombant de lassitude, le soldat prit sur luy la charge: Alexandre le rencontra dans cet estat, & luy donna ce

qu'il portoit. Cette liberalité des deniers publics eut esté plus loüable, si elle eut esté plus discrete. Alexandre écrivit à Phocion, qu'il renonçoit à son amitié, s'il continuoit de refuser ses présens ; mais la Grece estant remplie de tant d'ames venales, il estoit bien juste, & en quelque façon necessaire, qu'il y eut quelques exemples contraires d'un noble desinteressement. Ainsi Alexandre devoit souffrir qu'on préferast à sa gloire l'utilité & l'honnesteté publique. Il luy eut esté plus glorieux à luymesme, d'applaudir aux personnes les plus vertueuses & les plus desinteressées de son siecle. Il paya une autrefois les dettes de toute son armée. Elles monterent à prés de dix mille talens. Mais pour Phocion, il receut dans sa maison ceux qui luy portoient cent talens de la part d'Alexandre, & leur fit voir par sa frugalité & par sa pauvreté volontaire, que celuy qui n'a que faire, & qui refuse de si grands présens, a plus d'élevation que celuy qui les fait. *Ostendit Græcis locupletiorem tant. in summam dante, esse eum qui non indigeat.* Phocion refusa constamment ces dons, & demanda à Alexandre l'élargissement de quatre prisonniers ; ce qu'Alexandre luy accorda sans delay. Ce grand Roy envoyant Craterus en Macedoine, luy nomma quatre villes d'Asie dont il vouloit absolument que Phocion choisit l'une. C'estoit encore la matiere d'une longue contestation, si la mort d'Alexandre ne l'eut terminée. Il est bon que les riches, principalement les Princes, fassent des largesses aux pauvres, sur tout aux gens de bien. Mais il est necessaire que les gens de bien, s'ils ne sont pas dans l'indigence, soûtiennent par un genereux refus, je ne dis pas leur renommée & leur gloire, mais l'interest de la vertu, & la gloire de leur siecle, auquel il est necessaire qu'on trouve quelques exemples d'une integrité

Plut. in Alexand.

Plut. in Phoc.

incorruptible, pour les oppoſer à une corruption ſi univerſelle. Antipater diſoit qu'il avoit deux amis, dont l'un ne prenoit jamais rien, & l'autre n'eſtoit jamais raſſaſié de préſens, Phocion & Demades. Le ſiecle & le regne eut eſté moins glorieux s'il n'y avoit point eu de Phocion.

VIII. Artaxerxes-Longimanus refuſa une demande injuſte que luy faiſoit un de ſes courtiſans; & ayant appris que ce n'eſtoit qu'un moyen qu'on tentoit, pour avoir une grande ſomme d'argent, il luy donna cette ſomme, & luy dit, Qu'il n'en ſeroit pas plus pauvre pour avoir donné cette ſomme; mais qu'il ſeroit injuſte, s'il avoit accordé cette demande. Le Philoſophe Xenocrate refuſa les cinquante talens qu'Alexandre luy avoit envoyé. Ce Prince s'en eſtonna, & demanda ſi Xenocrate n'avoit point d'amis; car pour luy tous les tréſors de Darius luy ſuffiſoient à peine pour donner autant qu'il eut voulu a ſes amis. Ptolemée premier Roy d'Egypte de ce nom aimoit beaucoup mieux voir de grandes richeſſes dans les maiſons de ſes amis que chez luy. Auſſi empruntoit-il leur vaiſſelle, quand il leur donnoit à manger, n'en ayant chez luy qu'autant qu'il luy eſtoit neceſſaire. Auſſi diſoit-il, que la gloire des Rois eſtoit bien moins d'eſtre riches, que d'enrichir les autres. *Dicens magis Regium eſſe ditare, quàm divitias poſſidere.*

Alpoph.

Herodote dit, que parmy les Lacedemoniens, quand l'un des deux Rois eſtoit mort, l'autre Roy remettoit tout ce qui eſtoit dû au Roy, ou à l'Etat. Et que parmy les Perſes le Roy relâche à toutes les villes, ce qu'elles doivent encore des tributs anciens, quand il commence à porter la couronne. Dio-Caſſius nous montre qu'il y avoit auſſi à Rome un reflux de liberalitez des particuliers vers le Prince. Car ſous Caligula & ſous Auguſte meſme

L. 6. c. 59.

L. 60.

le Prince recevoit les étrennes des particuliers ; on donnoit des legats par testament aux Empereurs, on leur laissoit mesme quelquefois les heritages entiers. Mais comme l'abus s'y glissa, & que la flaterie alloit quelquefois à la ruine des familles, l'Empereur Claude abolit absolument les étrennes, défendit à ceux qui avoient des proches de nommer les Empereurs pour leurs heritiers, enfin il rendit plusieurs legats, qui avoient esté faits trop indiscretement à Tibere & à Cajus.

Il paroist déja que cette matiere commence à regarder la Politique. Il en est de mesme de ce que
L. 71. ce mesme Historien raconte de l'Empereur Marc-Aurele, qu'aprés une grande victoire, son armée luy demandant quelque largesse, il la refusa, leur disant, Qu'il ne pouvoit la faire que du sang de leurs propres parens & de leurs peres, de quoy il faudroit rendre compte à Dieu, à qui seul les Souverains sont comptables. *Si quid plus quàm esset usitatum acciperent, id ex sanguine parentum ipsorum propinquorumque exactum iri. Principis enim solum Deum judicem esse.*

IX. Ces exemples nous conduisent insensiblement au traité de la Politique des Historiens. Nous n'ajoûterons plus que le paralelle que fait Sallufte de Jule-Cesar & de Caton. C'est un éloge de l'un & l'autre, qui contient plusieurs chefs; dont le principal est celuy des liberalitez. C'étoient deux grands hommes du siecle mesme de Sallufte, presque également éminens en naissance, & en éloquence, & de mesme âge. La grandeur de courage & la gloire de l'un, égaloit celle de l'autre, mais elle estoit bien differente. Cesar se signaloit en liberalitez, & en magnificence, Caton estoit celebre pour son integrité. Cesar faisoit admirer sa douceur & sa clemence, & on reveroit la

ſeverité de Caton. Ceſar monta au comble de la gloire en donnant, en ſecourant, en faiſant grace, Caton en ne donnant rien & n'épargnant perſonne. Ceſar eſtoit l'aſyle des miſerables, Caton la terreur des méchans. On ne pouvoit s'empeſcher de loüer la facilité de l'un, & la fermeté de l'autre. Ceſar cherchoit à ſe diſtinguer par le travail, par les veilles, par ſon application aux interests de ſes amis, aux dépens des ſiens, donnant tout ce qui ſe pouvoit donner avec honneur, & ne demandant pour luy que de grands emplois, pour y faire éclater de grandes vertus. Caton au contraire n'avoit d'amour que pour la moderation, pour la pudeur, pour l'auſterité; il ne diſputoit point des richeſſes avec les riches; il ne ſe partialiſoit point meſme contre les factieux; mais tâchoit de ſurpaſſer les vaillans en valeur, les modeſtes en retenuë, les plus irreprochables en innocence; plus paſſionné d'eſtre bon, que de le paroiſtre, fuiant la gloire & s'y élevant d'autant plus viſte. *Igitur his genus, ætas, eloquentia propè æqualia fuere. Magnitudo animi par, item gloria, ſed alia alii. Cæſar beneficiis ac munificentiâ magnus habebatur, integritate vitæ Cato. Ille manſuetudine & miſericordiâ clarus, huic ſeveritas dignitatem addiderat. Cæſar dando, ſublevando, ignoſcendo, Cato nihil largiendo gloriam adeptus eſt. In altero miſeris perfugium, in altero malis pernicies. Illius facilitas, hujus conſtantia laudabatur. Poſtremò Cæſar in animum induxerat laborare, vigilare; negotiis amicorum intentus, ſua negligere; nihil denegare, quod dono dignum eſſet; ſibi magnum imperium, exercitum, bellum novum exoptabat, ubi virtus eniteſcere poſſet. At Catoni ſtudium modeſtiæ, decoris, ſed maximè ſeveritatis erat. Non divitiis cum divite; neque factione cum factioſo; ſed cum ſtrenuo virtute, cum modeſto pudore, cum innocente abſtinentia certabat; eſſe quàm videri bonus malebat.* *Bellum Catil.*

Ita quò minus gloriam petebat, eò magis adſequebatur.

Cet exemple eſt le plus propre du monde, pour faire voir combien les caractères des eſprits & de la conduite peuvent eſtre differens les uns des autres, quoy que de part & d'autre ils ſoient dignes d'admiration & de loüange. On va à la vertu & à la gloire par des routes toutes contraires. Sans parler des autres differences, remarquées entre ces deux grands hommes, rien n'eſtoit plus oppoſé à la liberalité de Ceſar, que l'épargne de Caton; l'une & l'autre pouvoit neanmoins partir d'un principe de vertu, l'une & l'autre conduiſoit à la gloire. C'eſt de quoy il ſera parlé plus au long dans le livre ſuivant.

Le vray Dieu en a eu auſſi entre ſes adorateurs, de tres-riches & tres-liberaux; il en a eu auſſi de pauvres, auſſi éclatans de gloire, que les plus ſignalez pour leurs largeſſes. Abraham, Job, David, & Salomon, ont poſſedé des richeſſes immenſes, & en ont uſé avec profuſion pour les pauvres, & pour le culte de Dieu. Elie, Eliſée & tant d'autres Prophetes, ont eſté deſtituez des biens de la fortune, & n'ont pas laiſſé de procurer à leur païs une multitude de graces & de bienfaits. La pauvreté jointe à la charité & à la religion, eſt ingenieuſe pour inventer de nouveaux moyens, pour faire du bien aux autres en ne rien poſſedant, & pour faire des liberalitez ſans avoir aucun bien.

Fin du troiſiéme Livre.

APPROBATION.

NOus soussignez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris, certifions avoir lû un Livre François, qui a pour titre, *Methode d'étudier & d'enseigner chrestiennement & solidement les Historiens profanes, par rapport aux Lettres divines & à l'Ecriture sainte*; dans lequel nous n'avons rien remarqué de contraire à la Foy Catholique, Apostolique & Romaine, ny aux bonnes mœurs. Fait à la Rochelle le onziéme Decembre 1691.

LAMBERT. DEHILLERIN.

Extrait du Privilege du Roy.

LE Roy par ſes Lettres patentes données à Fontainebleau le vingt-quatriéme jour de Septembre 1679. Signées SALMON, & ſeellées du grand Seau de cire jaune, a permis au P. Loüis Thomaſſin Preſtre de l'Oratoire, de faire imprimer, vendre & debiter un Livre intitulé, *Traitez Hiſtoriques & Dogmatiques, ſur divers points de la Diſcipline de l'Egliſe & de la Morale Chreſtienne :* Et défenſes ſont faites à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, vendre & debiter ledit Livre durant le temps & eſpace de dix années, ſur peine aux contrevenans de confiſcation des Exemplaires contrefaits, d'amende arbitraire, & de tous dépens, dommages & intereſts ; ainſi qu'il eſt plus amplement porté par leſdites Lettres de Privilege.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris le 28. Septembre 1679.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le vingt-neuviéme Mars 1692.

Les Exemplaires ont eſté fournis.

Le P. L. Thomaſſin a cedé ſon droit de Privilege pour la Methode d'étudier & d'enſeigner les Hiſtoriens à François Muguet, ſuivant l'accord fait entre eux.

